



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES**

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr
(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

École Doctorale Humanités Nouvelles - Fernand-Braudel

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Mention : « Géographie »

Par Alexandre VERDIER

GÉOHISTOIRE D'UN *SALTUS* : LES PELOUSES SÈCHES DE LORRAINE

Lundi 12 décembre 2022

Membres du Jury :

Rapporteurs :

Mme Corinne Beck, Professeure émérite à l'université polytechnique Hauts-de-France

M. Jérôme Buridant, Professeur à l'université de Picardie Jules Verne

Examineurs :

Mme Magalie Franchomme, Maître de Conférences à l'université de Lille

M. Stéphane Anglès, Professeur à l'université de Lorraine (Président du jury)

M. Jean-Pierre Husson, Professeur émérite à l'université de Lorraine (co-Directeur)

M. Xavier Rochel, Professeur à l'université de Lorraine (co-Directeur)

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier mes directeurs de thèse, Monsieur Jean-Pierre Husson et Monsieur Xavier Rochel. Ils ont formé un duo complémentaire et indispensable pour surmonter les obstacles tout au long de ces années de recherche.

La disponibilité, les encouragements et les relectures attentives de Monsieur Jean-Pierre Husson furent très appréciables. Merci à lui d'avoir suivi mes travaux du master jusqu'au doctorat, depuis mon installation en Lorraine il y a dix ans. Je remercie Monsieur Xavier Rochel pour m'avoir ouvert à des thématiques de recherche très stimulantes. Merci à lui pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de diriger cette recherche sur un sujet qu'il avait alors perçu comme porteur.

Mes remerciements vont également à Madame Corinne Beck et à Madame Magalie Franchomme, ainsi qu'à Monsieur Stéphane Anglès et à Monsieur Jérôme Buridant, pour avoir accepté de venir jusqu'à Nancy prendre part au jury.

Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation et à son enrichissement. Je remercie spécialement Monsieur Jean-Luc Dupouey, d'avoir pris le temps, en me recevant au centre INRA de Champenoux, de partager ses connaissances en matière de digitalisation des cartes anciennes ; Madame Rachel Selinger-Looten, chargée de mission scientifique au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, pour le temps accordé et le partage de données concernant les pelouses sèches ; le personnel des bibliothèques et des services d'archives fréquentés durant ces années de recherche, avec une mention spéciale à ceux des Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle qui ont dû œuvrer dans le contexte difficile d'un déménagement qui n'en finissait pas.

L'appui des membres de ma famille s'est avéré crucial, surtout dans les derniers mois. Je leur dois beaucoup et les en remercie chaleureusement.

À *mes parents*, pour leur soutien moral et matériel. Merci d'avoir su m'encourager dans les moments de doute et d'avoir su, dès l'enfance, susciter chez moi un intérêt pour la France rurale et ses patrimoines. Ceci n'est pas étranger à ma vocation de géographe.

À mes sœurs qui, bien qu'éloignées géographiquement de moi, se sont toujours souciées de l'avancement de mes travaux.

À mes beaux-parents pour leur dévouement et leur aide précieuse, notamment durant la période délicate des relectures.

À mes beaux-frères et à ma belle-sœur pour leur aide, et sur lesquels j'ai toujours pu compter jusque dans les dernières heures de ce travail.

J'ai une tendre pensée pour mes enfants : Théophile et Arthur, qui attendaient avec impatience que leur papa termine son « gros travail », et la petite dernière, Héloïse, qui a égayé ces derniers mois de thèse avec ses beaux sourires.

À Jeany, mon épouse, sans laquelle cette thèse n'aurait jamais pu voir le jour, pour son soutien constant et sa patience à toute épreuve face aux sacrifices que ce travail a impliqués.

Sommaire

<i>Remerciements</i>	3
Sommaire	5
INTRODUCTION GENERALE	6
PARTIE I – ENJEUX ET MÉTHODES D’UNE GÉOHISTOIRE DU SALTUS	11
Chapitre 1 : Le saltus, un objet géographique à reconsidérer	13
Chapitre 2 : Positionnement disciplinaire et état de l’art	86
Chapitre 3 : Sources et méthodologie	118
PARTIE II – DES PELOUSES SÈCHES AUX PÂQUIS COMMUNAUX, APPROCHE RÉTROSPECTIVE DU SALTUS EN LORRAINE	193
Chapitre 4 : Les pelouses sèches de Lorraine, un <i>saltus</i> relictuel qui concentre les enjeux...	195
Chapitre 5 : Reconstitution de la place du saltus dans les paysages de la Lorraine du XVIIIe siècle.	241
Chapitre 6 : Les pâquis communaux, un espace pastoral fonctionnel au XVIIIe siècle	313
PARTIE III – LES TRAJECTOIRES DU SALTUS EN LORRAINE (XVIIIe – XXIe SIÈCLE)	387
Chapitre 7 : Un saltus qui s’efface par la mise en culture puis le reboisement (XVIIIe – XXIe siècle)	389
Chapitre 8 : La question de la stabilité historique des pelouses sèches de Lorraine	449
CONCLUSION GENERALE	511
Bibliographie	516
ANNEXES	545
Table des figures	557
Table des Cartes	560
Table des photographies	562
Table des matières	563

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'érosion de la biodiversité est une préoccupation environnementale majeure. Pour certains auteurs, elle fait craindre une « sixième extinction » résultant de l'anthropisation croissante de la planète. En effet, l'action de l'homme affecte les milieux de multiples manières : par l'artificialisation croissante et la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources, les pollutions en tout genre, ou encore le changement climatique.

En réponse à ce constat alarmiste, une discipline, consacrée spécifiquement à cette question, s'est développée au sein de l'écologie scientifique : la biologie de la conservation. Pour enrayer le déclin de la biodiversité, elle a particulièrement mis l'accent sur la préservation des habitats « naturels » qui permettent à la faune et à la flore de s'exprimer dans toute leur diversité. Cela s'est concrètement traduit par la multiplication des zonages visant à inventorier puis à protéger les espaces naturels les plus sensibles. Dans cette optique, deux catégories de milieux, qui se recoupent parfois, sont très fréquemment recensées : les zones humides d'un côté, et les formations végétales ouvertes et semi-ouvertes de l'autre. Les premières font l'objet d'une attention particulière depuis les années 1970 (Convention Ramsar) et sont un sujet d'étude abondamment traité, tant dans le domaine des sciences naturelles que dans celui des sciences humaines. Les secondes, en revanche, ont assez rarement suscité le même type d'approche pluridisciplinaire. Jusqu'à présent, elles sont surtout restées le domaine des gestionnaires des milieux naturels, qui appliquent les grands principes de la biologie de la conservation en tentant, tant bien que mal, de préserver, voire de restaurer, ces milieux souvent exceptionnels en matière de biodiversité.

Menacées tour à tour, par l'arbre et les labours, les formations végétales ouvertes et semi-ouvertes ont connu, comme les zones humides, une importante régression depuis le milieu du XXe siècle, au point de n'être plus que relictuelles dans bien des régions. Leur caractère d'entre-deux, difficile à cerner, s'inscrit en faux contre les évolutions récentes des paysages qui opposent de façon parfois caricaturale les cultures (toujours plus intensives) et les bois (toujours plus denses). Faute de s'insérer dans cette logique binaire, landes, pelouses et

autres friches semblent ainsi être condamnées à s'effacer. Livrés aux dynamiques spontanées de la végétation, ou au contraire soumis aux logiques productivistes qui régissent les mondes agricole et sylvicole, ces milieux ouverts ont bien souvent disparu dans l'indifférence générale, du moins jusqu'à ce que les professionnels de l'environnement n'alertent sur les conséquences qu'une telle tendance représente pour la biodiversité. Contrairement à d'autres milieux, leur sauvegarde ne peut pas se limiter à « une mise sous cloche », puisque ces formations végétales présentées comme « naturelles » sont en réalité très liées à l'histoire des hommes. Elles composaient l'horizon familier des anciennes sociétés rurales. Désignées sous des noms divers – landes, pâquis, savarts, ermes et autres communaux –, elles n'étaient pas des friches inutiles ni des espaces vacants. Elles participaient, au contraire, au bon fonctionnement des systèmes agraires antérieurs à la révolution agricole. Ces milieux correspondent bien souvent au *saltus* des géographes et historiens ruralistes, l'une des trois composantes de la très classique trilogie agraire, aux côtés des terres cultivées (*ager*) et des bois (*silva*).

L'étude de l'*ager* a fait les grandes heures de l'histoire rurale et d'une géographie agraire ayant une forte inclinaison historique. Celle de la *silva* a permis par la suite de tourner le regard vers les marges des finages, à première vue moins anthropisées, pour finalement constater que l'action de l'homme y est tout aussi présente. Le *saltus*, quant à lui, n'apparaît pas comme un objet d'étude à part entière, mais plutôt comme un angle mort de la recherche historique ou géohistorique. Pourtant les enjeux, en matière de biodiversité soulignés plus haut, incitent à envisager les milieux hérités des anciens *saltus* sous l'angle de la géohistoire, à l'image de ce qui a déjà été entrepris pour les forêts et les zones humides. C'est l'objectif de ce travail, qui a pour cadre géographique les plaines et les plateaux lorrains.

Le choix du terrain d'étude peut surprendre, l'idée de *saltus* étant généralement associée aux régions méridionales, voire atlantiques. Toutefois, dans les régions du Nord et de l'Est de la France, si les formations végétales susceptibles d'y être rattachées n'occupent que des surfaces réduites, elles comptent néanmoins parmi les plus biodiversifiées. Au sein de la région Grand-Est, les surfaces les plus importantes de pelouses sèches se trouvent sur le territoire lorrain. Elles sont cruciales pour la biodiversité régionale, car un quart des espèces protégées en Lorraine est inféodé à ce type de milieu. Localisées aux sommets des fronts de côte et des buttes témoins, ces pelouses ont très tôt attiré l'attention des naturalistes et sont aujourd'hui identifiées comme des milieux naturels d'exception. Cependant, le risque de les

voir disparaître, en raison du développement d'une végétation arborée, demeure préoccupant et nécessite la mise en œuvre de mesures de gestion, voire de travaux de restauration souvent lourds et coûteux. D'une certaine manière, la gestion conservatoire se substitue aux usages pastoraux anciens. Toutefois, celle-ci n'intègre que trop rarement une connaissance fine de l'histoire des sites en question. Il y a donc une lacune manifeste que notre travail vise à combler.

Pour y parvenir, notre réflexion s'est organisée en deux temps. Tout d'abord, les pelouses sèches ont été envisagées comme des reliques d'un *saltus* autrefois plus étendu, et surtout pleinement intégré au système agraire alors en vigueur, l'*openfield*. Il a donc été question de reconstituer, aussi fidèlement que les archives le permettent, la manière dont le *saltus* s'intégrait dans le paysage et le système agraire de l'ancienne Lorraine rurale. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur une source assez peu exploitée jusqu'à présent : le planterrier de l'abbaye de Gorze (1746-1749). En effet, vu l'étendue du territoire qui s'y trouve cartographié – environ 40 000 ha – et sa relative dispersion, nous pouvons considérer que cette source offre un échantillon assez représentatif des usages du sol au XVIIIe siècle, et donc une base solide pour reconstituer des configurations paysagères révolues. Dans un second temps, les trajectoires paysagères du *saltus* au cours des trois derniers siècles ont été restituées, pour ainsi mettre en lumière le rythme et les modalités de l'effacement du *saltus* dans les paysages lorrains. Pour cela, un SIG historique a été construit, dans lequel ont été intégrés les plans du terrier de Gorze afin de les mettre en relation avec des sources plus récentes tels que les cadastres du XIXe siècle et les photographies aériennes des XXe et XXIe siècles. Nous avons cherché à relier, autant que possible, les résultats obtenus avec les enjeux actuels de conservation et de gestion des milieux, dans une optique de géohistoire appliquée.

Ce travail s'organise en trois grandes parties. La première pose le cadre conceptuel et méthodologique. Les deuxième et troisième parties traitent les deux problématiques de recherche.

La première partie comprend les chapitres 1 à 3. Le **chapitre 1** présente les enjeux contemporains contribuant à redonner une actualité au *saltus*, et propose une synthèse sur cette notion. Le **chapitre 2** expose les grands jalons qui conduisent à une géohistoire du *saltus*, puis le **chapitre 3** expose les sources et la méthodologie mise en œuvre.

La deuxième partie comprend les chapitres 4 à 6. Elle aborde le *saltus* en Lorraine selon une approche synchronique. Le **chapitre 4** établit un état des lieux des enjeux de conservation et de gestion des pelouses sèches en Lorraine que l'étude rétrospective qui suit cherche à éclairer. Le **chapitre 5** s'attache à reconstituer la place du *saltus* dans les paysages de la Lorraine du XVIII^e siècle, en exploitant notamment les résultats obtenus par le géoréférencement et la digitalisation des plans du terrier de Gorze. Le **chapitre 6** complète cette approche en exposant les fonctions, essentiellement pastorales, que ce *saltus* remplissait dans l'ancien *openfield* lorrain.

Enfin, la troisième partie comprend les chapitres 7 et 8. La question du *saltus* en Lorraine y est envisagée de façon diachronique. Le **chapitre 7** retrace l'effacement du *saltus* dans cette région selon un déroulement chronologique classique sur un pas de temps d'environ trois siècles (XVIII – XXI^e siècle). Pour terminer, le **chapitre 8** envisage le sujet sous un autre angle, celui de la stabilité historique des pelouses actuellement protégées afin d'en estimer l'ancienneté.

PARTIE I – ENJEUX ET MÉTHODES D’UNE GÉOHISTOIRE DU SALTUS

Avant d'explorer la question du *saltus*, et plus précisément celle des pelouses sèches en Lorraine, cette première partie pose les fondements de notre recherche.

Dans le **chapitre 1**, nous examinons la notion de *saltus*, centrale dans ce travail de thèse. Issue de la très classique trilogie agraire des géographes et historiens ruralistes, elle est susceptible de connaître un renouvellement en raison des problématiques environnementales posées par les transformations de l'agriculture depuis la seconde moitié du XXe siècle. Dans ce contexte, le *saltus* est un objet géographique à reconsidérer, ce qui nécessite d'en préciser le contenu et les contours. Dans la continuité du géographe G. Bertrand (1975), et plus récemment des agronomes X. Poux, J.-B. Narcy et B. Ramain (2009), nous proposons de définir le *saltus* à partir d'une triple lecture : agronomique, écologique et paysagère.

Ensuite, le **chapitre 2** précise le positionnement scientifique de notre recherche. Il y est question d'explicitier ce que nous entendons par « géohistoire » pour, une fois ce point clarifié, établir un état de l'art exposant les grands jalons d'une géohistoire du *saltus*.

Enfin, le **chapitre 3** est consacré à la présentation de la méthodologie élaborée pour conduire notre recherche. Celui-ci s'organise en trois volets. Tout d'abord, les sources exploitées sont présentées, en accordant une attention particulière au plan-terrier de l'abbaye de Gorze, source capitale pour notre travail. Cet état des lieux permet de préciser les cadres géographique (la Lorraine des Côtes) et temporel de l'étude (du XVIIIe siècle à nos jours). Pour finir, nous exposons la méthodologie mise en œuvre pour intégrer les plans du terrier de Gorze dans un SIG, une première étape dans la construction d'un SIG historique essentiel pour aborder la question du *saltus* en Lorraine sous l'angle de la géohistoire.

Chapitre 1 : Le saltus, un objet géographique à reconsidérer

La nécessité de répondre aux problématiques environnementales, notamment celles liées à la préservation de la biodiversité, conduit les acteurs engagés sur ces questions à accorder une attention particulière aux pelouses sèches et aux autres milieux ouverts ou semi-ouverts similaires (landes, pâturages boisés, matorrals). En effet, ces derniers concentrent les enjeux écologiques (biodiversité exceptionnelle, rôle essentiel dans la constitution de trames écologiques, etc.), mais s'effacent d'une façon préoccupante des paysages ruraux européens.

Considérés comme « naturels », ces milieux ont en réalité une histoire très liée à celle des hommes, car les pelouses sèches, comme la plupart des milieux ouverts ou semi-ouverts en Europe, sont très largement héritées d'anciennes pratiques pastorales. Elles témoignent de l'anthropisation des milieux naturels avec la mise en place d'écosystèmes cultivés dès le Néolithique. Il s'agit donc plutôt d'un patrimoine bioculturel qu'on ne saurait réduire à sa seule dimension naturelle ou biologique. Au-delà de l'écosystème, et des espèces végétales et animales qui le composent, il faut considérer la dimension culturelle qui rend compte, à la fois de la manière dont les anciennes sociétés paysannes se sont approprié et ont aménagé ces espaces pour répondre à leurs besoins, et de la façon dont les pratiques traditionnelles et leurs évolutions ont façonné durablement les milieux en question. On touche ici à des questions de sciences humaines et en particulier de géographie.

Parmi le riche vocabulaire que la discipline a progressivement construit au cours de son déploiement depuis la fin du XIXe siècle, la notion de *saltus* apparaît intéressante à mobiliser, puisque les milieux considérés correspondent tout à fait à la définition qu'en donnent classiquement les géographes. Ce n'est toutefois pas à ces derniers qu'on doit le dépoussiérage d'une notion parfois considérée comme désuète, mais plutôt aux écologues et aux agronomes confrontés aux problématiques environnementales résultant des transformations de l'agriculture depuis la seconde moitié du XXe siècle.

Le *saltus*, comme objet géographique, mérite donc d'être reconsidéré. C'est la voie que nous suivons en en faisant l'objet d'étude central de notre travail. Toutefois, comme cette notion classique en géographie rurale est désormais secondaire et même plutôt délaissée, du

moins dans le domaine des sciences humaines, il convient d'y revenir plus en détail. Nous présenterons, dans un premier temps, les deux approches du *saltus* pour proposer ensuite des éléments de définition, fondés sur une synthèse bibliographique, qui pose le cadre des réflexions qui suivent concernant les pelouses sèches et plus largement le *saltus* en Lorraine.

1 Deux approches complémentaires du *saltus*

La notion de *saltus* peut être abordée selon deux approches différentes : une approche héritée de l'Antiquité et une approche écologique plus récente. La première, la plus classique, trouve son origine dans la géographie agraire de la première moitié du XXe siècle qui puise largement aux sources de l'agronomie antique. La seconde approche, plus récente, est davantage partagée par la communauté des écologues. Elle connaît un certain développement en lien avec les problématiques environnementales posées par les transformations récentes de l'agriculture et des paysages ruraux en Europe. De ces deux approches découlent deux définitions du *saltus* qui ne se recoupent que partiellement.

1.1 Une approche agronomique héritée de l'Antiquité

Au cours du XXe siècle, les géographes français ont contribué à réactualiser la « trilogie agraire » issue des traités d'agronomie latins, faisant du *saltus* un objet d'étude classique pour la discipline. Toutefois, l'examen de la littérature scientifique renvoie l'image d'un concept incertain aux contours flous, moins présent dans les publications récentes.

1.1.1 « Un mot latin devenu savant¹ »

On doit aux agronomes romains de l'Antiquité le principe d'une partition de l'espace rural en trois, voire quatre parties : *ager*, *saltus*, *silva*, *hortus*². Cette division fonctionnelle, qui n'était pas toujours strictement respectée, témoignait d'une opposition fondamentale et incontournable, au regard des contraintes que présente le milieu méditerranéen, entre l'espace régulièrement cultivé (*ager*) et l'espace inculte (*saltus*) généralement situé sur les terrains les plus difficiles à valoriser par l'agriculture (montagnes arides, mais aussi plaines marécageuses). Pour les Latins, comme pour les Grecs avant eux, le *saltus* était surtout un espace pastoral, à exploiter en complémentarité avec l'*ager*, et aussi un espace ressource dédié à la chasse et à l'exploitation du bois (Rougemont, 1991 ; Zannier, 2007). Dans *De la langue latine*, l'agronome romain Varron en donne la définition suivante :

¹ Brunet et al. 1993, p. 445.

² Un *ager* cultivé, un *saltus* pâturé, une *silva* boisée. On distingue parfois les jardins (*hortus*) des autres cultures.

« Quant aux terrains que les propriétaires ne pouvaient cultiver, à cause des bois ou d'autres obstacles, mais où ils pouvaient faire paître leur bétail, l'usage auquel on les employait leur fit donner le nom de saltus. » (Varron, Ier siècle av. J.-C.³)

Cette définition met l'accent sur les deux principaux traits qui caractérisent le *saltus* aux yeux des agronomes latins : son caractère inculte, qui l'oppose aux terres régulièrement cultivées, et sa vocation principalement pastorale.

Au cours du XXe siècle, « *saltus* » devient un « mot savant » lorsque les géographes de l'école vidalienne adoptent l'antique trilogie rurale comme grille de lecture des paysages ruraux. En considérant la stabilité historique des paysages ruraux méditerranéens, Paul Vidal de la Blache et ses successeurs se tournent naturellement⁴ vers les traités d'agronomie antiques pour décrire ces paysages et en comprendre l'origine (Claval, 2007 ; Claval, 2012). Dans la seconde moitié du XXe siècle, le contraste – et l'équilibre – *ager/saltus* s'impose progressivement comme un élément d'analyse classique pour les géographes étudiant les pratiques agro-pastorales et les paysages qui en résultent : d'abord dans le monde méditerranéen, puis dans d'autres régions (Baud *et al.*, 2008, p. 185) où il peut se complexifier d'une utilisation de la forêt (*silva* en latin). On parle alors de systèmes ou d'équilibres agro-sylvo-pastoraux. *Ager*, *saltus* et *silva* forment ainsi la « trilogie agraire » traditionnellement considérée par les géographes comme « l'archétype des paysages européens » (Brunet, 1992, p. 115).

Cette approche agronomique, également acceptée par les agronomes (Mazoyer & Roudart, 1997) et, avec peut-être plus de réserve, par les historiens ruralistes (Duby & Wallon, 1975 ; Antoine *et al.*, 2000)⁵, insiste sur la dimension fonctionnelle du *saltus*. Ce dernier est présenté comme un espace exploité extensivement, essentiellement par le pastoralisme, et donc pleinement intégré au système agraire. En outre, à travers cette notion, les géographes ont cherché à désigner une catégorie d'occupation du sol qui n'est assimilable ni à l'espace cultivé, ni à l'espace boisé, et qui regroupe notamment les éléments paysagers

³ *De la langue latine*, Livre VI, 36. D'après la traduction publiée sous la direction de M. Nisard en 1875. En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/varron/lingua5.htm>

⁴ Paul Vidal de la Blache, originaire du midi méditerranéen (Pézenas, Languedoc), était historien de formation, auteur d'une thèse sur Hérodote Atticus. L'Antiquité gréco-latine était donc familière au fondateur de l'école française de géographie.

⁵ Par crainte de l'anachronisme, les historiens ont probablement moins cherché à appliquer la trilogie agraire antique aux autres périodes historiques. En effet, le terme *saltus* n'apparaît plus dans les sources, sinon avec un sens différent de celui des agronomes de l'Antiquité (Guizard-Duchamp, 2009), ce qui a amené les médiévistes à préférer le terme d'*incultum* (Beck *et al.*, 2011, p. 9), et les modernistes à s'en remettre à la terminologie locale (voir par exemple les travaux d'A. Beaudoin (2016, p. 355) sur la vie rurale dans les îles Shetland au XVIIIe siècle).

équivoques ou d'« entre-deux ». Ceci ressort clairement dans la définition du *saltus* proposée par le géographe Georges Bertrand (1975, p.100) :

« Le saltus représente l'ensemble des terrains qui ne sont pas régulièrement cultivés et qui n'ont pas de couvert forestier continu et fermé. Il correspond donc à toutes les formations herbacées et buissonnantes ni tout à fait naturelles, ni tout à fait anthropiques : landes des régions océaniques et des moyennes montagnes, pelouses de montagne, maquis et garrigues des milieux méditerranéens. Il faut y ajouter certaines friches et vieilles jachères et l'ensemble des "terrains vagues" »

Deux traits distinctifs sont ici ajoutés aux critères antiques définissant le *saltus* : son aspect ouvert ou semi-ouvert et le caractère semi-naturel de sa végétation. À la dimension agronomique et fonctionnelle du *saltus* s'ajoute donc une dimension paysagère et écologique.

1.1.2 Une notion classique de la géographie française

En relevant les occurrences du terme « *saltus*⁶ » dans une sélection de revues de géographie francophones⁷, nous avons cherché à obtenir une vue d'ensemble concernant l'usage de cette notion dans la littérature géographique depuis le début du XXe siècle (Figure 1).

⁶ Utilisé selon la définition donnée plus haut, en excluant donc les citations latines comprenant le mot *saltus*.

⁷ 23 revues ont été retenues. En voici la liste (noms actuels) avec l'année de première parution et, si nécessaire, l'année de dernière parution : *Le Globe* (1860), *Annales de Géographie* (1892), *Revue de Géographie Alpine* (1913), *Bulletin de l'Association de Géographes français* (1924), *Géocarrefour* (1926), *Sud-Ouest Européen* (1930), *L'Information Géographique* (1936), *Les Cahiers d'Outre-Mer* (1948), *Noréis* (1953), *Les Cahiers de géographie du Québec* (1956), *Méditerranée* (1960), *Revue Géographique de l'Est* (1961), *Quaternaire* (1964), *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims* (1969-2007), *L'Espace Géographique* (1972), *Espaces-Temps* (1975), *Hérodote* (1976), *Espace Populations et Sociétés* (1983), *Géomorphologie* (1995), *Cybergeo* (1996), *EchoGéo* (2007), *L'Espace Politique* (2007), *Physio-Géo* (2007). Les revues traitant exclusivement des questions urbaines n'ont volontairement pas été incluses dans l'étude. Les occurrences ont été relevées grâce à la fonction recherche du portail Persée (<https://www.persee.fr/>) pour les articles les plus anciens, datant d'avant les années 2000. Les numéros plus récents sont accessibles par la plateforme OpenEdition, ou bien par le portail Cairn.info.

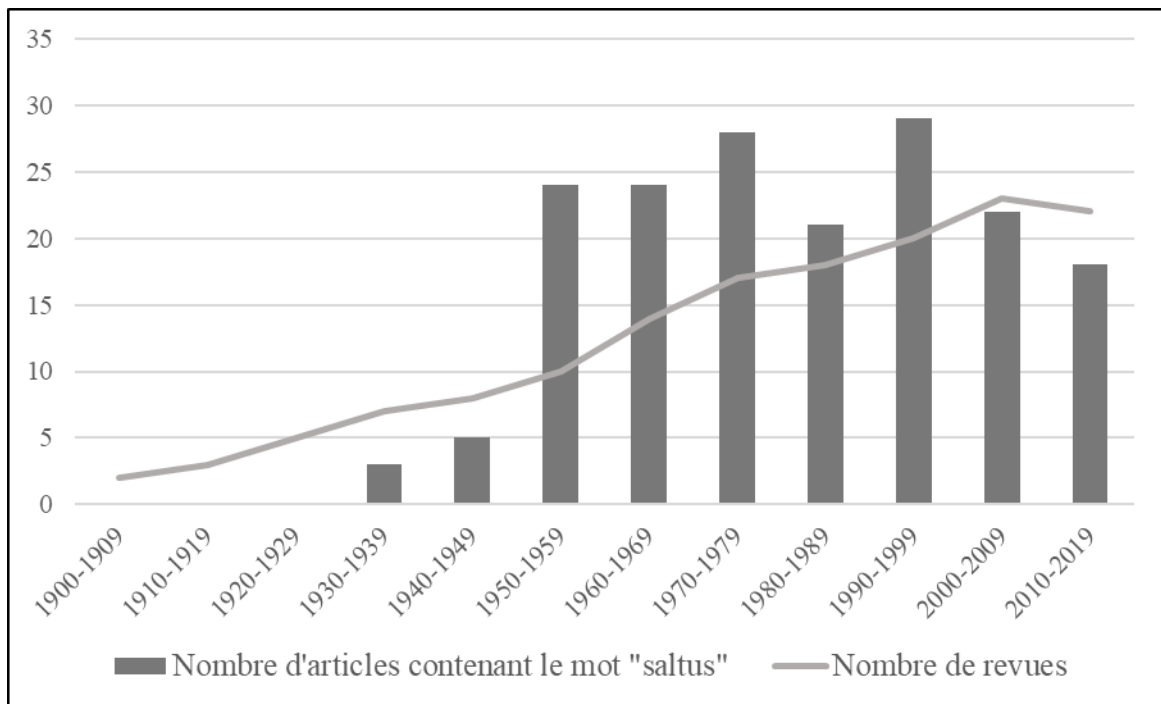


Figure 1 : Évolution du nombre d'articles contenant le mot « saltus » dans les revues de géographie francophones depuis 1900.

Les premiers articles mentionnant le terme « *saltus* » datent des années 1930 et 1940. Ils sont rares (8 occurrences) et traitent tous des paysages ruraux méditerranéens. C'est le cas d'un article de Pierre George (1933) sur les forêts méditerranéennes, dans lequel il rappelle l'ancienneté des défrichements dans cette région en évoquant la partition, qui remonte à l'époque romaine, séparant les basses terres mises en culture et les hauteurs « *restées le domaine des saltus* ». Dans la même idée, Maurice Le Lannou (1941) dépeint les paysages ruraux de la Sardaigne en décrivant, aux marges des finages, une auréole de « *pâtures broussailleuses* » héritée des anciens *saltus*, et André Billange (1945), dans un article consacré aux garrigues languedociennes, associe sans hésitation ces dernières au *saltus* des agronomes romains de l'Antiquité. Nous sommes bien dans la continuité de l'approche initiée par le fondateur de l'école française de géographie. Néanmoins, il apparaît que ce n'est pas à Paul Vidal de la Blache, ni à ses successeurs immédiats, que l'on doit l'introduction du terme dans le vocabulaire géographique. Aucun article publié dans les premières décennies du XXe siècle (1900-1929) ne contient le mot « *saltus* » dans le sens agronomique classiquement admis.

En réalité, c'est au géographe Roger Dion que l'on doit l'usage explicite de la grille d'analyse *ager/saltus* dans son *Essai sur la formation du paysage rural français* paru en

1934⁸, ouvrage fondateur de la géographie agraire historique. Outre l'observation du paysage rural de son époque, encore peu transformé par la modernisation agricole, R. Dion mobilise les auteurs latins pour tenter de remonter le plus loin possible dans le temps, et ainsi identifier les facteurs déterminant la diversité des paysages ruraux français. C'est de ces sources qu'il extrait la notion de *saltus* et l'applique à l'étude des paysages ruraux qu'il qualifie de « méridionaux⁹ ». Il assimile alors les étendues de pacage, plus ou moins vastes, de ces régions à ce *saltus* qui « *joue, dans l'économie rurale romaine, le même rôle que ces bruyères et ces landes qui, du temps de l'intendant Cypierre¹⁰, permettaient aux cultivateurs solognots de nourrir leur bétail sans avoir recours à la vaine pâture* » (Dion, 1934, p. 81). Ici, pour la première fois, la notion de *saltus* est utilisée pour décrire des réalités agraires extérieures au strict cadre méditerranéen.

Après-guerre, l'usage de la « trilogie agraire » se répand également chez les agronomes, sous l'influence de Georges Kuhnoltz-Lordat qui adopte cette grille de lecture (Kuhnoltz-Lordat, 1945) pour conceptualiser l'idée d'équilibre agro-sylvo-pastoral (EASP). Celui-ci est défini comme « *un équilibre entre les champs cultivés (ager), les territoires livrés au pâturage (saltus), et la forêt (silva)* » (Kuhnoltz-Lordat, 1958), permettant de répondre aux besoins socio-économiques tout en assurant une protection de la nature (Nougarède, 1994). L'adoption de la terminologie latine est naturelle pour G. Kuhnoltz-Lordat dont les recherches ont essentiellement porté sur le midi languedocien. L'idée est par la suite reprise par les géographes, mais aussi par les forestiers, soucieux à cette époque de reconstituer le capital forestier français. En témoigne la parution, en 1954, d'un numéro spécial de la *Revue Forestière Française* consacré à cette question, même si en introduction Philibert Guinier suggère d'abandonner le vocabulaire latin au profit du français : « *cultures, herbages, forêt, tel est, décrit en français, le triptyque que nous avons sous les yeux dans nos campagnes* » (Guinier, 1954, p. 724).

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de voir le nombre d'occurrences du terme *saltus* augmenter nettement dans les revues de géographie francophones à partir des années 1950.

⁸ À l'exception de l'article de Pierre George, toutes les autres occurrences se trouvent dans des publications postérieures à cette date.

⁹ Dans son ouvrage, Roger Dion distingue deux « économies rurales ». Celle du Nord, qui s'étend approximativement au nord d'une ligne Le Havre-Genève, est dominée par le système d'*openfield*. Celle du Sud marquée par la liberté de clore et de planter (paysage de bocage). Ceci l'amène, de manière surprenante, à rattacher les paysages de l'Ouest atlantique à cet ensemble méridional.

¹⁰ Intendant de la généralité d'Orléans de 1760 à 1787.

Cette tendance témoigne de l'entrée de la notion dans le vocabulaire disciplinaire usuel¹¹. Elle laisse supposer une conceptualisation plus poussée de la notion. Toutefois, l'analyse détaillée des occurrences infirme cette hypothèse. C'est encore principalement pour décrire les paysages ruraux et les systèmes agraires méditerranéens, là où l'empreinte de Rome fut la plus forte, que le mot *saltus* est employé. La lecture du manuel de géographie agraire de René Lebeau, maintes fois réédité, confirme ce constat : l'auteur réserve la grille de lecture *ager/saltus* à son développement sur les structures agraires méditerranéennes (Lebeau, 2011, p. 67). De même, dans la synthèse de géographie historique de Jean-René Trochet sur les campagnes françaises, où l'auteur reprend la classique tripartition des systèmes agraires français¹², la notion de *saltus* n'apparaît que lorsqu'est évoqué le fonctionnement des systèmes méditerranéens (Trochet, 1993, p.31-32). C'est également le cas chez les tenants de la « nouvelle géographie » : dans le chapitre de *l'Encyclopédie de géographie* consacré aux systèmes agraires, Claude Moindrot (1995) décrit des pays méditerranéens se distinguant « *par le contraste fondamental entre l'ager (l'espace cultivé de façon continue) et le saltus, à la périphérie du finage ou en montagne, abandonné au pacage du petit bétail* ». Pourtant, les dictionnaires de géographie qui proposent, presque tous¹³, une définition du *saltus* ne restreignent jamais son usage au seul cadre méditerranéen.

Néanmoins, quelques auteurs en font usage pour traiter de régions extérieures au domaine méditerranéen. Il s'agit d'abord de régions voisines, partiellement méditerranéennes ou présentant des caractères proches. C'est en particulier le cas de Lucien Gachon dont deux articles traitent des évolutions paysagères et sociales du Massif central à la fin des années 1950 (Gachon, 1957 ; 1958). Un élargissement géographique plus net se dessine lorsqu'en suivant l'exemple de R. Dion, Jean-Marie Couderc (1971) assimile au *saltus* les landes de la Gâtine tourangelle. Plus tard, dans un article consacré aux friches du Poitou-Charentes, Samuel Arlaud (1994) rappelle que les terres de brandes¹⁴ et autres landes formaient un *saltus* exploité extensivement. Ces landes des régions de l'Ouest, qui occupaient autrefois de vastes étendues, ne formaient-elles pas un *saltus* similaire aux garrigues et aux maquis des régions méditerranéennes ? Pourtant, les publications portant

¹¹ La plupart des dictionnaires de géographie publiés durant cette période comportent une entrée « *saltus* ».

¹² L'Ouest atlantique, le Nord-Est, et le Midi méditerranéen.

¹³ Seul le dictionnaire de Jacques Lévy et Michel Lussault (2003) fait exception.

¹⁴ Terme désignant une lande composée de bruyère, de callune, de genêt et d'ajonc, fréquente sur substrat acide dans les régions de l'Ouest, du Poitou au Béarn. (Da Lage & Métailié, 2015)

sur les paysages ruraux de l'Ouest atlantique et qui utilisent ce terme sont rares¹⁵. Certains préfèrent parler de « lande »¹⁶, terme qui désigne dans ce cas, plus qu'une formation végétale, un espace agraire à part entière. D'autres s'en remettent à la terminologie anglo-saxonne en évoquant un système agraire d'*infield-outfield*¹⁷. Ce dernier repose sur l'opposition et la mise en relation de deux ensembles : les terres régulièrement cultivées situées à proximité du village (*infield*), et le reste du finage composé de landes livrées au parcours du bétail et à d'autres formes de prélèvement (*outfield*). La parenté entre l'*outfield* et le *saltus* peut paraître évidente, mais les deux termes ne sont pourtant pas totalement interchangeables. Le premier désigne avant tout la composante d'un système agraire précis dont découle une organisation spatiale particulière que l'on retrouve principalement sur les îles Britanniques, et en Scandinavie, où l'on parle alors d'*innmark* et d'*utmark* (Cabouret, 1964 ; Beaudoin, 2016), mais aussi en Bretagne sous des formes légèrement différentes et atténuées (Antoine, 2002). En réalité, il semble que le terme *saltus* est surtout employé par les géographes francophones¹⁸. Il n'apparaît quasiment jamais dans la littérature anglo-saxonne, si ce n'est pour traiter du cas particulier des régions méditerranéennes (Grove & Rackham, 2003).

Pour finir ce tour d'horizon, il faut souligner l'absence à peu près totale de référence au *saltus* pour les régions d'*openfield* de la France du Nord et de l'Est. Une évidence pour certains auteurs, puisque ce système agraire est généralement associé à une mise en valeur maximale du finage, dont il résulte une quasi-absence d'espaces incultes réservés au parcours du bétail. « *Vive l'ager, à bas le saltus* » peut ainsi résumer l'historien Fernand Braudel au sujet de l'assolement triennal qui accompagnait le plus souvent ce type de système agraire dans les régions du Nord et de l'Est (Braudel, 1990, vol.3, p. 147). De son côté, R. Dion va jusqu'à faire de l'absence de *saltus* l'un des critères distinctifs des régions d'*openfield* :

¹⁵ En revanche, chez les historiens, on trouve une occurrence dans A. Antoine et al. (2000), p. 70 : « *Il semble que le trait essentiel de ces pays bocagers soit de posséder, en plus des terres labourables, de vastes saltus [...].* »

¹⁶ C'est notamment le cas dans le numéro de la revue *Norois* (n°164, octobre-décembre 1994), consacré aux landes et aux friches.

¹⁷ Ainsi, J.-M. Couderc (1971, p. 17) évoque « *l'outfield des auteurs britanniques* » pour désigner les étendues de landes en périphérie des terroirs cultivés.

¹⁸ Nous pourrions même être tentés de dire français, car les occurrences du mot « *saltus* » se trouvent rarement dans les deux revues francophones non françaises de notre sélection (seulement deux occurrences dans *Les Cahiers géographiques du Québec* et aucune dans la revue genevoise *Le Globe*).

« Dans les pays d'openfield, où la discrimination est impossible entre terrains de parcours et terrains de culture, puisque toutes les parties du territoire arable sont affectées tour à tour à ces deux usages, un seul mot suffit à désigner l'espace où s'exercent les grands travaux de la vie rurale. Ce que Tacite, à défaut d'un terme mieux approprié, appelle l'ager d'une communauté germanique est, comme le ban d'un village lorrain, ou la Flur d'un village allemand, une unité agraire indissociable, dans laquelle cultures et pâtures sont indistinctement comprises ». (Dion, 1934, p.81)

Cette idée transparaît également dans le manuel de géographie agraire de R. Lebeau. Le paysage d'openfield y est illustré à l'aide de deux figures représentant le plan cadastral de Bleid, une commune de la Lorraine belge, et une photographie aérienne de la campagne à l'ouest de Strasbourg (Lebeau, 2011, pp. 52-53). Ces deux localités, présentées par l'auteur comme des finages types, sont totalement dénuées de pâtures, friches ou bois. Ce qui contribue à forger l'idée d'un openfield idéal dominé, presque totalement, par les cultures.

Après ce bref survol des publications géographiques de langue française, il ressort que l'usage du mot *saltus* s'est répandu dans la littérature scientifique au cours de la seconde moitié du XXe siècle, la trilogie agraire s'étant imposée comme une grille de lecture classique de la géographie rurale française. Toutefois, dans le détail, le terme « *saltus* » se trouve nettement attaché au monde méditerranéen¹⁹, et son usage pour d'autres régions est rare (Ouest atlantique), voire inexistant (régions du Nord et de l'Est). Ce qui n'est pas sans entretenir une certaine ambiguïté. Doit-on envisager le *saltus* comme une notion générique de la géographie rurale, et donc applicable à l'ensemble des territoires étudiés, comme semblent notamment l'indiquer la plupart des dictionnaires de géographie disposant d'une entrée « *saltus* » ; ou comme un terme largement associé au monde méditerranéen, quasi régional, comme le laisse supposer l'examen des différentes publications ? Cette incertitude n'est pas sans lien avec un effacement relatif de la notion dans la littérature scientifique récente.

1.1.3 Une notion marginale ?

Avec en moyenne deux à trois articles par an contenant le terme « *saltus* » depuis les années 1950, cette notion apparaît néanmoins marginale au regard de l'ensemble de la littérature scientifique. D'autant plus qu'un léger tassement du nombre d'occurrences

¹⁹ Sans surprise, c'est la revue *Méditerranée* qui compte le plus grand nombre de publications mentionnant le terme « *saltus* » (28).

semble se dessiner depuis les années 2000²⁰. Cette évolution, qui paraît indiquer un certain délaissement de la notion, s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, il est certain que les transformations agricoles de la seconde moitié du XXe siècle, en marginalisant l'extensif et les pratiques pastorales traditionnelles, ont rendu inopérante la grille de lecture *ager/saltus* dans la plupart des régions. La notion même d'équilibre agro-sylvo-pastoral a perdu de son intérêt dès les années 1960 (Nougarede, 1994), se trouvant relayée par des « *calculs d'équilibre entre production et capacité d'accueil du marché* » (George & Verger, 2013, p. 10). La rupture est telle qu'il apparaît illusoire de chercher à faire usage des grilles de lecture antiques pour comprendre les dynamiques contemporaines des espaces ruraux, désormais largement commandées par les logiques du marché. L'axiome fondateur de la géographie historique agraire, défendu notamment par R. Dion, selon lequel la formation des paysages ruraux actuels remonte « aux origines » (ces derniers n'ayant connu que des transformations lentes presque imperceptibles), se trouve brutalement remis en question. Il ne faut donc pas exclure l'influence des évolutions au sein de la discipline. La géographie agraire traditionnelle, fortement imprégnée d'histoire, a été très largement négligée par la recherche actuelle. Son vocabulaire et ses concepts, apparaissant vieillissés, ont été progressivement délaissés. Sur ce point, l'évolution du nombre d'occurrences d'un autre concept classique en géographie agraire, l'*openfield*²¹, est encore plus révélatrice. Après un maximum dans les années 1960, qui correspond à l'apogée des études agraires, le nombre d'articles mentionnant ce terme n'a cessé de décliner au point d'être identique à ceux contenant le mot « *saltus* » (Figure 2). Le vocabulaire agraire est progressivement remplacé par d'autres notions à connotation paysagère et naturaliste, voire juridique (ENS, ZNIEFF de type 1, etc.). Ainsi, on parlera plus volontiers de paysages « ouverts », de landes, de prairies et de pelouses que de *saltus*. Les dimensions écologiques et paysagères prennent le pas sur une approche fonctionnelle *a priori* dépassée, compte tenu des transformations du monde agricole.

²⁰ Malgré l'augmentation générale du nombre de publications avec l'arrivée dans les années 2000 de nouvelles revues en ligne (*EchoGéo*, *l'Espace politique*, *Physio-Géo*).

²¹ Un terme anglais entré dans le vocabulaire des géographes français au début du XXe siècle.

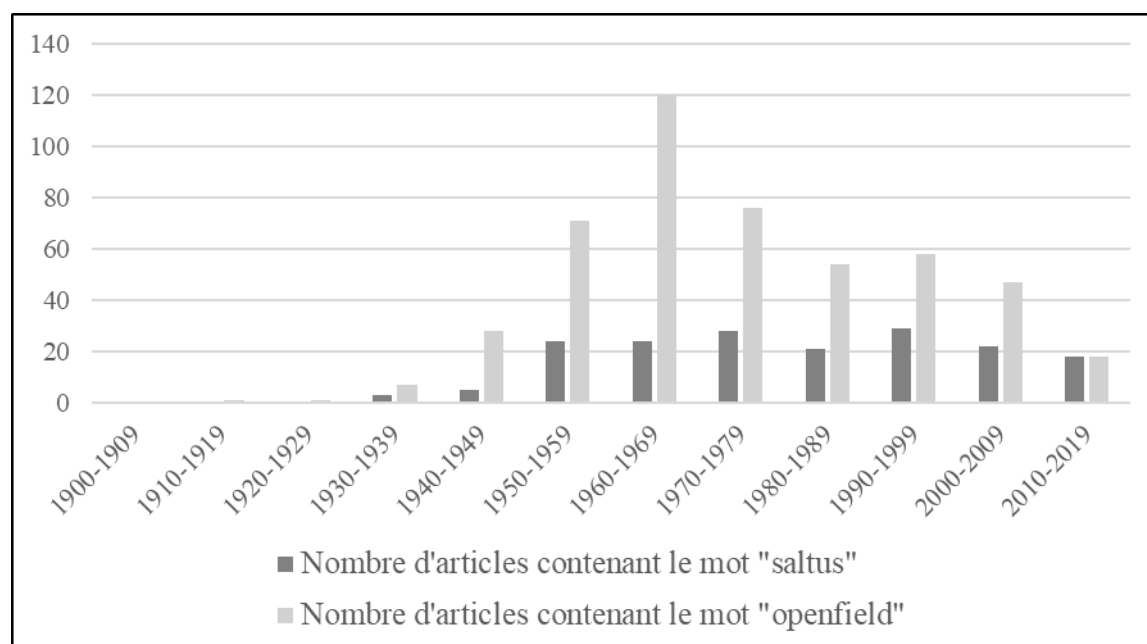


Figure 2 : Évolution du nombre d'articles contenant les mots « saltus » et « openfield » dans les revues de géographie francophones depuis 1900.

Enfin, une certaine fragilité conceptuelle est certainement en cause. Dans les différentes publications évoquées plus haut, le *saltus* n'est jamais précisément défini. Les auteurs évoquent des « pacages » et des « parcours » pour le bétail, des espaces forestiers dégradés, des « terres marginales », sans plus de précisions. De plus, le *saltus* ne se présente jamais comme un objet d'étude à part entière, mais plutôt comme un élément secondaire brièvement mentionné, car apparaissant comme un archaïsme voué à disparaître, un vide dont la vocation est d'être comblé. Cette tendance est également présente chez les historiens, comme le font remarquer Beck *et al.* (2013, p.9) en introduction aux actes d'un colloque sur les usages de l'inculte : « le mot *saltus* chez les historiens et les archéologues travaillant sur l'économie rurale était utilisé moins pour déterminer un objet d'étude que pour disqualifier des espaces réputés inutiles, et ainsi concentrer leur analyse sur les espaces de l'ager, les terres de culture. » Ces propos peuvent donc sans difficulté être étendus aux géographes qui, bien qu'à l'origine de son introduction dans le vocabulaire savant, n'ont pas réellement cherché à approfondir la notion.

1.2 Une approche écologique plus récente issue des problématiques environnementales posées par les transformations de l'agriculture

Si les transformations récentes de l'agriculture ont conduit à l'obsolescence de la trilogie agraire en géographie, elles ont à l'inverse, du fait des problématiques environnementales

qu'elles soulèvent, conduit les écologues à reconsidérer la notion de *saltus* dans une acception élargie.

1.2.1 Les effets néfastes des transformations récentes de l'agriculture sur la biodiversité

Le développement de nouveaux moyens de production et de transport est à l'origine d'une « révolution agricole » qui s'impose dans la seconde moitié du XXe siècle. En comparaison avec les révolutions agricoles antérieures, en particulier celle du XVIIIe siècle²², les transformations sont plus profondes et plus rapides, puisqu'elles concernent, en quelques décennies seulement, l'ensemble des pays développés et certains pays en développement (Révolutions vertes). La mise en place à l'échelle européenne d'une Politique Agricole Commune (PAC) visant à assurer la sécurité alimentaire du continent, accompagne ces transformations en orientant durablement la production agricole vers l'intensification et la spécialisation.

L'intensification est réalisée grâce à la hausse de la productivité, obtenue par mécanisation et motorisation, qui permet à un actif agricole d'exploiter une plus grande superficie de terres, ainsi que par le développement de la fertilisation minérale, un recours croissant aux produits phytosanitaires et la sélection des plantes cultivées et des animaux les plus productifs. Autant de technologies qui conduisent à affranchir toujours davantage l'agriculture des contraintes de son environnement. Les gains de productivité réalisés sont sans commune mesure avec ceux obtenus dans le passé, au cours de la longue histoire de l'agriculture, et sont tels qu'ils permettent à l'agriculture européenne de produire davantage avec un nombre d'exploitations et une Surface Agricole Utile (SAU) réduits. Cette course aux rendements s'est accompagnée d'une spécialisation agricole, rendue possible par la révolution des moyens de transport, répondant aux logiques de l'économie de marché. Des régions de grande culture céréalière (blé, maïs) s'opposent désormais aux régions d'élevage, mettant fin à la traditionnelle association de la polyculture et des activités pastorales qui caractérisait l'ancienne agriculture.

Ces transformations, subventionnées par les pouvoirs publics, et promues par des institutions comme l'INRA en France, répondaient essentiellement à des enjeux économiques. Dans un premier temps, leurs conséquences sur l'environnement n'ont pas été

²² Parfois qualifiée de « première révolution agricole », précédant donc la « deuxième révolution agricole » du XXe siècle (Mazoyer & Roudart, 1997).

prises en compte, malgré des lanceurs d'alerte précoces sur cette question (Carson, 1962). De fait, elles sont lourdes, et dénoncer les méfaits de l'agriculture productiviste sur l'environnement relève désormais du lieu commun. Ces derniers sont souvent envisagés sous l'angle du déclin de la biodiversité. Malgré une certaine ambiguïté (Simon, 2006 ; Arnould, 2006), ce néologisme, apparu dans les années 1980²³, s'est imposé comme un indicateur incontournable de la dégradation des écosystèmes. La préservation de la biodiversité est même devenue un enjeu politique de premier plan depuis que la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) a été signée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. En Europe, lors du Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001, les états membres de l'UE se sont ainsi engagés à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité.

Dès lors, la thématique des relations entre agriculture et biodiversité s'est imposée au cours de la dernière décennie comme un terrain de recherche prioritaire pour les écologues et les agronomes. En France, la réalisation par l'INRA en 2008 d'une Expertise Scientifique Collective (ESCo) sur la question en témoigne (Le Roux *et al.*, 2008). Ses conclusions montrent que les effets de l'agriculture productiviste sur la biodiversité doivent être envisagés à deux échelles. Une approche à grande échelle, celle de la parcelle, met en évidence les conséquences de l'intensification des pratiques agricoles. Ainsi, les labours répétés et l'usage immodéré de produits phytosanitaires contribuent à l'érosion de la biodiversité au sein des parcelles cultivées. De même, concernant la gestion des prairies, des études ont identifié la fertilisation azotée (Klimek *et al.*, 2007) et l'intensification du pâturage (Cingolani *et al.*, 2005) comme causes de la diminution de la richesse spécifique végétale.

Mais le rapport pointe également les effets de l'agriculture à plus petite échelle, celle du paysage. Cette approche repose essentiellement sur les apports de l'écologie du paysage qui étudie les interactions entre l'organisation de l'espace et les processus écologiques (Décamps & Décamps, 2007). Le paysage est donc ici compris comme « *un niveau d'organisation des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème* » (Burel & Baudry, 1999). Il est composé d'une matrice qui correspond à l'occupation dominante du sol, par exemple les cultures, et au sein de laquelle se distinguent des taches ou îlots²⁴. L'ensemble forme une mosaïque paysagère, plus ou moins complexe ou hétérogène en

²³ Sous la plume de W. Rose, puis popularisé par le sociobiologiste E. Wilson.

²⁴ Ce terme est parfois retenu, car l'écologie du paysage s'est inspirée de la biogéographie insulaire dans laquelle les mers et les océans (la matrice) constituent des milieux radicalement différents des îles (Burel & Baudry, 1999, p.71).

fonction de la taille, du nombre et de la nature des taches. Ces dernières étant susceptibles de constituer des habitats pour les espèces animales et végétales, la configuration de la mosaïque paysagère conditionne fortement la qualité environnementale d'un territoire. Dans bien des régions, cette mosaïque a été bouleversée par la modernisation agricole, ce qui a logiquement eu des répercussions sur le niveau de la biodiversité. Les écologues soulignent, qu'à l'échelle du paysage, le déclin de la biodiversité est très fortement corrélé avec la présence, plus ou moins importante, de taches de végétation semi-naturelle dans le paysage. Ce paramètre apparaît même décisif, loin devant les autres critères habituellement envisagés (Billeter *et al.*, 2008), comme l'intensité de gestion (niveau de fertilisation, apports de produits phytosanitaires, etc.) sur laquelle les politiques publiques ont souvent cherché à agir.

Qu'entend-on par « végétation semi-naturelle » ? En écologie, il s'agit de « *la végétation sujette à des interventions humaines, ou qui l'a été par le passé, mais qui maintient des fonctions écologiques et une composition d'habitats et d'espèces que l'on trouve par ailleurs dans la végétation naturelle* » (Cooper *et al.*, 2007, p.21). L'adjectif « naturelle » renvoie donc au caractère spontané de la végétation (sélection et croissance des espèces). Il suppose théoriquement les absences de labours (permettant un fonctionnement naturel du sol), de semis d'espèces sélectionnées, et aussi d'apports en intrants susceptibles de modifier l'équilibre floristique. Le préfixe « semi- » fait référence aux modes de gestion de cette végétation par les hommes, qui ont contribué à en modifier les formes, essentiellement par des prélèvements de biomasse (taille, fauche, pâturage) (Poux & Pointereau, 2014, p. 41). Concrètement, au sein d'un paysage rural, la végétation semi-naturelle s'exprime par des éléments surfaciques qui correspondent à toutes les formations ouvertes (herbacées et buissonnantes) et semi-ouvertes (incluant les prés-vergers), ainsi que des éléments ponctuels (arbres champêtres, voire bosquets) et linéaires (haies). La présence (ou l'absence) de ces différents éléments dans le paysage conditionne le niveau de biodiversité. Un seuil de 20% de la superficie totale agricole occupée par la végétation semi-naturelle, en dessous duquel la situation devient critique pour la biodiversité, est même avancé par les écologues qui précisent que cette corrélation n'est pas linéaire. En effet, dans les régions gagnées par la monoculture intensive, où la végétation semi-naturelle est soumise

à un fort processus de fragmentation²⁵, ce pourcentage descend en dessous de 10%, et le risque d'extinction de nombreuses espèces est élevé²⁶ (Leroux *et al.*, 2008, p.24 et p. 34).

L'écologie du paysage analyse celui-ci, non seulement comme une mosaïque, mais également comme un réseau. En effet, les différentes taches qui composent le paysage peuvent être plus ou moins bien reliées entre elles par des éléments linéaires, ou corridors, qui forment alors un réseau. L'existence de ce dernier est fondamentale, puisqu'elle rend possible la circulation des espèces animales et végétales. Pour un même pourcentage de surface en végétation semi-naturelle, les paysages présentant une bonne connectivité seront bien plus favorables à la biodiversité. Or, les transformations du paysage induites par la modernisation agricole ne se sont pas uniquement traduites par une fragmentation, mais également par une perte de connectivité avec, par exemple, l'arrachement des haies, le retournement des prairies des fonds de vallée, ou le reboisement des sommets des fronts de côte occupés par des bandes de pelouses sèches. Ces pertes de connectivité condamnent la biodiversité à régresser avec du décalage, puisqu'une partie de cette dernière est une relique d'une situation plus favorable. Ce constat illustre le principe de « dette d'extinction » qui renvoie au nombre d'espèces vouées à disparaître progressivement en raison des transformations environnementales passées (Burst, 2017).

Pour résumer, retenons que le modèle agricole qui s'est imposé dans la seconde moitié du XXe siècle porte atteinte à la biodiversité, en faisant régresser les surfaces occupées par la végétation semi-naturelle. Il s'agit du paramètre primordial dans l'explication d'une perte de biodiversité. Cette perte est, de plus, amplifiée si elle s'accompagne d'une perte de connectivité entre les différents éléments semi-naturels. Enfin, à l'échelle de la parcelle, l'intensification des modes de gestion, tant de la végétation semi-naturelle²⁷ que de l'espace agricole qui l'entoure, contribue également à diminuer le niveau de biodiversité. Leroux *et al.* (2008, p.33) ont proposé un modèle conceptuel qui schématise les relations entre la biodiversité, l'état des paysages, et l'intensification des pratiques agricoles (Figure 3)

²⁵ La fragmentation est un concept clef de l'écologie du paysage correspondant à « *un processus dynamique de réduction de la superficie d'un habitat et sa différenciation en plusieurs fragments* » (Burel & Baudry, 1999).

²⁶ À l'inverse, au-delà d'un certain pourcentage (80-90%), la progression de la végétation semi-naturelle n'est plus bénéfique pour la biodiversité, en raison d'une homogénéisation trop grande du paysage (Poux & Pointereau, 2014, p.39).

²⁷ Qui par conséquent risque justement de perdre son caractère « semi-naturel ».

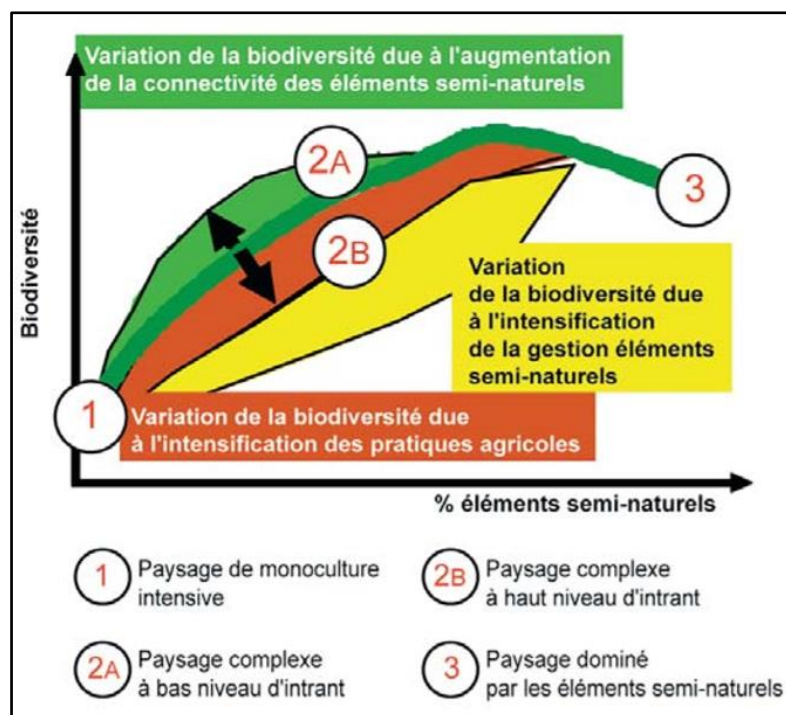


Figure 3 : Proposition de modèle conceptuel reliant la biodiversité et les paramètres spatiaux des paysages agricoles en fonction de l'intensité des pratiques (Leroux et al., 2008)

1.2.2 L'effacement des milieux ouverts et semi-ouverts et ses conséquences

Pour poursuivre la réflexion sur les problématiques environnementales posées par les transformations récentes de l'agriculture, il est pertinent d'accorder une attention particulière à la question de l'effacement des milieux ouverts et semi-ouverts. Il s'agit d'un changement paysager ayant de lourdes conséquences sur l'état de la biodiversité, dans la mesure où ces milieux constituent la majeure partie de la « végétation semi-naturelle » définie par les écologues.

En écologie, une végétation peut être qualifiée d'ouverte lorsqu'elle laisse la lumière du soleil passer jusqu'aux strates les plus basses. Une définition qui diffère de l'approche paysagère classique selon laquelle « l'ouverture » n'existe que lorsque de larges horizons sont accessibles à la vue. Ainsi, on peut compter dans les milieux ouverts non seulement les formations herbacées (prairies et pelouses) et les fruticées basses (landes, garrigues), ouvertes tant selon les critères écologiques que paysagers, mais également les formations semi-ouvertes, en particulier les pâturages boisés (*wood-pastures*, prés-bois, *dehesas*), qui peuvent présenter un degré de fermeture à la vue assez important. Ces formations se différencient, d'une part, de la forêt, formation végétale fermée, et d'autre part, des cultures

qui, bien qu'étant des milieux ouverts, ne correspondent pas à la végétation semi-naturelle définie plus haut.

Un bref tour d'horizon de la situation en Europe permet de mettre en évidence une évolution commune à l'ensemble de ces formations, pourtant établies dans des contextes biogéographiques différents. Tous les milieux ouverts cités connaissent une régression spatiale marquée depuis le XXe siècle. Ainsi, la mise en parallèle des trajectoires de milieux aussi différents que les pelouses sèches du Sud-Ouest de l'Allemagne et les landes du Dorset en Angleterre, met en évidence une tendance similaire (Figure 4). Même si, dans les deux cas, les surfaces considérées ne sont pas du même ordre, et que le déclin des landes fut plus précoce que celui des pelouses sèches, on note une régression continue tout au long du XXe siècle. En outre, en Allemagne comme en Angleterre, les ressorts de ce déclin sont semblables, avec d'une part une logique d'intensification du pâturage ou de conversion en terres cultivées, et d'autre part un arrêt de toute forme d'exploitation suivi d'un enfrichement conduisant à la fermeture du milieu (WallisDeVries *et al.*, 2002 ; Rose *et al.*, 2000).

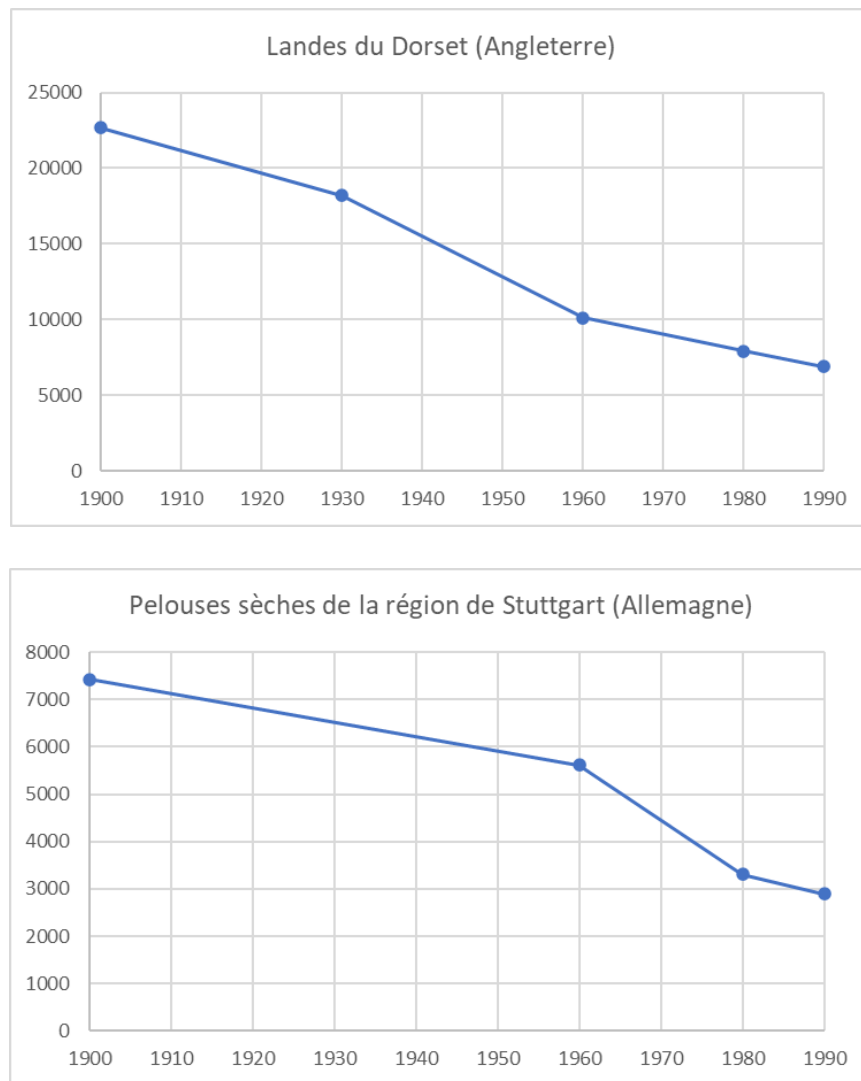


Figure 4 : Évolution des surfaces (en ha) de pelouses sèches de la région de Stuttgart (WallisDeVries et al., 2002) et des landes du Dorset (Rose et al., 2000).

Les formations d'entre-deux, de pâturages boisés, résultant d'une cohabitation d'usages pastoraux et sylvicoles, sont également fortement menacées. Ce type de paysage couvre moins de 5% de la superficie de l'U.E, soit environ 200 000 km² (Plieninger *et al.*, 2015, p. 72). Avec les *dehesas* d'Espagne et les *montados* du Portugal, la péninsule ibérique en concentre la majeure partie (Clément, 2008). Des paysages similaires s'observent néanmoins à travers l'ensemble du continent, comme par exemple en Grande-Bretagne (*wood-pastures*) ; dans certains massifs montagneux comme le Jura (« prés-bois » de France et « pâturages boisés » de Suisse) ou les Pyrénées (taillis perchés du pays basque) ; et même en Scandinavie (Bergmeier *et al.*, 2010). Mais là aussi la tendance est à la régression. L'un des usages prend souvent le pas sur l'autre, ce qui rompt l'équilibre paysager si caractéristique de ce type d'association. D'un côté, l'intensification du pâturage conduit à un abandon de l'entretien des arbres existants et au non renouvellement du boisement. De l'autre, dans un

contexte de marginalisation de certains espaces ruraux et de déclin du pastoralisme, l'abandon pur et simple reste une menace majeure. Il conduit à l'enfrichement et à l'effacement progressif du pâturage boisé au profit d'une friche forestière plus ou moins dense, ou bien à la mise en place d'une sylviculture plus conventionnelle excluant la présence de bétail.

Cette tendance à l'effacement des milieux ouverts et semi-ouverts dans les paysages ruraux européens est très avancée dans les régions de plaines, particulièrement en Europe de l'Ouest. Les régions de montagne présentent une proportion de ce type de paysage encore relativement importante et font, d'une certaine manière, figure de conservatoire dans la mesure où les contraintes du relief, pouvant engendrer un enclavement, les ont placées en marge des transformations récentes de l'agriculture. Toutefois, si la situation peut sembler à première vue meilleure qu'en plaine, les évolutions en cours ne sont pas forcément plus favorables du fait d'une déprise agricole parfois très avancée. Les petites exploitations extensives, fréquentes dans les régions de montagne, sont particulièrement vulnérables face à ce phénomène. Cette déprise se traduit par l'abandon non seulement de certaines pratiques traditionnelles, comme la transhumance, mais aussi de terres jugées trop difficiles à valoriser. Si bien, qu'en montagne aussi, la tendance est à l'enfrichement, et les milieux herbacés, même s'ils occupent des surfaces parfois considérables, sont en recul (MacDonald *et al.*, 2000). Cette problématique de la fermeture du paysage est particulièrement sensible dans les régions de moyenne montagne où le taux de boisement est élevé. C'est notamment le cas dans les Carpates orientales, où, aux frontières de la Slovaquie, de la Pologne et de l'Ukraine, les pâturages d'altitude (localement appelés *poloniny*), qui abritent de nombreuses espèces rares, sont menacés de disparition du paysage faute de gestion (Bezák & Halada, 2010, p. 196)²⁸. Une situation qui n'est pas sans rappeler les enjeux similaires concernant la préservation des Hautes-Chaumes du massif vosgien.

Le constat est donc sans appel. Le contexte général dans lequel l'agriculture évolue depuis la seconde moitié du XXe siècle est devenu très défavorable au maintien des milieux ouverts. Ces derniers ont fait les frais d'une tendance générale conduisant à la binarisation des paysages ruraux avec la constitution de deux blocs, forestier et agricole, qui s'homogénéisent (Lepart *et al.*, 2007). Pour schématiser, on constate d'un côté la progression d'une monoculture intensive et l'élimination en son sein des éléments contribuant à une

²⁸ Ils ne représentent plus que 1,68% des 3500 hectares de prairies du Parc national des Poloniny en Slovaquie (Bezák & Halada, 2010).

certaine hétérogénéité (zones humides, haies, bosquets, etc.). Le milieu qui résulte d'une telle évolution n'est favorable qu'à l'espèce cultivée. Il exclut toujours davantage les autres espèces végétales mais aussi le développement d'une faune sauvage. D'un autre côté, le bloc forestier progresse par des opérations de reboisement ou une reconquête spontanée sur les parties de la SAU restées à l'écart de la modernisation agricole, tout en gagnant en densité et donc en fermeture. Pris en étau entre ces deux blocs, les milieux ouverts semi-naturels ont donc connu une régression spectaculaire et, ce qui est très significatif, similaire à celle des forêts tropicales²⁹. Leur recul n'est pas à prendre moins au sérieux que celui, plus médiatisé, des dites forêts tropicales, car une disparition généralisée des milieux ouverts en Europe occidentale porterait un coup tout aussi dramatique à la biodiversité. Pour la France, la compilation des données issues de la liste des plantes protégées, du *Livre rouge de la flore menacée de France*, et du réseau Natura 2000, permet de constater qu'environ la moitié³⁰ des espèces rares et menacées est inféodée à des milieux ouverts susceptibles de disparaître avec la fermeture de la végétation, d'autant plus qu'ils présentent le plus souvent de fortes contraintes environnementales les plaçant en marge du modèle agricole productiviste, et sont donc peu rentables à exploiter (Lepart *et al.*, 2007, pp.35-37).

Si la comparaison avec le recul de la forêt dans les pays tropicaux aide à souligner l'ampleur de la question de l'effacement des milieux ouverts, il faut toutefois noter que les deux problèmes ne se posent pas dans les mêmes termes. D'un côté, il s'agit de formations végétales primaires qui régressent face à l'anthropisation (défrichement et mise en culture), de l'autre il s'agit plutôt de milieux créés par les hommes, et qui disparaissent faute d'anthropisation (enfrichement et fermeture).

1.2.3 L'agriculture au service de la biodiversité

La question de la disparition des milieux ouverts dont l'origine est en grande partie anthropique, montre que l'action des hommes sur la biodiversité, en tant qu'agents de transformation des écosystèmes à des fins agricoles, ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle de la dégradation. Cette idée, mise en avant par une partie de la recherche en écologie depuis les années 1970, marque un changement de perspective. Plusieurs auteurs soulignent que la mise en place progressive, depuis le Néolithique, de divers modes

²⁹ En se basant sur les données de la FAO, Lepart *et al.* (2007, p.38) indiquent un taux moyen annuel de disparition de 0,9% pour la période 1981-1990

³⁰ 56% des taxons inscrits sur la liste des plantes protégées et taxons d'intérêt communautaire (Natura 2000), 46,6% des taxons du *Livre rouge de la flore menacée de France* (Lepart *et al.*, 2007, pp.36-37).

d'exploitation agro-pastorales des écosystèmes a contribué à la construction, non intentionnelle, de milieux renfermant une grande diversité d'habitats pour les espèces sauvages (Marty, 2005), dont l'apogée peut être datée entre le milieu du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e (Tubbs, 1997 ; Poschlod, Bakker & Kahmen, 2005). Sans aller jusqu'à parler de « biodiversité anthropique », il est donc admis que les activités agro-pastorales ont permis, au fil des siècles, l'apparition de conditions favorables au maintien et même à l'extension d'une diversité d'espèces végétales et animales. Il n'est pas exceptionnel d'observer une corrélation entre richesse spécifique élevée et forte anthropisation. Ainsi, à l'échelle du bassin méditerranéen, considéré comme un « *hotspot* » de la biodiversité à l'échelle mondiale, il existe une étroite concordance entre les zones densément peuplées et l'existence de zones refuges pour les espèces végétales (Médail & Diadema, 2006, pp. 626-627). *A contrario*, la déprise agricole ou l'absence de gestion peuvent, dans certains cas, s'avérer préjudiciables à la préservation d'un bon niveau de biodiversité. Ainsi, la protection des landes du plateau des Hautes-Fagnes en Belgique dès les années 1950 a contribué à accélérer la fermeture du milieu, autrefois limitée par les anciennes pratiques agro-pastorales. Ce phénomène, défavorable au maintien d'un niveau élevé de biodiversité, met en lumière les limites d'une stricte mise en réserve des milieux (Marty, 1996, pp. 217-219). Ces exemples illustrent le modèle de l'écologue britannique J.P. Grime, en établissant une relation forte entre l'intensité de « perturbation » – d'origine naturelle ou anthropique – d'un milieu et la richesse des espèces végétales qui s'y trouvent (Grime, 1973)³¹. Une perturbation moyenne, correspondant aux modes de gestion typiques des systèmes agricoles traditionnels, permet à la biodiversité potentielle d'atteindre son niveau le plus élevé (Figure 5)

³¹ L'auteur est à l'origine de la théorie des stratégies CSR qui propose de classer les espèces végétales en fonction de leur réussite face à la compétition avec les espèces concurrentes (espèces compétitives, C), face au stress imposé par le milieu (espèce stress-tolérante S) et face aux perturbations (espèces rudérales, R).

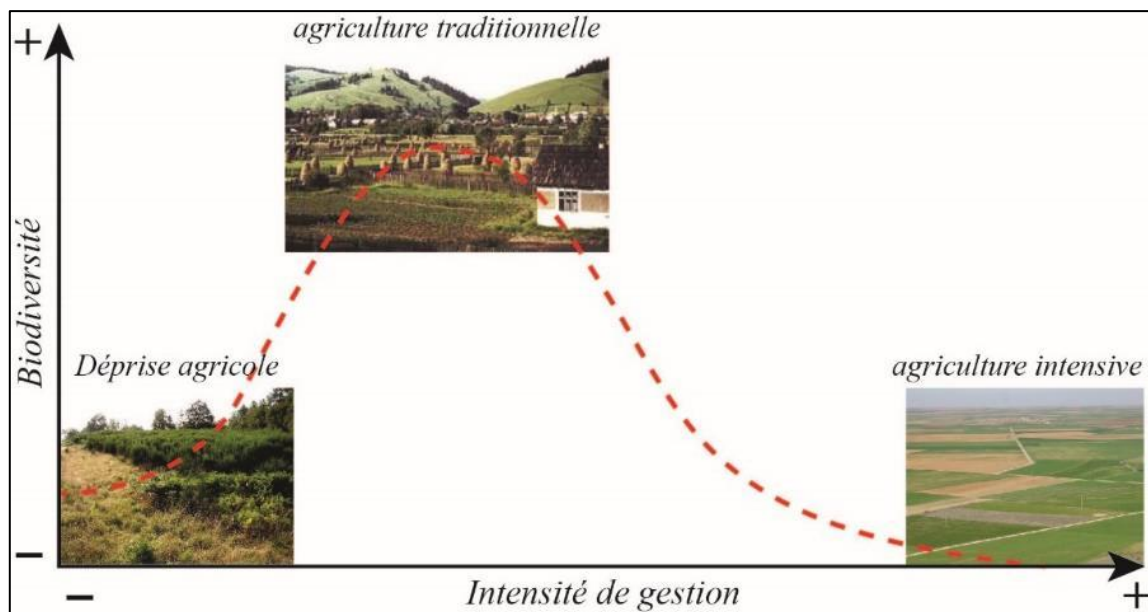


Figure 5 : Modèle théorique du lien entre niveau de biodiversité et intensité de gestion d'un milieu.

Réalisation : A. Verdier (2019), adapté de Grime (1973) et Cooper et al. (2007)

Le niveau de perturbation très élevé qu'engendre l'agriculture intensive ne peut être supporté que par un nombre limité d'espèces. La situation inverse, celle d'une déprise agricole, conduit à une situation presque similaire, l'absence de perturbation conduisant cette fois à favoriser un nombre limité d'espèces compétitives. Un niveau de perturbation moyen offre des conditions plus variées, et donc des opportunités d'installation à un plus grand nombre d'espèces.

La problématique de la conservation de la biodiversité en Europe ne peut donc pas se poser selon les termes d'une nature vierge, au sens de la *wilderness* anglo-saxonne, menacée de disparaître sous les coups d'une anthropisation néfaste. Au contraire, une approche systémique de la question s'impose, en envisageant l'espace rural comme un agrosystème³², c'est-à-dire un ensemble d'écosystèmes transformés par l'agriculture (Bertrand, 1975, p.62). La question centrale est donc avant tout celle des interactions complexes entre la nature et son exploitation à des fins agro-pastorales par les sociétés humaines. Avec l'intensification des pratiques et l'homogénéisation des paysages ruraux évoquées plus haut, l'agriculture est passée de créatrice à destructrice d'habitats, ce qui explique la chute drastique, au cours des dernières décennies, de la biodiversité dans les campagnes d'Europe. Ainsi, malgré l'application de la directive Oiseau, le déclin marqué des populations d'oiseaux inféodées aux espaces agricoles illustre parfaitement cette tendance, contrairement à la relative stabilité des populations vivant en milieu forestier (Figure 6). Le cas du crabe à bec rouge, espèce « parapluie » du nord-ouest de l'Écosse, constitue un exemple emblématique. Les projets de

³² Synonyme d'agro-écosystème plus souvent utilisé aujourd'hui par les écologues.

conservation de ce corvidé, menés au début des années 1990, ont montré que sa disparition progressive s'explique non pas par la dégradation de son « habitat naturel », mais par le déclin des systèmes agricoles traditionnels des îles écossaises associant élevage extensif de moutons et polyculture (Poux & Pointereau, 2014, pp. 11-12). Dans une région faiblement anthropisée, la présence de vastes étendues de prairies et de landes ne suffit pas au maintien de l'espèce. Il faut que ces milieux ouverts soient encore exploités par le pâturage et que la céréaliculture n'ait pas totalement disparu à proximité, car le crave se nourrit d'insectes coprophages et de grains. La survie du crave dépend donc de la pérennité d'un système agraire qui s'exprime par des formes paysagères spécifiques résultant d'une co-production société-nature.

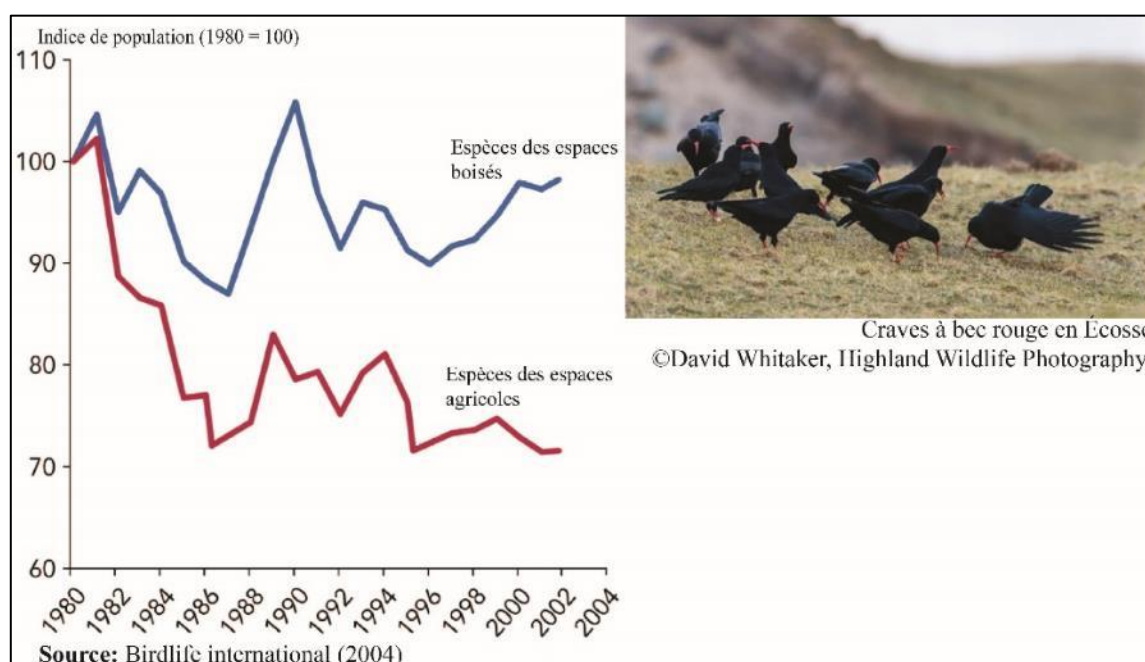


Figure 6 : Évolution des populations d'oiseaux en Europe de 1980 à 2004 (Birdlife international, 2004).

Les projets de préservation des populations de Crave à bec rouge en Écosse ont été un déclencheur dans la prise de conscience des interactions complexes pouvant exister entre les espèces animales et végétales et les systèmes agro-pastoraux « traditionnels ».

Ces réflexions sur la complexité des relations entre agriculture et biodiversité, que nous n'avons ici qu'effleurées, ont, entre autres, débouché, il y a près de trente ans, sur l'idée d'une agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN) reprise par les institutions européennes dans les années 2000. La notion, qui semble un peu en sommeil depuis quelques années, mérite que l'on s'y attarde, car elle incarne bien ce changement de perspective selon lequel l'agriculture n'est pas forcément néfaste pour la nature, et peut au contraire assurer un bon

niveau de biodiversité. L'agriculture à Haute Valeur Naturelle correspond justement à des systèmes agro-pastoraux qui ont conservé des caractéristiques favorables à une certaine diversité biologique. Il s'agit toujours d'une agriculture ou d'un élevage de faible intensité. Ils sont associés à la présence dans le paysage, soit (type 1) d'une forte proportion de végétation semi-naturelle, soit (type 2) d'une certaine hétérogénéité du couvert végétal (diversité des cultures, présence d'éléments fixes comme les haies ou les mares, etc.) ou le plus souvent, d'une combinaison plus ou moins équilibrée de ces deux types. Le fonctionnement de l'agrosystème permet, voire nécessite, la présence d'habitats abritant un nombre important d'espèces sauvages qui cohabitent avec les espèces domestiques (Poux, 2009, p.6). Ces systèmes agropastoraux particuliers ont été identifiés dès les années 1990 en Europe et sont notamment décrits dans *The Nature of Farming* :

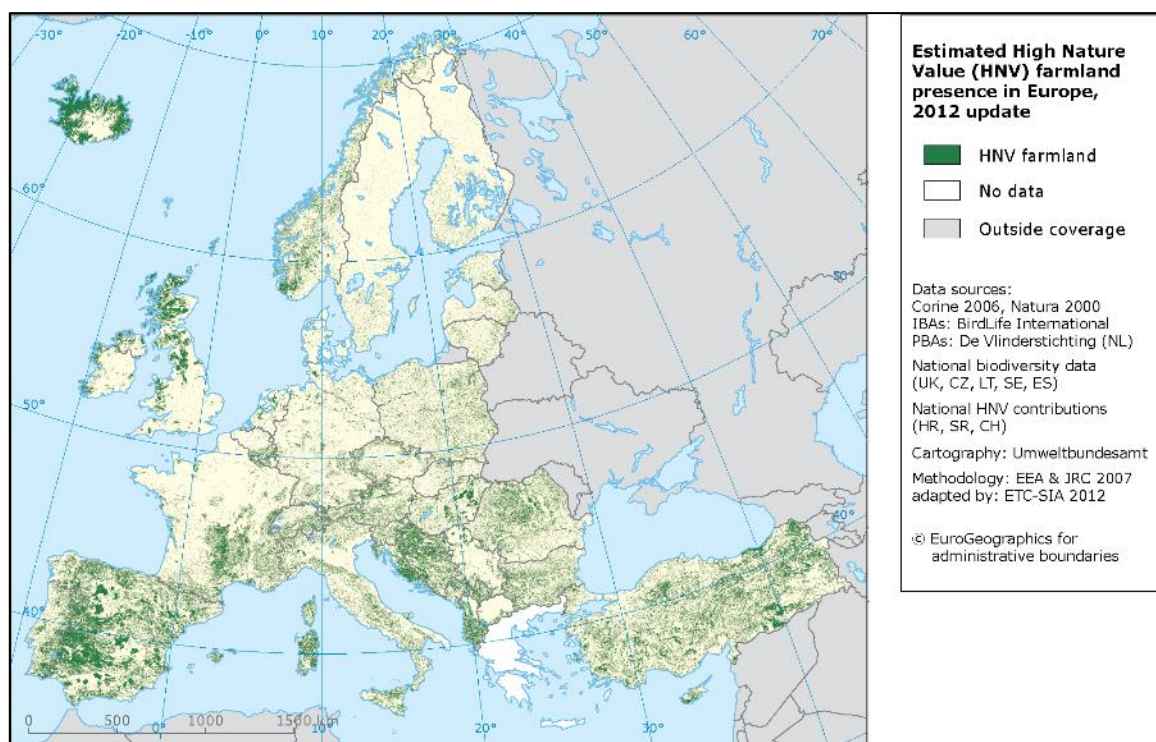
« *Les pâturages alpins d'Italie du Nord, les marais pâturés de la Côte atlantique française, les prairies de fauche du Yorkshire Dales et les vastes étendues de pâtures sèches et boisées de l'ouest de l'Espagne ont au moins une caractéristique commune. Chacun est le fruit d'un système agraire qui se distingue de l'agriculture intensive moderne. Souvent, mais pas systématiquement, traditionnels, ces systèmes peuvent être caractérisés comme étant "à faible intensité" du fait de leur faible rendement et de l'usage limité des intrants, comme les fertilisants* » (Baldock *et al.*, 1994, p.5).

Nous retrouvons ici en partie la liste des différents milieux ouverts évoqués plus haut, si importants pour la biodiversité. Mais cette fois-ci, ces milieux sont associés à un système agraire précis : la lande des hautes terres britanniques et l'élevage ovin, les *dehesas* espagnoles et la production du jambon serrano, les marais pâturés de Camargue et l'élevage de taureaux (Beaufoy *et al.*, 1994, p.11). L'intérêt d'une telle démarche est de replacer les formations végétales dites « semi-naturelles » dans le contexte agro-pastoral qui les a façonnées. Elle redonne, en quelque sorte, toute son importance au préfixe « semi », et donc à la question de l'action humaine dans la création et le maintien des milieux ouverts. Ces derniers ne sont pas des espaces incultes, inutilisés par l'agriculture, mais ils participent pleinement au bon fonctionnement du système agraire.

La reprise du concept d'agriculture HVN par les institutions européennes dans les années 2000³³, a débouché sur une identification plus précise des espaces occupés par cette

³³ Le maintien de ce type d'agriculture est un objectif explicitement mentionné dans le cadre de la politique européenne de développement rural (2^{ème} pilier de la PAC).

forme d'agriculture (Andersen *et al.*, 2003). Il est nécessaire de prendre du recul par rapport aux cartes produites sur la question, dans la mesure où il n'existe pas de délimitation nette entre l'agriculture à haute valeur naturelle d'une part et l'agriculture à faible valeur naturelle d'autre part, mais plutôt un gradient allant d'un extrême à l'autre. Néanmoins, on remarque la surreprésentation des hautes terres et des régions de montagne où des systèmes pastoraux de faible intensité persistent. Ces derniers reposent sur l'exploitation extensive de vastes étendues de végétation semi-naturelle (prairies, alpages, landes, etc.) qui correspondent au *saltus* des géographes. En plaine, la situation est moins favorable, en particulier dans les pays d'Europe occidentale comme la France, l'Allemagne, ou le Royaume-Uni. Les exceptions se trouvent plutôt en Europe méditerranéenne, particulièrement dans la péninsule ibérique, mais aussi dans les pays des Balkans ou d'Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie et Bulgarie). Il s'agit le plus souvent de systèmes agraires de polyculture-élevage qui, en raison d'une faible utilisation d'intrants, fonctionnent grâce à des transferts de fertilité (assurés principalement par l'élevage) des terres non cultivées et occupées par la végétation semi-naturelle vers les terres cultivées (Poux & Romain, 2009). Ces systèmes agraires reposent donc encore sur le traditionnel équilibre *ager-saltus* décrit depuis l'Antiquité, la proportion des deux ensembles pouvant toutefois fortement varier en fonction des situations. Sans surprise, l'agriculture HVN correspond essentiellement à des formes traditionnelles d'exploitation agricole qui ont persisté dans des régions à fortes contraintes naturelles et/ou accusant un retard de développement plus ou moins important. L'idée de l'agriculture HVN est de faire de ces espaces agricoles marginaux un contre-modèle vertueux face au modèle agricole intensif dominant. Évidemment, il n'est pas réaliste d'envisager de faire évoluer l'ensemble de l'agriculture conventionnelle vers le modèle d'agriculture HVN. Toutefois, certaines caractéristiques de cette dernière, en premier lieu l'importance des éléments semi-naturels, peuvent inspirer la transition agroécologique des systèmes productifs agricoles européens.



Carte 1 : Carte de localisation de l'agriculture HVN en Europe (AEE, 2012).

Cette carte est construite sur des critères d'occupation du sol (Corine Land Cover) et les zonages Natura 2000.

Cette brève synthèse met en lumière deux idées clefs. En premier lieu, sur la question des liens entre agriculture et biodiversité, l'écologie s'est détournée d'une approche strictement « naturaliste » pour faire prévaloir le paradigme intégrateur (Depraz, 2008) selon lequel les activités humaines, ici l'agriculture, ne sont pas systématiquement opposées aux logiques de préservation de la nature. Au contraire, une étude présentant l'agriculture HVN signale que « *le maintien de la biodiversité est lié à la pérennité de « l'agro-écosystème », que la nature est présente dans celui-ci et en dépend.* » (Poux & Pointereau, 2014, p.12). Cette perception favorise le rapprochement d'une partie de la recherche en écologie vers la vision classiquement défendue par les géographes, selon laquelle l'étude d'un milieu doit prendre en compte l'action décisive des hommes³⁴. En second lieu, ce changement de perspective est susceptible de favoriser des transferts de notions entre les deux champs disciplinaires, car la notion de végétation semi-naturelle des écologues recouvre très largement celle de *saltus* des géographes, ce qui contribue à réactualiser cette dernière.

³⁴ À l'inverse, l'écologie scientifique considéra longtemps l'homme comme « *un facteur parmi d'autres, et souvent un facteur fâcheux que l'on évacuerait volontiers de l'écosystème si on le pouvait* ». (Demangeot, 2002, pp. 3-4).

1.2.4 Vers un renouveau de la notion de *saltus* ?

La question du maintien d'une végétation semi-naturelle occupe une place centrale dans les problématiques posées par les transformations de l'agriculture et leurs effets sur la biodiversité. Pourtant, comme le soulignent Poux *et al.* (2009), la notion même de « végétation semi-naturelle » ne semble pas suffisamment à la hauteur des enjeux. Venue de l'écologie, elle renvoie trop nettement à l'idée d'une opposition entre l'homme et la nature, selon laquelle les espaces naturels le sont parce que les hommes en sont absents, et qu'au contraire, les espaces voués à la production agricole relèvent de l'artificiel. Comment ne pas percevoir derrière ce terme l'idée d'une nature amoindrie par l'action de l'homme réduite au préfixe : « semi³⁵ » ? La philosophie d'une nature sans l'homme, que l'on peut discerner derrière l'idée d'une végétation semi-naturelle, n'est pas en phase avec la recherche de « synergies » entre l'agriculture et la biodiversité (Leroux *et al.*, 2008). En outre, en opposant le naturel, c'est-à-dire les espaces évoluant indépendamment de l'action humaine, et l'agricole, à savoir les espaces productifs répondant aux besoins des hommes, le risque est grand de réduire cette végétation semi-naturelle à des étendues incultes et improductives, et donc totalement déconnectées du système agraire. La mise en place, ces dernières années, des mesures agro-environnementales illustre ce risque. L'obligation de maintenir des bandes enherbées et des corridors écologiques, afin de ménager des secteurs répondant à une demande naturaliste au sein de l'espace cultivé, est souvent perçue comme un manque à gagner pour les agriculteurs qu'il faut compenser financièrement (Poux *et al.*, 2009b).

C'est en posant ce problème que certains auteurs en sont venus à redécouvrir la notion de *saltus* qui présente l'avantage de ne suggérer aucun divorce entre l'homme et la nature (Poux *et al.*, 2009). En effet, l'énumération des milieux ouverts, qui constituent le premier poste de la végétation semi-naturelle, recoupe très largement celle que l'on retrouve dans la définition du *saltus* par les géographes (Bertrand, 1975). Dans la mesure où les formations végétales se recoupent, puisqu'il s'agit d'espaces ni cultivés ni boisés, pourquoi ne pas faire usage du mot *saltus*, alors qu'à l'évidence il est difficile de le remplacer par d'autres termes équivalents ?

Néanmoins, les auteurs qui mobilisent le mot *saltus* dans une approche écologique adoptent généralement une définition plus large que celle des géographes. Ces derniers

³⁵ La définition, proposée par le dictionnaire de biogéographie végétale, est à ce titre révélatrice, puisqu'elle indique qu'une formation est « semi-naturelle » lorsque sa structure et sa composition sont peu modifiées par les actions humaines (Da Lage & Métaillé, 2015, p.807).

réservent le terme *saltus* aux milieux appauvris, et n'intègrent pas les prairies les plus productives, même si elles sont naturelles, suivant l'usage antique qui distinguait le *pratium* du *saltus*, donc les prairies entretenues et généralement fauchées des pacages non entretenus (Ruas, 2008). Les écologues, quant à eux, y intègrent tous les herbages, à condition qu'il ne s'agisse pas de prairies artificielles ou temporaires, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas labourées et ensemencées. En revanche, pour eux, toutes les prairies permanentes sont comptabilisées dans le *saltus*, y compris les plus fertilisées. Un tel choix peut se défendre alors qu'on cherche à protéger les surfaces enherbées face aux avancées de la grande culture. Ce « *saltus* intensifié » présente malgré tout un intérêt écologique supérieur à celui des cultures annuelles et de l'« *ager* prairial » (Poux *et al.*, 2009b) (Figure 7).

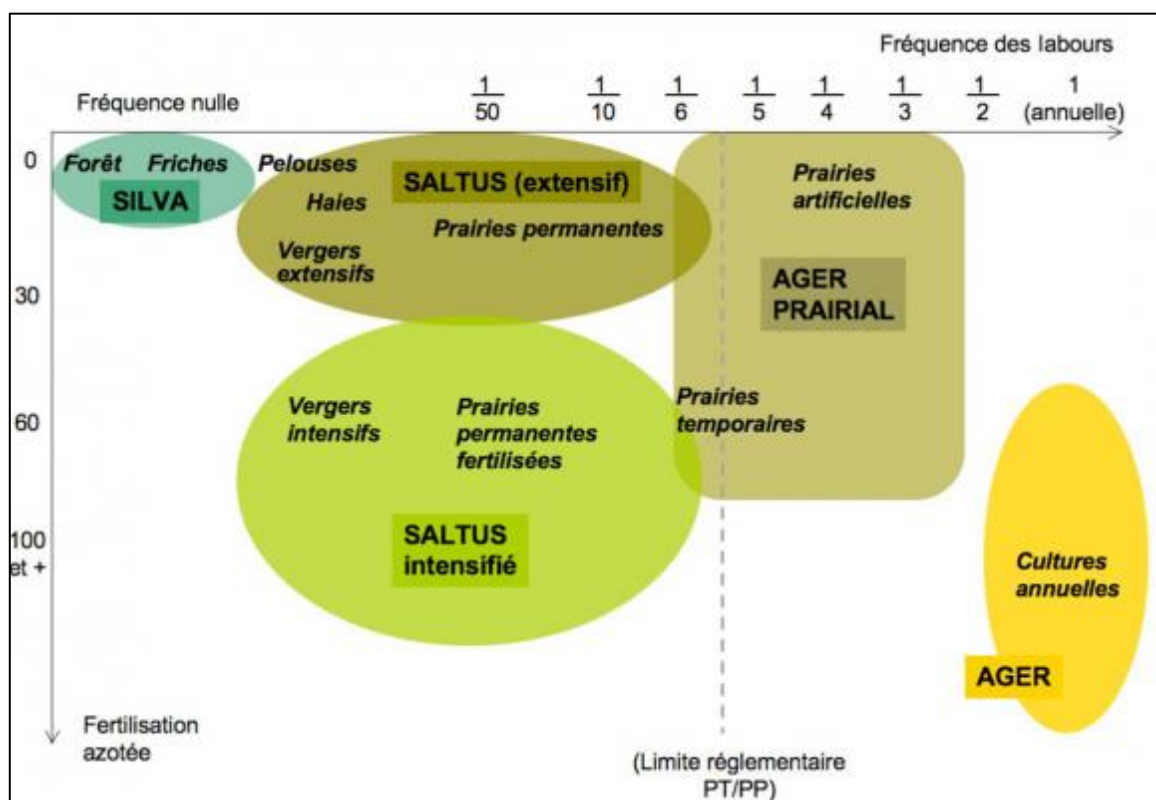


Figure 7 : Une approche élargie du saltus (Poux *et al.*, 2009b)

En outre, on retrouve également associées à la notion de *saltus* d'autres formes de végétation, comme les haies et les vergers non labourés (y compris les prés-vergers et les châtaigneraies), qui ne correspondent pas à la définition classique du *saltus*. Un tel parti pris s'explique par la volonté de faire correspondre la notion de végétation semi-naturelle avec celle de *saltus*, voire de substituer la première par la seconde (Poux *et al.*, 2009). En effet, comme le *saltus* au sens strict, c'est-à-dire celui des géographes, ces formations végétales

mises en place par l'homme, se développent de façon naturelle, sans apports extérieurs, les interventions humaines se limitant principalement à des prélèvements (cueillette ou taille).

Il est certain que la définition du *saltus* que proposent les écologues est moins déterminée par la spécificité des fonctions agraires traditionnellement attachées à cet espace, que par les caractéristiques écologiques des formations végétales qui s'y trouvent. Elle met en particulier l'accent sur le caractère spontané des processus biophysiques qui se déroulent sur le *saltus*, et permet ainsi d'y rattacher d'autres formations végétales, qui présentent un caractère identique, même lorsqu'elles remplissent des fonctions agraires bien distinctes. Ainsi, les haies des bocages, dont la raison d'être originelle réside dans la nécessité d'un marquage foncier assurant une protection des cultures contre la dent du bétail (Antoine, 2002), ne remplissent pas les fonctions qui sont traditionnellement celles du *saltus* (en particulier la fonction pastorale).

Finalement, le *saltus* des écologues rassemble toutes les catégories d'occupation du sol ayant échappé aux labours et à une uniformisation de leur couvert végétal. Il s'agit le plus souvent des secteurs les plus biodiversifiés et les plus hétérogènes, ceux que les politiques publiques cherchent à préserver face aux transformations récentes de l'agriculture. Une telle approche contribue à donner une nouvelle actualité à la notion de *saltus*. D'obsolète, car faisant référence à des formes d'agriculture actuellement marginales, le *saltus* devient central en raison des fonctions écologiques qu'il assure. Il apparaît comme un réservoir pour une biodiversité remarquable et ordinaire, susceptible de soutenir la pérennité de l'*ager* (auxiliaires de culture), et aussi, dans une logique d'écologie du paysage, comme un corridor permettant la circulation des espèces (Beck *et al.*, 2013, p.23). Ainsi, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Lorraine mentionne 80 000 ha de milieux « *plus ou moins ouverts* » (incluant notamment les pelouses sèches) identifiés comme un « *espace de transition* » ou *saltus*. Le rapport insiste sur le rôle que jouent ces surfaces, pourtant réduites en matière de biodiversité et de continuités écologiques³⁶ (SRCE, 2015, p.87). L'idée n'est pas nouvelle, même si l'on doit à l'agronome X. Poux des publications sur cette question, dans le cadre d'une étude menée en Lorraine sur la pertinence de la notion *saltus* dans une réflexion plus large sur l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles (Poux *et al.*, 2011). Dès les années 1990, C. Millier, ancien directeur de l'ENGREF, exprime une

³⁶ Le SRCE, intégré dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) par la loi NOTRe, avait pour objectif de décliner à l'échelle régionale les ambitions en termes de trame verte et bleue issues du Grenelle de l'Environnement.

conception similaire en préface d'un ouvrage consacré à la « forêt paysanne », dans laquelle il décrit une négation agronomique du *saltus* du fait de l'évolution générale des systèmes agraires, mais précise qu'avec « *la montée des préoccupations écologiques [...] ce liseré de l'ager, si caractéristique de certaines régions, est devenu un élément surfacique incontournable pour l'aménagiste, tandis que l'écologue établit progressivement l'intérêt des zones hétérogènes de transition pour qualifier la stabilité et la résilience des écosystèmes forestiers et des agrosystèmes* » (Balent, 1996, p.5).

Bien sûr les géographes peuvent trouver à redire au sujet d'une vision extensive du *saltus* qui rompt avec la définition académique. Néanmoins, ces réflexions venues de l'écologie doivent les amener à reconsidérer l'importance d'une notion délaissée, mais qui est finalement au cœur des enjeux environnementaux liés aux transformations de l'agriculture, et sur lesquels la géographie s'est largement investie aux côtés de l'écologie et de l'agronomie. Cela conduit nécessairement à revenir sur la définition du *saltus* pour la consolider et la réactualiser.

2 Éléments de définition du *saltus* à partir d'une triple lecture

Les forts enjeux contemporains en matière de conservation de la biodiversité contribuent à une réhabilitation du *saltus* comme objet d'étude, mais également comme concept pour envisager une transition écologique des systèmes agricoles. Toutefois, force est de constater qu'au sein de la trilogie agraire des ruralistes, le *saltus* fait figure de notion incertaine aux contours flous. Si l'*ager* et la *silva* sont aisés à identifier, tant sur le plan paysager qu'écologique, le *saltus* se présente au contraire comme un ensemble disparate, voire hétéroclite, dont la définition, simple au premier abord, pose en réalité problème. Souvent défini par défaut (ce qui n'est ni cultivé, ni boisé), le *saltus* apparaît comme un objet géographique difficile à saisir. P. Guinier (1954) parle de « terme vague » et C. Millier de « catégorie fourre-tout » (Balent, 1996, p. 5). À l'exception de la synthèse de G. Bertrand (1975), et des réflexions plus récentes des agronomes X. Poux, J.-B. Narcy et B. Romain (Poux *et al.*, 2009a ; 2009b), peu d'auteurs ont cherché à définir la notion de manière approfondie. Il nous faut donc commencer par-là, en mobilisant une bibliographie pluridisciplinaire.

Pour débiter, nous avons cherché à recenser les auteurs proposant une définition explicite du *saltus*. Vingt références ont été retenues : il s'agit d'ouvrages ou de manuels universitaires (9 références), de dictionnaires (7 références) et d'articles scientifiques (4 références). La quasi-totalité des références est évidemment postérieure à l'introduction du terme « *saltus* » dans le vocabulaire scientifique courant. Nous avons toutefois jugé utile d'y ajouter deux définitions anciennes, celle de l'agronome romain Varron (Ier siècle av. J.-C.) déjà mentionnée, et celle de l'*Encyclopédie* (XVIIIe siècle) rédigée par le chevalier de Jaucourt, afin de mettre en évidence l'acception fluctuante du terme au fil du temps. Ces références se rattachent principalement à trois champs disciplinaires : la géographie (8 références) – en particulier la géographie agraire et historique et la biogéographie – l'histoire (6 références), surtout rurale et environnementale, et dans une moindre mesure l'agronomie (4 références). Les définitions, généralement courtes, ne retiennent cependant pas toujours les mêmes critères (Figure 8).

Auteurs et dates	Disciplines, spécialités	Le saltus est...						
		un espace pastoral.	ni cultivé		parfois cultivé.	ni boisé		un espace boisé, de façon continue ou non.
			un espace inculte opposé à l' <i>ager</i> .	une friche.		un espace distinct de la <i>silva</i> .	associé à des formations végétales ouvertes.	
Alexandre & Génin, 2012	Biogéographie							
Bertrand, 1975	Géographie de l'environnement							
Brunet et al., 1993	Géographie							
Da Lage & Métaillé, 2015	Biogéographie							
Dion, 1934	Géographie agraire historique							
Fénelon, 1970	Géographie agraire							
George & Verger, 2013	Géographie							
Lacoste, 2003	Géographie							
Antoine et al., 2000	Histoire agraire							
Braudel, 1990	Histoire							
Delort & Walter, 2001	Histoire environnementale							
Fabre & Olivier, 2013	Histoire rurale							
Lachiver, 1997	Histoire rurale							
Leroy Ladurie & Barry, 1962	Histoire environnementale							
Barbier et al., 2001	Archéologie							
Kuhnoltz-Lordat, 1958	Agronomie							
Mazoyer & Roudart, 1997	Agronomie							
Poux et al., 2009	Agronomie							
Varron, Ier siècle av. J.-C.	Agronomie							
Encyclopédie, 1751	—							

Figure 8 : Tableau de synthèse des différentes définitions du saltus
Réalisation : A. Verdier (2019)

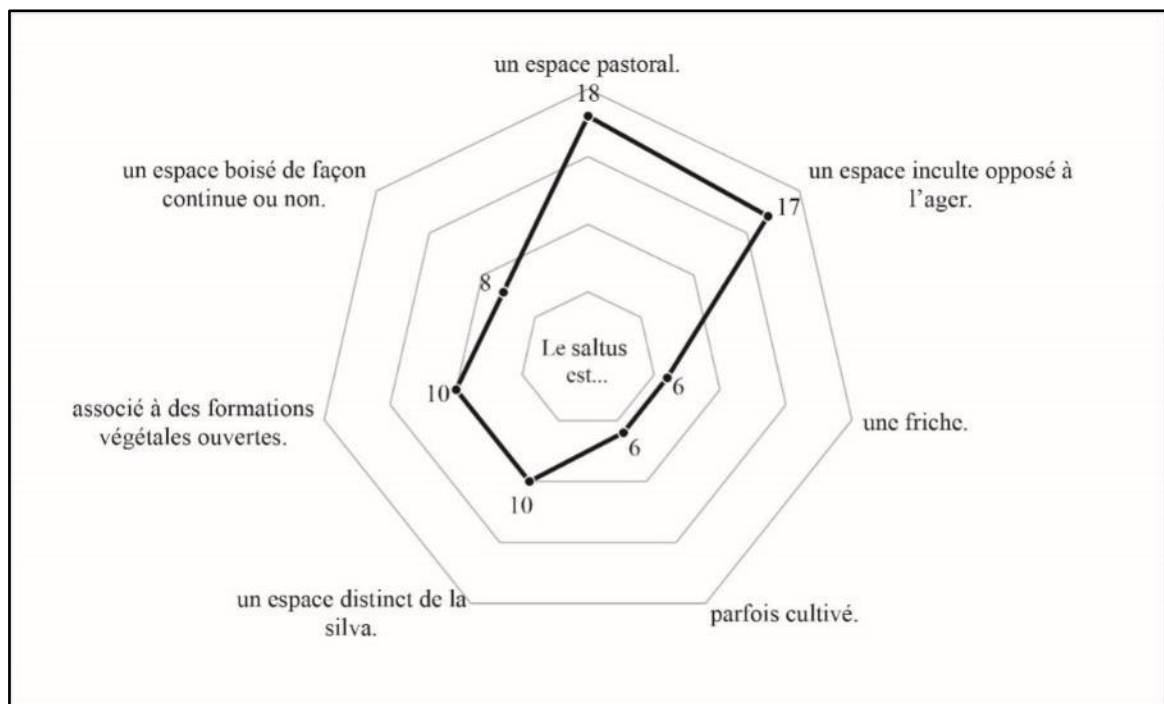


Figure 9 : Représentation graphique des critères retenus pour définir le saltus

Réalisation : A. Verdier (2019)

La plupart des auteurs s'accordent sur la vocation pastorale du *saltus* (18 sur 20) et son caractère inculte l'opposant à l'*ager* (17 sur 20). Mais concernant ce dernier point, six définitions apportent une nuance en évoquant la possibilité de cultures sur le *saltus*, le plus souvent temporaires³⁷. Concernant le rapport avec la *silva*, dix définitions seulement la distinguent du *saltus*, et un même nombre d'auteurs associent ce dernier à des formations végétales ouvertes (landes, pelouses, parcours). Sur ce point, les auteurs sont plus hésitants, surtout les historiens et les géographes et, de façon moindre les agronomes ; huit définitions vont même jusqu'à évoquer le caractère boisé du *saltus*³⁸. Pour le géographe, soucieux de visualiser et d'identifier son objet d'étude dans le paysage, ces définitions posent problème. Avant d'être une catégorie d'occupation du sol aisément identifiable dans le paysage (comme l'*ager* ou la *silva*, même si les frontières de cette dernière font débat), le *saltus* est un espace agraire défini par les usages, principalement pastoraux, qui s'y rattachent. Ces derniers contribuent à façonner des milieux écologiques particuliers, dont l'aspect ouvert ou semi-ouvert est la manifestation la plus tangible à l'échelle du paysage. Pour rendre compte

³⁷ Il s'agit principalement de définitions proposées par des historiens, ou dans un ouvrage appartenant au champ disciplinaire de l'histoire (par exemple, la définition du géographe G. Bertrand en introduction à *l'Histoire de la France rurale*).

³⁸ C'est même le seul critère retenu par l'*Encyclopédie*.

de l'ensemble des facettes du *saltus*, nous proposons de le définir à partir d'une triple lecture : agronomique, écologique et paysagère.

2.1 Une lecture agronomique

C'est par l'entrée agronomique qu'une définition du *saltus* doit nécessairement débiter. En effet, les aspects écologiques et paysagers du *saltus* ne peuvent être intelligibles que par une bonne compréhension des différentes fonctions que remplit – ou remplissait – cet espace au sein d'un système agraire donné. Néanmoins, en Europe, les modes de production agricole contemporains reposent désormais très marginalement sur une exploitation du *saltus*. Ainsi, même si elle conserve une certaine actualité, en particulier dans les systèmes agraires de faible intensité, cette lecture agronomique relève donc désormais surtout du passé, et ne peut être pleinement appréhendée que par une étude (géo)historique.

2.1.1 Mise en place et organisation des systèmes agraires associant ager et saltus

La révolution agricole du Néolithique est à l'origine d'une première anthropisation de grande ampleur des milieux naturels européens. L'apparition de systèmes agraires sur abattis-brûlis conduit notamment à une importante réduction du couvert forestier. Cette dernière, associée à une pression démographique qui tend à s'accroître, rend alors nécessaire l'émergence de nouveaux systèmes agraires fondés sur la jachère, et une reproduction de la fertilité assurée, non plus par le brûlis de la végétation spontanée, mais principalement par l'élevage (Mazoyer & Roudart, 1997). Les activités pastorales jouent alors un rôle déterminant et doivent donc disposer de surfaces suffisantes pour assurer la subsistance du bétail. Cette nécessité explique la mise en place d'un *saltus* occupant les étendues herbeuses et buissonnantes issues du déboisement. Il est associé aux champs labourés et régulièrement cultivés : ensemble ils donnent naissance au système agraire fondé sur la complémentarité *ager/saltus*, abondamment décrit dans la littérature agronomique de l'Antiquité. Apparu dans les régions méditerranéennes, il s'étend vers les régions septentrionales de l'Europe, parallèlement au recul relatif de la forêt et à la marginalisation de la technique de l'abattis-brûlis.

Contrairement aux cultures sur abattis-brûlis, ce système introduit une stabilisation partielle des espaces agricoles, pastoraux, et éventuellement sylvicoles (Kuhnholz-Lordat, 1958). Ces trois composantes du finage s'organisent en cercles concentriques selon une logique auréolaire. Cette forme d'agencement spatial est bien connue des géographes,

puisqu'elle correspond au modèle dit de « von Thünen³⁹ », selon lequel la distance par rapport à un centre de peuplement – qu'il corresponde à une exploitation isolée, un village ou une ville – détermine la répartition des différents usages du sol. Les champs, qui nécessitent une attention quasi constante pour parvenir à produire une quantité de céréales suffisante, forment logiquement la première auréole autour de l'habitat (*l'ager*). C'est encore plus vrai pour les jardins (*hortus*) qui, étant visités et surveillés quotidiennement, se trouvent donc directement accolés aux habitations. Le *saltus* forme une deuxième auréole en périphérie du finage, car il ne nécessite qu'un faible entretien et une présence minimale, le maintien d'une végétation herbacée étant simplement assuré par le pâturage régulier du bétail et l'usage du feu par les bergers. Au-delà, les terrains trop éloignés pour être cultivés ou pâturés régulièrement par le bétail sont occupés par la forêt et forment une troisième et dernière auréole (*silva*) qui, du point de vue des usages et du paysage, ne se distingue pas toujours nettement du *saltus* au sens strict.

Naturellement, une organisation parfaitement concentrique ne s'observe que très rarement – éventuellement dans des régions peu accidentées présentant une fertilité relativement homogène, car la logique de localisation fondée sur la distance par rapport à un centre est altérée par la prise en compte des diverses aptitudes agronomiques des terroirs qui composent le finage. Celles-ci sont particulièrement importantes dans le cas de systèmes agraires qui ne peuvent pas s'affranchir des contraintes du milieu à cause de techniques et d'outillage limités. En outre, dans un contexte où, jusqu'au XIX^e siècle, les agrosystèmes locaux demeurent plus ou moins autarciques, il est nécessaire pour les communautés rurales de faire cohabiter la plus grande variété possible de productions sur leur finage. Ceci explique notamment l'implantation préférentielle des villages sur des sites comme les mi-pentes des talus ou les versants des vallées, permettant de valoriser des terroirs variés à une distance accessible (Grataloup, 2015, p.69). Selon cette logique, l'*ager* occupe les terroirs les plus favorables aux cultures et les plus faciles à travailler avec un outillage encore peu perfectionné. Le *saltus* et la *silva* se trouvent donc cantonnés sur les terroirs les plus défavorables aux cultures car trop accidentés, trop filtrants ou au contraire trop humides, mais suffisants pour une valorisation pastorale et/ou sylvicole.

³⁹ Du nom de Johann Heinrich von Thünen, propriétaire d'un domaine agricole dans le Mecklembourg (Allemagne), dont les réflexions, publiées de 1826 à 1842, sur le rôle de la distance dans la répartition des productions agricoles furent à l'origine de la formulation de ce modèle.

La combinaison de ces deux logiques de localisation explique que l'agencement et les proportions des trois composantes du système varient fortement d'une région à l'autre, et même d'un finage à l'autre. Par exemple, un relief marqué introduit un principe d'étagement altitudinal des activités agropastorales qui se combine à la logique auréolaire. Ainsi, dans les régions de montagne, les cultures (*ager*) et les prés de fauche occupent généralement le fond de vallée où se trouvent les terrains les moins accidentés mais aussi les plus accessibles depuis le village. Au-delà, la forêt (*silva*) domine sur les versants les plus raides et les moins abordables de l'étage montagnard. En aval de cette dernière, donc à des altitudes relevant encore de l'étage collinéen, sont localisés des pâturages, plus ou moins boisés, dédiés au parcours du bétail (*saltus*). La particularité de la configuration montagnarde réside dans la présence en altitude (étages subalpin et alpin), et donc en amont cette fois de la *silva*, d'alpages et d'estives dont l'origine peut être naturelle et/ou anthropique. Dans cette configuration, le *saltus* est composé de deux ensembles généralement séparés par la *silva*. Le premier occupe un espace intermédiaire, plus ou moins étendu, entre l'*ager* et la *silva*, ce qui correspond à la configuration auréolaire observable en plaine, tandis que le second occupe les espaces sommitaux,⁴⁰ selon une logique d'étagement liée au relief. Le cas vosgien illustre bien ce modèle avec des pâturages communaux, ou « pâquis », situés en aval de la forêt, et des Hautes-Chaumes sur les sommets, pâturées par les troupeaux à la belle saison (Rochel, 2004). Une configuration voisine est observable dans la montagne basque, où l'on peut distinguer un *saltus* composé de landes plus ou moins arborées à l'étage collinéen, et un *saltus* d'altitude composé de pelouses et de landines à bruyères (De Bortoli *et al.*, 2003 ; Cousin, 2017). D'une manière générale, même dans les régions au relief moins marqué, les hauteurs sont souvent le domaine du *saltus*. C'est pourquoi chez les Latins, le mot *saltus* impliquait l'idée de relief accidenté (Dion, 1934, p.82). Cette association d'idées a d'ailleurs perduré dans certaines régions méditerranéennes. Ainsi, selon R. Dion, en Provence, le terme « colline » fait référence à l'idée de relief, mais aussi à un paysage de forêt dégradée et de pacage désert. En Espagne, le « monte » correspond à la fois à une hauteur et à un espace inculte couvert d'une végétation plus ou moins claire (Humbert, 1994).

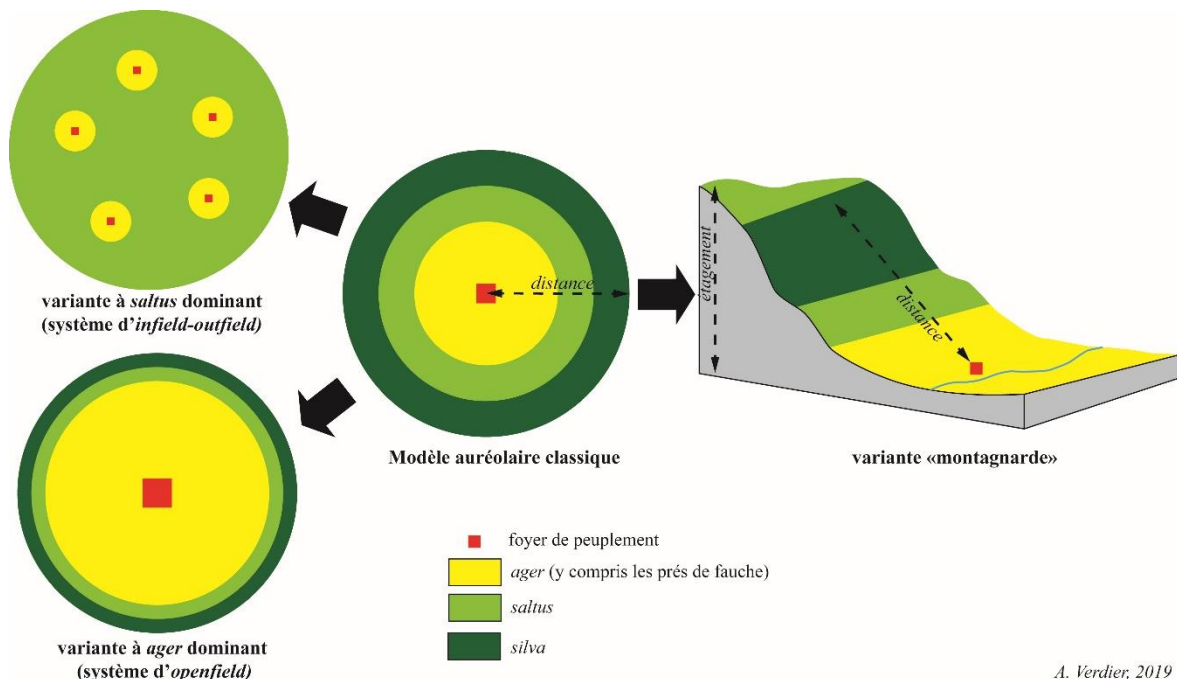
Néanmoins, on ne doit pas considérer que la localisation du *saltus* est absolument déterminée par les contraintes du milieu en correspondant aux terroirs les plus ingrats et les plus difficiles à cultiver. Outre la distance, qui peut expliquer que des terres *a priori* favorables aux cultures mais éloignées du village soient incluses dans l'auréole du *saltus*, il

⁴⁰ Pour distinguer ce *saltus* d'altitude, certains auteurs proposent de parler d'*altus* (De Bortoli *et al.*, 2003).

faut insister sur la nécessité, pour les systèmes agraires traditionnels, de maintenir un espace pastoral suffisant pour le bétail, conduisant *de facto* à limiter l'extension de l'*ager*. En effet, une réduction inconsidérée du *saltus* entraînerait une diminution des transferts de fertilité assurés par le bétail ; ce qui, à terme, mettrait en danger le fonctionnement du système. Les gains obtenus par le défrichement du *saltus* risqueraient d'être perdus par une diminution générale de la fertilité de l'*ager*. Ce fait est particulièrement vrai dans les régions tempérées froides, ou à l'inverse dans des régions plus méridionales marquées par l'aridité. La faiblesse des ressources fourragères⁴¹ contraint à conserver de très vastes étendues de pâturages, l'espace agraire se trouvant alors réduit à sa portion congrue. Dans cette configuration, l'*ager* apparaît restreint à quelques îlots disséminés (habitat dispersé) au sein d'une vaste étendue de *saltus*, cette dernière pouvant résulter d'une dégradation parfois totale de la *silva*. Cette organisation spatiale correspond en premier lieu aux systèmes agraires d'*infield-outfield* des régions de la façade atlantique, et plus largement aux marges peu peuplées présentant de faibles aptitudes agricoles.

Les variations ne sont pas uniquement spatiales, elles sont aussi temporelles. À mesure que les techniques agraires se perfectionnent et que la population augmente, le *saltus* – et dans un second temps la *silva* – apparaît comme une réserve de terres à conquérir pour la mise en culture, dans la mesure où, jusqu'au XIX^e siècle, l'augmentation des productions agricoles est principalement assurée par l'extension des terres cultivées. Ainsi, les openfields céréaliers, qui se mettent en place à partir du Moyen Âge sur les plaines et les plateaux de l'Europe du Nord, parviennent, à la fin du XVIII^e siècle, à étendre l'*ager* sur la majeure partie des finages (souvent plus des trois-quarts) réduisant la place de l'inculte et donc du *saltus* à peu de chose.

⁴¹ Dans les régions tempérées froides, le déficit hivernal de fourrages est progressivement compensé par la fauche de l'herbe excédentaire du printemps (fenaïson), permettant de constituer un stock de foin consommable l'hiver par le bétail en stabulation. Elle suppose l'existence de prés de fauche distincts du *saltus* (Mazoyer & Roudart, p. 344-345).



A. Verdier, 2019

Figure 10 : Modélisation des différentes configurations spatiales associant ager, saltus et silva.

Réalisation : A. Verdier (2019)

Néanmoins, avant les révolutions agricoles de l'époque contemporaine, la présence d'espaces incultes en périphérie des finages, plus ou moins étendus en fonction des lieux et des époques, est une nécessité dans la plupart des cas. Ce *saltus* ne constitue pas un angle mort de la mise en valeur agricole, mais apparaît comme une composante essentielle du fonctionnement des systèmes agraires.

2.1.2 Un espace pastoral et « exportateur »

Le *saltus* constitue avant tout une ressource pastorale assurant le parcours et l'alimentation du bétail. C'est de nos jours encore la fonction première du *saltus* lorsqu'il est exploité dans le cadre de systèmes pastoraux extensifs. Historiquement *saltus* et espace pastoral ne se recouvrent pas totalement. L'espace pastoral était sensiblement plus vaste en s'étendant, avec la vaine pâture, aux jachères et aux chaumes, donc à une partie de l'*ager*, mais aussi aux forêts (Bertrand, 1975). Toutefois, le *saltus* en constitue l'élément pérenne. Généralement accessible en tout temps et sans contredit – contrairement aux forêts –, il est vital durant les périodes de l'année où le fourrage vient à manquer et où l'*ager* est fermé au troupeau en vue des récoltes. Si, comme nous le verrons plus loin, d'autres usages peuvent exister, comme la pratique de cultures temporaires, ils sont autorisés uniquement à condition de ne pas nuire au pâturage du bétail.

Il serait cependant réducteur de limiter le rôle du *saltus*, dans les anciens systèmes agraires, à la seule subsistance du bétail. Il répond plus largement à l'impérieuse question du renouvellement de la fertilité de l'*ager*, problématique à laquelle l'activité agricole est confrontée jusqu'à l'avènement des engrais de synthèse au XXe siècle. Ainsi, d'un point de vue agronomique, le *saltus* peut être défini comme un milieu exportateur, une « source de fertilité », dont la biomasse est exploitée au profit de l'espace cultivé (Poux *et al.*, 2009). L'activité pastorale est la modalité la plus courante de ce transfert de fertilité : en pâturent sur le *saltus*, le bétail produit, par ses déjections, l'engrais nécessaire au renouvellement de la fertilité de l'*ager*, une fois les récoltes passées. Dès l'Antiquité, la pratique consistant à parquer le bétail sur les jachères la nuit, après lui avoir fait parcourir le *saltus* le jour, est attestée (Mazoyer & Roudart, 1997, p. 235). Elle s'est longtemps maintenue⁴² malgré son efficacité relative en raison des va-et-vient incessants qu'elle imposait.

Ce transfert de fertilité du *saltus* vers l'*ager* est donc principalement assuré par l'intermédiaire du bétail. Mais d'autres modalités existent, notamment dans les régions de l'Ouest de l'Europe, allant des îles britanniques à la Galice en passant par la Bretagne. Dans ces contrées de l'Ouest atlantique marquées par le système agraire d'*infield-outfield*, ou des formes dégradées de celui-ci, le transfert de fertilité de la lande vers l'espace cultivé s'effectue par la pratique, autrefois répandue, de l'étrépage. Elle consiste à prélever des végétaux de la lande – l'*outfield* – en découpant la motte de terre⁴³ qui entoure leurs racines, puis à brûler l'ensemble (écobuage) pour obtenir de l'engrais pour les cultures. La lande, soumise à de nombreux prélèvements, était donc pour les populations locales une source de fertilité indispensable au bon fonctionnement du système agraire, au point qu'il n'est pas exagéré de considérer que sa présence conditionne la mise en culture du reste du finage (Antoine *et al.*, 2000, p.71-73). Ainsi au XVIIIe siècle, lorsque la question de la mise en valeur des étendues de landes de Bretagne considérées comme incultes fut posée, des doutes face à une telle entreprise s'exprimèrent. Plusieurs observateurs locaux affirmèrent que la lande ne pouvait pas être défrichée, car elle était indispensable pour produire l'engrais nécessaire à la fumure des terres labourables (Jarnoux, 2009, p. 17). Les évolutions de la

⁴² Dans le Massif central par exemple, P. Couturier rappelle que la pratique du parcage nocturne des ovins sur les terres privées, appelée « *nuits de fumature* », s'est maintenue jusqu'au début du XXe siècle (Couturier, 2007).

⁴³ À l'aide de l'étrépe, une sorte de bêche à deux lames opposées, l'une tranchant verticalement, l'autre horizontalement pour enlever la partie supérieure de la lande.

pensée agronomique de l'époque avaient fait disparaître, chez une certaine élite, l'importance des liens unissant l'*ager* et le *saltus*.

Les transferts de fertilité du *saltus* vers l'*ager* passent également par diverses formes de prélèvements directs comme le soutrage⁴⁴, ou toute autre forme de cueillette, ainsi que par la chasse (Durand, 1997) et la pêche⁴⁵. Finalement, toutes ces pratiques ancestrales faisaient du *saltus* un espace-ressource primordial pour les communautés rurales. Historiquement, on ne saurait donc assimiler le *saltus* à un espace sauvage (ou une friche) délaissé par les hommes. Au regard des fonctions qu'il remplit dans les anciennes économies rurales, il se présente au contraire comme un espace approprié et exploité, et donc pleinement intégré au système agraire.

2.1.3 Un espace approprié et exploité collectivement

Les formes d'appropriation et d'exploitation du *saltus* ont la particularité de prendre le plus souvent une dimension collective. C'est pourquoi à l'échelle de la France, la géographie du *saltus* recoupe en partie celle des terres communes et des « communaux » : les relevés cadastraux du XIXe siècle révèlent que, sur les 4 718 656 ha de communaux, 59,5 % sont en pâturage ou terres vaines et vagues ; 36% sont boisés ; et 4,5% en culture (Vivier, 1998, p.33). Les régions fortement dotées en communaux sont aussi celles habituellement réputées pour leurs vastes étendues de *saltus* : ce sont notamment les massifs montagneux (y compris la Corse) et la Bretagne. Cette corrélation n'est évidemment pas étonnante quand on sait qu'historiquement les espaces d'utilisation collective servaient essentiellement au pâturage, dans le cadre de ce qu'on appelait parfois la « grasse » ou « vive pâture » (Vivier, 1999b), la mise en culture se traduisant généralement par la sortie du collectif (Charbonnier *et al.* 2007, p.20). En réalité, presque partout en France, les communautés rurales disposaient de terres communes laissées à l'état de *saltus*, à des fins pastorales. La grande variété des termes régionaux désignant ces espaces – landes, hermes, coudercs, viaux, larris, pâquis – rappelle que l'existence d'un *saltus* communal constituait l'un des traits caractéristiques de l'ancienne France rurale (Trochet, 1993).

Ce caractère collectif du *saltus* est néanmoins difficile à saisir dans la mesure où, pour les périodes médiévales et modernes, la notion de propriété est incomplète, et la définition

⁴⁴ Pratique qui concerne autant le *saltus* que la *silva*, consistant à enlever la végétation herbacée et arbustive pour en faire de la litière pour le bétail.

⁴⁵ Voir à ce sujet les actes du colloque sur les « usages de l'inculte de l'Antiquité au XXIe siècle », où plusieurs contributions ont porté sur l'exploitation des ressources du *saltus* (Beck *et al.*, 2013).

de la communauté très variable dans le temps et l'espace (Charbonnier *et al.*, 2007, Chouquer et Gaveau, nd). Dans les régions d'*openfield* du Nord-Est de la France, il était poussé à un degré élevé, puisque la communauté villageoise exploitait collectivement ses « communaux », par l'intermédiaire d'un troupeau communal. À l'inverse, dans les régions de l'Ouest comme la Bretagne, les étendues de landes étaient plutôt la propriété d'un seigneur, sur lesquelles les habitants d'un village ou hameau voisin avaient obtenu des droits d'usage. L'exploitation se faisait alors sous des formes individuelles : on parle d'ailleurs dans cette région surtout de « communs » et non de « communaux » (Pichot, 2007). On retrouve une situation similaire en Angleterre et au Pays de Galles où les *commons* étaient la propriété du seigneur (*lord of manor*), mais celle-ci était grevée de servitudes diverses au profit des habitants de la seigneurie (Hoskins & Stamp, 1963). Entre ces deux extrêmes, toute une variété de situations pouvait exister. Dans les régions de montagne, les systèmes agraires traditionnels reposaient généralement sur l'association de deux types de terroirs : le premier, d'appropriation individuelle, fournissant les récoltes et les stocks fourragers ; l'autre beaucoup plus vaste et d'appropriation commune étant à vocation pastorale ou sylvo-pastorale (Couturier, 2007). Néanmoins, l'exploitation de cet espace pastoral était généralement individuelle. C'est par exemple le cas dans la montagne vosgienne où l'existence d'un troupeau communal n'est pas attestée, alors qu'elle l'est en plaine.

2.1.4 Une distinction ager/saltus à nuancer

À première vue, une distinction nette sépare l'espace régulièrement cultivé, l'*ager*, d'appropriation privée, et qui concentre les engrais, et le *saltus*, espace inculte d'appropriation et/ou d'utilisation collectives, et exportateur de fertilité au profit du premier. La plupart des auteurs s'accordent d'ailleurs pour définir le *saltus* en négatif de l'*ager*. Nous pouvons donc être tentés de conclure que le *saltus* correspond à tous les espaces incultes s'étendant au-delà des labours.

Cette vision des choses doit néanmoins être nuancée si l'on considère que, dans les systèmes agraires anciens, la limite séparant l'inculte du cultivé au sein du finage est rarement nette. Le *saltus* n'est jamais un espace absolument inculte, dans la mesure où il peut servir de support à certaines formes de cultures, en particulier lors des périodes de plein démographique. Il n'est pas question ici d'une mise en culture définitive, mais de cultures temporaires, généralement obtenues après brûlis de la végétation préexistante, et qui retournent à la friche après quelques années. Ce type de cultures présente une parenté

évidente avec les pratiques agricoles itinérantes sur abattis-brûlis qui se maintiennent encore de nos jours dans certains pays tropicaux.

La littérature atteste que cette pratique était courante dans les régions présentant autrefois de vastes étendues de *saltus*. Dans les systèmes agraires d'*infield-outfield* de l'Ouest atlantique, il était fréquent que la lande serve de support à des cultures de très courte durée. Ces dernières permettaient d'exploiter la perte d'engrais résultant du pacage du bétail dans l'*outfield* durant la période précédant les récoltes, du printemps au début de l'été. La pratique est attestée en Écosse (Dodgshon, 1973), dans les îles Shetland, où des enclos en pierres sèches (*planticruies*) étaient édifiés dans la lande pour cultiver le chou frisé ou *kale* (Beaudoin, 2013, p.168). En Bretagne, où l'on opposait les terres chaudes aux terres froides, des cultures de très courte durée pouvaient être pratiquées sur la lande (Antoine, 2001, p. 210). Enfin en Galice, la pratique des essarts – les *rozás* – dans le *monte* était courante (Saavedra, 1999, p. 78). Dans un contexte géographique différent, le Midi méditerranéen durablement marqué par l'antique opposition *ager/saltus*, l'existence de cultures temporaires au sein de l'espace théoriquement inculte est également attestée dès le Moyen Âge en Haute-Provence (Sclafert, 1959, p.27), et perdure jusqu'au XIXe siècle en Languedoc (Olivier, 2012).

Plus près de la Lorraine, des pratiques similaires peuvent être identifiées avec le « sartage ardennais » qui a persisté jusqu'au XXe siècle. Ainsi, dans l'Oesling, au nord du Luxembourg, les « terres sartables » correspondaient à de vastes étendues de landes cultivées occasionnellement (Wealer, 2010). En Lorraine même, ce type de cultures temporaires n'était pas inconnu. Dans les Vosges, les pâquis communaux pouvaient être appropriés et cultivés par des particuliers, et formaient des « essarts » au milieu du *saltus* pâturé (Rochel, 2004 et 2013b). Cette pratique était probablement répandue dans la plupart des régions de montagne. Dans les communaux de la montagne basque, la Coutume de Soule permettait aux habitants de réaliser des défrichements temporaires, localement appelés « labaquis⁴⁶ » (Palu, 2013).

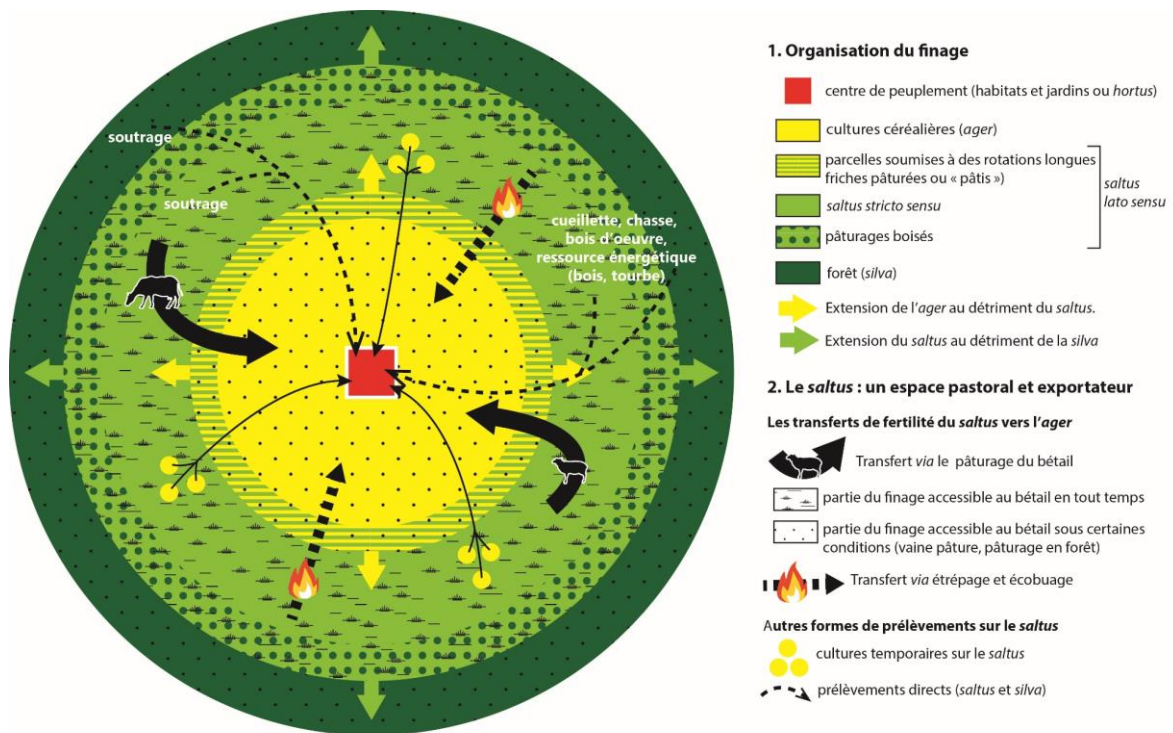
Ces cultures périphériques et temporaires, qui s'inscrivent dans des contextes géographiques très différents, ont en commun l'objectif de produire à moindres frais (travail de la terre et fumure limités) des ressources alimentaires en complément de celles de l'espace régulièrement cultivé. Elles fluctuent en fonction des besoins de la population locale et sont

⁴⁶ En basque, *labaki* signifie défrichement.

donc fortement liées aux oscillations démographiques. En s'ouvrant à la mise en culture, le *saltus* fait donc office d'espace de respiration lors des phases d'accroissement de la population.

Au-delà de ce cas particulier, même la végétation spontanée et naturelle du *saltus* pouvait, d'une certaine manière, être cultivée. En Bretagne, l'ajonc, plante sauvage des terres vagues, faisait l'objet d'une véritable culture en étant semé en même temps que la dernière céréale de la rotation culturale, pour servir de nourriture au bétail, ou de combustible (Antoine, 2001 et 2002 ; Jarnoux, 2009). Ce qui fait écho aux recherches de S. Olivier qui montrent que, dans le Lodévois, le genêt, qui poussait spontanément en période de déprise, était également cultivé pour un usage textile au XVIII^e siècle, dans un contexte de forte croissance démographique (Olivier, 2012). Des formations végétales *a priori* naturelles étaient en réalité largement entretenues et favorisées – pour ainsi dire cultivées –, car elles constituaient une ressource pour le bétail, et un engrais pour les champs. Ainsi, dans l'Ouest, la lande était périodiquement rajeunie par le feu et le blé noir (Antoine, 2001), et dans les Pyrénées atlantiques, la présence exclusive de landes à fougères – le « touya » du Pays Basque – sur certaines parcelles est en réalité une création anthropique, car les crosses étaient récoltées à l'automne pour servir de litière au bétail (Palu, 2013).

Pour les époques antérieures à la modernisation agricole, la frontière entre le cultivé et l'inculte n'est donc pas facilement identifiable car elle tient plus du gradient que de la séparation nette. Le *saltus* apparaît comme un ensemble complexe, difficile à cerner, incluant différents faciès allant des cultures temporaires à l'inculte absolu. D'un autre côté, dans bien des régions, l'*ager* lui-même pouvait être laissé à l'état de friche pâturée pendant plusieurs années. Dans le cadre d'une approche géohistorique du *saltus*, il semble nécessaire de remettre en question la pertinence d'une grille de lecture binaire opposant le cultivé et l'inculte. Celle-ci est très largement héritée du discours des physiocrates et des agronomes du XVIII^e siècle qui, lorsqu'ils traversaient des régions de landes ou de communaux, se désolaient de ne voir que « friches » et « terres incultes ». L'emploi de ces termes n'est pas neutre et révèle une perception négative des espaces ainsi désignés. Cette vision des choses n'était évidemment pas celle des communautés rurales (en particulier de leurs membres les plus démunis), pour lesquelles ces terres constituaient un capital naturel à ne pas dilapider, qui répondait à des besoins essentiels.



A. Verdier, 2019

Figure 11 : Modélisation de l'insertion du saltus dans les systèmes agraires antérieurs aux révolutions agricoles.

Réalisation : A. Verdier (2019)

2.2 Une lecture écologique

En complément de la lecture agronomique, la lecture écologique s'avère pertinente pour éclairer les enjeux environnementaux contemporains présentés plus haut. Nous chercherons ici à mettre en évidence les spécificités des écosystèmes qui composent le *saltus*.

2.2.1 La naturalité du saltus

Les différents habitats hérités des anciens *saltus* sont fréquemment présentés comme naturels, notamment par les gestionnaires qui en ont la charge. L'idée semble à première vue contestable si l'on considère le *saltus* comme un espace agraire exploité de longue date. Il ne correspond assurément pas à la définition stricte d'une nature vierge de toute anthropisation, ni à l'idée anglo-saxonne de *wilderness*. En revanche, si l'on envisage la naturalité non comme un absolu mais comme un gradient incluant des espaces plus ou moins anthropisés⁴⁷, il est alors possible d'envisager la dimension naturelle du *saltus*. On peut

⁴⁷ Cette définition de la naturalité a notamment été avancée par l'écologue Jacques Lecomte en 1999 : « la naturalité d'un système écologique s'apprécie le long d'un gradient. La véritable naturalité peut être estimée en fonction de l'influence des activités humaines sur l'évolution du système considéré » (Lecomte, 1999). En 2004, Raphaël Mathevet propose une typologie des différentes natures en fonction de l'influence plus ou moins importante de l'homme : la « nature spontanée » qui ne doit rien à l'homme, la « nature recomposée » qui se développe spontanément sur un espace autrefois anthropisé mais délaissé, la « nature composée », formée par

notamment considérer qu'il constitue un écotone entre les deux catégories extrêmes que sont les espaces artificiels et naturels.

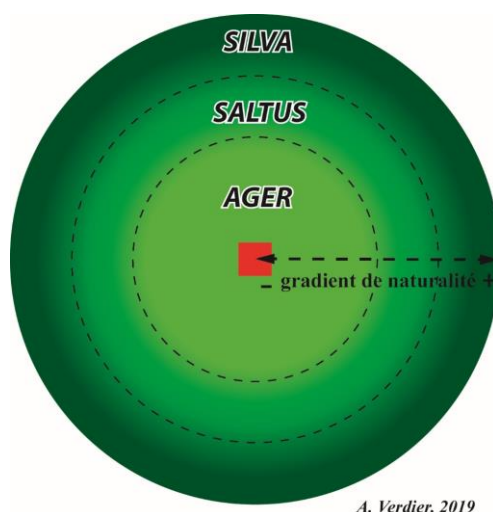


Figure 12 : Gradient de naturalité et grille de lecture ager-saltus-silva
Réalisation : A. Verdier (2019), d'après Godet (2010).

L'artificialisation des espaces agricoles est très marquée, surtout lorsqu'ils sont soumis à des pratiques intensives et continues : les biocénoses naturelles ont été remplacées par des plantes cultivées ou des espèces messicoles, des animaux d'élevage ou une faune sauvage adaptée aux rythmes des pratiques agraires (espèces commensales : oiseaux des champs, petits rongeurs, reptiles, etc.). Le sol naturel a fait place à un « profil cultural », les écoulements hydriques et même les conditions climatiques sont alors durablement modifiés. Si cette artificialisation est aussi ancienne que l'agriculture elle-même, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est considérablement accrue avec le développement du modèle agricole intensif. Au sein de l'espace rural, l'*ager* est donc logiquement l'élément le plus artificiel, le plus éloigné des conditions naturelles (Bertrand, 1975). À l'inverse, la *silva*, surtout lorsqu'elle est située en marge des espaces occupés par les hommes, représente l'espace naturel par excellence⁴⁸.

Entre les deux, le *saltus* présente un degré de naturalité intermédiaire qui peut surtout être apprécié sous l'angle de la spontanéité (Guetté *et al.*, 2018) : le *saltus* se compose

l'homme dans un but agropastoral et enfin la « nature surcomposée » provoquée et imposée par l'homme. Plus récemment, Adrien Guetté a proposé trois critères pour déterminer la naturalité d'un espace : l'intégrité biophysique (qui correspond à l'éloignement de l'espace par rapport à sa végétation naturelle potentielle), le degré de spontanéité des processus naturels, les continuités spatiales (maintien de la superficie et de la connectivité) et temporelles (stabilité) des habitats. (Guetté *et al.*, 2018).

⁴⁸ Une idée évidemment contestable au regard de l'histoire des forêts en Europe. Néanmoins, si l'on raisonne en termes de gradient de naturalité, nul doute que les formations forestières (hors reboisement et plantations) correspondent au degré le plus élevé.

d'écosystèmes où des processus naturels spontanés s'expriment toujours, malgré une anthropisation réelle mais moindre que pour l'*ager*. Alors que le fonctionnement de ce dernier est principalement commandé par les activités humaines, le *saltus* constitue un espace intermédiaire où les forçages anthropiques et écologiques se conjuguent : un espace ni totalement dominé par l'homme ni totalement sauvage (Godet, 2010). Cette idée rejoint l'affirmation de G. Bertrand selon laquelle la végétation du *saltus* n'est « *ni tout à fait naturelle ni tout à fait anthropique* ». Elle renvoie également à la notion écologique de végétation semi-naturelle, mais aussi à celle de « nature ordinaire » (Mougenot, 2003). Cette dernière est ici davantage comprise selon une vision plus anthropocentrique – le *saltus* constituant une nature de proximité, la première auréole, au-delà de l'*ager*, où l'emprise de l'homme se fait plus lâche⁴⁹ – qu'écologique (Godet, 2010). En effet, le *saltus*, en tant que milieu ouvert semi-naturel, constitue un habitat pour des espèces végétales et animales rares et menacées, et renferme donc bien plus qu'une biodiversité ordinaire.

Cette spontanéité des processus écologiques, par laquelle se révèle en premier lieu la naturalité du *saltus*, explique la grande variété des formations végétales associées à cet espace. Même si elles correspondent pour la plupart à des formations secondaires, elles reflètent néanmoins la diversité des conditions mésologiques (nature du substrat, sol, climat, etc.). Ces dernières déterminent en partie la nature des formations végétales se substituant à l'état forestier, et contribuent à donner à la végétation du *saltus* une physionomie variant d'une région à l'autre. Ainsi, à l'échelle de la France, G. Bertrand distingue différents types de *saltus* en fonction du contexte biogéographique : le matorral méditerranéen ; la lande océanique ; les landes des moyennes montagnes ; les clairières pastorales des forêts de montagne ; et enfin les alpages et estives de haute montagne. Chacune de ces catégories présente un faciès très variable exprimant la diversité des biotopes :

- Dans les milieux méditerranéens, l'influence des facteurs édaphiques est bien connue des géographes : la garrigue résulte d'une dégradation du couvert forestier sur un substrat calcaire, tandis que le maquis s'implante sur un substrat siliceux. La sévérité variable des conditions édapho-climatiques des régions méditerranéennes donne au matorral une physionomie très variée allant de la steppe dénudée (« hermes » du Midi de la France) à des formations plus denses et hautes assez proches de la forêt (maquis corse et sarde).

⁴⁹ Ainsi, G. Bertrand définit le *saltus* comme le « *premier cercle magique du finage* » dans la mesure où l'homme s'y trouve face à des « forces naturelles » qu'il ne maîtrise pas totalement (Bertrand, 1975).

- Dans les régions océaniques, le faciès des formations végétales basses est également très variable. Une première approximation permet de distinguer la lande – implantée principalement sur des sols acides, dont l’aspect buissonnant est lié à la présence dominante d’éricacées (bruyère, callune) et de fabacées (genêt, ajonc) – des formations herbacées, comme les pelouses, occupant plutôt les sols calcaires ou crayeux (pelouses calcicoles).
- En montagne, le relief induit des différences d’altitude et d’exposition qui complexifient encore la physionomie des formations basses, fréquemment piquetées d’arbres lorsqu’elles sont situées sur un front de conquête ou de résistance de la forêt.

La végétation du *saltus* est dès lors en partie l’expression d’un biotope particulier, elle présente un éloignement de la végétation naturelle potentielle qui est supérieur à celui de la *silva*, mais nettement moindre que celui de l’*ager*, dans la mesure où le milieu s’exprime. C’est pourquoi le *saltus*, comme la *silva*, constitue un espace refuge pour la faune et la flore chassées par l’artificialisation agricole. Ce fait est fréquemment avancé par les écologues qui défendent l’idée que la disparition et l’altération des écosystèmes naturels en Europe, en raison du déploiement des activités agricoles, ont été compensées par la formation, de manière non intentionnelle, d’écosystèmes semi-naturels constituant des habitats de substitution pour les espèces sauvages incapables de se maintenir dans l’*ager*.

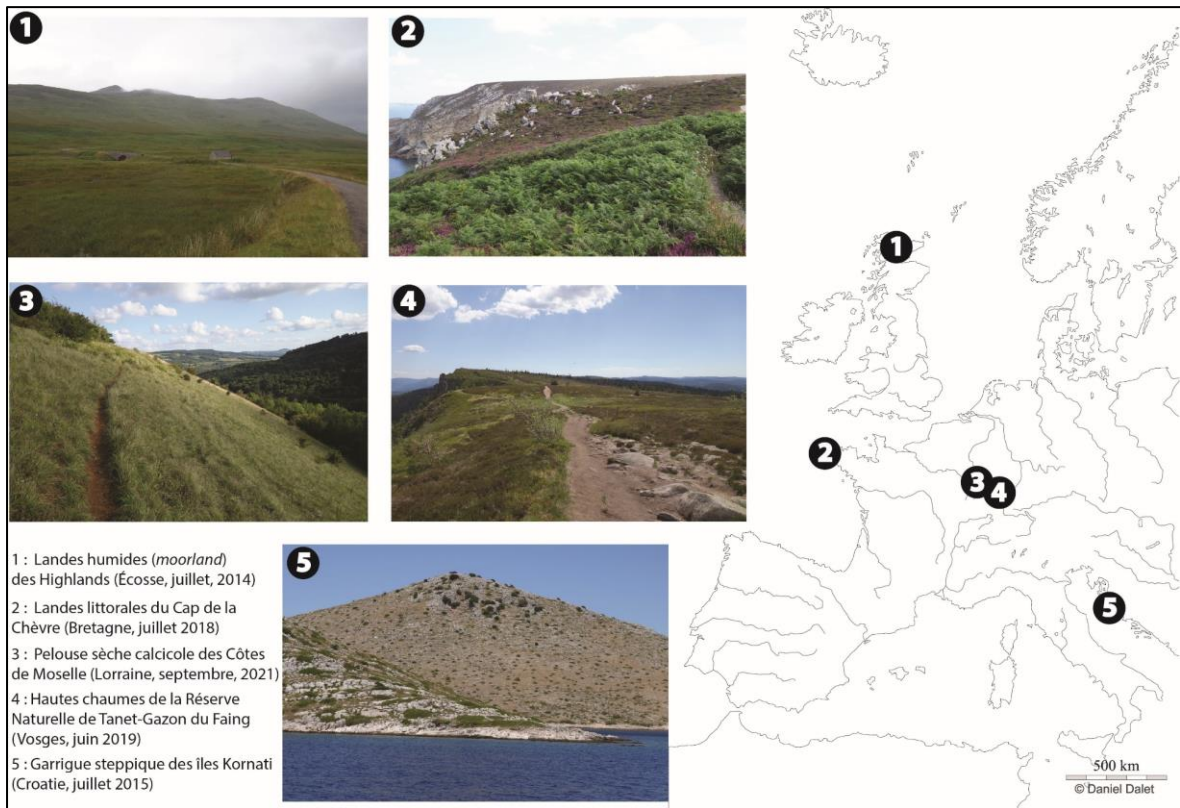


Figure 13 : Quelques exemples de la diversité écologique du saltus

Photographies : A. Verdier (2014-2021)

2.2.2 Des écosystèmes produits par l'anthropisation

L'idée d'une naturalité du saltus ne saurait masquer le fait que les écosystèmes en question sont, pour l'essentiel, le résultat d'une l'anthropisation. Leur fonctionnement ne saurait donc être compris sans prendre en considération l'action humaine.

L'approche écologique classique du *saltus* considère que celui-ci trouve son origine dans la dégradation du couvert forestier. Elle découle de la théorie du climax formulée au début du XXe siècle par F. Clements qui soutient que la végétation naturelle ou climacique du continent européen à basse altitude est, depuis la fin des glaciations, une forêt fermée (Clements, 1916). L'ouverture plus large du milieu est le résultat d'une dégradation anthropique *via* le pâturage du bétail, les prélèvements de bois et les défrichements pour l'agriculture. À l'inverse, l'arrêt de cette pression anthropique sur le milieu permet, par une succession écologique contraire, le rétablissement d'une végétation forestière proche, mais non identique, du climax. En associant la théorie de Clements sur la succession végétale et la trilogie agraire des agronomes latins, G. Kuhnoltz-Lordat aboutit au modèle représenté par la figure suivante (Figure 14).



Figure 14 : Trilogie agraire et succession végétale

Réalisation : A. Verdier (2019), d'après Kuhnoltz-Lordat (1958)

Selon cette approche, le *saltus* occupe donc une position intermédiaire entre agrosystème et sylvosystème. Cette idée est très clairement exposée par G. Bertrand pour qui le *saltus* correspond à « un milieu écologique de transition [entre le champ et la forêt], instable, menacé tour à tour par la mise en culture et la recolonisation forestière, et qui a enregistré toutes les fluctuations des sociétés et des économies rurales » (Bertrand, 1975, p.100). Cet état confère une instabilité intrinsèque au *saltus*, révélatrice du processus continu, mais non linéaire, de l'anthropisation des milieux. L'état dynamique qui en découle traduit une pression anthropique croissante ou au contraire une déprise. Dit autrement, les successions végétales qui ont lieu sur le *saltus* sont dirigées par les fluctuations des sociétés humaines.

Plusieurs scénarios de fluctuations peuvent être envisagés (Figure 15). Dans le cas d'un modèle agricole où la croissance des productions est principalement assurée par l'extension des surfaces cultivées (scénario 1) – cas de figure majoritaire en Europe avant que ne s'imposent les révolutions agricoles –, l'*ager* progresse au détriment du *saltus*, plus aisé à défricher. Comme le besoin d'espaces pastoraux demeure, cette pression se traduit par une extension du *saltus*, souvent de manière illicite, aux dépens de la *silva*. Sans une politique forestière énergique, cette dernière est susceptible de se dégrader jusqu'à un niveau alarmant. La France de la première moitié du XIXe siècle offre un tableau représentant l'aboutissement de ce scénario : l'espace cultivé connaît son extension maximale, et peine à progresser davantage ; les surfaces de *saltus* sont encore conséquentes, mais surtout concentrées sur les terrains les moins favorables aux cultures ; les surfaces forestières enfin n'ont jamais été aussi réduites (minimum forestier). À l'inverse, dans un contexte de déprise (scénario 2), le *saltus* s'étend au détriment de l'*ager*, notamment par l'extension des friches. Cette progression est néanmoins en partie annulée par l'afforestation spontanée qui concerne une partie des anciens *saltus*, eux aussi délaissés. Ce scénario où, *in fine*, la *silva* est conquérante, correspond d'une part aux périodes de grandes crises historiques, celle du Haut Moyen Âge, consécutive à la chute de l'empire romain, ou encore celle du XIVe siècle ; et d'autre part, de façon moins catastrophique, à la marginalisation contemporaine des espaces ruraux

qui n'ont pas pu s'adapter au modèle productiviste. Notons qu'il faut plus de temps pour que le *saltus* retourne à la *silva* – c'est-à-dire passe du stade herbacé au stade forestier – qu'il n'en faut pour que l'*ager* se transforme en *saltus*, c'est-à-dire qu'un champ cultivé passe à l'état de friche herbacée. C'est pourquoi dans les contextes de déprise, le *saltus* peut sembler démesuré, même si dans un tel scénario, celui-ci est condamné à se fondre dans la *silva*, à plus ou moins long terme (et si la tendance se prolonge suffisamment longtemps). Les deux dynamiques concomitantes, celle du *saltus* et celle de la *silva*, ne se déploient pas selon les mêmes temporalités.

Il faut envisager également des scénarios où les avancées et les reculs du *saltus* ne sont pas synchrones avec ceux de l'*ager*. Un scénario (scénario 3), que l'on retrouve surtout dans les régions soumises à de fortes contraintes naturelles, peut associer une stabilisation (ou une régression) de l'*ager*, réduit à sa portion congrue du fait des contraintes, et une progression du *saltus*, car l'élevage extensif et éventuellement des cultures temporaires sont les activités les plus adaptées (au détriment de la *silva*). Dans ce scénario, l'étendue des surfaces forestières est variable, mais dans les régions n'offrant pas des conditions optimales à la croissance de l'arbre, les forêts peuvent se trouver réduites à peu de chose, voire disparaître totalement au profit du *saltus* (*uplands* et *highlands* britanniques), ou de formations mixtes (régions méditerranéennes). Enfin, on peut imaginer un dernier scénario (scénario 4) découlant de l'adoption du modèle agricole productiviste, dans lequel l'*ager* produit désormais davantage avec des surfaces moindres, et sans s'appuyer sur le *saltus*, car c'est l'industrie chimique qui assure désormais le renouvellement de la fertilité (engrais minéraux). Le *saltus* se trouve alors condamné à disparaître au profit de la *silva* par afforestation spontanée, mais aussi par des politiques de reboisement visant à valoriser économiquement ces terres marginales. Cette évolution débouche sur la binarisation actuelle du paysage, particulièrement dommageable pour la biodiversité.

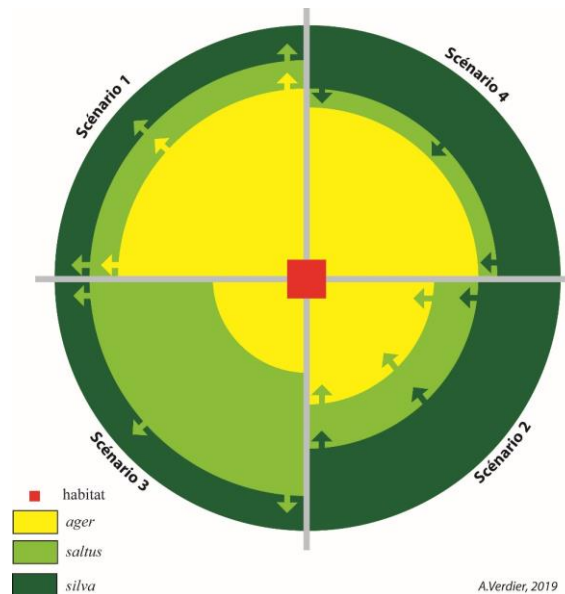


Figure 15 : Modélisation des fluctuations du saltus en quatre scénarios.

Réalisation : A. Verdier (2019)

Chacune de ces différentes fluctuations, qui se succèdent au cours de l'histoire, impose une marque plus ou moins durable aux écosystèmes, ce qui donne du *saltus* l'image d'un palimpseste, sur lequel les sociétés ne cessent d'écrire et d'effacer.

Au-delà des fluctuations, les écosystèmes du *saltus* sont fortement liés aux interventions anthropiques découlant des fonctions agro-pastorales décrites plus haut. Ces dernières prennent essentiellement la forme de prélèvements de biomasse, principalement effectués par le pâturage. Ces prélèvements contribuent à transformer plus ou moins profondément le milieu en fonction de leur intensité et de leur fréquence :

- La constitution et le maintien de pâturages pour le bétail représentent un facteur important de dégradation du couvert forestier au profit du *saltus*. Par son pâturage et ses déplacements, le bétail tend à ouvrir toujours plus les espaces forestiers en limitant toute reconquête forestière. Jeunes pousses écrasées, végétation abroutie ou encore *browse line*⁵⁰, dans des contextes plus boisés, sont autant d'indices témoignant de cette pression. Il faut également y ajouter tous les phénomènes érosifs qui ne manquent pas d'intervenir lorsque cette pression s'exerce sur des milieux déjà fragiles⁵¹. Progressivement, parfois de manière irréversible, la *silva* fait alors place à des milieux ouverts herbacés ou buissonnants.

⁵⁰ Ligne en dessous de laquelle, le feuillage des arbres ou arbustes a été brouté par les ruminants.

⁵¹ Notamment l'érosion par pieds de vache sur les versants, susceptible de faire naître une loupe de décollement.

- L'emploi régulier du feu, lié aux usages pastoraux, contribue également à transformer le milieu en faisant du *saltus* « *un royaume du feu* » (Bertrand, 1975), distinct de l'*ager* où ces pratiques sont totalement exclues, et de la *silva* où elles sont de plus en plus sévèrement condamnées par les forestiers. G. Kuhnholz-Lordat, pionnier français de « l'écologie du feu », a montré que ces incendies pastoraux correspondent à des feux courants, dont l'utilisation régulière vise à favoriser le renouvellement de la végétation herbacée nécessaire à l'alimentation du bétail, particulièrement des ovins (Kuhnholz-Lordat, 1958 ; Sigaut, 1975). Ce recours répété au feu n'est pas sans conséquence dans l'évolution des sols et de la végétation, avec le développement d'espèces pyrophiles (en particulier celles qui composent la garrigue et le maquis méditerranéen).
- Enfin, on imagine également aisément les effets que pouvaient avoir les pratiques de l'étrépage et de l'écobuage sur les landes atlantiques. Il suffit de lire les témoignages des voyageurs du XVIIIe siècle qui, en traversant les régions de l'Ouest de la France, se désolaient de ne voir qu'une « *lande écorchée* » (Antoine, 2002). Selon le géographe Y. Petit-Berghem (2003), ces pratiques expliquent la forte représentation des éricacées (notamment la callune) dans les landes atlantiques.

Plus largement, la fonction « exportatrice » du *saltus* au profit de l'*ager* conduit inévitablement à l'appauvrissement du milieu concerné. Ainsi, G. Bertrand présente le *saltus* comme « *un milieu appauvri sur tous les plans : floristique, faunistique, pédologique, hydrologique, micro-climatique* » (Bertrand, 1975, p.101). La pauvreté en éléments nutritifs des pelouses et des landes (qui fait aujourd'hui l'originalité de ces milieux) a été historiquement renforcée, voire créée, par les prélèvements répétés de biomasse (oligotrophie anthropique).

Pour finir, il faut considérer le cas où le *saltus* n'est pas le résultat de la dégradation d'un couvert forestier dense. Certaines formations herbacées et buissonnantes peuvent être considérées comme primaires lorsqu'elles constituent le stade ultime de l'évolution du couvert végétal dans des conditions défavorables à la croissance de l'arbre. À l'échelle de l'Europe tempérée, cette végétation naturellement basse n'occupe que des surfaces réduites : côtes balayées par les vents, hautes montagnes enneigées, etc. Elle constitue néanmoins, surtout dans les régions de montagne, un *saltus* naturel (ou primaire) exploité par des

troupeaux locaux ou transhumants⁵². Les transformations du milieu engendrées par les interventions humaines sont moins radicales qu'en contexte boisé, mais tout aussi perceptibles : le développement du pastoralisme a notamment contribué à l'abaissement de la limite naturelle de la forêt au profit des pelouses et des landes d'altitude, ou bien de formations boisées claires (mélézins dans les Alpes du Sud par exemple).

Le schéma classique conduit donc à distinguer deux, voire trois types de *saltus* sur le plan écologique :

- Un *saltus* d'origine naturelle (*saltus* primaire).
- Un *saltus* d'origine anthropique, soit issu de la dégradation de la *silva* (*saltus* secondaire), soit de l'abandon des cultures, donc de l'*ager* (*saltus* tertiaire).

Ce schéma est néanmoins remis en question, dans la mesure où il est peu probable que la végétation préexistante au *saltus* fût partout une forêt continue et épaisse, comme l'affirme la théorie du climax. Cette dernière, accusée de fixisme, a été contestée. Des travaux récents, en particulier les recherches de Frans Vera, ont cherché à démontrer que la végétation naturelle à basse altitude s'apparentait davantage à une mosaïque de milieux ouverts et fermés, l'impact des grands herbivores aujourd'hui disparus – comme l'auroch⁵³ – ayant été sous-estimé (Vera, 2000). Dans cette optique, le *saltus* aurait permis aux espèces présentes dans ces clairières d'origine naturelle de se maintenir et de s'étendre.

Ces conclusions, même si elles sont encore très discutées au sein de la communauté des écologues, rejoignent les hypothèses de certains historiens et géographes. Dans *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Marc Bloch suggérait déjà une implantation de l'agriculture sur des étendues broussailleuses et herbeuses plus faciles à défricher avec un outillage rudimentaire (Bloch, 1931/1952). G. Bertrand avance quant à lui la double hypothèse que « *l'espace cultivé ne résulte pas de la destruction d'une forêt compacte et uniforme* » et que « *la clairière agricole n'a pas toujours le déboisement pour origine* » (Bertrand, 1975, p.70). De plus, lors des premières implantations humaines en Europe, la reconquête forestière post-glaciaire n'était probablement pas totale. Ainsi des espaces ont pu, par inertie, rester ouverts ou faiblement boisés et constituer des points de départ commodes pour les défrichements pastoraux. Dans ces temps de reconquête

⁵² On notera une divergence entre les auteurs à ce sujet, avec d'un côté, ceux qui comme G. Bertrand restreignent le *saltus* aux formations issues de la dégradation forestière et considèrent que les alpages et estives au-dessus de la limite altitudinale de la forêt n'en font pas partie, et de l'autre, ceux qui estiment au contraire que ces formations basses climaciques constituent un *saltus* naturel (Mazoyer & Roudart, 1997 ; Poux, 2009).

⁵³ Le dernier spécimen aurait été tué en Pologne en 1627.

forestière, la pression des herbivores, sauvages et domestiques, et l'usage du feu ont pu contenir la fermeture du milieu. Celle-ci est encore plus facilement contrée lorsque les conditions naturelles ne sont pas des plus favorables à la croissance de l'arbre (sans induire que l'arbre est totalement incapable d'y pousser). L'oubli de cette « troisième voie », est probablement à l'origine des malentendus concernant l'origine de certains milieux ouverts de moyenne montagne, comme par exemple les Hautes-Chaumes du massif vosgien. Depuis plus d'un siècle, de nombreux travaux ont cherché à distinguer les chaumes naturelles ou primaires de celles résultant d'un défrichement ⁵⁴. Même si ces études paléoenvironnementales récentes ont pu conclure à l'absence des premières (Goepp, 2007), le doute subsiste, tant certaines stations semblent défavorables au maintien durable de l'arbre. Sur ces hauteurs longtemps exploitées à des fins pastorales (Garnier, 2004), l'enjeu d'une telle distinction n'est évidemment pas négligeable, dans la mesure où celle-ci permet aux gestionnaires de déterminer des trajectoires de fermeture du couvert végétal dans un contexte de déclin du pastoralisme. Néanmoins, la prise en compte d'une troisième voie qui dépasserait le schéma classique, opposant les formations primaires aux secondaires, permettrait certainement d'aborder avec un regard neuf cette problématique ancienne.

2.2.3 Le saltus, un patrimoine à conserver ?

Les écosystèmes composant le *saltus* résultent d'un subtil équilibre entre les conditions mésologiques (nature du substrat, sol, climat, etc.) et les pratiques agraires. Ne dit-on pas que les garrigues et les maquis méditerranéens sont en équilibre avec le climat, le feu, et la chèvre ? Dans le même ordre d'idées, le géographe Yves Petit-Berghem rappelle que les landes atlantiques littorales sont le résultat d'une interaction entre le milieu (le vent constitue une contrainte majeure, et les conditions bioclimatiques et pédologiques expriment une biodiversité végétale spécifique) et l'action de l'homme. Celle-ci, par des pratiques multiples et répétées (cultures temporaires, culture de l'ajonc, étrépage et écobuage), explique la physionomie actuelle et l'état dynamique de ces formations (Petit-Berghem, 2003).

Les landes, comme tous les autres écosystèmes découlant de la mise en place d'un *saltus*, sont le résultat d'une co-production société-nature complexe et évolutive, car les interventions anthropiques sur le milieu s'inscrivent dans des organisations sociales

⁵⁴ L'idée de chaumes d'origine anthropique remonte aux travaux de Boyé (1903), dont il sera question plus loin (chapitre 3). Plus tard, le biologiste Carbiener suggère la coexistence de chaumes primaires et secondaires. Cette thèse est contestée par les travaux récents de S. Goepp (2007) qui défendent l'idée d'un milieu principalement d'origine anthropique.

historiquement instables (Marty, 2005). Les équilibres décrits entre les conditions naturelles et les interventions anthropiques ne sont donc pas immuables, comme en témoignent les évolutions récentes observées. Dans bien des régions, le *saltus* a perdu son caractère d'espace agraire fonctionnel et s'est retrouvé délaissé. L'effacement progressif des milieux ouverts ou semi-ouverts en Europe dans la seconde moitié du XXe siècle en est la conséquence directe. En l'absence d'intervention humaine, et du fait de la dynamique naturelle, la plupart de ces milieux secondaires retournent à l'état forestier auquel les hommes les avaient soustraits. La question de l'avenir des anciens *saltus* est posée et ne fait pas l'unanimité chez les écologues.

Une première approche considère, qu'au vu de l'importance des habitats agro-pastoraux pour la biodiversité, les écosystèmes hérités des anciens *saltus* doivent être, autant que possible, conservés. Pour stopper leur altération causée par la dynamique naturelle de fermeture, il est donc nécessaire de retrouver les effets bénéfiques des modes d'exploitation agropastoraux traditionnels. Quand ces derniers sont encore présents, il est question d'assurer leur maintien, sinon, l'opportunité de leur réintroduction peut être à envisager. Cette solution toutefois pose problème, car elle nécessite une connaissance fine des pratiques agropastorales traditionnelles (ce qui n'est pas toujours le cas, en particulier quand le *saltus* est délaissé depuis une longue période), et le concours d'agriculteurs acceptant d'exploiter ces espaces, dans le cadre d'un cahier des charges précis. Si ces conditions ne sont pas réunies, les méthodes issues de l'ingénierie écologique peuvent se substituer aux pratiques traditionnelles, et ainsi assurer la pérennité des écosystèmes en question. Il s'agit donc de reproduire intentionnellement les conditions qui ont permis à une certaine biodiversité de s'exprimer (Marty, 2005).

Cette position, qui s'inscrit dans le courant de la biologie de la conservation, est défendue en particulier par les gestionnaires des milieux naturels. Pour ceux-ci, il est nécessaire de déployer des politiques de conservation de la nature, c'est-à-dire des habitats et des espèces associées, en tant que patrimoine à transmettre aux générations futures. En France, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) est un acteur important de cette gestion conservatoire des milieux, qu'elle met en œuvre dans 3800 sites répartis à travers l'ensemble du pays. Ce sont, pour l'essentiel des milieux ouverts, correspondant souvent aux anciens *saltus* : landes, pelouses sèches, prairies⁵⁵. Les sites concernés font

⁵⁵ <https://reseau-cen.org/> Consulté le 07/07/22.

l'objet de plans de gestion et de restauration du patrimoine naturel inventorié qui demandent des moyens humains et matériels importants pour être appliqués. La nature en question n'évolue donc pas spontanément ; elle est au contraire pilotée, voire « jardinée », par les interventions des gestionnaires, eux-mêmes souvent assistés par les agriculteurs et les éleveurs subventionnés (Barraud *et al.*, 2019). Dans ce contexte, peut-on encore parler de milieux naturels ? Oui, si l'on considère que le naturel et l'artificiel ne constituent pas deux blocs distincts, mais qu'il existe un dégradé entre ces deux pôles, intégrant la plupart des milieux dits « naturels ». Cette conception de la nature rejoint l'idée, évoquée plus haut, d'un « gradient de naturalité ».

Elle pourrait contribuer également à un changement de perspective, en considérant les milieux ouverts non seulement comme un patrimoine naturel, mais également bioculturel (Rochel, 2016). Cela sous-entend qu'ils ne sont pas seulement conservés en raison de leurs caractéristiques biologiques remarquables, mais également parce qu'ils témoignent des pratiques des anciennes sociétés rurales. L'exposition sur les landes de Bretagne (2017-2018), organisée par l'écomusée du pays de Rennes, constitue un exemple parmi d'autres – en particulier britanniques (Rochel, 2008b) – de l'idée de patrimoine bioculturel (Figure 16). Ce changement de perspective est inégalement avancé, car le cloisonnement entre les sciences de la nature, auxquelles sont formés les gestionnaires, et les sciences humaines est encore fort. Néanmoins, il semble être une évolution logique qui, d'une part facilite une sensibilisation plus large, au-delà des seuls cercles naturalistes ; et qui, d'autre part, permet aux gestionnaires de mieux justifier, et faire accepter au public, des mesures de gestion et de conservation parfois lourdes et coûteuses.

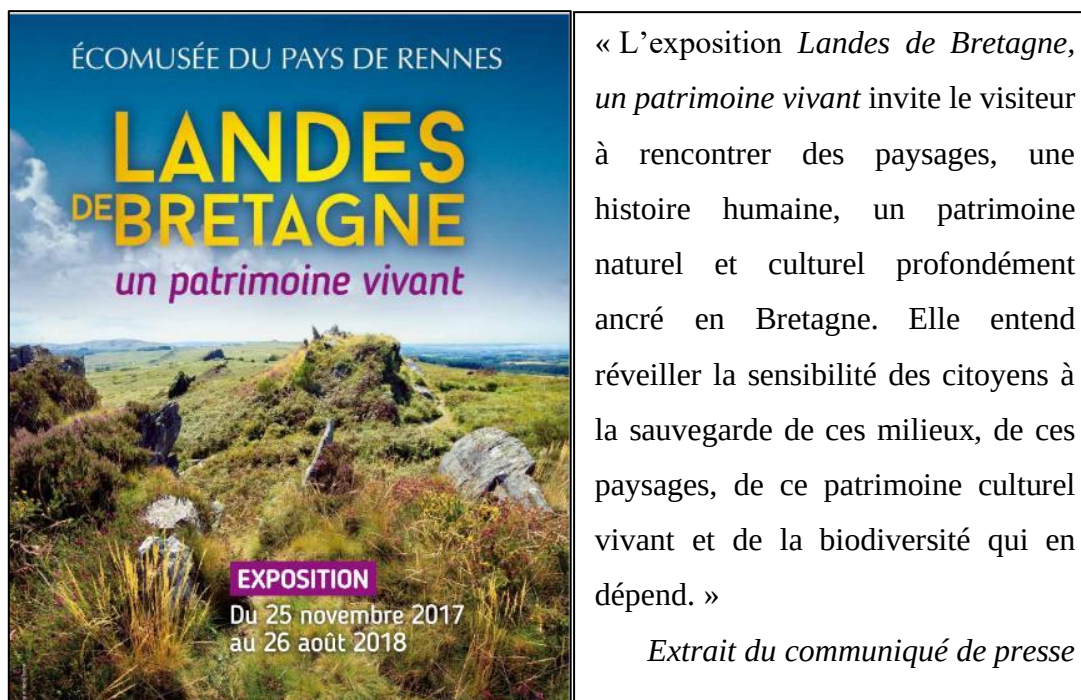


Figure 16 : Les landes de Bretagne, un patrimoine vivant. Une exposition à l'écomusée du pays de Rennes (2017-2018) où transparaît l'idée de patrimoine bioculturel.

À cette vision du *saltus* comme patrimoine naturel, ou mieux, bioculturel à conserver, on peut opposer l'idée, qui gagne du terrain en Europe, du ré-ensauvagement ou *rewilding* (Barraud *et al.*, 2019). Celle-ci puise son inspiration dans l'idée nord-américaine de *wilderness* en soutenant la préservation, voire la restauration, de la « nature sauvage » sur le continent européen (Barraud & Périgord, 2013). Ses partisans perçoivent les mesures de gestion de la biodiversité comme une nouvelle forme de domination de l'homme sur la nature, qui contribue finalement à sa dénaturation⁵⁶. Il ne peut, selon eux, y avoir de nature authentique qu'en l'absence d'intervention de l'homme, y compris celle qui consiste à gérer et à protéger des « espaces naturels ». Ils défendent donc l'idée que « la nature doit reprendre ses droits », et qu'il est bénéfique de laisser les processus naturels évoluer sans entraves, plutôt que de chercher à reconstituer « une nature du passé » constituée en particulier de milieux ouverts (Génot, 2008). À rebours du discours ambiant qui dénigre la déprise et la friche, celles-ci sont au contraire perçues comme une opportunité de voir se reconstituer spontanément des forêts susceptibles d'évoluer librement, à condition qu'elles soient soustraites à l'influence des hommes. Ce qui, dans l'histoire, n'est jamais arrivé, car les phases de déprise ont toujours été suivies par une reprise en main (Schnitzler & Génot, 2012). Évidemment, la nature qui se reconstitue spontanément à la suite d'une déprise ne

⁵⁶ « Gérer la nature, c'est forcément la dénaturer » selon Jean-Claude Génot (Génot, 2003).

correspond pas aux formations primaires qui préexistaient à l'anthropisation, il s'agit plutôt d'une nature férale⁵⁷ qui, tout en conservant les empreintes des activités humaines passées, retourne à l'état « sauvage » en évoluant librement (Schnitzler & Génot, 2012, p.9). Cette vue s'oppose aux mesures de gestion qui consistent à maintenir la végétation à un certain stade de la succession, en l'empêchant de se déployer jusqu'à son stade final.

Le ré-ensauvagement de l'Europe conduirait à une disparition de la plupart des anciens *saltus* qui, faute de gestion conservatoire, retourneraient à la forêt. La biodiversité associée à ces milieux ouverts serait alors menacée par cet « ensauvagement » du *saltus*. Toutefois, les partisans d'une telle évolution soulignent que la gestion de ces milieux pose d'importantes difficultés. Au-delà du débat philosophique sur les rapports entre le naturel et l'artificiel, le coût des mesures de gestion n'est pas toujours à la hauteur des objectifs fixés. En outre, les plans de gestion sont souvent élaborés sans connaître précisément les modes de gestion passés, susceptibles d'éclairer les évolutions futures du milieu. Quant à l'argument de la biodiversité, il peut être réfuté. Certes, les espèces liées aux milieux ouverts sont menacées, mais d'un autre côté, une forêt étendue et peu anthropisée est favorable à un type différent de biodiversité – grands prédateurs carnivores (loups et lynx) et grands herbivores sauvages – qui a beaucoup reculé au cours de l'histoire, parallèlement à l'anthropisation croissante des milieux.

Enfin, notons que l'efficacité de la succession pour reconstituer un état forestier peut être très variable. Le rythme de la reconquête forestière est très fortement ralenti lorsque les conditions sont limites pour le développement des ligneux : la disparition des milieux ouverts n'est donc pas irrémédiable. Même après l'arrêt des activités humaines, certaines formations demeurent assez stables, et donc à l'abri d'une afforestation spontanée. Elles constituent une sorte de « paraclimax » issu de la dégradation anthropique, où le retour de l'arbre ne peut se faire que dans le cadre de reboisements dirigés. C'est le cas de certains secteurs de matorral méditerranéen, comme par exemple, dans le Lodévois, les marnes rouges des « ruffes » génératrices d'inculte de longue date (Olivier, 2012), et aussi des landes tourbeuses ou « *moorland* » qui couvrent les hauteurs des îles britanniques (Rackham, 2000). On constate un phénomène similaire au centre de la Bretagne, lorsque les arbres ne parviennent pas à se réimplanter dans les landes aux sols pauvres, même après 50 ans, en raison d'une évolution régressive des sols liée au milieu (sols naturellement minces et

⁵⁷ À l'origine, la féralité désigne, en zoobiologie, les animaux domestiques retournés à l'état sauvage.

conditions hyperatlantiques qui renforcent le lessivage), et d'usages agricoles (pâturage, brûlis) répétés au cours des siècles (Schnitzler & Génot, 2012, p.137-138).

Face au déclin des pratiques agro-pastorales traditionnelles, deux options écologiques s'opposent sur l'avenir du *saltus*. Ce dernier doit-il être protégé et géré (option de la nature « jardinée ») ou au contraire ré-ensauvagé (option de la nature férale) ? C'est plutôt la première option qui l'emporte pour l'instant, même si elle est bousculée dans ses certitudes par la seconde.

2.3 Une lecture paysagère

L'idée d'un milieu « ouvert » menacé de « fermeture » à cause de l'effondrement des pratiques agraires traditionnelles apparaît centrale dans la compréhension des dynamiques contemporaines du *saltus*. Elle renvoie à un rapport visuel à l'environnement qui rend pertinente une lecture paysagère du *saltus*.

2.3.1 Un paysage ouvert entre nature et culture

Après les lectures agronomique et écologique qui conduisent à distinguer le *saltus* de l'*ager*, une lecture paysagère met davantage l'accent sur ce qui différencie cet espace de la *silva*. Sur le plan écologique, *silva* et *saltus* présentent de nombreuses similitudes, mais les fonctions agraires qui sont attribuées à ce dernier, et les prélèvements dont il fait l'objet, conduisent à la formation d'un paysage ouvert ou semi-ouvert opposé au caractère fermé de la forêt.

Si le caractère fermé, donc éminemment forestier, d'un paysage peut susciter un sentiment « d'enfermement » (Labrue, 2009), un paysage ouvert peut, à l'inverse, être associé à un sentiment de liberté. En premier lieu parce que la vue peut, d'un seul coup d'œil, embrasser un vaste espace, une capacité renforcée lorsque le paysage en question est situé sur un point surélevé. Par ailleurs, la végétation basse associée à l'idée de paysage ouvert facilite *a priori* les déplacements, le repérage visuel et l'évaluation des distances. Au contraire, dans une forêt, les déplacements dépendront davantage des aménagements réalisés. Cette idée de liberté associée aux paysages ouverts du *saltus* est particulièrement présente dans un pays comme le Royaume-Uni, ainsi que l'exprime le botaniste Oliver Rackham :

« *Les landes sont une part ancienne et magnifique de notre patrimoine. C'est un symbole de la liberté : la plupart des landes sont de facto ouvertes au public et leur*

régression a limité le droit déjà mince de l'Anglais à explorer son propre pays. » (Rackham, 2000, p.302).

Ce sentiment de liberté est naturellement renforcé par le fait que les landes britanniques sont le plus souvent des « *commons* », c'est-à-dire des espaces collectifs et donc librement accessibles. Ce n'est pas un hasard si la plus ancienne association britannique de protection de l'environnement, la *Commons Preservation Society* fondée en 1865 et aujourd'hui connue sous le nom évocateur d'*Open Spaces Society*⁵⁸, milite pour la préservation des terres communes, et pour la liberté des Britanniques d'y avoir accès.

La lecture paysagère amène également à distinguer le *saltus* de l'*ager*. Les deux sont ouverts⁵⁹, mais le premier est perçu comme naturel ; contrairement au second. Cette perception se construit notamment par l'observation du caractère spontané de la végétation. Cette dernière exprime les spécificités du milieu et souvent ses contraintes : arbres isolés et torturés par le vent au sommet des crêtes ou sur les littoraux, teinte jaunie de la végétation herbacée implantée sur des sols trop minces ; et soumise à un stress hydrique durant l'été, ou au contraire abondance d'espèces évoquant un milieu humide, gorgé d'eau (molinaie et ses touradons annonciateurs de zones paratourbeuses). Autant d'éléments rendant compte de l'aspect supposé « naturel », voire « sauvage » du *saltus*, surtout apprécié d'une population pour laquelle ce type de paysage ne constitue pas – ou plus – un horizon familier. Ainsi, l'historien britannique W. G. Hoskins, pionnier de l'histoire du paysage outre-Manche, évoquait dès les années 1960 le ressourcement que procurent les landes et autres « *commons* » dans un pays densément peuplé et urbanisé comme l'Angleterre :

« Peu de gens dans ce pays surpeuplé n'ont pas une lande ou une « terre commune » préférée où se retirer quand ils ont besoin de solitude, d'air frais non pollué, d'un aperçu de la vie sauvage du corbeau et de la buse, ou du bruit de l'eau qui tombe sur des pierres. [...] De ces espaces ouverts, dans les collines ou les plaines du sud de l'Angleterre, les millions de citadins reviennent dans leurs villes poussiéreuses et bruyantes, ressourcés dans leur corps et leur esprit ». (Hoskins & Stamp, 1963, p.3).

Il n'est pas rare que l'origine anthropique des paysages de *saltus* soit oubliée ou niée au profit d'une perception uniquement naturaliste et récréative. C'est ainsi qu'en Irlande les hauteurs couvertes de landes des monts Wicklow (situés dans les environs immédiats de

⁵⁸ Site internet de l'*Open Spaces Society* : <https://www.oss.org.uk/> (consulté le 28/05/2019)

⁵⁹ Sauf évidemment dans un paysage de bocage de haies vives.

l'agglomération de Dublin) sont désormais essentiellement perçues comme un paysage naturel à protéger pour des motifs patrimoniaux (biodiversité faunistique et floristique), et aussi bien sûr parce qu'elles constituent un cadre très apprécié des citoyens pour leurs loisirs (randonnée). Ces landes sont pourtant d'anciens « *commonages* », des pâturages collectifs toujours exploités de nos jours, ce qui n'est bien sûr pas sans causer quelques conflits d'usage (Couturier & Rieutort, 2007).

En France, la situation ne semble pas différente, comme le montre une enquête datée, mais dont les résultats demeurent instructifs, sur les rapports qu'entretiennent les Français avec l'environnement (Collomb *et al.*, 1998). À la question : « Quels sont ceux des éléments suivants, qui font partie de la nature ? » ; les Français répondent les « landes, maquis, garrigues » à 95%, et les prairies à 98%. Le *saltus* constitue donc, aux yeux des Français, le principal élément naturel avec les éléments aquatiques (96% pour les rives et rivières, 95% pour les océans) et la forêt (99%).

Néanmoins, cet aspect naturel du *saltus* ne saurait occulter la dimension culturelle, particulièrement pastorale, de ce type de paysages ouverts. Ainsi, il est difficile d'imaginer un alpage sans vaches laitières ou une lande sans moutons, de même que la présence du berger est un élément significatif, car il est, selon G. Bertrand, la « *silhouette familière* » du *saltus* (Bertrand, 1975). Ceci a notamment été démontré dans le cadre d'une recherche interdisciplinaire consacrée à la perception des paysages du causse Méjean, plateau karstique du sud du Massif central caractérisé par de vastes étendues de pelouses sèches (Friedberg *et al.*, 2000). Les résultats de l'enquête ont montré que, si les visiteurs qualifient le plus souvent le paysage de causse de « naturel » et de « sauvage », ils y intègrent également les troupeaux de brebis, de préférence avec un berger, ainsi que le bâti traditionnel (ferme caussenarde avec toiture en lauzes). Ce sont donc surtout les signes paysagers d'une exploitation traditionnelle, ou de l'image que l'on s'en fait, qui emportent la préférence des visiteurs.

Dès lors, le *saltus*, comme paysage ouvert culturel, peut constituer un élément d'attractivité touristique, en particulier dans les régions de montagne. Ainsi, la célèbre station bavaroise de Garmisch-Partenkirchen cherche à préserver l'image de carte postale de « montagne à vaches » qui lui est associée, en encourageant l'exploitation des *allmendes* (pâturages collectifs) d'altitude, garantie de la pérennité d'un paysage ouvert apprécié des touristes (Gueydon *et al.*, 2007). De même, les recherches d'Yves Michelin sur les évolutions des paysages de la chaîne des Puys à travers le temps, avaient pour point de départ

une réflexion sur le risque de voir disparaître les formes caractéristiques de dômes et de cônes, à cause de la fermeture des landes et des pelouses. Alors que les évolutions agricoles récentes ont détourné les éleveurs de ces pâturages d'altitude peu productifs, les touristes au contraire apprécient ce paysage volcanique si particulier, associé en particulier à l'eau de source *Volvic*. Un constat qui justifie les mesures de soutien aux éleveurs ovins susceptibles d'entretenir les espaces ouverts de la chaîne (Michelin, 1995).

Ainsi, les mesures de conservation du *saltus* ne répondent pas uniquement à un impératif du point de vue de la biodiversité, mais également à une demande sociale manifestant une sensibilité particulière vis-à-vis des évolutions du paysage.

2.3.2 Un paysage qui se ferme

En l'absence de pratiques agro-pastorales ou, à défaut, de mesures de gestion conservatoire, le *saltus* tend à perdre son caractère ouvert sous la pression d'une « fermeture » du paysage. Ce processus prend une double forme : une afforestation naturelle sur les terrains en friche, et les boisements volontaires (souvent en résineux) qui permettent d'éviter la friche (Dodane, 2009). Ces derniers résultent d'un choix de société consistant à changer volontairement l'affectation de certaines parcelles. La progression de la friche, au contraire, est un phénomène spontané qui révèle, d'une certaine manière, une perte de contrôle de l'espace, une déprise. La friche véhicule alors tout un cortège de représentations négatives, dans la mesure où elle est perçue comme une menace pour la France rurale⁶⁰, et un signe d'abandon des territoires les moins productifs qui met en péril autant l'*ager* que le *saltus* (Marty, 2012). Pourtant, celui-ci est souvent associé à la friche : six définitions, parmi celles recensées plus haut, proposent cette assimilation. On la retrouve également sous la plume du géographe Lucien Gachon qui, dans un article de 1957 au titre évocateur : « *La dégradation générale du paysage et les degrés dans la dégradation* », déplore un recul de l'*ager* au profit du *saltus* à l'échelle du Massif central : « *ce que l'ager a perdu, le saltus enlaidissant, improductif ou peu productif l'a gagné, hélas ! pour la grande partie, et la productive sylva (sic) seulement pour la petite partie* ». Il distingue plus loin le « *saltus irréductible* », qui occupait surtout le Massif central méditerranéen, du « *saltus-friche* », qui s'est étendu au détriment des champs, des prés fauchés, des pâturages autrefois entretenus (Gachon, 1957). Trente ans plus tard, l'historien Fernand Braudel fait le même constat à

⁶⁰ Le best-seller *la France en friche* du journaliste Éric Fottorino (1989) est particulièrement révélateur de la crainte que suscite la déprise agricole en France à la fin des années 1980.

l'échelle de la France : « *Souvent aujourd'hui [...] le saltus grandit de lui-même. Les 'friches' s'étendent comme une lèpre* » (Braudel, 1990, vol.1, p. 139).

Nous nous heurtons ici à la polysémie du mot « friche », exposée par le géographe Pierre Dérizoz dans sa thèse consacrée aux friches et terres marginales du revers sud-oriental du Massif central (Dérizoz, 1994). D'un auteur à l'autre, les définitions sont fluctuantes, ce qui contribue à y rattacher des réalités très différentes et parfois contradictoires, même si deux critères, communs avec le *saltus*, ressortent : la nature inculte des terrains concernés, et le caractère spontané et dynamique de la végétation qui s'y trouve. Toutefois, l'examen détaillé des définitions (une trentaine) permet à Pierre Dérizoz de distinguer deux catégories de friches (Dérizoz, 1994, p. 17) :

- Les anciennes terres agricoles aujourd'hui délaissées et soumises aux dynamiques progressives de la végétation spontanée. La friche correspond ici aux « terres abandonnées », et donc désormais improductives. Dans cette acception, le mot n'est d'ailleurs pas strictement limité aux espaces agricoles, puisque l'on parle aussi de friche urbaine ou industrielle.
- Les terres exploitées comme pacages et terrains de parcours pour les troupeaux. P. Dérizoz les qualifie de « *friches productives qui ne se distinguent de la S.A.U que par la moindre intensité de leur mise en valeur et leur plus faible productivité* ». Ces « friches productives » correspondent au *saltus*, très présent dans les territoires étudiés par P. Dérizoz (Boutières ardéchoises et Haut-Languedoc occidental).

Il est manifeste que deux définitions de la friche cohabitent : une définition large qui englobe le *saltus*, et une définition plus restreinte, incluant le critère de l'abandon, qui au contraire s'en distingue. On comprend, à ce stade, que la lecture paysagère peut s'avérer trompeuse, dans la mesure où un même type de végétation peut correspondre à deux dynamiques différentes. Ainsi, des terres abandonnées par l'agriculture – la friche *stricto sensu* – pourront présenter, au bout d'un certain nombre d'années, un faciès très proche de celui d'un *saltus* dominé par une fruticée (landes ou garrigues) issue de la dégradation de la forêt. Pourtant, comme le note P. Dérizoz : « *la friche manifeste une déprise, ancienne ou récente, alors que le maintien à l'état de landes ou garrigues de terres qui n'ont jamais porté de cultures peut à l'inverse révéler le maintien d'une pression anthropique.* » (Dérizoz, 1994, p.21). Friche et *saltus* se distinguent sur les plans agronomique et écologique, mais se confondent dans le paysage.

Cette confusion entre friche et *saltus* a pu conduire à surévaluer la part des friches dans certaines régions françaises. La géographie de la friche que brosse Pierre Dérizoz dans sa thèse n'est pas sans rappeler celle du *saltus* : le Midi méditerranéen qui représente environ un tiers des terres dites en « friche » ; les régions de montagne (chaîne pyrénéenne, revers sud-est du Massif central, massifs alpins et préalpins) ; et la péninsule bretonne (Dérizoz, 1994, p. 38-39). Cette géographie n'est donc pas seulement celle de la déprise agricole, mais également celle des systèmes agraires fondés sur l'exploitation d'étendues de *saltus* relativement vastes dont la physionomie peut souvent évoquer la friche. Un article du géographe Michel Périgord, consacré aux landes et friches du Limousin, est particulièrement éclairant à ce sujet. Dans cette région, les friches couvraient en 1990 une superficie comparable à celle qu'occupaient les landes à la fin du XIX^e siècle. S'il est vrai que la « montagne limousine » a été particulièrement touchée par la déprise agraire et l'enfrichement, cette région est aussi historiquement caractérisée par l'existence d'importantes surfaces de landes liées aux activités pastorales (moutons lainiers), et à la pratique de cultures temporaires. Néanmoins, l'auteur insiste sur la nécessité de ne pas confondre friche et lande, car la première « *symbolise la déprise, alors que la lande était, elle, un espace fonctionnel* » (Périgord, 1994, p.616). Cette déprise touche d'ailleurs également l'ancien *saltus* dont l'abandon condamne les landes à un effacement progressif par un enfrichement spontané⁶¹. En reprenant les deux catégories de P. Dérizoz, nous pourrions conclure que ces landes passent de la « friche productive » à la friche au sens strict, mais on voit bien que cela conduirait à brouiller l'analyse. Il est donc préférable de distinguer la friche du *saltus*, tout en relevant leur proximité paysagère. En outre, il faut noter qu'un espace peut passer de la friche au *saltus*, ce qui correspond à un changement d'usage de l'agricole vers le pastoral après une période de déprise, et inversement, ce qui traduit plutôt un abandon des usages pastoraux.

Outre l'assimilation du *saltus* à la friche, la fermeture du paysage soulève également la question de la possibilité d'un retour au stade antérieur, par une « réouverture » des milieux. Cette dernière est portée par l'écologie de la restauration, qui cherche à recréer des conditions favorables à la biodiversité des milieux ouverts, mais également par une volonté politique patrimoniale de préserver des paysages « traditionnels ». Au cours des dernières décennies, les évolutions de la gestion forestière outre-Manche révèlent cette tendance. La

⁶¹ Celui-ci s'ajoutant aux reboisements volontaires, nombreux dans cette région, comme dans le reste du Massif central (Dodane, 2009).

réouverture et/ou le maintien des espaces ouverts au sein des massifs britanniques est un objectif assumé, comme le montre X. Rochel à partir de trois exemples (Rochel, 2008b). Ces mesures de gestion qui consistent, soit à empêcher la forêt de s'étendre, soit à l'éclaircir, n'ont pas un but uniquement écologique. Elles cherchent également à effacer les traces de la sylviculture intensive pour recréer les paysages forestiers traditionnels qui, en Grande-Bretagne, comprennent d'importants espaces ouverts ou semi-ouverts : les *wood-pastures*, des pâturages complantés d'arbres étêtés.

Ces opérations, souvent lourdes, visant à contrer la fermeture du *saltus*, et à renouer avec des configurations paysagères anciennes, ne font pas toujours l'unanimité. De tels projets peuvent se concevoir dans des régions, comme les Vosges gréseuses où le taux de boisement atteint un niveau très élevé, et où la problématique de « l'enfermement » paysager est prégnante (Rochel, 2009 ; Labrue, 2009). Ailleurs, leur acceptation est plus délicate, en particulier lorsque ces opérations concernent des territoires touristiques ou périurbains intensément visités, dans lesquels les évolutions du paysage sont particulièrement sensibles. En Angleterre, la restauration des paysages ouverts et semi-ouverts de la forêt d'Ashdown a généré d'importantes manifestations contre des opérations jugées destructrices de l'environnement (Rochel, 2011). Un conflit similaire a éclaté, en 2015, au sujet de la restauration des pelouses sèches du plateau de Malzéville, situé dans la couronne périurbaine de Nancy. En effet, la progression des ligneux au sein des milieux ouverts n'est pas une évolution paysagère perçue négativement par tout le monde. Bien sûr, les naturalistes sensibilisés aux problématiques de préservation de la biodiversité, et les éleveurs qui exploitent parfois encore ces milieux, s'inquiètent d'une telle transformation. Mais les riverains, ou les touristes, peuvent trouver un certain charme à la présence des arbres, même lorsqu'il ne s'agit pas d'espèces autochtones, dans la mesure où elle rompt une certaine monotonie ressentie lorsque le *saltus* constitue la matrice d'un paysage.

2.3.3 L'ouvert et le fermé, une lecture binaire à dépasser

Finalement, ces débats autour de la fermeture et de la réouverture des paysages révèlent une lecture binaire du paysage, où le fermé (le domaine de la forêt) s'oppose à l'ouvert (le domaine du *saltus* mais aussi de l'*ager*). Cette lecture ne paraît toutefois pas adaptée à ce que sont le *saltus* et la *silva* aujourd'hui, et plus encore, à ce qu'ils étaient hier.

Aujourd'hui, distinguer *saltus* et *silva* en deux blocs distincts ne va pas de soi, car toute tentative de délimitation se heurte au problème de définition de la forêt. Ainsi, l'Institut

Forestier National (IFN) définit la forêt selon des critères de surface, de hauteur des arbres et de densité du couvert arboré⁶². Cette définition permet d'inclure dans l'espace forestier, des formations largement ouvertes⁶³ (pâturages boisés, maquis), qui relèvent, sur le plan fonctionnel (usage pastoral), davantage du *saltus* que de la *silva*. La démarcation entre les deux ensembles est rarement nette, et lorsqu'elle l'est, cela témoigne de l'effort historique des forestiers pour chasser les activités pastorales des forêts, mais également du maintien de pratiques agro-pastorales permettant de maintenir le *saltus* ouvert. Le contact forêt/*saltus* prend le plus souvent la forme d'un dégradé incluant tous les stades d'une succession écologique débouchant sur un état forestier, plus ou moins avancé en fonction de la pression anthropique. Cela est la traduction paysagère d'une réalité écologique évoquée plus haut : le *saltus*, issu d'une dégradation de la forêt, y retourne lorsque la pression anthropique diminue.

Dans le contexte de déprise agraire et de progression de la friche déjà évoqué, le *saltus* tend à évoluer vers des formes paysagères indécises, un entre-deux difficile à saisir à partir d'une lecture binaire du paysage (ouvert/fermé). Le *saltus* relèverait alors plutôt du « tiers-paysage », cher au paysagiste Gilles Clément. Celui-ci a élaboré ce concept à la suite d'une analyse du paysage, menée en 2002, dans le hameau de Vassivière, localité de la « montagne limousine » fortement touchée par les phénomènes de déprise et d'enfrichement. Gilles Clément définit le tiers-paysage comme : « *un fragment indécidé du jardin planétaire [...] constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme* » n'appartenant « *ni au territoire de l'ombre ni à celui de la lumière* », et qui regroupe « *des surfaces de dimensions modestes, dispersées comme les angles perdus d'un champ ; unitaires et vastes comme les tourbières, les landes et certaines friches issues d'une déprise récente* » (Clément, 2004, p.4).

Mais l'indécision entre l'ouvert et le fermé n'est pas un fait nouveau. Au plan historique, *silva* et *saltus* se sont longtemps confondus. C'est d'ailleurs pour cela que les définitions listées plus haut hésitent au sujet du caractère boisé ou non du *saltus*. Déjà durant l'Antiquité, contrairement à ce que la tripartition de l'espace, par les agronomes romains, peut laisser penser, la distinction entre les deux catégories n'était pas acquise. Le *saltus* désignait avant tout les terrains dédiés au pacage, quelle que soit la formation végétale parcourue par le

⁶² « La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares, avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité *in situ*, un couvert arboré de plus de 10 %, et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. » <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?article596> (consulté le 17/05/19)

⁶³ L'IFN distingue les forêts fermées où le couvert forestier est supérieur à 40% et les forêts ouvertes où il est compris entre 10 et 40%. Les forêts ouvertes représentent environ 900 000 ha, soit 7% de la surface forestière française. Sans surprise, les deux tiers de ce type de forêt se concentrent dans les Alpes, le Midi méditerranéen et la Corse (IFN, 2018, p.9), des régions où le *saltus* est très présent.

troupeau (Kuhnholz-Lordat, 1958). Il incluait donc des forêts pâturées plus ou moins ouvertes (Mazoyer & Roudart, 1997). Dans les archives du haut Moyen Âge, le terme *saltus* connaît un glissement sémantique pour finir par désigner uniquement des espaces boisés (Guizard-Duchamp, 2008). D'un autre côté, le terme *foresta*, trompeur, ne désignait pas seulement une forêt au sens contemporain du terme, mais pouvait également correspondre à une lande⁶⁴ (Wickham, 1990). L'incertitude de la terminologie montre qu'il n'est pas pertinent, pour les périodes les plus anciennes, de chercher à distinguer nettement *silva* et *saltus* dans le paysage. En réalité, tout au long du Moyen Âge et de l'Époque Moderne, *saltus* et *silva* apparaissent davantage comme un ensemble solidaire en raison des usages pastoraux dont ils faisaient l'objet. En effet, les communautés rurales percevaient la forêt comme un prolongement naturel de leur espace pastoral (Moriceau, 2005). Le droit de païsson ou « panage » des porcins dans les forêts lors de la saison de la glandée, illustré notamment par les *Très Riches Heures du duc de Berry*, est bien connu (Figure 17). Plus généralement, selon les besoins et les lieux, c'est l'ensemble du bétail qui pouvait fréquenter les forêts. Ces pratiques pastorales sont à l'origine d'une variété de paysages ouverts ou semi-ouverts en lisière (prés-bois et *wood-pastures* évoqués plus haut), mais aussi au cœur même des massifs forestiers (Rochel, 2015a). Concrètement, il faut retenir qu'au cours des temps historiques, l'ouvert et le fermé, le *saltus* et la *silva*, se sont très largement entremêlés.

⁶⁴ En réalité, le terme *foresta* désignait un espace où le droit de chasse était réservé à un roi.



Figure 17 : Représentation du panage des porcs lors de la glandée dans Les Très Riches Heures du duc de Berry.

La lecture binaire, ouvert/fermé, du paysage est le résultat de la volonté de délimiter un espace sylvicole entravant, voire excluant, les usages pastoraux, et donc d'établir une séparation fonctionnelle et spatiale nette entre le *saltus* et la *silva*. À l'échelle des temps historiques, ce projet ne s'est imposé qu'assez récemment (au XIXe siècle) et parfois très difficilement, dans la mesure où il bousculait des habitudes bien ancrées (Corvol, 1987). Il témoigne de la victoire d'une vision, qualifiée par certains auteurs de « post-Lumières » ou « *post-enlightenment* » où, à chaque catégorie d'occupation du sol, doit correspondre un seul usage (Oosthoek, 2002). Ainsi, c'est l'usage sylvicole qui s'impose en forêt, à l'exclusion de tous les autres. Cette rationalisation des usages du sol n'a pas été sans conséquences sur le paysage. Elle a effacé les formes indécises, résultant de la cohabitation de plusieurs usages, et les lisières élargies, courantes jusqu'au XVIIIe siècle (Husson, 1984), au profit de lisières nettes mettant en contact direct l'*ager* et la *silva*. On débouche sur la binarisation du paysage décrite plus haut.

Il est donc préférable de ne pas réfléchir en termes d'absolu, l'ouvert et le fermé s'opposant l'un à l'autre, mais plutôt de considérer des dégradés et des combinaisons paysagères complexes, qui rendent mieux compte de la façon dont le *saltus* et la *silva* pouvaient et peuvent encore s'agencer dans le paysage. Si dans les définitions actuelles on

accepte l'idée de forêts très largement ouvertes, on doit alors, et un regard historique nous y invite, considérer que le *saltus* peut selon les régions et les époques, prendre un aspect boisé.

Conclusion du chapitre

Les différentes approches du *saltus* débouchent sur la formulation de deux définitions (agronomique et écologique) qui ne se recoupent que partiellement. Dans ce travail, nous retiendrons l'approche classique (celle des géographes et des historiens ruralistes) et donc plus restreinte du *saltus*, tout en faisant remarquer sa complémentarité avec l'approche écologique plus récente. En effet, d'importants enjeux de conservation entourent les milieux ouverts et semi-ouverts européens en raison de leur remarquable diversité floristique et faunistique, mais aussi de leur importante régression liée à l'affaiblissement des pratiques agricoles extensives. Toutefois, cette dimension écologique, aujourd'hui primordiale au regard du déclin de la biodiversité, ne doit pas faire oublier la dimension autrefois agraire et fonctionnelle de ces milieux. Ces derniers ne sont pas simplement « naturels », mais ont été façonnés par et pour les besoins agro-pastoraux des anciennes sociétés rurales. Le *saltus* est donc une notion tout à fait pertinente pour aborder les enjeux actuels de conservation de ces milieux où se conjuguent le naturel et l'anthropique. Il invite à les replacer dans une histoire agraire sans laquelle il n'est pas possible de comprendre leurs genèses et leurs dynamiques passées, ni d'envisager leurs trajectoires futures, cruciales pour des habitats à forts enjeux patrimoniaux.

Cependant, face au flou des définitions, il était nécessaire de cerner au mieux ce qu'on entend par *saltus*. Nous proposons donc d'appréhender l'objet géographique « *saltus* » à partir de trois lectures complémentaires, ce que résume la figure ci-dessous (Figure 18).

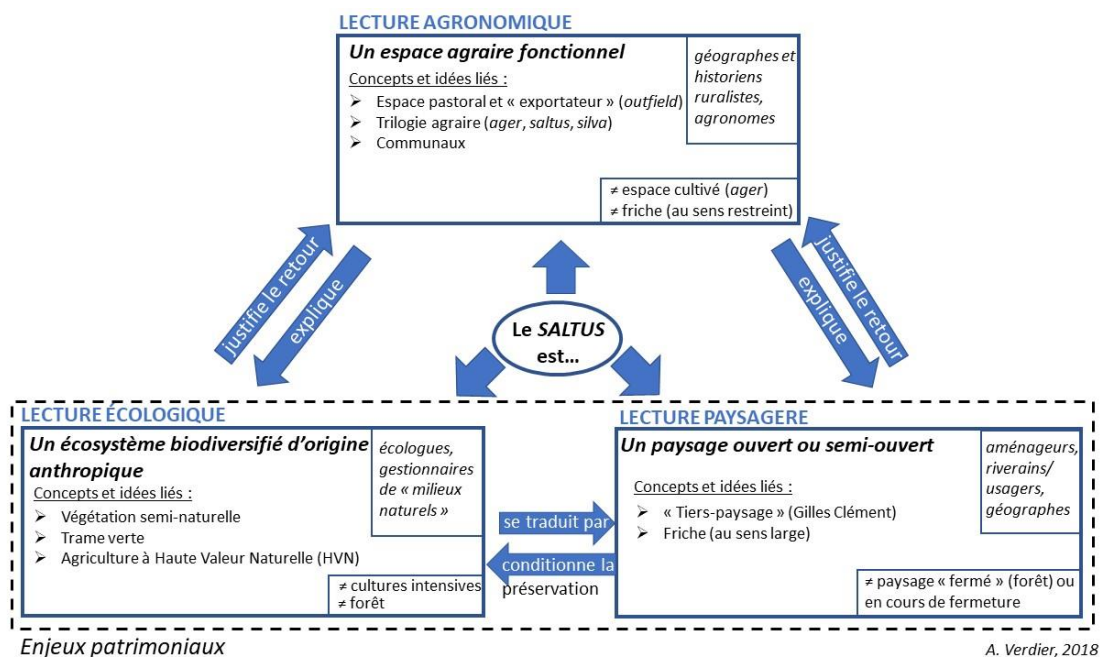


Figure 18 : Définir le saltus à partir d'une triple lecture agronomique, écologique et paysagère

Réalisation : A. Verdier (2018)

Le *saltus* « idéal » remplit l'ensemble des critères issus des trois lectures. Il s'agit d'un espace agraire fonctionnel, sur lequel se développe spontanément un écosystème d'origine anthropique, souvent très bio diversifié. La végétation basse, qui prédomine, se traduit par une certaine ouverture du paysage.

Tous les *saltus* ne remplissent pas ces caractéristiques. Il est donc nécessaire de considérer en particulier les cas qui correspondent à deux lectures sur les trois, pour pouvoir les prendre en compte. Par exemple, beaucoup de *saltus* ont perdu leurs fonctions agraires et ne sont plus exploités. Doit-on considérer qu'il ne s'agit plus vraiment d'un *saltus* parce que les critères de la lecture agronomique ne sont pas ou plus remplis ? Non, dans la mesure où une végétation et un paysage spécifiques perdurent. Néanmoins, il s'agit d'un *saltus* délaissé qui, sans interventions humaines, est condamné à disparaître. Dans ce cas de figure, les enjeux patrimoniaux liés aux questions de biodiversité et d'évolution des paysages, donc aux lectures écologique et paysagère, peuvent justifier le retour d'une forme d'exploitation (lecture agronomique)⁶⁵.

⁶⁵ On peut aussi imaginer le cas des milieux ouverts primaires exploités par l'homme, comme les alpages de haute montagne par exemple. Il s'agit d'un *saltus* selon les lectures agronomique et paysagère, mais non selon la lecture écologique. Enfin, les pâturages boisés (comme les *wood-pastures* britanniques) remplissent les critères associés aux lectures agronomique et écologique, mais ne correspondent pas tout à fait au paysage ouvert habituellement associé au *saltus* (lecture paysagère).

Ces différentes lectures du *saltus*, agronomique, écologique et paysagère, posent les fondements et le cadre des réflexions qui suivront sur le *saltus*, et en particulier sur les pelouses sèches en Lorraine.

Chapitre 2 : Positionnement disciplinaire et état de l'art

Les espaces hérités des anciens *saltus* sont aujourd'hui difficilement intelligibles sans prendre en compte une certaine épaisseur historique. En effet, lorsqu'elle n'a pas simplement disparu, la fonction agronomique du *saltus* est reléguée au second plan. Restent alors des écosystèmes, dont la préservation est justifiée par des considérations écologiques, et des paysages menacés par un effacement progressif. Dans une région comme la Lorraine, la persistance du *saltus* apparaît relictuelle, voire anachronique, puisque les logiques productives qui commandent aujourd'hui le monde agricole marginalisent fortement ce type d'espaces.

Ainsi, de même qu'une bonne compréhension d'un paysage agraire ou forestier ne peut faire l'économie d'un recours à l'histoire, une étude du *saltus* doit nécessairement s'appuyer sur des méthodes qui conjuguent, dans la même matrice, l'espace et le temps dans une démarche de géographie historique ou « géohistorique ». Cette dernière a un ancrage ancien en Lorraine qui s'est exprimé, initialement, dans le domaine de la géographie agraire historique, sous l'influence du géographe Xavier de Planhol, puis par des études consacrées aux paysages considérés comme « naturels », en particulier forestiers. Il y a donc une certaine logique à poursuivre l'entreprise en abordant, sous l'angle de la géohistoire, la partie à ce jour la moins étudiée du classique triptyque *ager-saltus-silva*.

Dans ce chapitre, nous aborderons en premier lieu la question du positionnement scientifique. Notre travail s'applique à étudier le *saltus* sous l'angle de la géohistoire. Il convient donc d'en mettre en lumière les principales caractéristiques. En second lieu, nous chercherons à dresser un état de l'art nécessaire pour cerner les grands jalons sur lesquels repose notre recherche.

1 Une démarche « géohistorique »

Le terme géohistoire est d'usage relativement récent et surtout répandu dans les publications en langue française. Cependant, il recouvre une préoccupation ancienne de la recherche géographique en France et à l'étranger, en particulier dans le monde anglo-saxon. L'engouement pour la démarche géohistorique ne se limite d'ailleurs pas seulement à la géographie mais concerne également d'autres disciplines comme l'histoire et l'écologie. Néanmoins, les définitions de ce champ de recherche fluctuent selon les auteurs. Cette polysémie s'accompagne d'un foisonnement sémantique extrême⁶⁶ lorsqu'il s'agit de désigner les travaux consacrés à l'étude des dynamiques spatiales sur la longue durée (Chouquer & Watteaux, 2013). Ainsi, du côté des sciences humaines, le terme géohistoire cohabite avec celui plus ancien de géographie historique. Il est donc nécessaire de mettre en perspective la constitution de ce champ de recherche au sein de la géographie française afin de préciser ce que nous entendrons ici par « géohistoire ».

1.1 De la géographie historique à la géohistoire

Le terme « géographie historique » est relativement ancien, sa définition et son objet ont donc considérablement évolué au fil du temps. Au XVIII^e siècle, l'*Encyclopédie* définit la géographie historique comme une branche érudite de la géographie consacrée à l'histoire d'un lieu précis, pays ou ville. Un siècle plus tard, la géographie historique pratiquée par Auguste Himly – titulaire de la seule chaire de géographie (qui n'était alors qu'historique) de 1862 à 1898 – et Auguste Longnon – titulaire de la chaire de géographie historique au Collège de France – apparaît surtout comme une discipline auxiliaire de l'histoire, puisqu'elle se limite à une géographie politique du passé consacrée à l'étude des anciennes divisions territoriales. Ce courant domine la géographie française jusqu'à l'émergence de l'école vidalienne dans la dernière décennie du XIX^e siècle.

En dotant la géographie de méthodes et de questionnements qui lui sont propres, Paul Vidal de la Blache affranchit la discipline de la tutelle de l'histoire et, *de facto*, marginalise la géographie historique incarnée par Himly et Longnon. Néanmoins, les géographes n'abandonnent pas la prise en compte du passé dans leurs travaux. Souvent historiens de formation, la première génération de géographes vidiens est accoutumée à la recherche aux

⁶⁶ Dans *L'archéologie des disciplines géohistoriques*, Gérard Chouquer et Magali Watteaux recensent 152 intitulés différents.

archives, comme en témoigne la thèse complémentaire d'Albert Demangeon intitulée : *Sources de la géographie de la France aux Archives Nationales* (1905). La collaboration avec les historiens demeure vivace, et c'est Vidal de la Blache lui-même qui rédige un *Tableau géographique de la France* en introduction à *l'Histoire de la France* d'Ernest Lavisse, et en conclusion duquel il affirme la spécificité de la démarche géographique :

« Ni le sol ni le climat n'ont changé ; pourquoi cependant ce tableau paraît-il suranné ? Pourquoi ne répond-il plus à la réalité présente ? [...] Des révolutions économiques comme celles qui se déroulent de nos jours impriment une agitation extraordinaire à l'âme humaine [...]. Mais ce trouble ne doit pas nous dérober le fond des choses. Lorsqu'un coup de vent a violemment agité la surface d'une eau très claire, tout vacille et se mêle ; mais, au bout d'un moment, l'image du fond se dessine de nouveau. **L'étude attentive de ce qui est fixe et permanent dans les conditions géographiques de la France doit être ou devenir plus que jamais notre guide.** » (Vidal de la Blache, 1994, p. 550-551).

Les rapports entre les deux disciplines sont alors essentiellement pensés en termes de relations entre l'homme et le milieu. La géographie est par là même chargée de poser le cadre physique dans lequel les événements historiques se déroulent, et de dégager les composantes stables du milieu humain à travers le temps (Ozouf-Marignier 1992). Ainsi, en dépit de leur association originale dans l'enseignement secondaire, et de l'apport important de l'école vidalienne au renouvellement épistémologique de l'histoire, la pratique de la géographie historique devient minoritaire au cours du XXe siècle. La géographie se définit alors comme une discipline du présent et de terrain, avec un fort tropisme pour les sciences naturelles.

Toutefois, dans le sillage des nouvelles orientations de recherche impulsées par l'école vidalienne, la géographie historique voit ses objets d'étude évoluer. En effet, l'étude des paysages et des « genres de vie », essentiellement ruraux, pose la question de leur origine et de leur stabilité dans le temps. Ce questionnement favorise la collaboration et la fertilisation croisée entre les deux disciplines sœurs que sont l'histoire et la géographie. C'est d'ailleurs un historien, Marc Bloch, qui en pose les fondements dans *Les caractères originaux de l'Histoire rurale française* paru en 1931. Du côté des géographes, Roger Dion pose les jalons d'une géographie humaine, qu'il qualifie de « rétrospective », faisant très largement appel au passé, car selon lui « tout paysage humanisé est le reflet d'une histoire » (Dion, 1949, p.14). Son *Essai sur la formation du paysage rural français* paru en 1934 prolonge, à

l'échelle nationale, les réflexions menées dans le cadre d'une thèse de géographie sur le Val de Loire (1933), sur l'origine de la différenciation des paysages ruraux. Il constitue, avec l'ouvrage de M. Bloch, une étape cruciale dans la structuration d'une géographie historique renouvelée. Cette dernière ne forme pas réellement une école à part au sein de la discipline, comme cela peut être le cas dans d'autres pays, en particulier anglo-saxons, mais représente une dimension jugée incontournable de la recherche en géographie humaine. Ainsi, Max Derruau affirme en 1946 que « *les géographes français ne conçoivent guère une étude de géographie humaine qui ne fasse pas appel au passé* » et, par conséquent, n'hésite pas à encourager ces derniers à mobiliser des sources historiques, comme les minutes notariales, les terriers et les compoix (Derruau, 1946).

C'est essentiellement à travers l'étude des paysages agraires, très présente des années 1940 à 1960, que la géographie historique continue d'être pratiquée en France. Comme le note Jean Peltre, « *pour saisir la complexité de ces paysages qui n'évoluent que lentement en général, et du même coup pour éclairer l'ensemble de la vie rurale, la géographie agraire doit nécessairement être historique, c'est-à-dire faire appel à l'histoire, sans pour autant se confondre avec elle* » (Peltre, 1994, p.87). Les auteurs de monographies régionales, classiques à l'époque, accordent naturellement, dans leurs travaux, des développements importants à l'histoire pour comprendre les structures agraires et les paysages ruraux qu'ils étudient. Sans être exhaustif, tant la production scientifique dans ce domaine fut pléthorique, on peut citer les travaux de Laurent Champier sur le Mâconnais, d'Étienne Juillard sur la Basse-Alsace, de René Lebeau sur le Jura méridional, de Pierre Flatrès sur la Bretagne, de Jean Peltre sur la Lorraine ou encore d'André Meynier dont l'ouvrage de synthèse sur les paysages agraires, paru en 1958, comporte une partie entière consacrée à leur genèse et à leur évolution historique (Meynier, 1958).

Néanmoins, à partir des années 1960-1970, cette forme de géographie historique se trouve fortement marginalisée. Les interrogations liées à l'origine des paysages agraires s'effacent devant l'ampleur des transformations qui touchent le monde agricole. À quoi bon investiguer le passé si les paysages ruraux du présent n'en présentent plus que des traces ténues, en voie d'effacement ? Plus largement, l'émergence d'une « Nouvelle Géographie » remet en cause les fondements épistémologiques de la géographie historique française : l'approche par monographies régionales est rejetée, car jugée trop idiographique et empirique, et le paysage, considéré comme subjectif, n'est plus vu comme un objet d'étude suffisamment rigoureux pour mener une analyse scientifique. La géographie s'affirme alors

comme une science de l'espace, en phase avec les problématiques du présent, et qui investit en particulier le domaine de l'aménagement du territoire. La géographie historique apparaît donc en décalage, voire en opposition, avec les ambitions nouvelles de la discipline. Elle connaît une période creuse, faisant figure de « *discipline résiduelle* » comme le déplore Xavier de Planhol lors d'un colloque international consacré à la géographie historique (Planhol de, 1972). Les travaux de ce dernier, auxquels il faut ajouter ceux de son élève Jean-Robert Pitte, contribuent toutefois à maintenir et à renouveler la recherche française dans ce domaine en développant notamment la dimension culturelle. La situation française fait dès lors exception au regard du dynamisme de la géographie historique à l'étranger, en particulier dans le monde anglo-saxon. Outre-Manche, l'*historical geography* est une discipline ancienne et prolifique incarnée notamment par les travaux fondateurs d'H. C. Darby et les réflexions stimulantes d'Alan Baker.

Les années 1990 marquent toutefois un regain d'intérêt de la part des géographes envers l'histoire et les temporalités dans leurs études. La géographie historique connaît en France un nouvel engouement dont témoigne l'organisation d'un colloque à son sujet en 2002⁶⁷, ou plus récemment en 2012, la création d'une *Revue de géographie historique*. La diversité des thématiques abordées atteste d'un profond renouvellement. À la faveur du « tournant culturel », la géographie historique s'ouvre à des horizons bien plus larges que les seules questions agraires. « *Discipline citoyenne* » (Husson, 2005), elle investit des champs d'études permettant d'éclairer utilement des problématiques contemporaines, comme la question de la préservation de l'environnement et des paysages ou encore celle de la valorisation du patrimoine sous toutes ses formes. En outre, la géographie historique n'est pas seulement renouvelée dans ses questionnements, elle l'est aussi dans ses outils. Le développement des Systèmes d'Information Géographique (SIG) a multiplié les opportunités de valoriser des données historiques par le géoréférencement et l'analyse spatiale. C'est pourquoi parallèlement à la géographie historique proprement dite, l'exploitation d'archives se multiplie dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, la paléohydrologie, la climatologie historique ou encore la mémoire des risques.

Cette tendance s'accompagne d'un renouvellement de la réflexion épistémologique sur les relations entre l'espace et le temps, permettant à la géohistoire d'émerger. Ce néologisme a été introduit par l'historien Fernand Braudel en 1949 dans un article intitulé « *Géohistoire* :

⁶⁷ Colloque intitulé « *Où en est la géographie historique ?* » (12-14 septembre 2002 – Université Paris-Sorbonne)

la société, l'espace, le temps ». Selon lui, l'espace est une donnée essentielle de l'histoire des sociétés, et la géohistoire est donc à la fois « *l'histoire que le milieu impose aux hommes* » et « *l'histoire de l'homme aux prises avec son espace* » (Braudel, 1997). Ainsi, sa thèse, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II* (1949), s'organise selon trois temporalités, l'une d'elles correspondant au temps long, quasi immobile, du milieu géographique. Le géographe C. Grataloup a remis au goût du jour l'usage du terme « géohistoire » en le définissant comme « *l'étude géographique des processus historiques* » (Grataloup, 2003). Le postulat épistémologique défendu est celui du dépassement du clivage espace/temps trop longtemps admis pour, à l'inverse, fusionner les analyses spatiale et temporelle. Ainsi, selon C. Grataloup, la géohistoire repose sur l'hypothèse fondatrice « *qu'un événement ne peut être compris s'il n'est situé géographiquement, s'il n'est mis en position relative par rapport à d'autres lieux sociaux, et, réciproquement, qu'un lieu ne se comprend que dans un scénario l'articulant à d'autres moments* » (Grataloup, 2015). Le terme « géohistoire » occupe désormais une place de choix, aux côtés de la géographie historique, dans le domaine des recherches mêlant géographie et histoire, et contribue fortement à son rayonnement.

1.2 Géographie historique / géohistoire : deux approches distinctes ou complémentaires ?

Faut-il voir, dans la cohabitation de deux intitulés, des manières fondamentalement différentes de pratiquer une géographie du passé ? Plusieurs auteurs suggèrent que l'existence des deux termes rend compte de deux démarches distinctes. Après avoir identifié ce qui distingue la géographie historique de la géohistoire, nous chercherons à nuancer cette distinction en insistant sur la complémentarité des deux méthodes dans le cadre d'une approche « géohistorique » plus large.

1.2.1 Deux approches distinctes

Il est habituel de différencier « géographie historique » et « géohistoire » en considérant que la première désigne « *le traitement géographique de situations du passé* » (Brunet et al., 1993) alors que la seconde envisage plutôt des trajectoires aboutissant sur la période actuelle. La géographie historique privilégierait donc une approche synchronique, tandis que la géohistoire adopterait un raisonnement plutôt diachronique. C'est pourquoi Christian Grataloup invite à ne pas considérer les deux expressions comme synonymes et propose de distinguer la géohistoire qui « *consiste à lire l'histoire des sociétés à travers leur espace* »

de la géographie historique qui « *se contente d'étudier synchroniquement des situations du passé* » (Grataloup 2003, 2005). Nicolas Jacob-Rousseau défend une vision similaire en assignant à la géohistoire le rôle « *de montrer les permanences, l'inertie ou les trajectoires imposées par des configurations spatiales* », tandis que, selon lui, la géographie historique consiste à appliquer des méthodes géographiques à des époques révolues (Jacob-Rousseau, 2009).

Il faut sans doute nuancer cette vision des choses. Ces définitions de la géographie historique suggèrent qu'elle serait sans lien avec le présent en l'identifiant plutôt à une forme de « géographie rétrospective » telle que définie par Pierre Flatrès : « *un coup de projecteur géographique éclairant un espace donné à un moment donné du passé* » (Flatrès, 1994). Il est vrai qu'à l'étranger, en particulier outre-Manche, de nombreux chercheurs se sont engagés dans cette voie. C'est notamment le cas d'H. C. Darby qui, au terme d'un travail colossal d'exploitation d'une source exceptionnelle, le *Domesday Book*, a publié une somme en cinq volumes consacrée à une géographie rétrospective de l'Angleterre à la fin du XI^e siècle. Ce type de travaux correspond à ce qu'Alan Baker qualifie de « *geographies of past times* », qui ne diffèrent de la géographie proprement dite que par l'éloignement temporel du terrain d'étude, ce dernier ne pouvant être saisi que par l'intermédiaire de sources historiques.

Si la géographie historique française n'ignore pas ce genre d'études, elle a néanmoins souvent suivi une voie différente en choisissant de maintenir un lien avec le présent. Rares sont les géographes français à s'être consacrés à des travaux strictement rétrospectifs ; l'étude du passé est justifiée dans la mesure où elle permet de mieux comprendre l'état actuel. C'est ainsi que Roger Dion ou Xavier de Planhol justifiaient les incursions de la géographie dans le passé. Cette conception, qui n'est naturellement pas sans lien avec le positionnement disciplinaire de la géographie comme science du présent, vise à distinguer le travail des historiens sur le passé de celui des géographes. Les premiers traitent de périodes révolues, sans lien avec le présent, tandis que les seconds étudient le passé pour mieux comprendre le présent. Le géographe québécois Serge Courville explique notamment que, si la géographie historique étudie le passé, cela ne signifie pas qu'elle ignore le présent. Au contraire « *elle l'éclaire mais dans une perspective qui contribue à donner une plus grande profondeur à ce qu'on appelle le présent.* » (Courville, 1995, p. 6).

Cette idée d'un passé qui éclaire le présent (Girel, 2006) a eu du succès particulièrement dans le cadre d'études consacrées au paysage et à ses évolutions. En effet, plusieurs auteurs ont insisté sur l'importance de prendre en compte les temporalités pour étudier le paysage. Ainsi, le *Dictionnaire de la géographie* souligne particulièrement cette dimension :

« *Le mot s'applique [...] à un ensemble de signes caractérisant une unité géographique sur le plan physique ou humain. D'acception originellement descriptive [...] il a pris récemment une signification synthétique rassemblant l'ensemble des traits issus de la géographie naturelle et des **apports accumulés des civilisations qui ont façonné successivement le cadre initial** [...].* » (George & Verger, 2013)

De leur côté, les historiens ont développé des conceptions similaires du paysage, comme en témoignent ces quelques lignes issues de l'ouvrage de l'historienne Annie Antoine, *Le paysage de l'historien* :

« *Le paysage apparaît comme le lien entre l'homme et la nature, le présent et le passé. En effet, le paysage présente cette caractéristique de conserver des caractères hérités d'usages anciens dans lesquels on se plaît à lire une harmonie perdue entre l'homme et la nature* ». (Antoine, 2002, p.15)

Comme nous l'avons vu plus haut, cette perception du paysage a été très largement partagée dans le cercle de la géographie agraire : le paysage agraire étant traditionnellement considéré comme un conservatoire d'héritages remontant au Moyen Âge. Cela a fait dire à l'historien Robert Fossier que « *ce qui est médiéval sur une photographie n'est jamais discordant donc tout peut être médiéval* » (Fossier, 1980). Si cette vision des choses a été remise en question (Chouquer, 2008), il est habituel de rappeler que le paysage actuel est composé d'une superposition d'états antérieurs, souvent empilés, parfois gommés, dont il est encore possible de lire les traces, les indices et les héritages, plus ou moins ténus (relevant parfois uniquement de la toponymie) en fonction de leur éloignement temporel. L'image habituellement utilisée pour illustrer cette idée est celle des palimpsestes, ces parchemins dont on faisait disparaître les inscriptions pour pouvoir y écrire à nouveau ; la nouvelle inscription se superposait aux anciennes qui n'étaient qu'imparfaitement effacées. Le paysage, tel le palimpseste, présente un certain nombre d'éléments archaïques au regard de l'organisation géographique actuelle. Seule une reconstitution d'états géographiques passés permet d'en comprendre l'origine. Plus généralement, ces « rétrospectives » sont nécessaires pour saisir ce qu'André Humbert appelle « *la dérive des systèmes géographiques* »

(Humbert, 1994). Pour le géographe, le paysage est un moyen d'accéder aux logiques de fonctionnement de systèmes géographiques, puisqu'il en constitue en quelque sorte le « corps ». Remonter dans le temps, c'est donc retrouver l'origine du système, et surtout ses évolutions, cette lente dérive étant indispensable à la compréhension du présent. Pour appréhender les héritages des périodes anciennes dans le paysage contemporain, il faut, toujours selon A. Humbert, « *retrouver les étapes de la dérive du système, patiemment vers l'amont, en recherchant ce qui a été déterminant, en ne retenant de l'histoire que ce qui a un pouvoir explicatif et peut nous permettre de comprendre, finalement, l'espace géographique actuel.* » (Humbert, 1994, p.98)

Idéalement, le choix des états géographiques passés que l'on cherche à reconstituer doit être représentatif des crises, des bifurcations, ou des mutations décisives dans l'évolution du paysage. Il est cependant inévitablement dépendant de la qualité des sources disponibles. À titre d'exemple pour la France, le cadastre dit « napoléonien » s'est imposé comme un point de départ incontournable à des études sur les paysages et les structures agraires, y compris pour des historiens médiévistes, dans la mesure où il permet de reconstituer le parcellaire et l'occupation du sol, et ce avec une relative précision pour l'ensemble de la France, et à une époque antérieure aux grands bouleversements agricoles du XIX^e siècle. La nécessité d'une approche « régressive », donc à rebours du déroulement chronologique classique, a été fréquemment évoquée dans la lignée des propos de Marc Bloch, souvent cités, que l'on trouve en introduction de son ouvrage sur *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française* :

« *N'est-il pas inévitable que, à l'ordinaire, les faits les plus reculés soient en même temps les plus obscurs ? Et comment échapper à la nécessité d'aller du mieux au moins bien connu ? [...] Au proche passé, la méthode régressive, sainement pratiquée, ne demande pas une photographie qu'il suffirait ensuite de projeter, toujours pareille à elle-même, pour obtenir l'image figée d'âges de plus en plus lointains ; ce qu'elle prétend saisir, c'est la dernière pellicule d'un film, qu'elle s'efforcera ensuite de dérouler à reculons, résignée à y découvrir plus d'un trou, mais décidée à en respecter la mobilité.* » (Bloch, 1952, p.16-18)

En résumé, la géographie historique répond essentiellement aux questions suivantes : Quelle est la géographie de tel territoire à telle époque historique ? Dans quelle mesure cet état géographique passé nous renseigne-t-il sur l'état présent ? Pour y parvenir, elle reconstitue l'occupation du sol, voire les paysages du passé, éventuellement de manière

régressive. Ces reconstitutions offrent des « arrêts sur image » (Franchomme, 2008) précieux pour saisir la complexité du paysage actuel.

Par rapport à cette démarche synchronique et rétrospective, la géohistoire se différencierait par une mise en récit faisant ressortir les permanences et les changements au sein des territoires étudiés, ce que l'on a pris l'habitude d'appeler des « trajectoires ». Les questions posées sont donc différentes : que s'est-il passé entre les séquences restituées ? Comment expliquer les transformations observées ?

1.2.2 Deux approches complémentaires

Il faut néanmoins noter que cette dimension diachronique n'est pas étrangère à la géographie historique. Dans le monde anglo-saxon, l'*historical geography* regroupe autant des travaux synchroniques que diachroniques, et il n'existe d'ailleurs pas en anglais d'intitulé équivalent au terme « géohistoire », même si l'expression d'Alan Baker « *changing geographies through time* » peut s'en rapprocher. Les deux démarches ont souvent été considérées comme complémentaires. Ainsi, Outre-Atlantique, le géographe américain Derwent Whittlesey défend dès 1929 l'intérêt d'une approche historique établissant les étapes successives de l'occupation humaine d'une région (*sequent occupance*). L'objectif d'une telle entreprise n'est pas seulement de dresser des tableaux figés d'époques passées, mais de saisir des dynamiques, car selon lui chaque étape porte en elle les traces de la précédente et les ferments des transformations futures (Whittlesey, 1929). Quelques années plus tard, en 1932, le géographe d'origine néerlandaise J. O. M. Broek, pionnier de la géographie historique aux États-Unis, pousse cette logique plus loin en proposant une étude diachronique du paysage de la vallée de Santa Clara en Californie : *The Santa Clara Valley, California : a study in Landscape Change* (Broek, 1932). Il mène une reconstitution du paysage de cette région à trois périodes historiques clés (avant l'arrivée des Européens, durant la période hispano-mexicaine, au début de la période « américaine »), tout en présentant les facteurs explicatifs ou les « déterminants socio-économiques » du passage d'un état à l'autre. Son travail mêle donc reconstitution synchronique et mise en récit diachronique. Nous pouvons faire le même constat concernant les travaux du britannique Darby, qui suit l'exemple de Broek lorsqu'il publie *A New Historical Geography of England*, une refonte et une actualisation de *An Historical Geography of England before A. D. 1800*, paru avant la Seconde Guerre mondiale, comme le montre l'extrait suivant de l'avant-propos de l'ouvrage :

« Le moment est venu [...] d'un volume entièrement neuf. Il y a eu non seulement une exploration importante des sources, mais aussi beaucoup de discussions sur la méthode de la géographie historique. On a en particulier souvent souligné le contraste qui existe entre les reconstructions des géographies du passé et l'étude du changement géographique au cours des temps, entre ce que l'on a appelé les approches 'horizontale' et 'verticale'. Le présent volume cherche à combiner les deux, et met pour cela en œuvre une combinaison suggérée par le travail de J. O. M. Broek, *The Santa Clara Valley, California : a study of Landscape Change*. » (Darby, 1976, p. XIII⁶⁸)

À la manière de Broek, il intercale en effet, entre les chapitres de géographie rétrospective (l'Angleterre de l'époque du *Domesday Book*, celle de la *Lay Subsidy* de 1334, celle de 1600, etc.), des chapitres présentant les transformations expliquant le passage d'un état à l'autre. En France également, la géographie historique ne s'est pas uniquement limitée à des études synchroniques. Sous cet intitulé, des travaux ont abordé des évolutions débouchant sur le présent. C'est notamment le cas de l'*Histoire du paysage français* de Jean-Robert Pitte, livre paru en 1983, qui décrit la formation et les mutations successives du paysage, tant rural qu'urbain, de la préhistoire jusqu'à nos jours. Il s'inspire de l'ouvrage de l'historien britannique W. G. Hoskins, pionnier de la *Landscape History*, *The Making of the English Landscape* (Hoskins, 1955).

Géographie historique synchronique et géohistoire diachronique ne doivent pas être considérées comme deux spécialités distinctes, même si la situation française caractérisée par la cohabitation des deux intitulés peut le laisser penser. Leur existence confirme les deux principaux objectifs qui poussent les géographes à s'intéresser au passé : « retracer des évolutions territoriales, qui mènent souvent mais pas nécessairement jusqu'au temps présent, et/ou proposer une géographie du passé. » (Djament-Tran, 2009). De ces deux objectifs découlent des méthodes et des projets certes spécifiques, mais en réalité profondément complémentaires. En effet, est-il possible de mettre en évidence des trajectoires sans au préalable effectuer un travail de reconstitution, c'est-à-dire de géographie rétrospective ?

Il n'est donc pas question ici de positionner notre travail dans une école au détriment d'une autre. En utilisant le substantif « géohistoire », nous retenons la définition la plus large proposée par Xavier Rochel (2016, p.60) : « l'étude d'une géographie dans le passé, ou

⁶⁸ Cité et traduit dans Claval, 2005, p.44.

prenant en compte le passé de façon primordiale ». Cette étude repose nécessairement sur une combinaison des approches synchronique et diachronique. C'est particulièrement vrai pour les questionnements liés aux problématiques environnementales. L'approche rétrospective, disons de géographie historique au sens le plus classique du terme, est par exemple nécessaire pour établir ou interroger ce que les écologues de la restauration appellent les états de référence. L'approche diachronique, relevant plutôt de la géohistoire, permet d'insister sur les transformations du milieu entre le ou les état(s) de référence et l'état présent. Ces « perturbations » n'étant pas sans conséquence sur les dynamiques actuelles du milieu en question.

1.2.3 Une démarche géohistorique qui s'inscrit dans le cadre de la géographie

Nous rejoignons finalement les propos d'Alan Baker qui propose de considérer la géographie historique comme un ensemble de pratiques spécifiques, et non comme une simple sous-branche au sein de la géographie, dans la mesure où toutes les branches de la discipline peuvent – doivent ? – mettre en œuvre des études historiques. Il faut également admettre que la géohistoire n'est pas le domaine réservé des géographes, puisqu'elle est aussi investie par d'autres disciplines comme l'histoire, l'archéologie, ou encore l'écologie. C'est d'ailleurs l'une des conclusions du colloque *Géohistoire de l'environnement et des paysages*, organisé à Toulouse en 2016, qui a réuni dans des proportions inégales géographes, écologues et historiens : « *plus qu'une discipline, la géohistoire est un champ de recherche et, en tant que tel, se décline de multiples façons* » (Valette & Carozza, 2019). Il vaut donc mieux parler d'approche ou de démarche géohistorique intégrant des raisonnements synchroniques et diachroniques. Cette démarche pouvant être déclinée en une multitude d'intitulés témoignant de la diversité des méthodologies : géographie historique, rétrospective, géohistoire, etc.

Toutefois, si la géohistoire a vocation à dépasser le cloisonnement disciplinaire en favorisant les rapprochements, le chercheur qui s'engage dans une telle démarche doit nécessairement l'inscrire explicitement dans un champ disciplinaire, dans la mesure où cet ancrage détermine les problématiques de recherche. La géohistoire d'un géographe ne peut pas se confondre avec celle d'un historien ou d'un écologue.

Ainsi, la géohistoire que nous entreprenons dans ce travail, est essentiellement une géographie, c'est-à-dire, pour reprendre les mots du géographe Philippe Pinchemel, un déchiffrement des différentes inscriptions des sociétés humaines sur la face de la Terre

(Pinchemel & Pinchemel, 1997). Même si l'objet d'étude, le *saltus*, nous conduit à mobiliser des concepts et des méthodologies issus d'autres disciplines comme l'histoire et l'écologie, notre recherche s'inscrit toutefois dans les questionnements géographiques classiques que l'on peut schématiquement résumer sous la forme de deux axes. Premièrement, une approche « verticale », la plus ancienne, qui cherche à mettre en lumière la façon dont l'homme transforme et s'adapte aux données naturelles, comment le milieu naturel devient un milieu profondément humanisé. Deuxièmement, une approche « horizontale » qui rend compte de la « mise en espace » de la surface terrestre, de la création de systèmes spatiaux par lesquels les sociétés organisent leur espace. L'analyse géographique repose sur la combinaison de ces deux axes, car les sociétés transforment les milieux naturels en fonction de schémas spatiaux préalablement pensés, voire planifiés, et la spatialisation elle-même est susceptible d'être modifiée, adaptée aux spécificités du milieu.

L'originalité de l'approche géohistorique réside dans le choix de ne pas restreindre cette analyse au présent, mais d'élargir la focale à l'échelle des temps historiques, ou plus modestement sur les trois derniers siècles, période pour laquelle les sources disponibles permettent de raisonner en géographe. Ainsi, si les sources sont historiques, le questionnement demeure principalement géographique (Djament-Tran, 2009).

Après avoir défini la démarche géohistorique, il convient de revenir sur les principaux jalons qui fondent une géohistoire du *saltus*.

2 Les principaux jalons d'une géohistoire du *saltus*

L'objet d'étude étant à la rencontre des questions agraires et environnementales, une géohistoire du *saltus* se doit de puiser à une double source. Tout d'abord, à celle des travaux classiques de la géographie agraire ayant toujours gardé une forte coloration historique, mais aussi à celle de travaux plus novateurs envisageant les questions environnementales sous l'angle historique.

2.1 Les apports de la géographie agraire historique

La démarche géohistorique est historiquement très liée aux études agraires menées par des géographes et des historiens. Elles n'ont considéré que marginalement la question du *saltus*, mais ont posé des fondements méthodologiques importants pour notre réflexion qui a la Lorraine pour cadre.

2.1.1 Une géographie historique essentiellement tournée vers l'ager

À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, la géographie historique se structure surtout autour de l'étude des questions agraires. L'émergence de ce champ de recherche découle de l'observation des grands types de paysages agraires qui se partagent la majeure partie de l'Europe : le bocage, l'*openfield*, et les paysages méditerranéens. Ce questionnement émerge plus précocement en Angleterre et en Allemagne qu'en France, comme en témoignent les nombreux emprunts de termes anglais et allemands (*openfield*, *infield-outfield*, *Blockflur*, *Wüstungen*, etc.) par la géographie agraire française.

Ces études sont principalement consacrées à la description précise des différents paysages ruraux, en privilégiant l'analyse des structures agraires (formes et superficies des champs, présence ou absence de clôtures, etc.) et de l'habitat rural⁶⁹. C'est donc essentiellement l'*ager* qui attire l'attention des chercheurs, et notamment les pratiques culturelles et leurs évolutions (types de cultures, assolement), en particulier les techniques de labour susceptibles d'expliquer la forme et la disposition des champs⁷⁰. En revanche, les éléments naturels ou semi-naturels sont souvent négligés ou seulement envisagés comme

⁶⁹ Les premières tentatives de typologie ont été proposées par August Meitzen à la fin du XIXe siècle. En France, c'est le géographe Albert Demangeon qui lance, dans les années 1920, les premiers travaux dans ce domaine. La typologie allemande (*Haufendorf*, *Rounddorf*, *Waldhufendorf*, etc.) a été très largement reprise par les géographes français.

⁷⁰ La forme carrée des champs méditerranéens serait liée à l'usage de l'araire, tandis que les contraintes dans l'utilisation de la charrue expliqueraient les parcellaires rubanés de l'*openfield*.

des espaces à conquérir et à soumettre à l'ordre agraire. C'est pourquoi il n'est pas excessif de parler d'une géographie historique qui tourne le dos au « naturel », dans la mesure où *silva* et *saltus* ne constituent pas de réels objets d'étude (Rochel, 2016). Un tel constat peut sembler étonnant si l'on considère que l'élevage était une composante essentielle, bien que souvent secondaire, des systèmes agraires traditionnels ; d'autant plus que ces derniers étaient encore fonctionnels au moment où ce champ de recherche se structure. La recherche agraire aurait pu envisager la manière dont l'activité pastorale trouve sa place au sein des systèmes agraires, même les plus céréaliers, et par là mieux apprécier l'importance des espaces lui servant de support. Elle a préféré se concentrer sur l'*ager*, au risque de négliger la dimension nécessairement pastorale des anciens systèmes agraires.

En dépit de cette limite, ces études agraires demeurent capitales, dans la mesure où elles posent les premiers jalons d'une approche géohistorique du paysage. En effet, elles ne se limitent pas à une description savante de la diversité des paysages ruraux du Vieux continent, mais en cherchant également à en cerner la genèse et les évolutions, elles présentent, dès le début, une dimension historique affirmée. Les premiers travaux sont d'ailleurs essentiellement le fait d'historiens : August Meitzen en Allemagne, Frederic Seebohm en Angleterre, Marc Bloch et Gaston Roupnel en France. Par la suite, les géographes – Roger Dion en France, H. C. Darby en Angleterre – investissent également ce champ de recherche, permettant l'implantation académique d'une géographie agraire historique particulièrement féconde jusqu'aux années 1970.

2.1.2 La Lorraine, un terrain d'étude classique pour les études agraires historiques

La Lorraine constitue un terrain d'étude privilégié pour la géographie historique, dans la mesure où plusieurs auteurs ont considéré qu'elle présentait, avant les remembrements du XX^e siècle, l'exemple le plus abouti d'un système de champs ouverts en France, ou d'*openfield*, si l'on suit la terminologie anglophone. C'est d'ailleurs un géographe lorrain, Gaston Gravier, qui dès 1910 effectue un premier rapprochement entre le système agraire de la « plaine lorraine⁷¹ » et l'*open field system* d'Angleterre (Gravier, 1910, p.444). De même, dans son *Essai sur la formation du paysage rural français*, Roger Dion estime que c'est en Lorraine que l'on rencontre « les formes les plus pures de l'*openfield* », et illustre cette « économie rurale du nord » par un extrait de l'Atlas des routes de France de Trudaine

⁷¹ Et qui correspond à ce que d'autres auteurs ont coutume d'appeler le « plateau lorrain ».

représentant le village lorrain de Mars-la-Tour⁷² (Dion, 1934,). Quelques années plus tard, Jules Blache évoque un terroir lorrain qui a conservé plus qu'ailleurs le morcellement caractéristique des pays d'*openfield* (Blache, 1937a). Enfin, après-guerre, Jean Nicod confirme cette perception en présentant la Lorraine comme un « *pays type d'openfield* », et en précisant que « *nulle part en France la ténacité des vieilles habitudes communautaires, si puissantes jadis, ne s'est mieux manifestée* » (Nicod, 1951). Dans les années 1950-1960, une école de géographie agraire historique s'est donc progressivement constituée en Lorraine, sous l'impulsion de Xavier de Planhol, alors en poste à la faculté de lettres de Nancy. En 1957, dans cette même ville, l'organisation d'un colloque, consacré aux structures agraires et aux paysages ruraux, a très largement contribué à réaffirmer l'intérêt d'une approche géohistorique des paysages agraires⁷³.

Les travaux de Xavier de Planhol ont notamment cherché à reconstituer la genèse de l'*openfield* en France et plus particulièrement en Lorraine. Dans la continuité des recherches des géographes allemands, il défend l'idée d'un *openfield* médiéval, apparaissant vers l'an 800 en Allemagne, dans la région de Mayence, puis se propageant progressivement à travers l'Europe, le Nord-Est de la France étant concerné au cours du XIII^e siècle. Ses travaux sur la vie pastorale dans la plaine pamphylienne (Turquie) l'amènent à conclure qu'il existe un lien fort entre l'instauration d'un troupeau communal et la mise en place d'un paysage de champs ouverts. Le travail d'un berger communal rend inutile l'entretien des haies et des clôtures qui protégeaient précédemment les champs des divagations du bétail. C'est pourquoi le déploiement de l'*openfield* dans la région messine pourrait dater du dernier quart du XIII^e siècle, lorsque les procès pour troupeau à part se multiplient dans les archives juridiques, et que parallèlement les premières mentions d'un berger communal, ou *herdier*, apparaissent (Planhol, 1959). Par la suite, dans *Géographie historique de la France*, Xavier de Planhol développe encore l'hypothèse selon laquelle les nécessités pastorales auraient commandé l'instauration des pratiques communautaires à l'origine du système d'*openfield*. Alors qu'au Haut Moyen Âge les finages présentent encore de vastes étendues de *saltus* et de bois dédiés au parcours du bétail, les progrès agricoles (généralisation de l'usage de la charrue, améliorations dans le domaine de la traction animale), et par la suite la croissance démographique des XI et XII^e siècles, se traduisent par un important recul des espaces incultes au profit de la céréaliculture, en premier lieu dans les régions présentant les

⁷² Village par ailleurs visité par Arthur Young lors de ses voyages en France.

⁷³ *Géographie et histoire agraires : actes du colloque international (Nancy, 2-7 septembre 1957) / organisé par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.* (1959). Nancy : Université de Nancy.

meilleures aptitudes pour ce type de culture (plaines et plateaux sédimentaires). Cette période de « grands défrichements » aboutit à une rétraction du *saltus* contraignant les communautés rurales à envisager l'introduction du bétail sur l'*ager*, pour assurer la pérennité des activités pastorales. La cohabitation des activités pastorale et agricole sur un même espace conduit logiquement à la division de l'espace cultivé en soles, dont une, la jachère ou *versaine* en Lorraine, est ouverte au parcours du bétail. Cette introduction de l'assolement réglé explique l'émiettement du parcellaire, si caractéristique des régions d'*openfield*, dans la mesure où chaque exploitant doit disposer de parcelles dans chacune des trois soles (Planhol & Claval, 1988).

Même si ces hypothèses ont été récemment contestées (Mathis, 2009), elles permettent de battre en brèche définitivement les explications naturelles ou ethniques avancées pour expliquer la naissance de l'*openfield*, en montrant que cette dernière résulte du développement agricole au Moyen Âge. En outre, cette recherche conduit à remettre en cause une vision trop fixiste des paysages agraires, qui exagère la supposée stabilité de ces derniers. L'*openfield* ne date pas des invasions germaniques, et encore moins de la Préhistoire. Il est plus récent et ne s'impose que tardivement dans sa forme la plus aboutie, celle qu'étudiera la géographie agraire du XXe siècle. Pour le géographe François Reitel, l'*openfield* lorrain est l'œuvre de la profonde restauration rurale entreprise à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, faisant suite aux nombreuses destructions de la guerre de Trente Ans (Reitel, 1966a). Cette longue maturation du système mène nécessairement à envisager plusieurs *openfields*, comme le propose le géographe Denis Mathis dans sa thèse consacrée à la géohistoire d'un pays lorrain, le Saulnois (Mathis, 2009).

Jean Peltre constitue une autre figure incontournable de la géographie agraire historique en Lorraine. Sa thèse, *Recherches métrologiques sur les finages lorrains*, soutenue en 1974, aborde une question originale dans le contexte scientifique français de l'époque : l'influence de la métrologie sur les formes du parcellaire (Peltre, 1975b). Par la suite, ses nombreuses publications ont permis de faire perdurer, en Lorraine, la recherche en géographie historique, alors que cette dernière connaissait une marginalisation à l'échelle nationale. Le fil rouge de ces travaux, qui permet notamment de les distinguer de ceux des historiens, réside dans le souci constant de spatialisation. Les archives exploitées sont autant que possible traduites en cartes, ce qui est remarquable si l'on considère les limites des outils cartographiques de l'époque.

La Lorraine a constitué un terrain de recherche fécond pour la géographie agraire historique. Ces nombreux travaux n'abordent pas (ou alors très peu) la place de l'inculte, boisé ou non. Il occupe pourtant des surfaces non négligeables au sein des finages, bien qu'elles soient généralement moindres qu'ailleurs en France. Forêts et *saltus* sont peu envisagés comme des composantes à part entière des systèmes agraires lorrains. Ils n'apparaissent qu'en toile de fond, et ne sont envisagés que sous l'angle du défrichement et de la mise en culture.

2.1.3 Questionnement autour des communaux : une première approche historique du saltus

Il faut néanmoins nuancer l'idée selon laquelle le *saltus* aurait été totalement ignoré par les études agraires historiques. Depuis le XIX^e siècle, de nombreux travaux ont été consacrés à la question des biens communaux. Ces derniers étant majoritairement laissés à l'état boisé ou en pâturages communs, ces travaux ont pu contribuer à déplacer le regard de l'agraire au sens strict, vers les marges moins anthropisées des finages. Cependant, les problématiques de recherche sont restées généralement assez éloignées du souci de spatialisation de la géographie historique.

La plus ancienne problématique, celle de l'origine des propriétés collectives, est débattue depuis la Renaissance. Deux thèses s'affrontent : celle des feudistes qui attribuent la création des communaux à des concessions des seigneurs, selon la maxime « nulle terre sans seigneur », et celle des jurisconsultes qui défendent l'idée d'une possession « immémoriale » de ces terres par les communautés rurales. Alors que la première triomphe sous l'Ancien Régime, la seconde s'impose sous la Révolution avec la mise à bas du système féodal. Débattue par les juristes dans un premier temps, la question des communaux a été abordée par les historiens du début du XX^e siècle. Ainsi, dans *Les caractères originaux de l'Histoire rurale française*, Marc Bloch accorde d'importants développements à ce sujet, le replaçant dans une réflexion plus globale sur les tentatives de modernisation agricole de la fin de l'Ancien Régime (Bloch, 1931/1952). En effet, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les communaux furent perçus par les élites comme un frein au progrès agricole, et la question de leur partage, justifié par l'exemple des enclosures britanniques, agita la France rurale jusqu'au XIX^e siècle. Cette seconde problématique a été abondamment abordée par la recherche historique à travers de nombreuses études régionales, cherchant à mieux cerner les oppositions que les communaux, et surtout leur éventuel partage, suscitèrent au sein du

monde rural. Ces travaux ont abouti à la formulation d'une théorie générale longtemps admise⁷⁴. Cette dernière oppose les paysans sans terre – pour lesquels le communal est essentiel afin d'assurer la subsistance du bétail, conformément au thème classique de la « vache du pauvre » – aux propriétaires terriens et aux paysans aisés, dont l'individualisme et les tendances précapitalistes poussent au partage, dans l'objectif d'augmenter leurs biens. Des travaux plus récents ont montré que cette théorie a été trop hâtivement étendue à l'ensemble du territoire français (Béaur, 2006). La synthèse effectuée par Nadine Vivier, à l'échelle de la France, montre une réalité beaucoup plus complexe avec des attitudes très variables selon les régions (Vivier, 1998).

La Lorraine fait partie des régions où les communaux occupent des superficies supérieures à la moyenne nationale⁷⁵, et où les volontés de partage furent particulièrement fortes. Ils correspondent surtout à des bois communaux, mais aussi à des pâturages, les « pâquis communaux ». L'historien Maurice Lacoste est le premier à s'intéresser à la question des communaux lorrains. Dans une thèse intitulée *La crise agricole dans le département à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution* (Lacoste, 1951), il accorde un important développement à la question du partage des communaux. Plus récemment, Jean-Paul Rothiot a également abordé cette question, en particulier dans le cadre de la plaine vosgienne, avec l'étude du cas de Frenelle-la-Grande, en mettant en évidence les attitudes divergentes des communautés montagnardes par rapport à celles de la Plaine (Rothiot, 1999 ; 2007).

La recherche sur les communaux s'est donc largement orientée vers des problématiques d'histoire du droit et d'histoire sociale, et ce sont plutôt les acteurs (élites intellectuelles et politiques, laboureurs et manœuvres), s'affrontant sur l'épineux sujet des biens communaux et de leur devenir, qui ont attiré l'attention. Le communal n'est finalement que rarement étudié pour lui-même, en tant que composante incontournable des agrosystèmes et des paysages ruraux antérieurs à la modernisation agricole. La question de la disparition des communaux par le partage a davantage retenu l'attention des chercheurs que celle de leurs anciennes fonctionnalités. Ainsi, la thèse de Maurice Lacoste, qui avait pour but de dresser un tableau exhaustif de l'agriculture lorraine à la fin du XVIIIe siècle, n'accorde qu'une

⁷⁴ Notamment exposée par Maurice Agulhon dans le tome 3 de l'histoire de la France rurale (Duby & Wallon, 1975).

⁷⁵ Selon VIVIER, 1998 (p.32) entre 10 et 25% pour la plaine et plus de 25% pour le massif vosgien.

seule page à la question du rôle des communaux dans la vie rurale, le reste étant dédié à leur disparition progressive.

Cette perception doit néanmoins être nuancée à la lumière des travaux réalisés outre-Manche. La géographie historique britannique s'est très tôt consacrée à la question des enclosures. Leur ancienneté et leur ampleur expliquent probablement l'intérêt précoce des britanniques pour leurs *commons*, qui furent l'objet de mesures de protection dès les années 1830. L'approche développée par W.G. Hoskins et L. Dudley Stamp, dans *Common land of England and Wales*, paru en 1963 dans la collection *New Naturalist*, apparaît originale au regard des travaux produits par la recherche française. Elle tient à l'orientation scientifique de W. G. Hoskins qui collabore pour l'occasion avec le géographe Laurence Dudley Stamp. Cette synthèse s'inscrit donc pleinement dans le courant de la géographie historique britannique, en particulier la première partie dans laquelle Hoskins retrace l'histoire des *commons*, de leurs origines très incertaines aux problématiques d'aménagement contemporaines. L'étude ne se limite donc pas à la thématique très classique des enclosures, mais aborde davantage la question de l'extension progressive des *commons*, à l'époque du *Domesday book* au XIV^e siècle, et celle de leur rôle dans l'économie paysanne traditionnelle. Elle s'appuie sur des reproductions de plans anciens (en particulier le célèbre plan du village de Laxton dans le Nord de l'Angleterre), et aussi sur des photographies illustrant la persistance des *commons* dans les paysages ruraux anglais. La seconde partie, rédigée par Dudley Stamp, dresse un tableau précis des 1,5 million d'acres de *common land* préservés (soit 4% de la superficie de l'Angleterre et du Pays de Galles). L'accent est mis sur la diversité des *commons* en termes de statut juridique, d'usages (avec l'émergence d'usages récréatifs), mais aussi de milieux : landes tourbeuses ou sèches, pelouses et forêts. Si l'approche par grandes régions géographiques est assez classique, le sujet l'est moins, et l'on ne rencontre pas de travaux similaires à la même époque en France, alors que les communaux couvrent pourtant une superficie plus importante (soit environ 9% du territoire français).

Le géographe Pierre Flatrès, très au fait de la recherche britannique dans ce domaine⁷⁶, propose d'orienter les études agraires françaises vers cette question. L'ouvrage collectif *Les terres communes* paru en 1975 présente une synthèse de la recherche sur ce sujet (Flatrès, 1975). Le découpage de l'ouvrage suit le triptyque classique de la géographie agraire en distinguant les communaux de l'Europe moyenne marquée par l'*openfield*, les sectionaux⁷⁷

⁷⁶ Il rédige un compte-rendu de lecture sur l'ouvrage d'Hoskins et Stamp dans *Études rurales* en 1966.

⁷⁷ Terres communes relevant de cellules d'habitats de niveau inférieur à la commune.

des régions d'habitat dispersé de l'Ouest atlantique, et l'Europe méditerranéenne où plusieurs situations coexistent. Le regard géographique sur une question jusqu'alors essentiellement envisagée sous l'angle historique est novateur. La démarche adoptée est celle de la géographie agraire historique. Les données historiques sont mobilisées pour éclairer des problématiques agraires contemporaines : de l'éventuelle persistance des terres communes au sein des finages ; celle des formes de propriété et de gestion dont elles font l'objet ; et enfin celle du devenir des formes de propriétés collectives dans un contexte de transformation profonde de l'agriculture. Même si Pierre Flatrès évoque dans l'introduction la possibilité d'associer des fonctions de conservation de la nature aux terres communes, l'orientation agraire de l'ouvrage laisse de côté les enjeux environnementaux.

Il faut attendre les années 1970 pour que la question des communaux soit réellement envisagée sous l'angle environnemental. L'étude des effets de la propriété collective sur la préservation des ressources naturelles s'est imposée comme un thème de recherche classique en histoire environnementale (Quénet, 2014). Dans ce domaine, le débat a été fortement influencé par l'article *The Tragedy of the Commons* du biologiste américain Garrett Hardin (1968). Il y défend l'hypothèse selon laquelle la croissance de la population conduit inéluctablement, à la manière d'une tragédie grecque, à la destruction des ressources possédées en commun. Pour l'illustrer, il prend l'exemple d'un pâturage exploité en commun par des éleveurs qui cherchent à augmenter leurs propres troupeaux, sans tenir compte des conséquences environnementales d'une surexploitation. La démonstration conclut à l'incompatibilité entre la propriété collective d'une ressource et sa durabilité. Pour assurer leur préservation, les ressources communes doivent être privatisées ou bien gérées par une entité supérieure, par exemple étatique. Même si elle connaît un certain succès dans le contexte d'essor du néolibéralisme (Locher, 2013), la thèse est dès l'origine contestée par les historiens de l'environnement. Ils reprochent à Hardin de confondre les « communs » avec des situations de libre accès total, et d'oublier les formes de régulation que les communautés ont pu mettre en place pour assurer la durabilité de leurs ressources. Dans l'ancienne France rurale, il était fréquent que le droit de jouissance du communal soit restreint en privilégiant les propriétaires. En Auvergne, la règle dite des « *Pailles et des foins* » limitait l'accès aux communaux aux seuls résidents de la commune qui ainsi y récoltaient la paille et le foin nécessaires à l'entretien des bêtes pendant l'hiver. Ils ne pouvaient envoyer au pâturage que les bêtes qu'ils avaient hivernées. En accumulant les exemples, passés ou actuels, de gestion durable des ressources communes, les sciences

sociales ont largement contredit les conclusions d'Hardin. On assiste même à un renversement complet, puisque la propriété collective est désormais perçue positivement, en particulier grâce aux travaux de la politologue et économiste Élinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009 pour son analyse de la gouvernance économique des biens communs.

2.2 Les apports de la géohistoire des forêts

L'émergence des questions environnementales, surtout à partir des années 1970, a conduit la recherche à élargir son champ d'étude et à considérer sous un angle nouveau les éléments « naturels » du paysage. Les travaux de (bio)géographes, d'historiens et d'écologues, portant sur les forêts, ont alors contribué à poser les fondements d'une géohistoire de l'environnement. Nous nous limiterons ici à revenir sur les deux principaux axes de recherche qui ont structuré cette géohistoire des forêts, dans la mesure où les questionnements qui en découlent peuvent légitimement être appliqués au *saltus*.

2.2.1 Les évolutions historiques de l'occupation du sol (land cover)

Les évolutions historiques de l'occupation du sol constituent un premier champ d'investigation. Le constat d'avancées et de reflux constants des espaces forestiers au fil des siècles a conduit à distinguer les forêts anciennes des récentes, et à évaluer les effets des occupations du sol passées sur les milieux boisés. Les forêts anciennes ne sont pas nécessairement des forêts primaires peu anthropisées (cas de figure qui n'existe plus en Europe occidentale), mais celles dont les archives permettent d'attester une ancienneté de plusieurs siècles⁷⁸, et donc une continuité du couvert forestier. Celle-ci est à l'origine d'écosystèmes spécifiques, supports potentiels d'une biodiversité remarquable (Dupouey *et al.*, 2002). À l'inverse, les secondes sont le résultat d'une afforestation récente, spontanée ou volontaire, dans le cadre des reboisements de l'époque contemporaine, sur des surfaces autrefois exploitées par le pastoralisme ou l'agriculture (Arnould, 1996). Elles sont la manifestation d'une transition forestière entamée au XIX^e siècle, se traduisant par une progression généralisée de la surface forestière en Europe (Mather, 1992). Outre-Manche, l'écologie historique a très tôt investi ce champ de recherche. Nous pouvons notamment retenir le nom de l'écologue George Peterken, l'un des premiers à exploiter les archives afin de mieux comprendre l'état actuel de la végétation forestière, et son évolution à travers les siècles. Dans un article datant de 1969, il retrace l'histoire d'un parc forestier du Suffolk, le

⁷⁸ Les chercheurs britanniques ont été les premiers à parler d'*ancient woodland* pour des massifs forestiers dont l'existence est attestée avant 1600.

Staverton Park, à l'aide d'une cartographie rétrospective issue de l'exploitation d'archives, en particulier un plan de 1601, et de photographies aériennes anciennes (Peterken, 1969).

En Lorraine, des travaux ont cherché à évaluer les conséquences des anciennes occupations du sol sur les milieux forestiers actuels. Dans une thèse soutenue en 1999, W. Koerner a mis en évidence l'influence persistante, deux siècles plus tard, des anciennes utilisations agricoles, reconstituées à l'aide du cadastre « napoléonien », sur la fertilité actuelle de la forêt vosgienne (Koerner, 1999). Ces conclusions ont été approfondies par une équipe de recherche de l'INRA, avec l'objectif de mesurer l'impact de l'occupation du sol des périodes passées sur un pas de temps plus long, en s'appuyant notamment sur les résultats de fouilles archéologiques. Le site de la forêt de Haye, à proximité de Nancy, a constitué un terrain de recherche idéal. En effet, l'archéologie a montré qu'à l'époque gallo-romaine, de larges portions du massif forestier ont été défrichées à des fins agricoles (Georges-Leroy *et al.*, 2011), mais à la suite des troubles de la fin de l'empire romain, ces exploitations ont été abandonnées (*agri deserti*) au profit de la forêt. Les fouilles archéologiques et les archives permettent d'attester que ces sites n'ont plus été défrichés, et que le couvert forestier s'est maintenu jusqu'à nos jours, à l'exception de quelques défrichements tardifs sur les marges au milieu du XIX^e siècle. Pourtant, plus d'un millénaire plus tard, l'étude des sols et de la biodiversité témoigne des effets persistants des anciennes pratiques agricoles. Ce constat autorise les auteurs à conclure au caractère irréversible, à l'échelle des temps historiques, des effets des anciennes occupations du sol sur le milieu forestier (Dupouey *et al.*, 2002). De tels résultats peuvent interroger les politiques de restauration des milieux, dans des contextes de forte anthropisation, et doivent inciter les gestionnaires à prendre en compte les éventuels changements passés d'occupation du sol concernant les sites dont ils ont la charge.

2.2.2 L'empreinte des usages passés (land use)

Le second axe de recherche consiste à évaluer l'empreinte des usages passés sur la composition et la structure des formations forestières. Il s'agit de compléter les données sur l'occupation du sol, par une meilleure connaissance des modes de gestion de la forêt et des usages dont elle a pu servir de support, et donc de passer du *land cover* au *land use*. D'autres sources doivent être mobilisées, car les cartes et les plans anciens n'offrent souvent qu'une vision simplifiée des espaces forestiers, ceux-ci étant représentés sous la forme de plages uniformes de couleur verte.

Encore une fois, la recherche britannique apparaît pionnière dans ce domaine, en particulier les travaux d'Oliver Rackham, une figure majeure de l'écologie historique des forêts outre-Manche. Botaniste de formation, il se tourne précocement vers l'histoire, dans le but de mieux discerner les parts respectives de l'anthropique et du naturel ayant conduit au développement de la végétation dans son état actuel. Dans un premier article paru en 1967, il évalue les conséquences écologiques de la pratique sylvicole traditionnelle du taillis (Rackham, 1967). Il est par la suite l'auteur de plusieurs ouvrages de synthèse sur les espaces forestiers mêlant les approches écologique et historique⁷⁹.

En France, ce champ de recherche se développe plus tardivement, en partie sous l'impulsion des historiens et des géographes. Dans les années 1980, les travaux de l'historienne Andrée Corvol, consacrés à l'économie forestière en Basse-Bourgogne, montrent l'intérêt de l'exploitation des données sérielles, comme les registres de martelage, pour une reconstitution précise des anciens paysages forestiers (Corvol, 1984). Cette histoire des forêts constitue un jalon important dans l'émergence d'une histoire environnementale à la française. Les trajectoires des écosystèmes forestiers sont corrélées aux fluctuations du contexte socio-économique. Ainsi, les recherches de Jérôme Buridant ont notamment montré comment l'industrie verrière, en particulier la manufacture des glaces de Saint-Gobain, a contribué à une profonde transformation des espaces forestiers laonnais (Buridant, 2005).

Du côté des géographes, le constat d'une forêt de longue date façonnée par les sociétés rurales conduit nécessairement à élargir le questionnement au-delà du cadre strictement naturaliste. Pour la biogéographie historique, les paysages forestiers ne sont pas seulement l'expression végétale d'un milieu physique, mais également le reflet de pratiques sylvicoles passées qui, par inertie, permettent d'expliquer la composition et la structure actuelles des forêts (Houzard, 1992). Cette hypothèse conduit naturellement les biogéographes à se tourner vers les archives et l'histoire pour retracer les relations complexes entre l'homme et la forêt.

La Lorraine constitue un terrain d'étude privilégié pour la biogéographie historique des forêts. En 1987, la thèse de J.-P. Husson étudie la forêt lorraine sous l'angle de la géographie humaine. Le constat d'une forêt largement façonnée par les différentes fonctions (sylvicoles, nourricières, industrielles), souvent contradictoires, que lui ont attribuées les hommes au fil

⁷⁹ Le premier, paru en 1975, est consacré à un massif forestier en particulier : *Hayley Wood : its history and ecology*. Il est suivi, un an plus tard, d'une synthèse à l'échelle de la Grande-Bretagne : *Trees and Woodlands in the British Landscape*.

des siècles, l'amène à considérer l'ensemble des sources pertinentes, en particulier les cartes et les plans anciens, pour reconstituer les transformations des paysages forestiers lorrains depuis le XVIII^e siècle (Husson, 1987). Cette voie a été poursuivie par X. Rochel qui a cherché, en exploitant en particulier les registres de martelage, à évaluer l'impact de la gestion forestière sur les paysages forestiers du massif vosgien (Rochel, 2004), ou encore par R. Degron dans une thèse consacrée à l'étude de la conversion des forêts du Plateau Lorrain du taillis sous futaie vers la futaie (Degron, 1999).

2.3 Vers une géohistoire du saltus

Les concepts, ainsi que les méthodes mobilisées dans le cadre de l'étude des espaces forestiers, pourraient en toute logique être appliqués aux milieux ouverts et herbacés. Les importants enjeux de conservation et de gestion des milieux hérités des anciens *saltus* justifient pleinement une telle démarche, et plusieurs questions peuvent légitimement être posées. Est-il possible de distinguer grâce aux archives des pelouses anciennes des plus récentes ? Quelles sont les évolutions historiques de l'occupation du sol sur ces portions par définition très instables des anciens finages ? Quels usages ont façonné ce type de milieu considéré comme archétypal de la végétation « semi-naturelle » ? Malgré un intérêt croissant pour les études liant géohistoire et problématiques environnementales, ces questions sont encore assez peu investies par la recherche, surtout en sciences humaines.

2.3.1 Un angle mort de la recherche géohistorique

Au regard de la richesse des travaux traitant de l'espace cultivé, puis plus récemment des espaces forestiers, le *saltus* fait donc figure d'angle mort de la recherche géohistorique.

Le travail de l'érudit lorrain Pierre Boyé constitue une exception notable qu'il convient de mentionner. Publié en 1903, *Les Hautes-Chaumes des Vosges. Étude de Géographie et d'Économie historiques*, peut être considéré comme un premier essai de géohistoire appliquée au *saltus*. La démarche, très novatrice pour l'époque, fait largement écho aux problématiques contemporaines. En effet, Pierre Boyé s'interroge sur l'origine anthropique ou non des Hautes-Chaumes, une question encore débattue aujourd'hui par la recherche. Convaincu que ces pâturages d'altitude sont essentiellement l'œuvre de l'homme, il cherche à en retracer l'histoire en mobilisant un corpus d'archives conséquent, étalé sur plusieurs siècles (Boyé, 1903). Une telle étude a été rendue possible par la rare abondance des archives historiques, qui s'explique par l'importance des enjeux que représentait ce *saltus* d'altitude

pour l'économie pastorale de la région, mais aussi par sa position de frontière disputée entre Lorraine et Alsace.

Toutefois, Boyé ne fit pas école, et sa recherche sur les Hautes-Chaumes fut largement ignorée par les géographes et les historiens jusqu'à une période récente. Nous l'avons vu, jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle, les questions agraires accaparaient les travaux de ces derniers, et leurs préoccupations étaient donc très éloignées des travaux de Boyé, qui s'inscrit comme un précurseur d'une géohistoire environnementale qui ne s'affirmera que près d'un siècle plus tard.

Au-delà des questions d'orientation épistémologique, le caractère lacunaire et dispersé des sources pouvant servir à une géohistoire du *saltus* constitue un autre obstacle de taille. Domaine par excellence des pratiques collectives régies par des coutumes immémoriales souvent transmises oralement, le corpus archivistique s'avère le plus souvent bien maigre et incertain. C'est pourquoi étudier le *saltus*, c'est aborder un thème de géohistoire agraire où s'effacent les certitudes (Husson, 1999). Certes, le corpus s'étoffe au seuil de l'époque contemporaine lorsque le *saltus* régresse sous les coups conjugués de la mise en culture et du reboisement. Paradoxalement, ce sont les politiques visant à faire disparaître les espaces flous qui contribuent à en améliorer la visibilité. C'est pourquoi il est bien plus aisé de retracer l'effacement du *saltus* au profit des autres usages du sol que de l'étudier pour lui-même.

2.3.2 L'apport de l'écologie historique

Depuis plusieurs décennies, l'écologie historique a élargi son champ d'investigation aux écosystèmes non forestiers⁸⁰. Du fait des enjeux écologiques considérables qui se rapportent aux formations herbacées semi-naturelles, en particulier les pelouses sèches, ces dernières ont particulièrement attiré l'attention de la recherche. Dans la mesure où pelouses, prairies et autres pâturages correspondent parfaitement à la végétation semi-naturelle définie par les écologues (Rackham, 2000, p.328), le regard porté sur ces milieux doit être nécessairement double. L'approche naturaliste, qui consiste à inventorier les formations et les espèces, et à décrire les processus écologiques à l'œuvre, doit nécessairement être accompagnée d'une

⁸⁰ Voir en particulier *The history of the countryside* d'O. Rackham, publié pour la première fois en 1986 : des chapitres sont consacrés à l'histoire des landes (*heathland* et *moorland*), mais aussi des formations herbacées, prairies et pelouses (Rackham, 2000).

perspective historique et spatialisée visant à comprendre comment les activités humaines ont pu créer et maintenir de tels milieux.

Cette approche historique a néanmoins été peu investie par la recherche en écologie malgré un intérêt ancien des naturalistes pour les pelouses sèches. La majeure partie des publications a surtout cherché à mettre en lumière la richesse de ces milieux sensibles, ainsi que les enjeux de protection et de gestion qui en découlent (Wallisdevries *et al.*, 2002). Jusqu'à une période très récente, la recherche s'est limitée à considérer, sans plus d'investigations, que la plupart des pelouses sont des formations secondaires issues de défrichements anciens, maintenues plus ou moins ouvertes au fil du temps par l'action de l'homme (Dutoit, 1996).

Néanmoins, dans le sillage de l'écologie historique, plusieurs travaux ont cherché à affiner l'analyse, car derrière l'idée de « formation secondaire » se cache en réalité une diversité de situations, qui est liée au contexte historique dans lequel apparaissent les pelouses. Dans ce domaine, le précurseur est un géographe allemand. Dans les années 1960, Gerhard Hard mène une étude de biogéographie sur les formations calcicoles sèches du Pays messin et du Westrich⁸¹, dont l'originalité réside dans l'adoption d'une double approche. L'auteur mène premièrement une réflexion naturaliste assez classique sur la composition des formations végétales étudiées, puis il propose une interprétation historique de celle-ci en s'appuyant sur l'exploitation d'archives historiques : en particulier des cartes et des plans anciens⁸². Il met ainsi en évidence l'influence du contexte socio-économique sur l'étendue et la répartition des pelouses sèches dans les différents secteurs étudiés. Dans le Pays messin, la présence de ce type de formation apparaît ancienne, mais très fluctuante du fait des besoins en terres arables (XVI^e – XVIII^e siècle), puis du déclin du vignoble au cours du XIX^e siècle. À l'inverse, les pelouses sèches du Bliesgau s'avèrent plus jeunes, leur apparition résultant de l'abandon de terres arables et de parcelles de vignes à partir du XIX^e siècle (Hard, 1964). Plus récemment, Poschold et WallisDeVries (2002) ont par exemple mis en évidence le rôle joué par l'instauration, à partir du XVe siècle en Europe centrale, d'une transhumance de troupeaux ovins dans la formation d'un vaste réseau de pelouses sèches, notamment le long de la *cuesta* du Jura souabe.

⁸¹ Région allemande qui s'étend sur l'est de la Sarre et le sud du Palatinat. Appendice territorial longtemps conservé par la France, le Westrich fut définitivement perdu avec le congrès de Vienne (1815).

⁸² Il exploite notamment les plans du terrier de l'abbaye de Gorze.

Il n'est pas pertinent de conclure que les pelouses, aujourd'hui préservées, résultent principalement de défrichements opérés à des périodes très anciennes. Des époques plus récentes ont pu être favorables à leur apparition. L'approche historique ne doit donc pas seulement envisager le temps long, mais prendre également en compte les fluctuations de ce type de milieu, par nature très instable, sur des pas de temps relativement courts, à l'échelle par exemple des deux ou trois derniers siècles pour lesquels on dispose de suffisamment de sources. Cette approche est d'autant plus nécessaire qu'il est démontré que la composition actuelle des formations herbacées (prairies et pelouses) est fortement liée aux usages passés (Brunn *et al.*, 2001). Certaines études allant même jusqu'à conclure que les usages historiques et leur changement au cours des deux derniers siècles expliquent mieux la diversité de certaines prairies que les usages actuels (Gustavsson *et al.*, 2007). En France, des études menées sur plusieurs sites de pelouses sèches⁸³ vont également dans ce sens, démontrant par exemple que même 150 années après l'abandon des cultures (Dutoit *et al.*, 2005), celles-ci ont encore des effets dans la composition du milieu et sur sa dynamique (Dutoit, 1996). Ces conclusions justifient la distinction des pelouses anciennes, caractérisées par une continuité de l'usage pastoral, des pelouses récentes autrefois cultivées, à l'image des réflexions menées pour les milieux forestiers. Une tentative dans ce sens a été menée dans le secteur de Kallmunz (Bavière) sur un pas de temps d'un peu moins de deux siècles (Poschlod *et al.*, 2008).

En France, cette problématique de recherche est encore assez peu explorée. L'histoire de la fermeture récente (seconde moitié du XXe siècle) des pelouses est bien cernée⁸⁴, mais peu d'études ont cherché à remonter au-delà. Outre les travaux de l'écologue Thierry Dutoit sur les pelouses des coteaux crayeux de Haute-Normandie, nous pouvons retenir les travaux d'Élise Trivelly qui s'est attachée à reconstituer les dynamiques des paysages de pelouses sèches depuis deux siècles, pour deux secteurs du Sud-Est de la France⁸⁵, en exploitant le cadastre « napoléonien » et d'autres archives écrites du XIXe siècle. Même s'il s'agit de recherches doctorales menées au sein d'un laboratoire d'écologie, l'approche est résolument sociale en envisageant les pelouses sèches comme un *saltus* autrefois « *indispensable et chèrement défendu par les habitants* » (Trivelly, 2004, p. 111), et désormais l'objet de représentations multiples et contradictoires.

⁸³ Coteaux calcaires de Haute-Normandie, Réserve naturelle des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain (Loir-et-Cher), Plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône).

⁸⁴ Voir par exemple, pour le cas des pelouses du Causse Méjan, l'étude de Cohen, Alexandre & Méring (1999).

⁸⁵ Crêtes du Grand Lubéron (Vaucluse) et plateau de Caussols (Alpes-Maritimes).

2.3.3 Les développements récents du côté des sciences humaines.

Les développements récents de l'histoire rurale et environnementale ont contribué à redonner toute sa place à l'inculte dans l'espace rural. Une évolution à mettre en lien avec l'émergence d'une histoire des zones humides depuis les années 2000 (Derex, 2001). L'historiographie actuelle insiste sur la porosité et la complémentarité entre l'espace cultivé (*ager*) et l'espace inculte (*saltus*), et envisage ce dernier comme un support pour des formes variées d'exploitation par les sociétés rurales. Le colloque, *Lisières, landes, marais et friches : les usages de l'inculte de l'Antiquité au XXI^e siècle*, organisé en 2011 à Liessies (Nord) par l'Association d'Histoire des Sociétés Rurales, en collaboration avec l'université de Valenciennes, constitue une première tentative de synthèse sur l'inculte et ses usages. En déplaçant le regard de l'*ager* vers le *saltus*, en faisant de l'inculte un objet d'étude à part entière, ce colloque a cherché « à sortir des marges ces espaces longtemps perçus comme périphériques du monde rural » (Beck et al., 2013, p. 10). Le *saltus*, ou l'inculte, n'est donc plus considéré comme un espace sauvage et désert, mais au contraire comme un lieu profondément humanisé. Il est complémentaire de l'*ager*, comme l'ont notamment montré les travaux de l'historienne Annie Antoine menés à l'échelle de l'Ouest de la France (Antoine, 2001 et 2002). En outre, les dynamiques qui le concernent peuvent s'avérer révélatrices du changement agricole, comme l'a exposé Sylvain Olivier dans ses recherches consacrées à l'exploitation du genêt dans le Lodévois (Olivier, 2012 et 2013). Ce sont donc surtout les régions, où le *saltus* occupait – et parfois occupe toujours – des surfaces considérables, qui ont fait l'objet des recherches les plus poussées. La question de la place de l'inculte dans les régions d'*openfield* du Nord et de l'Est de la France, reste à ce jour assez peu explorée, même si des pistes de réflexion ont été avancées par Samuel Leturcq et Xavier Rochel : l'un dans le cadre d'une étude montrant que l'inculte persiste même dans des terroirs beaucerons éminemment céréaliers (Leturcq, 2013), et l'autre dans un article consacré aux problématiques du déplacement des troupeaux au sein des finages lorrains (Rochel, 2015). Elle mériterait d'être encore développée, car c'est dans ces mêmes régions (où les anciens *saltus*, lorsqu'ils sont encore présents, sont très résiduels) que la question de la disparition des milieux ouverts semi-naturels, comme les pelouses sèches, est la plus cruciale.

Une partie de la recherche revendiquant une approche géohistorique s'est également tournée vers les espaces marginaux et supposés incultes, avec toutefois une préférence pour les zones humides. Citons en particulier deux thèses qui ont cherché à retracer les trajectoires

géohistoriques de zones humides depuis le XIXe siècle : celle de M. Franchomme consacrée au devenir de petites zones humides périurbaines en région Nord-Pas-de-Calais (Franchomme, 2008), et celle de J. Piriou traitant de tourbières boisées en Basse-Normandie et en Irlande du Nord (Piriou, 2013). Au colloque *Géohistoire de l'environnement et des paysages* qui s'est tenu à Toulouse en 2016, les zones humides (en incluant les cours d'eau), ainsi que la forêt, s'avèrent être un objet d'étude majeur pour la recherche géohistorique actuelle (Valette & Carozza, 2019). Cet intérêt découle des importants enjeux qui entourent la préservation des zones humides. Nous pouvons donc logiquement considérer que les pelouses sèches, qui suscitent un intérêt équivalent, constituent également un objet d'étude pertinent à aborder sous l'angle de la géohistoire.

Reliques d'anciens *saltus* comme la plupart des milieux ouverts de l'Europe tempérée, les pelouses sèches font très souvent l'objet de mesures de restauration et de gestion conservatoire visant à rétablir et à préserver des habitats favorables à la biodiversité. Toutefois, force est de constater la faible prise en compte des données (géo)historiques dans l'élaboration des plans de gestion. À titre d'exemple, l'examen de l'ensemble des DOCOB des sites Natura 2000 de Lorraine incluant des pelouses sèches est édifiant :

« Sur un total de 2383 pages de documents, seules 39 comprennent des informations de nature historique. Sur 497 documents graphiques, cartes ou photos notamment, seuls cinq ont un caractère historique (une photographie ancienne et quatre plans de fortifications militaires). Sur 101 références bibliographiques, strictement aucune n'est en provenance des sciences humaines et sociales... » (Rochel, 2016 p.57-58).

Il y a donc un déficit de connaissances dommageable pour la gestion de milieux « semi-naturels » comme les pelouses sèches. Le préfixe « semi » dissimule toute une dimension historique et sociale pouvant être saisie par les sources historiques et les méthodes de la géographie. Les différents chantiers de l'écologie de la conservation ne peuvent pas ignorer cette dimension : la définition d'un état de référence en vue d'une restauration, ainsi que l'identification des interventions anthropiques passées sur le milieu, passent par un recours à la documentation historique disponible. Même l'élaboration d'une communication efficace nécessite de prendre en compte la dimension sociale des pelouses sèches, et non uniquement la dimension naturelle. L'approche géohistorique permet de mieux justifier, auprès du grand public, les efforts et les coûts liés à l'entretien des pelouses (Küster & Keenleyside, 2009).

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons cherché à mieux délimiter ce que nous entendons par « géohistoire ». Bien que ce terme soit mobilisé dans des champs de recherche variés, ce qui contribue à lui donner une forte coloration pluri, voire transdisciplinaire, la géohistoire que nous entreprenons ici s'ancre principalement dans une discipline, la géographie. L'originalité, par rapport à la démarche géographique « classique », réside dans le choix de ne pas restreindre les questionnements au présent, mais d'élargir la focale sur un pas de temps plus long, correspondant aux trois derniers siècles.

L'objet de cette géohistoire, le *saltus*, nécessite de puiser à de multiples sources. Si notre étude s'inscrit dans le champ de la géographie, avec deux filiations assez nettes : la géographie agraire et la biogéographie historique, elle doit s'élargir aux recherches conduites dans d'autres disciplines. Notion venue de la géographie, le *saltus* a plutôt été pris en compte par les historiens, d'abord dans une optique d'histoire rurale et sociale (la question des communaux), puis d'histoire environnementale (la question de l'inculte). Dans ce dernier cas, cela traduit un déplacement de l'intérêt des historiens des centres des finages vers leurs marges moins anthropisées. Un décentrement que l'on retrouve également du côté de la géographie, sauf que, plus encore qu'en histoire, la forêt s'est taillée la part du lion. Probablement parce que le souci de partir du présent a conduit les géographes à privilégier un objet d'étude qui concentre aujourd'hui les enjeux économiques, sociaux et paysagers. Nous ne saurions donc faire l'impasse sur les travaux des historiens, dans la mesure où ils restituent un contexte déterminant pour mieux comprendre l'action géographique des sociétés, à la fois verticale et horizontale, à une époque donnée. Les liens, traditionnellement forts en France entre l'histoire et la géographie, ne doivent toutefois pas occulter les spécificités de ces deux sciences sociales. L'historien étudie avant tout la société en elle-même, alors que le géographe ne l'aborde qu'indirectement en concentrant son attention sur l'espace produit par les sociétés. Les incursions dans le passé réalisées dans notre travail sont guidées par ce souci de la spatialisation.

La géohistoire entreprise dans ce travail doit également regarder du côté de l'écologie, dans la mesure où les évolutions récentes de la discipline ont conduit à donner une nouvelle actualité à la notion de *saltus*. En outre, les développements de l'écologie historique, en prenant mieux en compte l'action anthropique sur les écosystèmes, ont donné naissance à des concepts et à des questionnements susceptibles de nourrir la réflexion des géographes.

Ici encore, l'approche géographique se distingue de l'écologique, puisque cette dernière se concentre sur l'écosystème. Pour l'écologue, la pelouse sèche est un écosystème en partie construit par les hommes, le facteur anthropique n'étant finalement qu'un élément du système parmi d'autres. Le géographe envisagera plutôt la pelouse sèche comme le résultat d'une appropriation et d'une utilisation du sol, dont il résulte une anthropisation plus ou moins intense en fonction des époques. Pour lui, l'action de l'homme n'est donc pas seulement un facteur parmi d'autres, mais l'élément explicatif déterminant.

Chapitre 3 : Sources et méthodologie

Les objectifs de travail de cette thèse découlent d'un double constat. Premièrement, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le *saltus* fait figure de grand oublié des études géohistoriques consacrées aux paysages et à l'environnement, surtout dans les régions d'*openfield* comme la Lorraine. Deuxièmement, les importants enjeux écologiques et paysagers associés à la préservation des pelouses sèches invitent à étendre à ce type de *saltus* l'approche géohistorique déjà appliquée à d'autres milieux, forêts et zones humides. En conséquence, notre recherche s'est organisée selon deux axes complémentaires :

- **Le premier axe de recherche explore l'hypothèse selon laquelle les pelouses sèches constituent un héritage d'un *saltus* autrefois plus vaste et pleinement intégré à l'ancien agrosystème d'*openfield*.** L'objectif est donc de mobiliser les archives pertinentes pour appréhender la place et le rôle du *saltus* dans la Lorraine du XVIII^e siècle, et ainsi documenter la manière dont les pelouses sèches actuelles ont pu être gérées par le passé. La mise en œuvre de cet axe de recherche repose sur une approche synchronique classique en géographie historique : il s'agit de reconstituer, aussi précisément que les archives le permettent, des configurations et des formes paysagères totalement ou partiellement effacées.
- **Le second axe s'attache à mettre en évidence les trajectoires paysagères des pelouses sèches aujourd'hui protégées.** Contrairement aux espaces boisés, dont l'emprise se stabilise progressivement à partir du XVIII^e siècle, le *saltus* demeure un espace à conquérir, et dès lors soumis à une régression spatiale spectaculaire sur les trois derniers siècles. Il s'agit donc de retracer le rythme et les modalités de cette disparition, mais aussi d'identifier les fluctuations incessantes du *saltus* susceptibles d'avoir imprimé leurs empreintes sur certains milieux ouverts comme les pelouses sèches. L'approche est ici fondamentalement diachronique et relève de la géohistoire *stricto sensu*, dans la mesure où nous cherchons à restituer les évolutions historiques ayant conduit à l'état actuel.

Toute étude géohistorique est tributaire des sources disponibles. La qualité et la quantité de ces dernières constituent une contrainte majeure dans les définitions du cadre spatio-

temporel et des problématiques de recherche. Nous chercherons donc en premier lieu à exposer les sources pouvant servir de support à une géohistoire des pelouses sèches, et plus largement, à celle du *saltus* en Lorraine. À partir de cet état des lieux, nous pourrions préciser les cadres géographique et chronologique de l'étude. Enfin, l'exploitation des cartes et des plans anciens repose sur la construction d'un SIG historique dont nous présenterons les grandes étapes.

1 Quelles sources pour une géohistoire du saltus en Lorraine ?

La spécificité de la démarche géohistorique conduit à préférer les sources fournissant des données spatialisables, permettant de reconstituer des formes passées d'occupation du sol et des paysages anciens. Le travail sur les cartes et les plans anciens (aux XVIII^e et XIX^e siècles) est logiquement très largement privilégié, même si d'autres types de sources sont également exploités. Au sein d'un corpus archivistique assez large et varié, une importance particulière est accordée au plan-terrier de l'abbaye de Gorze.

1.1 Les cartes et les plans d'Ancien Régime

Les cartes et les plans d'Ancien Régime constituent un premier corpus essentiel pour la géohistoire. En effet, dès la fin du XVII^e siècle, et surtout au cours du XVIII^e, les productions cartographiques progressent qualitativement avec l'adoption de méthodes d'arpentage plus performantes que précédemment, et donc aussi quantitativement, dans la mesure où la carte s'impose alors comme un outil incontournable. Pour cette période nous pouvons distinguer deux grandes catégories de productions qui se différencient par leur échelle.

1.1.1 L'apport limité de la cartographie à petite échelle

La première catégorie est issue de la cartographie d'État à vocations principalement militaire et administrative. Il s'agit le plus souvent d'une cartographie à petite échelle qui présente l'avantage de couvrir la quasi-totalité de la Lorraine. S'y rattache naturellement la carte dite de Cassini, levée entre 1749 et 1790⁸⁶, première carte topographique couvrant l'ensemble du royaume de France à l'échelle de 1/86 400e. Géoréférencée et digitalisée dans son intégralité, cette carte a pu servir de support à l'étude historique des espaces forestiers, et en particulier à la définition des forêts anciennes (Vallauri *et al.*, 2012). En revanche, cette source ne présente qu'un intérêt très faible pour l'étude des autres occupations du sol, car ce sont avant tout les forêts, plus ou moins dégradées, qui sont représentées (7,1 millions d'hectares). Les zones déboisées ne sont figurées que par un simple fond blanc qui ne permet pas de distinguer les différents usages du sol. Il est donc impossible d'identifier les secteurs susceptibles d'être occupés par du *saltus*. Ces derniers sont, soit représentés comme boisés, soit confondus avec le fond blanc des zones déboisées.

⁸⁶ Les feuilles couvrant l'actuelle Lorraine ont été levées entre 1754 et 1766.

Avant et durant la réalisation de la carte de Cassini, plusieurs cartes régionales sont produites. Leur vocation le plus souvent militaire a conduit à privilégier la représentation des régions frontalières. Ainsi, le Nord et l'Est du royaume de France, dont une majeure partie de la Lorraine, sont couverts par la carte des Naudin réalisée entre 1728 et 1739⁸⁷. Du fait de son échelle, 1/28 800e, et des choix de représentation, elle permet une connaissance plus fine de l'espace rural lorrain de la première moitié du XVIIIe siècle. Néanmoins, ici encore, nous ne pouvons tirer que de maigres informations pour notre recherche. La représentation de l'espace inculte ne permet de localiser qu'un nombre limité de sites, très certainement inférieur à la réalité. Certains secteurs, que l'on peut supposer en partie occupés par le *saltus*, sont laissés en blanc. Il est impossible de les distinguer avec certitude des cultures. Plus largement, l'échelle de la carte des Naudin n'apparaît pas adaptée à l'objet de notre étude, car le seuil de description ne permet pas d'identifier des secteurs de *saltus* plus réduits, qui pourraient correspondre à des pelouses sèches. Or, en Lorraine, l'inculte ne couvre généralement pas, comme dans certaines régions, de vastes étendues d'un seul tenant. Il se trouve souvent mêlé à l'espace cultivé ou boisé, et ne peut donc être appréhendé que par une étude menée à une échelle plus grande qui s'appuie sur des cartes et des plans dont la fonction n'est pas militaire.

1.1.2 La cartographie à grande échelle

- *L'Atlas de Trudaine*

L'étude doit donc s'appuyer sur une cartographie réalisée à plus grande échelle. La cartographie d'État a produit plusieurs plans représentant des éléments géographiques linéaires, à des échelles généralement inférieures au 1/10 000e⁸⁸. C'est notamment le cas de l'Atlas de Trudaine⁸⁹, réalisé entre 1745 et 1780 sur ordre de Daniel-Charles Trudaine, administrateur des Ponts et Chaussées, et qui consiste en une série de plans des principales routes du royaume de France (Blond, 2014). Les pays d'états où subsistaient une certaine autonomie dans le domaine de l'aménagement routier, et les régions récemment annexées ne sont pas couverts, à l'exception du Haut-Cambrésis et de la généralité de Metz. Pour cette dernière, un riche corpus de plans est disponible. Ils sont rassemblés en trois atlas représentant les routes existantes ou à faire, et leurs abords immédiats, jusqu'à environ 600

⁸⁷ Les cartes représentant la Lorraine sont disponibles en ligne sur le site du Conseil régional du Grand-Est : <http://patrimoineethistoire.grandest.fr/chr/naudin/index.php>

⁸⁸ Seuil parfois retenu pour distinguer les cartes des plans.

⁸⁹ Ces plans sont numérisés et accessibles sur : <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/archim/atlasdetrudaine.htm>

toises (1170 m). Sur ces zones, certes limitées, l'Atlas de Trudaine offre une représentation de l'espace rural lorrain à une échelle dix fois plus précise (1/8 640e) que celle de la carte de Cassini. La cartographie de quelques secteurs des Côtes de Moselle, au niveau de la ville de Metz, et des Côtes de Meuse, au niveau de Toul et de Verdun, permet de localiser la présence de zones incultes sur les hauteurs correspondant vraisemblablement à des pelouses sèches. Néanmoins, la représentation des routes constitue l'objet premier de ces plans, les environs ne sont figurés qu'à titre indicatif, dans la mesure où leur connaissance peut être utile à l'entretien ou à la construction des routes (dénivelés, présence d'une zone marécageuse, d'un cours d'eau, ou d'une forêt). Au-delà des abords immédiats des voies (quelques centaines de mètres), les informations données ne sont donc plus aussi fiables. Nous ne pourrions donc nous appuyer sur ces plans que de manière très marginale.

- *Les cartes topographiques*

En complément, nous pouvons mobiliser le corpus des cartes topographiques, très dispersé dans les différentes séries des archives départementales. Il s'agit des cartes qui, selon le père F. de Dainville, ne représentent qu'un petit espace avec tout son détail (Dainville, 1964). Ces dernières datent le plus souvent de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Deux cartes topographiques réalisées en 1761 par l'ingénieur géographe Dupain-Triel représentent le tracé d'un aqueduc construit par les Romains au IIe siècle, et offrent une vue assez détaillée d'un secteur des Côtes de Moselle, entre Gorze et Metz. On distingue précisément la présence de « pelouses » - mentionnées ainsi sur la carte – sur le plateau de la Fraise⁹⁰. Néanmoins, le plus souvent, ces cartes se limitent à la représentation d'un secteur très réduit, dans l'objectif de régler un contentieux entre communautés, à propos des limites de leurs bans ou bien à circonscrire une propriété, en particulier forestière. En effet, ces productions cartographiques constituent une source essentielle pour la biogéographie historique des forêts en Lorraine (Husson, 1987). Elles permettent également de constater la présence fréquente d'un *saltus* pâturé, les pâquis ou « pasquis », en lisière ou même au cœur des massifs forestiers, mais aussi dans les fonds de vallée hydromorphes. Elles doivent, toutefois, être exploitées avec prudence. Compte tenu des standards de la cartographie au XVIIIe siècle, et de leur maîtrise inégale par les auteurs des cartes dont nous disposons, ces documents s'avèrent souvent peu fiables. Mais les imprécisions inhérentes au contexte de production sont, d'une certaine façon, compensées par une représentation figurative très

⁹⁰ A. D. 57 CP 41 et CP 1282

évocatrice, souvent plus proche de l'œuvre picturale que de la carte. Ainsi, ces cartes topographiques donnent à voir des paysages, surtout lorsque l'auteur adopte la perspective cavalière. Mais ici encore, il faut se montrer prudent, car si les choix figuratifs reposent sur une certaine imitation de la nature selon les règles de l'esthétique classique, ils se conforment également à un langage cartographique, tel qu'étudié par le père de Dainville, qui se structure peu à peu. Il est donc rarement question d'une représentation fidèle du paysage, mais plus souvent d'une interprétation de celui-ci par l'auteur, ce qui doit amener à considérer les informations paysagères de ces cartes avec circonspection.

Enfin, le plus souvent ces plans ne représentent que des portions de territoire réduites, et ne permettent pas de mener une étude à l'échelle du finage. En outre, le *saltus* n'est que rarement l'objet central de ces productions, il n'apparaît donc qu'en marge et son traitement cartographique n'est alors que très superficiel.

1.1.3 L'intérêt des plans de finage et des atlas d'Ancien Régime

Parmi les productions cartographiques d'Ancien Régime, une attention particulière doit être accordée aux plans de finage. Rares avant les années 1710-1720, ces plans témoignent d'une meilleure perception du territoire, mais aussi d'une meilleure maîtrise de l'outil cartographique. Leur intérêt est avant tout de représenter la répartition des différents usages du sol à une échelle suffisamment fine (généralement moins d'un 1 / 10 000e). En outre, l'échelle du finage est particulièrement pertinente dans le cadre d'une étude de géographie historique, car au XVIIIe siècle elle correspond à un système géographique cohérent et fonctionnel.

Ces plans de finage sont principalement le fruit d'une cartographie seigneuriale qui progresse au XVIIIe siècle. En Lorraine, ils accompagnent le vaste mouvement de remembrement des terres qui concerne la région à partir du dernier tiers du XVIIe siècle. Jusqu'aux années 1735-1740, ces remembrements visent principalement à restaurer la propriété rurale, par une remise en ordre des finages déstructurés par les ravages de la Guerre de Trente Ans. Les documents fonciers produits durant cette première génération de remembrements ne sont toutefois que rarement accompagnés de plans, car les arpenteurs expérimentés se font rares, et les techniques d'arpentage sont encore très rudimentaires. Le terrier de remembrement de la baronnie de Fénétrange réalisé entre 1717 et 1739 est parmi

les premiers à être accompagné d'un travail cartographique. Pour chaque finage⁹¹, le capitaine Maurice Le Page a réalisé une « carte géométrique ». Il s'agit plus probablement, comme le suggère Hottenger (1919), de plans visuels habilement réalisés. En effet, si la pratique de la triangulation est alors connue⁹², sa maîtrise incertaine ne permet pas encore de réaliser des plans parcellaires suffisamment précis. De même que pour les cartes topographiques, ces plans présentent de nombreuses inexactitudes qui rendent incertaine toute tentative de comparaison avec l'actuel ou des sources plus récentes.

Le milieu du XVIII^e siècle marque un tournant à double titre. Les motivations qui poussent à entreprendre des remembrements évoluent. Il n'est plus question de remédier à la réoccupation anarchique des terres consécutive aux guerres mais plutôt de remettre en cause cette première génération de remembrements. Cette entreprise est principalement le fait des nobles qui cherchent à s'accaparer de nouvelles terres pour consolider leur puissance foncière. En Lorraine, elle est l'une des formes de la « réaction nobiliaire » qui se prolonge jusqu'à la Révolution. Cette réaction s'appuie sur des techniques cartographiques désormais mieux maîtrisées qui autorisent l'établissement de cartes parcellaires d'une précision géométrique⁹³. Dans *La pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux*, publiée pour la première fois en 1746, le feudiste La Poix de Fréminville affirme qu'il n'est pas concevable de procéder à un renouvellement d'un terrier sans lever les plans de la seigneurie. Un plan-terrier, surtout lorsque les plans sont géométriques, est un ouvrage plus sûr, car « *il peut se perpétuer pendant des siècles sans que les propriétaires puissent échapper aux redevances dues sur leurs héritages* » (La Poix de Fréminville, 1752, p.103). Le plan-terrier de l'abbaye royale de Gorze, réalisé entre 1746 et 1749 par le notaire et arpenteur Pierre Villain pour le compte du prince-abbé Armand-Jules de Rohan, constitue un exemple remarquable des progrès de la cartographie privée à grande échelle.

L'essor de la cartographie à grande échelle n'est pas seulement lié à ces différents remembrements. La volonté de préserver les espaces forestiers, dans un contexte de pression croissante sur la ressource en bois, se traduit également par un recours accru à l'outil cartographique. Ainsi, la Réformation forestière de 1750 conduit le gouverneur militaire de Bitche à faire dresser un atlas complet du Comté de Bitche, une région riche en bois, susceptible d'accueillir des forges et des verreries (Husson, 2008). Il ne s'agit pas de plans

⁹¹ Onze au total, celui de la ville de Fénétrange et ceux de dix villages environnants.

⁹² Son usage est mentionné pour la première fois en Lorraine dans un terrier datant de 1694.

⁹³ La plus ancienne carte parcellaire est celle de Réning, datant de 1738.

de finage au sens strict, puisque c'est l'ensemble du Comté qui est cartographié sur 174 planches couvrant chacune 810 arpents. Mais cet atlas permet une connaissance fine des anciens usages du sol dans cette région de la Lorraine (Rochel, 2017).

Étant donné qu'il n'existe pas de sources cartographiques réalisées à une échelle suffisamment grande et couvrant l'ensemble de la région, il est nécessaire de s'appuyer sur ces plans de finage et atlas d'Ancien Régime, en considérant qu'ils peuvent fournir un échantillon de localités plus ou moins représentatif des usages du sol des plaines et des plateaux lorrains au XVIII^e siècle. Dans cette optique, il convient de présenter plus amplement le plan-terrier de l'abbaye de Gorze, une source cartographique essentielle pour la géohistoire.

1.2 Le plan-terrier de l'abbaye de Gorze (1746-1749) : une source essentielle pour étudier la Lorraine rurale du XVIII^e siècle

Le terrier général de l'abbaye de Gorze forme un ensemble de 19 volumes conservé aux Archives Départementales de la Moselle dans la série H⁹⁴. Mentionnée par Marc Bloch dans son article consacré aux plans parcellaires anciens (Bloch, 1929), cette source essentielle à la connaissance de la Lorraine rurale du XVIII^e siècle, en raison des nombreux plans de finages qu'elle contient, a été jusqu'à présent assez peu mobilisée par la recherche (géo)historique. Le mémoire de maîtrise de Jean-Pierre Einhorn (1974), qui dresse un inventaire des biens de l'abbaye collégiale de Gorze au milieu du XVIII^e siècle, est à notre connaissance le seul travail historique consacré spécifiquement à cette source. Bien qu'anciennement implantée en Lorraine, la géographie historique n'a curieusement qu'assez peu fait usage de cette source pourtant remarquable par son emprise et sa précision. Deux publications du géographe François Reitel font exception. Dans la première, il exploite le terrier comme point de départ d'une étude diachronique consacrée à la propriété rurale dans les environs de Metz (Reitel, 1965). Dans la seconde, le terrier de Gorze est utilisé en appui d'une étude de géographie agraire historique consacrée à l'*openfield* lorrain (Reitel, 1966a). De son côté, Jean Peltre ne l'évoque que brièvement dans sa thèse en insérant des reproductions de deux plans de finage (Aumetz et Jonville en Woëvre) figurant dans le terrier (Peltre, 1975b, p. 290 et 411). Il est donc nécessaire de présenter dans les grandes lignes cette source centrale pour notre travail.

⁹⁴ A. D. 57 H743 à H762

1.2.1 Brève histoire de l'abbaye de Gorze jusqu'à la rénovation du terrier

Au cours de près de dix siècles d'existence, l'abbaye de Gorze s'est distinguée par un rayonnement considérable en Lorraine et même au-delà. Fondée au milieu du VIII^e siècle par l'évêque de Metz saint Chrodegand, dans une vallée de la rive gauche de la Moselle à une vingtaine de kilomètres au sud de la cité de Metz, l'abbaye bénéficia d'un rayonnement considérable. Haut-lieu de spiritualité, elle fut notamment à l'origine, au X^e siècle, d'une réforme monastique se diffusant dans l'ensemble du Saint-Empire. Grâce à sa situation géostratégique, à proximité des grands axes de communication, et à l'accumulation de biens au fil des siècles, l'abbaye s'affirma également comme une puissance territoriale de première importance. La Terre de Gorze, sur laquelle l'abbé disposait de véritables pouvoirs régaliens, implantée dans un contexte géopolitique complexe aux confins des Trois-Évêchés, de la France et de la Lorraine, devint une puissance politique incontournable. L'abbé, à la tête d'une communauté d'une soixantaine de moines, se comportait comme un prince laïc en figurant parmi les grands électeurs du Maître-Échevin de la République messine de 1180 à 1556, ou encore comme un allié de la France contre Charles Quint dans les traités de paix du Cateau-Cambrésis de 1559 (Chaussier, 1894, p. 312). Cet engagement politique, très éloigné de la vocation première de l'établissement, entraîna l'abbaye sur la voie de la sécularisation et du déclin en l'exposant aux nombreux conflits du XVI^e siècle. À l'instigation de Charles de Lorraine, la sécularisation de l'abbaye fut officiellement proclamée par une bulle pontificale en 1572. Elle devint alors une collégiale à la tête de laquelle la fonction d'abbé était conservée, ce dernier héritant de tous les droits, pouvoirs et privilèges de l'ancien abbé régulier. La manœuvre conduisit à faire de l'abbaye un simple bien patrimonial de la maison de Lorraine, puis de la couronne de France à partir de 1661⁹⁵.

Au XVIII^e siècle, le rayonnement de l'abbaye était considérablement diminué. L'établissement faisait toutefois l'objet de bien des convoitises en raison de l'attrait financier que représentait son important temporel. En 1726, le pape Benoît XIII évalua les biens du prince-abbé à quarante-cinq mille livres tournois ou quinze cents florins d'or (Chaussier, 1894, p.402). La richesse de l'abbaye reposait sur la possession de nombreuses terres labourables, vignes, prés et bois disséminés sur les différents bans, ainsi que sur le prélèvement du cens et de la dîme. Ces deux sources de revenus participaient toutefois inégalement à la fortune de l'abbaye. La rente décimale était considérable et représentait la

⁹⁵ Lors des Traités de Westphalie (1648) et de Vincennes (1661), la Terre de Gorze a été annexée par la France, en même temps que les Trois-Évêchés.

majeure partie des revenus de l'abbaye⁹⁶. En effet, le prince-abbé était reconnu décimateur dans 76 bans : pour 27 d'entre eux il était gros décimateur unique, pour les autres il partageait la dîme avec un ou plusieurs autres décimateurs⁹⁷. Le cens, payable en argent ou en nature, représentait la majeure partie de la rente seigneuriale. Contrairement à la dîme, il ne contribuait que modestement aux revenus de l'abbaye⁹⁸. Le Roi de France exploita cet atout en faisant de l'établissement une abbaye royale en commendé. Il se réservait ainsi le droit de nommer un ecclésiastique séculier ou un laïc à la tête de l'abbaye. Ainsi, trois abbés royaux se succédèrent entre 1650 et 1720.

Après deux ans de vacance, le titre d'abbé de Gorze fut attribué en 1722 à Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims. C'est donc après vingt-quatre ans à la tête de l'abbaye que ce dernier a souhaité dresser un état précis de tous « *les biens et droits, revenus, prééminences et prérogatives* » revenant au prince-abbé de Gorze. Les raisons invoquées par A.-J. de Rohan pour justifier une telle entreprise sont évoquées dans une lettre adressée par le roi au lieutenant général du bailliage de Metz, datée du 14 janvier 1746⁹⁹. Le prince-abbé affirme craindre que les droits qui lui reviennent « *souffrent du dépérissement, et que les redevables d'y ceux, et les détenteurs des biens qui en sont chargés, refusent de les reconnaître, d'en communiquer les titres et d'en donner aveux, déclarations et dénombremens.* » Un souci légitime si l'on considère l'étendue du temporel abbatial et le fait que le dernier recensement, réalisé sous Éon de Furstemberg, datait de 1672 (Chaussier, 1894 : p. 378-379). Ainsi, si l'on s'en tient aux motivations exposées, le terrier de Gorze serait le résultat d'un réflexe seigneurial exprimant la volonté du prince-abbé d'affirmer, voire d'accroître, sa puissance foncière, et traduirait une forme précoce de réaction seigneuriale. Toutefois, une question demeure : pourquoi avoir attendu vingt-quatre ans avant de lancer une telle entreprise, alors que le précédent inventaire datait déjà d'un demi-siècle à l'arrivée d'A.-J. de Rohan à la tête de l'abbaye, et que les progrès de la cartographie permettaient une administration bien plus efficace qu'auparavant ? Une motivation plus prosaïque semble avoir été déterminante. La procédure de rénovation du terrier coïncide très étroitement avec le lancement, à partir de 1745, de nombreux travaux fort coûteux liés à l'entretien de l'abbaye, du château et de ses dépendances mais également des bâtiments,

⁹⁶ Environ 57% selon l'estimation de J.-P. Einhorn (1974, p.120).

⁹⁷ Généralement le curé de la paroisse, mais également d'autres établissements religieux et plus rarement des laïcs.

⁹⁸ Environ un cinquième du revenu brut de la mense abbatiale (Einhorn, 1974 : 120).

⁹⁹ A. D. 57 : H744

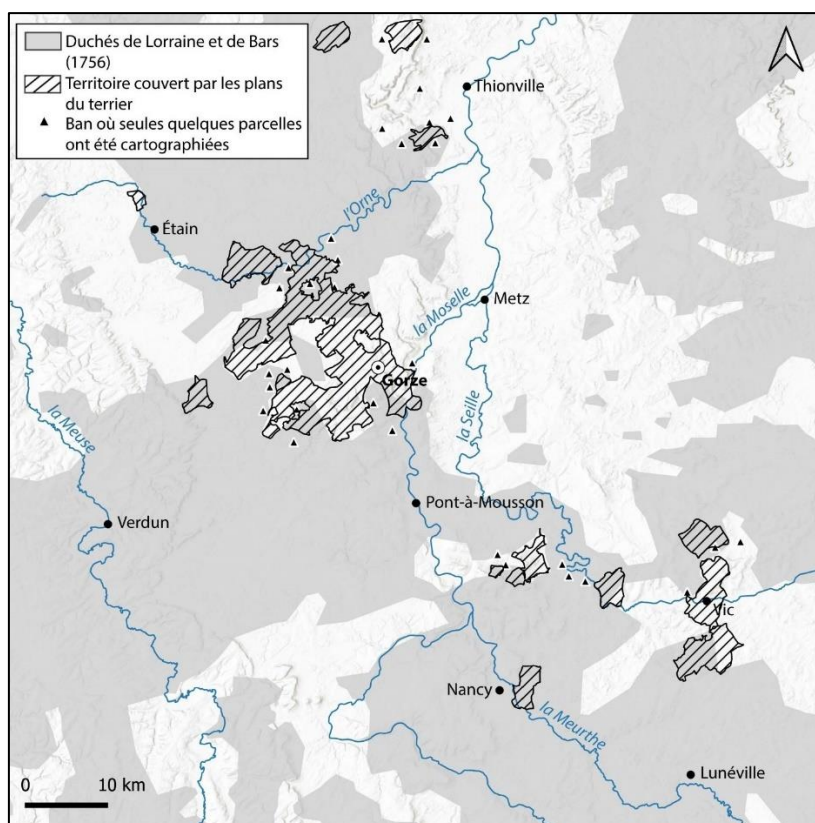
principalement des moulins et des églises, à la charge du prince-abbé en tant que seigneur des lieux (Einhorn, 1974, p. 22-23). Il est donc probable que le montant élevé des dépenses engagées¹⁰⁰ a incité A.-J. de Rohan, un prince-abbé bâtisseur, à consolider, par la rénovation du terrier, les revenus de l'abbaye.

1.2.2 Présentation générale du terrier

Le 14 janvier 1746, les lettres patentes du roi Louis XV autorisèrent A. J. de Rohan à procéder à la rénovation du terrier de l'abbaye de Gorze. Cette tâche fut confiée à Pierre Villain, notaire, géomètre et arpenteur juré demeurant à Gorze. On imagine sans peine la charge de travail considérable que représentait une telle entreprise. Après avoir dressé, à partir des archives de l'abbaye, un inventaire des éléments attestant les titres, les droits et les propriétés revenant au prince-abbé, Pierre Villain dut se rendre dans chaque lieu où ce dernier était susceptible de posséder des biens, des droits ou des revenus. Les investigations ne se limitaient donc pas à la Terre de Gorze proprement dite, mais s'étendaient à un total de 114 bans ou villages¹⁰¹ disséminés dans neuf baillages différents : ceux de Metz, Thionville, Vic, Nancy, Pont-à-Mousson, Lunéville, Saint-Mihiel, Verdun et Étain. Les possessions de l'abbaye de Gorze se trouvaient donc partagées entre les Trois-Évêchés, annexés un siècle plus tôt, et le duché de Lorraine qui n'était pas encore officiellement intégré à la France (Carte 2).

¹⁰⁰ En 1751, le montant des travaux, encore inachevés, s'élevait à 51 981 livres 1 sol et 6 deniers. Le château de Gorze et ses dépendances représentaient plus de la moitié des dépendances (A. D. 57, H825-5).

¹⁰¹ Une liste figure en ouverture du premier tome du terrier (A. D. 57, H744). Le procès-verbal de dépôt du terrier du 3 septembre 1751 propose une énumération légèrement différente (A. D. 57, H743).



Carte 2 : Territoire couvert par le plan-terrier de Gorze

Réalisation : A. Verdier (2019)

En conséquence, A. J. de Rohan dut également obtenir l'accord de Stanislas Leszcynski, souverain des duchés de Lorraine et de Bar, sans lequel il ne pouvait mener à bien un recensement complet. Le 11 septembre 1747, ce dernier accorda les lettres de terrier nécessaires à la poursuite du travail de Pierre Villain. Il dut alors s'établir à Arnaville, village voisin de Gorze, mais situé en partie en Lorraine. En outre, l'éparpillement des possessions de l'abbaye risquant de générer des frais conséquents, on comprend mieux pourquoi A. J. de Rohan demanda au Roi que les litiges liés à la réalisation du terrier dans la partie française soient jugés par le seul bailliage de Metz. Une demande similaire fut adressée à Stanislas dans le but d'obtenir un traitement centralisé des contestations par la Cour souveraine de Nancy. Ces facilités permirent à Pierre Villain de mener à bien son travail dans un délai raisonnable de cinq ans. Le travail commencé par la ville de Gorze en mai 1746 s'acheva le 3 septembre 1751 par le dépôt des sept volumes¹⁰² qui composent le terrier, chez maître Gorgon-François Jonville, procureur fiscal et receveur de l'abbaye de Gorze.

¹⁰² À l'origine, le terrier se présentait sous la forme de sept volumes dont les quatre premiers traitaient des dépendances situées en France, et les trois suivants de celles situées en Lorraine (A. D. 57 : H743).

Dans chaque lieu visité par Pierre Villain, la procédure suivie paraît sensiblement la même. En amont, sur ordre du lieutenant général du bailliage de Metz ou de la Cour souveraine de Nancy, les sergents de justice des bans concernés étaient chargés de prévenir par divers moyens (publications à l'issue de la messe, cris publics, ou affiches) les habitants de la venue prochaine de Pierre Villain. Une fois sur place, ce dernier convoquait, par le biais du syndic ou du mainbourg, l'assemblée des habitants devant laquelle il détaillait, preuves à l'appui, les droits seigneuriaux revenant au prince-abbé de Gorze. Il en recevait la reconnaissance écrite de la communauté par l'intermédiaire de ses délégués. Par la suite, l'assemblée des habitants désignait des personnes habilitées à accompagner le « notaire-commissaire » dans son travail d'arpentage du « *ban et finage* ». Ce travail fastidieux, parfois interrompu par les caprices du temps, débouchait sur la réalisation d'un plan. Enfin, la dernière étape du travail consistait dans l'enregistrement, par Pierre Villain, des diverses reconnaissances individuelles des biens acensés par le Prince-abbé. Il constitue la majeure partie du terrier. À titre d'exemple : le terrier d'Arnaville rassemble 248 procès-verbaux de reconnaissance des « *porterriens* » et censitaires. Ils sont classés par ordre alphabétique, et l'on y trouve la superficie ainsi que les tenants et aboutissants de chaque possession déclarée¹⁰³.

Cette procédure, répétée dans chaque lieu, a déterminé la structuration finale du terrier. À la reproduction des pièces justifiant à la fois la rénovation du terrier et l'autorité de Pierre Villain en la matière, succèdent la reconnaissance des droits revenant au Prince-abbé par la communauté des habitants, le procès-verbal d'arpentage du ban, et pour finir les procès-verbaux de reconnaissance individuelle. L'organisation rigoureuse de l'ensemble a certainement rendu plus aisée la gestion du vaste temporel de l'abbaye. Mais la réelle plus-value du travail de Pierre Villain réside dans la réalisation de plans qui constituent les pièces maîtresses du terrier rénové. Cet ensemble de plans forme un véritable atlas couvrant près de 400 km², une pièce incontournable pour la recherche géohistorique en Lorraine.

1.2.3 Présentation de l'atlas de Gorze

Dans la majorité des cas, Pierre Villain s'est attaché à cartographier la totalité (ou presque) du ban. Néanmoins, ces plans ne représentent jamais l'intégralité du parcellaire. Seules certaines parcelles (ou groupes de parcelles), toujours numérotées, sont délimitées

¹⁰³ A. D. 57: H758

avec précision. Tout le reste du ban n'est représenté que par masse de culture, en utilisant des figurés qui évoquent, le plus explicitement possible, les différents usages du sol.

La règle la plus souvent suivie a été de cartographier le ban sur un plan unique. Les bans très allongés des localités situées sur les Côtes de Moselle ont dû toutefois être représentés sur plusieurs plans : deux à Arnaville¹⁰⁴, Onville¹⁰⁵ et Waville¹⁰⁶, trois à Novéant-sur-Moselle¹⁰⁷. Cela s'explique par le choix de Pierre Villain de travailler à la même échelle¹⁰⁸ pour presque toutes les localités. Cette dernière est indiquée sous la forme d'une échelle graphique exprimée en perches royales, elle correspond environ au 1/8000e.

Dans un cas cependant, deux bans voisins, ceux d'Athienville et d'Hincourt ont été représentés sur un même plan¹⁰⁹. Enfin, en plus du plan représentant la totalité du ban et du finage de Jarny, un plan à plus grande échelle (environ 1/1700e) a été levé. Il représente un petit ban, dit « de Saint-Gorgon », totalement enclavé dans le ban général dont le prince-abbé de Gorze est seul seigneur foncier¹¹⁰. Ces plans, 85 au total¹¹¹, sont toujours associés à une « clef » qui donne la nature, la contenance et le propriétaire – avec plus ou moins de précision pour cette dernière information – des parcelles numérotées (Figure 19). Cet ensemble, plans et « clefs », a été relié dans les sept volumes qui composaient à l'origine le terrier général. Ce sont donc des plans de dimension modeste qui occupent, en fonction de la superficie du ban représenté, entre une page et une double page du terrier (environ entre 45 x 30 cm et 45 x 60 cm).

¹⁰⁴ A. D. 57 : H758

¹⁰⁵ A. D. 57 : H750

¹⁰⁶ A. D. 57 : H751

¹⁰⁷ A. D. 57 : H748

¹⁰⁸ À l'exception du ban d'Arnaville où l'échelle est légèrement plus grande, peut-être pour rendre plus lisible les limites des différentes seigneuries en présence.

¹⁰⁹ A. D. 57 : H759

¹¹⁰ A. D. 57 : H760

¹¹¹ Deux sont néanmoins manquants. Celui de la partie septentrionale du ban d'Onville et un des trois plans représentant le ban de Novéant-sur-Moselle. Pour ce dernier, on ne dispose que d'une copie de médiocre qualité.

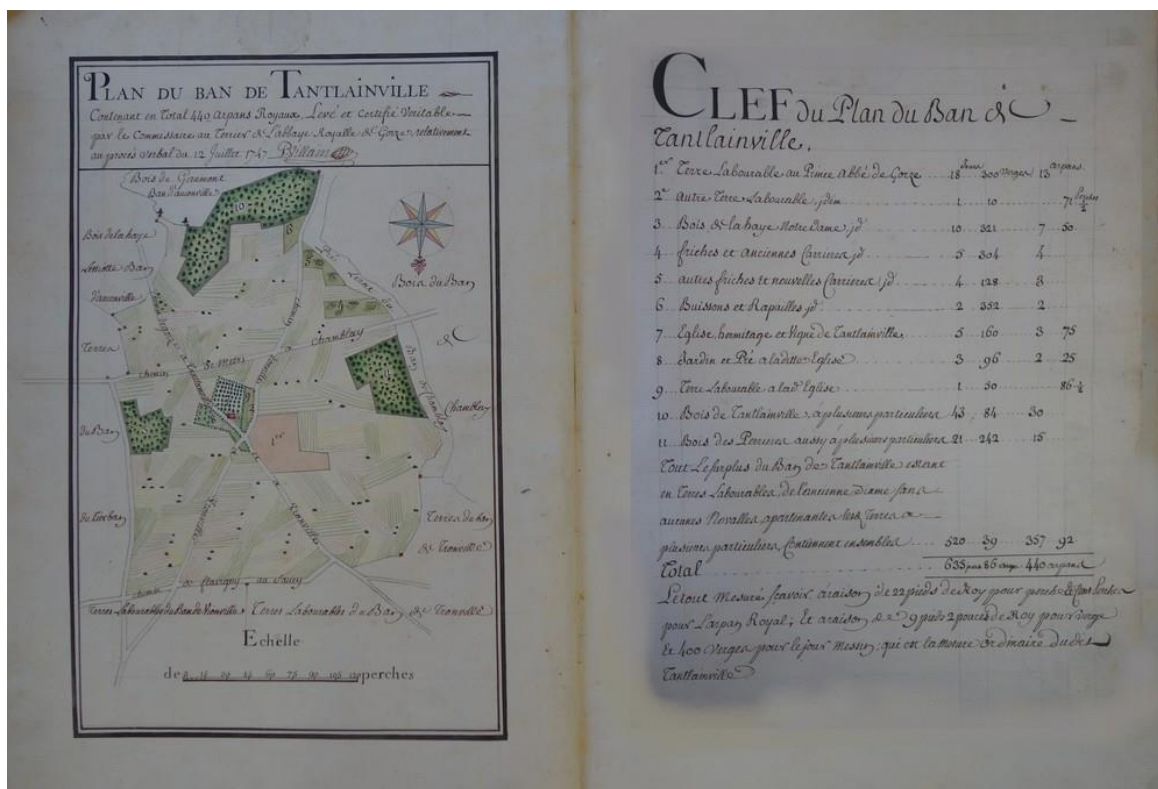


Figure 19 : Plan du ban de « Tantlainville » et sa clef

Source : A. D. 57 : H746

Il s'agit d'un village déserté (Wüstungen) à la suite de la guerre de Trente Ans. Seul un ermitage persiste en 1747, lorsque Pierre Villain procède à l'arpentage du ban.

Les procès-verbaux d'arpentage intégrés dans le terrier fournissent quelques informations sur la manière dont Pierre Villain a procédé pour lever ces plans. Il est précisé qu'il était accompagné de plusieurs habitants désignés par la communauté et habilités à indiquer les limites du ban et des parcelles concernées¹¹². Le travail se décomposait ensuite en deux temps. Le premier consistait en un arpentage des limites du ban, en procédant à la reconnaissance des anciennes bornes, et si nécessaire par la pose de nouvelles. Dans un second temps, il s'agissait d'arpenter les différentes propriétés numérotées sur le plan, en commençant toujours par celles de l'abbaye. Ce travail permettait d'évaluer la superficie totale du ban et celle des différentes parcelles. Ces superficies sont indiquées dans les procès-verbaux et également dans la clef du plan. Elles sont exprimées selon la mesure royale de France, et selon les différentes mesures locales rencontrées, pas moins de six au total.

¹¹² Il s'agit toujours de personnes reconnues « pour honnestes gens et pour avoir une parfaite connaissance du local et des limites du bans et des différents biens et droits circonscrits dans ycelui ». Souvent des anciens laboureurs ou vigneron, mais aussi des pauliers (personnes chargées d'aller chercher le produit de la dîme), en activité ou non.

En revanche, nous ne disposons que de très peu d'informations sur les techniques d'arpentage mises en œuvre pour produire ces plans géométriques. Il est simplement indiqué que les distances « *ont été mesurées avec une chaisne de fil de fer appelée perche de Roy, ayant vingt pieds de roy de France, ou autrement du châtelet de Paris de longueur*¹¹³ », sans plus de détails. Néanmoins, les imprécisions dans le tracé et l'orientation de certains chemins, surtout ceux des rues et des ruelles des villages, ainsi que le dessin approximatif de certaines parcelles éloignées ou difficiles d'accès, semblent indiquer que certains éléments ou portions du ban ont été cartographiés après une simple déclaration ou reconnaissance visuelle. Il n'était pas rare, surtout pour les productions datant des années 1740, de représenter sur un même plan des informations issues d'un arpentage précis et d'autres simplement évaluées « à vue » (Antoine, 2002, p. 101). Ainsi, tout le détail des bans cartographiés n'a pas été nécessairement arpenté. C'est en particulier le cas des réseaux viaires et hydrographiques. Leur tracé, et surtout leur largeur très surestimée, prouvent que leur représentation ne découle pas de mesures précises relevées sur le terrain. Ce qui est logique si l'on considère que leur présence sur le plan n'est probablement justifiée que par un souci de faciliter la localisation des différents biens arpentés et décrits dans la « clef ».

À ces plans représentant la totalité du « *ban et finage* » de 79 localités (villes, villages, hameaux, fermes isolées et bans inhabités), s'ajoutent pour 29 autres localités des productions bien plus sommaires, directement insérées dans le corps du texte. Il s'agit de plans représentant uniquement quelques parcelles arpentées, parfois même une seule, comme à Pagny-sur-Moselle où un simple plan d'une pièce de pré dite du « *breux de Gorze* », appartenant au prince-abbé, figure dans le terrier. Dans ce cas, il n'y a que les aboutissants qui sont indiqués à l'écrit, de part et d'autre des limites des parcelles considérées (Figure 20). Ces plans présentent évidemment un intérêt moindre dans le cadre de notre recherche.

¹¹³ A. D. 57 H762, feuillet 409

s'étendaient sur une superficie importante, comme c'est le cas de l'abbaye de Gorze qui disposait d'un temporel très étendu géographiquement.

Les vingt-sept bans où le Prince-abbé était « *seul et unique seigneur* » en constituaient le premier cercle. Ils étaient pour la plupart groupés autour de la ville de Gorze, et correspondaient à la partie de la mense abbatiale la plus ancienne, remontant à l'époque de la fondation de l'abbaye. À cela s'ajoutaient les treize bans où le prince-abbé partageait, dans des proportions variables, l'autorité seigneuriale avec des seigneurs laïcs ou d'autres établissements religieux. À Tronville, sur le plateau au nord de la ville de Gorze, le prince-abbé était seigneur du ban pour moitié, l'autre moitié relevant des seigneurs du Saulcy, fief enclavé dans le ban de Tronville, et de Malatour (Mars-la-Tour, village voisin)¹¹⁴. Le ban d'Arnaville, situé sur la rive gauche du Rupt de Mad en amont de sa confluence avec la Moselle, était partagé entre trois seigneuries : celle du ban Saint-Pierre, celle du ban Sainte-Vanne appartenant à l'abbaye verdunoise du même nom, et enfin celle du ban Saint-Gorgon¹¹⁵ propriété du seul prince-abbé de Gorze (Figure 21). Cet ensemble correspondant plus ou moins à la « Terre de Gorze » fut logiquement cartographié dans son intégralité, y compris les parties boisées des bans. On y trouvait également la majeure partie des parcelles dépendant du domaine de l'abbaye. Un soin particulier fut accordé à leur identification sur les plans, mais parfois également sur le terrain. Ainsi, lors de la visite de Pierre Villain sur le ban de Dancourt, un pré appartenant à l'abbaye de Gorze a été aborné. Les seize bornes en pierre de taille figurent également sur le plan du ban de Dancourt¹¹⁶. Dans certains cas, l'arpentage aboutit à des surfaces différentes de celles mentionnées dans les titres de l'abbaye. Sur le ban de La Grange le Châtelet, la superficie de deux pièces de pré appartenant à l'abbaye est évaluée à un jour et cent seize verges (mesure du duché de Bar), alors que selon les titres elles devraient contenir trois jours¹¹⁷.

¹¹⁴ A. D. 57 : H746

¹¹⁵ Il s'agit du saint patron de l'abbaye de Gorze. Une telle appellation est en règle générale la preuve d'un lien avec l'abbaye.

¹¹⁶ A. D. 57 : H754

¹¹⁷ A. D. 57 : H761



Figure 21 : Plan du ban d'Arnaville partagé entre trois seigneuries.

Source : A. D. 57 : H758

La totalité de l'occupation du sol est restituée, y compris les espaces incultes boisés ou non. Le bois des Quarellles qui forme une excroissance du ban vers le nord a été cartographié sur un plan à part. Les cantons de la seigneurie du ban Saint Pierre sont délimités par une ligne jaune, ceux du ban Sainte-Vanne par une ligne bleue. Le restant correspond au ban Saint-Gorgon.

Un second cercle plus vaste que le précédent était composé de soixante-quatorze bans, principalement situés en Lorraine, où les prétentions de l'abbaye se limitaient à la possession de droits restreints, ou de quelques cens ou dîmes. Parmi cet ensemble, quarante-deux bans ont été entièrement cartographiés. Il s'agissait toujours de bans pour lesquels la grosse dîme revenait au prince-abbé en totalité, ou partiellement lorsque ce dernier partageait ce droit avec d'autres décimateurs. Pour consolider ce revenu, il était fortement recommandé de cartographier l'ensemble du ban en représentant les terres labourables soumises à la dîme, mais également l'inculte – bois et pâquis – susceptible d'être défriché. La dîme des terres nouvellement défrichées, ou « novalles », appartenait alors aux curés et non au prince-abbé. Selon La Poix de Fréminville, l'intérêt des cartes est d'empêcher ces dîmes « novalles » de s'agrandir au préjudice de la grosse dîme inféodée (La Poix de Fréminville, 1752, p.115). Les parcelles dont le statut est litigieux sont d'ailleurs précisément localisées sur les plans

du terrier. Ainsi à Jeandelize, 11 arpents et 98 perches de terres labourables sont selon le terrier « *induëment dixmer comme novalle* »¹¹⁸. Il ne s'agit pas d'un cas isolé, ce type de mention figure sur de nombreux autres plans. Vingt-huit plans de bans, sur les 76 où le prince-abbé est reconnu décimateur, indiquent des litiges concernant le prélèvement de la dîme. Cette dernière, constituait une source de revenu considérable pour l'abbaye, ce qui justifiait pleinement la réalisation de plans couvrant la superficie totale des bans concernés. Néanmoins, dans certains cas, des secteurs plus ou moins boisés situés en périphérie ont été laissés de côté. En effet, les procès-verbaux font état des difficultés que peut représenter l'arpentage des bois. À Aumetz, les bois n'ont pas été arpentés, car il aurait fallu « *faire de grands abatis pour les routes nécessaires pour les mesurer régulièrement* »¹¹⁹. À Rupt, les bois du marquis de Custine n'ont pas été arpentés non plus, car les routes et les abatis nécessaires à une telle entreprise « *feraient du tort aux propriétaires dyceux* »¹²⁰. En outre, à Arracourt et à Bratte, il est précisé que « *le mesurage des bois est indifférent à Mondit Seigneur Prince abbé de Gorze, relativement à son droit de dixmage* »¹²¹. Enfin, à Saint-Maurice, les broussailles et pâquis non cartographiés se trouvaient sur un « *coteau rapide qui ne permettra jamais de les convertir en terres labourables* » et donc sans intérêt financier pour l'abbaye. Dans ce dernier cas il s'agit d'une exception, les pâquis étant en première ligne face aux défrichements, ils sont le plus souvent arpentés et représentés sur les plans, même lorsqu'ils sont de petite taille (Figure 22).

¹¹⁸ A. D. 57 : H762 – Sur le plan du « *ban et finage de Jandelize* », il s'agit des parcelles numérotées 83 à 91.

¹¹⁹ A. D. 57 : H762

¹²⁰ A. D. 57 : H757

¹²¹ A. D. 57 : H759 et H757



Figure 22 : Plan du ban des villages de Saint-Maurice et Signeul (Saint-Maurice-sous-les-Côtes).

Source : A. D. 57 : H762

Les pâquis et rapailles (bois très dégradés) situés au-dessus des villages n'ont pas été cartographiés.

Enfin les bans non cartographiés correspondent à ceux où l'influence du prince-abbé était réduite à quelques possessions ou revenus. Dans ce cas, seules les parcelles appartenant à l'abbaye ou celles dont le prince-abbé pouvait revendiquer tout ou partie de la dîme ont été arpentées. Ainsi, à Lanfroicourt, le plan se limite à représenter une pièce de terre dont le prince-abbé partage la moitié de la dîme avec le curé du lieu, et un pré appartenant à l'abbaye¹²². Enfin, lorsque les revenus de l'abbaye se cantonnaient au prélèvement de quelques cens, le travail d'inventaire ne s'est pas accompagné d'un arpentage des propriétés concernées : c'est le cas de cinq bans sur les 114 visités par Pierre Villain.

¹²² A. D. 57 : H757, f° 425.

1.2.4 Une source essentielle pour reconstituer les paysages ruraux et la place du saltus dans l'ancienne Lorraine.

À l'échelle de la Lorraine, grâce notamment à ses 85 plans de finage, le plan-terrier de l'abbaye de Gorze est une source très pertinente pour reconstituer les paysages et l'occupation du sol au XVIII^e siècle. Tout d'abord, vu l'étendue du territoire cartographié – environ 40 000 ha – et sa relative dispersion, on peut considérer que l'atlas de Gorze représente un échantillon assez représentatif de l'occupation du sol des plaines et des plateaux lorrains au milieu du XVIII^e siècle¹²³, soit une soixantaine d'années avant la production des premiers cadastres. Outre cette vue d'ensemble que l'atlas de Gorze est susceptible de fournir, chaque plan permet une connaissance assez fine de l'organisation des finages. En faisant figurer la totalité (ou presque) des finages¹²⁴ pour 79 localités, l'atlas de Gorze est une source cartographique de premier plan pour évaluer la place et le rôle des espaces pastoraux laissés à l'état de *saltus*, dans le système d'openfield lorrain. En effet, si les bois ne sont pas toujours cartographiés, le *saltus* lui est quasi systématiquement représenté, même lorsqu'il ne couvre que des superficies très modestes. Aborder la Lorraine du XVIII^e siècle à partir de l'atlas de Gorze conduit à nuancer la prédominance, réelle mais souvent passablement exagérée, des surfaces cultivées, et à envisager une lecture de l'organisation des finages selon le triptyque *ager-saltus-silva*.

À l'heure où les outils numériques ont considérablement renouvelé la démarche géohistorique, le second intérêt de l'atlas de Gorze réside dans la possibilité d'intégrer les plans qui le composent dans un SIG. En effet, le caractère géométrique des plans offre la possibilité d'une superposition avec des archives plus récentes et des données contemporaines, la marge d'erreur demeurant acceptable (Verdier, 2013), et donc de documenter les évolutions d'occupation du sol sur un pas de temps plus long. Nous reviendrons plus loin sur la méthodologie à mettre en œuvre pour y parvenir.

1.3 Les cartes et les plans des XIX^e et XX siècles

Les progrès dans la cartographie réalisés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle se concrétisent dans la première moitié du XIX^e avec le lancement de deux entreprises d'envergure nationale : le cadastre parcellaire et la carte d'état-major, qui couvrent chacun

¹²³ Cette hypothèse est explorée plus loin. (Chapitre 5 :1.2.2).

¹²⁴ Dans les limites communales précédant les regroupements récents (communes nouvelles), cela correspond à 54 communes.

l'intégralité du territoire français avec un degré d'exactitude géographique élevé¹²⁵. Il s'agit de deux sources qui s'opposent par leur nature (fiscale pour l'une, militaire pour l'autre) et leur échelle, mais qui présentent également une complémentarité intéressante dans le cadre d'une étude géohistorique.

1.3.1 Le cadastre parcellaire « napoléonien »

La loi de finances du 15 septembre 1807 permet l'exécution d'un cadastre parcellaire pour servir de base à l'imposition foncière, et fixer les limites des propriétés dans l'ensemble des communes de l'Empire. Pour chacune d'elles, il s'agissait d'établir par arpentage un plan parcellaire suffisamment exact pour empêcher les litiges liés aux limites de propriété. Puis, une expertise visait à classer les parcelles en fonction de leur degré de fertilité, et à évaluer le produit net de chacune d'elles.

Débuté en 1808, le cadastre devait être achevé en 1815, mais en raison de nombreuses difficultés et d'aléas politiques, le projet s'est étendu jusqu'en 1848. La plupart des communes ont été visitées par les arpenteurs avant les années 1840. Étant donné leur précision, les plans du cadastre parcellaire « napoléonien » sont souvent considérés comme une solide base de départ pour les études agraires régressives. Ainsi, pour Marc Bloch, le cadastre « napoléonien » donne une image précise des campagnes françaises, alors qu'elles ne sont « *pas encore atteintes bien profondément, ni dans toute leur étendue, par la révolution agricole* » (Bloch, 1929, p.63). Il s'agit donc d'une source fondamentale et souvent mobilisée par la recherche géohistorique.

Le cadastre est constitué de trois types de documents cadastraux : les plans, le registre des états de section et les matrices cadastrales. Les plans parcellaires se subdivisent pour chaque commune en plusieurs sections, et plusieurs feuilles si nécessaire. Ils étaient le plus souvent dressés sur des feuilles de format grand aigle à des échelles variant du 1/500e au 1/5 000e. Les échelles les plus fréquentes sont le 1/1250e pour les plans représentant le village et le 1/2500e pour le reste du territoire communal. À partir de 1837 la norme changea, et les échelles retenues pour les cadastres les plus tardifs furent le 1/2 000e et 1/4 000e. En plus des plans parcellaires, un tableau d'assemblage, dressé au 1/10 000e, représente l'ensemble du territoire communal, et indique les divisions en sections et feuilles. Ces plans

¹²⁵ On doit le lancement de ces deux projets à Napoléon Bonaparte. C'est pourquoi on a pris l'habitude de parler de cadastre « napoléonien » bien que sa réalisation s'étende sur une période plus longue que le Premier Empire.

parcellaires sont presque totalement inintelligibles si l'on ne consulte pas les documents cadastraux qui les accompagnent. En effet, les géomètres-arpenteurs abandonnent progressivement l'utilisation de figurés évoquant les différents usages du sol. Les plans par « masses de culture », prémices à la réalisation du cadastre parcellaire, adoptent encore ce type de figurés, et les premiers plans parcellaires n'abandonnent pas totalement cette habitude, notamment pour les bois et les prés lavés en deux teintes de vert différentes. Néanmoins, à partir de 1811, cet usage fut proscrit au motif qu'il pouvait être préjudiciable au bon emploi des plans. Dès lors seuls le bâti et le réseau hydrographique pouvaient être représentés en couleur. Contrairement aux productions d'Ancien Régime, il s'agit d'une cartographie très pauvre sur le plan figuratif. Il est nécessaire de consulter les états de section qui, pour chaque parcelle, indiquent le propriétaire, la nature de la propriété, la contenance, la classe et le revenu déterminés à l'issue de l'expertise. Ces registres établis directement après les levés des plans n'étaient pas mis à jour par la suite, contrairement aux matrices cadastrales. En les associant aux plans, ils permettent une reconstitution très fine de l'occupation du sol et des paysages.

Néanmoins, le recours au cadastre « napoléonien » dans cette optique présente plusieurs limites. Tout d'abord, comme pour les plans de finage d'Ancien Régime, le cadastre ne renseigne pas directement sur l'occupation du sol mais plutôt sur son usage : car c'est bien ce dernier qui détermine l'imposition foncière de la parcelle. Ainsi, on ne peut pas savoir avec certitude si une parcelle déclarée comme terre labourable est effectivement cultivée ou bien laissée à l'état de friche. De même, une friche soumise au régime forestier en vue d'être reboisée sera mentionnée comme une parcelle de bois. Ainsi, il est très probable que les surfaces en bois soient surévaluées.

De plus, même si les géomètres avaient reçu la consigne de fournir un découpage du territoire communal « *dans ses plus petites subdivisions, soit de cultures, soit de propriétés* », en pratique ils procédèrent souvent à des simplifications. Lorsque deux types de cultures coexistaient sur une même parcelle, seule la culture majoritaire était retenue dans l'état de section. En outre, si une petite partie d'une parcelle cultivée était en friche, cette dernière était simplement représentée sur le plan, mais non mentionnée dans l'état de section. Ainsi, même si le cadastre « napoléonien » fournit une image très précise pour l'histoire des usages du sol, avec un seuil de description suffisamment bas pour identifier de très petits objets géographiques, cette image est altérée par l'objectif avant tout fiscal du document. Enfin, les données concernant l'occupation du sol ne peuvent être spatialement restituées qu'au prix

d'un fastidieux travail de mise en relation des plans parcellaires avec des états de section. Sachant qu'un plan contient généralement plusieurs centaines, et parfois quelques milliers de parcelles, on imagine sans peine la lourdeur de la tâche. Il n'est donc envisageable d'entreprendre un tel travail que pour un nombre limité de localités. Afin de surmonter cette difficulté, il est possible de travailler uniquement à partir des tableaux d'assemblage. En effet, ces derniers représentent le territoire communal sur une seule feuille qui comporte des indications concernant les différents usages du sol, généralement sous la forme de lettres. Néanmoins, tous les tableaux d'assemblage ne contiennent pas ce type, mais seulement les plus tardifs (à partir des années 1830). Un nombre important de ces tableaux ne représente, en plus des limites de section, que le bâti et les réseaux viaire et hydrographique. Ils ne sont donc d'aucune aide pour reconstituer l'occupation du sol. Il est donc nécessaire de se tourner vers une autre source cartographique dont la réalisation est presque concomitante avec celle du cadastre parcellaire : la carte d'état-major.

1.3.2 La carte d'état-major

À partir de 1818 et jusqu'en 1866, des travaux sont menés en vue de dresser une nouvelle carte topographique de la France, en remplacement de celle de Cassini devenue obsolète. Son exécution est confiée au Dépôt de la Guerre, et ce sont les officiers d'état-major qui se sont chargés d'effectuer les levés, c'est pourquoi on a pris l'habitude de parler de carte d'état-major. Il s'agit de la première carte alliant précision géométrique et détail dans la représentation des usages du sol. Elle constitue pour la géohistoire une source de premier plan facilement accessible, puisque les minutes en couleurs ont été numérisées par l'IGN et sont disponibles via le site du Géoportail. Ainsi, la recherche française en écologie historique a fait de cette source la référence pour réaliser une carte des forêts anciennes en France (Dupouey *et al.*, 2007). Son usage pour des études portant sur d'autres types d'utilisation du sol apparaît tout à fait pertinent. En effet, contrairement au cadastre parcellaire, la carte d'état-major permet d'avoir beaucoup plus aisément une vue d'ensemble de la répartition des différents usages du sol à l'échelle de la Lorraine. En outre, les minutes de la carte d'état-major sont majoritairement issues des mêmes levés de terrain que les plans du cadastre parcellaire. À partir de 1830, la carte d'état-major est systématiquement réalisée à l'aide des plans cadastraux, notamment des tableaux d'assemblage, réduits au 1/40 000e¹²⁶ (Dupouey *et al.*, 2007 ; Rochel *et al.*, 2017). Des levés à neuf, au 1/20 000e, sont réalisés

¹²⁶ Échelle de la plupart des minutes, mais les levés furent initialement effectués au 1/10 000e dans les environs de Paris, puis au 1/20 000e à partir de 1823.

lorsque le cadastre manque, mais ils ne représentent qu'un faible pourcentage, puisqu'on estime que 94% de la planimétrie de la carte d'état-major est issue du travail des services du cadastre (Bacchus & Dupuis, 1990¹²⁷ ; Clergeot, 2007).

Toutefois, bien qu'étroitement liés, les plans parcellaires et la carte d'état-major ne fournissent pas des informations identiques (Rochel *et al.*, 2017). Des différences significatives sont relevables entre les deux sources concernant les usages du sol, qui ne s'expliquent pas uniquement par la différence d'échelle. Elles peuvent traduire un décalage temporel dans la réalisation du cadastre « napoléonien » et de la carte d'état-major. Contrairement aux plans cadastraux, les levés topographiques de la carte d'état-major en Lorraine se sont déroulés sur une période assez resserrée de douze ans, de 1825 à 1837, la date moyenne étant 1831¹²⁸. Dans certains cas, les plans cadastraux sont donc nettement antérieurs, parfois d'une vingtaine d'années, lorsqu'il s'agit des plus anciens plans des années 1808-1811. Dans ces conditions, les ingénieurs en charge de la réalisation de la carte d'état-major ont dû procéder à de nouveaux levés pour mettre à jour les données du cadastre. Lorsque, dans des occurrences plus rares, le cadastre est postérieur à la carte d'état-major, la réalisation des deux documents est alors totalement dissociée. Lorsqu'il existe un décalage temporel, les informations discordantes entre les deux sources peuvent éventuellement traduire une évolution de l'occupation du sol. Mais elles peuvent aussi révéler une lecture différente du paysage par les géomètres. Alors que le cadastre, outil fiscal, nous renseigne sur l'usage des différentes parcelles, la carte d'état-major, à vocation militaire, cherche plutôt à faire figurer l'occupation du sol et les repères utiles aux déplacements des fantassins. Ainsi, des parcelles cadastrales déclarées terres labourables, mais délaissées et/ou en friche, peuvent être représentées comme telles sur la carte d'état-major.

Des travaux récents ont cherché à évaluer le niveau de corrélation entre les informations du cadastre et celles de la carte d'état-major (Defever, 2017). Pour le territoire de la Moselle, il apparaît qu'il est très bon pour des usages du sol occupant d'importantes surfaces comme les forêts (plus de 20% de la surface totale), mais également pour des usages occupant des surfaces très modestes comme les vignes (moins de 2% de la surface totale). La corrélation est en revanche très mauvaise concernant les pâtures (ou pâquis selon la terminologie lorraine). En conclusion, il n'est pas possible de se fier uniquement à la carte d'état-major pour étudier le *saltus* en Lorraine, et qu'il faut privilégier, malgré les lourdeurs,

¹²⁷ Cité dans Rochel *et al.* 2017, p. 362

¹²⁸ <http://www.gip-ecofor.org/cartofora/index.php?sujet=cartes&ssmenu=source> (Consulté le 01/05/20)

l'exploitation des données du cadastre « napoléonien », surtout pour les études menées à une échelle fine. Bien que la précision de la carte d'état-major soit appréciable, on se heurte en fait au même problème qu'avec les cartographies de Cassini et de Naudin : la vocation militaire de ces cartes rend secondaire la distinction précise des terres labourables, des prés et des pâquis, car ils ne représentent pas un obstacle pour le déplacement des troupes, contrairement aux bois et aux vignes.

1.3.3 1850-1950 : un siècle pauvre en sources cartographiques

Paradoxalement, la centaine d'années qui suit la première moitié du XIXe siècle est pauvre en sources cartographiques. Les autorités françaises ont prolongé l'usage du cadastre « napoléonien » et de la carte d'état-major longtemps après leur publication. Des mises à jour et des rectifications n'ont été réalisées qu'à la marge. Dès les années 1840, des entorses au principe de fixité du cadastre sont autorisées, et en 1850 une loi autorise officiellement les communes cadastrées depuis plus de trente ans à procéder, si elles le souhaitent et à leurs frais, au renouvellement de leurs documents cadastraux. En pratique, très peu de communes se sont lancées dans une telle entreprise. En Lorraine, quelques communes de l'ancien département de la Meurthe ont ainsi renouvelé leurs plans cadastraux aux alentours de 1850. Il faut donc attendre les premières campagnes de photographies aériennes pour disposer de nouvelles données historiques sur l'occupation du sol. Elles débutent dans les années 1920, mais ne sont le plus souvent exploitables qu'à partir de la fin des années 1940. Ainsi, pour de nombreux secteurs précocement cadastrés, les sources planimétriques ne sont pas renouvelées durant une période d'environ 120 ans.

Ce hiatus constitue une entrave majeure pour mener une étude géohistorique à l'échelle des trois derniers siècles. Il oblige à se tourner vers d'autres types de sources. Toutefois, l'histoire politique complexe de la Lorraine à partir de la fin du XIXe siècle offre l'opportunité de découvrir des sources cartographiques, dont on ne dispose pas pour le reste du territoire français. L'actuel département de la Moselle, annexé par l'Allemagne de 1871 à 1918, fut concerné, de même que l'Alsace, par des opérations cartographiques lancées par l'administration allemande. À partir des années 1880 débute un travail de rénovation des plans cadastraux aboutissant à la réalisation d'atlas plus précis car réalisés à plus grande échelle (généralement 1/500e et 1/1000e). Les tableaux d'assemblage, dressés le plus souvent au 1/10 000e, présentent l'avantage de reproduire précisément les différentes masses de cultures du territoire communal. Néanmoins, ces plans n'existent que pour un nombre

réduit de communes de la Moselle¹²⁹. Pour avoir une vue d'ensemble à l'échelle du département, on peut se tourner vers les cartes topographiques levées à travers l'Empire entre les années 1880 et 1918. Il s'agit d'une source équivalente à la carte d'état-major française, mais réalisée au 1/25 000e¹³⁰.

Enfin, un corpus moins fréquemment mobilisé, peut cependant, dans certains cas, fournir un complément d'informations intéressant. Il s'agit des monographies communales réalisées par les instituteurs à la fin du XIXe siècle, à la demande du ministère de l'Instruction publique. Ces monographies sont le plus souvent accompagnées d'un plan de la commune. Le soin et le détail accordés à ce dernier sont très variable d'un instituteur à l'autre. Certains sont très sommaires et se rapprochent des tableaux d'assemblage du cadastre, d'autres à l'inverse font figurer tout le détail de l'occupation du sol. L'ensemble des 596 monographies communales et des 24 monographies cantonales du département de la Meurthe-et-Moselle, rédigées pour l'exposition universelle de Paris de 1889, est conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy. L'historien lorrain Louis Davillé a précisément dépouillé ce corpus, et en a fourni un compte rendu détaillé permettant de cibler les monographies dotées des plans les plus aboutis (Davillé, 1929). Ces plans fournissent des données, certes fragmentaires pour la Lorraine demeurée française, mais toujours intéressantes à consulter en l'absence de données cartographiques plus précises. Elles sont par ailleurs complémentaires des sources allemandes évoquées plus haut pour la Lorraine annexée.

1.4 Un corpus archivistique nécessairement plus diversifié

Le corpus archivistique mobilisé par une approche géohistorique ne saurait se limiter aux sources cartographiques. Il faut notamment prendre en compte les sources fournissant des dénombrements suffisamment précis pour être cartographiés. En outre, s'appuyer sur un corpus archivistique constitué uniquement de cartes et de plans conduit inévitablement à restreindre l'étude géohistorique à une approche zénithale n'envisageant que des données relevant de l'occupation du sol. Pour documenter en détail les modes d'intervention passés concernant le *saltus*, particulièrement les pelouses sèches aujourd'hui préservées, il est

¹²⁹ Il semble que plusieurs de ces atlas cadastraux n'ont pas été versés dans les fonds des archives départementales. En effet, les communes ont souvent conservé leurs atlas cadastraux allemands dont l'usage a parfois perduré jusqu'aux années 1980. La bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg conserve également des exemplaires des tableaux d'assemblage qui sont consultables par l'intermédiaire de Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF.

¹³⁰ Ces plans ont été géoréférencés et sont consultables sur <https://kartenforum.slub-dresden.de/> (consulté le 20/12/19).

nécessaire d'élargir les investigations. La recherche se heurte alors à la dispersion des sources potentiellement pertinentes. Il est difficile de définir, en amont de la recherche, un corpus précis à exploiter. Au contraire, il est nécessaire de diversifier les sources, car certaines pistes *a priori* prometteuses conduisent à des impasses, tandis que d'autres moins évidentes apportent de précieuses informations.

1.4.1 Les déclarations des communautés des duchés de Lorraine et de Bar (XVIII^e siècle)

Les déclarations des communautés des duchés de Lorraine et de Bar compilées sous les règnes de Léopold, pour celles de 1700 et 1708, et de Stanislas, pour celle de 1738, constituent un corpus pléthorique exploitable par la géographie historique. Toutefois, elles ne couvrent qu'une partie seulement de l'espace lorrain¹³¹, les territoires des Trois-Évêchés rattachés à la France n'étant pas concernés par ces enquêtes. Dans les limites départementales actuelles, cela représente les trois-quarts des départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, mais moins de la moitié des départements de la Meuse et de la Moselle (respectivement 46 et 43%). Ces déclarations n'offrent donc que des informations très parcellaires sur la moitié nord de la région Lorraine, en particulier le Pays messin, et plus au nord, le Thionvillois, et l'Argonne au nord-ouest de la Meuse.

Les « Déclarations des communautés » de 1708¹³² sont celles qui ont le plus attiré l'attention de la recherche. Il s'agit d'un dénombrement démographique, économique et fiscal des 1860 communautés composant les duchés de Lorraine et de Bar. Il fut ordonné par Léopold, alors soucieux de connaître ses États en cours de reconstruction et de les reprendre en main. Sur la forme, ces déclarations sont d'une modernité remarquable en adoptant une présentation standardisée, sous la forme d'un questionnaire et d'un tableau, pour chacune des communautés. On y trouve notamment des informations portant sur l'occupation du sol, indiquant les surfaces en cultures, bois, pâquis, prés, vignes et friches, exprimées dans une seule unité de mesure, le jour de Lorraine, sans que l'on sache comment la conversion des nombreuses mesures locales fut réalisée. La méthode adoptée facilite l'exploitation des données contenues dans ces déclarations. L'exercice a été tenté par Jean Roussel, qui a traduit les déclarations de 1708 en tableaux statistiques construits en fonction du découpage administratif contemporain¹³³ (Roussel, 1952). Sur le fond, on peut se demander si ces

¹³¹ 59% de la Lorraine contemporaine.

¹³² A. D.54: B11720 à B11727

¹³³ Les divisions infra-départementales (arrondissements, cantons) sont celles en vigueur dans les années 1950.

déclarations correspondent à un véritable recensement, ce qui en ferait une sorte de *domesday book* lorrain. En réalité, le contexte historique, et l'examen d'ordonnances et de circulaires connexes, amènent à conclure que la finalité de ce dénombrement est avant tout fiscale. Pour François Visine, il s'agit de rôles d'impositions des communautés et de leurs habitants, destinés à assurer une meilleure répartition de l'impôt, voire une augmentation de son taux (Visine, 1950, p.187). Cela constitue une limite importante dans l'exploitation de cette source à des fins géohistoriques. En effet, les surfaces déclarées couvrent à peine 40% de la surface théoriquement recensée¹³⁴. Même si en 1708 les duchés ne sont pas encore totalement sortis de la longue convalescence qui suivit la guerre de Trente Ans, il n'est pas raisonnable de penser que la surface agricole utile se limite à une superficie si réduite. Il est probable que l'écart constaté résulte en grande partie d'une sous-estimation probablement volontaire, compte tenu de la finalité fiscale de ces déclarations¹³⁵. Ceci étant dit, l'enquête de 1708 demeure une source incontournable pour une étude de géographie historique visant à reconstituer, à l'échelle de la Lorraine, l'occupation du sol au début du XVIIIe siècle.

Les « Déclarations des communautés » de 1700¹³⁶ et 1738¹³⁷ sont d'une autre nature. Celles de 1700 portent exclusivement sur les biens communaux et leurs usages. Il s'agit alors de favoriser le rétablissement des communautés dans leurs possessions et leurs droits. L'entreprise s'inscrit dans l'œuvre de restauration rurale initiée par Léopold au tournant du XVIIIe siècle, et censée clore la période troublée qui suivit les ravages de la guerre de Trente Ans. Les déclarations des communautés de 1738, réalisées dans les premiers temps du règne de Stanislas, sont assez similaires à celles de 1700. Les communautés y énumèrent leurs différents biens communaux, mais leur objet porte plus largement sur la gestion des ressources communales, puisque dans les déclarations figurent également les revenus dont disposent les communautés et les dettes qu'elles ont été contraintes de contracter. Ces déclarations fournissent des indications de surface qui sont difficiles à interpréter car souvent approximatives, et, pour celles de 1700, exprimées dans des mesures agraires locales dont la conversion n'est pas toujours aisée (Peltre, 1975b, p.15). Nous avons plutôt cherché à exploiter les informations contenues dans ces déclarations, concernant la description des pâquis communaux et des usages qu'en faisaient les communautés à l'époque. Elles sont trop souvent évasives et stéréotypées, et doivent donc être exploitées avec circonspection.

¹³⁴ 546 012 ha sur 1 383 688 ha

¹³⁵ C'est en tout cas ce que suggère F. Visine (1952, p.170).

¹³⁶ A. D. 54 : B11716 à B11719

¹³⁷ A. D. 54 : B11728 à 11739

Néanmoins, les indications fournies permettent d'émettre des hypothèses sur les usages et les paysages du *saltus* susceptibles d'être confirmées par le croisement d'autres sources, comme les archives communales par exemple.

1.4.2 Les limites des archives communales

Le *saltus* étant très majoritairement communal en Lorraine, il est naturel de penser trouver, dans les archives communales, des informations sur sa gestion par les communautés rurales. C'est donc la question des interventions anthropiques passées que l'on cherche à documenter, en mobilisant ce type d'archives qui semble *a priori* être le plus susceptible d'apporter des réponses sur ce sujet. Toutefois, nous avons pu constater que ces archives sont dans l'ensemble très pauvres en informations. La longueur du dépouillement, car il s'agit de corpus disparates, n'est le plus souvent pas récompensée par la découverte d'éléments suffisamment pertinents pour renseigner la façon dont les communautés rurales exploitaient leurs communaux. Dans l'ensemble des archives communales des localités du terrier de Gorze que nous avons dépouillées, des informations ont pu être glanées ici ou là, mais seules celles de deux localités, voisines l'une de l'autre, se sont avérées réellement riches. Il s'agit d'Arnaville et de Novéant-sur-Moselle qui ont, il est vrai, la particularité de présenter des surfaces communales à l'état de *saltus* nettement supérieures à la moyenne lorraine¹³⁸.

Toutefois, on aurait tort de penser qu'une communauté qui possède d'importantes surfaces de *saltus*, a d'emblée des archives plus fournies. L'examen des archives communales des communautés voisines du plateau de Malzéville, sur lequel se trouve aujourd'hui la pelouse sèche la plus vaste de la région, s'est avéré assez décevant. De même à Pagny-la-Blanche-Côte dans la Meuse, on ne trouve, dans les archives communales, aucune trace sur la façon dont l'impressionnante pelouse sèche de la « Blanche-Côte » a pu être exploitée par la communauté. Les seules informations sur les communaux de Pagny-la-Blanche-Côte se trouvent dans les archives de la subdélégation d'Étain où l'on apprend qu'en 1784 la communauté a été contrainte de laisser à bail pour neuf ans un de ses pâquis en réponse à des besoins financiers pressants¹³⁹. Il ne s'agit toutefois pas de la « Blanche-Côte » mais du pâquis dit « le maire » dont la localisation précise n'est pas mentionnée. Tout

¹³⁸ Mais pas forcément par rapport aux localités viticoles situées comme elles au niveau des fronts de côte.

¹³⁹ A. D. 55 : C 98

ce que l'on peut en déduire, c'est qu'il s'agissait d'un pâquis susceptible d'être productif¹⁴⁰, car on imagine mal la communauté chercher à renflouer ses caisses par la location des portions communales les plus ingrates. Quoi qu'il en soit, cet exemple montre que les archives communales ne sont généralement pas suffisantes pour documenter l'histoire du *saltus* en Lorraine. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit des portions communales les plus marginales correspondant aux pelouses sèches. Comme elles ne suscitaient que peu de convoitises, au moins jusqu'au XIX^e siècle, on peut supposer que les usages qui les concernaient étaient probablement régis par des coutumes transmises oralement. Le passage à l'écrit, qui laisse sa trace dans les archives communales, suggère un cas de figure qui sort de l'ordinaire, par exemple une aliénation du bien, un conflit opposant la communauté à un ou des particuliers, ou encore un changement d'usage.

Finalement, les archives communales deviennent plus loquaces lorsque le *saltus* est amené à disparaître. Les archives contemporaines, et plus rarement celles d'Ancien Régime, évoquent les partages des communaux¹⁴¹, leur défrichement et mise en culture, plus tard leur reboisement. Elles peuvent être efficacement recoupées avec celles produites par l'administration centrale, puisque ces opérations sont pilotées par un exécutif qui, à partir du XVIII^e siècle et malgré les nombreux changements de régime, est convaincu de la nécessité de « mettre en valeur » le *saltus*. Les archives communales nous renseignent finalement davantage sur les modalités de l'effacement du *saltus* que sur sa gestion par les communautés rurales. Il est donc nécessaire d'élargir le champ de recherche à d'autres corpus, à la fois pour tenter de compléter les données lacunaires du corpus communal, et également pour effectuer de précieux croisements de sources. Ceux-ci étant incontournables pour consolider nos résultats.

1.4.3 D'autres sources

Nous ne chercherons pas ici à en dresser une énumération exhaustive¹⁴², mais plutôt à insister sur la diversité des archives, autres que cartographiques, mobilisables dans le cadre d'une géohistoire du *saltus*.

¹⁴⁰ Il s'agit probablement d'un des pâquis communaux qui occupent les rives de la Meuse qui traverse le ban de Pagny-la-Blanche-Côte. Il est donc susceptible d'être transformé en pré de fauche, ce qu'autorise une clause du bail en laissant la possibilité à l'adjudicataire de clore le pâquis s'il le juge nécessaire.

¹⁴¹ Pour certaines communes, la localisation précise des secteurs de communaux partagés est facilitée par la réalisation d'un plan de partage.

¹⁴² Nous renvoyons le lecteur à l'annexe établissant l'inventaire des sources utilisées.

Pour le XVIII^e siècle, en plus des enquêtes sur les « biens des communautés » déjà mentionnées, nous pouvons ajouter les mémoires rédigés sur l'agriculture lorraine dans les dernières années de l'Ancien Régime¹⁴³. Les principes physiocrates triomphant, la question de la modernisation de l'agriculture dans les duchés récemment rattachés à la couronne de France se pose, et l'existence de biens communaux apparaît alors comme un obstacle. La résistance de la cour souveraine de Nancy aux idées nouvelles sur cette question génère un débat contradictoire permettant de mettre en évidence l'importance des pâquis communaux dans les systèmes agraires lorrains.

Pour le XIX^e siècle, les sources produites sous le Second Empire, dans le cadre de la politique de mise en valeur des communaux, sont dignes d'intérêt¹⁴⁴. En y associant les mémoires de l'ingénieur agronome Jacques Riston, « *Les sapinières du Plateau de Malzéville* » (1910) et du préfet Hergott, « *Le reboisement dans l'arrondissement de Toul* » (1911), on dispose d'un ensemble satisfaisant pour documenter les plus anciens reboisements de pelouses sèches. De manière générale, les sources du XIX^e siècle relatent principalement l'effacement du *saltus* par la mise en culture et les boisements. On n'y trouve encore une fois que très peu d'informations sur la gestion des communaux qui demeurent à l'état de *saltus*, malgré le triomphe de l'idée de mise en valeur.

Pour le XX^e siècle, la consultation des publications de l'entre-deux-guerres décrivant la vie rurale en Lorraine s'avère pertinente. La persistance ou la disparition récente de la fonction agraire des communaux dans certains secteurs, justifient que les auteurs consacrent des développements sur la question. Ils bénéficient alors du témoignage direct de la vie paysanne, et non uniquement de ce qu'en relatent les archives. C'est par exemple le cas de la « *Géographie lorraine* », publiée en 1938 sous la direction de J. Blache, qui consacre un chapitre sur « les traits permanents de la vie rurale », dans lequel l'importance des propriétés communes dans la vie agraire est rapportée. On peut considérer qu'il s'agit là d'un compte rendu fidèle des usages traditionnels du *saltus*, dont les archives écrites ne rendent que trop partiellement compte. Il faut toutefois se garder de considérer que la gestion des communaux s'est perpétuée de façon immuable de l'Ancien Régime jusqu'au XX^e siècle : si la fonction pastorale a pu perdurer, ses modalités ne sont pas demeurées inchangées sur trois siècles. Et

¹⁴³ A. D. 54 : C320

¹⁴⁴ En particulier dans le département de la Moselle.

il n'est pas toujours aisé de déterminer ce qui relève de l'innovation ou au contraire de la reproduction d'une pratique ancestrale.

2 Un cadre spatio-temporel contraint par les sources disponibles

La définition des cadres géographique et chronologique de notre travail obéit à deux contraintes spécifiques à la démarche géohistorique : d'une part, partir du présent, dans notre cas du *saltus* préservé (c'est-à-dire des pelouses sèches), et d'autre part, composer avec l'inégale disponibilité des sources selon les lieux et les époques.

2.1 Un cadre géographique mais deux échelles d'analyse

Notre étude a pour cadre les plaines et les plateaux lorrains que l'on nommera, en reprenant l'expression du géographe lorrain F. Reitel, Lorraine des Côtes. L'analyse sera toutefois menée à deux échelles différentes mais complémentaires : une échelle régionale, celle de cette Lorraine des Côtes et une échelle locale, celle des pelouses sèches aujourd'hui préservées.

2.1.1 Un cadre géographique : la Lorraine des Côtes

Le terrain d'étude est naturellement limité aux secteurs de la Lorraine où sont localisées les pelouses sèches. Il correspond à un ensemble relativement homogène constitué de plaines et de plateaux dont l'altitude est généralement inférieure à 500 m. Cette Lorraine sédimentaire, qui occupe la marge orientale du Bassin parisien, se démarque nettement du massif vosgien qui s'élève plus ou moins nettement à l'Est et au Sud. Les fronts de côtes d'orientation nord-sud (pas moins de six au total), du massif vosgien aux limites occidentales de la région, rythment le relief en assurant la transition entre les dépressions argileuses ou argilo-marneuses parfois très humides (Woëvre, Pays des Étangs), et les plateaux calcaires aux sols souvent minces et secs (Haye, Pays-Haut, Hauts de Meuse). Le tracé essentiellement orthoclinal des principaux cours d'eau (Meurthe, Moselle et Meuse) participe à cette organisation méridienne. Cette trilogie géomorphologique (dépression orthoclinale, front de côte ou talus, revers) a généré une diversité de terroirs exploités de longue date par les sociétés rurales.

Les dépressions orthoclinales présentent des aspects morphologiques et pédologiques variés faisant alterner des « bons » et des « mauvais » pays. Certains secteurs creusés dans des couches argileuses présentent des sols lourds et humides, qui étaient difficiles à travailler avant les grandes opérations de drainage. En plaine de Woëvre, au pied des Côtes de Meuse,

ou dans le Pays des Étangs à l'Est, les hommes ont depuis le Moyen Âge construit des étangs pour valoriser ces dépressions humides. D'autres secteurs aux aptitudes plus favorables à la céréaliculture ont permis la constitution de riches petits pays agricoles, à l'image du Saintois (Xaintois dans les Vosges), au Sud de Nancy, longtemps considéré comme le grenier à blé de la Lorraine. Les plateaux calcaires, souvent entaillés de vallées et de vallons secs, se caractérisent au contraire par des sols plus minces avec parfois de très faibles réserves en eau. Les cultures se concentrent sur les sols les plus profonds, tandis que les sols les plus superficiels et caillouteux, souvent situés au revers des fronts de côte, sont occupés le plus souvent par la forêt ou la friche. Ces hauteurs sont longtemps apparues comme des régions pauvres, en comparaison avec les fertiles pays agricoles du Plateau lorrain (Gravier, 1910, p.444).

C'est sur ces plaines et ces plateaux que s'est progressivement mis en place, depuis le Moyen Âge, le système agraire d'*openfield* faisant de la Lorraine une terre à vocation agricole, avant que l'industrialisation ne transforme le nord de la région, dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'habitat groupé en village-rue, l'absence de clôture ou de haie donnant un aspect largement ouvert au paysage rural, sont les signes paysagers persistants des anciens systèmes agraires, parfois encore fonctionnels, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est donc dans l'histoire agraire qu'il faut chercher le dénominateur commun à cette mosaïque de petits pays agricoles. Selon Jean Peltre, le paysage agraire constitue le facteur d'unité le plus tangible des plaines et des plateaux lorrains (Peltre, 1975b, p.3), même si les évolutions récentes de l'agriculture ont conduit à une certaine uniformisation et à une simplification du paysage liées à la progression de la céréaliculture intensive et de l'*openfield* mosaïque. Néanmoins, les paysages ruraux d'*openfield* tranchent avec le caractère forestier et pastoral des hauteurs vosgiennes.

La limite entre ces deux Lorraine ne saurait toutefois pas être nettement tracée, dans la mesure où elle s'exprime davantage sous la forme d'une transition, plus ou moins rapide, à l'est et au sud d'une ligne Sarreguemines-Épinal-Lamarche. Toutefois, dans le cadre de notre travail, il est nécessaire de disposer d'une délimitation précise de cette Lorraine des plaines et des plateaux. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le découpage du territoire français en sylvoécorégions, proposé par l'Inventaire Forestier National (IFN), qui repose sur la prise en compte des facteurs naturels (altitude, caractéristiques des sols, climat) qui conditionnent la répartition des habitats forestiers et la production forestière. Ainsi, dans le cadre des limites administratives de l'ancienne région Lorraine, nous avons soustrait les

syloécorégions rattachées à la grande région écologique des Vosges, à l'exception de la boutonnière du Warndt qui présente des caractéristiques pédologiques proches de celles des Vosges gréseuses – ce qui explique le choix de l'IFN de l'inclure dans la région écologique des Vosges –, mais qu'on ne peut pas, d'un point de vue géographique, considérer comme une marge du massif vosgien. Cet ensemble, qui comprend le massif vosgien au sens strict (Hautes-Vosges et Basses-Vosges), et ses marges qualifiées de « collines périvosgiennes », incluant en particulier la région naturelle de la Vôge, représente environ 1/5e de la région Lorraine.

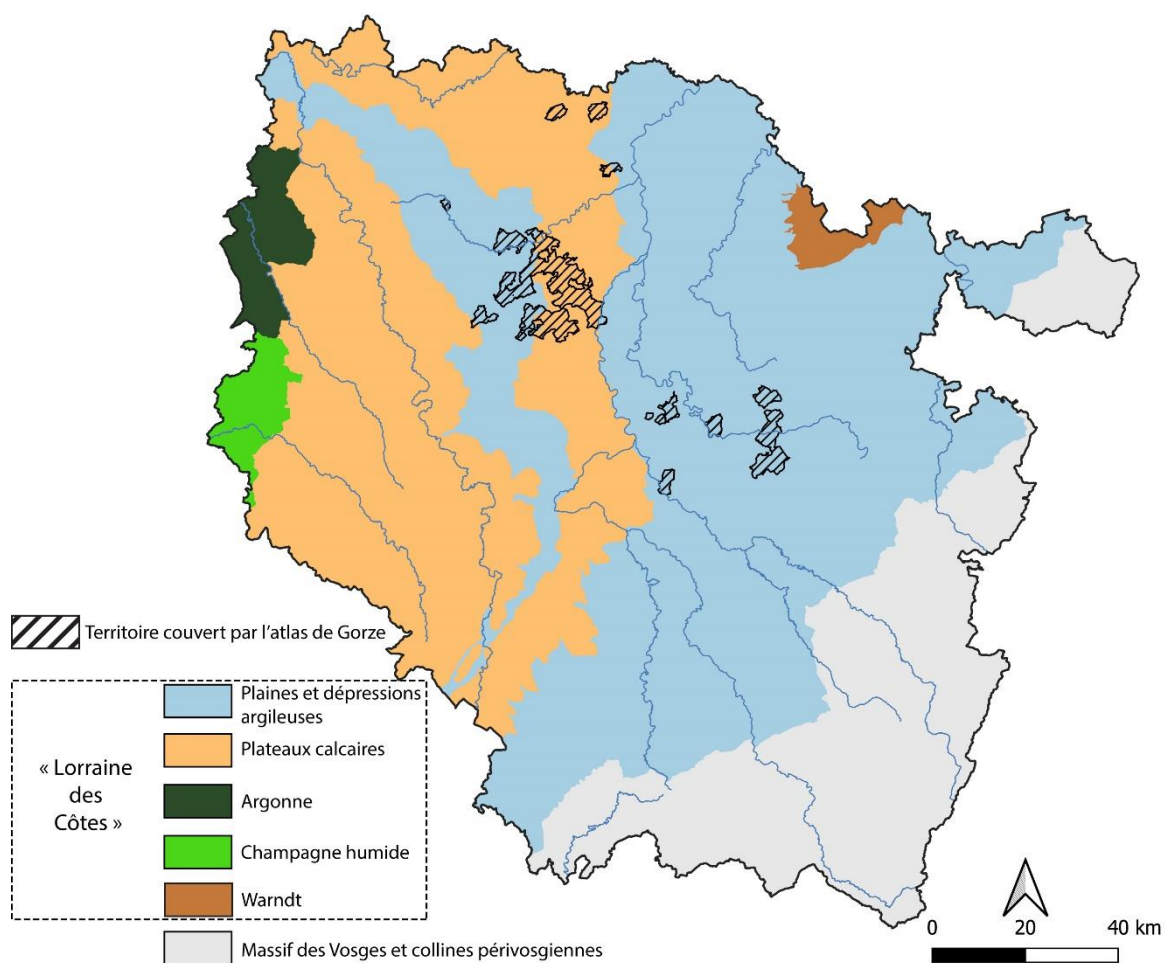
On parle souvent de « Plateau lorrain » pour désigner cette Lorraine des plaines et des plateaux. Mais l'expression est ambiguë, puisqu'au sens strict elle désigne la partie de la Lorraine comprise entre les Côtes de Moselle et le massif vosgien, mais peut englober, dans un sens nettement plus large, l'ensemble de la Lorraine qui se rattache au bassin géologique de Paris. Le terme s'avère finalement assez imprécis, puisque cette Lorraine est constituée d'une succession de plateaux et de zones déprimées. Une autre appellation, d'usage moins fréquent, proposée par le géographe François Reitel nous apparaît finalement plus pertinente : la Lorraine des Côtes (Reitel, 1966b). En effet, le trait géomorphologique le plus caractéristique de cette Lorraine des plaines et des plateaux, bien que non spécifique, puisque partagé par d'autres régions du Bassin parisien, réside dans la succession des différentes cuestas. L'élévation plus ou moins importante des fronts de côte, parfois précédés de buttes témoins isolées, marque le paysage lorrain en barrant l'horizon vers l'ouest, renforçant ainsi la continentalité de la région, tout en offrant des promontoires naturels dominant les zones déprimées. C'est particulièrement le cas des Côtes de Moselle dont le commandement atteint 150 mètres aux environs de Nancy. Ces talus, à l'abri des vents dominants d'Ouest et des gelées tardives, furent valorisés par la culture de la vigne, qui bénéficie en Lorraine de conditions climatiques limites, puis plus récemment par la présence de vergers. C'est sur ces fronts de côte que se concentre aujourd'hui la majorité des pelouses sèches de la région.

2.1.2 Deux échelles d'analyse

La persistance du *saltus* au niveau des côtes conduit naturellement à concentrer les efforts de recherche sur les territoires situés à proximité des deux principales cuestas de la Lorraine des Côtes : celles de Meuse et de Moselle. Toutefois, l'un des objectifs de notre travail étant de reconstituer le plus fidèlement possible la place du *saltus* dans les anciens systèmes agraires lorrains, il est nécessaire d'élargir la focale en intégrant des localités où le

saltus a aujourd'hui totalement disparu. *In fine*, il s'agit ainsi de vérifier l'hypothèse selon laquelle le *saltus*, dont les pelouses sèches constituent les dernières reliques, ne se limitait pas aux terroirs des fronts de côte, mais constituait au contraire un élément paysager très répandu jusqu'au début du XIX^e siècle. Ainsi, notre réflexion s'organise selon deux échelles d'analyse :

- **Tout d'abord, celle de la Lorraine des Côtes marquée par l'*openfield*.** Cependant, avant le XIX^e siècle, il est difficile d'obtenir des données d'occupation du sol couvrant la totalité d'un territoire aussi vaste. Pour pouvoir remonter plus loin dans le temps, il est nécessaire d'étudier un échantillon de localités reflétant le plus fidèlement possible cette Lorraine des Côtes. Pour ce faire, nous nous sommes tournés vers le plan-terrier de Gorze qui présente *a priori* toutes les qualités requises pour fournir cet échantillon. Le territoire couvert par ce dernier se partage à peu près également entre les deux principales régions naturelles qui composent la Lorraine des Côtes : les plaines et les dépressions argileuses (Plateau lorrain à l'Est et Woëvre à l'Ouest), et les plateaux calcaires (Carte 3)



Carte 3 : Délimitation de la Lorraine des Côtes d'après le découpage en sylvoécorégions de l'IFN.

Réalisation : A. Verdier (2021)

- **Et celle des pelouses sèches aujourd'hui préservées.** En effet, pour mieux éclairer les enjeux actuels de gestion, il est nécessaire de documenter plus précisément certains secteurs de pelouses. Là encore, cette entreprise est tributaire des sources disponibles, et certaines tentatives ont conduit à des impasses, en particulier pour les pelouses des Côtes de Meuse. Malgré ces difficultés, deux secteurs des Côtes de Moselle ont fait l'objet de recherches plus approfondies. **Le premier secteur correspond à la vallée du Rupt de Mad**, un affluent de la Moselle qu'il rejoint au niveau d'Arnaville entre Pont-à-Mousson et Metz. Ce secteur est pourvu de multiples périmètres de protection (Natura 2000), dont l'existence est justifiée par la présence de plusieurs habitats de pelouses sèches calcicoles. Nous avons déjà mené des recherches sur ce secteur (alors limité aux communes d'Arnaville et Novéant-sur-Moselle) dans le cadre d'un Master 2, car certaines de ces pelouses sèches figurent sur les plans de l'atlas de Gorze (Verdier, 2013). **Le second secteur correspond au**

plateau de Malzéville, butte témoin des Côtes de Moselle. Le conflit de 2015 en lien avec les opérations de gestion d'une des plus vastes pelouses de l'Est de la France nous a conduit à investiguer ce secteur de la couronne périurbaine nancéenne.

2.2 Définition du cadre chronologique

Le principal problème posé par la définition du cadre chronologique est celui du choix de la période historique servant de point de départ aux trajectoires géohistoriques à reconstituer. Le premier réflexe est de chercher à remonter le plus loin possible dans le temps, mais avant le XVIII^e siècle, les sources offrant des données spatialisables avec une relative précision sont rares et souvent très fragmentaires. Elles se limitent à des plans réalisés « à vue », fort imprécis, et il est donc difficile de les superposer à des données précisément géoréférencées, ou bien à des déclarations écrites qui obligent à se fier à la toponymie, si elle est mentionnée. En outre, le déchiffrement et l'exploitation des archives des périodes historiques les plus reculées, notamment du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne, exigent un savoir-faire qui ne peut pas s'acquérir en un laps de temps réduit. En cherchant à étendre exagérément l'étude dans le temps, le risque de s'éparpiller et d'aborder les différentes sources de manière très superficielle est élevé. Le géographe est naturellement moins contraint que l'historien par le respect du découpage en périodes historiques. Néanmoins, le choix de mobiliser des sources fournissant des données planimétriques, suffisamment précises pour être croisées avec les données actuelles, nous conduit à privilégier un passé relativement proche correspondant à la seconde moitié de l'Époque moderne et à l'Époque contemporaine.

Lorsque l'on cherche à prendre en compte des temporalités plus longues, les archives historiques cèdent la place aux données naturelles révélées par les sciences paléoenvironnementales (anthracologie, palynologie), dont la maîtrise demande un outillage et des compétences spécifiques. En outre, on peut noter que le recours aux sciences paléoenvironnementales répond souvent à une problématique différente de celles retenues dans notre étude, celle des origines du milieu étudié¹⁴⁵.

D'un autre côté, on peut également être tenté de privilégier un bon degré de précision des données. Dans ce cas, l'étude ne saurait remonter au-delà de la première moitié du XIX^e

¹⁴⁵ Qu'il s'agisse de dater un milieu (voir Dutoit et al., 2013, concernant la datation grâce à la pédoanthracologie des pelouses calcicoles de la vallée de la Seine) ou d'en démontrer l'origine anthropique ou non (voir Goepp 2007, qui aborde également à l'aide de la pédoanthracologie, l'épineuse question de l'origine des Hautes-Chaumes des Vosges).

siècle, période durant laquelle les plans cadastraux et la carte d'état-major couvrent pour la première fois la quasi-totalité du territoire français, avec un degré de précision très satisfaisant. Cependant, restreindre notre étude à l'Époque contemporaine présente deux inconvénients. Un tel choix conduit tout d'abord à négliger la richesse des productions cartographiques du XVIIIe siècle décrites plus haut. Par ailleurs, l'effacement du *saltus* par la mise en culture des pâquis communaux est déjà bien avancé en Lorraine dans la première moitié du XIXe siècle, alors que la population rurale atteint son maximum et que le contexte politique est favorable à la mise en valeur des terres considérées comme incultes. Le risque ici est de répondre de façon partielle à nos objectifs de recherche.

Un bon compromis entre le souhait de remonter suffisamment loin dans le temps pour donner une épaisseur chronologique suffisante à l'étude, et la contrainte des sources disponibles, consiste à faire du XVIIIe siècle la période de référence permettant de reconstituer la place et le rôle du *saltus* dans la Lorraine des Côtes, et aussi en faire le point de départ des trajectoires géohistoriques à retracer. Du rétablissement de Léopold dans ses états jusqu'au Premier Empire, des enquêtes ducales jusqu'aux premiers cadastres parcellaires, ce « long XVIIIe » fournit un ensemble de sources, cartographiques ou non, permettant de reconstituer assez fidèlement ce qu'était le *saltus* dans l'ancienne Lorraine rurale. À partir de là, il est possible ensuite de dérouler la frise chronologique et de mettre en évidence son effacement paysager progressif au cours des XIXe et XXe siècles.

Ce choix chronologique étant le résultat d'un compromis, il faut se garder de considérer le XVIIIe siècle comme un « état de référence », au sens où l'entendent aujourd'hui les gestionnaires des milieux naturels, c'est-à-dire un état d'équilibre précédant d'éventuelles « perturbations anthropiques ». La reconstitution permise par les sources du XVIIIe siècle ne rend pas compte d'une situation figée. Au contraire, la Lorraine connaît durant cette période des évolutions importantes en termes de paysages et d'écosystèmes (Husson, 1999). La réduction des espaces flous, mais aussi du *saltus* (les deux ne se superposant pas totalement), qui recouvraient une surface considérable au lendemain de la guerre de Trente Ans, constitue une tendance lourde de ce « long XVIIIe siècle ». Celui-ci débute à la fin du XVIIe siècle avec les premières tentatives de réorganisation des finages, et déborde sur le début du XIXe où les premiers cadastres permettent de mesurer les effets des politiques encourageant le partage des communaux dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, puis durant la période révolutionnaire. Néanmoins, même s'il représente une réserve de terre à conquérir, ce qui est une caractéristique intrinsèque à ce type d'espace, le *saltus* est encore

à cette période un espace fonctionnel, intégré aux systèmes agraires en place, ce qu'il cessera progressivement d'être par la suite. Prendre le XVIII^e siècle comme point de départ de notre étude permet non seulement de cerner le rôle que jouaient traditionnellement ces espaces dans l'*openfield* lorrain, mais aussi de mieux mettre en lumière la marginalisation qui les a touchés par la suite, à partir du dernier tiers du XVIII^e siècle.

Nous proposerons donc, dans un premier temps, une géographie historique (ou rétrospective) centrée sur le XVIII^e siècle. Il ne s'agit pas d'un exercice d'érudition déconnecté des questionnements contemporains qui sont liés à la problématique de la préservation d'un *saltus* dans le paysage rural lorrain. Elle vise au contraire à enrichir l'apport nécessaire bien que souvent trop réduit, des sciences humaines et sociales à la bonne gestion de milieux considérés comme « naturels », mais pourtant créés et façonnés par les hommes. Nous reprenons ici l'idée couramment admise en écologie historique que le « passé éclaire le présent » (Girel, 2006), et donc que la géographie rétrospective peut être riche d'enseignements pour aujourd'hui.

Dans un second temps, une fois le tableau de la situation au XVIII^e siècle dressé, nous étudierons la question du *saltus* en Lorraine sous l'angle de la géohistoire. Le présent constituera à la fois les points d'arrivée et de départ de la réflexion. Point d'arrivée, car nous chercherons logiquement, tout d'abord, à comprendre ce qu'il est advenu de l'ancien *saltus* au cours des presque trois siècles qui nous séparent du XVIII^e siècle, et pour cela il nous faudra dérouler la frise du temps de façon chronologique, à la manière de l'historien. Mais point de départ également, car il est possible de partir, non plus du *saltus* du XVIII^e siècle, mais des pelouses sèches aujourd'hui préservées, pour retracer les différentes interventions anthropiques, dans les limites des aires de protection d'aujourd'hui.

3 Des cartes et des plans anciens au SIG historique

Le développement des SIG a profondément transformé la pratique de la géographie et aussi de la géohistoire. Les cartes et les plans anciens, glanés par le chercheur, n'ont plus seulement vocation à être simplement décrits ou à venir en simple illustration, ils peuvent désormais être intégrés à un SIG, et donner naissance à ce qu'on a pris l'habitude d'appeler un SIG historique. Par rapport à un SIG « classique », la particularité de ce dernier est de superposer des données datant d'époques différentes.

Notre travail repose donc à la fois sur l'intégration des plans anciens – notamment ceux du plan-terrier de Gorze – dans un SIG, et sur la construction d'un SIG historique, outil particulièrement utile pour enrichir la réflexion diachronique. Nous aborderons ici les trois aspects incontournables de la question : le géoréférencement, la vectorisation et enfin les modalités de la construction d'un SIG historique.

3.1 Le géoréférencement

Le géoréférencement constitue une première étape dans l'intégration des cartes et des plans anciens dans un SIG. La méthodologie pour y parvenir est désormais éprouvée et décrite dans de multiples publications. Toutefois, en fonction de la nature du plan ou de la carte, il peut être nécessaire de l'adapter afin de tenir compte des problématiques spécifiquement liées aux productions cartographiques du XVIII^e siècle.

3.1.1 Le géoréférencement : principes généraux et problèmes liés spécifiquement aux cartes et aux plans antérieurs à l'époque contemporaine

Le géoréférencement, parfois appelé calage, consiste à attribuer des coordonnées géographiques à une image matricielle (ou raster). Il suppose donc la numérisation au préalable des cartes et des plans anciens que l'on souhaite géoréférencer. L'idéal est de la réaliser par l'intermédiaire d'un scanner. Un nombre croissant de cartes et de plans anciens est désormais numérisé par ce biais¹⁴⁶. Lorsque qu'il n'est pas possible de procéder ainsi, l'utilisation d'un appareil photographique numérique peut être envisagée, même si elle

¹⁴⁶ Le collectionneur américain David Rumsey met à disposition plus de 75000 cartes anciennes sur : <https://www.davidrumsey.com/> (consulté le 25/02/19). En France, les Archives départementales procèdent également à la numérisation de leur fond de cartes et plans. La mise en ligne des plans du cadastre « napoléonien » est de plus en plus fréquente.

génère une distorsion de l'image plus importante. L'attribution de coordonnées géographiques à l'image obtenue après numérisation peut être effectuée de deux manières :

- Dans certains cas, il est possible de se baser sur les informations contenues dans l'image. Sur certaines cartes figurent un carroyage avec des amorces de coordonnées, ou bien les coordonnées des points géodésiques utilisés pour construire la carte. Il est alors envisageable de les exploiter comme points de contrôle ou d'amer, à condition de connaître le système de coordonnées utilisé. C'est par exemple le cas de la carte de Cassini et de la carte d'état-major sur lesquelles figurent les coordonnées géographiques des points géodésiques utilisés par les ingénieurs. Dans leur manuel consacré à la digitalisation de la carte d'état-major, Favre *et al.* (2016) proposent une méthodologie spécifique pour exploiter ces informations.
- Dans le cas le plus fréquent, où l'image ne contient aucune information de coordonnées, il est nécessaire de se baser sur une couche déjà géoréférencée, dont l'échelle et la nature sont les plus proches possible de la carte ou du plan à géoréférencer. En France, les couches de référence les plus souvent utilisées sont la BD ORTHO® constituée des orthophotographies¹⁴⁷ les plus récentes, le SCAN 25®¹⁴⁸, et la BD PARCELLAIRE® correspondant au fond cadastral actuel. Le système de coordonnées le plus fréquemment appliqué est donc celui qui est officiellement en vigueur en France : le RGF93 associé à une projection en Lambert 93. Le géoréférencement dépend du placement des points d'amer, ou de contrôle, qui découlent de l'identification d'objets géographiques présents à la fois sur la carte ancienne et sur la couche de référence. La précision du géoréférencement est liée à la qualité des points de contrôle choisis – ils doivent correspondre à des éléments dont la position géographique est précise (un bâtiment, un carrefour, une borne, etc.), et qui n'ont pas été déplacés – mais aussi à leur nombre et à leur répartition (Favre *et al.*, 2016).

L'étape finale du géoréférencement consiste à appliquer à l'image une transformation mathématique visant à faire coïncider, au maximum, les points de contrôle avec les coordonnées indiquées.

¹⁴⁷ Il s'agit de photographies aériennes dont on a corrigé les déformations dues au relief du terrain, à l'inclinaison de l'axe de prise de vues et à la distorsion de l'objectif.

¹⁴⁸ Version numérisée et géoréférencée des cartes papier au 1/25000°.

La mise en œuvre de cette méthodologie ne pose que peu de problèmes lorsque les cartes et les plans à géoréférencer datent de l'époque contemporaine. En revanche, la réalisation d'un géoréférencement suffisamment précis pour envisager, par exemple, une comparaison avec l'actuel, présente certaines difficultés lorsqu'il s'agit de productions cartographiques plus anciennes. Les normes suivies pour la réalisation des plans au XVIII^e siècle sont très éloignées de celles qui caractérisent la cartographie moderne, si bien qu'un gouffre « technique » peut séparer les productions cartographiques du XVIII^e, en particulier celles de la première moitié du siècle, de celles du XIX^e siècle.

Avant le début du XVIII^e siècle, les plans restent rares et les techniques mises en œuvre pour les réaliser rendent difficile leur intégration dans un SIG. Dans le cas de représentations en perspective cavalière, très fréquentes jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, le géoréférencement ne peut être que très imprécis et finalement peu pertinent, car la comparaison avec des époques plus récentes ne pourra pas être réalisée en toute rigueur. En outre, jusqu'au dernier tiers du XVIII^e siècle, il est habituel de rencontrer des plans visuels, c'est-à-dire levés « à vue » sur le terrain, sans aucune mesure. Les distances, les surfaces et les angles ne sont donc qu'approximatifs, et le géoréférencement est donc susceptible d'engendrer d'importantes déformations rendant la source difficilement exploitable¹⁴⁹.

Avec les progrès de la cartographie, des sources plus facilement exploitables apparaissent à partir des années 1740-1750. Les plans géométriques résultant d'un arpentage fondé sur les principes de la géométrie, et l'usage d'instruments spécifiques (équerre, demi-cercle, boussole et planchette) supplantent progressivement les plans visuels. Toutefois, les méthodes employées sont souvent sommaires : le relevé à la planchette, sans théodolite, en intégrant seulement quelques mesures de distance, reste la norme au milieu du siècle. De plus, il n'est pas rare, comme on l'a vu plus haut avec la présentation de l'atlas de Gorze, que la réalisation des plans combine les méthodes géométriques et visuelles (Antoine, 2002, p. 101-102). Il s'agit alors de plans mixtes où seuls certains éléments ont été établis géométriquement (par exemple les contours de certaines parcelles), le restant étant cartographié à l'aide de simples déclarations ou d'une reconnaissance visuelle.

¹⁴⁹ Un exemple parmi d'autres : dans sa thèse consacrée à l'étude d'un espace rural du Berry sur la longue durée, Nicolas Poirier a cherché à intégrer les plans visuels de la seigneurie de Sancergues (1723) dans un SIG. Sans succès, les déformations induites par le géoréférencement se sont avérées trop importantes (Poirier, 2007, p. 71).

L'identification d'un nombre suffisant de points de contrôle pour obtenir un géoréférencement satisfaisant représente une autre difficulté. En effet, les objets géographiques présents à la fois sur la carte ancienne et sur la carte de référence peuvent être peu nombreux, se limitant à du bâti aisément identifiable (église, chapelle, château, ferme isolée), ou bien des éléments naturels (cours d'eau, relief remarquable, etc.)¹⁵⁰. Si l'expérience montre qu'il n'est pas nécessaire de multiplier à l'excès le nombre de points de contrôle, il est tout de même souhaitable d'en placer un minimum de 25 à 50 (Audelan *et al.*, 2016 ; Rochel, 2016). Dans l'idéal, il faut que ces points soient bien répartis sur l'ensemble de la carte, y compris sur les extrémités, et non concentrés sur un secteur en particulier, pour corriger au maximum les éventuelles erreurs de positionnement.

La prise en compte de ces contraintes nous a conduits à faire évoluer la méthodologie habituellement retenue pour parvenir à géoréférencer les plans du terrier de Gorze.

3.1.2 Méthodologie mise en œuvre pour géoréférencer les plans du terrier de Gorze

Le géoréférencement a été effectué sous le logiciel QGIS et concerne un total de 83 plans¹⁵¹. La numérisation de ces derniers a été effectuée par nos soins aux Archives départementales de Moselle grâce à un appareil photographique numérique. Ils ont ensuite été détournés sous Adobe Photoshop® pour faciliter leur assemblage lors du géoréférencement.

- *Les points de contrôle*

Au total, **4126** points de contrôle ont été placés pour réaliser le géoréférencement, soit une moyenne de 50 points par plan. Cette opération s'est déroulée en trois étapes.

Une première série de points découle de l'identification d'objets géographiques présents sur les rasters obtenus après numérisation des plans et de la couche de référence. Pour cette dernière, la BD Parcellaire a été préférée au SCAN 25, car l'échelle des plans cadastraux (1/2500e) est plus proche de celle des plans du terrier (environ 1/8000e) que ne l'est celle de la carte topographique au 1/25000e. De plus, la représentation du parcellaire offre, en cas

¹⁵⁰ Même ces éléments *a priori* fiables peuvent faire défaut. Le bâti a pu subir des destructions (en particulier celles liées aux deux guerres mondiales). Du fait des aménagements, le tracé des cours d'eau a pu être profondément modifié. Enfin, les éléments de relief ne figurent pas toujours sur les plans anciens (en particulier ceux qui n'ont pas une vocation militaire).

¹⁵¹ Le plan représentant la partie septentrionale du ban d'Onville est manquant. Le plan du ban de Saint-Gorgon, représentant à une plus grande échelle (environ 1/1700e) une partie du ban de Jarny n'a pas été géoréférencé. Pour remplacer le plan manquant du ban de Novéant, nous avons géoréférencé une photocopie de médiocre qualité trouvée en 2013 dans la pharmacie du village.

d'absence de remembrement, des possibilités de placer des points de contrôle supplémentaires. Néanmoins, la BD PARCELLAIRE® présente des imprécisions non négligeables, en particulier au niveau des limites de communes. La BD ORTHO® a donc été utilisée en complément pour s'assurer d'un calage le plus précis possible. Pour cette première phase de géoréférencement, les points de repère retenus sont premièrement des éléments du bâti, en particulier les églises et les bâtiments isolés (fermes ou châteaux), et ceux du réseau viaire, notamment des carrefours au niveau des axes de communication principaux. Les éléments naturels n'ont été retenus qu'à la marge. Il s'agit uniquement de points de repère liés au réseau hydrographique (confluences et méandres, ponts et gués) le relief n'étant pas représenté sur les plans¹⁵². Toutefois, ces repères sont à utiliser avec précaution, car les dimensions et le tracé des cours d'eau apparaissent souvent approximatifs. Il est probable que leur représentation ne repose que sur une simple reconnaissance visuelle, ce que semblent confirmer les « clefs » où les superficies des bans n'intègrent pas toujours l'emprise des cours d'eau. Il ne faut pas non plus négliger les éventuelles modifications du tracé des cours d'eau, susceptibles de survenir sur une période de près de trois siècles. La stabilité du parcellaire permet d'identifier d'autres points de repère. Dans de nombreux cas, le tracé des limites des bans est partiellement similaire à celui des limites communales actuelles. Pour certains territoires, en particulier viticoles, peu touchés par les remembrements, il a été possible d'identifier des repères supplémentaires.

À l'issue de cette première étape, certains plans présentaient un nombre réduit de points de contrôle, ne permettant par conséquent qu'un géoréférencement très approximatif. La superposition des plans du terrier de Gorze avec ceux du cadastre « napoléonien »¹⁵³ a montré qu'il était possible d'ajouter d'autres points. En effet, le géoréférencement des plans cadastraux du XIXe siècle présente en général moins de difficultés¹⁵⁴, car il est plus facile de placer les points de contrôle, et surtout de bien les répartir,¹⁵⁵. En outre, les conditions de réalisation de ces plans cadastraux – arpentages systématiques de l'ensemble des parcelles, triangulation – leur confèrent une exactitude topographique bien supérieure, rendant moins lourdes les rectifications lors du géoréférencement. Dans les secteurs où les points de

¹⁵² Contrairement aux cartes à vocation militaire, comme celles de Cassini ou des Naudin au XVIIIe siècle, de l'état-major au XIXe siècle.

¹⁵³ Les premiers résultats de cette mise en relation des deux sources ont été publiés dans le n°3 de la Revue de géographie historique (Verdier, 2013).

¹⁵⁴ Néanmoins, en cas de remembrement important, le géoréférencement de certains plans peut parfois s'avérer délicat.

¹⁵⁵ Les deux plans du terrier de Gorze représentant le ban d'Arnaville ont été géoréférencés à l'aide de 102 points, contre 553 pour les plans cadastraux de la même commune.

contrôle étaient insuffisamment nombreux ou mal répartis, nous avons cherché à en placer des nouveaux. Nous avons donc procédé au géoréférencement des plans cadastraux couvrant la même emprise, pour ensuite les utiliser comme couche de référence. Ainsi, lorsque la superposition des deux couches dans le SIG montrait des décalages importants au niveau des limites de parcelles ou des bâtiments (par exemple des moulins), manifestement inchangés entre le milieu du XVIIIe et le début du XIXe siècle, nous avons procédé à un recalage des plans du terrier sur ceux du cadastre « napoléonien ». Cette deuxième étape avait donc pour but de rendre plus précis, lorsque cela est nécessaire, le géoréférencement effectué lors de la première phase.

Enfin, la dernière étape consiste à affiner l'assemblage des plans jointifs. Nous avons simplement cherché à éliminer au maximum les superpositions et les hiatus persistant au niveau des limites de ban après les deux premières phases de géoréférencement. Ces décalages se sont le plus souvent avérés minimes, ce qui confirme que le tracé des limites du ban résulte d'un arpentage assez rigoureux. Pour les faire disparaître, nous nous sommes appuyés sur les bornes, systématiquement représentées par des carrés rouges sur les plans, en faisant coïncider celles qui sont communes à deux ou trois bans.

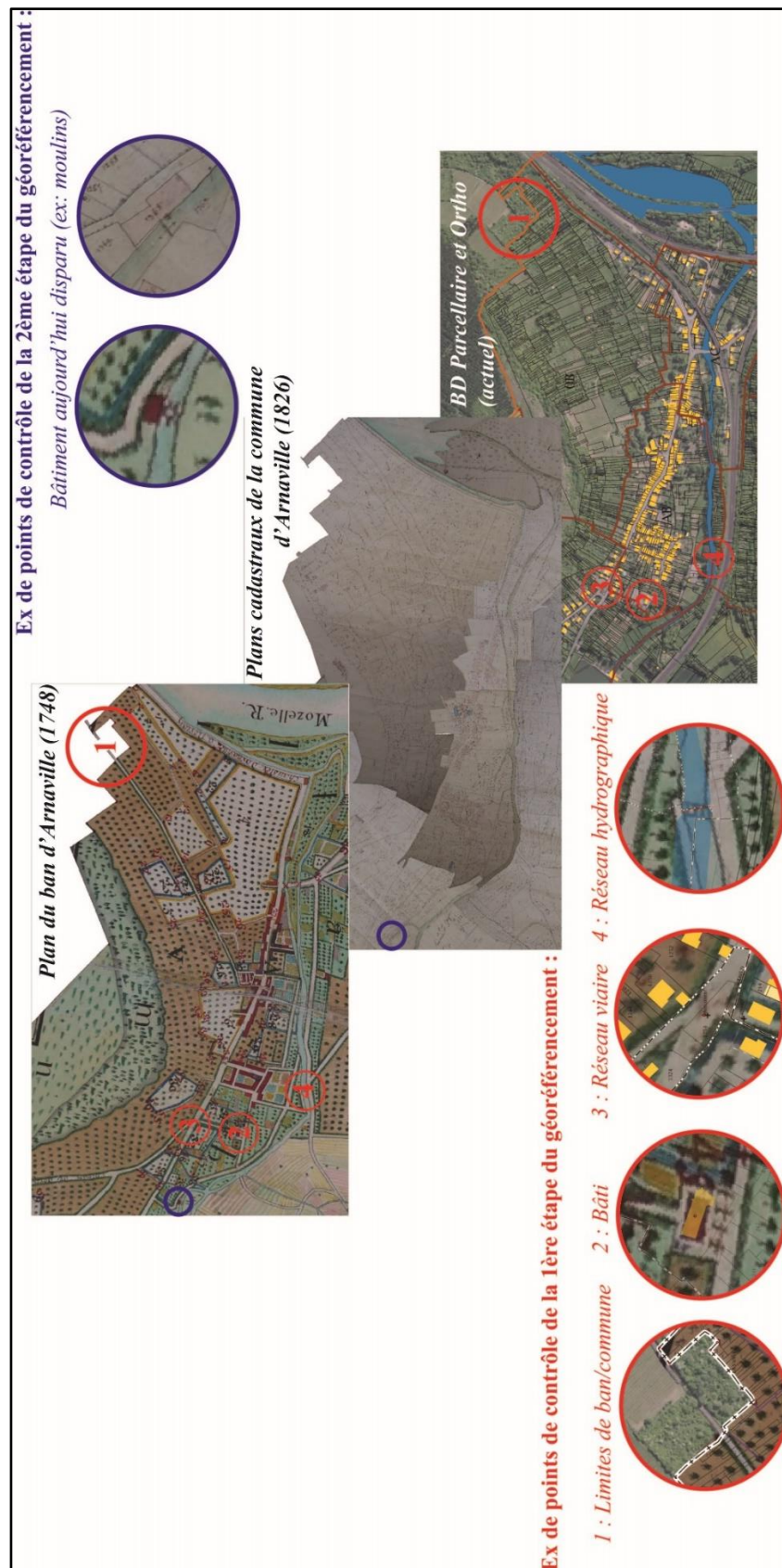


Figure 23 : Exemples de points de contrôle utilisés pour le géoréférencement du plan d'Arnaville

Réalisation : A.Verdier (2019)

- *Le type de transformation*

Une fois les points de contrôle définis, il faut, pour réaliser le géoréférencement proprement dit, choisir un type de transformation mathématique à appliquer au raster. Il existe deux grands types de transformation :

- Les transformations non-élastiques ou affines ne déforment pas le raster et se limitent aux translations, rotations et changements d'échelle.
- Les transformations élastiques au contraire autorisent une distorsion du raster. Elles sont particulièrement utiles pour géoréférencer des plans anciens ou en mauvais état.

Le plus souvent, surtout pour les plans anciens, l'application d'une transformation ne permet pas d'aboutir à une correspondance parfaite entre les coordonnées souhaitées et celles obtenues après la transformation. À chaque point de contrôle est associée une valeur résiduelle indiquant le décalage final avec les coordonnées initialement visées. À partir de ces valeurs, une erreur quadratique moyenne (EQM) est calculée. Dans le cas d'une transformation affine, la valeur de cette dernière est un bon indicateur de la précision de l'arpentage et du dessin du plan, mais aussi des déformations liées à la numérisation (Dupouey *et al.*, 2007). Il ne faut pas exclure la possibilité qu'une partie de l'EQM résulte d'erreur d'appréciation lors du placement des points de contrôle¹⁵⁶.

La moyenne des EQM des 83 plans du terrier après transformation affine est de 55 mètres. Dans le détail, d'importants écarts sont constatables d'un plan à l'autre. La grande majorité des plans (60%) a une erreur inférieure à 50 m, pour 19 plans elle est même inférieure à 30 m. 40% des plans présentent une erreur supérieure à 50 m, elle s'avère parfois nettement supérieure en dépassant les 100 mètres pour 8 plans. Plusieurs facteurs semblent expliquer ces écarts de précision importants d'un plan à l'autre :

- **La superficie du ban.** L'EQM la plus faible, 17 m, correspond au petit ban (70 ha) de Saux-lès-Genivaux. Elle est souvent plus élevée pour les plans représentant de vastes bans, dont la superficie est supérieure à 900 ha.
- **La forme du ban.** Les bans présentant des formes atypiques apparaissent souvent plus imprécis. C'est le cas du plan du ban de Labeuville qui présente une EQM de

¹⁵⁶ En effet, cette étape cruciale pour le géoréférencement présente une certaine subjectivité, puisqu'elle dépend de l'appréciation de l'opérateur qui l'exécute. Pour limiter ce biais, il faudrait idéalement que ce travail d'identification et de placements des points de contrôle soit effectué par deux opérateurs travaillant indépendamment l'un de l'autre.

295 m. Cette valeur particulièrement élevée s'explique par une erreur de localisation importante du canton dit « des envieux ». Il constitue une excroissance du ban de Labeuville à environ 5 km au sud-ouest du village.

- **Le relief** assez marqué des bans du secteur des Côtes de Moselle et de la vallée du Rupt de Mad. Les dénivelés importants (parfois plus de 150 mètres) dans ces secteurs ont certainement rendu difficile le travail d'arpentage, ce qui a pu générer des erreurs de positionnement plus conséquentes. Sur les huit plans présentant une erreur supérieure à 100 m, cinq représentent des bans situés au niveau des Côtes de Moselle.

En résumé, les plans des bans petits et ramassés, à la topographie plane, présentent une précision plus grande que ceux représentant les bans vastes et allongés des secteurs accidentés des Côtes de Moselle.

En outre, en s'intéressant aux valeurs résiduelles de chaque point, on constate des écarts importants. Cela indique que les plans ne présentent pas une précision uniforme. C'est une caractéristique courante de la cartographie ancienne, même de celle du XIX^e siècle¹⁵⁷. Par exemple, l'EQM du plan du ban d'Arnaville se trouve en dessous de la moyenne (44 m), mais le détail de chaque point révèle des écarts importants allant d'un à 194 m.

¹⁵⁷ Dans le cas de la carte d'état-major par exemple, les erreurs de positionnement ne sont pas réparties aléatoirement et sont plus importantes dans les zones de raccord entre les communes (Dupouey et al., 2007).

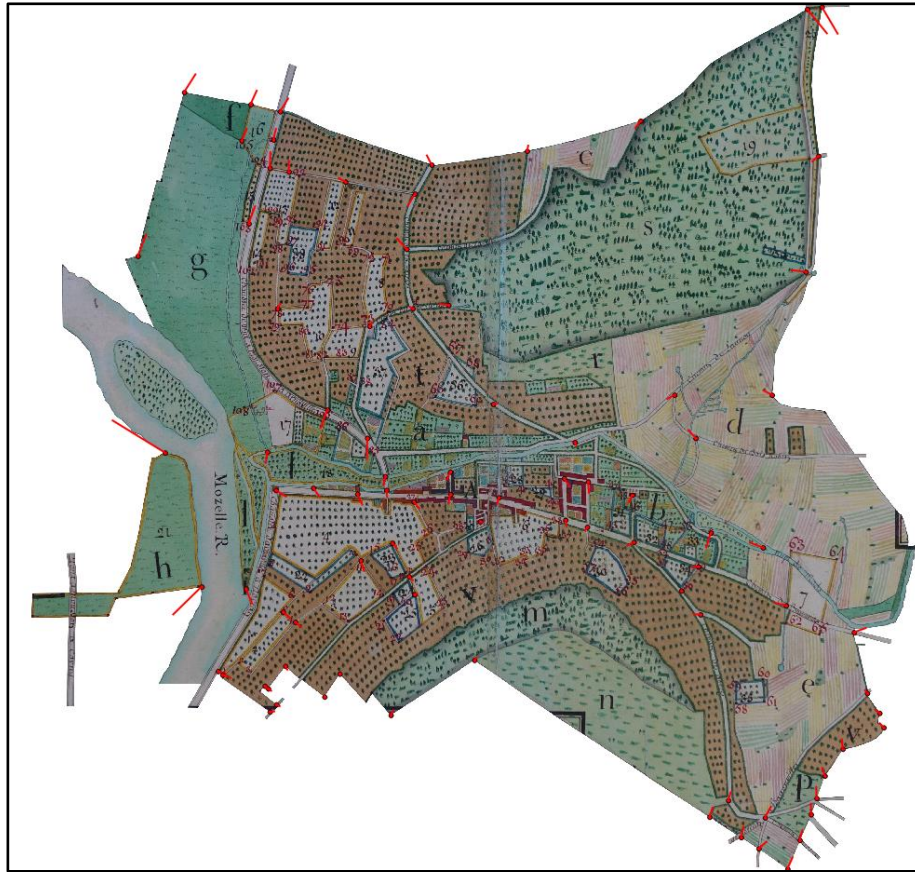


Figure 24 : Vecteurs de déformation du plan du ban d'Arnaville

Réalisation : A. Verdier (2019)

De tels écarts résultent des techniques employées par l'arpenteur pour réaliser le plan. Ces résultats démontrent que la réalisation des plans du terrier de Gorze mêle les approches géométrique et visuelle. Des éléments des réseaux hydrographique et viaire, mais également du bâti, sur lesquels nous avons été amenés à nous appuyer pour effectuer le géoréférencement, ont pu être esquissés après une simple reconnaissance visuelle. Dans l'exemple du plan d'Arnaville en particulier, il apparaît que l'emprise de la Moselle n'a été qu'approximativement évaluée, ce qui explique le positionnement incertain des parcelles de pré situées sur la rive droite.

L'application d'une transformation élastique permet dans une certaine mesure de corriger ces erreurs de positionnement. La transformation *Thin Plate Spline* (TPS), ou « méthode d'étirement caoutchouté réel », permet par des déformations locales du raster, de mieux faire correspondre les points de contrôle avec les coordonnées souhaitées (Figure 25).

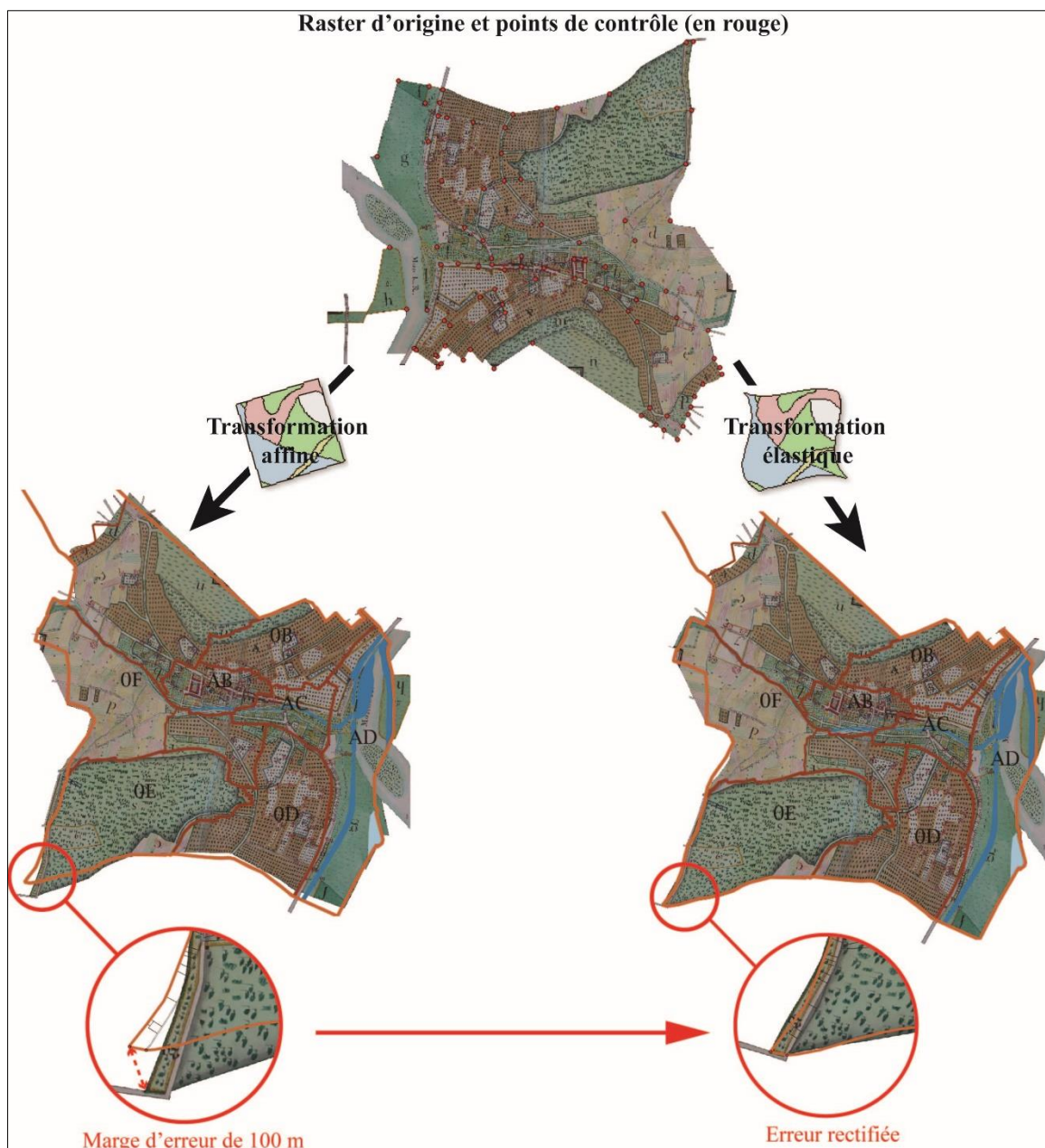


Figure 25 : Rectification des erreurs de localisation avec une transformation élastique
Réalisation : A. Verdier (2019)

Par rapport à une transformation affine, la transformation TPS augmente donc nettement la précision locale, ce dont témoigne la valeur plus faible de l'EQM¹⁵⁸. Mais ce résultat est obtenu au détriment de la précision globale, c'est-à-dire que la précision des pixels éloignés des points de contrôle est dégradée. Pour obtenir un résultat satisfaisant, il est nécessaire de placer un nombre important de points de contrôle en accordant une attention particulière aux secteurs les plus importants pour notre étude. Puisque nous souhaitons reconstituer, à partir du terrier de Gorze, les trajectoires géohistoriques du *saltus*, il est donc indispensable de les

¹⁵⁸ 4 pixels en moyenne contre 43 dans le cas d'une transformation affine.

placer à proximité des parcelles de « pâquis », en suivant les étapes décrites plus haut. Lorsque cela est possible, les distorsions induites par la transformation TPS permettent de corriger au maximum les éventuelles erreurs de positionnement, et favorisent une comparaison des résultats avec des sources plus récentes. Toutefois, faute de repères géographiques stables dans le temps, il n'est pas toujours possible de couvrir de façon homogène tous les secteurs d'un plan. Dans ce cas, et compte tenu du niveau de précision géométrique des plans, les données issues des secteurs éloignés des points de contrôle doivent être interprétées avec précaution, en envisageant une marge d'erreur potentiellement importante. Enfin, il faut veiller à ce que la transformation TPS n'entraîne pas des distorsions susceptibles d'altérer la forme des éléments cartographiés sur le plan. Ce qui peut arriver lorsqu'on cherche à rectifier des erreurs importantes. Il faut dans ce cas s'en tenir à un compromis ménageant la précision locale et le respect des formes du document original.

- *Évaluation de la précision du géoréférencement*

L'erreur quadratique moyenne résultant d'une transformation élastique de type TPS ne constitue qu'une indication sur la précision locale (et non globale) du géoréférencement. Pour évaluer cette dernière, il est possible de superposer les couches rasters obtenues à une couche déjà correctement géoréférencée et qui n'a pas servi de couche de référence. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur la couche d'occupation du sol obtenue après qu'une équipe de recherche de l'INRA eut digitalisé les minutes de la carte d'état-major couvrant la Lorraine. La méthode robuste mise au point par cette équipe (Favre *et al.*, 2016) garantit un géoréférencement précis. En outre, 82 ans séparent les deux sources, les éléments stables durant cette période de temps peuvent donc servir de repères pour évaluer la précision du géoréférencement. C'est par exemple le cas des prés de fauche ou des vignes, en raison des contraintes de localisation de ces types d'usage du sol. La superposition des deux couches ne fait pas ressortir de discordances majeures malgré quelques décalages (Figure 26).



Figure 26 : Superposition de la couche « vecteur » issue de la digitalisation de la carte d'état-major par l'INRA (Favre et al., 2016) et des plans géoréférencés du terrier de Gorze

Réalisation : A. Verdier (2019)

Une telle superposition montre qu'il est possible, en admettant une marge d'erreur, de comparer les informations issues du plan-terrier de Gorze à celles issues des époques plus récentes (cartes et plans du XIXe siècle, photographies aériennes du XXe siècle).

3.2 La vectorisation

La vectorisation constitue la deuxième étape de l'intégration de plans anciens dans un SIG.

3.2.1 Principes généraux

La vectorisation – ou digitalisation – consiste à créer, à partir d'un raster, une couche vectorielle à laquelle il est alors possible de lier des données attributaires. Cette étape présente moins de difficultés que celle du géoréférencement, puisque qu'il s'agit simplement de décalquer les éléments de la couche raster. Néanmoins, elle est très chronophage, car aucune technique d'automatisation n'est à ce jour opérationnelle. Il faut donc dessiner à la main des centaines, voire des milliers de polygones.

Avant de se lancer dans un tel travail, il est utile de se poser la question de l'usage que l'on souhaite faire de la couche vectorielle obtenue après digitalisation. La digitalisation des plans du cadastre « napoléonien » fournit un exemple intéressant. Comme nous l'avons noté plus haut, le principal obstacle à l'exploitation des plans cadastraux, pour mener des études à des échelles plus petites que celle de la commune, réside dans l'extrême lourdeur de leur digitalisation, puisqu'il faut décalquer les contours de plusieurs milliers de parcelles. Si l'objet d'étude est le parcellaire, on ne peut s'affranchir de cette difficulté. En revanche, si l'exploitation des plans cadastraux vise avant tout la restitution des différents usages du sol, il est possible de regrouper les parcelles adjacentes dont la nature est identique, dans un même polygone. La couche obtenue est par masse de culture, les données sur le parcellaire sont perdues, mais le gain de temps est considérable. Cette méthode de vectorisation a notamment été mise en œuvre par M. Franchomme dans sa thèse (2008, p. 160-161). Nous l'avons retenue, comme elle, pour la vectorisation des plans cadastraux « napoléoniens », mais aussi pour celle des plans du terrier de Gorze.

En effet, pour notre travail, nous cherchons avant tout à disposer d'une couche vecteur représentant l'occupation du sol au XVIIIe siècle, sur une portion significative de la Lorraine. Les plans du terrier de Gorze ne fournissent pas uniquement des informations concernant les usages du sol, mais également celles sur la propriété, et surtout sur les droits et les revenus liés à certaines parcelles ou groupes de parcelles. Il s'agit de données intéressantes pour évaluer la puissance foncière de l'abbaye de Gorze à cette époque, mais qui ne présentent qu'un intérêt limité pour notre étude¹⁵⁹. Nous n'avons donc retenu que les informations relatives à l'occupation du sol en regroupant autant que possible les différentes « masses de culture ».

3.2.2 L'identification des différents usages du sol

L'étape de la vectorisation nécessite de bien reconnaître et distinguer les différents usages du sol représentés sur les plans. Cette identification passe par la lecture croisée de la clef, qui indique la nature de chaque parcelle ou groupes de parcelles numérotés sur le plan, et les figurés du plan lui-même. Le « surplus » du ban, c'est-à-dire l'ensemble de secteurs qui ne sont pas détaillés dans la clef est simplement représenté par masses de culture. La clef se limite alors à en mentionner la superficie, en donnant, mais ce n'est pas systématique, le

¹⁵⁹ Dans le cadre de notre étude, l'identification et la localisation des « terres novales », nouvellement défrichées, peut néanmoins présenter un intérêt.

détail des différents usages du sol qui composent le reste du ban. On ne peut donc considérer la clef comme une légende au sens contemporain du terme, c'est-à-dire une « *définition des symboles employés sur une carte* » (Brunet *et al.*, 1993). Il est approprié de la rapprocher de l'état de section du cadastre « napoléonien ».

De façon générale, la cartographie seigneuriale fonctionne sans légende, car selon les mots de l'ingénieur-géographe Dupain de Montesson, les auteurs des plans doivent avoir recours à des « *signes qui parlent aux yeux et qui s'expliquent eux-mêmes sans nul discours* » (Dupain de Montesson, 1813, p.114). Dans *Le spectacle de la campagne*, traité de dessin cartographique ajouté à la réédition de *La Science de l'arpenteur* en 1775, il expose « *la manière de représenter avec des couleurs tout ce qui s'offre aux yeux sur la surface d'un pays* » (p.113). La méthode proposée repose en premier lieu sur l'observation attentive des différentes composantes du paysage rural. À partir de cette observation, le dessinateur doit composer des figurés évoquant de façon réaliste les différents usages du sol, par le choix des couleurs et des teintes, mais aussi par la représentation de certains détails évocateurs. Le choix des figurés obéit *in fine* au principe de l'imitation de la nature, qui caractérise l'esthétique classique influençant les productions picturales, y compris cartographiques, du XVIII^e siècle (Antoine, 2002, p.109-110).

Par conséquent, l'identification des usages du sol ne présente *a priori* pas de difficulté majeure. Elle est même facilitée lorsqu'il s'agit de distinguer des secteurs qui peuvent être proches sur le plan paysager, mais différents sur le plan de l'usage. C'est notamment le cas des parcelles enherbées présentes sur les plans du terrier de Gorze. Les prés de fauche sont d'un vert assez soutenu tirant parfois vers le bleu, tandis que les pâturages communaux ou pâquis sont d'un vert tirant plutôt vers le marron ou le jaune. L'ajout de détails, représentés en élévation, permet d'accentuer encore la distinction : les prés de fauche sont habillés de petites touffes d'herbes régulières, tandis que les pâquis sont envahis par des amas de broussailles et d'arbres isolés. Ces détails sont fondamentaux pour la sémiologie d'une cartographie qui « *fonctionne selon le procédé stylistique de la métonymie* » (Antoine, 2002, p.110). Dans le cas des surfaces herbacées, ils permettent au lecteur de distinguer, sans nul doute possible, les parcelles entretenues et régulièrement fauchées, de celles à l'état de *saltus* servant au simple pacage des bestiaux.

Des variantes dans la composition des figurés sont observables d'un plan à l'autre. Ce qui tend à démontrer que plusieurs dessinateurs ont probablement assisté Pierre Villain dans son

travail cartographique,¹⁶⁰ en assurant le remplissage des plans. Une tâche qui demande des compétences spécifiques dans la maîtrise des techniques du dessin et de l'utilisation des couleurs, ce qui est bien différent du domaine des connaissances mathématiques nécessaires aux levés des plans. Ces variantes sont toutefois mineures, et confirment que le choix des couleurs et des détails à faire figurer n'est pas laissé à l'appréciation des dessinateurs, mais obéit à un langage cartographique déjà en partie codifié. En effet, au cours du XVIII^e siècle, les traités consacrés aux techniques du dessin cartographique, comme celui de Dupain de Montesson, contribuent à normaliser progressivement les pratiques (Antoine, 2002). On peut par exemple constater que la représentation de certains usages du sol sur les plans du terrier suit d'assez près les recommandations de l'ingénieur Nicolas Buchotte, rassemblées près de trente ans plus tôt dans *Les Règles du dessin et du lavis*. C'est en particulier le cas de la façon de représenter les bois, dont l'auteur précise qu'elle est déjà suivie par plusieurs dessinateurs :

« Je figure premièrement les arbres par quatre ou cinq petits traits de plume chacun, à l'encre de Chine, observant d'en mettre par intervalle deux ou trois ensemble et quelquefois davantage, sans les ranger trop régulièrement ni les faire trop égaux, y mêlant aussi de petites broussailles par intervalles en les semant plus clair les uns et les autres en des endroits qu'en d'autres ; ensuite je donne ma teinte de vert sur toute l'étendue du bois et quand cette teinte est bien sèche, je donne un petit coup de vert foncé sur chaque arbre, pour le rendre de relief » (Buchotte, 1722).

Le souci du détail (représentation d'arbres et de broussailles), de la couleur (usage de plusieurs teintes de vert), d'une certaine irrégularité dans l'agencement et du dessin des éléments composant le figuré, vise à donner à voir une « belle nature » plus vraisemblable que vraie (Antoine, 2002, p.110). Il faut donc se garder d'interpréter les légères variantes dans la composition des figurés représentant les bois comme des indications sur la composition et la structure des espaces boisés en question. Lorsque, sur les plans des bans de Gorze et de Dornot, les « quarts-en-réserve » sont représentés avec une densité d'arbres supérieure aux autres espaces boisés¹⁶¹, cela ne signifie pas nécessairement qu'une telle différence dans la nature des boisements est présente sur le terrain. Si l'on considère que ces secteurs forestiers devaient en théorie être préservés des prélèvements excessifs pour laisser

¹⁶⁰ L'examen de l'ensemble des plans fait ressortir plusieurs styles de dessin. On ne connaît toutefois ni l'identité ni la formation de ces dessinateurs. Seul le nom du commissaire à terrier Pierre Villain figure sur les plans.

¹⁶¹ A. D. 57 : H 746 et H749

la futaie se reconstituer, il est logique de les représenter de cette façon pour en faciliter la reconnaissance. Néanmoins, l'information n'est pas à prendre au pied de la lettre, puisque l'on sait par ailleurs qu'au XVIII^e siècle les quarts-en-réserve n'étaient que très imparfaitement défendus (Rochel, 2013a).

L'attention accordée à la composition des figurés ne vise pas seulement à faciliter la lecture du plan, elle révèle également le souci d'une représentation esthétique de l'espace rural, ce qui, d'une certaine manière rapproche ce type de cartographie de l'œuvre picturale. Pour donner à voir une « belle campagne », les dessinateurs prennent des libertés vis-à-vis de la réalité du terrain. C'est particulièrement vrai pour les terres labourables qui constituent l'occupation la plus importante de la plupart des bans cartographiés. Leur représentation conditionne donc fortement le rendu final du plan. Comme les plans du terrier de Gorze ne font pas figurer l'ensemble du parcellaire, les dessinateurs peuvent s'affranchir de la réalité du terrain, pour rendre compte de manière esthétique de la marqueterie des parcelles et de la diversité des cultures qui caractérisent l'espace labouré. Cette préoccupation est présente dans les traités de dessin cartographique cités plus haut. Buchotte conseille d'être expéditif dans la représentation des terres labourables, sans tomber pour autant dans le « mauvais goût », et Dupain de Montesson préconise d'éviter que les « champs labourés ne paraissent tristes ». Pour parvenir à un rendu final agréable à contempler, les dessinateurs jouent sur la taille, l'orientation et la couleur des traits de pinceau censés représenter les sillons des labours. Il s'agit d'éviter l'impression de monotonie que risqueraient de donner de grandes surfaces de couleurs uniformes¹⁶². Par ailleurs, on sait qu'au XVIII^e siècle, l'*openfield* céréalier ne constitue pas une étendue ininterrompue de terres labourables, telle qu'on peut en observer aujourd'hui. La présence d'arbres champêtres, voire de bosquets, et même de haies en bordure de chemin ou limite de sole est fréquente. En outre, aux extrémités des parcelles, se trouvent parfois des espaces en herbe, appelés « fourrières » en Lorraine. Elles permettent les tournées des attelages (on parle parfois de tournières ou tournailles). Ces différents éléments figurent sur les plans du terrier. Mais ce sont surtout des considérations esthétiques qui ont prévalu dans leur localisation et leur agencement. Nous nous garderons donc d'en tirer des conclusions quant à l'occupation du sol.

¹⁶² Néanmoins (faute de temps ?), sur certains plans, les terres labourables sont simplement « lavées » (terme faisant référence à la technique picturale du lavis alors utilisée) d'une seule couleur, l'« ardoise » ou le rouge pâle, exceptionnellement le jaune (un cas).

Il en est de même concernant la représentation des petites parcelles closes entourant les villages. Cette couronne est souvent désignée sous le nom de « meix », même si ce terme habituellement retenu dans la littérature régionale n'est pas présent dans le plan-terrier de Gorze. Les « clefs » mentionnent des « jardins », ou plus souvent encore des « jardins et chènevières ». Ces parcelles situées à l'arrière immédiat des maisons ne sont toutefois pas uniquement dévolues aux cultures potagères et à la culture du chanvre. En réalité, une grande diversité de cultures, et même des prés, occupent cet espace clos (Rochel, 2015). Sur les clefs du terrier de Gorze, on note souvent la présence de vergers témoignant du caractère généralement complanté des meix lorrains. Plus rarement, à Avillers, Tomblaine, Labry et Boncourt-en-Jarnisy, la vigne est également présente. Les dessinateurs ont manifestement cherché à faire ressortir la diversité qui caractérise cet espace, sans pour autant localiser avec exactitude les différents usages du sol, sauf lorsque cela avait une importance fiscale particulière. Ici encore, la préoccupation de donner à voir une « belle campagne » s'exprime, certains plans allant même jusqu'à adopter des figurés évoquant le jardin à la française. Un choix parfaitement irréaliste, puisque la vocation première des meix n'est évidemment pas décorative (Figure 27).



Figure 27 : Représentation des différents usages du sol sur le plan du ban et finage de Vionville.

Source : A. D. 57 : H 745

On distingue aisément les prés de fauche (n° 4, 6, 7, 10, 11, 14, 15, 16 et 17) et les pâquis laissés à l'état de saltus (n° 19, 24, 25, 26). L'étendue des terres labourables est agrémentée par la présence d'arbres isolés. Les petites taches vertes allongées, piquetées d'arbres, correspondent probablement aux fourrières. Enfin, la diversité culturelle des meix est rendue par un dessin complexe et coloré, le tout entouré d'une ligne verte figurant les haies qui ferment cet espace.

À ces représentations plus ou moins réalistes s'ajoutent des figurés symboliques. Le bâti est notamment toujours représenté sous la forme de rectangles rouges. Les représentations en élévation, fréquentes dans la cartographie de l'époque, sont cantonnées aux bâtiments situés au-delà des limites du ban cartographié. En outre, sur la plupart des plans, des aplats de couleur sont utilisés pour distinguer certaines parcelles, généralement des terres labourables, du point de vue de la propriété et de la fiscalité. Il s'agit par exemple des pièces de terre appartenant à l'abbaye, souvent colorées en rose ou en rouge. L'usage de couleurs permet également de distinguer le statut fiscal particulier de certaines parcelles : celles nouvellement défrichées et soumises à la dîme « *novale* » (le plus souvent « lavées en jaune ») ; celles dont la dîme est contestée ; celles qui en sont exemptes, etc. Seule la lecture

de la « clef » rend intelligible ce code couleur qui permet de visualiser au premier coup d’œil les parcelles présentant un statut particulier. Dans ce cas, l’aspect pratique l’emporte sur les considérations esthétiques, ce qui annonce la cartographie moderne. Durant l’étape de vectorisation, nous n’avons pas cherché à conserver ces informations. La lecture des « clefs » a permis d’identifier la nature des parcelles en question. Ces dernières ont été ensuite regroupées par masse de culture, comme le montre l’exemple de la vectorisation du plan du ban de Jeandelize (Figure 28).

En cherchant à concilier le souci de mettre en scène « *le spectacle de la campagne* » avec celui de produire un outil efficace pour gérer un vaste temporel abbatial, les plans du terrier de Gorze apparaissent comme une cartographie hybride, à mi-chemin entre la peinture et le cadastre. Leur lecture ne présente pas de difficultés majeures, mais doit tenir compte des principes qui ont sous-tendu leur réalisation.

Plan du ban et finage de Jeandelize détourné et géoréférencé

Carte des usages des sols du ban de Jeandelize en 1749

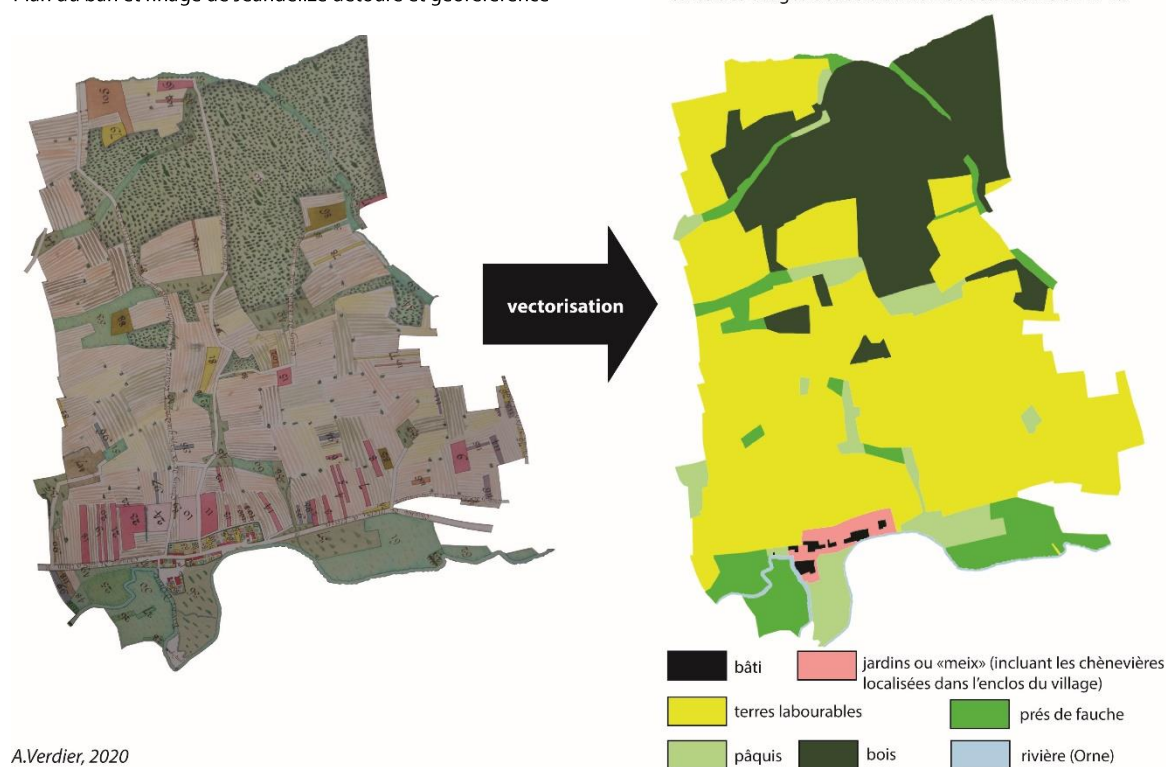


Figure 28 : Vectorisation du plan géoréférencé du ban de Jeandelize

Réalisation : A.Verdier (2020). Source : A. D. 57 : H762

3.2.3 La vectorisation des réseaux viaire et hydrographique

Les plans du terrier de Gorze ne présentent pas d’unité d’échelle. C’est le cas des éléments représentés en élévation (arbres et calvaires), mais aussi des réseaux viaires et hydrographiques. Une comparaison avec les plans cadastraux, où le principe de l’unité

d'échelle est respecté, montre que leur largeur sur les plans ne correspond pas aux largeurs réelles. Il s'agit le plus souvent d'une surestimation, en particulier dans le cas des petits chemins ou des ruisseaux. À l'inverse, la largeur de certains chemins élargis (plus de trente mètres) par le passage du troupeau communal est sous-estimée (Figure 29)



20 m Largeur (en mètres) mesurée sous QGIS
(+8 m) Différence entre la largeur mesurée sur le plan cadastral et celle mesurée sur le plan-terrier

Figure 29 : Différence de largeur des réseaux viaire et hydrographique entre les plans du terrier de Gorze et les plans cadastraux.

Réalisation : A. Verdier (2019). Sources : A. D. 57 : H755 ; A. D. 54 : 3 P 275/1

Nous avons donc décidé de ne pas vectoriser les chemins et les chaussées sous la forme de polygones. Nous avons retenu la méthodologie proposée par Favre *et al.* (2016), qui consiste à les inclure dans l'usage qui leur est adjacent. Ainsi, lorsqu'un chemin traverse un bois, le polygone qui en délimite les contours englobe le chemin en question. S'il sépare deux usages différents, la limite entre les deux polygones passe au milieu du chemin. Des choix similaires ont été faits concernant le réseau hydrographique avec toutefois une exception : les cours d'eau les plus importants, généralement nommés sur les plans du terrier, ont été vectorisés en tant que polygones. Il s'agit de la Moselle, de la Meurthe, de l'Orne, de la Seille, de l'Yron et du Rupt de Mad. Lorsque ces cours d'eau matérialisent la limite entre deux bans, ils sont séparés en deux polygones dont la limite séparatrice passe au milieu de la rivière.

Pour ne pas perdre de précieuses informations concernant les réseaux viaire et hydrographique, il a été choisi de les vectoriser sous la forme de lignes¹⁶³.

3.3 Vers la construction d'un SIG historique

Après avoir intégré dans un SIG les plans du terrier de Gorze, il est possible de mettre ces derniers en relation avec des données datant d'époques plus récentes, pour déboucher sur l'élaboration d'un SIG historique.

3.3.1 Un SIG historique construit pour retracer les trajectoires géohistoriques du *saltus* en Lorraine depuis le milieu du XVIIIe siècle

L'un des premiers objectifs de notre travail a été de retracer les trajectoires géohistoriques du *saltus*, pour mettre en évidence les modalités de l'effacement de ce dernier dans les paysages de la Lorraine des Côtes. L'idée était de comprendre ce qu'il est advenu du *saltus* cartographié dans l'atlas de Gorze au cours des – presque – trois siècles qui ont suivi. Pour répondre à cet objectif, il est nécessaire de rendre compte premièrement de l'occupation du sol actuelle des superficies en *saltus* au milieu du XVIIIe siècle – un peu moins de 2000 ha – puis de reconstituer l'occupation du sol à des dates intermédiaires, en fonction des sources disponibles.

Pour rendre compte de l'occupation du sol actuelle, on peut s'appuyer sur les bases de données d'occupation du sol disponibles. La plus connue, produite par l'Agence européenne de l'environnement, Corine Land Cover a rapidement dû être écartée. En effet, elle repose sur la photo-interprétation d'images satellitaires dont le seuil de description exclut les petits objets géographiques qui se trouvent alors « absorbés » par les occupations du sol adjacentes plus importantes. Ce qui conduit à effacer les occupations du sol restreintes en termes de superficie, et/ou éparpillées dans l'espace en plusieurs entités de petites tailles. Ces bases de données sont avant tout utiles pour étudier l'occupation du sol à petite échelle, celle de l'Union Européenne ou de l'un des pays membres. C'est donc bien la question de l'échelle qui doit déterminer notre choix. Pour que les résultats aient du sens, il faut que les données mises en relation dans le SIG historique soient, autant que possible, issues de documents réalisés à des échelles comparables. L'échelle retenue pour réaliser les plans du terrier de Gorze étant environ du 1/8000e, il faut se tourner vers des bases de données rendant comptant de l'occupation du sol à grande échelle. Ces dernières sont beaucoup plus rares, et au début

¹⁶³ Pour rappel, une couche « vecteur » peut être composée de points, de lignes ou de polygones.

de notre recherche aucune ne couvrait les quatre départements lorrains. Il était bien sûr possible de mener un travail de photo-interprétation à partir des photographies aériennes géoréférencées de la BD ORTHO®. Mais une telle entreprise, assez chronophage et nécessitant d'élaborer une méthodologie poussée, était difficilement envisageable dans le cadre de notre travail, la priorité étant donnée au traitement sous SIG de l'atlas de Gorze et des plans du cadastre « napoléonien ».

Le développement du projet « OCS GE2 » – Occupation des sols Grand Est à grande échelle – parallèlement au déroulement de notre recherche doctorale a fourni une alternative intéressante. Comme son nom l'indique, ce projet consiste à fournir une description à grande échelle, de l'occupation du sol pour chaque département de la région Grand Est, comprenant donc les quatre départements lorrains. Les données ont été produites par photo-interprétation des orthophotographies aériennes de 2018 et 2019, avec en appui de ce travail les données de la BD TOPO IGN. La vectorisation des différentes occupations du sol a été réalisée au 1/2000e sur les espaces artificialisés, et au 1/3000e sur les espaces non-artificialisés. L'OCS GE2, disponible pour l'ensemble des départements du Grand Est depuis 2021, constitue une base de travail intéressante pour reconstituer l'occupation du sol actuelle. Néanmoins, comme pour tout travail de photo-interprétation, l'attribution des différentes classes d'occupation du sol peut être discutable. Dans le cadre de notre recherche, une première difficulté réside dans le choix retenu par l'« OCS GE2 » de ne pas décrire l'occupation des sols dans les emprises militaires, et de les classer comme territoires artificialisés. Cela pose problème, car les pelouses sèches (souvent classées) qui s'y trouvent – notamment celles du Pays messin – n'apparaissent alors pas. Par ailleurs, le choix de classer la pelouse sèche qui occupe le sommet de la butte Sainte-Geneviève à Essey dans la catégorie « autres équipements collectifs », et donc comme territoire artificialisé, est surprenant. Néanmoins, ces limites n'enlèvent rien à l'intérêt d'une telle base de données qui comble de toute évidence un vide en permettant d'éviter de se lancer dans un lourd travail de photo-interprétation.

Avec l'atlas de Gorze et l'OCS GE2 qui bornent les deux extrémités temporelles de notre étude, il faut ensuite reconstituer l'occupation du sol à des dates intermédiaires. Pour le XIXe siècle, deux choix sont possibles : le cadastre « napoléonien » et la carte d'état-major. D'un point de vue pratique, le second choix s'imposait, car une couche vectorielle directement exploitable existe, grâce au travail effectué par l'INRA de géoréférencement et de vectorisation des minutes de la carte d'état-major couvrant la Lorraine (Favre *et al.*,

2016). Mais, d'un point de vue méthodologique cette fois, nous ne pouvions pas en toute rigueur faire ce choix dans la mesure où, d'une part, l'échelle des minutes apparaît trop petite (1/40 000e) et, d'autre part, la carte d'état-major est très peu fiable lorsqu'il s'agit de rendre compte de la présence éventuelle du *saltus*. C'est donc vers le cadastre « napoléonien » qu'il faut se tourner pour reconstituer l'occupation du sol au XIXe siècle des superficies qui étaient en *saltus* au siècle précédent. À ce stade de notre travail, l'ensemble des plans cadastraux couvrant le territoire cartographié dans l'atlas de Gorze avait déjà été géoréférencé, il fallait y ajouter la vectorisation des usages du sol tels qu'ils sont décrits dans les états de section du cadastre. La tâche est bien sûr chronophage mais raisonnable, dans la mesure où l'on se limite à une surface d'un peu moins de 2000 ha tout en adoptant la méthodologie, présentée plus haut, de vectorisation par masse de culture proposée par M. Franchomme (2008). La carte d'état-major reste toutefois une source essentielle pour reconstituer l'occupation du sol à l'échelle de l'ensemble de la Lorraine des Côtes.

Les plus anciennes campagnes de photographie aérienne permettent de faire le point sur l'occupation du sol après un siècle assez pauvre en données cartographiques. La BD ORTHO® Historique de l'IGN compile d'anciennes photographies aériennes géoréférencées qui datent des années 1950 en Lorraine. Elles peuvent être aisément intégrées à un SIG historique, mais il faut ensuite procéder à un travail de photo-interprétation qui peut présenter des difficultés avec des clichés en noir et blanc, surtout lorsqu'il s'agit de différencier des étendues herbeuses (Franchomme, 2008, p.170). Cet exercice nécessite la mise en œuvre d'une méthodologie précise et surtout adaptée à l'objet d'étude, afin de limiter au maximum les erreurs d'interprétation. L'exploitation chronophage des plans anciens (particulièrement les plans cadastraux) nous a contraints à renoncer à intégrer systématiquement les données de la BD ORTHO® Historique. Nous y avons seulement eu recours lors des études plus fines, consacrées à des sites de pelouses sèches précis.

La mise en relation dans un SIG historique de l'occupation du sol actuelle avec celles passées permet de documenter le devenir des surfaces cartographiées en *saltus* au milieu du XVIIIe siècle dans l'emprise de l'atlas de Gorze. L'observation des changements d'usage et d'occupation de ces surfaces offre un regard inédit sur les trajectoires géohistoriques du *saltus* en Lorraine, et essentiel pour mieux saisir le passé des pelouses sèches aujourd'hui protégées.

3.3.2 Un SIG historique affiné pour rendre compte de la stabilité ou non des actuelles pelouses sèches

Le SIG historique permet également d'éclairer le niveau de stabilité des pelouses sèches actuelles, à l'échelle des trois derniers siècles. L'objet d'étude n'est plus le *saltus* du XVIII^e siècle, mais bien les pelouses sèches d'aujourd'hui. Les trajectoires ne sont plus maintenant envisagées chronologiquement, mais plutôt de manière régressive : il s'agit de remonter le temps pour relever les différentes interventions anthropiques sur le milieu.

Ce raisonnement s'appuie sur le SIG historique construit pour répondre au premier questionnement, mais doit s'affiner dans la mesure où l'on travaille sur des sites de taille parfois très réduite et donc à très grande échelle. En effet, les pelouses sèches n'occupent, en Lorraine, que très exceptionnellement des superficies conséquentes (supérieures à 100 ha).

En premier lieu, les données sur l'occupation du sol actuelle doivent être affinées. L'OCS GE2 peut servir de base, mais nous ne pouvons faire l'économie de quelques modifications, en effectuant un contrôle du travail de photo-interprétation, à l'aide de la BD ORTHO®, pour dépasser les problèmes relevés plus haut. Enfin, nous disposons, grâce au CEN Lorraine, de couches « vecteur » cartographiant avec une très grande précision la répartition des différents habitats sur chaque site¹⁶⁴ dont il est utile de tenir compte pour préciser au maximum le travail de photo-interprétation.

En second lieu, il est nécessaire de mobiliser d'autres sources, lorsqu'elles sont disponibles, pour rendre compte de la façon la plus précise possible du passé du site en question. Il s'agit, d'une part, des campagnes de photographies aériennes réalisées entre les années 1950 (BD ORTHO® Historique) et aujourd'hui et, d'autre part, des sources cartographiques susceptibles de combler localement le manque de données cartographiques durant la période 1850-1950.

3.3.3 Le problème de la construction d'une nomenclature commune

Pour mettre en relation des données issues de sources de nature et d'époque différentes, il est nécessaire de disposer d'une nomenclature transposable dans le temps. Cela génère une difficulté pour la recherche géohistorique.

¹⁶⁴ Nous remercions ici chaleureusement Madame Selinger Looten qui nous a aimablement fourni ces données.

L'obstacle majeur survient lorsqu'on cherche à comparer les résultats d'une photo-interprétation avec des informations issues de cartes et de plans anciens. Les photographies aériennes restituent l'occupation du sol (*land cover*), c'est-à-dire une description biophysique de l'espace, à un instant donné, tandis que cadastres et plans-terrier rendent surtout compte de l'utilisation du sol (*land use*), c'est-à-dire des fonctions dévolues à chaque espace. En principe, il n'est pas question de décrire l'occupation du sol, mais d'indiquer l'usage ou les usages de chaque parcelle (cadastre) ou portion du finage (terrier de Gorze)¹⁶⁵.

Dans le cadre de notre travail, cette distinction entre *land use* et *land cover* revêt donc une importance particulière lorsqu'il s'agit de distinguer, au sein des espaces herbacés, ceux qui se rattachent encore au *saltus* et ceux qui, en raison des modes d'exploitation (mise en défens, fauche) dont ils font l'objet, s'en éloignent. Cela ne pose pas vraiment de difficultés lorsqu'on travaille sur les cartes et les plans anciens, puisque la mention des usages permet de différencier sans problème les « pâturages » (pâquis, pâtis, etc.) et les « prés ». Cette distinction est beaucoup plus délicate à faire avec les photographies aériennes qui ne permettent pas toujours de rendre compte de la complexité actuelle des espaces de production d'herbe. Si certaines prairies permanentes peuvent être rattachées au *saltus*, en particulier les peu ou non fertilisées, ce n'est pas le cas des prairies temporaires, et encore moins des prairies artificielles, qui relèvent de « l'ager prairial », pour reprendre la classification de X. Poux¹⁶⁶. On perçoit ici les limites d'une approche centrée sur l'occupation du sol, puisqu'une prairie semée en graminées il y a cinq ans, et une prairie permanente fauchée et fertilisée, peuvent présenter un aspect tellement proche sur les clichés (encore plus lorsqu'ils sont en noir et blanc) que la photo-interprétation ne pourra pas les distinguer. Il faut donc considérer l'ensemble des « prairies », ce qui est une perte de précision par rapport aux informations fournies par les cartes et les plans anciens. D'un autre côté, la photo-interprétation permet d'identifier la présence de milieux ouverts au sein ou en limite d'espaces boisés, tandis que les cartes et les plans anciens masqueront la complexité, pourtant très importante jusqu'au XIXe siècle, de l'enchevêtrement des espaces ouverts et fermés. C'est une problématique classique posée à la géohistoire des paysages : ce que les

¹⁶⁵ En réalité, les choses sont plus complexes, et les notions de *land-use* et *land-cover* se confondent parfois, en particulier dans le cas du terrier de Gorze où il arrive que les termes utilisés pour décrire certaines portions du finage renvoient autant à un usage qu'à une description de l'occupation du sol. Ainsi, les surfaces boisées ne sont pas systématiquement indiquées comme étant des « bois », l'auteur y ajoute parfois des qualificatifs qui permettent de se faire une idée de l'aspect du bois en question : l'ajout des termes « rapaille », « haye », « buisson » suggère notamment une dégradation du couvert forestier.

¹⁶⁶ Chapitre 1 :1.2.4

cartes et les plans représentent comme étant boisé ne l'est pas forcément, ce qui conduit à réduire l'importance de l'emprise spatiale du *saltus* en occultant les trouées forestières et les espaces semi-ouverts.

Idéalement, pour cerner au mieux le *saltus*, il faudrait conjuguer *land use* et *land cover*. En effet, le *saltus* est défini par des critères biophysiques (végétation basse ou arbustive) relevant de l'occupation du sol, mais aussi par des fonctions (pâturage, exportation de biomasse) relevant de l'utilisation du sol. Cela est évidemment impossible, sur un pas de temps de trois siècles, puisqu'on ne dispose pas d'informations suffisamment précises concernant le *land cover* avant le milieu du XXe siècle et les premières campagnes de photographie aérienne. Depuis, les progrès dans la vision zénithale de la surface de la Terre (imageries satellitaires) permettent une connaissance fine des formes de l'occupation du sol. De ces formes visibles depuis le ciel, il est souvent possible de déduire un ou plusieurs usages, mais cela n'est pas systématique. Pour y parvenir en toute rigueur, et pour préciser la description, il faudrait croiser les données d'occupation du sol avec celles rendant compte des usages et des enquêtes de terrain.

Land cover et *land use* sont à distinguer mais ne peuvent être séparés, car les usages déterminent les formes d'occupation du sol, et ces dernières révèlent les différentes fonctions attribuées à chaque portion de l'espace. Ainsi, pour les périodes anciennes, le *land cover* est généralement déduit du *land use* indiqué dans les archives, tandis que c'est plutôt l'inverse actuellement : le *land use* est souvent déduit du *land cover*, ce qui entretient une certaine confusion entre les deux termes.

Notre recherche consistant à mettre en relation les données actuelles avec des archives des XVIIIe et XIXe siècles, faut-il construire la nomenclature de l'occupation du sol ou des usages du sol ? La géohistoire s'intéresse autant à l'occupation qu'aux usages du sol. Cependant, la reconstitution d'un paysage, qui est un objectif habituel pour la recherche géohistorique, est étroitement liée à la possibilité de restituer une occupation du sol. Certes l'occupation du sol n'est pas le paysage, qui lui s'exprime en trois dimensions, mais elle en est une composante majeure. Il est difficile de donner à voir un paysage ancien sans disposer d'informations, même incomplètes et imprécises, sur l'étendue des différentes surfaces (en partie couvertes de végétation, agricoles, urbanisées, etc.) et leur distribution dans l'espace. Nous chercherons à déduire des cartes et des plans les formes d'occupation du sol, et à faire correspondre les termes utilisés dans les archives avec les nomenclatures d'occupation du

sol actuellement disponibles. Nous avons retenu la nomenclature Corine Land Cover qui se décline en trois niveaux de précision allant de cinq postes au premier niveau à 44 postes au troisième niveau¹⁶⁷. Nous l'avons utilisée uniquement pour la partie diachronique de notre recherche. Ce choix n'est bien sûr pas totalement satisfaisant, et il serait opportun de mener une réflexion plus approfondie sur la construction d'une nomenclature adaptée à la recherche géohistorique, et donc transposable dans le temps.

En revanche, pour la partie synchronique de notre travail, lorsqu'il n'est pas question de mettre en relation cartes et plans anciens avec des photographies aériennes, il est préférable de s'en tenir à la terminologie des usages du sol figurant dans les archives. Dans le cas du terrier de Gorze, elle s'avère particulièrement détaillée avec quarante termes différents. Pour pouvoir construire une carte des usages du sol lisible à partir de ces données, il a fallu regrouper ces différents termes en catégories homogènes. Dans certains cas, l'opération ne pose pas vraiment de difficultés, car la diversité des termes employés sur les différents plans renvoie à une même réalité. Ainsi, dix termes différents sont utilisés pour désigner les couronnes de jardins qui entourent les villages, mais on peut considérer qu'ils désignent un même objet : les « meix¹⁶⁸ ». Dans d'autres cas, le choix est plus difficile, car deux termes pouvant faire référence à deux usages du sol différents sont utilisés conjointement pour désigner un même espace, ce qui oblige à classer ce dernier dans l'un ou dans l'autre. C'est lorsqu'il s'agit du *saltus* que la terminologie devient la plus incertaine, puisqu'en plus des simples « pâquis », on trouve des « pâquis et rapaille » ou « paquis et haye ». On en déduit une occupation du sol mixte, boisée et herbacée, qui découle de la coexistence de deux usages : pastoral et sylvicole. Difficile de déterminer si l'un des deux usages domine et si oui lequel. On peut néanmoins penser que la mention du terme « pâquis » suggère une fréquentation importante du bétail sur cette portion du finage autrefois boisée, ce qui condamne, à terme, les usages sylvicoles. Ces cas de figure ne concernent que des surfaces restreintes, ce qui limite les conséquences de ces choix sur le résultat final. Ainsi, de quarante termes, on passe à une nomenclature en onze classes pour l'analyse synchronique (ou de géographie historique) centrée sur le XVIIIe siècle. Elle s'ajoute à la correspondance établie avec la nomenclature de Corine Land Cover pour mener l'analyse diachronique (ou géohistorique).

¹⁶⁷ Voir annexe 2

¹⁶⁸ Ce terme consacré en Lorraine pour désigner la couronne de jardins qui entoure les villages ne figure étonnement pas dans le terrier de Gorze.

Un travail similaire a été effectué pour faire coïncider les « natures du sol » indiquées dans les états de section du cadastre « napoléonien » avec la nomenclature des usages du sol, construite pour restituer les données de l’atlas de Gorze, et aussi la nomenclature Corine Land Cover. Le principal obstacle a été de bien distinguer les termes correspondant aux « pâquis » du terrier de Gorze, car le mot ne figure presque plus dans les états de section du cadastre¹⁶⁹. Il est généralement remplacé par les mots « pâtis » et « pâture », mais la mise en parallèle des plans du terrier de Gorze avec ceux du cadastre montre qu’une part importante des « pâquis » du XVIIIe siècle sont indiqués comme étant des « terres vagues » ou « vaines », et des « friches ». Ces expressions décrivent une productivité si faible qu’elle exclut toute imposition sur les parcelles ainsi désignées. Mais cette indigence aux yeux de l’administration n’empêche pas la perpétuation des usages traditionnels par la population locale : en particulier le pâturage du bétail. *À priori*, il ne s’agit donc pas d’espaces délaissés et inutiles, comme pourrait le laisser penser la terminologie retenue.

Pour finir, il a fallu également faire correspondre la nomenclature OSC GE2 avec celle de Corine Land Cover. La tâche fut facilitée par le fait que la nomenclature OSC GE2 a été construite pour être compatible avec celle de Corine Land Cover.

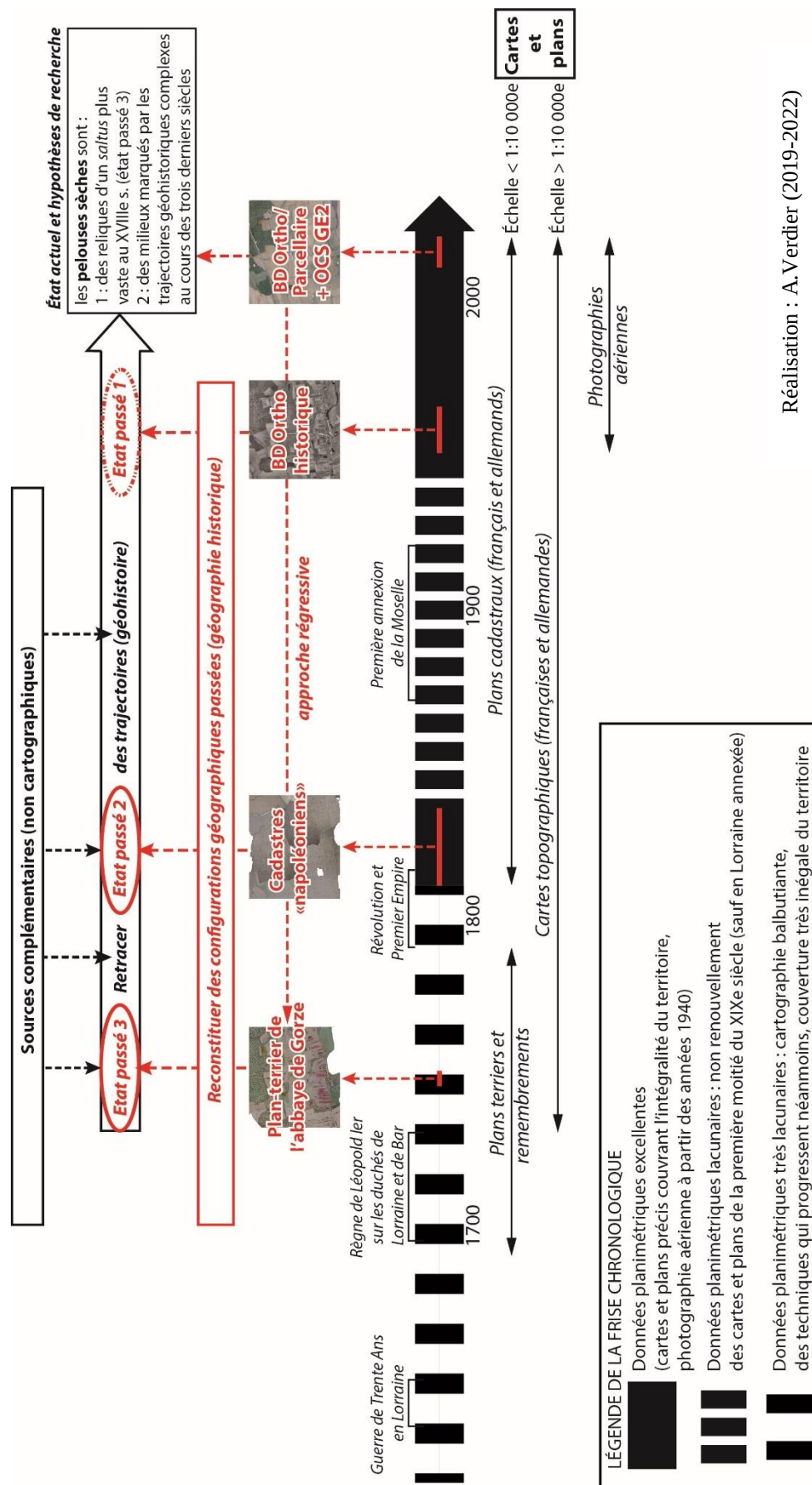
¹⁶⁹ Le terme figure dans les états de section de Jarny et Hannonville-Suzémont.

Conclusion du chapitre

La démarche géohistorique que nous entreprenons cherche initialement à répondre à une double question : d'où viennent les pelouses sèches et quelle est leur histoire, notamment à l'échelle des trois derniers siècles ?

Pour y répondre, notre travail se concentre premièrement sur une approche synchronique que l'on peut aussi qualifier de géographie historique. Les pelouses sèches sont envisagées comme des reliques d'un *saltus* plus vaste que nous cherchons à reconstituer tant dans sa dimension paysagère et écologique qu'agronomique (les usages). Pour ce faire, nous mobilisons en premier lieu les archives du XVIII^e siècle. Une place importante est accordée au plan-terrier de l'abbaye de Gorze, et en particulier aux plans qui s'y trouvent et constituent un véritable atlas précieux, pour la connaissance des paysages et des usages du sol de la Lorraine rurale du milieu du XVIII^e siècle. L'intégration de l'atlas dans un SIG donne une nouvelle dimension à une source assez peu mobilisée par la recherche géohistorique.

Dans un second temps, notre travail considère la question des pelouses sèches de façon diachronique (ou géohistorique) : en envisageant tout d'abord le devenir du *saltus* en Lorraine au cours des trois derniers siècles pour, deuxièmement, documenter et préciser les différentes interventions anthropiques qui ont pu imprimer leurs marques dans les pelouses sèches actuellement préservées. Les sources du XIX^e siècle, en particulier les plans du cadastre « napoléonien », viennent ici en complément de celles du XVIII^e siècle. Les données issues des archives sont finalement mises en relation avec les données contemporaines sur l'occupation du sol, au sein d'un SIG historique. La figure ci-après résume la démarche adoptée et les différents types de sources mobilisés (Figure 30).



Réalisation : A. Verdier (2019-2022)

Figure 30 : Schéma récapitulatif de la méthodologie mise en œuvre

**PARTIE II – DES PELOUSES SÈCHES AUX PÂQUIS
COMMUNAUX, APPROCHE RÉTROSPECTIVE DU
SALTUS EN LORRAINE**

Cette deuxième partie traite de la question du *saltus* en Lorraine selon une approche rétrospective. Les questionnements actuels concernant la conservation et la gestion des pelouses sèches constituent le point de départ de la réflexion. Le **chapitre 4** s'attache à montrer que ces formations végétales, dont la préservation paraît cruciale pour la biodiversité, sont des reliques d'un *saltus* autrefois plus étendu et fonctionnel, mais aujourd'hui difficile à saisir en raison de son effacement progressif des paysages ruraux lorrains.

Il est donc question, à l'aide des archives pertinentes, de reconstituer un objet géographique presque disparu. L'approche, fondamentalement synchronique, relève de la géographie historique. Les « pelouses sèches » cèdent la place aux « pâquis communaux » qui étaient un élément constitutif important des anciens systèmes agraires de la Lorraine rurale à l'époque où est réalisé le plan-terrier de l'abbaye de Gorze. À partir de celui-ci, le **chapitre 5** propose une reconstitution des paysages ruraux du XVIII^e siècle visant à restituer la place qu'y occupait le *saltus*. Le **chapitre 6** prolonge l'analyse, en envisageant les fonctions, principalement pastorales, que remplissaient ces pâquis communaux, et la manière dont ils s'intégraient dans le système agricole d'*openfield*.

Cette géographie rétrospective n'est évidemment pas sans lien avec les problématiques du présent. Elle cherche à éclairer la gestion actuelle des pelouses sèches et les interrogations qu'elle suscite.

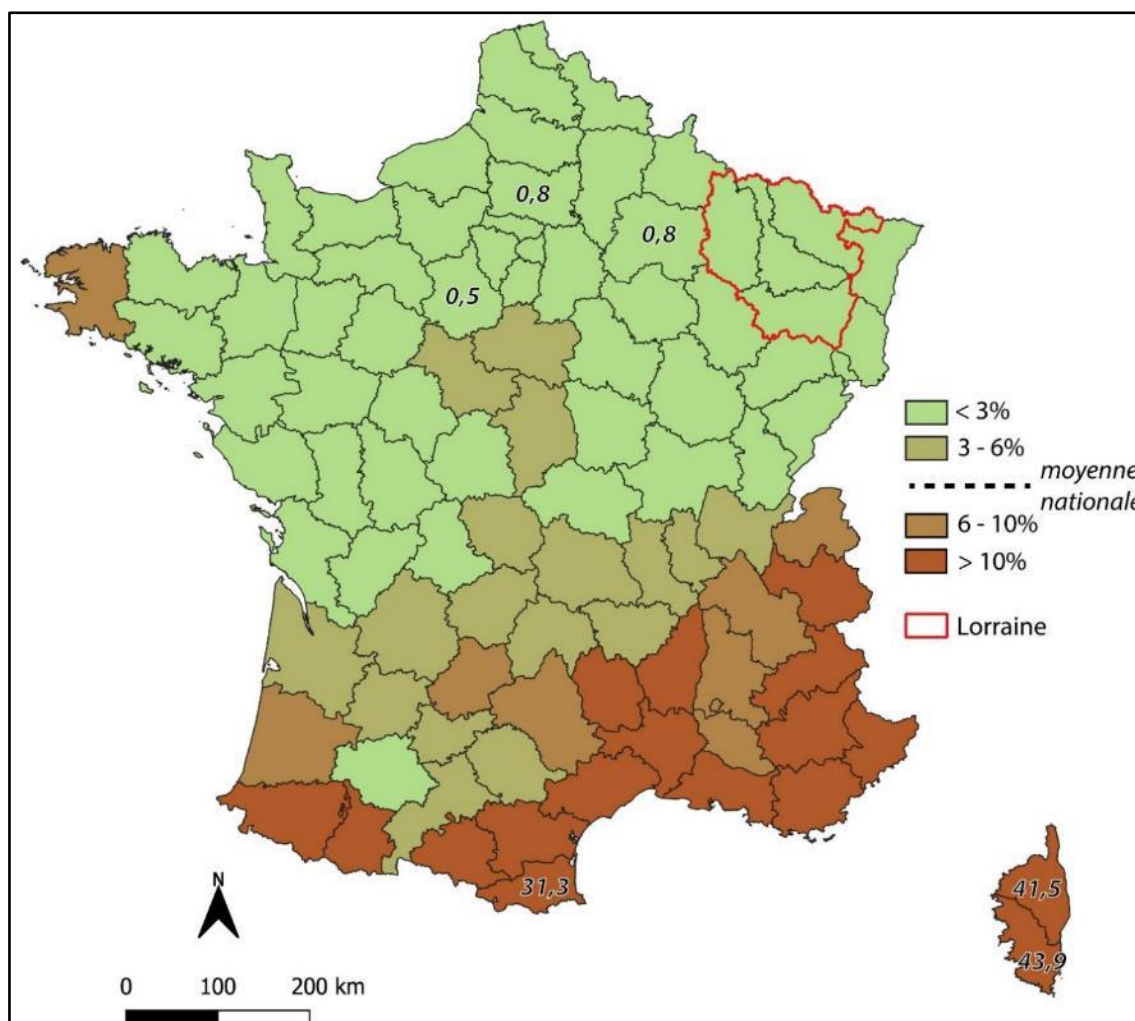
Chapitre 4 : Les pelouses sèches de Lorraine, un *saltus* relictuel qui concentre les enjeux

Le *saltus* étant un objet géographique aux contours flous, il est difficile d'estimer avec précision la part du territoire qu'il occupe aujourd'hui en France et en Lorraine. Néanmoins, les données issues des différentes enquêtes portant sur l'occupation du sol en France, en particulier celles de l'enquête Teruti-Lucas de 2015¹⁷⁰, permettent de dresser une géographie approximative du *saltus* à l'échelle nationale. En additionnant les surfaces des landes, friches, maquis et garrigues, les surfaces enherbées naturelles, ainsi que les alpages – c'est-à-dire les catégories d'occupation du sol généralement assimilées au *saltus*¹⁷¹ –, on arrive à une surface de 3,5 millions d'hectares couverte par le *saltus*, ce qui représente 6,4% du territoire français. Il s'agit ici d'une première approximation dont nous avons bien conscience de l'imperfection¹⁷². Elle permet cependant de tracer à grands traits la géographie du *saltus*, et de mettre en évidence la division du territoire français en deux ensembles inégaux quant à leur superficie (Carte 4).

¹⁷⁰ Ce choix a été fait pour des raisons pratiques, les données étant classées par département. Cela rend plus commode une cartographie à l'échelle nationale.

¹⁷¹ En particulier par G. Bertrand (1975).

¹⁷² On pourrait par exemple affiner cette géographie en distinguant, au sein de la catégorie « prairie permanente », les pâturages communaux peu productifs. Par ailleurs, les friches sont systématiquement comptabilisées avec les landes, garrigues et maquis, alors qu'elles ne correspondent pas systématiquement aux anciens *saltus*.



Carte 4 : La répartition du saltus en France d'après l'enquête Teruti-Lucas de 2015
Réalisation : A. Verdier (2019)

Au sud d'une ligne Bordeaux-Genève, la part du territoire occupée par le *saltus* est le plus souvent proche ou supérieure à la moyenne nationale. Dans les départements les plus méridionaux elle devient même incontournable, en particulier en Corse où le *saltus* apparaît comme une composante prépondérante du paysage de l'île. En revanche, une grande moitié nord du pays se distingue par des taux faibles, généralement inférieurs à 3%, tombant même sous les 1% dans certains départements du Bassin parisien (Eure-et-Loir, Marne et Oise). Ce constat révèle que, si le *saltus* a partout tendance à reculer, son emprise spatiale et donc sa place dans les paysages est très variable selon les régions.

Parmi les régions septentrionales plutôt pauvres en *saltus*, la Lorraine ne fait aujourd'hui pas exception. La part du *saltus* apparaît résiduelle, les différents milieux ouverts susceptibles de s'y rattacher (pelouses sèches des côtes, prairies naturelles des fonds de vallée, chaumes des crêtes vosgiennes, etc.) représentent moins de 2% du territoire des quatre départements composant l'ancienne région Lorraine (1,7%), soit environ 40 000 ha.

Envisager la question du *saltus* dans les paysages des plaines et des plateaux lorrains, c'est donc aborder une composante résiduelle en matière d'occupation du sol, mais essentielle aux yeux des acteurs de l'environnement, et plus largement de toute personne attachée à une certaine qualité des paysages ruraux. Le cas des pelouses sèches est, à ce titre, révélateur. La faiblesse des superficies couvertes par ces formations, présentées comme un « milieu naturel d'exception » par les gestionnaires qui en ont la charge, est inversement proportionnelle à leur importance écologique et paysagère.

Dans ce chapitre, nous considérerons que les pelouses sèches constituent des milieux relictuels d'un *saltus* autrefois plus étendu. C'est pourquoi dans un premier temps, nous présenterons les enjeux liés à la préservation de ce milieu en Lorraine, en nous appuyant sur la triple grille de lecture du *saltus* définie dans le premier chapitre. Puis, nous exposerons les indices en faveur de l'hypothèse d'un *saltus* autrefois plus vaste.

1 Les pelouses sèches, un milieu d'exception

Malgré des surfaces très réduites, et en forte régression dans les paysages au cours du dernier siècle, les pelouses sèches représentent l'un des habitats les plus sensibles en matière de biodiversité, tant à l'échelle européenne (Wolkinger & Plank, 1981) qu'en Lorraine (Pautz, 1999). Issus de pratiques pastorales aujourd'hui révolues, ces milieux herbacés correspondent bien aux critères écologiques de la définition du *saltus* proposée dans le premier chapitre¹⁷³. Il s'agit d'une composante des paysages lorrains bien identifiée par les écologues et qui, par conséquent, fait l'objet de mesures de protection.

1.1 Un milieu original à la rencontre du naturel et de l'anthropique

Lorsqu'elles sont localisées dans des milieux qui n'empêchent pas la croissance des arbres, comme c'est le cas dans la Lorraine des Côtes, les pelouses sèches sont des formations végétales ouvertes semi-naturelles. Leurs caractéristiques expriment à la fois les spécificités du milieu et les interventions des hommes.

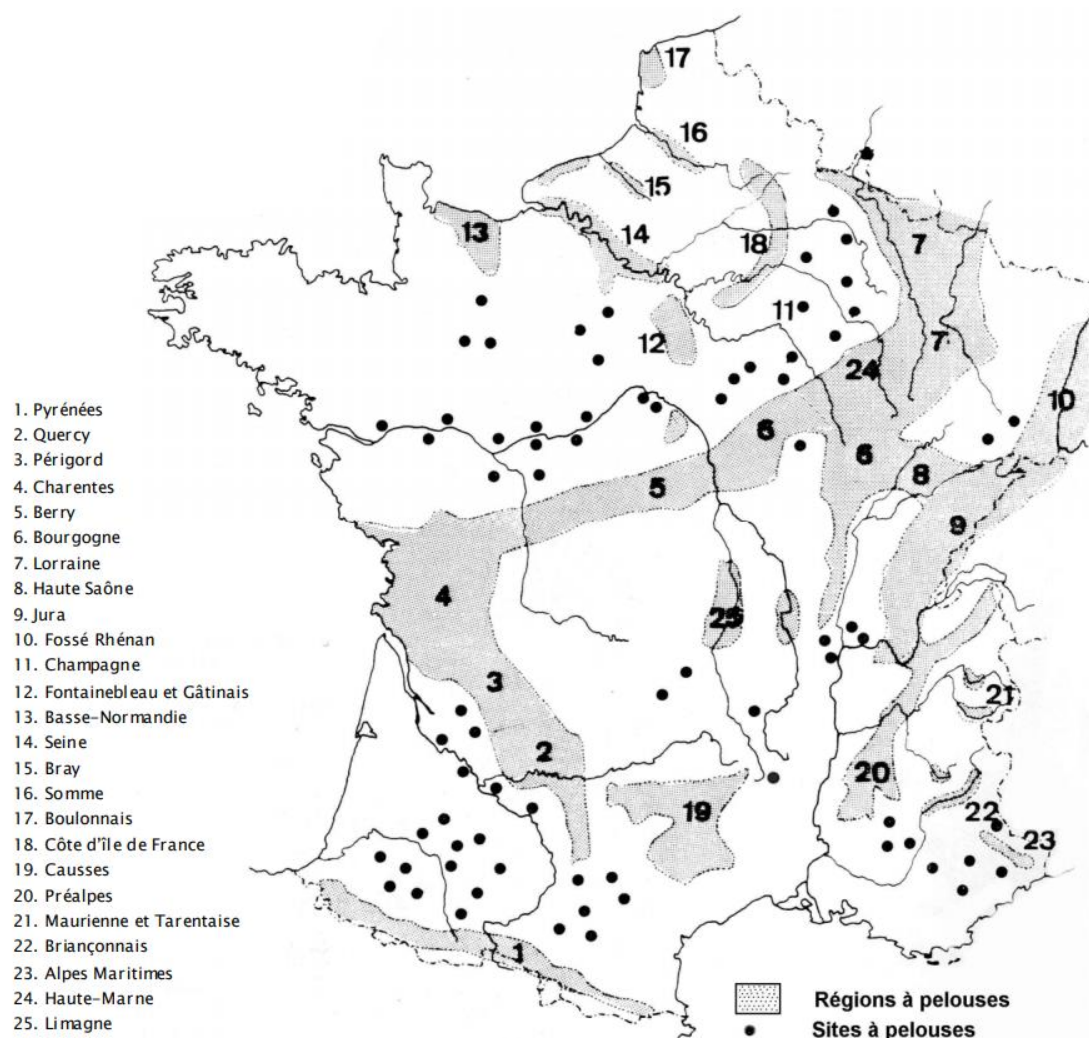
1.1.1 Caractéristiques générales et répartition

Une pelouse est « *une formation végétale strictement herbeuse, naturelle ou créée, rase, continue, comprenant de nombreuses plantes rhizomateuses ou prostrées* » (Da Lage & Métaillié, 2015). Elle se distingue de la prairie par une végétation moins haute (20 à 30 cm contre 60 cm pour les prairies), moins dense pouvant même laisser apparaître le sol nu par endroits, et surtout moins productive. En effet, les pelouses, généralement implantées sur des sols minces et pauvres en éléments nutritifs (oligotrophie), ne sont pas (ou peu) fertilisées.

En Europe, cette formation végétale se rencontre dans la plupart des domaines biogéographiques et à tous les étages de végétation (Alet, 2003). Le caractère sec (xérophile) de ces pelouses n'est donc pas premièrement lié au climat régional ni aux quantités annuelles de précipitations, mais découle davantage du microclimat conditionné en partie par la nature du substrat. Celui-ci étant plus ou moins filtrant, généralement calcaire, limite, voire interdit, la constitution de réserves en eau, entraînant ainsi une sécheresse édaphologique marquée. Cette dernière peut être accentuée par un éclaircissement maximal lorsque la pelouse prend place sur une pente exposée au sud ou à l'ouest. C'est cette conjonction de différents facteurs

¹⁷³Voir Partie I, Chapitre 1

physiques qui fait l'originalité des pelouses. L'ambiance, dans laquelle elles se développent durant la saison végétative, est propice aux espèces thermophiles et héliophiles d'affinité méditerranéenne. Les pelouses sèches constituent donc des îlots de méridionalité remarquables dans des régions situées à des latitudes assez élevées comme la Lorraine.



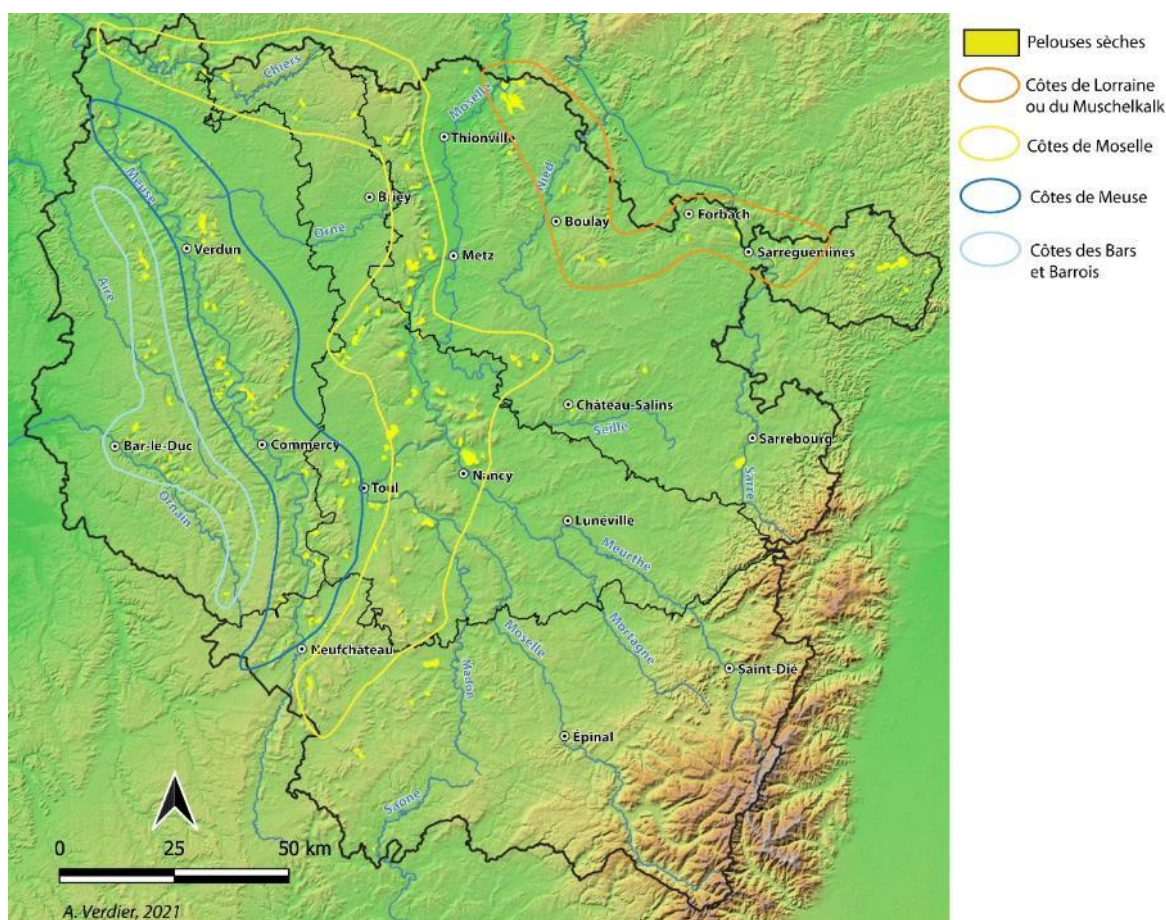
Carte 5 : Carte de répartition des pelouses sèches en France (Wolkinger & Plank, 1981)

Réalisée en 1981, cette carte très approximative avait pour but d'informer sur l'impérieuse nécessité de sauvegarder les pelouses sèches en Europe.

1.1.2 Les pelouses sèches en Lorraine : l'influence de la nature...

À l'échelle nationale, la Lorraine compte parmi les 25 régions à pelouses identifiées par Wolkinger et Plank (1981, Carte 6). Établir une carte précise des pelouses sèches à l'échelle de la Lorraine n'est pas une chose aisée à cause du caractère relictuel et instable de ces formations. Elles n'occupent souvent que des surfaces très réduites, fréquemment inférieures

à dix hectares. En outre, l'instabilité de ces formations qui tendent, faute d'entretien, à retourner à un état boisé à partir d'ourlets frutescents, explique que les périmètres d'inventaire et de protection définis dès les années 1980 ne correspondent pas toujours à la réalité des sites. Néanmoins, grâce aux données du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lorraine qui gère près de la moitié des pelouses recensées dans la région, et aux inventaires des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des quatre départements de l'ancienne région Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges), il est possible de dresser, à grands traits, la distribution régionale de ce type de milieu¹⁷⁴.



Carte 6 : Répartition des pelouses sèches en Lorraine

Réalisation : A. Verdier (2021) ; Source : CEN Lorraine (2014)

On dénombre 160 sites représentant environ 2500 ha. Toutefois, cette cartographie souffre de deux lacunes. Elle n'est pas exhaustive, car il est possible que des pelouses ne soient pas encore recensées, et que par ailleurs, de nouvelles « renaissent » avec les opérations de restauration des milieux ouverts qui se multiplient. En outre, les surfaces

¹⁷⁴ Nous remercions le CEN Lorraine, en particulier Madame Sélinger-Looten, qui a aimablement accepté de nous fournir ces données.

cartographiées ne correspondent pas en totalité à des habitats de pelouses sèches. Elles incluent d'autres formations arbustives et forestières, celles-ci ayant tendance à gagner du terrain au détriment de la pelouse au sens strict. À titre d'exemple, on peut noter qu'en 2016, sur les 1227 ha protégés par le CEN, seuls 515 ha correspondent à ce type d'habitat¹⁷⁵ (CEN, 2017).

À l'exception des pelouses sèches sableuses dispersées au cœur de l'épais massif forestier des Vosges du Nord qui couvre une partie du Pays de Bitche, la répartition des habitats de pelouses sèches suit dans les grandes lignes la géomorphologie de la Lorraine des Côtes. Ainsi, c'est au niveau des différentes *cuestas* que se trouvent la plupart des sites recensés et protégés. Les Côtes de Moselle et de Meuse, qui sont les plus marquées dans le paysage lorrain, concentrent environ les deux tiers des pelouses sèches de la région. Le restant se répartit sur les côtes du Muschelkalk (ou de Lorraine) à l'Est et des Bars à l'Ouest.

Au sommet des fronts de côtes, les coteaux bien exposés et raides, où les sols calcaires de type rendzine sont les plus minces et les plus filtrants, constituent les stations les plus favorables à la présence des formations de pelouses sèches les plus typiques car xérophiles. On peut distinguer deux grands types (Pautz, 1999, Muller, 2006) :

- Les **pelouses xérothermophiles à Sesslerie et Genêt poilu** (association du *Genisto-Seslerietum*) qui sont implantées sur les calcaires du Rauracien des Côtes de Meuse, et occupent les stations présentant les conditions édapho-climatiques les plus chaudes et sèches.
- Les **pelouses xérophiles à Fétuque et Brome érigé** (association du *Festuca lemanii-Brometum*) qui sont, quant à elles, principalement localisées sur les calcaires du Bajocien des Côtes de Moselle.

Pourtant, ces formations ouvertes xérophiles ne sont pas les plus répandues en Lorraine. La majorité des pelouses sèches sont implantées sur des terrains moins accidentés, sur des plateaux calcaires au revers des *cuestas* ou au sommet des buttes témoins, où elles constituent une alternative aux formations boisées normalement prédominantes sur ces stations (Frécaut, 1983). Il s'agit de **pelouses mésophiles à Sainfoin et Brome érigé** (association de l'*Onobrychido-Brometum*), localisées sur des sols plus profonds que les

¹⁷⁵ Pour chaque site géré par le CEN, une cartographie précise de la végétation est réalisée et jointe au plan de gestion. Ce chiffre est donc le résultat de la somme des habitats intitulés « pelouses » sur ces différentes cartes.

précédents. Même si ce type de pelouse est plus répandu, sa disparition des étages collinéen et planitiaire à l'échelle nationale rend sa conservation en Lorraine cruciale.

À ces trois types de pelouses sèches calcicoles, on peut ajouter les deux cas particuliers suivants, plutôt rares :

- Les **pelouses marneuses à Chlore perfoliée et Brome érigé** (association du *Chloro-Brometum*), présentes sur les affleurements de calcaires argileux.
- Les **pelouses acidiclinales**¹⁷⁶ à **Sieglingie et Brachypode penné** (association du *Sieglingio-Brachypodietum*), occupant les sols décarbonatés par l'action des eaux de ruissellement.

1.1.3 ... et la main de l'homme

La répartition des pelouses sèches ne saurait s'expliquer uniquement par des critères physiques, puisque l'origine de ce milieu est anthropique dans la très grande majorité des cas, comme la plupart des autres formations herbacées et buissonnantes de l'Europe tempérée à basse altitude. En biogéographie, la littérature s'accorde pour classer les pelouses de l'Europe tempérée dans la catégorie des formations végétales de dégradation ou de reconquête (Rougerie, 1988, Huetz de Lemps, 1994). Du côté des écologues, les conclusions sont identiques en distinguant trois types de pelouses – primaires, secondaires et tertiaires – comme le faisait G. Kuhnholz-Lordat pour le *saltus* (1958).

Les pelouses primaires (ou naturelles) sont considérées comme étant en équilibre avec les conditions mésologiques. Elles se trouvent principalement en altitude (étage alpin), mais aussi en plaine où elles se sont maintenues sur des stations rares et peu étendues, présentant des conditions limitantes pour la croissance de l'arbre (forte pente, éboulis, etc...). En Lorraine, aucune pelouse ne peut être considérée comme primaire. Seule la pelouse sur éboulis mobiles de Pagny-la-Blanche-Côte (Meuse) est susceptible de constituer un cas approchant.

¹⁷⁶ Supportant une légère acidité du sol.



Photographie 1: La pelouse sèche calcicole de Pagny-la-Blanche-Côte (Meuse).

Photographie : A. Verdier (juin 2019)

L'imposant escarpement de la Blanche-Côte résulte de l'action érosive de la Meuse lorsque celle-ci était une puissante rivière périglaciaire capable de façonner les calcaires résistants du Jurassique. Aujourd'hui la Meuse coule à plus de 700 mètres du pied de côte et l'érosion s'essouffle. La stabilisation progressive des éboulis (la dynamique du versant ayant été rompue par le tracé de la route départementale) permet une colonisation lente mais certaine de la végétation ligneuse.

Les pelouses secondaires sont le résultat de défrichements dont l'histoire commence au Néolithique. Elles traduisent un processus de dégradation de la forêt climacique à des fins pastorales.

À l'inverse, les pelouses tertiaires traduisent un processus de reconquête conduisant à la fruticée puis à la forêt. Elles sont issues de l'abandon d'anciennes parcelles cultivées, et ne constituent qu'un stade éphémère de la dynamique successione à l'œuvre sur des terrains en friche.

À l'exception de la Blanche-Côte où le doute subsiste, toutes les pelouses de Lorraine sont considérées comme des formations secondaires ou tertiaires consécutives au déboisement de la hêtraie-chênaie calcicole climacique (Muller, 2006). C'est le forestier et botaniste Philibert Guinier qui mit en évidence pour la première fois leur origine

anthropique. Le brusque passage de la forêt à la « friche¹⁷⁷ », sans véritable transition, et l'absence de conditions naturelles excluant la possibilité d'un passage à un état forestier l'ont conduit à la conclusion, qu'en Lorraine, la pelouse est une « *formation anthropozoïque, substituée à la forêt* » (Guinier, 1939, p.195). Mais si le caractère anthropique des pelouses sèches de Lorraine est bien établi, peu de travaux ont en revanche cherché à différencier avec précision les pelouses secondaires des tertiaires (Pautz, 1999).

Cette origine anthropique des pelouses sèches explique que, faute de gestion, ces milieux sont condamnés à s'effacer progressivement, par fermeture, des paysages lorrains. Avec les zones humides, les pelouses sèches sont les milieux qui ont le plus régressé. La Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels estime que 50 à 75% des pelouses sèches ont disparu en France depuis le début du XXe siècle. Ce recul est plus marqué dans certaines régions, le CEN Lorraine évalue à 90% la régression des pelouses depuis cinquante ans (CENL, 2014), un chiffre similaire aux estimations effectuées en Europe centrale (Wallisdevries *et al.*, 2002).

En Lorraine, les surfaces occupées par les pelouses sèches sont très modestes et tendent à se réduire. Cette évolution jugée préoccupante, en raison des forts enjeux paysagers et écologiques liés à ces milieux, a justifié la mise en place de mesures de protection et de gestion.

1.2 Les pelouses sèches, des « sentinelles » de la biodiversité à préserver

Si les pelouses sèches font l'objet, en Lorraine et ailleurs, de mesures de protection et de gestion, c'est premièrement en raison de leur richesse écologique identifiée par les botanistes dès le début du XXe siècle.

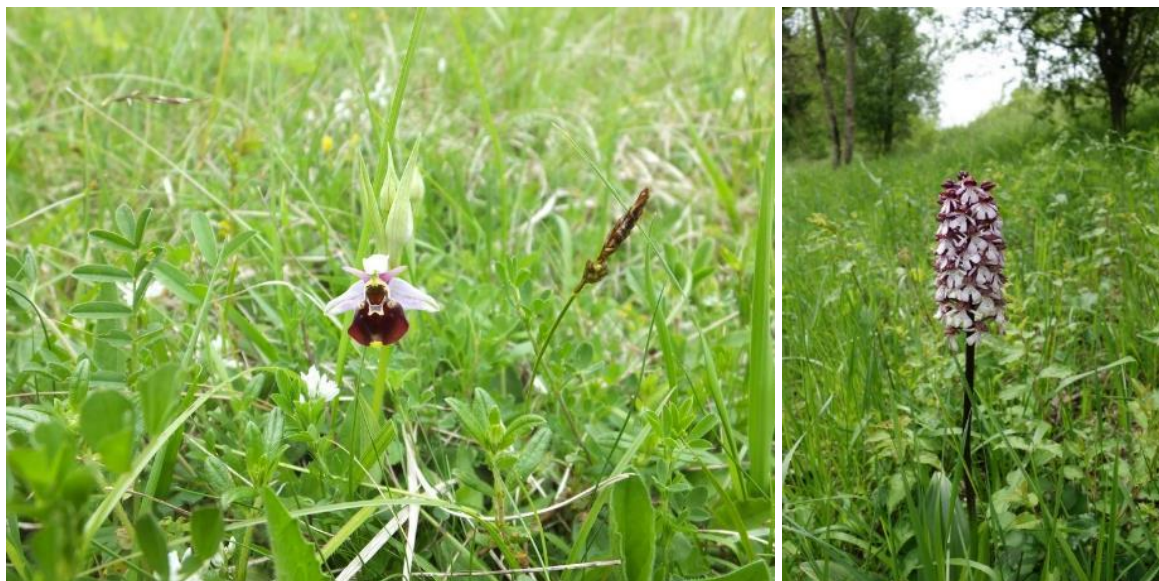
1.2.1 Une biodiversité remarquable

Les pelouses sèches constituent des « points chauds » (*hotspots*) de la biodiversité en abritant l'une des plus grandes richesses spécifiques du continent européen. De nombreuses espèces protégées tant à l'échelle nationale qu'européenne y sont inféodées.

On recense près de 1 200 espèces végétales typiques des pelouses sèches calcicoles (Muller *et al.*, 2002) dont des graminées spécifiques (Brome érigé, Brachypode penné), des

¹⁷⁷ P. Guinier utilise ce terme en précisant qu'il désigne en Lorraine et Bourgogne une pelouse parfois broussailleuse sur sol calcaire, et non une terre dont on a abandonné la culture, conformément au sens courant de ce mot.

plantes aromatiques et de nombreuses plantes à fleurs comme les orchidées (Photographie 2). C'est pourquoi les pelouses présentent une densité d'espèces végétales particulièrement élevée, pouvant atteindre dans certains cas extrêmes 80 espèces de plantes par mètre carré (Piqueray & Mahy, 2010). L'originalité de cette flore repose sur une double influence continentale et méditerranéenne. Des espèces reliques des steppes d'Europe orientale cohabitent avec des espèces subméditerranéennes adaptées aux conditions particulières de ce milieu.



Photographie 2 : Orchidées des pelouses sèches de Lorraine

À gauche, l'*Ophrys bourdon* (*Ophrys fuciflora*) dans la pelouse sèche du Mont Saint-Quentin (G.Potdevin, mai 2015). À droite, une *Orchis pourpre* (*Orchis purpurea*) dans la pelouse sèche d'En Garet à Waville (A.Verdier, mai 2020).

À l'échelle de la Lorraine, au sein de la flore des pelouses sèches, on compte 45 espèces protégées (dont 16 sont considérées comme menacées¹⁷⁸). Ainsi, 26% des espèces végétales protégées en Lorraine sont inféodées aux pelouses (CENL, 2017). Ce milieu est l'un des plus diversifiés de la région, avec des relevés phytosociologiques mettant en évidence une richesse taxonomique moyenne d'environ 30 espèces pour 25 m², avec des pics à 45 espèces (Pautz, 1999, p.241).

La faune des pelouses présente également un grand intérêt. Sur le plan entomologique, plusieurs publications ont insisté sur l'importance des pelouses dans le maintien de certains insectes, comme par exemple, les papillons dont de nombreuses espèces dépendent pour leur

¹⁷⁸ Statuts Critiques et En Danger sur la liste rouge régionale (Liste rouge de la flore vasculaire de Lorraine, 2015)

croissance ou leur alimentation d'une plante inféodée à ce milieu (Van Swaay, 2002). En Lorraine, c'est le cas du Damier de la Succise (*Euphydryas eurinia*), espèce d'intérêt communautaire, de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) et de l'Azuré de la croisettes (*Phengaris rebeli*). Trois espèces reconnues comme menacées et donc protégées au niveau national. Plus largement, les pelouses sèches constituent un milieu ouvert apprécié par de nombreuses espèces animales non menacées mais présentant un intérêt particulier en Lorraine (biodiversité ordinaire). C'est le cas de la Vipère aspic (*Vipera aspis*) qui atteint dans la pelouse sèche d'Algrange en Moselle la limite nord de son aire de répartition, et aussi d'oiseaux comme l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), ou la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) dont la présence en Lorraine est conditionnée à la préservation de milieux ouverts parsemés de buissons. C'est au nom de la préservation de cette riche biodiversité que les pelouses sèches sont considérées comme un patrimoine naturel ou biologique d'exception.

Les évolutions récentes des paysages, liées aux transformations de l'agriculture, ont renforcé l'intérêt écologique des pelouses qui apparaissent, avec d'autres milieux restés en marge de ces transformations, comme des refuges pour de nombreuses espèces ayant vu leur habitat régresser drastiquement. En Lorraine, c'est notamment le cas du Damier de la Succise (*Euphydryas eurinia*). Ce papillon dont les chenilles dépendent, comme son nom l'indique, de la Succise des prés (*Succisa pratensis*), une plante des prairies humides, a trouvé dans les pelouses sèches un habitat de substitution. Plus largement, les pelouses sèches fournissent des services écosystémiques réels en constituant un support de biodiversité bénéfique pour l'agriculture (pollinisateurs et autres auxiliaires de l'agriculture).

1.2.2 Des espaces protégés

Reconnues comme un habitat « patrimonial » de première importance, les pelouses sèches ont logiquement fait l'objet de mesures de protection. La première étape de ce processus de patrimonialisation a consisté à dresser l'inventaire des sites susceptibles d'en faire l'objet. C'est dans le cadre de l'établissement des ZNIEFF à l'échelle nationale, et des Espaces Naturels Sensibles (ENS) à l'échelle départementale, que s'est déroulée cette première phase. Ce travail d'inventaire, prélude aux mesures de protection proprement dites, a encouragé la création du Conservatoire des Sites Lorrains en 1984, devenu aujourd'hui le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lorraine. Cette association, reconnue d'utilité publique en 2010, joue un rôle clef dans la connaissance et la protection du patrimoine naturel lorrain, en participant à la gestion de 341 sites correspondant à une surface de 6 557

ha. Les milieux ouverts, landes, prairies et pelouses, en représentent près de la moitié (CENL, 2017). 85 sites correspondent à des pelouses sèches seules ou bien associées à d'autres milieux (forêt de feuillus, prairies, cours d'eau, etc.). Le CEN constitue donc un acteur central de la protection des pelouses sèches en procédant notamment à l'acquisition foncière de nombreux sites : en en devenant propriétaire (23 sites concernés) ou locataire par le biais de baux emphytéotiques (45 sites concernés). Le restant fait l'objet de mesures de protection et de gestion plus lâches par l'intermédiaire de conventions avec les communes dans la majorité des cas, du fait de la nature très souvent communale des terrains concernés, plus rarement avec des propriétaires privés, la région et l'État.

À l'action du CEN Lorraine s'ajoutent des mesures de protection réglementaires prises à partir des années 1980-1990, dans un contexte où de nouveaux outils voient le jour, avec l'instauration des Réserves Naturelles Volontaires (RNV)¹⁷⁹ en 1976, et des arrêtés de protection de biotope (APB) en 1977. Ainsi, quatre RNV incluant des espèces rares inféodées aux pelouses sont créées de 1984 (RNV de la Blanche-Côte) à 1995 (RNV du Hammelsberg et du Bois de Hufelz). En 1995, un arrêté de protection de biotope est mis en place sur les pelouses de Lorry-Mardigny pour protéger en particulier la Marguerite de la Saint-Michel (*Aster Amellus*). À la suite de la disparition des RNV (transformées en RNR en 2002), on ne compte plus que deux réserves naturelles incluant des pelouses sèches : la Réserve Naturelle Nationale de Montenach correspondant à l'ancienne RNV, avec un périmètre élargi et des moyens renforcés, et deux nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR), celle de la Côte de Delme (2007) et celle de la Blanche-Côte (2022). Les pelouses sèches constituent également un habitat prioritaire à l'échelle de l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en place du réseau européen Natura 2000. Celui-ci est composé des Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la directive n°79/409/CEE de 1979 sur la « conservation des oiseaux sauvages », dite « Directive oiseau », et des Zones Spéciales de Conservation découlant de l'application de la directive n°92/43/CEE de 1992 concernant la « conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages », dite « Directive habitat ». Sur les 79 ZSC que compte la Lorraine, 25 incluent des habitats de pelouses sèches. Ces dernières constituent l'habitat principal (un tiers ou plus de la surface protégée) sur cinq ZSC : les pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville (68%), le Plateau de

¹⁷⁹ Réserves naturelles instaurées sur proposition des acteurs locaux, notamment les propriétaires privés. Elles sont remplacées en 2002 par les Réserves Naturelles Régionales (RNR) et les Réserves Naturelles de Corse (RNC).

Malzéville (45%), les pelouses du Pays messin (37%), les pelouses de Sivry-la-Perche et Nixéville (35%) et les pelouses du Toulais (33%).

Des écologues et des gestionnaires des espaces naturels professionnellement investis dans la préservation de ces milieux, l'intérêt pour les pelouses s'est étendu aux amateurs éclairés, et même aux simples visiteurs sensibles à la communication déployée en particulier par le CEN. Elle s'appuie sur la mise en avant d'espèces porte-drapeaux comme les orchidées sauvages. Aisément identifiables par le grand public, elles constituent un emblème efficace pour communiquer sur la richesse biologique des pelouses (Photographie 3).



Photographie 3 : Panneau d'information à l'entrée du site de la pelouse calcaire du Rudement à Arnaville.

Photographie : A. Verdier (mai, 2020)

Comme souvent, l'orchidée est mise en avant (ici l'Ophrys araignée – Ophrys sphegodes) pour sensibiliser le grand public aux trésors environnementaux que sont les pelouses sèches calcicoles.

Les naturalistes, conscients des enjeux et parfois engagés professionnellement dans la gestion de ces milieux, et les amateurs éclairés, sont les plus sensibles à ces trésors

environnementaux. Ils perçoivent avant tout les pelouses sèches comme des écosystèmes riches mais menacés, et partagent le souhait que la pérennité de la présence des pelouses dans le paysage soit assurée.

2 Les pelouses sèches, un paysage ouvert menacé

En Lorraine, les pelouses sèches constituent un paysage ouvert qui tend à s'effacer depuis la seconde moitié du XXe siècle. Cette tendance, problématique au regard des enjeux écologiques mentionnés plus haut, est à replacer dans le contexte des grandes transformations qu'ont connu les paysages ruraux en Lorraine. Elle justifie la conservation et même, lorsque la situation l'exige, la restauration de paysages ouverts dans les périmètres de protection des pelouses sèches.

2.1 Un paysage ouvert attractif

Même si elles ne couvrent que des surfaces réduites, les pelouses sèches demeurent une composante des paysages lorrains aisément identifiable, en particulier parce qu'elles occupent souvent des hauteurs visibles de loin. Elles se distinguent par des couleurs (vert pâle tirant sur le jaune révélant le caractère xérique du milieu) et des ambiances singulières, quasi-méridionales (végétation rase et brûlée, impression de chaleur, crissements des insectes, etc.) sur les coteaux les mieux exposés, et donc assez exotiques pour une région septentrionale comme la Lorraine. Cette originalité tranche assez nettement au sein d'une matrice paysagère qui tend à n'offrir qu'une banale alternance entre grande culture et boisement. Elle constitue un élément d'attraction en dehors des zones urbanisées pour les promeneurs en recherche d'espaces récréatifs dépayés et naturels.



Photographie 4 : Panorama sur la campagne du Saulnois depuis la Côte de Delme en Moselle

Photographie : A. Verdier (mai 2020)

La végétation rase, la sécheresse du sol et l'éclairement intense contribuent à faire de la pelouse sèche de la Côte de Delme un élément original au sein d'un paysage agricole plus classique. L'ouverture du paysage est renforcée par le vaste panorama sur la plaine, lié à la position surélevée du site (la Côte de Delme culmine à 404 mètres).

On perçoit ici la spécificité des paysages ouverts des pelouses sèches par rapport à ceux associés à d'autres milieux « naturels » comme les zones humides. Alors que ces dernières sont fréquemment dissimulées et peu accessibles, voire dangereuses, les pelouses sèches, qui occupent souvent des hauteurs, attirent le regard et restent en général d'un accès facile pour les promeneurs cherchant à profiter d'espaces ouverts et des panoramas qu'ils offrent (Friedberg, Cohen & Mathieu, 2000). Finalement, c'est moins le paysage ouvert des pelouses sèches qui attire que le paysage visible depuis celles-ci.

En situation périurbaine (ce qui est le cas pour plusieurs sites de pelouses sèches du Sillon mosellan) la fréquentation peut s'avérer intense, voire anarchique, un phénomène souvent pointé du doigt par les gestionnaires soucieux de la préservation des habitats et des espèces, en particulier dans les documents d'objectifs (ou DOCOB) des sites Natura 2000. Celui du Plateau de Malzéville, situé à proximité immédiate de l'agglomération nancéienne, évoque « *une fréquentation importante des promeneurs de différentes natures (pédestre/cycliste/équestre) en dehors des chemins dédiés à ces activités* » susceptible

d'engendrer « *une dégradation des habitats d'intérêt européen et de la flore (surpiétinement) et un dérangement de certaines espèces animales*¹⁸⁰ ». Le constat est similaire pour le site Natura 2000 des « pelouses du Pays messin » situé dans la couronne périurbaine messine (Photographie 5). Au-delà des simples promeneurs et cyclistes du dimanche, ce sont d'autres activités, souvent illégales et très dommageables pour le milieu, qui sont visées, comme la pratique du moto-cross ou encore de feux de camp lors de rassemblements nocturnes¹⁸¹. Mais les gestionnaires et les collectivités en charge des sites protégés peinent à canaliser cette fréquentation. En effet, même si on sait peu de choses sur les représentations qu'ont les Lorrains de ces hauteurs plus ou moins ouvertes, on peut faire l'hypothèse que les conclusions des études menées dans d'autres régions sur des milieux similaires sont partiellement transposables. Dans le Sud-Est, É. Trivelly a montré que les pelouses sèches sont le plus souvent perçues comme « naturelles », sans pour autant que le public ne soit particulièrement sensible à la richesse du milieu et aux menaces qui pèsent sur lui (Trivelly, 2004). C'est probablement le cas également en Lorraine, même si les gestionnaires et les collectivités territoriales cherchent à sensibiliser le public sur ces questions. En outre, ces paysages ouverts, depuis lesquels s'offrent de larges horizons, sont également perçus comme des paysages de liberté, d'autant plus que plusieurs sites sont des propriétés communales, ce qui facilite la pénétration et les déplacements des visiteurs. C'est en tout cas ce que suggère Y. Luginbühl au sujet de la « montagne » bourguignonne qui domine le vignoble (Luginbühl, 1984), et qui présente de nombreuses similitudes avec les sommets des côtes de Lorraine.

¹⁸⁰ DOCOB Natura 2000 (2009). ZSC FR4100157 « Plateau de Malzéville », Tome I : État initial, diagnostic biologique et socio-économique, p. 105

¹⁸¹ Cette dernière pratique représente un risque non seulement pour les milieux mais également pour les riverains éventuels. Il n'est pas rare, lors de périodes de sécheresse estivale, que des incendies se déclarent dans les pelouses sèches comme à Saulny (Moselle) où 6 ha sont partis en fumée le 16 juillet 2019, ou encore à Algrange par deux fois, en 2017 et 2020. Il s'agit de deux sites situés en situation périurbaine et donc très fréquentés.



Photographie 5 : Feu de camp sauvage sur la pelouse sèche classée Natura 2000 du Mont Saint-Quentin.

Photographie : A. Verdier (juillet, 2020)

Une pratique fréquente lorsque les pelouses sont situées dans une couronne périurbaine, ici celle de Metz, mais vivement dénoncée par les gestionnaires.

En Lorraine, l'intérêt pour ces points hauts surplombant le paysage ne constitue d'ailleurs pas un fait récent, puisque de nombreux artistes (peintres, écrivains) ont contribué, dès la Belle Époque, à en mettre en scène les attributs. La colline de Sion, butte témoin de la *cuesta* de Moselle, a été célébrée comme un « lieu où souffle l'esprit » par l'écrivain Maurice Barrès dans son roman, paru en 1913, « *la Colline inspirée* » (Husson, 2020). Aujourd'hui, le monument Barrès, inauguré en 1928, se dresse au milieu d'une pelouse sèche classée ENS. Dans un autre registre, l'érudit lorrain Émile Badel a également contribué à populariser l'ascension des points hauts de la région et notamment ceux des environs de Nancy. Dans « *Les monts sacrés de la Lorraine* », paru en 1916, il décrit les panoramas qu'offre le plateau de Malzéville sur la ville de Nancy :

« Et c'est bien, avec la traversée du plateau [de Malzéville], l'une des plus délicieuses sensations que l'on puisse éprouver à nos immédiats environs de Nancy, de Nancy aperçue tout entière, jusqu'en ses plus secrets recoins, jusqu'aux extrêmes pointes de Saint-Mansuy, du Champ-le-Bœuf et du Sacré-Cœur de Médreville.

D'un petit bosquet de bouleaux et de sapins, au sortir de la pinède odorante du ban de Dommartemont, on domine soudain l'étendue.

On est là, sur l'herbe rase, avec du thym et des menthes sauvages en guise de tapis mollet, et de ces 350 mètres d'altitude, c'est un miraculeux thabor du cher pays lorrain, qui porte loin les yeux et les cœurs. » (Badel, 1916, p.52)

Ce site, très largement gagné par la périurbanisation depuis, est aujourd'hui encore très prisé des Nancéiens, et fait figure à bien des égards de poumon vert de l'agglomération. On verra plus loin que les questions liées à l'évolution du paysage y sont particulièrement sensibles.



Photographie 6 : Panorama sur la ville de Nancy depuis le plateau de Malzéville

Photographie : A. Verdier (juin, 2019).

Un belvédère a été aménagé pour observer le panorama sur l'agglomération nancéienne, mais le site ne correspond plus à la description d'É. Badel. Sur ce coteau situé au-dessus de Dommartemont, l'herbe rase a été remplacée par la forêt qui, peu à peu, masque le point de vue.

2.2 Un paysage qui s'efface

Comme l'exemple des coteaux du plateau du Malzéville le montre, les pelouses sèches tendent à s'effacer du paysage, en raison d'une progression de la végétation ligneuse, faute d'intervention anthropique. Ce processus s'inscrit dans un contexte plus large d'évolutions paysagères défavorables au *saltus*.

2.2.1 Des évolutions paysagères défavorables aux paysages ouverts hérités des anciens saltus

Les évolutions paysagères des dernières décennies en Lorraine ont été particulièrement défavorables au maintien des paysages ouverts hérités des anciens *saltus*. Elles ont plus ou moins suivi les grandes tendances observables aux échelles nationale et européenne avec une contraction des milieux ouverts et une binarisation du paysage (Lepart *et al.*, 2007).

La régression des milieux ouverts traduit une fermeture croissante du paysage causée par une reforestation, le plus souvent spontanée, en lien avec l'abandon des parties les moins rentables de la SAU. Cette problématique est très forte dans le massif vosgien où les surfaces occupées par les Hautes-Chaumes, landes et pelouses sommitales, se réduisent à mesure que la forêt progresse.



Photographie 7 : La chaume du Gazon du Faing, un îlot de saltus au milieu d'une matrice forestière en expansion

Photographies : A. Verdier (juin 2019)

À droite, un panneau informant le public sur la mise en œuvre de travaux de restauration du milieu, justifiés par l'évolution récente du paysage.

À basse altitude, la tendance à la fermeture du paysage est surtout circonscrite aux fronts de côte. Néanmoins, il s'agit d'un bouleversement paysager total qui trouve son origine dans le déclin de l'activité viticole temporairement et inégalement remplacée par l'arboriculture et le maraîchage. Les fronts de côtes, en particulier ceux des Côtes de Meuse et de Moselle, offrent désormais souvent un paysage fermé, tant sur le plan visuel que sur celui des capacités de pénétration des promeneurs, par l'embroussaillage et une friche arborée parfois très dense qui fossilise des parcellaires très émiettés



Photographie 8 : La fermeture des anciens coteaux viticoles à Novéant dans la vallée de la Moselle et Waville dans la vallée du Rupt-de-Mad

Photographies : A. Verdier (avril 2013 et mai 2020)

À gauche, ancien sentier vigneron sur les coteaux de Novéant-sur-Moselle, dont on aperçoit le clocher en arrière-plan. À droite, sur les hauteurs de Waville, ancien village viticole de la vallée du Rupt-de-Mad (à l'arrière-plan). La forêt, qui a remplacé la vigne sur les coteaux, masque en partie la vue sur le village. Dans la vallée du Rupt-de-Mad, cette question de la fermeture du paysage est prise au sérieux et un plan paysage, initié à l'échelle de la Communauté de Communes Mad et Moselle en 2017, fait de la lutte contre ce processus un objectif prioritaire.

Plus largement, si l'on considère la Lorraine des Côtes dans son ensemble, on retrouve la tendance générale à la prédominance paysagère de deux blocs : les forêts et les cultures. À l'échelle de la nouvelle région Grand Est, les terres arables et les forêts représentent près des trois quarts de l'occupation du sol (73%)¹⁸². La situation n'est pas fondamentalement différente à l'échelle de l'ancienne région Lorraine (68%), si ce n'est que la part de la forêt est plus importante que celle des terres arables, principalement en raison de la prise en compte du massif vosgien. Si l'on exclut le département des Vosges, particulièrement boisé, la situation est très proche de celle de l'ensemble du Grand Est avec 35% du territoire occupé par la forêt (chiffre identique en Grand Est) et 34% de terres arables (chiffre inférieur de quatre points à celui du Grand Est). Cette binarisation, combinée à l'artificialisation croissante des sols, laisse peu de place aux milieux ouverts semi-naturels et aux éléments paysagers hétérogènes, c'est-à-dire au *saltus* au sens élargi utilisé par les écologues¹⁸³. Les

¹⁸² Agreste Grand-Est, 2018

¹⁸³ Chapitre 1 :1.2.4

formations forestières deviennent plus denses et homogènes en matière de peuplement, et s'étendent au détriment des formations ouvertes ou semi-ouvertes situées en lisière. D'un autre côté, les cultures s'intensifient, tout en augmentant leur part au sein de la SAU, au détriment de la STH (Superficie Toujours en Herbe) qui connaît un recul important ces dernières décennies, en Lorraine comme à l'échelle nationale. Les surfaces en herbe occupent 20% de la Lorraine (contre 15% à l'échelle du Grand Est) mais leur exploitation s'intensifie. Ainsi, la part des prairies permanentes recevant un apport minéral est plus grande qu'à l'échelle nationale (63% contre 41%) et la quantité de fertilisation azotée par hectare est près de deux fois plus élevée (40kg/ha contre 21 au niveau national)¹⁸⁴, ce qui conduit inévitablement à une banalisation de la composition et de la structure de ces surfaces herbacées.

Ces évolutions sont défavorables au *saltus*, car elles le condamnent à la fermeture ou à l'intensification, ce qui dans les deux cas conduit à son effacement du paysage et à son corollaire, la disparition de milieux ouverts semi-naturels, comme les pelouses sèches, nécessaires au maintien d'un bon niveau de biodiversité. Les surfaces concernées étant très réduites, la poursuite de ces modifications paysagères pourrait conduire à leur disparition pure et simple des paysages lorrains, ce qui constituerait une rupture environnementale de première importance. C'est pourquoi la question de la conservation des anciens *saltus* est peut-être plus cruciale en Lorraine que dans les régions méridionales, où ce type de paysages ouverts (ou semi-ouverts), bien qu'en recul, occupe encore une place conséquente.

2.2.2 La fermeture du milieu et ses conséquences

Dans ce contexte, la fermeture constitue la principale menace qui pèse sur les pelouses sèches en Lorraine. En tant que formations secondaires, ces dernières ne constituent qu'un stade de la succession végétale conduisant, en l'absence d'intervention anthropique, vers un état forestier. Les pelouses sèches sont donc des milieux instables par nature (Figure 31).

¹⁸⁴ Agreste Lorraine, 2015, p.4

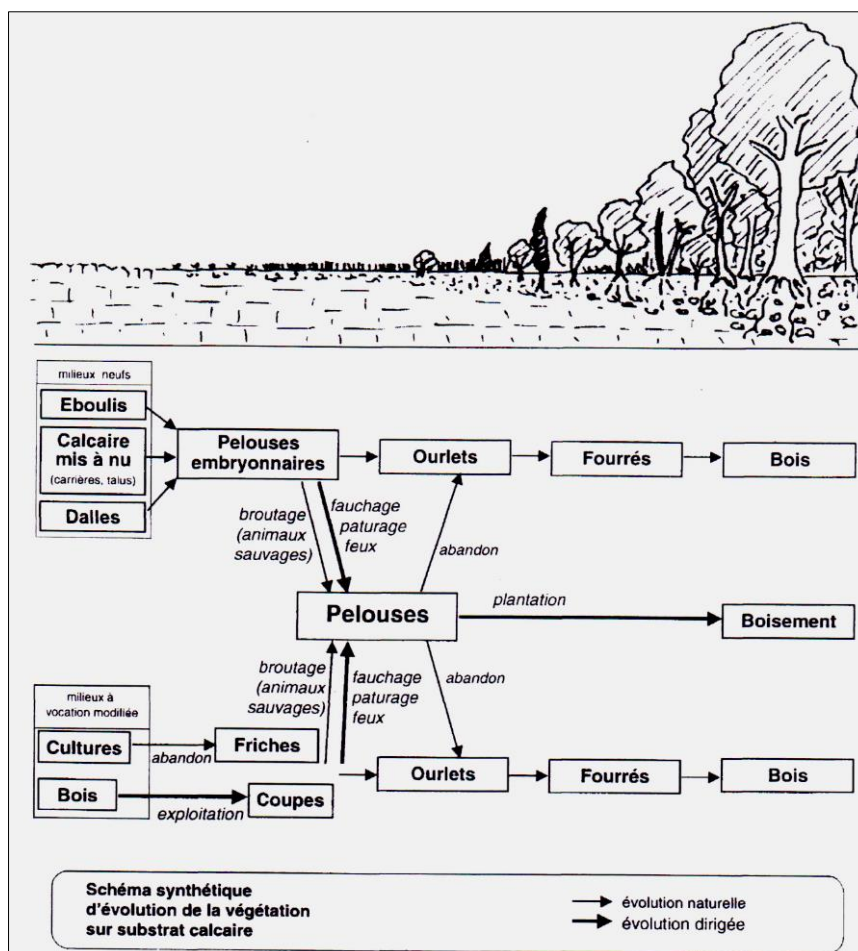


Figure 31 : Schéma d'évolution de la végétation sur substrat calcaire (Maubert & Dutoit, 1995).

Au sens strict, l'habitat de type « pelouse » le plus typique correspond au stade de la pelouse « fermée », c'est-à-dire là où le recouvrement du sol par la végétation herbacée est total. Les ligneux étant rares, le paysage est alors parfaitement ouvert. En amont, on trouve les stades de pelouses pionnières (ou embryonnaires) se développant sur des substrats nus naturels (éboulis) ou anthropiques (carrières). Les pelouses peuvent provenir également d'un changement d'usage du sol avec l'abandon d'anciennes cultures ou, cas le plus fréquent, avec le défrichement de bois. Sans interventions anthropiques, la pelouse évolue en ourlet (ourlification), puis en fruticée, pour atteindre finalement le stade forestier proprement dit, et donc un paysage fermé. C'est bien l'action de l'homme qui, par le pâturage et/ou le fauchage, stabilise la végétation au stade de la « pelouse » et donc maintient le paysage ouvert. L'arrêt de ces pratiques entraîne la reprise de la dynamique successionnelle conduisant à la « fermeture du milieu ». Celle-ci peut, en outre, avoir été artificiellement accélérée par des reboisements.

La durée nécessaire pour qu'une pelouse se ferme totalement est variable d'un site à l'autre. Elle dépend, bien sûr, des caractéristiques azonales du milieu (nature et profondeur du sol, relief, microclimat, etc.), mais aussi de l'histoire des sites. Elle est toutefois assez rapide, puisque le stade forestier peut être atteint à partir de 30 ans, et plus rapidement encore sur des sites de pelouses résultant de l'abandon de parcelles anciennement cultivées, où les sols plus profonds et riches accélèrent la fermeture (CEN Lorraine, 2013).

Ce changement d'état paysager, de l'ouvert vers le fermé, a d'importantes répercussions sur le milieu, et ce, dès les premières années qui suivent l'abandon des activités pastorales. D'une part, des semenciers ligneux isolés s'implantent dans la strate herbacée : des arbustes épineux comme le prunellier (*Prunus spinosa*) et l'aubépine (*Crataegus monogyna*), et des arbres, en particulier le pin noir (*Pinus nigra*), témoin des reboisements passés, qui s'accommode parfaitement, du fait de son caractère pionnier, aux conditions particulières des sites de pelouses sèches. D'autre part, la pelouse tend à se densifier avec une prépondérance de certaines graminées sociales comme le brachypode (*Brachypodium pinnatum*). Ces évolutions ont des répercussions sur la diversité biologique des pelouses. Ainsi, lorsque plus de la moitié de la surface d'un site est couverte par le brachypode, la diversité spécifique connaît une nette diminution (Willems, 1990). Par la suite, la colonisation par les ligneux conduit à la disparition des particularités du milieu, et donc des espèces typiques des pelouses. La présence d'arbustes et d'arbres entraîne un ombrage défavorable aux espèces héliophiles, un phénomène accentué pour les pelouses en situation de lisière où les conditions xérothermiques sont très atténuées, avec des écarts de températures moins importants (Bonnefont, 1974). Enfin, l'évolution vers l'état forestier s'accompagne d'une modification des conditions édaphiques : les rendzines, sur lesquelles sont implantées les pelouses, évoluent vers un sol brun « rendziniforme » enrichi en humus et appauvri en carbonate de calcium, lorsque la fruticée s'installe. Le passage à l'état forestier proprement dit se traduit finalement par la formation d'un sol brun forestier (Duchaufour, 1950).

À un stade avancé de la succession écologique, le milieu est profondément transformé, et le retour à l'état herbacé antérieur ne peut s'appuyer que sur de lourds et coûteux travaux de restauration (abattage et débroussaillage) qui sont toutefois de plus en plus souvent entrepris depuis les années 2000.

2.3 La restauration des pelouses sèches

Pour contrer la fermeture des pelouses sèches, des opérations de restauration sont mises en œuvre. Elles s'inscrivent dans le domaine de l'écologie de la restauration.

2.3.1 Principes généraux

Engager la restauration d'un milieu, c'est considérer qu'il est possible de « *remettre dans un état antérieur ce qui a été dégradé ou détruit par des causes naturelles et/ou humaines* » (Donadieu, 2002). Dans le cas des pelouses sèches, la restauration est principalement motivée par des considérations naturalistes, puisqu'il s'agit de reconstituer les conditions favorables à l'établissement d'une pelouse riche en espèces, à partir d'un environnement dégradé. Il peut s'agir d'une forêt secondaire ou des plantations de résineux (cas les plus fréquents), et aussi des cultures intensives ou des anciennes carrières (Piqueray & Mahy, 2010).

Ces opérations de restauration, qui n'ont normalement lieu qu'une seule fois¹⁸⁵ sur un site, sont néanmoins assez lourdes en matière de procédures et de coûts. Elles nécessitent en outre de s'entendre sur un état de référence servant à la fois à mesurer la dégradation du milieu et à fixer les objectifs de restauration à atteindre (Le Floch et Aronson, 1995). Dans le cas des pelouses sèches, il correspond à un stade de l'évolution naturelle de la végétation : celui de la pelouse la plus typique, qui correspond aux sites peu embroussaillés où la présence des ligneux est faible sinon nulle. Pour y parvenir, l'opération de restauration doit gommer la fermeture du milieu par l'abattage et le débroussaillage, et restaurer autant que possible la strate herbacée. C'est donc l'image d'un paysage ouvert, car anciennement pâturé, qui s'impose le plus souvent lorsqu'il s'agit de définir l'état de référence à atteindre. Cependant, cette définition ne repose que très rarement sur une étude des données historiques concernant les sites à restaurer, mais plutôt sur un rajeunissement du milieu, concept élaboré par les écologues de la restauration (Le Floch et Aronson, 1995, p.34). En effet, il est avant tout question de rétablir les pelouses en cours d'afforestation à un état plus jeune car antérieur dans le déroulé classique de la succession végétale.

¹⁸⁵ Elles peuvent cependant s'étaler dans le temps en plusieurs phases.

2.3.2 Une restauration des paysages ouverts de pelouses sèches parfois contestée

En Lorraine, les travaux de restauration consistent essentiellement à faire reculer la fruticée, ainsi que les boisements envahissant des pelouses présentant un intérêt patrimonial avéré. Ces opérations, qui se multiplient depuis les années 2000, ne sont pas toujours bien accueillies, surtout lorsqu'elles concernent des sites très fréquentés.

Les premières opérations de restauration assez lourdes (abattage) ont peiné à voir le jour, en particulier celles réalisées sur la Côte Varenne à Arnaville. En 1979, cette pelouse avait fait l'objet d'un reboisement assez tardif de 14 ha en pins noirs d'Autriche. Après 11 ans de procédures, le CEN Lorraine, gestionnaire du site depuis 1990, a obtenu des éclaircies, puis un défrichement total de la pinède en 2003, permettant la mise en place d'une gestion par pâturage ovin¹⁸⁶. La longueur de la procédure témoigne du caractère assez novateur à l'époque de cette démarche, et de la difficulté d'abattre, au nom de la protection de la biodiversité, des boisements récemment effectués.

Le cas de la restauration des pelouses sèches du plateau de Malzéville montre, quant à lui, que ce type d'opérations pose des difficultés de communication à destination du grand public. La partie sommitale du plateau est occupée par la plus grande pelouse sèche calcicole, d'un seul tenant, des côtes lorraines. Le site est classé, avec la butte Sainte-Geneviève voisine, ZNIEFF de type 1, et concerné par une Zone Spéciale de Conservation. Le document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 rédigé en 2009 avait identifié un risque de fermeture et d'embroussaillage sur le site, et fait de la conservation et de la restauration de la pelouse calcicole des enjeux prioritaires. Le plan de gestion prévoyait l'abattage des pins noirs ayant colonisé la pelouse, et leur valorisation sous forme de plaquettes-énergie pour compenser le coût de la restauration¹⁸⁷. L'opération menée par le Grand Nancy, propriétaire du site, consiste à déboiser environ 15 ha. Mais c'est surtout la situation périurbaine du site qui complexifie la donne. Situé aux portes de l'agglomération nancéenne, le plateau est intensément visité par les riverains. L'expertise menée dans le cadre de la rédaction du DOCOB avait bien identifié cette particularité en évoquant un

¹⁸⁶ *Mettre en œuvre la gestion d'un espace naturel. Les Cahiers Techniques*. Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, 2011, 40 p.

¹⁸⁷ Quelques années plus tôt (en 2010), la restauration, menée par le CEN Lorraine, de la pelouse sèche du plateau de la Crevée Terre (Salmagne, Meuse) a montré qu'il était possible de réduire l'impact financier de ce type d'opérations en valorisant le produit de la coupe. La vente d'environ 1000 tonnes de plaquettes bois énergie avait permis de compenser le coût de l'abattage des pins noirs qui colonisaient le site. L'opération est présentée en exemple dans le bulletin d'information du CEN Lorraine : *Espaces naturels de Lorraine*, Bulletin d'information n°66, avril 2011, 5 p.

attachement fort de la population à un site perçu comme « *un lieu de repos, de détente et de bien-être [...] qui offre un large panorama d'espace ouvert et vierge* » (DOCOB, p.13). Toutefois, l'opération menée en mars 2015 a suscité la colère des promeneurs fréquentant le plateau, débouchant même sur un incendie criminel dans les rémanents. Cette opposition a contraint le Grand Nancy à suspendre les travaux et à revoir sa communication sur ce sujet. Jusqu'au conflit, celle-ci avait été très discrète, se limitant à quelques panneaux présentant sommairement l'intérêt écologique d'une telle opération d'abattage. L'origine des tensions trouve certainement son origine dans un défaut de communication : les riverains ont été choqués par l'ampleur des travaux réalisés par l'entreprise Sabelor, et la presse locale s'est largement faite l'écho de cette polémique parlant d'un « *plateau rasé au bulldozer* ». Mais ces tensions témoignent aussi d'une différence de perception de la situation, et plus précisément de l'implantation des pins noirs. Espèce invasive, sans intérêt patrimonial, et responsable de la dégradation de la pelouse pour les gestionnaires, les pins sont perçus par des riverains, peu enclins à voir le paysage changer, comme des éléments participant à la qualité du paysage en rompant sa monotonie. C'est donc ici, d'une certaine manière, la question de l'état de référence choisi qui fait débat.



Photographie 9 : Opérations de restauration lourdes sur le plateau de Malzéville
 Photographies : A. Verdier (avril 2015)

Les travaux de restauration plus récents semblent prendre davantage en compte le souci d'une communication efficace. Ainsi, des travaux d'abattage ont été réalisés sur la pelouse de Lorry-lès-Metz en octobre 2017, dans un contexte périurbain semblable à celui du plateau de Malzéville, la commune faisant partie de l'agglomération messine. Le projet qualifié de « défrichement raisonné » a été élaboré en concertation avec les associations et les usagers fréquentant les lieux (Club Vosgien). L'impact paysager a été davantage considéré : des îlots de pins particulièrement remarquables (âge, taille) ont été maintenus pour conforter

l'ambiance « méditerranéenne » (sic) du site. Les travaux ont fait l'objet d'une communication soignée¹⁸⁸ visant probablement à éviter un conflit similaire à celui de Malzéville. Enfin, la méthode retenue a cherché à être la plus légère possible, avec un abattage manuel et un débardage des arbres par des chevaux de trait.

Pour finir, on notera que ces opérations, qui visent à recréer les paysages ouverts typiques des pelouses sèches ne prennent que très rarement en compte l'histoire des sites en question. Les informations historiques se limitent trop souvent à présenter le pâturage ovin comme le mode de gestion « ancestral » des pelouses, éclipsant ainsi la diversité des interventions anthropiques à l'échelle des temps historiques. À Malzéville notamment, la connaissance des trajectoires paysagères complexes du plateau (Verdier & Rochel, 2019) aurait probablement permis une communication plus efficace en amont des travaux et une gestion plus apaisée.

¹⁸⁸ Les travaux ont été inaugurés par une conférence de presse en présence des scolaires de l'école de Lorry-lès-Metz dans une optique de sensibilisation des jeunes générations aux questions environnementales.

3 Les pelouses sèches, de l'abandon à la gestion conservatoire

La plupart des pelouses sèches aujourd'hui préservées ont connu un arrêt plus ou moins long des usages pastoraux. D'autres usages, non agricoles, ont parfois pris le relais et ont contribué à effacer la dimension agropastorale traditionnelle des pâquis lorrains. On se trouve ici dans le cas de figure d'un *saltus* délaissé, et non plus exploité et intégré à un système agraire. Toutefois, les enjeux écologiques et paysagers mentionnés plus haut justifient le retour vers une forme d'exploitation, le plus souvent par le pâturage ovin, dans le cadre d'une gestion conservatoire des sites protégés.

3.1 Un usage pastoral rarement maintenu jusqu'à aujourd'hui

Sur quelques sites de pelouses sèches, le pâturage n'a jamais cessé, ou alors seulement durant une très courte période. Sur le plateau de Malzéville par exemple, il s'est maintenu jusqu'en 1992, puis a été repris par le lycée agricole de Pixérécourt deux ans plus tard (Pautz *et al.*, 1997). Au Sud du Pays messin le pâturage ovin a persisté sans interruption sur les pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville, seule la surface pâturée s'est réduite (DOCOB Pelouses Lorry et Vittonville). Dans les deux cas, il s'agit de vastes étendues de pelouses occupant des surfaces sommitales planes et donc relativement aisées à exploiter. Sur ces sites, le pâturage ovin est resté une activité familière, malgré une forte régression à l'échelle de la Lorraine depuis la seconde moitié du XIXe siècle (Visseaux, 1950). Lorsque des pelouses sont encore exploitées, la menace principale réside dans une tendance à l'intensification conduisant à la dégradation des spécificités écologiques du milieu. Ainsi, une pression pastorale trop élevée conduit à eutrophiser la pelouse et à la faire évoluer vers une prairie sèche beaucoup plus banale sur le plan de la biodiversité. Le risque est grand de voir le pâturage cesser et être remplacé par la fauche de l'herbe associée à une fertilisation azotée.



Photographie 10 : Pâturage ovin sur la pelouse sèche de la Côte de Lorry

Photographie : A. Verdier (août, 2013)

Dans la plupart des cas, le pâturage des pelouses s'est arrêté dans les années 1960, au plus tard au début des années 1970, comme en témoigne l'exemple des pâtures sèches du Mont Saint-Quentin (Photographie 11).



Photographie 11 : Raymond Clauss, le dernier berger du Mont Saint-Quentin.

Source : Le Républicain Lorrain (<https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-agglo-et-orne/2019/08/12/moutons-au-st-quentin-une-longue-histoire>)

Originaire d'Alsace, il élevait du printemps à l'automne entre 300 et 400 brebis (principalement des mérinos de l'Est) et utilisait particulièrement les pelouses bien présentes sur ce secteur. Son activité a pris fin en 1975. Dans le cadre de la gestion des pelouses sèches par le CEN Lorraine, les ovins ont fait leur retour sur le mont depuis 2019¹⁸⁹.

Dans certains cas, les pelouses ont pu conserver une fonction agricole en étant fertilisées et exploitées comme des prairies de fauche. Une évolution qui entraîne la disparition des espèces typiques des milieux oligotrophes. Dans d'autres cas, ce sont plutôt des usages non agricoles qui sont venus occuper une partie de ces terrains devenus vacants (équipements sportifs, carrières, décharges, etc.)

Le plus souvent, les anciens pâquis ont connu un abandon total après l'arrêt de l'usage pastoral. Livrés aux dynamiques naturelles de la végétation, ils sont tombés dans l'oubli, condamnant ainsi les pelouses sèches à une importante régression spatiale. Toutefois, pour contrer la fermeture du milieu et conserver la richesse écologique des pelouses sèches, le retour d'une activité pastorale apparaît comme une nécessité.

¹⁸⁹ <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-agglo-et-orne/2019/08/12/moutons-au-st-quentin-une-longue-histoire> consulté le 25 novembre 2021.

3.2 Le maintien des pelouses sèches nécessite le retour d'usages agro-pastoraux

Les pelouses sèches de Lorraine constituent un cas d'école où les enjeux patrimoniaux (écologiques et paysagers) légitiment la volonté de renouer, autant que possible, avec les pratiques agro-pastorales originelles. En effet, les opérations de restauration évoquées plus haut ne peuvent être efficaces que si elles s'accompagnent de mesures de gestion visant à stabiliser un milieu par nature changeant.

La question de la gestion des pelouses sèches a abondamment alimenté la littérature scientifique. Cette problématique a été abordée de manière assez précoce au Royaume-Uni (Wells, 1969), en montrant l'importance d'une gestion des pelouses par pâturage ovin et/ou fauchage. Des travaux aboutissant à des conclusions similaires ont été menés en Belgique (Delescaille, 2005), où la technique du brûlis a été testée, et aux Pays-Bas (Willems, 2001). En France les expériences menées depuis 1979 dans la Réserve Naturelle de Grand Pierre et de Vitain, située à une dizaine de kilomètres au nord de Blois, constituent une référence en la matière (Arlot & Hesse, 1981). Ces mesures, coûteuses et lourdes à mettre en œuvre, ont pu être étendues à d'autres régions grâce au soutien financier du programme européen LIFE « pelouses sèches relictuelles de France » mis en place de 1998 à 2002.

Le débat porte principalement sur le choix du mode de gestion : fauchage ou pâturage. Si le premier pose, *a priori*, moins de difficultés à appliquer, le second a généralement la préférence des gestionnaires. Certains auteurs insistent sur les différences d'impact écologique qui existent entre les deux pratiques. Le fauchage entraînerait une homogénéisation de la pelouse, ainsi qu'une modification trop brutale du couvert végétal préjudiciable en particulier pour l'entomofaune. Mais les données divergent en fonction des lieux étudiés, et les auteurs sont, en revanche, unanimes pour conclure qu'un fauchage respectueux du milieu est préférable à l'abandon, ou à une forme intensive de pâturage (Maubert & Dutoit, 1995). Si le pâturage, de préférence ovin, l'emporte, c'est peut-être moins pour des raisons écologiques qu'en raison de l'antériorité de cette pratique. En effet, la littérature spécialisée dans les questions de gestion des pelouses sèches consacre, le plus souvent, le pâturage itinérant comme le mode de gestion « traditionnel » des pelouses, tandis que le fauchage est relégué au rang de technique de substitution (Maubert & Dutoit, 1995). Le pâturage, mieux que le fauchage, s'inscrit dans un projet visant à recréer intentionnellement les conditions qui ont permis la formation de ces milieux naturels

d'exception. En outre, il peut répondre à une demande sociale, surtout dans les localités où la mémoire de l'usage pastoral des pelouses ne s'est pas totalement effacée.

Néanmoins, le retour du pâturage sur les pelouses sèches de Lorraine se heurte à plusieurs obstacles. En premier lieu, il est nécessaire de disposer de surfaces suffisamment grandes pour que le pâturage soit possible. Or de nombreux sites ne s'étendent que sur quelques hectares, parfois moins d'un hectare. Ainsi, la majorité des sites du CENL gérés par pâturage font plus de 5 ha, surface qui semble constituer un seuil critique en dessous duquel il est difficile d'envisager un tel mode de gestion (Selinger-Looten & Richard, 2017, p.30).

En second lieu, disposer d'une superficie convenable pour un retour du pâturage ne résout qu'une partie du problème. Il faut encore qu'un éleveur accepte d'exploiter les pelouses en question et soit prêt à suivre un cahier des charges très strict. Car il ne suffit pas que la pelouse soit pâturée, il faut qu'elle le soit à des périodes précises de l'année, et d'une manière qui ne porte pas atteinte aux spécificités du milieu. Les modalités du pâturage sont précisées par l'expertise scientifique des gestionnaires. Celle-ci vise à définir : l'état initial de la pelouse (niveau de dégradation), les enjeux écologiques présents (espèces à préserver ou à rétablir) et la trajectoire du site, c'est-à-dire l'état vers lequel doit tendre la pelouse. Ces éléments variant considérablement d'une pelouse à l'autre, les modalités de gestion peuvent être très différentes d'un site à l'autre.

En fonction de l'état initial et de la trajectoire souhaitée pour le site, la charge pastorale doit être adaptée. De façon générale, elle doit être maîtrisée (un ou deux moutons par hectare et par an) pour éviter toute forme de surpâturage nuisible aux espèces protégées. Toutefois, si la pelouse présente un degré de fermeture important, un pâturage dit de « restauration », plus intensif que le pâturage d'entretien (jusqu'à cinq moutons par hectare et par an), peut être pratiqué (Piqueray & Mahy, 2010). Le suivi du taux d'abrouissement permet d'évaluer l'impact du bétail sur la végétation et d'affiner, à l'échelle d'un site, la répartition de la charge pastorale. Il est cependant fortement recommandé de ne pas laisser le troupeau stationner au même endroit trop longtemps, sous peine de déboucher sur une eutrophisation de certains secteurs de la pelouse. Lorsqu'aucun gardiennage n'est possible, cela constitue une contrainte matérielle supplémentaire, puisqu'il faut déplacer régulièrement le parc à moutons. Enfin, la saisonnalité du pâturage dépend des espèces présentes sur le site. À titre d'exemple, la préservation de certains papillons, comme le Damier de la Succise, ne permet

d'ouvrir la pelouse au pâturage qu'à partir de la fin de l'été, une période où l'herbe, sèche et jaunie, est peu appétente pour le bétail.

On comprend que les gestionnaires doivent faire face à une double difficulté. En effet, ce n'est pas seulement l'usage pastoral des pelouses qui a disparu, mais également les formes du pastoralisme à l'origine de ce milieu. Au vu de la complexité du cahier des charges, il est difficile de mobiliser des éleveurs confrontés aux impératifs de rentabilité économique. Par ailleurs, le contexte socio-économique actuel rend difficile le retour des pratiques pastorales itinérantes plus proches des pratiques « traditionnelles », même si dans d'autres régions (Normandie), des expériences de ce genre ont pu voir le jour dans le cadre des mesures agro-environnementales (Dutoit & Alard, 1995 ; Dutoit, 1996). Pour résoudre cette difficulté, les gestionnaires se substituent de plus en plus souvent aux éleveurs, comme c'est le cas en Lorraine.

3.3 État des lieux de la gestion pastorale des pelouses sèches en Lorraine

La gestion des pelouses par le pâturage a été introduite en Lorraine par le CEN à partir de 1999¹⁹⁰. Aujourd'hui, 33 sites sont pâturés mais ce chiffre, en stagnation depuis une quinzaine d'années, révèle les difficultés de l'association pour trouver des éleveurs volontaires. Outre la faible rentabilité de ce type de pâturage extensif (essentiellement pratiqué durant la période estivale où la productivité herbagère est la plus faible), le cahier des charges à respecter est, on l'a vu plus haut, contraignant pour un exploitant agricole accaparé par de nombreuses activités. Les gestionnaires du CEN évoquent également des réticences de la part des éleveurs à faire pâturer leurs bêtes sur des terrains jugés trop difficiles. Ils déplorent une perte de mémoire, de la part du monde de l'agriculture, concernant la possibilité de faire pâturer les pelouses sèches par des brebis¹⁹¹.

Pour pallier en partie ces difficultés, le CEN s'est doté, en partenariat avec un éleveur de Guébling en Moselle, d'un troupeau itinérant (d'environ deux cents brebis) qui pâture six sites de pelouse de la fin avril à octobre. Un berger est même salarié de l'association pour guider le troupeau sur les différents sites et assurer le suivi journalier du bétail (abreuvement,

¹⁹⁰ Les pelouses sèches ne sont pas le seul milieu à bénéficier de ce type de gestion. Dans le cadre du plan gestion de la tourbière alcaline de Pagny-sur-Meuse (Meuse), le CEN a introduit le pâturage de chevaux *Konik polski* pour contenir la progression des molinies.

¹⁹¹ Les premières expériences ont d'ailleurs été scrupuleusement suivies par la chambre d'agriculture. Entretien du 18/12/18 avec Mme Selinger-Looten, chargée de mission au CEN Lorraine – Référente phytosociologie et pelouses.

soins). Leur arrivée sur le site de la Côte de Delme a lieu chaque année sous la forme d'une transhumance de 42 km depuis Guébling.

En Lorraine, la plupart des pelouses pâturées le sont par des ovins de la race locale « Est à laine Mérinos¹⁹² ». La littérature s'accorde sur le fait que les moutons de races rustiques sont les animaux les mieux adaptés à ce type de pâturage. Ils permettent notamment de contenir efficacement la progression des graminées sociales comme le brachypode. Néanmoins, une réflexion sur l'opportunité de diversifier les animaux en pâturage, sur les pelouses, est en cours. L'appétence de la chèvre pour les ligneux présente notamment un intérêt dans le cas des pelouses fortement dégradées. Une expérimentation de pâturage caprin sur les pelouses du Mont Saint-Quentin est menée sous l'égide de « Metz Métropole », qui s'est récemment engagée à la préservation de la race « chèvre de Lorraine ». La difficulté du pâturage caprin réside dans la plus grande mobilité de l'animal, ce qui contraint à mettre en place une surveillance accrue, et à l'installation de clôtures plus hautes et donc plus coûteuses et plus difficiles à déplacer. D'autres formes de pâturage (bovin et asin), minoritaires, sont mises en place (Selinger-Looten & Richard, 2017, p.29). Pour ces cas, il ne s'agit pas d'une expérimentation recommandée par la littérature, mais plutôt d'opportunités locales d'établir des partenariats avec des éleveurs à proximité des sites que le CEN exploite.

¹⁹² Quelques exceptions existent : la pelouse de Jussy dans le pays messin est actuellement entretenue par des brebis de race « Lacaune ».

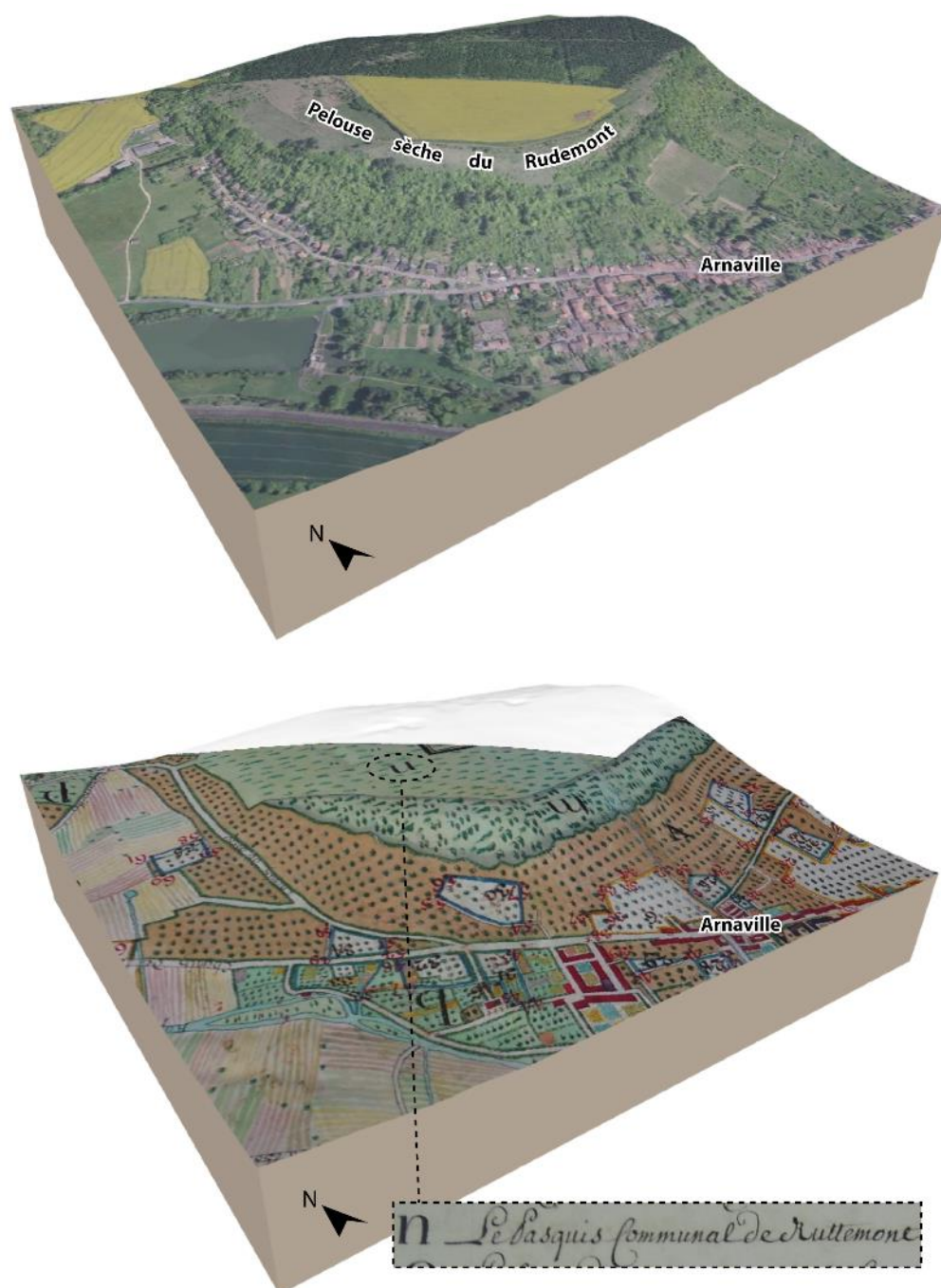
4 Les pelouses sèches, des reliques d'un saltus plus vaste

Parmi les écologues, une des hypothèses couramment avancées, pour expliquer le déclin de la richesse biologique des pelouses sèches, consiste à considérer que les surfaces occupées par ces dernières étaient autrefois plus vastes, parfois même continues à l'échelle d'une vallée ou d'un front de côte (WallisDeVries *et al.*, 2002). Cela conduit à envisager les pelouses sèches aujourd'hui conservées comme les reliques d'un *saltus* autrefois plus vaste. Nous chercherons ici à examiner les traces susceptibles d'en attester l'existence en Lorraine.

4.1 Quels mots pour nommer le saltus en Lorraine ?

Les archives permettent de constater que les sites de pelouses sèches actuellement protégées étaient fréquemment désignés sous le terme « pâquis ». Sur les cartes et plans anciens, ces derniers sont souvent représentés comme des étendues herbeuses plus ou moins piquetées d'arbres et de broussailles, qui ne sont pas sans évoquer l'aspect actuel des pelouses. Ce type de représentation évoque de toute évidence un espace pâturé. Tout comme le mot « pâquis » lui-même qui dériverait du latin *pascuarium* désignant un pâturage¹⁹³.

¹⁹³ Cette hypothèse est renforcée par l'évolution de l'orthographe du mot. Dans les archives on écrit le plus souvent « pasquis » (parfois même « pacquis ») et non pâquis qui correspond à l'orthographe modernisée.



A. Verdier, 2021 - Sources : AD 57 : H 758 ; IGN : BD ORTHO®, BD ALTI®

Figure 32 : Correspondance entre la pelouse sèche du Rudemont à Arnaville et le « pasquis communal de Ruttemont » sur le plan-terrier de Gorze.

Réalisation : A. Verdier (2021). Source : A. D. 57 : H758

Dans son « *Dictionnaire du monde rural* », M. Lachiver propose la définition suivante : « Terre à pâture que les communautés laissaient dans l'indivision pour l'usage de tous. Souvent pâturage médiocre qu'on réserve aux moutons » (Lachiver, 1997). On retrouve une définition assez proche dans le *Dictionnaire de biogéographie végétale* : « terrain herbacé

inculte, souvent en propriété collective utilisé pour le pâturage » (Da Lage & Métailié, 2015). Ces définitions ne laissent aucun doute quant à la parenté des espaces dénommés « pâquis » avec le *saltus* tel qu'il est classiquement défini en géographie, notamment du point de vue agro-pastoral, puisqu'ils correspondent à des pâturages exploités collectivement, et aussi paysager, puisqu'on y associe une végétation herbacée.

Le terme « pâquis » est majoritairement utilisé dans les archives lorsqu'il s'agit de désigner les pâturages, généralement communaux, dédiés au pacage du bétail. On le retrouve par exemple dans certaines coutumes qui régissaient le droit en Lorraine sous l'Ancien Régime : le titre XV de la Coutume du duché de Lorraine est consacré aux « *bois, forêts, rivières, pâturages, **pâquis** et autres usages communaux* », celle de l'Évêché de Verdun – dite de Sainte-Croix – évoque les « ***pacquis** et *pasturages** » dans son titre XI. Le terme est également présent dans le titre XV de la Coutume du bailliage de Bar et dans le titre XII de celle du Bassigny. Plus révélateur encore, le terme est utilisé dans les enquêtes menées à l'instigation de Léopold dans les duchés au début du XVIII^e siècle. Dans celle de 1700, consacrée aux biens et usages communaux, les communautés l'utilisent pour désigner leurs communaux non boisés. En 1708, sur les imprimés transmis à chaque communauté des duchés de Lorraine et de Bar, on trouve la question suivante : « *quantité des **pasquis** appartenants aux communautéz* ». Autant d'exemples qui démontrent qu'à cette époque, en Lorraine, il s'agit bien du terme habituellement consacré pour désigner un pâturage communal. On le retrouve d'ailleurs fréquemment sur les cartes et plans du XVIII^e siècle.

D'autres termes, en particulier « pâtural » et « pâtis », sont également présents dans les archives sans que l'on puisse conclure que ces variantes terminologiques rendent compte d'usages du sol différents. Le premier est employé dans les archives mentionnées plus haut et semble désigner un espace similaire : un pâturage assez peu productif où le bétail consomme l'herbe sur pied ; ce dont rend compte la définition donnée par P. Fénelon dans le dictionnaire de géographie agraire : « *pâturage médiocre et sec, où l'on conduit les bestiaux quand on doit les retirer des bons prés, en avril, pour laisser croître l'herbe* » (Fénelon, 1970). Dans les archives consultées, le terme « pâtural » se substitue dans l'ensemble assez rarement à celui de « pâquis ». Dans le terrier de Gorze, il n'est employé que dans quatre localités seulement pour désigner un pâturage, en étant associé tantôt au terme « friche » à Vic-sur-Seille, « pré » à Novéant, et même « pâquis » à Aumetz. Il semble moins typique de la région, puisque son emploi est attesté dans d'autres régions de France, notamment dans le Centre et le Sud-Ouest (Da Lage & Métailié, 2015). En revanche le terme

pâquis, en étant principalement répandu en Lorraine et dans les régions limitrophes, paraît plus spécifiquement attaché aux régions de l'Est de la France. La coexistence de deux termes pour désigner un même espace n'est pas surprenante, c'est même une difficulté récurrente en géographie historique que d'être confronté à une terminologie incertaine et changeante. Cela est particulièrement vrai pour le *saltus* et les espaces incultes qui étaient souvent désignés par une multitude de termes, même à l'échelle d'une seule région¹⁹⁴.

Expliquer les occurrences du terme « pâtis » pose moins de difficultés. L'examen des archives montre que son usage en Lorraine est plus récent que celui de pâquis. On le retrouve principalement dans les archives du XIXe siècle où il supprime presque totalement le terme « pâquis ». La classification du cadastre « napoléonien » distingue des pâtures, des pâtis et des friches. Le terme pâquis subsiste simplement dans la toponymie mentionnée sur les plans et dans les registres cadastraux. Dans les correspondances entre les communes et l'administration préfectorale les mots « pâtis », « pâtis communaux » ou simplement « communaux » sont presque systématiquement préférés à celui de pâquis. On peut donc penser que cette évolution sémantique a été initiée par l'administration dans le but d'unifier un vocabulaire trop disparate. Le terme « pâquis », jugé trop régional, disparaît alors de la documentation officielle. Cette évolution n'est d'ailleurs pas sans poser quelques difficultés pour la recherche historique. À l'origine, un « pâtis » désignait dans les régions de l'Ouest, en particulier en Haute-Bretagne et en Poitou, les parcelles sur lesquelles la succession des cultures était interrompue pour une période plus ou moins longue. Ces parcelles s'enherbaient naturellement et étaient éventuellement semées d'ajoncs ou de genêts pour servir de pâturages au bétail, puis elles étaient remises en culture après écobuage (Trochet, 1993).

Les nombreuses occurrences dans les archives lorraines semblent indiquer que les pâquis étaient un élément paysager fréquent de l'ancienne Lorraine rurale, ce que confirme également le recours à la toponymie.

4.2 Les indices de la toponymie

La toponymie est une science auxiliaire indispensable pour la géographie historique. Nommer est le premier acte d'appropriation d'une terre par les hommes. C'est aussi l'action géographique présentant la plus forte inertie : les noms de lieux perdurent à travers le temps,

¹⁹⁴ C'est certainement d'autant plus vrai que les étendues de *saltus* sont importantes. En Bretagne par exemple, la typologie des différents espaces incultes apparaît très complexe (Antoine, 2008).

en dépit des bouleversements qui affectent et transforment les systèmes géographiques. Les toponymes sont vus alors comme des « témoins » de l'histoire des territoires (Pinchemel & Pinchemel, 1997, p.21), susceptibles d'apporter des informations précieuses sur les usages du sol passés.

Le toponyme « pâquis » est répandu en Lorraine¹⁹⁵, ce qui vient renforcer l'hypothèse de l'existence d'un ancien *saltus* plus étendu. L'examen des cartes topographiques montre qu'il désigne le plus souvent un secteur situé en périphérie d'un territoire communal, parfois en lisière d'un bois, et aussi dans un fond de vallée. Toutefois, peu de sites de pelouses sèches, qui sont pourtant les rares lieux à offrir encore un paysage de *saltus* proche de celui des anciens pâquis communaux, portent ce toponyme. Cela s'explique aisément si l'on considère que ces pelouses sont localisées sur des hauteurs remarquables. À l'échelle régionale, l'oronyme a pris le pas sur l'agronyme. Les fronts abrupts des différentes *cuestas*, et toute autre forme d'escarpement, sont habituellement désignés sous le nom de Côte en Lorraine. Par extension, le terme englobe souvent le sommet, même lorsqu'il présente une topographie plane. C'est bien ce toponyme qu'on retrouve le plus souvent pour nommer les sites de pelouses sèches. Les exemples sont nombreux, notamment à Algrange (Moselle) avec la Côte des moineaux, à Pagny-la-Blanche-Côte¹⁹⁶ dans la Meuse, ou encore à Arnville (Meurthe-et-Moselle) avec deux Côtes : de Varenne et du Rudemont.

Le plus souvent, les lieux dénommés « le pâquis » ne présentent aucun aspect paysager particulier. Le toponyme est figé, mais l'occupation du sol qui lui était associée s'est généralement effacée au profit d'un paysage agraire de polyculture assez banal en Lorraine. Dans d'autres cas, assez fréquents, ces lieux n'ont plus aucune fonction agricole. Dans les fonds de vallée, en particulier ceux de la Moselle et de la Meuse, il n'est pas rare de les voir occupés par des gravières ou des campings municipaux, comme à Corny-sur-Moselle. Ailleurs, ce sont des équipements sportifs (terrains de football, de moto-cross) ou des décharges qui occupent les anciens pâquis, au point parfois que le sens original du toponyme finisse également par s'effacer de la mémoire collective, car les témoins des formes traditionnelles d'exploitation de ces espaces sont désormais très peu nombreux¹⁹⁷. Il est par exemple significatif de constater que le site internet de la commune d'Haracourt (Meurthe-

¹⁹⁵ Il est également attesté dans les régions limitrophes.

¹⁹⁶ Ici le spectaculaire versant d'éboulis calcaires (de couleur blanche) a même déterminé le nom de la localité.

¹⁹⁷ Voir, par exemple, le témoignage de Michel Hachet (1922-2018), vétérinaire, sur le fonctionnement du troupeau communal ovin dans le village d'Aingeray (54) avant la Seconde Guerre mondiale (Hachet, 2016).

et-Moselle) propose un lexique de patois lorrain définissant un « pâquis » comme un « terrain vague servant de décharge »¹⁹⁸.

4.3 La propriété du sol

Nous avons indiqué dans la première partie que le *saltus* est le domaine privilégié de la propriété collective¹⁹⁹. La propriété du sol est donc susceptible de constituer une trace supplémentaire attestant de l'existence d'un ancien *saltus* en Lorraine.

Les campagnes lorraines, comme celles des autres régions de l'Est de la France, se rattachent traditionnellement aux « champagnes » de l'Europe moyenne caractérisées par la présence fréquente de « communaux » (Flatrès, 1975). À la fin de l'Ancien Régime, ils occupaient probablement entre 10 et 25% du foncier, parfois plus (Vivier, 1998, p.32). Malgré les attaques dont elle fit l'objet durant un siècle (1750-1850), la propriété collective s'est maintenue en Lorraine, les communaux occupant encore entre 12 et 25% de la superficie des quatre départements de l'ancienne région Lorraine (Vivier, 1998, p. 304). Dans les années 1970, le géographe Jean Peltre relevait un nombre non négligeable de communes où les surfaces occupées par des biens communaux étaient quasi équivalentes à celles déclarées par ces mêmes communautés en 1700 (Peltre, 1975a). Il n'est pas rare en effet que le toponyme pâquis désigne encore des parcelles communales. C'est d'ailleurs ce statut qui explique que de nombreux anciens pâquis sont aujourd'hui dédiés à des usages non agricoles, les communes ayant naturellement cherché à valoriser ces terrains communaux dont la fonction pastorale était devenue obsolète. De même, les sites de pelouses sèches sont principalement implantés sur des parcelles communales. Les communes constituent d'ailleurs des interlocuteurs incontournables pour le CEN Lorraine, dans la mise en place des missions de protection et de gestion des habitats de pelouses sèches dans la région.

La stabilité de la propriété collective en Lorraine n'implique naturellement pas une permanence des usages de ces communaux. Le terme « communal²⁰⁰ », en particulier dans l'Est de la France, désigne traditionnellement les communaux ni boisés ni cultivés, c'est-à-dire les terrains laissés à l'état de *saltus* pour le pacage du bétail. Ainsi, en Lorraine, les termes « communal » et « pâquis » sont fréquemment associés, parfois même considérés

¹⁹⁸ http://mairie.haraucourt.free.fr/Un_peu_de_patois_Lorrain_Roman (consulté le 15 novembre 2021)

¹⁹⁹ Chapitre 1 :2.1.3

²⁰⁰ On parlait sous l'Ancien Régime de « communes ».

comme interchangeables. Un tel raccourci s'explique dans la mesure où dans ces régions le *saltus* est presque systématiquement un bien communal²⁰¹. Mais l'inverse n'est évidemment pas vrai puisque le qualificatif « communal » renvoie en premier lieu à la propriété du sol. Il recouvre donc plusieurs usages du sol et pas seulement les pâturages. En Lorraine, les communaux comprenaient, en plus des pâquis, des terres cultivées (labours, prés, vignes et vergers), et surtout des bois dont l'importance constituait une spécificité partagée par les autres régions du Nord et de l'Est de la France (Trochet, 1993).

Connaître la part respective de ces différents usages permettrait d'estimer approximativement celle occupée par le *saltus* en Lorraine. On ne dispose toutefois pas de statistiques précises sur la question avant le milieu du XIXe siècle, lorsque les relevés cadastraux furent achevés. Ces derniers révèlent que la part des biens communaux à l'état de terres vaines et de pâtures n'est que résiduelle dans un large quart Nord-Est du pays, la majeure partie étant composée de bois (Vivier, 1998, p.236). Un tel constat peut amener à conclure que le *saltus* a toujours été faiblement présent dans les paysages lorrains.

Les travaux des historiens sur la question des communaux suggèrent toutefois une autre hypothèse. L'histoire rurale montre que les débats concernant le devenir des communaux furent vifs au sein des communautés rurales en Lorraine, à partir du dernier tiers du XVIIIe siècle (Lacoste, 1954 ; Vivier, 1998). Sauf exception, une telle situation découle le plus souvent d'un contexte agraire où les communaux à l'état de *saltus*, les seuls qu'on peut alors aisément envisager de défricher, couvrent des surfaces suffisamment substantielles pour attiser d'importantes convoitises (Béaur, 2006). C'est en tout cas ce que laisse entendre l'historienne Nadine Vivier dans sa synthèse sur la question des biens communaux en France en évoquant des provinces du Nord-Est (Champagne, Lorraine, Trois-Évêchés, Alsace), où « *les communaux en bois et pâtures couvrent de vastes étendues* » (Vivier, 1998, p.64). Selon elle, la part écrasante des bois dans les biens communaux des régions du Nord-Est, au milieu du XIXe siècle, résulte d'une diminution notable des communaux non boisés du fait des partages et des ventes, le restant étant le plus souvent cultivé (Vivier, 1998, p. 238-239). Le contenu des mémoires adressés au ministère de l'Intérieur par les préfets des départements lorrains sous le Consulat semble confirmer cette hypothèse. Pour la Moselle, le préfet Colchen indique qu'une grande partie des communaux cultivés, au moment où il rédige son mémoire était auparavant en nature de pâturages ou de pâtis (Colchen, 1802 p.123). De

²⁰¹ Ainsi Durival (1778, p. 291) définit les pâquis comme des terrains laissés en commun.

même pour la Meurthe, le préfet Marquis note que la plupart des communaux du département consistaient en pâtis abandonnés à la vaine pâture (Marquis, 1804 p.166). À la veille de la Révolution, Arthur Young se désolait en constatant qu'en Lorraine, « *d'immenses étendues sont infestées par les communaux, plus répandus que dans la plupart des autres provinces*²⁰² ». Plus tôt encore, l'Intendant de Lorraine et du Barrois (de 1691 à 1697) Vaubourg des Marets notait la présence « *de grands pâturages pour la nourriture du menu bétail en été* » ajoutant même que « *toutes les communautés ont de ces pâturages ou pacages en commun* » (Vaubourg des Marets, 1697, p.20). Bien sûr, ces indications ne s'appuient sur aucune donnée chiffrée fiable et doivent être regardées avec circonspection, surtout si l'on considère que la question des communaux était, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, source de débats houleux où s'exprimaient des positions très tranchées.

Ces différents éléments nous amènent toutefois à formuler l'hypothèse suivante : les communaux à l'état de *saltus* occupaient dans le passé des surfaces nettement plus importantes, mais leur effacement dans le paysage lorrain débute bien avant la première moitié du XIXe siècle, si bien que lorsque les premiers cadastres furent levés, les pâquis avaient déjà largement disparu.

Nous chercherons donc, dans le chapitre suivant, à vérifier cette hypothèse en reconstituant les paysages ruraux lorrains à une époque où le *saltus* est supposé occuper des surfaces plus importantes. Les sources cartographiques du XIXe siècle, aussi précises et exhaustives soient-elles, ne sont donc ici d'aucune aide, puisqu'elles n'offrent pas le recul temporel nécessaire. Il faut donc se tourner vers les sources du XVIIIe siècle et mobiliser notamment les précieuses informations issues du plan-terrier de l'abbaye de Gorze.

²⁰² Young (1931) – édition Henri Sée –, p. 586. Voir aussi p. 833 : « *les communaux ont une immense étendue en Lorraine* ».

Conclusion du chapitre

Au terme de ce chapitre, nous pouvons constater que les pelouses sèches de Lorraine correspondent bien aux différents critères de définition d'un *saltus*. Du point de vue du paysage, il s'agit précisément d'un milieu ouvert, ni boisé ni cultivé, qui tend à se refermer. Du point de vue écologique, nous sommes en présence d'un écosystème qui exprime spontanément une grande biodiversité, dont l'origine et le maintien découlent de l'action de l'homme. Les enjeux paysagers et écologiques sont liés entre eux. D'un côté, une certaine ouverture du milieu est vitale pour la plupart des espèces rares et protégées, qui y sont inféodées. D'un autre côté, la richesse écologique du milieu justifie la préservation ou le rétablissement de paysages ouverts.

Cependant, l'approche agronomique montre que les pelouses sèches sont un *saltus* qui n'est plus fonctionnel du point de vue agro-pastoral. En effet, elles correspondent le plus souvent aux anciens pâquis communaux, qui ont été massivement délaissés depuis une cinquantaine d'années. Pour assurer la pérennité de ces formations herbacées, les gestionnaires sont donc amenés à redonner une fonctionnalité agro-pastorale à ces parcelles communales. Pour cela, il est question de reproduire, autant que possible, les anciennes pratiques qui régissaient ces parties, assez mal connues, des anciens finages lorrains.

Une telle entreprise, à laquelle il faut ajouter les opérations de restauration qui se multiplient, nécessite de mieux connaître la place et le rôle qu'occupaient les pâquis communaux dans les systèmes agraires de l'ancienne Lorraine des Côtes. Pour cela, il faut envisager les pelouses sèches comme les traces les plus tangibles de l'existence d'un *saltus* plus vaste. Dans cette optique, il est donc nécessaire de mieux cerner celui-ci, pour éclairer les problématiques actuelles de conservation et de gestion des pelouses sèches. Cela conduit à mettre en œuvre une démarche de géographie rétrospective centrée sur le XVIII^e siècle. C'est l'objet des deux chapitres qui suivent.

Chapitre 5 : Reconstitution de la place du *saltus* dans les paysages de la Lorraine du XVIIIe siècle.

Aborder la question du *saltus* sous l'angle paysager nécessite de s'entendre au préalable sur le sens que l'on donne au mot « paysage ». Tout au long de l'histoire de la géographie, depuis son établissement comme discipline académique à la fin du XIXe siècle jusqu'à nos jours, le paysage a fait couler beaucoup d'encre en alimentant de riches, et parfois vives, discussions scientifiques. D'abord notion cardinale d'une géographie construisant sa légitimité face aux autres disciplines, puis objet d'étude marginalisé car suspecté de subjectivité, le temps est désormais à une approche dépassionnée du paysage en géographie. En effet, la notion a très largement dépassé les frontières académiques traditionnelles en devenant un concept passerelle et transdisciplinaire partagé notamment avec d'autres sciences humaines comme l'histoire et la sociologie, mais aussi des sciences naturelles comme l'écologie. Au-delà du champ strictement scientifique le paysage, perçu comme cadre de vie, voire patrimoine à préserver ou ressource à valoriser, a très largement investi les politiques publiques : à l'échelle nationale avec la promulgation en 1993 de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages ; puis à l'échelle européenne avec la Convention européenne du paysage adoptée à Florence en 2000. Cette dernière définit le paysage de la façon suivante : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Cette définition a le mérite de combiner les deux principales approches du paysage en géographie.

La première définit le paysage uniquement sous l'angle de la perception. Elle a été défendue en particulier par le géographe R. Brunet pour qui « *il n'est de paysage que perçu* » (Brunet *et al.*, 1993). Elle implique que le paysage n'existe qu'à travers le regard d'un observateur et soit fondamentalement subjectif : « *qui parle du paysage parle aussi, ou surtout, de soi* » (Brunet, 2001, p.318). Cette conception est en accord avec tout un pan de la géographie culturelle qui, à la suite des travaux d'A. Berque, considère que le paysage n'est pas universel, mais qu'il apparaît dans un contexte historique et culturel donné révélant une sensibilité particulière des sociétés à l'environnement qui les entoure.

Une seconde approche estime qu'au-delà des filtres de la perception, il y a bien dans le paysage une réalité matérielle, et donc que le perçu n'efface pas le perceptible. Cette matérialité résulte de l'agencement d'éléments naturels, d'aménagements humains et de leurs interactions. Le géographe de l'environnement G. Bertrand a proposé une définition qui combine les dimensions subjective et objective du paysage : « *Le paysage est un objet socialisé, une image, qui n'existe qu'au travers du phénomène physiologique de la perception et d'une interprétation socio-psychologique [...]. Le paysage n'en est pas moins une structure naturelle, concrète et « objective », c'est-à-dire indépendante de l'observateur* » (Bertrand, 1978).

Dans ce chapitre, nous retiendrons cette seconde approche en cherchant prioritairement à reconstituer la réalité matérielle du paysage de la Lorraine des Côtes au XVIIIe siècle, ce qui est perceptible, sans ignorer pour autant le perçu qui transparaît toujours dans des archives produites par les hommes. Nous nous concentrerons plus précisément sur la place du *saltus* dans ce paysage, avec l'idée qu'une étude rétrospective fondée sur les archives peut éclairer les enjeux actuels liés à la préservation des anciens *saltus*, comme les pelouses sèches, en Lorraine.

Cet essai de reconstitution paysagère adoptera une progression multiscalaire. Dans un premier temps, nous décrirons les grandes composantes des paysages de la Lorraine du XVIIIe siècle, en nous appuyant sur le plan-terrier de l'abbaye de Gorze qui fournit une cartographie des différents usages du sol. Dans un second temps, nous présenterons, dans une optique plus strictement paysagère, la manière dont le *saltus* s'insère dans les finages. Enfin, en descendant à une échelle plus fine, nous chercherons à répondre à la question suivante : qu'est-ce qu'un paysage de *saltus* dans la Lorraine des Lumières ?

1 Évaluation de la pertinence du plan-terrier de Gorze pour reconstituer les paysages de la Lorraine rurale du XVIIIe siècle

En raison de son étendue et de la relative dispersion de la surface couverte par ses plans, le terrier de Gorze fournit un échantillon pertinent pour reconstituer les paysages ruraux lorrains du milieu du XVIIIe siècle. Avant d'examiner ce point, nous replacerons cette source dans le contexte d'un « long XVIIIe siècle » qui fut mouvementé en Lorraine sur le plan de l'évolution des paysages.

1.1 Le plan-terrier de l'abbaye de Gorze : une source à replacer dans un « long XVIIIe siècle » crucial sur le plan de l'évolution des paysages

Durant un « long XVIIIe siècle », allant du rétablissement de Léopold à la tête des duchés de Lorraine et de Bar en 1697 jusqu'au Premier Empire (1804-1815), la Lorraine connaît un « raccourci historique » dans l'évolution de ses paysages (Husson, 1999), dont la prise en compte est capitale avant d'entreprendre une reconstitution paysagère centrée sur cette période.

1.1.1 L'ombre des « malheurs de la guerre » pèse encore sur les premières décennies du XVIIIe siècle

Lorsqu'en 1697 Léopold est rétabli à la tête des duchés de Lorraine et de Bar, l'étendue des dévastations causées par la guerre de Trente Ans (1618-1648) est encore perceptible. Les ravages avaient débuté à partir des années 1634-1635, alors que la Lorraine devenait une terre d'affrontement pour les armées engagées dans le conflit. Rares sont les villages à avoir été épargnés, et les archives révèlent le cataclysme qu'a pu représenter cette période pour la Lorraine. Pour le seul département de la Meuse, François Reitel énumère une série d'archives permettant de saisir l'ampleur des destructions (Reitel, 1966a, p.32-33). À Labeuville, localité relevant pour partie de la seigneurie de Gorze, le maire déclare en 1665-1666 que le « *village a été entièrement brûlé et abandonné dès le commencement de la guerre* ». Nul doute que les archives des autres départements lorrains fourniraient des exemples similaires, puisqu'on estime que la Lorraine aurait perdu environ 60% de sa population quand les hostilités prirent fin (Laperche-Fournel, 1985). Ainsi, la guerre de Trente Ans peut être considérée non seulement comme une rupture dans l'histoire

événementielle de la Lorraine, mais également comme un bouleversement spatial de première importance, un « *retour à une situation proche du zéro* » (Husson, 1999). Si l'armature urbaine se maintient, bien que très diminuée, la population de la ville de Nancy étant par exemple divisée par trois (Cabourdin, 1991, p.209), dans les campagnes en revanche les pertes ont des conséquences plus nettes sur l'organisation territoriale. Avant les événements tragiques du XVII^e siècle, la Lorraine rurale ne faisait pas partie du « monde plein » décrit par l'historien Pierre Chaunu. La densité de population moyenne y était plus faible que dans les régions situées plus à l'ouest du Bassin parisien (Laperche-Fournel, 1985). Beaucoup de villages, en particulier ceux créés tardivement, ne dépassaient pas la centaine d'habitants (Reitel, 1966a, p.32). Cette faiblesse démographique les a rendus particulièrement vulnérables face aux effets dévastateurs des guerres. C'est pourquoi certains villages détruits ne sont pas reconstruits, ce qu'atteste la vague de *Wüstungen*²⁰³ qui touche alors les campagnes lorraines dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Celle-ci concerne surtout les noyaux villageois les plus réduits dont l'envergure ne dépassait pas celle d'un hameau (Peltre, 1966, p.121). Bien que postérieur d'un siècle à cette période troublée, le terrier de Gorze témoigne de ce processus. Certains bans inhabités correspondent à des localités ravagées du temps des guerres, et non rétablies. C'est le cas de Tantelainville, ancien village situé sur le plateau au-dessus de Gorze où il ne subsiste qu'une église au moment de la confection du terrier²⁰⁴. Aux portes de la Woëvre, entre Sponville et Lachaussée, d'autres désertions sont attestées par le terrier : il s'agit des bans de Neulan et de Dancourt (Reitel, 1966b, p.39), mais également de Rouvroy pour lequel le terrier mentionne la présence de « *vestiges de mesures, puits et fondations d'anciens bâtiments* ». Il est d'ailleurs précisé que ce village autrefois « *considérable* » a été totalement détruit du temps des guerres²⁰⁵. Dans le Saulnois, le cas du ban déserté de Boncourt-lès-Vic est peut-être différent : si l'hypothèse d'une désertion datant de la guerre de Trente Ans a été avancée par H. Lepage, des études plus récentes penchent plutôt pour une désertion plus ancienne, sinon médiévale (Bruant, 1971), au moins antérieure à la guerre de Trente Ans (Mathis, 2009)²⁰⁶. Parfois, l'abandon n'est pas total et le village parvient à se maintenir. C'est le cas, toujours dans le Saulnois, de Hincourt, village autrefois probablement élevé au rang de paroisse (Mathis, 2009, p.410-411), mais qui, dans le terrier de Gorze, apparaît seulement

²⁰³ Terme allemand utilisé en géographie agraire pour désigner un village abandonné.

²⁰⁴ A. D. 57 : H 745

²⁰⁵ A. D. 57 : H 762

²⁰⁶ En effet, on sait qu'outre la grande vague de désertion rurale du XVII^e siècle, une autre vague plus ancienne datant de la fin du Moyen Âge a touché l'Europe occidentale (Peltre, 1966b).

comme une annexe au village d'Athienville²⁰⁷, annexion confirmée par l'établissement du maillage communal sous la Révolution. Ces désertions, totales ou partielles, ont naturellement entraîné une recomposition des finages. Ainsi, l'ancien finage de Tantelainville a été rattaché à celui de Vionville, village situé immédiatement au nord. Contrairement aux finages, les bans se maintiennent malgré la désertion, car ils constituent un cadre essentiel à l'exercice de l'autorité seigneuriale, ce qui explique la représentation individualisée des bans désertés dans l'atlas de Gorze.

Le bouleversement spatial lié à la guerre de Trente Ans se traduit également dans les paysages ruraux dont le trait commun est alors d'être marqués par la déprise. Celle-ci tranche avec la nette dynamique de conquête qui concerne la Lorraine du début du XVI^e siècle jusqu'aux années 1620-1630 (Peltre, 1966a). On assiste donc à une nette contraction des finages qui profite à la friche, d'autant plus dense et arborée que la déprise est ancienne. Là encore, le terrier de Gorze rend compte de ces bouleversements. On apprend par exemple que le petit ban inhabité de Saulx, qui appartenait au domaine de Lorraine, et qui fut cédé au seigneur voisin de Villers, s'est trouvé particulièrement affecté par les guerres. Du fait de sa localisation aux confins des finages de Saint-Marcel, Rezonville et Gravelotte, il a connu une période d'abandon particulièrement longue, comme l'explique le terrier en indiquant « *qu'anciennement les villages de Saint Marcel Gravelotte et autres qui avoisinent le dit ban de Saulx, ont été a différentes fois pillés et même brûlés par les partis ennemis au temps des Guerres, qui ont souvent ravagés le pays et détruits une partie de ses habitants, raison pourquoy les terres du dudit ban de Saulx ont été pendant plus de cinquante années délaissées en friches sans aucune culture, pendant lequel tems il étoit acrus sur partie dycelles quelques bois, broussailles et espines*²⁰⁸ ». Les décennies qui suivent la guerre de Trente Ans sont davantage caractérisées par une progression de la « friche anthropique » que par une avancée du *saltus* proprement dit. Les pâquis communaux sont, au même titre que les terres labourables, affectés par le processus de déprise et sont, au début du XVIII^e siècle, fréquemment décrits²⁰⁹ comme encombrés par des broussailles et des arbres. La déprise profite plutôt à une reconquête forestière sous la forme d'accrues envahissant un espace agro-pastoral en rétraction.

²⁰⁷ A. D. 57 : H 759. Les limites des bans entre Hincourt et Athienville n'étaient peut-être plus connues au moment de la réalisation du terrier, car les deux bans sont cartographiés sur un même plan. C'est la seule exception à la règle suivie par Pierre Villain : un ban, un plan.

²⁰⁸ A. D. 57 : H 761, feuillet 267.

²⁰⁹ Notamment dans les déclarations sur les biens des communautés de 1700.

1.1.2 D'une reconquête plus ou moins longue des finages au plein démographique

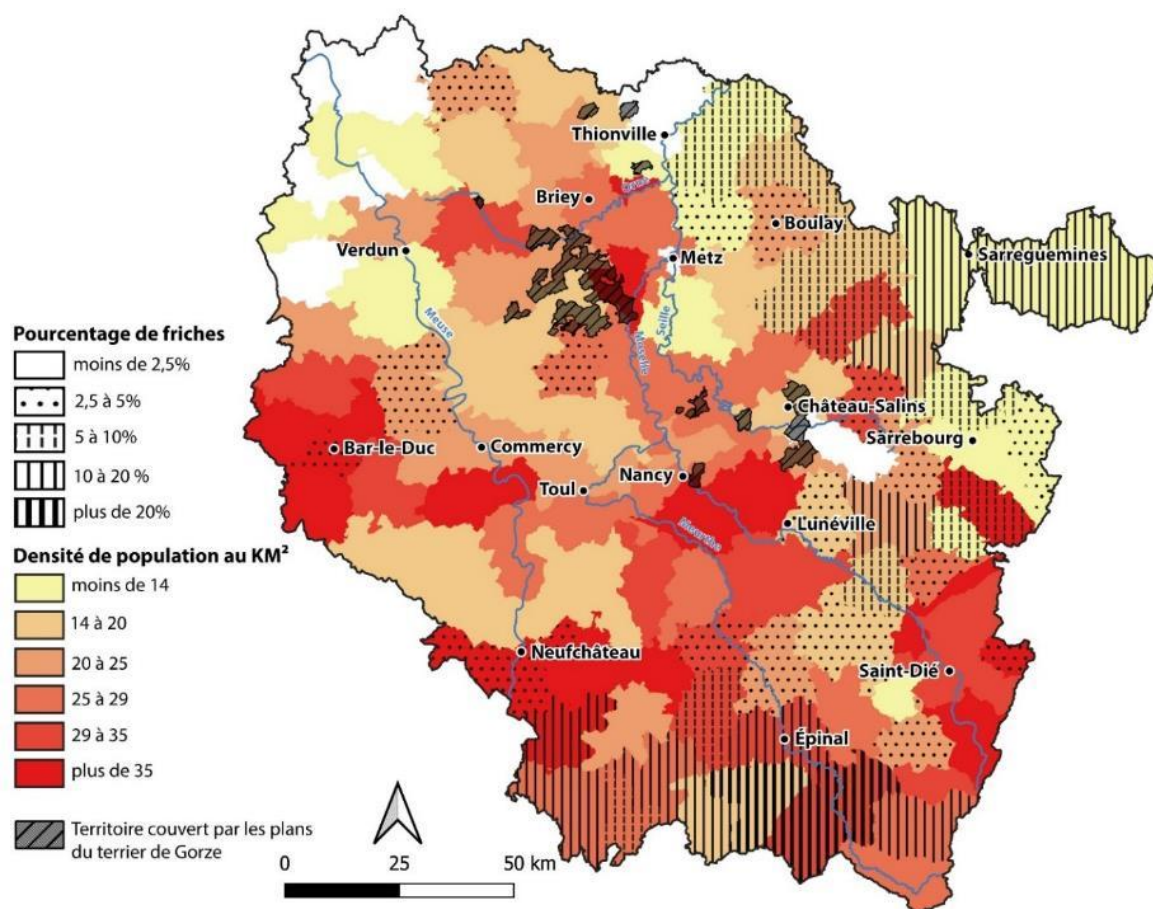
Durant les premières décennies du XVIII^e siècle, les campagnes lorraines sortent donc péniblement d'une longue convalescence, l'heure étant encore à la remise en ordre des finages. Débuté dans les années 1660, ce mouvement prend une nouvelle ampleur avec l'arrivée de Léopold à la tête des duchés de Lorraine et de Bar en 1697. En effet, près d'un demi-siècle après la fin des hostilités, la Lorraine n'a toujours pas retrouvé son niveau de peuplement d'avant les guerres comme l'indique, même si son estimation est sans doute un peu excessive, l'Intendant Vaubourg des Marets :

« Avant l'année 1632 et l'entrée des Suédois en Lorraine, ce pays étoit plus peuplé qu'il ne l'est à présent. On estime et on prouve même par les anciens registres, rôles, comptes et autres enseignements, qu'il y avoit alors dans la Lorraine trois fois autant de peuple et d'habitants qu'il s'en trouve aujourd'hui. L'invasion des Suédois dépeupla toute la campagne ; les chefs de familles, errants et chassés de chez eux, moururent de misère, et quoique sous la domination du roi, la Lorraine se soit beaucoup rétablie, le nombre d'habitants est encore fort éloigné de celui qu'on trouve en 1630 et 1631, et auparavant ».

Il décrit néanmoins la Lorraine comme un pays « *fort cultivé* ». Cette appréciation apparemment contradictoire avec le constat d'une terre sous-peuplée, s'explique par l'inégale reconquête des terroirs lorrains dans les dernières décennies du XVII^e siècle. L'examen des données démographiques, contenues dans les déclarations des communautés de 1700, permet de cerner approximativement le niveau du peuplement en Lorraine et l'ampleur de la déprise au tournant du XVIII^e siècle. Les territoires situés dans un arc de cercle allant de Thionville au sud de Neufchâteau (secteurs de Bulgnéville et Lamarche), et longeant les frontières au nord, à l'est et au sud de la région, sont encore marqués par la friche qui occupe des surfaces parfois très nettement supérieures à la moyenne²¹⁰. C'est surtout dans le bailliage d'Allemagne et son prolongement au sud (région de Baccarat et de Badonviller) que la situation apparaît la plus préoccupante, puisque se conjuguent une faible densité de population et un fort pourcentage de friche. Comme la crise y a été plus profonde et la reprise plus lente, les territoires de l'est et du nord-est de la Lorraine présentent des évolutions paysagères spécifiques au cours du XVIII^e siècle, qu'on ne peut pas généraliser au reste de la région. Ailleurs en Lorraine, même si des disparités importantes sont visibles,

²¹⁰ Il est cependant très probable que dans les secteurs montagneux ou gréseux (Vôge, pays de Bitche), les longues jachères ont pu être comptabilisées comme des friches (Dufour, 1972).

la remise en ordre des finages est plus avancée, les friches rares, et certains secteurs ont même déjà retrouvé le niveau de peuplement qui était le leur avant les années 1630. Cette période de reconquête des anciens finages prend souvent fin dans les années 1720-1730. Dès 1724, les confins des finages sont mieux délimités avec la fin des « lisières floues » (Husson, 1984, Rochel et Lormant, 2011). En outre, dans les années 1730, s'achèvent les opérations de remembrement ayant pour but de remédier au désordre consécutif aux guerres (Peltre, 1975b, p.180).



Carte 7 : Densité de population et friches en Lorraine au début du XVIIIe siècle

Réalisation : A. Verdier (2020), inspiré de Peltre (1975b). Source : Visine (1952)

À l'autre extrémité de ce « long XVIIIe siècle », la Lorraine présente un visage bien différent. À partir du dernier tiers du XVIIIe siècle, les ressources fournies par les finages lorrains apparaissent insuffisantes pour répondre aux besoins d'une population croissante. L'*openfield* lorrain qui s'est lentement (re)constitué montre ses limites, et la Lorraine connaît une préoccupante crise agricole (Lacoste, 1951). Le temps est alors à une extension déraisonnable des surfaces cultivées, à une surexploitation et donc à une régression du couvert forestier, à l'origine de phénomènes érosifs parfois catastrophiques (Vogt, 1958).

L'inculte et les communaux qui ont persisté malgré la reconquête des finages sont désormais attaqués de toutes parts par des communautés rurales en quête de nouvelles terres à cultiver. Ce mouvement est encouragé par une partie des élites acquise aux idées physiocrates, selon lesquelles la persistance de communaux incultes est un archaïsme dommageable. Les premiers cadastres réalisés sous le Premier Empire révèlent cette extension maximale des finages au détriment du *saltus* et de la forêt.

1.1.3 Le plan-terrier de Gorze : une source produite dans un contexte de relatif équilibre

En l'espace d'un peu plus d'un siècle, ce qui constitue un laps de temps plutôt court comparativement à d'autres territoires, la Lorraine est donc passée d'un extrême à l'autre, ce qui n'est évidemment pas sans importance concernant l'évolution des paysages que nous cherchons à reconstituer. En effet, ce « raccourci historique » peut représenter une difficulté pour une approche géohistorique des paysages lorrains de cette époque, et plus particulièrement du *saltus*. Notamment parce que les principales sources classiquement mobilisées par la géographie historique datent des deux extrémités de ce « long XVIIIe siècle ». Au début de la période considérée, les grandes enquêtes menées sous le règne de Léopold donneront au *saltus* et surtout à la friche une place probablement démesurée, non représentative de ce qu'étaient, en temps normal, les finages lorrains à l'époque moderne. À l'inverse, les premiers cadastres, élaborés sous le Premier Empire, auront tendance à sous-estimer la part du *saltus* dans les paysages lorrains, car le mouvement de partage et de mise en culture des communaux est alors bien avancé.

À partir de ce constat, nous pouvons considérer que l'atlas de Gorze, réalisé au milieu du XVIIIe siècle, présente un double intérêt pour mener à bien une reconstitution des paysages de la Lorraine rurale du XVIIIe siècle. Le contexte de production du terrier de Gorze est celui d'une Lorraine rétablie par rapport à la période précédente, où les richesses des finages organisés selon le système d'openfield permettent de répondre aux besoins des communautés rurales. Cette période intermédiaire, qui correspond approximativement au règne de Stanislas sur les duchés de Lorraine et de Bar (1737-1766), est qualifiée par J.-P. Husson de « *temps des équilibres* » (Husson, 1999). Un mémoire portant sur le défrichement des communaux daté de 1780²¹¹ confirme ce découpage chronologique. Il décrit un processus en deux temps : premièrement les meilleures terres laissées incultes à cause des

²¹¹ A. D. 54 : C 320

guerres sont successivement remises en valeur jusqu'en 1736. Puis après un temps d'arrêt, ce mouvement reprend en 1768 avec le défrichement de terrains communaux moins productifs²¹². L'auteur laisse ainsi entendre qu'entre ces deux dates un intervalle de relative stabilité s'est écoulé.

On peut donc supposer qu'il s'agit de la période idéale pour reconstituer les paysages ruraux et les systèmes agraires traditionnels de la Lorraine des Côtes avant les bouleversements de la période contemporaine. D'autant plus que l'entreprise de restauration rurale qui suivit la guerre de Trente ans n'est pas assimilable à une politique de *tabula rasa*, mais plutôt à un rétablissement des structures anciennes, émaillé ici ou là, de quelques retouches mineures (Peltre, 1975b).

L'autre intérêt du terrier de Gorze, par rapport à d'autres sources cartographiques similaires²¹³, c'est qu'il couvre des territoires qui ne sont pas localisés dans l'arc plus fortement touché par les malheurs des guerres, et dont la convalescence est nettement plus longue et incertaine. Finalement, la localisation des territoires représentés au cœur de la Lorraine des Côtes, et la date de réalisation des plans, permettent de rendre compte d'une situation moyenne plus aisément généralisable dans le temps et l'espace.

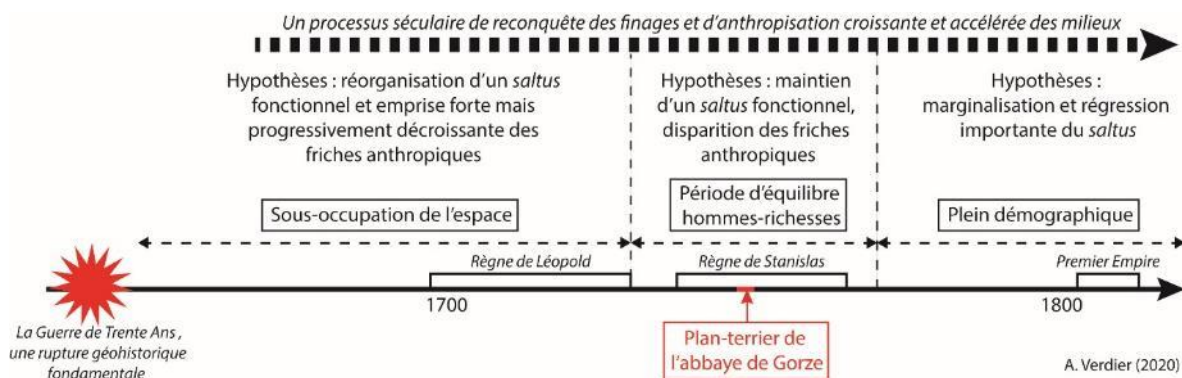


Figure 33 : Chronologie du « long XVIIIe siècle » en Lorraine et hypothèses de recherche
Réalisation : A. Verdier (2020). Inspiré de Husson (1999).

²¹² Un mouvement certainement encouragé par l'édit royal de 1766 qui exempte de taille et de dîme les terres défrichées depuis moins de 15 ans.

²¹³ En particulier le terrier de la baronnie de Fénétrange et l'atlas de Bitche.

1.2 Le territoire couvert par l’atlas de Gorze, un échantillon représentatif de la Lorraine des Côtes ?

Après avoir replacé le plan-terrier de Gorze dans le contexte du XVIII^e siècle, il est nécessaire, dans un second temps, d’évaluer la représentativité de l’échantillon spatial fourni par les plans.

1.2.1 Un échantillon vaste et relativement dispersé

L’atlas de Gorze couvre une surface importante d’environ 40 000 ha, soit 2% de la superficie de la Lorraine des Côtes. Les territoires couverts sont, par ailleurs, relativement dispersés : 80 km séparent le village de Molvange²¹⁴ au nord et celui de Tomblaine au sud ; la même distance environ sépare le village d’Ornel²¹⁵ au nord-ouest et la ville de Vic-sur-Seille au sud-est. Néanmoins, la dispersion de l’échantillon est relative. Sur les 80 bans cartographiés, 55 sont regroupés à proximité et à l’ouest de Gorze dans un rayon maximal d’environ une vingtaine de kilomètres²¹⁶. Cela correspond au cœur historique de la terre de Gorze contenue à l’est par la concurrence des établissements religieux messins. Plus au sud, on trouve un deuxième ensemble plus réduit, composé de 21 bans situés entre Nancy et les environs de Vic-sur-Seille. Enfin, quatre bans sont localisés au nord de la région : Morlange²¹⁷, Escherange, Molvange²¹⁸ et Aumetz.

Cette relative dispersion permet à l’atlas de Gorze d’inclure des bans localisés dans les trois grands types de régions naturelles qui composent la Lorraine des Côtes : les dépressions argileuses, les côtes et les plateaux calcaires.

Douze bans sont situés au niveau d’un front de côte. Ils sont principalement localisés dans le secteur des Côtes de Moselle, incluant les bans de la vallée du Rupt de Mad qui effectue une percée pour rejoindre celle de la Moselle au niveau d’Arnaville. Le ban de Saint-Maurice et Signeul se rattache, quant à lui, au pays « sous les côtes »²¹⁹, donc aux Côtes de Meuse. Il constitue le secteur soumis à l’influence de l’abbaye de Gorze le plus occidental. C’est entre ces deux escarpements qu’est localisée la majeure partie des bans

²¹⁴ Rattaché depuis 1811 à la commune voisine d’Escherange également cartographiée dans l’Atlas de Gorze.

²¹⁵ Aujourd’hui commune de Foameix-Ornel depuis une fusion datant de 1973.

²¹⁶ Seul le ban d’Ornel fait exception en étant situé à environ 35 km au nord-ouest de Gorze.

²¹⁷ Rattaché à Fameck dès l’établissement du maillage communal.

²¹⁸ Molvange est une annexe d’Escherange.

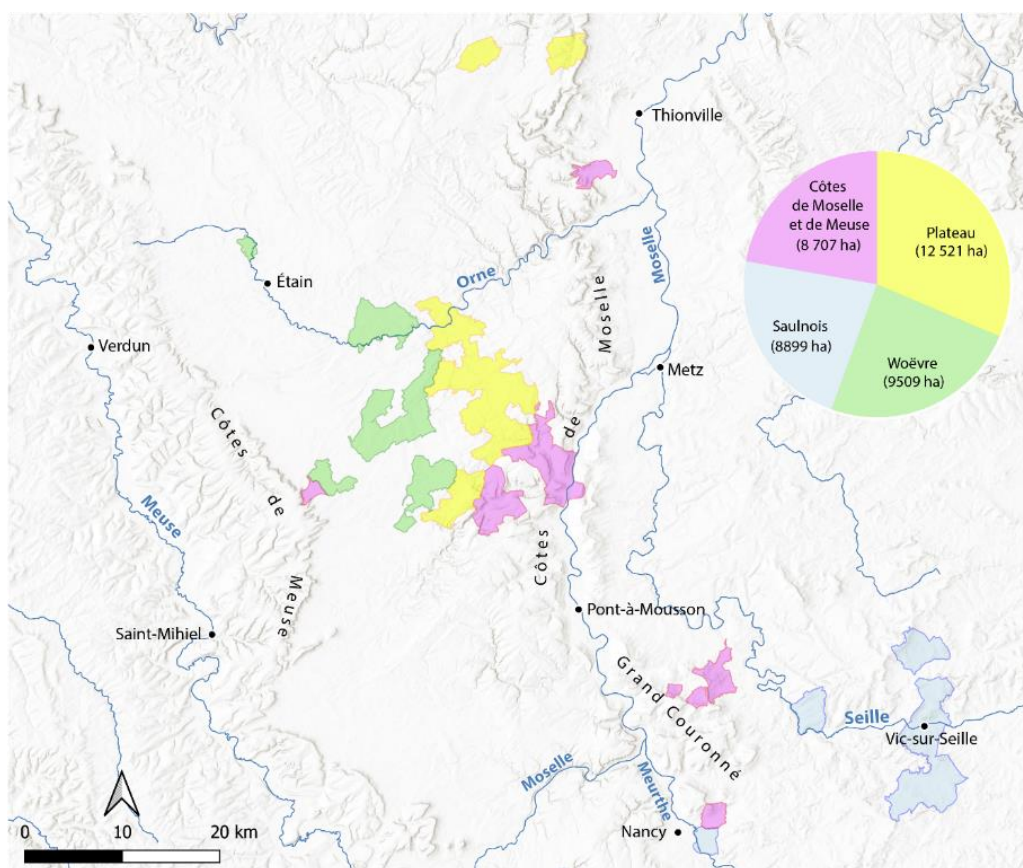
²¹⁹ Ce ban et celui de Bassaucourt situé dans la plaine argileuse voisine forment la commune actuelle de Saint-Maurice-sous-les-Côtes.

cartographiés dans le terrier de Gorze. Ils se répartissent entre les deux régions naturelles qui occupent cet espace : le plateau calcaire situé au revers des Côtes de Moselle, et la Woëvre, dépression argilo-marneuse qui s'étend au pied des Côtes de Meuse. Dans cet ensemble de 46 bans, certaines localités (Saint-Julien-lès-Gorze, Rezonville, Vionville et Saint-Marcel) situées immédiatement sur le revers de la *cuesta* se rattachent sans nul doute au plateau calcaire qui correspond ici à l'extrémité sud du Pays-Haut. Plus à l'ouest, certains bans (Jonville-en-Woëvre, Woël, Labeuville et plus au nord Ornel) relèvent sans hésitation de la Woëvre, comme en témoigne parfois la toponymie. Entre les deux le Jarnisy, pays de Jarny s'étendant de part et d'autre de la vallée de l'Orne, constitue un territoire de transition entre le revers calcaire et la dépression argileuse.

Les 21 bans situés à l'est des Côtes de Moselle expriment la diversité du Plateau lorrain (*stricto sensu*, c'est-à-dire l'espace en forme d'entonnoir compris entre les hauteurs calcaires des Côtes de Moselle et les hauteurs gréseuses annonçant le massif vosgien). À l'ouest, Tomblaine, sur la rive droite de la Meurthe, se rattache à la plaine liasique, tandis qu'Essey-lès-Nancy, Belleau, Bratte, Jeandelaincourt et Moivrons relèvent du Grand-Couronné dont le relief accidenté domine la rive droite de la Moselle, des marges du grand Nancy aux portes du Val de Metz. Ces hauteurs isolées, comme la butte Sainte-Geneviève à Essey-lès-Nancy, ou le Mont Saint-Jean à Jeandelaincourt et Moivrons qui culminent respectivement à 361 et 404 mètres, constituent des buttes témoins annonçant les Côtes de Moselle plus à l'ouest. Enfin, les bans situés plus à l'est sont compris dans le bassin hydrographique de la Seille, ce qui correspond au cœur du pays du Saulnois.

En s'appuyant sur le découpage en régions naturelles habituellement retenu en Lorraine, nous avons cherché à regrouper les bans en grandes régions, pour exploiter plus finement les données sur les usages du sol fournies par l'atlas de Gorze. Un tel découpage est toujours contestable, puisqu'il contraint à rattacher des localités dont le territoire est partagé entre deux régions naturelles – cas fréquent pour les bans du Jarnisy – à un seul sous-ensemble. En outre, les limites de certaines régions ne sont pas toujours nettes. C'est le cas de la Woëvre dont les limites orientales ne sont pas clairement définies ; par exemple au niveau de Jarny, où le Bathonien supérieur devient marneux et donne des terres fortes qui tendent à se rapprocher de celles des argiles de la Woëvre qui débute plus à l'Ouest (Gallois, 1904). Malgré ces difficultés, nous proposons un découpage en quatre régions de superficies plus ou moins similaires (autour de 10 000 ha) :

- La région des **Côtes de Moselle et de Meuse**. Nous y incluons les bans du Grand Couronné qui couvrent une superficie trop faible pour former un ensemble à part. Ils présentent une proximité physique (géologique) et paysagère (relief accidenté et étagement altitudinal des usages du sol) avec les bans situés strictement au niveau d'un front de côte.
- La région du **Plateau**, la plus étendue, qui rassemble les bans du plateau calcaire, au revers des Côtes de Moselle.
- La région de la **Woëvre** qui s'étend à l'ouest de la précédente.
- La région du **Saulnois**²²⁰, la moins étendue, qui regroupe les bans les plus à l'est autour de Vic-sur-Seille et de la vallée de la Seille.



Carte 8 : Découpage en quatre régions du territoire couvert par le plan-terrier de Gorze
Réalisation : A. Verdier (2021)

²²⁰ Le ban de Tomblaine situé au bord de la Meurthe n'appartient géographiquement à aucune de ces quatre régions. Néanmoins, comme il n'était pas pertinent de compter un ban à part, nous l'avons intégré au Saulnois, région qui présente le plus d'affinités avec la plaine liasique à laquelle se rattache Tomblaine.

1.2.2 Évaluation de la représentativité de l'échantillon à partir des données de la carte d'état-major

La relative dispersion de l'échantillon et la diversité des terroirs qu'il couvre amènent à faire l'hypothèse que le territoire couvert par l'atlas de Gorze est assez représentatif de l'ensemble de la Lorraine des Côtes. Il n'est pas possible de confirmer cette hypothèse pour le XVIII^e siècle, puisque nous ne disposons pas pour cette époque de données fiables concernant l'occupation du sol de l'ensemble de la Lorraine. Il faut donc recourir à des sources plus récentes, par exemple la carte d'état-major. Moins d'un siècle (83 ans) sépare sa réalisation en Lorraine (autour de l'année 1830) de celle du plan-terrier de Gorze. Nous pouvons supposer qu'au cours de la période qui sépare les deux sources, les changements dans l'occupation du sol ont été plutôt limités, et qu'ils ont affecté l'ensemble de notre échantillon de manière relativement homogène (Figure 34). La plus ou moins grande représentativité de notre échantillon au XIX^e siècle est donc certainement transposable un siècle plus tôt.

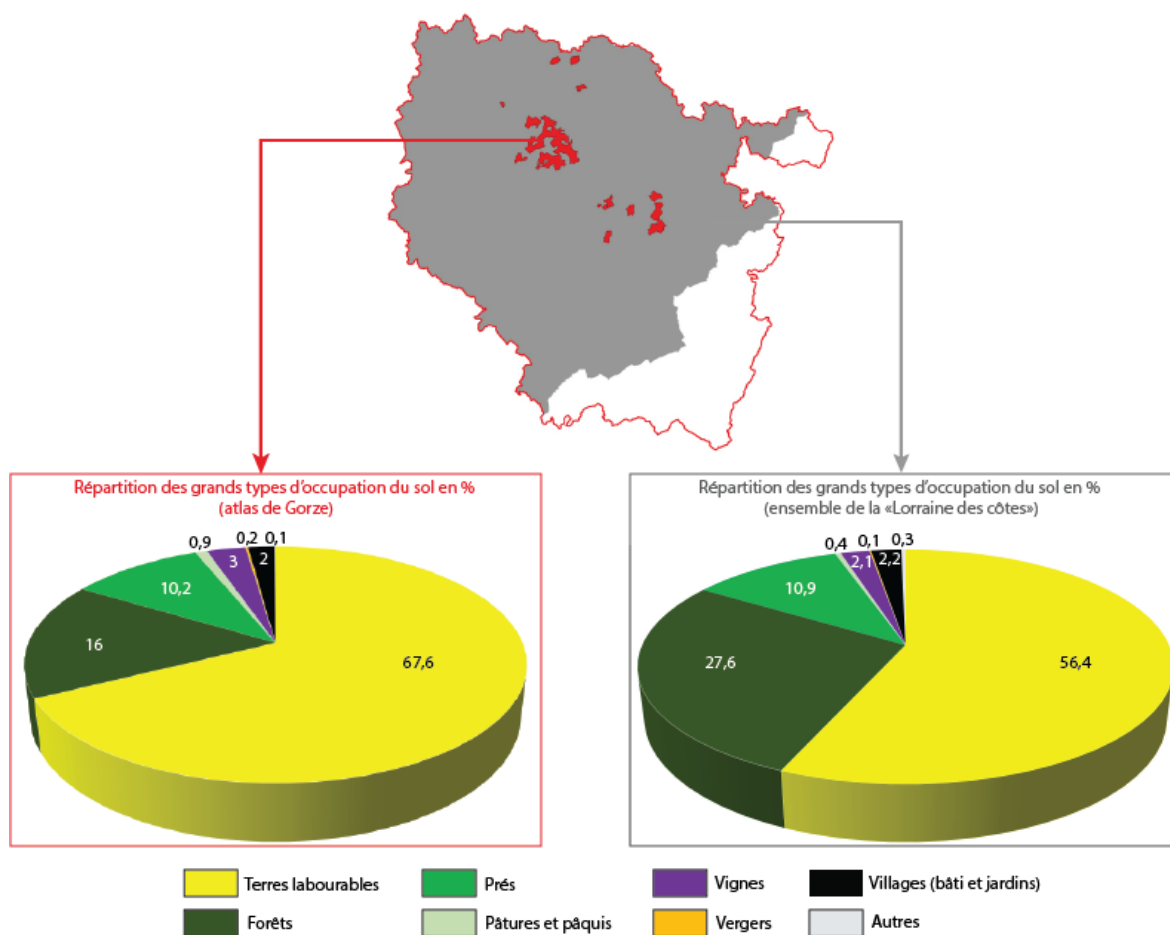


Figure 34 : Comparaison, d'après la carte d'état-major, de la répartition des grands types d'occupation du sol dans l'échantillon (atlas de Gorze) avec celle de l'ensemble de la Lorraine des Côtes

Réalisation : A. Verdier (2021)

La comparaison des usages du sol à l'échelle de l'ensemble de la Lorraine des Côtes avec celle de notre échantillon révèle des similitudes, mais également des divergences. Pour certains usages du sol comme les prés, les pâtures, les vignes, les vergers, la proximité est assez grande avec un écart inférieur à un point. Néanmoins, même faible il peut être significatif pour des usages du sol qui ne couvrent qu'une petite surface en Lorraine : comme les pâtures, les vignes et les vergers. Les écarts les plus importants concernent les forêts et les terres labourables. Pour l'ensemble de la Lorraine des Côtes, elles occupent respectivement 27,6% et 56,4% de la surface totale, tandis que dans notre échantillon, elles représentent 16% et 67,6% de l'espace cartographié. Cet écart conséquent s'explique en partie par les lacunes de l'atlas de Gorze concernant les espaces forestiers situés en périphérie des bans, qui ne sont pas systématiquement cartographiés. Il est possible d'évaluer dans quelle mesure ce biais intervient dans l'écart observé entre l'atlas de Gorze et l'ensemble de la Lorraine des Côtes en réintégrant ces surfaces à notre échantillon. Les plans du terrier

indiquent l'usage des espaces non cartographiés. Pour ce qui est de leur emprise, on peut se reporter aux plans cadastraux, car les limites des bans ont peu évolué et correspondent plus ou moins avec celles des communes, dans la grande majorité des cas. Ces surfaces non cartographiées représentent un total de 1475,65 ha. C'est dans la région du Saulnois qu'elles sont les plus étendues.

Régions	Surfaces (ha)
Côtes	417,68
Plateau	336,66
Saulnois	594,08
Woèvre	127,23
Total	1475,65

Figure 35 : Estimation, à partir du cadastre « napoléonien », des surfaces non cartographiées des bans dans le plan-terrier de Gorze

En intégrant ces 1475,65 ha à l'échantillon, le pourcentage des forêts augmente de 16 à 18,7%, la part des terres labourables baissant 67,6 à 65,5%²²¹. Les choix cartographiques retenus lors de la réalisation de l'atlas de Gorze ne suffisent pas à expliquer l'écart initialement observé. Nous devons donc conclure que l'atlas de Gorze couvre une portion de la Lorraine plus anthropisée que la moyenne. En effet, les bans cartographiés appartiennent à des terroirs travaillés de longue date par la céréaliculture, et donc plus déboisés que la moyenne (Pays-Haut, Jarnisy, Woèvre, Saulnois), tandis que des régions connues pour leurs sols plus ingrats et donc plus volontiers laissés à l'état forestier ou à des modes d'exploitation plus extensifs, ne sont pas comprises dans l'échantillon (Haye, Hauts de Meuse, Warndt, Pays des étangs, etc.). Ce constat n'a, en vérité, rien de surprenant. Il révèle que l'abbaye a logiquement cherché à étendre son influence prioritairement sur les terroirs agricoles les plus productifs.

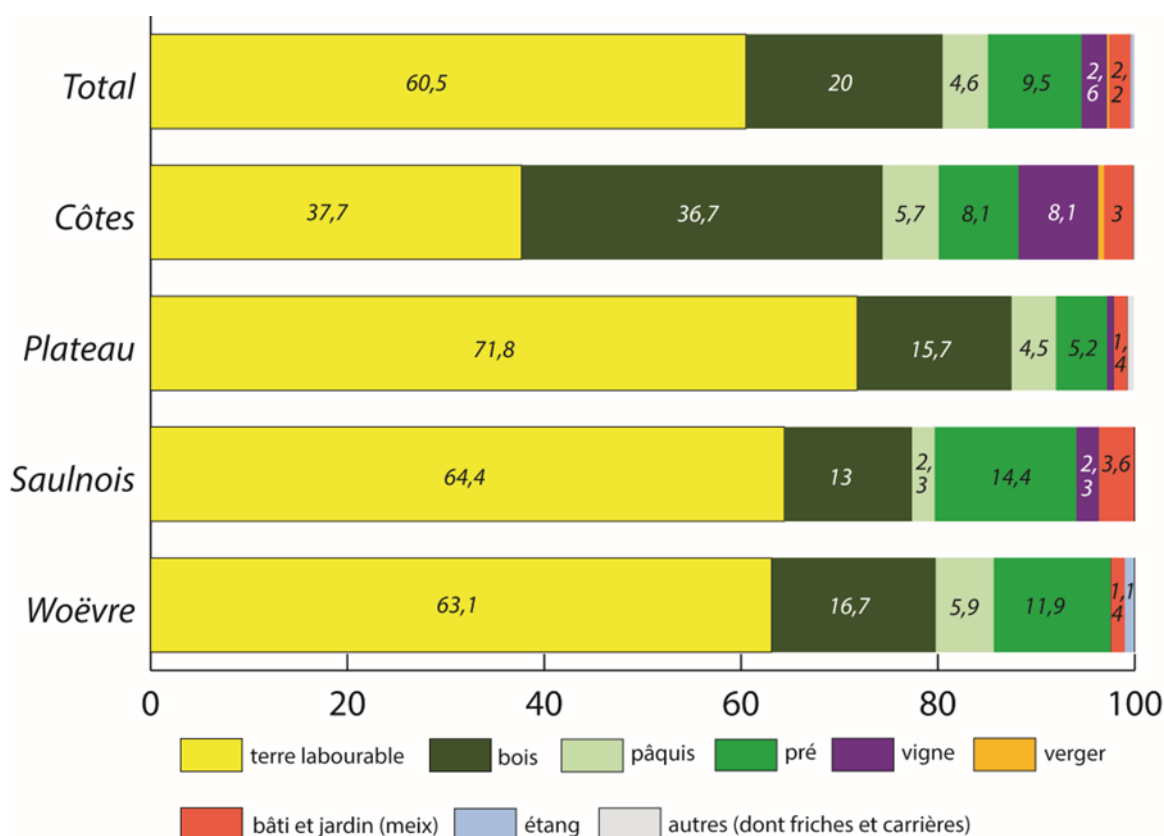
L'extrapolation des données de l'atlas de Gorze à l'ensemble de la Lorraine des Côtes présente donc certaines limites dont il faudra tenir compte dans la suite de ce travail, notamment lorsque que nous chercherons à reconstituer, à l'échelle de la Lorraine des Côtes, la répartition des différents usages du sol.

²²¹ Les autres types d'occupation du sol sont globalement stables.

2 Le plan-terrier de Gorze : un regard sur la Lorraine rurale du XVIIIe siècle

La restitution de l'occupation – ou plutôt des usages – du sol ne donne pas à voir un paysage ancien, mais il s'agit toutefois d'une première étape essentielle pour y parvenir. Ainsi, la digitalisation de l'ensemble des plans du terrier de Gorze permet de reconstituer la répartition des grands types d'usage du sol au milieu du XVIIIe siècle en Lorraine sur une surface d'environ 40 000 ha (ou 400 km²).

Pour corriger les biais de représentativité identifiés précédemment, les 1475,65 ha non cartographiés ont été intégrés : il s'agit principalement de bois (1420,33 ha) et d'un pâquis situé sur les hauteurs de Saint-Maurice (55,35 ha). En revanche, les cours d'eau n'ont pas été pris en compte. Les résultats, détaillés selon les grandes régions définies plus haut, sont présentés dans la figure ci-dessous (Figure 36).



A.Verdier, 2021 - Sources : AD 57 : H744-H762 (plan-terrier de Gorze)

Figure 36 : Répartition des différents usages du sol dans les quatre régions d'après le plan-terrier de Gorze

Réalisation : A.Verdier (2021)

Pour extrapoler ces données à l'ensemble de la Lorraine, un coefficient correcteur aux valeurs issues de l'atlas de Gorze a été appliqué. Pour chaque usage du sol, ce coefficient est calculé à partir des écarts constatés sur la carte d'état-major, entre l'échantillon fourni par l'ensemble des plans du terrier de Gorze et l'ensemble de la Lorraine des Côtes dans ses limites définies dans la première partie.

Usages du sol	Part sur le territoire couvert par l'atlas de Gorze	Coefficient correcteur	Extrapolation pour l'ensemble de la Lorraine des Côtes
Terres	60,5%	0,86	52%
Bois	20%	1,48	29,6%
Pâquis et pâtures	4,6%	0,44	2%
Prés	9,5%	1,11	10,5%
Vignes	2,6%	0,7	1,8%
Vergers	0,2%	0,5	0,1%

Figure 37 : Extrapolation à l'ensemble de la Lorraine des Côtes des données d'occupation du sol issues du plan-terrier de Gorze

2.1 La Lorraine des Côtes : une terre d'openfield

Sans surprise, les données de l'atlas de Gorze révèlent que la Lorraine des Côtes du XVIII^e siècle est une terre d'*openfield*. Les grands traits paysagers caractéristiques de ce système agraire sont présents, en particulier la séparation entre un habitat groupé sous la forme d'un noyau villageois entouré de jardins d'une part, et un finage dédié à la céréaliculture pratiquée dans des champs ouverts d'autre part (Meynier, 1958 ; Lebeau, 2011). On oppose classiquement le paysage d'*openfield* à celui de bocage caractérisé par un habitat dispersé et un parcellaire clôturé, le plus souvent par des haies. Cette dichotomie abondamment entretenue par des générations de ruralistes a pu déboucher sur la formulation de stéréotypes paysagers parfois très éloignés de la réalité (Leturcq, 2007). Si l'atlas de Gorze donne à voir un *openfield*, ce dernier est plus complexe qu'il peut y paraître, et s'éloigne sur certains points de la définition académique.

2.1.1 La règle de l'habitat groupé et ses exceptions

Les plans du terrier de Gorze montrent, qu'en effet, la concentration de l'habitat est la règle la plus souvent suivie. Mais elle n'interdit pas l'existence minoritaire, mais non négligeable, d'habitats isolés. Un tiers des bans présentent un habitat de ce type.

Le cas le plus fréquent correspond à la présence sur un même ban d'un village (habitat groupé) et d'un ou plusieurs hameaux (ou écarts), comme sur le ban du village de Morlange, où se trouvent les deux hameaux de la haute et basse Rémelange. La présence d'exploitations agricoles isolées (fermes ou métairies) à l'écart du village est assez fréquente. Ainsi, la ferme de la Grange en Haye, appartenant à l'abbaye des Prémontrés, est localisée à l'écart du village de Villecey sur le plateau qui domine la rive droite du Rupt de Mad ; de même sur le ban d'Arracourt, où la métairie de Vaudrecourt échappe à la logique de groupement de l'habitat. Plus rarement, il s'agit d'un château, comme celui du fief de Marimbois à Dampvitoux, celui du fief du Saulcy à Tronville ou encore celui d'Essey. Dans une minorité de cas, ces formes d'habitat isolé sont à la tête d'un ban à part entière. C'est le cas des deux fermes de Riouville situées dans le Saulnois entre Arracourt et Juvrécourt, mais surtout de plusieurs châteaux : ceux de Neuvron, dans la Woëvre immédiatement au nord d'Olley, de la Grange-le-Châtelet sis sur la rive droite de l'Yron vis-à-vis du village de la Ville-aux-prés, ou encore de Villers-lès-Geniveaux – devenu Villers-aux-bois – situé sur le plateau dominant la Moselle entre Saint-Marcel, Rezonville et Gravelotte.

Outre ces exceptions, c'est bien l'habitat groupé qui domine. Il prend la forme du très classique « village-rue », au sein duquel les maisons s'alignent de part et d'autre d'une rue centrale. Les maisons sont toutefois rarement toutes jointives, et l'on compte de nombreuses « dents creuses », preuve que l'on est encore loin du plein démographique qui conduira à « l'engraissement » des villages, processus à l'origine de l'aspect actuel des villages-rue lorrains (Planhol, 1966). Mais cette forme de village est loin d'être le modèle unique et une certaine diversité morphologique existe : à Aumetz, Charey ou encore Bratte, il s'agit d'un village-tas, tandis que dans la vallée du Rupt de Mad, l'organisation en village-rue est venue s'ajouter aux aîtres fortifiés²²² datant du Moyen Âge.

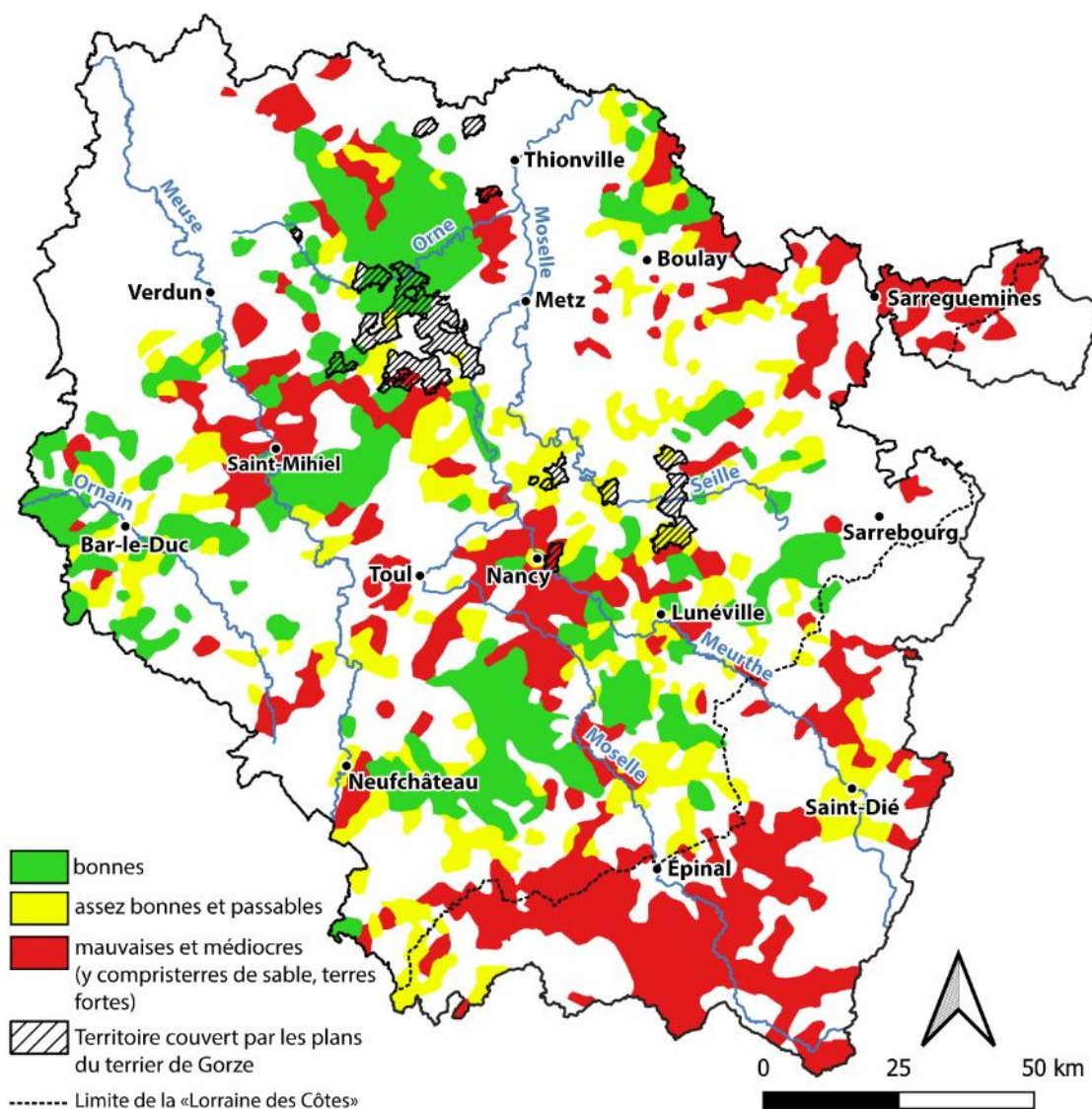
L'habitat est systématiquement ceinturé par un *hortus*, principalement composé de jardins et de vergers, d'une ampleur variable selon les localités. Il s'agit des « meix », un espace de production des denrées du quotidien échappant aux contraintes collectives de l'*openfield*. C'est pourquoi le village et ses meix sont physiquement séparés du reste du finage par des haies vives, des palissades et même des murs, comme le mentionnent certaines

²²² Les bâties forment un dispositif défensif en forme de fer à cheval qui encercle l'église dont le clocher peut faire office de tour fortifiée.

clefs des plans. Ils forment un tout, bien délimité, au milieu d'un finage qui lui est libre de clôtures.

2.1.2 Une terre bien cultivée

Plus marquant peut-être que la concentration imparfaite de l'habitat, l'importance de l'emprise des labours attire l'attention et constitue le second trait caractéristique de l'*openfield* lorrain. Environ 60,5% de la surface totale de l'atlas de Gorze est consacrée à la céréaliculture : principalement du blé et de l'avoine et dans une moindre mesure du seigle, comme le révèle l'état des revenus en nature de l'abbaye. Ce chiffre moyen cache une disparité entre les bans : ceux localisés sur le plateau calcaire où les emblavures occupent plus de 70% de l'espace – parfois même plus de 80% comme à Aumetz et Urcourt – ; ceux de la Woëvre et du Saulnois légèrement au-dessus de la moyenne, avec un peu moins des deux tiers de l'espace occupés par les labours ; et enfin les bans situés au niveau des côtes où la part du finage consacrée à la céréaliculture est généralement inférieure à 50%.



Carte 9 : Qualités des terres labourables en Lorraine à partir des Déclarations des communautés de 1708

Réalisation : A. Verdier (2021), d'après Peltre (1980)

À l'échelle de l'ensemble de la Lorraine des Côtes, la part moyenne occupée par les labours est probablement inférieure à celle du territoire couvert par le plan-terrier de Gorze. Celui-ci comprend des terroirs à la vocation céréalière affirmée, comme l'atteste la carte de decs qualités des terres labourables établie à partir des déclarations des communautés de 1708 (Peltre, 1980). La plupart des bans pour lesquels on dispose d'informations sont situés dans des régions où les terres sont déclarées « bonnes » ou « assez bonnes et passables », c'est-à-dire aptes à porter du froment et les céréales de moindre qualité – méteil, « métillon » et « bled » – qui l'accompagnent parfois. Le Jarnisy en particulier apparaît, avec l'ensemble du Pays-Haut et une partie de la Woëvre (notamment les terres recouvertes de limon fertile), comme une région de bonnes terres à froment. Les principaux « mauvais pays » de la

Lorraine des Côtes se trouvent sur les revers des Côtes : la Haye au revers des Côtes de Moselle et les Hauts-de-Meuse dans les environs de Saint-Mihiel au revers des Côtes de Meuse. On peut y ajouter la boutonnière du Warndt où, sur le grès, les terres sont déclarées « médiocres » et « de sable », et la région de Sarreguemines où les terres fortes sont d'autant plus difficiles à cultiver qu'il s'agit d'une région durement frappée par la Guerre de Trente Ans. Dans ces régions non couvertes par le terrier de Gorze, la part des emblavures est nécessairement moins importante. L'extrapolation à partir des cartes d'état-major laisse penser que les terres labourables représentent légèrement plus de la moitié du sol. Ce qui est beaucoup par rapport à la moyenne des campagnes françaises de cette époque, mais peu par rapport à celle des régions d'*openfield* du Nord et de l'Est, où elles occupent souvent entre les deux tiers et les trois-quarts du sol (Antoine *et al.*, 2000). Si en Lorraine, comme ailleurs, la « tyrannie des blés » (F. Braudel) constitue l'horizon indépassable des communautés rurales, elle apparaît néanmoins spatialement moins prégnante qu'ailleurs dans le Bassin parisien.

Avec de telles étendues de terres labourables, la Lorraine ne donne pas l'image d'une terre déshéritée. Plusieurs témoignages de visiteurs extérieurs à la région concordent pour reconnaître la bonne tenue des campagnes lorraines. Lors du rattachement des duchés de Lorraine et de Bar à la France en 1766, on note par exemple que la Lorraine « *est réellement moins dégradée qu'on ne le dit communément, on ne retrouve point comme partout ailleurs en traversant la Lorraine des terres en friche* »²²³. De même, en 1785, l'inspecteur des manufactures Lazowski note dans son journal de tournée que « *les terres en Lorraine et Trois Évêchés sont assés généralement cultivées, on y voit peu de friches* »²²⁴. Ces déclarations présentent cependant une certaine ambiguïté si l'on considère la polysémie du mot « friche » à cette époque.

Au sens strict, il désigne en premier lieu une terre abandonnée pour laquelle on dispose des preuves d'une ancienne mise en valeur. C'est souvent dans ce sens qu'il faut comprendre le mot friche lorsqu'il est employé dans le terrier de Gorze pour désigner certaines parcelles²²⁵. Dans ce cas, il s'agit de friches « anthropiques » (Husson, 1999) traduisant un reflux volontaire ou subi de l'occupation humaine, en particulier du temps des guerres. Si ce type de friche persiste au tournant du XVIIIe siècle, cinquante ans plus tard il semble quasi

²²³ A. N. H 1511 (cité dans Rochel, 2016, p.149)

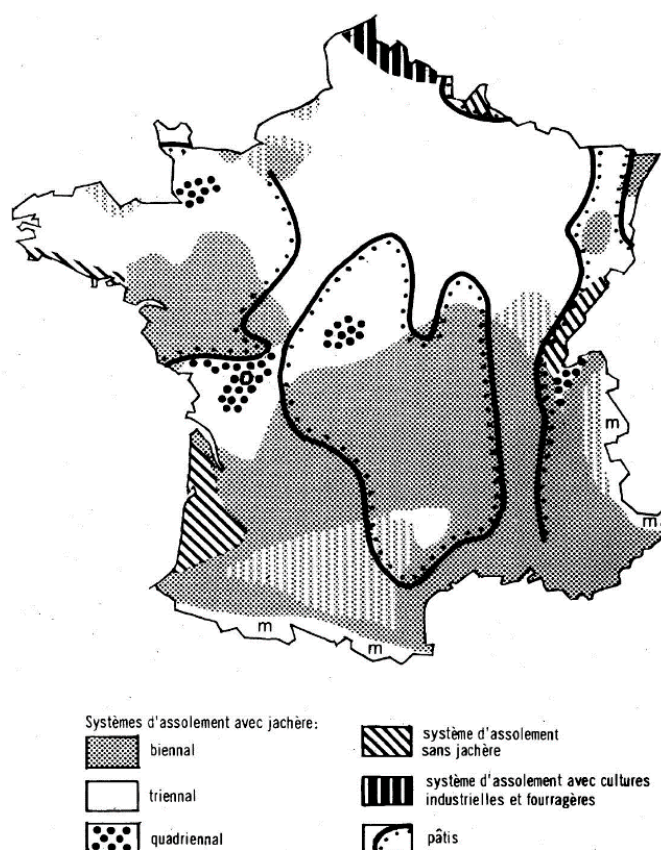
²²⁴ A. N. F 12 565 (cité dans Rochel, 2016, p.149)

²²⁵ Et dans ce cas, l'ancien usage des parcelles en friche est mentionné. À Oingville par exemple, des parcelles de vignes sont abandonnées, et le terrier précise qu'« *on distingue encore quelques ceps* » (A. D. 57, H 754)

absent du paysage, au moins sur le territoire couvert par l'atlas de Gorze : 46,55 ha, soit 0,1% de la surface totale, sont déclarés comme tels. Fait significatif et preuve qu'une reprise en main de l'espace a eu lieu, les bans désertés du temps des guerres sont souvent davantage cultivés que la moyenne : les labours occupent 83% du sol à Tantelainville, 79% à Boncourt-lès-Vic, 95% à Neulan. Seul le ban de Dancourt est juste dans la moyenne avec 60% du sol consacré à la céréaliculture. La lecture des procès-verbaux qui accompagnent les plans nous renseigne sur ce mouvement de reconquête. Sur le ban d'Oingville²²⁶, dans le Jarnisy, est mentionnée une imposante pièce de terre appelée le « *grand friche* » qui, selon les indications fournies dans le terrier, « *provient d'anciennes terres labourables abandonnées et délaissées en friches du temps des guerres* ». La communauté s'en est emparée et l'a distribuée à des particuliers. Cette modalité de reconquête de la friche n'est pas la plus fréquente, car le plus souvent les terres en déshérence reviennent au seigneur du lieu qui les acense par la suite à des particuliers, comme par exemple à Jonville-en-Woëvre pour six arpents et quinze perches, ou à Rezonville pour 64 arpents et trois perches. Un siècle après les « malheurs des guerres », les friches anthropiques ont disparu et la tendance est plutôt à une extension des surfaces cultivées, comme en témoigne la mention sur les plans de nombreuses « terres novalles », c'est-à-dire des terres défrichées depuis moins de 40 ans, pour lesquelles d'ailleurs de multiples litiges concernant la perception de la dîme opposent l'abbaye de Gorze aux curés locaux.

Dans un sens plus large, le mot friche peut également désigner les terres laissées incultes du fait de rotations longues. Dans certaines régions, ces friches temporaires et fonctionnelles pouvaient avoir une emprise spatiale considérable et donc visuellement frappante pour l'observateur. La cartographie des assolements au début du XIXe siècle proposée par F. Sigaut (1976), permet de localiser approximativement les régions concernées : le Massif armoricain, le Massif central, l'Ardenne et les reliefs de la façade est du pays. Dans ces régions, les assolements combinent de diverses manières friche et culture (Carte 10).

²²⁶ Sur ce ban l'habitat se limite à la présence d'un moulin. S'agit-il comme Tantelainville d'un ban déserté ? C'est possible, mais aucune mention dans le terrier ou la littérature ne l'indique.



Carte 10 : Cartographie des assolements en France au début du XIXe siècle (Sigaut, 1976)

Pour désigner les terres laissées à l'état de friche pâturée, F. Sigaut utilise le terme « pâtis », originaire du Poitou, de manière générique.

En Lorraine, cette pratique est reléguée aux marges orientales : dans le Massif des Vosges ou au nord, dans le Schambourg, où l'on sait qu'en 1775 les habitants s'adonnent encore à une forme d'agriculture itinérante, laissant une grande partie des terres arables à l'état de friches pâturées. Dans ce cas particulier, *ager* et *saltus* tendent à se confondre, comme le met en évidence un Mémoire sur l'état de l'agriculture en Lorraine de la fin du XVIIIe siècle, précisant que dans cette contrée : « un terrain qui a produit pendant deux ou trois ans est épuisé pour les douze ou quinze années suivantes et sont en terres en repos qui tient lieu de paquis communs²²⁷ »

En revanche, sur les plaines et les plateaux de la Lorraine des Côtes, comme dans la majeure partie du Bassin parisien, l'assolement triennal est la règle, et les terres ne sont pas cultivées une année sur trois. Les rotations longues sont une exception qui concerne les terres les plus médiocres. Cette pratique est notamment mise en œuvre dans la Haye où certaines

²²⁷ A. D. 54 : C 320 – Mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communes.

terres pierreuses ne sont exploitables qu'après plusieurs années de repos (Lacoste, 1951, p.353), ou encore dans les Hauts-de-Meuse où, à Dompierre-aux-bois, la communauté déclare en 1700 posséder 90 journaux de terres très ingrates dont seulement 10 sont labourés pour porter du seigle²²⁸. Les rotations longues ne sont pas inconnues sur le territoire couvert par l'atlas de Gorze, mais elles restent exceptionnelles. À Onville, six hectares d'anciennes terres appartenant à plusieurs particuliers situés sur un coteau abrupt au sud du Rupt-de-Mad sont décrits en friche dans le terrier, mais il est précisé qu'ils sont de temps à autre labourés et laissés au repos par intervalle de temps à cause de leur médiocrité²²⁹.

Il est possible que cette pratique soit alors plus répandue dans la région voisine, la Champagne crayeuse, où elle pourrait expliquer l'importance des « savarts²³⁰ ». On peut imaginer dans ce cas que pour les voyageurs venant de Paris le contraste paysager jouait en faveur de la Lorraine²³¹.

2.1.3 Vignes et vergers

La présence de la vigne constitue l'autre trait agricole caractéristique de la Lorraine au XVIIIe siècle. Elle occupe plus de 1000 ha, soit 2,6% de la surface cartographiée dans l'atlas de Gorze. Au premier abord ces chiffres peuvent sembler modestes, mais une comparaison avec les données actuelles permet de nuancer cette impression. Bien qu'en légère progression, les surfaces encépagées occupent actuellement 230 ha en Lorraine (Ministère de l'Agriculture, 2011). Notons que dans l'Alsace voisine où le vignoble est réputé, il ne représente que 2% de la surface des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. L'importance de la vigne en Lorraine jusqu'au début du XXe siècle est un fait bien connu et documenté²³². C'est au milieu du XIXe siècle, avec environ 40 000 ha, que le vignoble lorrain atteint son apogée. Mais au XVIIIe siècle, la vigne connaît une première phase d'expansion sur les coteaux de la région, comme le révèlent, dans le terrier de Gorze, les

²²⁸ A. D. 54 : B 11 717, feuillet 63.

²²⁹ A. D. 57 : H 750, feuillet 13

²³⁰ Mais le statut du savart champenois n'est pas clair. S'agit-il d'un inculte communal à l'image du pâquis lorrain, ou plutôt de terres cultivées épisodiquement entre deux longues périodes de friche pâturée ?

²³¹ Néanmoins, Roger Dion a montré que l'image d'une Champagne « pouilleuse » aux paysages stériles et rébarbatifs ne s'est imposée qu'à partir du milieu du XVIIIe siècle. Elle sert le discours des physiocrates qui cherchent à dénigrer une région rétive aux innovations qu'ils préconisent. Avant cette date, les descriptions de cette région crayeuse n'étaient pas aussi négatives (Dion, 1961).

²³² En particulier par J. Riston, auteur d'une monographie sur le vignoble de Malzéville (Riston, 1908) et d'une étude plus large sur l'histoire de la culture de la vigne en Lorraine (Riston, 1914). La question de la renaissance du vignoble, d'abord souhaitée, et désormais effective, a alimenté les publications sur l'histoire et/ou la géohistoire de la vigne dans la région (Reitel, 1973, Arnould, 1997 ; Mathis, 2012) et le patrimoine hérité de cette activité (Rochel et al., 2017).

mentions de conflits opposant le Prince-abbé de Gorze et les défricheurs. À Onville, village viticole de la vallée du Rupt-de-Mad, on apprend que « *Mondit Seigneur était prest d'intenter des procès à plusieurs particuliers qui ont enterré, cultivé et mis en nature de vigne des tas de pierres, mahires, friches et broussailles sur le ban et finage d'Onville qui lui appartenaient comme bien vacants et en déséhérences... lesquels particuliers pour se faire des titres apparants en ont passé des accensements depuis 10, 20, 30 et 40 au profit de la communauté du dit Onville qui a accepté lesdits accensements au préjudice de Mondit Seigneur* »²³³. L'extrapolation des données de notre échantillon à l'ensemble de la Lorraine des Côtes doit tenir compte de l'écart réduit, mais significatif, observable sur la carte d'état-major. En appliquant le coefficient de correction calculé plus haut, la surface occupée par la vigne au milieu du XVIIIe siècle en Lorraine peut être évaluée à 1,8%, soit environ 35 000 ha. La progression de la vigne dans la région peut être appréciée en comparant cette estimation pour le milieu du XVIIIe siècle aux informations contenues dans les déclarations des communautés de 1708 selon lesquelles la vigne ne représentait alors que 0,6% de la surface recensée (Visine, 1952, p.170). Si l'idée d'un triplement des surfaces de vigne en l'espace d'une quarantaine d'années est probablement excessive, on peut retenir qu'une extension des surfaces viticoles d'une ampleur considérable a eu lieu dans la première moitié du XVIIIe siècle, bien supérieure à celle souvent décrite après la Révolution française. Elle s'inscrit dans le processus de reconquête des finages à la suite des ravages de la Guerre de Trente Ans décrits plus haut, auxquels se sont ajoutées, dans le Pays messin, les conséquences désastreuses de la révocation de l'édit de Nantes en 1685. En poussant à l'exil la puissante bourgeoisie réformée souvent composée d'importants propriétaires viticoles²³⁴, on désorganisa en profondeur la structure du vignoble du Pays messin (Reitel, 1973, p.42), l'un des plus anciens et réputés de la région.

Les bans les plus viticoles sont logiquement localisés au niveau des Côtes de Moselle et de Meuse (8,1%). La vigne prospère sur les versants sud et est qui sont bien exposés et à l'abri des vents dominants. Elle occupe 28,5% du ban à Arnaville (146 ha) et 22,5% à Dornot (55 ha), un village strictement viticole, puisqu'on n'y compte aucune terre labourable. En valeur absolue, c'est le ban de Novéant qui compte les surfaces les plus importantes : 165 ha soit 11,2% du ban. La vigne est également présente, bien que de manière plus discrète, sur

²³³ A. D. 57 : H 750

²³⁴ En particulier la famille du pasteur Paul Ferry, auteur d'une célèbre controverse avec Jacques-Bégnine Bossuet lorsqu'il était à Metz.

les bans du Grand Couronné (8,7% à Essey et 5,9% à Moivrons), mais également dans le Saulnois à l'abri de la côte de l'infra-lias (5,1% à Vic-sur-Seille et 4,7% à Vaxy).

Pour finir, notons que, si la présence de la vigne est un fait remarquable dans la Lorraine du XVIIIe siècle, celle des vergers est beaucoup plus discrète : ce qui va à l'encontre de l'image désormais largement répandue d'une Lorraine « terre de la mirabelle ». Pourtant, en dehors des « meix », ces jardins vivriers qui entourent les villages lorrains, les vergers sont plutôt rares : à peine 70 ha, soit seulement 0,2% de la surface totale, principalement situés dans la vallée du Rupt de Mad (Arnaville) et sur les Côtes de Meuse (Saint-Maurice-sous-Côtes). Le fait est connu, les vergers n'ont réellement progressé sur les coteaux, parallèlement au déclin du vignoble lorrain, qu'à partir de la fin du XIX siècle.

2.1.4 Bois et herbages

Les bois et les herbages, c'est-à-dire la végétation « semi-naturelle », occupent environ un tiers de l'espace. Les surfaces boisées, dans toutes leurs diversités comme le révèle la richesse de la terminologie employée (bois, haye, buisson, rapaille, saussaie, etc...), représentent 8168 ha, soit 20% de la surface totale. Il s'agit de la deuxième composante majeure des campagnes lorraines, loin derrière les labours. Avec l'importance de ceux-ci sur les plaines et les plateaux, et celle de la vigne sur les coteaux, la présence de la forêt constitue le troisième trait paysager caractéristique de la Lorraine des Côtes, persistant jusqu'à nos jours (Husson, 1991).

En effet, en rapportant ces données à l'ensemble de la Lorraine des Côtes, le taux de boisement peut être estimé à environ 29% au milieu du XVIIIe siècle. Un chiffre qui montre que le couvert forestier n'a pas encore atteint son étiage, sa régression se poursuivant jusqu'au milieu du XIXe siècle, époque approximative du minimum forestier en Lorraine. Mais un chiffre qui ne dit rien sur l'état de ces boisements, qu'il ne faut évidemment pas imaginer aussi denses qu'aujourd'hui.

Enfin, les formations végétales ouvertes et herbacées représentent 14,4% de la surface totale. Cet ensemble comprend les prés, c'est-à-dire les prairies naturelles entretenues dont l'herbe est avant tout destinée à être fauchée, et qui couvrent 3900 ha soit 9,5% de la surface. L'extrapolation à l'échelle de la Lorraine des Côtes donne un chiffre à peu près similaire (10,5%). Les pâquis couvrent, quant à eux, 1875 ha soit 4,6% de la surface totale. Il s'agit du *saltus* sur lequel nous allons désormais nous concentrer.

2.2 Le saltus, un élément paysager ordinaire mais inégalement présent

L'extrapolation des données issues de la digitalisation du plan-terrier de Gorze à l'ensemble de la Lorraine des Côtes pose des difficultés concernant le *saltus*. Elles contraignent à formuler des hypothèses difficiles à vérifier, car elles ne peuvent pas s'appuyer sur des travaux antérieurs mais plutôt sur un croisement de plusieurs sources et sur l'analyse critique de ces dernières. Finalement, même si les surfaces sont plutôt modestes, les pâquis constituent malgré tout un élément ordinaire des paysages de la Lorraine des Côtes.

2.2.1 Incertitudes dans l'estimation des surfaces occupées par le saltus

D'après les plans du terrier de Gorze, les pâquis n'occupent que 4,6% de la surface totale de l'échantillon, ce qui correspond à 1820 ha²³⁵. Néanmoins, après les bois et les cultures qui occupent plus de 80% de la surface totale, les pâquis constituent le deuxième type d'occupation du sol derrière les prés, mais devant les vignes que l'on considère pourtant comme un élément structurant les paysages lorrains jusqu'à la fin du XIXe siècle. La place des pâquis dans les paysages au XVIIIe siècle n'est donc pas négligeable, surtout si l'on insiste sur le fait que, contrairement à la vigne, ils sont présents dans les quatre sous-ensembles régionaux. Les pâquis semblent moins répandus dans le Saulnois (2,3%) et davantage présents dans la région des Côtes de Moselle et de Meuse (5,7%), et dans la Woëvre (5,9%). La région du plateau est, quant à elle, dans la moyenne (4,5%).

Que penser de ce chiffre moyen de 4,6% ? Peut-on le transposer à l'ensemble de la Lorraine des Côtes ou doit-on au contraire considérer qu'il n'est qu'imparfaitement représentatif ? Nous avons noté plus haut que l'échantillon couvert par l'atlas de Gorze n'était pas strictement représentatif de l'occupation du sol de l'ensemble de la Lorraine des Côtes. Les données des cartes d'état-major suggèrent que les pâquis et les pâturages seraient plus présents dans l'échantillon (0,9%) que dans l'ensemble de la Lorraine des Côtes (0,4%). Considérer que l'écart est le même au XVIIIe siècle (ce qui fonctionne, nous l'avons vu, assez bien avec les autres types d'occupation du sol) amène à conclure que les pâquis n'occupaient que 2% du sol de la Lorraine des Côtes au XVIIIe siècle, ce qui représenterait un peu plus de 38 000 ha. L'étude des données des tableaux statistiques, élaborés par F. Visine à partir des « Déclarations des communautés des Duchés de Lorraine et de Bar en

²³⁵ On ne compte pas ici les surfaces de pâquis mentionnées mais non cartographiées sur le ban de Saint-Maurice.

1708 » (Visine, 1952), aboutit à peu près au même résultat : les pâquis représentent 2,3% des surfaces déclarées. Retenir cette estimation de 2% amène à conclure que les surfaces occupées par le *saltus* étaient aussi importantes au XVIII^e siècle qu'aujourd'hui²³⁶.

En réalité, une telle estimation est douteuse. Tout d'abord, les informations contenues dans les déclarations de 1708 sont sujettes à caution, puisque les territoires relevant des Trois-Évêchés ne sont pas concernés par ces enquêtes, et que 60% de la surface des duchés de Lorraine et de Bar échappe au recensement. Il n'est pas impossible que les communautés aient volontairement omis de mentionner les surfaces marginales et moins productives pour ne pas alourdir leur imposition. On s'étonnera par exemple de la faiblesse des surfaces en pâquis dans le massif des Vosges²³⁷, alors qu'on sait qu'ils contribuent, plus encore que dans la plaine, au bon fonctionnement des systèmes agro-pastoraux (Rochel, 2004). F. Visine a d'ailleurs souligné que les déclarations de 1708, ne coïncident pas toujours avec celles de 1700 qui portent uniquement sur les biens communaux (bois et pâquis). Il cite l'exemple de la communauté d'Haraucourt, près de Nancy, qui déclare en 1708 posséder 80 jours de pâquis auxquels s'ajoutent 100 indivis entre elle et les communautés voisines, alors que, huit ans plus tôt, elle déclarait 44 jours de pâquis supplémentaires (Visine, 1950, p.196). Il est toutefois difficile de pousser la comparaison plus loin tant les unités de mesure mentionnées dans l'enquête de 1700 sont variées et complexes à interpréter (Peltre, 1975b). En revanche, la confrontation avec les surfaces déclarées dans le terrier de Gorze est possible et n'est pas sans intérêt, même si quarante ans séparent les deux sources²³⁸. Compte tenu du mouvement général de reconquête des finages, puis de nouveaux défrichements, on peut vraisemblablement penser que, durant cette période, les surfaces de pâquis ont, sinon reculé, au moins conservé une certaine stabilité. Pourtant la mise en relation des deux sources révèle des écarts très importants avec une sous-estimation quasiment systématique des surfaces en pâquis dans les déclarations de 1708, par rapport aux surfaces mentionnées dans le terrier de Gorze : 77,84 ha sont déclarés en 1708, mais 403,3 ha sont mesurés quarante ans plus tard, soit cinq fois plus. Il est peu vraisemblable qu'une telle progression du *saltus* ait eu lieu en quarante ans. Il faut donc conclure que les surfaces déclarées en 1708 sont très nettement sous-estimées, probablement pour des raisons fiscales, mais peut-être aussi parce qu'une

²³⁶ Il ne s'agit toutefois pas forcément des mêmes surfaces en raison de l'instabilité spatiale du *saltus*, comme nous le verrons dans la troisième partie.

²³⁷ Plus faible que dans l'ensemble de la Lorraine. Si l'on exclut les territoires relevant du massif vosgien, l'occupation du sol s'élève à 2,5%.

²³⁸ On ne peut comparer que les bans concernés par cette enquête de 1708, donc situés dans le duché de Lorraine.

partie des pâquis s'apparentait à des espaces flous, marqués par la déprise, bien présents dans une Lorraine encore convalescente. En revanche, il est primordial pour Pierre Villain d'évaluer précisément les surfaces des pâquis susceptibles d'être défrichées, et donc soumises à la dîme. Sa tâche est facilitée par les progrès des techniques d'arpentage, mais aussi par l'achèvement, une vingtaine d'années plus tôt, du processus de rétablissement des finages et de reconnaissance des propriétés.

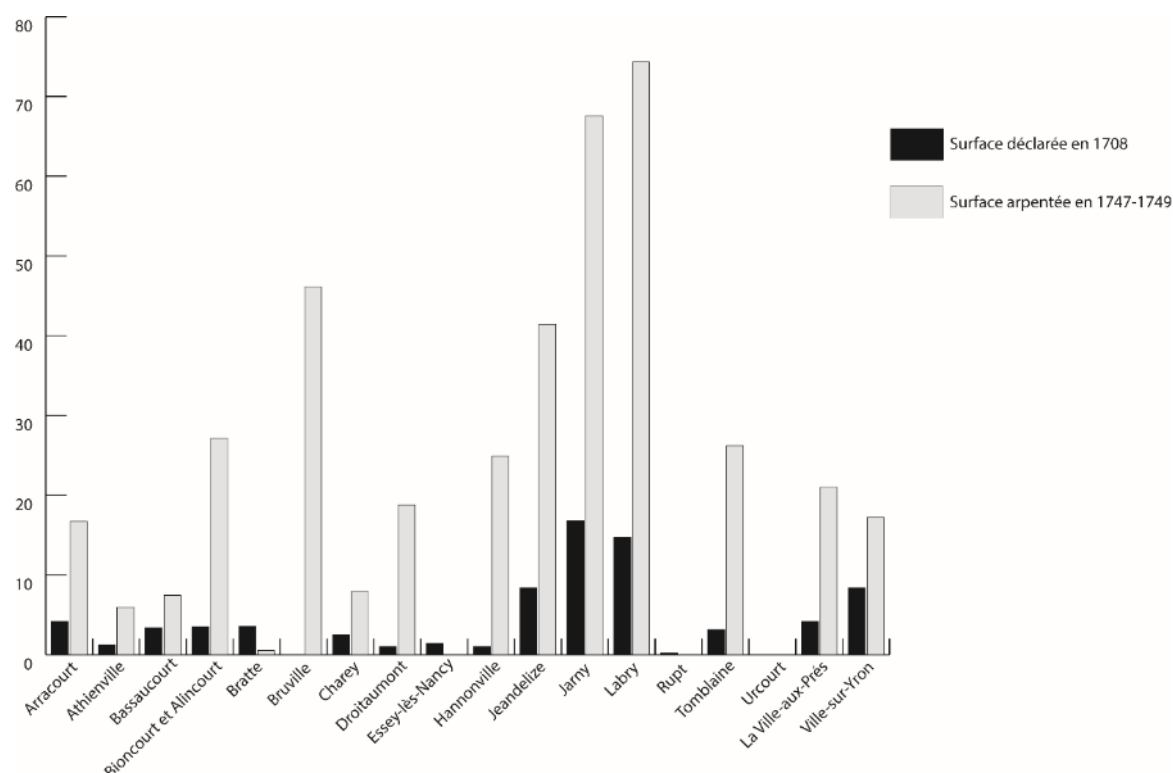


Figure 38 : Surfaces en pâquis déclarées par les communautés des duchés de Lorraine et de Bar en 1708 comparées aux surfaces mentionnées dans le terrier de l'abbaye de Gorze (en hectares)

Le chiffre de 2% apparaît donc, au mieux, comme un minimum observable dans les secteurs les moins bien dotés en pâquis. Cela semble être le cas du Saulnois, qui dispose de vastes étendues de prés de fauche mais d'assez peu de pâquis.

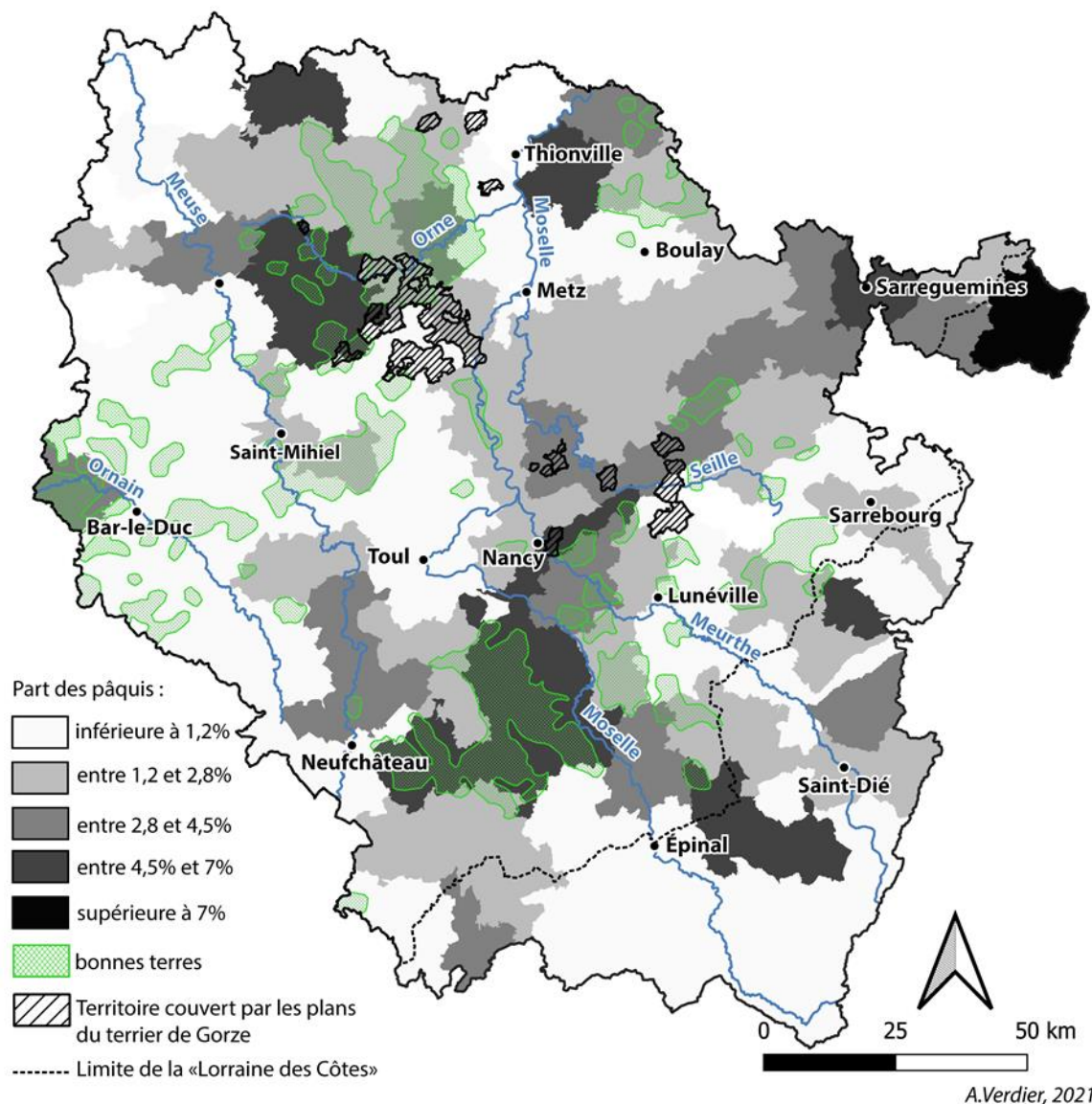
Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la carte d'état-major représente très imparfaitement le *saltus*²³⁹. En effet, une comparaison des cartes d'état-major avec les plans cadastraux « napoléoniens » a révélé que les premières sous-estiment les pâquis de façon aléatoire. Pour certaines communes, alors que le cadastre indique la présence de pâquis, les surfaces ne sont pas représentées sur la carte d'état-major (Defever, 2017, p.11-12). Il est donc très probable que l'écart observé, sur les cartes d'état-major, entre l'emprise du terrier

²³⁹ Chapitre 3 :1.3.2

de Gorze et l'ensemble de la Lorraine des Côtes ne soit pas significatif²⁴⁰. Il découle des choix cartographiques retenus par les ingénieurs géographes. La finalité militaire de ces cartes n'obligeait pas à distinguer de manière précise prés, terres et pâquis. D'ailleurs, si les pâquis sont sous-estimés sur les cartes d'état-major, les terres et les prés tendent quant à eux à être surestimés, ce qui laisse penser que ces deux catégories d'occupation du sol incluent une partie des pâquis.

À l'inverse de ce que l'extrapolation à partir des données de la carte d'état-major laisse penser, il est possible d'envisager que, sur le territoire couvert par le terrier de Gorze, la part des pâquis est inférieure à celle de l'ensemble de la Lorraine des Côtes. En effet, à l'exception des bans localisés au niveau des Côtes de Moselle, l'atlas de Gorze couvre des pays à la vocation agricole affirmée, dans lesquels on peut supposer que la part du *saltus* est *a priori* moindre qu'ailleurs. Les données de l'enquête 1708 permettent, malgré leurs lacunes, de vérifier cette hypothèse (Carte 11).

²⁴⁰ Ce qui n'est pas ou moins le cas pour les usages (Defever, 2017).



Carte 11 : Carte de la répartition des pâquis communaux selon les Déclarations des Communautés de 1708

Réalisation : A.Verdier (2021). Source : Visine (1952).

Pour une part conséquente de la Lorraine, les pâquis communaux n'occupent qu'une très faible surface (moins de 1,2%), ce qui est très douteux, en particulier pour les Vosges, et confirme l'imperfection de ces déclarations pour pouvoir apprécier l'emprise spatiale du *saltus*. En dépit des défauts inhérents à la réalisation de ces enquêtes, on constate que les surfaces en pâquis sont variables d'un territoire à l'autre. Les pourcentages les plus élevés se trouvent dans des régions très différentes. D'un côté, on trouve sans surprise des territoires où la mise en valeur agricole est contrariée par les effets conjugués de la faiblesse du peuplement et de la présence de terres plus difficiles à travailler : c'est en particulier les cas des environs de Sarreguemines et du Pays de Bitche aux confins orientaux de la Lorraine.

Dans ces régions, la présence plus importante de communaux laissés à l'état de *saltus* révèle une mise en valeur plus extensive, la seule réellement possible au regard de la faiblesse du capital humain et matériel. D'un autre côté, dans les régions réputées pour être des « greniers à blé », comme le Xaintois au sud de Nancy, la part des pâquis est également supérieure à la moyenne (6,4% dans le canton de Vézelize, 6,7% dans celui de Mirecourt²⁴¹). Ce qui prouve que, si dans les régions déshéritées l'espace occupé par le *saltus* et l'inculte tend à être plus important, l'inverse n'est pas vrai. En effet, avant que les physiocrates et les agronomes ne dénoncent l'archaïsme de l'agriculture lorraine, il était admis que les terres labourables ne pouvaient produire leurs fruits qu'à l'aide des pâquis communaux dont l'existence était vitale pour la subsistance du bétail. Les rendements plus élevés, parfois près du double de la moyenne régionale sur les bonnes terres de l'infra-lias (Peltre, 1980), rendaient probablement moins nécessaire l'extension continue des surfaces emblavées, et encourageaient la préservation d'un *saltus* communal suffisamment étendu.

En conclusion, nous pouvons considérer que, si dans certains secteurs de la Lorraine des Côtes la part du *saltus* ne représentait que 2 à 3% du sol, dans d'autres elle pouvait s'élever à 7 ou 8%²⁴². Ainsi, il est probable que la part occupée par les pâquis (4,6%), sur le territoire couvert par l'atlas de Gorze, représente une proportion assez proche de la moyenne. Par conséquent, il est raisonnable de penser, qu'au XVIII^e siècle, le *saltus* représentait environ 5% du sol des plaines et des plateaux lorrains. Un chiffre relativement faible mais non négligeable, puisqu'il correspond à environ 95 000 ha.

2.2.2 Système de culture et faible présence du *saltus*

La part modeste occupée par le *saltus* dans les usages du sol de la Lorraine des Côtes au XVIII^e peut être reliée au système de culture alors majoritairement en vigueur : l'assolement triennal associant la culture d'une céréale d'hiver, celle d'une céréale de printemps et une jachère. Ce système de culture s'est progressivement imposé sur les plaines et les plateaux lorrains du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle. Nous ne reviendrons pas ici sur les origines, débattues, du système, mais plutôt sur les conséquences pour les étendues de *saltus* que son adoption est susceptible d'entraîner.

²⁴¹ Des chiffres qu'il faudrait probablement réévaluer à la hausse, compte tenu de la tendance à la sous-déclaration des surfaces en pâquis communaux.

²⁴² Avec des variations importantes d'un finage à l'autre, comme nous le verrons plus loin.

L'assolement triennal, en vigueur à l'époque du terrier de Gorze, consiste à regrouper les terres cultivées en trois soles : l'une porte le blé, céréale d'hiver panifiable essentielle à la subsistance des hommes ; une autre une céréale de printemps, le plus souvent de l'avoine ; la dernière, enfin, est en jachère. Cette tripartition s'accompagne d'une rotation des cultures. Contrairement à ce qu'on a tendance à penser, la jachère débute le cycle, puisque les labours de printemps et d'été qui la caractérisent préparent les semailles de la céréale d'hiver en octobre. À celle-ci, succède la céréale de printemps, semée en mars (d'où le terme « marsage »), qui termine la rotation.

Il est habituel d'opposer ce type d'assolement, triennal, à l'assolement biennal qui domine plutôt dans la moitié sud de la France. La supériorité du premier sur le second semble évidente, puisque ce dernier laisse la moitié des terres labourables non-ensemencée, tandis que l'autre réduit cette proportion à un tiers théorique qui varie selon les finages. Ainsi, l'assolement triennal constituerait un progrès par rapport au biennal en intensifiant la productivité de la terre qui porte des céréales deux années sur trois, et non plus une année sur deux. Mais F. Sigaut a démontré les limites d'un tel raisonnement qui suppose que les rendements de la sole des céréales de printemps sont les mêmes que ceux de la sole qui porte les céréales d'hiver (Sigaut, 1976). Or, il faut rappeler que les semailles des céréales de printemps sont préparées par un seul labour, généralement en mars, et sans aucune fumure des terres, car cette culture est censée profiter du reliquat de fertilité disponible après la culture d'une céréale d'hiver (Mazoyer & Roudart, 1997, p. 359). Il est difficile dans ces conditions d'espérer mieux qu'une récolte réduite de moitié par rapport à celle réalisée un an plus tôt. Dans ce cas la productivité de la terre est inchangée car, comme le souligne F. Sigaut, « *si l'assolement biennal ne donne qu'une récolte tous les deux ans, l'assolement triennal ne donne qu'une récolte et demie tous les trois ans, ce qui revient rigoureusement au même* ». En réalité le passage au triennal se traduit plutôt par une augmentation du travail des hommes et donc de leur productivité, puisque les tâches nécessaires à la culture d'une céréale de printemps s'intercalent au début de la saison, car c'est une période creuse du calendrier cultural (Sigaut, 1976, p. 636). Spatialement, cette productivité accrue des hommes se traduit par une extension théorique d'un tiers des surfaces dédié aux labours, la sole des céréales de printemps s'ajoutant à celles des céréales d'hiver et des jachères, et un doublement des terres ensemencées en céréales. Ainsi, le passage à l'assolement triennal n'est pertinent que s'il est possible d'étendre l'*ager*, sinon il conduit à une diminution de la part consacrée dans les récoltes à la céréale reine, le blé. Cette extension ne peut se faire

qu'au détriment d'espaces épisodiquement ou non cultivés, bref du *saltus* et, dans un second temps, de la *silva*.

Le *saltus* s'est probablement retrouvé en première ligne face à cette nouvelle vague d'extension des terres cultivées résultant de la mise en place du nouveau système de culture. Son défrichement est plus aisé que celui de la *silva*, et surtout, avec le passage au triennal, une partie des productions, l'avoine de la sole de printemps, peut être totalement ou partiellement dédiée à la nourriture du bétail. En conséquence, le système agraire instauré peut faire l'économie d'une partie des surfaces occupées par le *saltus*. La *silva*, en revanche, répond à d'autres besoins importants en fournissant du bois de chauffage (affouage) et du bois d'œuvre (marronnage). Ainsi, le capital forestier, qu'il soit la propriété d'un seigneur ou d'une communauté villageoise, a mieux résisté à l'extension des terres labourables, d'autant plus que son statut juridique dans le Nord-Est de la France le préserve mieux des dégradations que dans d'autres régions, comme celles de l'Ouest atlantique (Trochet, 1993).

Ager étendu, *saltus* réduit et *silva* plus ou moins conservée, voilà comment ont pu évoluer les trois grandes catégories d'usage du sol avec l'adoption puis la généralisation progressive de l'assolement triennal. On ne s'étonnera donc pas de constater que les surfaces occupées par le *saltus* soient limitées, dans une Lorraine des Côtes où domine un tel système de culture, particulièrement sur les plaines et les plateaux plus favorables à la céréaliculture.

Néanmoins, les surfaces en pâquis, bien que restreintes, ne sont pas négligeables. La fréquence avec laquelle cet usage du sol apparaît sur les plans du terrier de Gorze, conduit à considérer les pâquis comme une composante ordinaire des paysages ruraux de la Lorraine des Côtes du XVIII^e siècle.

2.2.3 Les pâquis : un élément ordinaire dans les paysages de la Lorraine des Côtes du XVIII^e siècle

L'examen du terrier de Gorze révèle que les pâquis constituent des éléments paysagers ordinaires en Lorraine. Les pâquis sont absents sur 19 des 80 bans. Mais cette proportion, près d'un sur quatre, est trompeuse, car en Lorraine le pâquis est le plus souvent un bien communal²⁴³. Or sur les 19 bans sans pâquis, 12 sont le siège d'une communauté d'habitants. Ainsi, les pâquis sont notamment absents sur la plupart des bans désertés : c'est le cas de Boncourt-lès-Vic, Neulan, Rouvroy et Tantelainville. Deux autres petits bans inhabités,

²⁴³ 9/10^e de la superficie des pâquis est déclarée comme étant communale.

Saux-lès-Géniveaux et Tierban, sont également dépourvus de pâquis ainsi que le ban du château de Villers-lès-Géniveaux. Toutefois, les pâquis ne sont pas toujours des biens communaux, et peuvent aussi être présents sur les bans d'exploitations isolées, châteaux ou simples fermes : sur celui de La-Grange-le-Châtelet, on compte 21 ha de pâquis, soit 8,5% de la surface totale du ban. La situation est similaire à Neuvron avec 15 ha de pâquis, soit 6,6% du ban. Les surfaces sont en revanche plus anecdotiques sur les bans des fermes d'Auconville (moins de 8 ha, 1,2% du ban) et de Grehiere²⁴⁴ (moins de 3 ha, 1,2% du ban). Sur le ban de Novéant, le fief de Voisage situé sur la rive droite de la Moselle dispose de ses propres pâquis distincts de ceux de la communauté.

Douze bans villageois sont donc absolument dépourvus de pâquis. Dans plusieurs cas, il s'agit de bans aux dimensions très restreintes, et même si le terrier évoque un « village », il s'agit tout au plus d'un hameau. C'est le cas de Caulre²⁴⁵, d'Urcourt²⁴⁶ (20 habitants en 1708²⁴⁷) et de Rupt-lès-Moivrons²⁴⁸ (27 habitants en 1708²⁴⁹). Ici l'absence de pâquis est principalement structurelle, les communautés sont si restreintes que leurs biens, pâquis ou autres, sont limités, voire inexistants. Aucun bien communal n'est mentionné dans le terrier de ces trois localités. Neuf autres communautés, plus conséquentes, ne possèdent pas de pâquis. Certaines semblent assez réduites et sont établies sur des bans très étriqués, comme Attiloncourt, Lubécourt et Gerbécourt – dont le ban ne s'étend que sur 215 ha – dans le Saulnois et, dans une moindre mesure, Molvange²⁵⁰ au nord-ouest de Thionville. D'autres sont plus considérables comme Gorze, Essey-lès-Nancy, Escherange, Onville et Villecey-sur-Mad. Pour certains de ces bans, d'autres sources prouvent que cette absence de pâquis est un fait récent. En 1708, la communauté d'Essey déclare posséder 7 jours de pâquis²⁵¹, soit un peu moins d'un hectare et demi. À Gorze, un plan des bois appartenant au chapitre de l'abbaye datant de 1712 mentionne la présence de « landes et pasquis » en lisière du bois de Robert Fey²⁵². À Gerbécourt, sur la côte de l'infra-lias, la présence d'un canton de terres « novalles » d'un peu moins de huit arpents appartenant à la communauté, donc défrichées depuis moins de quarante ans, suggère l'existence d'un ancien pâquis communal²⁵³.

²⁴⁴ Qui correspond aujourd'hui à la ferme de Grisières située sur le territoire de la commune de Ville-sur-Yron.

²⁴⁵ Ou Caure, une annexe de Saint-Marcel.

²⁴⁶ Annexe de Bruville.

²⁴⁷ A. D. 54 : B 11725, feuillet 184

²⁴⁸ Annexe de Villers-lès-Moivrons bien qu'adjacent au village de Moivrons.

²⁴⁹ A. D. 54 : B 11727, feuillet 2

²⁵⁰ Annexe d'Escherange.

²⁵¹ A. D. 54 : B 11722, feuillet 42

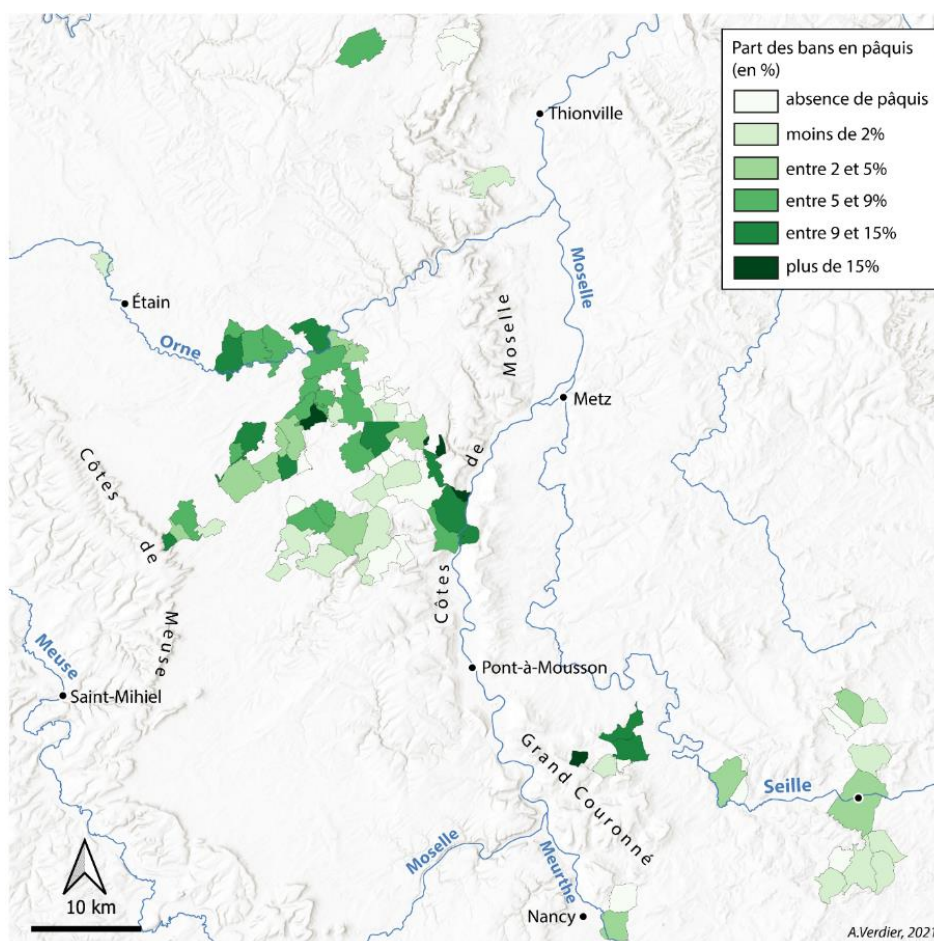
²⁵² A. D. 57 : H 736

²⁵³ A. D. 57 : H 757

L'absence de pâquis peut donc aussi être conjoncturelle, les communautés ayant pu convertir leurs anciens pâquis en terres, ou plus rarement en prés, ou décider de les aliéner. Même si la conquête des pâquis communaux se déploie vraiment dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la situation au milieu du siècle est loin d'être figée et déjà, çà et là, le *saltus* communal est discrètement attaqué (Lacoste, 1953, p.3). Finalement, l'absence des pâquis sur certains bans relève plutôt de l'exception ou d'une évolution récente.

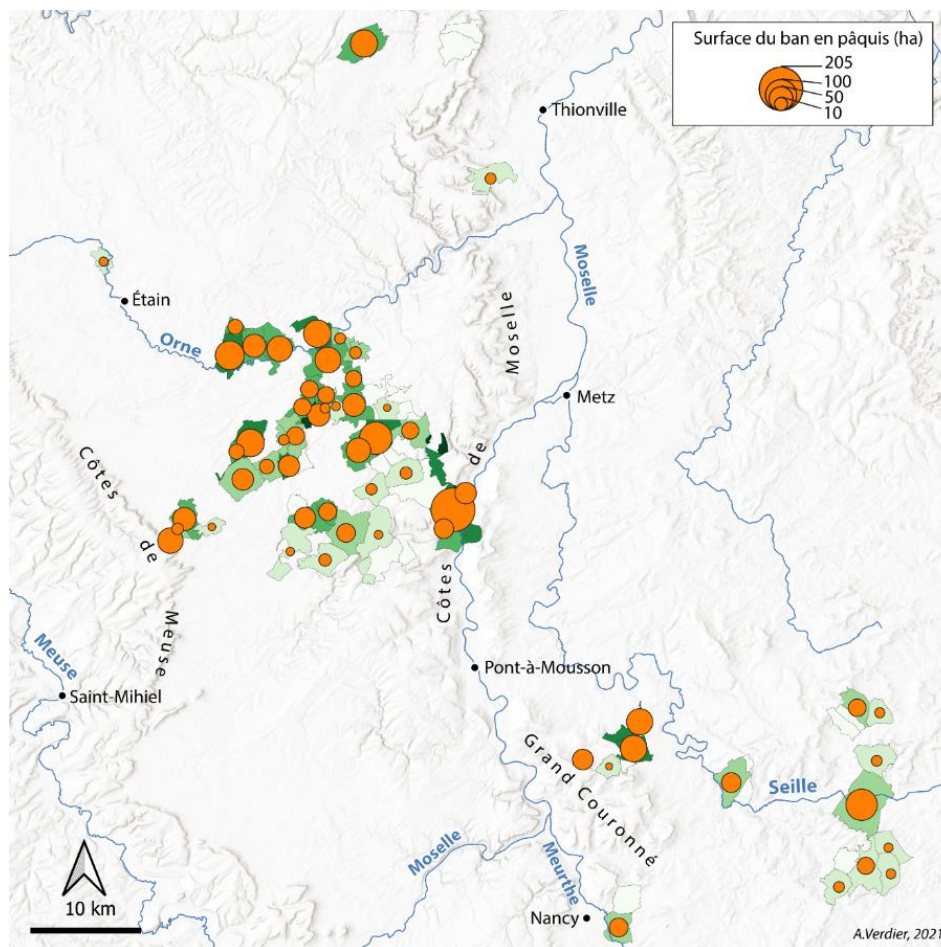
2.2.4 Des pâquis inégalement présents

Toutefois, lorsque les bans sont dotés en pâquis, d'importantes disparités, tant en termes de valeurs relatives (pourcentage du ban occupé par les pâquis) qu'absolues, peuvent être notées.



Carte 12 : Part (en %) de la surface des bans en pâquis

Réalisation : A. Verdier (2021)



Carte 13 : Surfaces (en ha) des bans en pâquis

Réalisation : A. Verdier (2021)

Avec une moyenne proche de 6%, les bans situés dans la Woëvre et dans la région des Côtes sont ceux où les pâquis sont le plus présents. Les facteurs physiques peuvent, dans une certaine mesure, expliquer une telle répartition. Ainsi, sur certains bans accidentés des Côtes de Moselle et du Grand Couronné, peu propices aux cultures, les pâquis occupent, en valeurs relative et/ou absolue, une place importante. À Novéant, les étendues de pâquis atteignent une superficie record avec 205 ha, ce qui représente 14% d'un des bans les plus vastes (1512 ha). En valeur relative, c'est sur le petit ban voisin de Dornot (252 ha) que la part des pâquis atteint un niveau record avec 15,9% (39 ha). La situation est équivalente dans plusieurs bans du secteur du Grand Couronné : à Jeandelaincourt et Moivrons, les pâquis occupent plus de 60 ha, soit respectivement 13,7 et 11,6% du ban. Sur le ban des Allieux, la part des pâquis atteint même 19,9% (35 ha), mais il ne s'agit que d'une partie (176 ha) du finage bien plus vaste de Belleau. Dans la Woëvre, l'existence de sols argilo-marneux mal drainés peut expliquer une présence légèrement plus marquée des pâquis. La part des pâquis n'atteint pas les extrêmes mentionnés plus haut, mais plusieurs bans affichent des taux importants, parfois

supérieurs à 10%, comme à Sponville (12,3%, 38 ha), Olley (10,9%, 79 ha) et Labeuville (11,9%, 72 ha.). La communauté de Labeuville possède en plus 15,5 ha de pâquis sur le petit ban voisin de Burtaucourt (180 ha) ²⁵⁴.

À l'inverse, sur les bans du Plateau et du Saulnois, la part des pâquis est souvent inférieure à la moyenne, ou s'en approche. C'est particulièrement vrai pour le Saulnois, où la part des pâquis apparaît particulièrement réduite, sauf à Vaxy et Vic-sur-Seille. Ce dernier ban est le plus vaste (plus de 2000 ha si on ajoute les bois non cartographiés) de l'atlas de Gorze, et si les pâquis ne représentent que 4,6% du sol, cela totalise près de 96 ha, soit la troisième plus grande surface en valeur absolue. Mais les autres bans sont mal pourvus ou dépourvus en pâquis : 3 ha seulement à Juvrecourt (0,6%), un peu plus de 5 ha à Athienville (1%) et Morville-lès-Vic (0,7%). Sur le Plateau, la moyenne (4,5%) masque d'importantes disparités. Certains bans affichent des valeurs importantes : 14,5% à Vionville (104 ha, soit la deuxième plus grande surface en valeur absolue), 11,1% à Labry (70 ha) et même 15,9% (2^{ème} plus grande valeur relative) à Ville-sur-Yron (43 ha). D'autres, au contraire, apparaissent aussi dépourvus en pâquis que ceux du Saulnois : on compte seulement 1 ha de pâquis à Saint-Marcel (0,3%), 6 ha à Bussièr²⁵⁵ (1,2%) ou encore 8 ha à Charey (1,1%). Comment expliquer que d'un ban à l'autre, les écarts soient si importants malgré la proximité géographique, et donc des conditions naturelles finalement très proches ? Le déterminisme physique atteint manifestement ses limites, comme facteur explicatif.

La faible dotation en pâquis de certains bans résulte plutôt des aléas de l'histoire et de l'action des hommes. Elle est à relier à la faible présence des communaux qui caractérise certains finages lorrains.

Le géographe J. Peltre a notamment montré que la création tardive de certains villages se traduit fréquemment par une absence de communaux. Les chartes d'établissement des villages et des hameaux créés en Lorraine, pour l'essentiel dans le bailliage d'Allemagne, entre 1504 et 1738, ne les mentionnent que très rarement (Peltre, 1966). Mais cela ne semble pas non plus systématique, puisque des pâquis sont cités dans la charte de fondation de Saint-François (1624)²⁵⁶ ou encore dans celle de Porcellette, nouveau village localisé dans la boutonnière gréseuse du Warndt²⁵⁷. Quoi qu'il en soit, il est évident que là où les espaces

²⁵⁴ Il s'agit d'un ban inhabité.

²⁵⁵ Aujourd'hui Chambley-Bussièr²⁵⁵ (54).

²⁵⁶ A. D. 57: H 1794, transcription disponible dans : Peltre, 1966 pp.25-26

²⁵⁷ A. D. 57: H 339, cité dans Reitel, 1966a, p.29

collectifs sont peu présents, les pâquis le seront aussi puisque ces derniers sont très largement des biens communaux. Ainsi, sur les bans du Saulnois qui sont faiblement dotés en pâquis : les biens communaux, de quelque nature qu'ils soient, y sont plutôt rares (4% à Gerbécourt, 1% seulement à Attiloncourt, Lubécourt, Morville-lès-Vic et Juvrecourt).

La faible présence des pâquis peut résulter également d'une aliénation du patrimoine foncier communal. Au sein de ce dernier, les pâquis constituent, bien plus que les bois, la part susceptible de s'éroder au fil du temps. C'est ce que suggère l'historien M. Lacoste dans le cadre d'une étude à propos du partage des communaux, sur le territoire du département de la Meurthe avant la loi du 10 juin 1793. À la veille de la Révolution, une soixantaine de villages, soit 8% environ des communes qui composeront le futur département de la Meurthe, sont dépourvus ou très mal pourvus en propriétés collectives. La plus grande partie se situait dans la plaine marneuse centrale qui englobe donc le Saulnois que nous avons mentionné plus haut pour sa plus faible dotation en pâquis communaux. Pour M. Lacoste cette situation reflète l'effritement progressif, mais inégal en fonction des lieux, des pâquis communaux (Lacoste, 1954).

3 La localisation du saltus au sein des finages

La reconstitution de l'organisation des finages permet de constater que le *saltus* n'occupe pas seulement les marges des finages, ni les terroirs impropres à la céréaliculture. Les pâquis s'insèrent également au sein même des terres labourées, parfois à proximité immédiate du village.

3.1 Des pâquis confinés sur les marges des finages

Comme le *saltus* est un espace qui ne demande que peu ou pas d'entretien, et dont la vocation première est de répondre aux besoins de l'élevage, une activité nécessaire mais secondaire pour les communautés rurales par rapport au travail des champs, il occupe souvent les marges des finages. Dans le cas lorrain, on peut s'attendre à voir le triptyque *ager-saltus-silva* s'organiser selon une logique auréolaire, où la distance par rapport au centre de l'habitat (le village) constitue le facteur de localisation primordial²⁵⁸.

C'est cette organisation, obéissant au modèle « centre-périphérie » dérivé des idées de J. H. von Thünen, que décrit le plus souvent la littérature lorsqu'il est question des paysages d'*openfield*, en Lorraine ou ailleurs. Dès 1934, dans son *Essai sur la formation du paysage rural français*, Roger Dion évoquait une telle organisation concentrique dans sa description du ban des communautés lorraines :

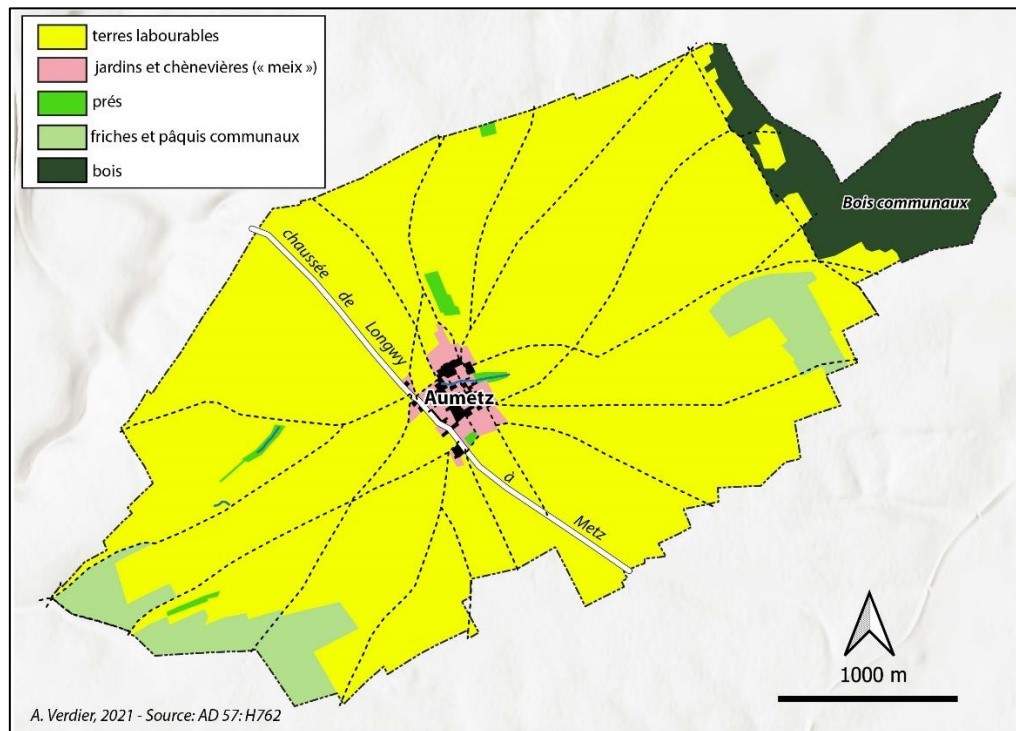
« Dans ses régions périphériques, qui sont toujours les plus pauvres parce qu'elles sont les plus éloignées des engrais qui s'amoncellent dans le village, le ban contient des espaces incultes constamment ouverts au parcours du bétail. C'est ce qu'on appelait au XVIII^e siècle les communes, qui sont devenues nos terrains communaux actuels. » (Dion, 1934, p.59)

Ainsi, il ressort nettement que dans l'archétype du paysage d'*openfield* « l'ager [...] forme une auréole compacte autour du village et le saltus [...] est rejeté à la périphérie » (Antoine et al., 2000, p.15).

En effet, plusieurs finages céréaliers des plaines et des plateaux s'organisent en partie selon cette logique. Le finage d'Aumetz, dans le Pays-Haut, présente précisément une organisation très proche du modèle théorique auréolaire. Un village-tas est implanté au milieu d'un vaste finage ovoïde (plus de 1000 ha) organisé en trois cercles concentriques. Le premier correspond à l'*hortus*, les fameux meix qui ensèrent le village et abritent les

²⁵⁸ Chapitre 1 :2.1.1

jardins potagers mais aussi les chènevières, ces parcelles de chanvre dont la culture est particulièrement délicate. Au-delà s'étendent de vastes étendues de terres labourables. Aux confins du finage, on devine un dernier cercle composé de biens communaux : trois pâquis et un bois qui occupent les deux extrémités les plus éloignées du village (environ 2,5km).



Carte 14 : L'occupation du sol à Aumetz en 1749

Réalisation : A. Verdier (2021). Source : A. D. 57 : H762

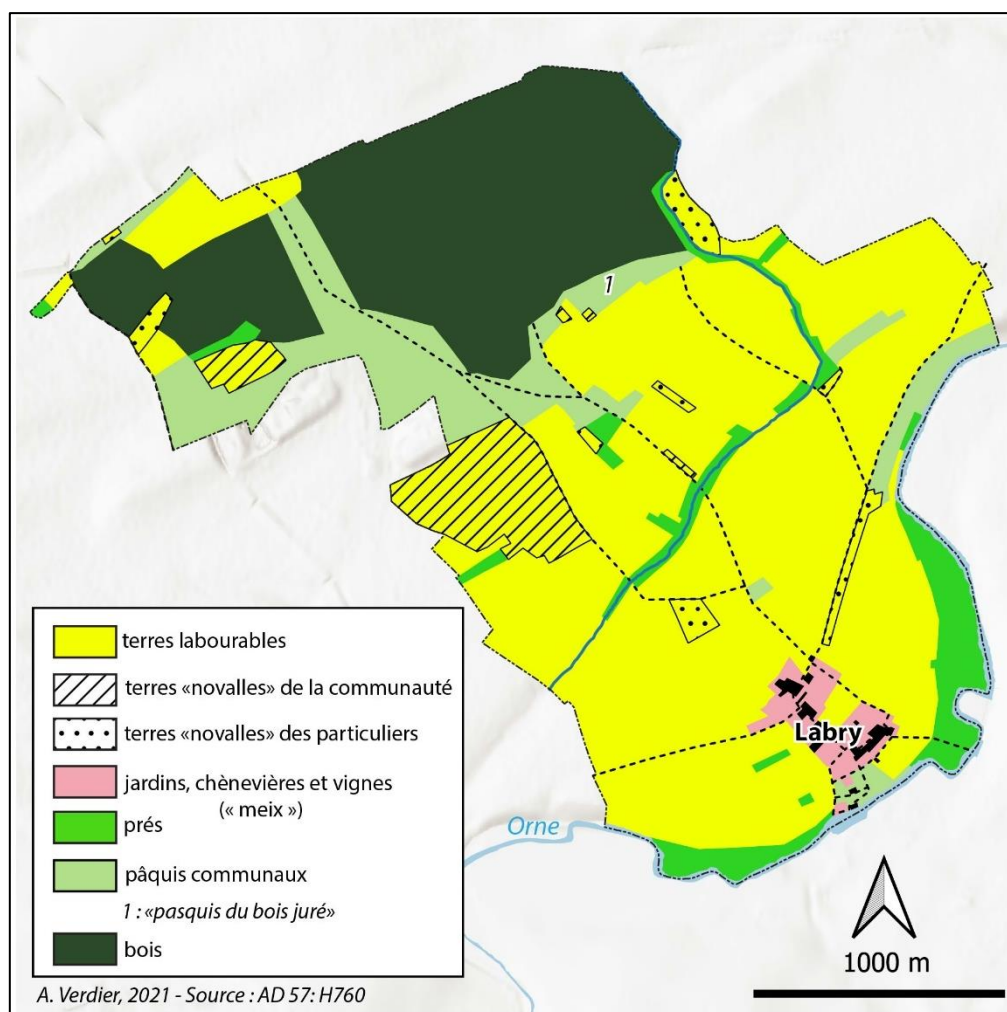
Le finage de Labry, village du Jarnisy implanté sur la rive gauche de l'Orne, présente une organisation plus ou moins similaire. Les différents usages du sol se répartissent en trois bandes successives de largeurs inégales. La plus large, celle des cultures, s'étend sur le plateau légèrement surélevé et donc à l'abri des éventuels caprices de l'Orne. Elle est seulement interrompue par une mince bande de prés de fauche occupant le fond de vallée d'un ruisseau. Les terres céréalières débouchent au nord sur une bande plus ou moins large (entre 100 et 300 mètres) de *saltus* correspondant à une série de pâquis communaux jointifs. Au-delà, les bois, scindés en deux parties, occupent les secteurs du finage les plus éloignés du village. En périphérie du finage, coincé entre les terres cultivées et la forêt, la localisation du *saltus* à Labry est donc conforme au modèle auréolaire souvent utilisé pour décrire l'organisation des finages d'*openfield*.

Dans cette configuration le *saltus* apparaît comme une zone tampon mouvante entre *ager* et *silva*. Dans le contexte du XVIIIe siècle, la tendance consiste à repousser toujours

plus loin les terres labourables au détriment des espaces incultes. Si la charrue marque une limite nette séparant les terres cultivées des pâquis, elle tend à mordre sur ces derniers, tantôt de manière informelle, par des anticipations réalisées par des particuliers, tantôt par une conquête plus ordonnée et collective. La présence et la localisation des terres « noales » sur le finage de Labry laissent deviner qu'une telle dynamique de défrichement est à l'œuvre sur les secteurs les plus éloignés du ban. Certains de ces cantons, aux terres récemment défrichées, proviennent d'anciens pâquis. En effet, en 1700, la communauté de Labry déclare posséder un pâquis de douze arpents « *appelé vulgairement channot* ²⁵⁹ ». Ce dernier correspond aux terres « noales » de la communauté mentionnées dans le terrier de Gorze au canton du « chenot ». Cette extension n'est pas sans limite, ni nécessairement définitive. Les communautés peuvent finir par en être dissuadées par le manque de moyens humains (spécialement en laboureurs), la pénurie d'engrais et l'éloignement. À Aumetz, la clef du plan précise que les portions du finage en *saltus* sont en fait d'anciennes terres labourables que la communauté a délaissées en « *friche et pâquis depuis quelques années* ²⁶⁰ ».

²⁵⁹ A. D. 54 : B 11718, f°57

²⁶⁰ A. D. 57 : H 762



Carte 15 : L'occupation du sol à Labry en 1749

Réalisation : A. Verdier (2021). Source : A. D. 57 : H760

Le *saltus*, attaqué d'un côté par les défrichements, progresse d'un autre côté au détriment des surfaces boisées. À Labry, la toponymie de certains pâquis (« *pasquis de bois juré* ») suggère un recul de la forêt. Aux confins des finages dont ils matérialisent souvent les limites, les bois débouchent fréquemment sur des pâquis. Cette présence du *saltus* en lisière des bois est encore habituelle dans la Lorraine du XVIII^e siècle. Elle révèle les pressions usagères sur une forêt dont les limites sont floues et fluctuantes lorsque des bornages et fossoyages n'ont pas été imposés²⁶¹. Si, à l'aide d'un arsenal législatif constamment renforcé, les autorités ont cherché à préserver les lisières, ce fut souvent en vain car pour les populations rurales la forêt est un prolongement naturel du *saltus*. Et c'est bien cette réalité qu'évoquent les descriptions des forestiers du XVIII^e siècle qui se désolent

²⁶¹ Ce qui est un des volets de l'application de la Réformation de 1750.

de voir les forêts déboucher sous une forme dégradée et sans bornes – sinon quelques arbres remarquables, les « pieds corniers » – sur des broussailles et des pâquis (Husson, 1984).



Photographie 12 : Un exemple de lisière élargie : pâquis et bois abroutis en lisière de la forêt royale de Ressaincourt (Resincourt sur le plan).

Source : A. D. 54 : B 11 992

Cette configuration s'est toutefois progressivement résorbée par une meilleure délimitation des lisières, puis par un effacement du *saltus*. Aujourd'hui, elle a le plus souvent disparu en laissant la place à des lisières nettes et linéaires mettant en contact direct l'*ager* et la *silva* (Maigrot, 2003), un paysage donc très différent de celui du XVIIIe siècle.

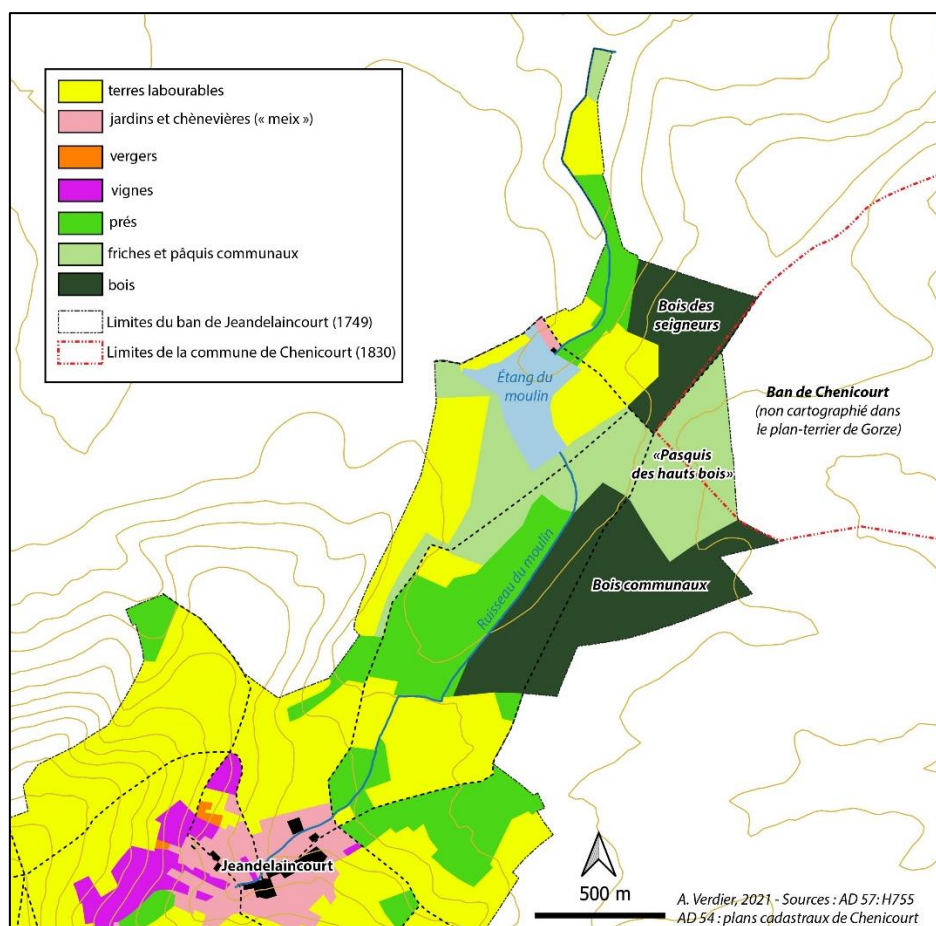
Enfin, les pâquis occupent régulièrement les confins des finages, aux côtés des bois, comme à Aumetz, ou bien seuls, lorsque les forêts ont presque ou totalement disparu du finage, comme à Hagéville, à Avillers-Sainte-Croix ou encore à Sponville. La propriété de ces pâquis des confins est parfois incertaine, et on ne sait pas toujours très bien où s'arrête le finage exploité et où commence celui de la communauté voisine. Ainsi, à Jeandelize, la communauté déclare en 1700 posséder l'usage d'un pâquis « qui est en commun pour une partie avec la communauté de Boncourt jusqu'à des certaines limites et bornes anciennes ²⁶² ». Néanmoins, dans le plan-terrier de Gorze, ce « grand pasquis » est intégralement représenté sur le ban de Boncourt, et les bornes en question ne sont pas

²⁶² A. D. 54: B 11718, f°10

représentées²⁶³. Un autre exemple, à Jeandelaincourt, village viticole implanté sur les premières pentes du Grand Couronné, dont le finage s'étend vers le nord-est sur la plaine. L'exploitation de ce secteur éloigné du village apparaît plutôt extensive avec une prépondérance des pâquis et des bois. Le tracé du ban retenu par Pierre Villain coupe en ligne droite une étendue de pâquis (séparant les « bois des seigneurs » et les bois de la communauté), à cheval sur le ban en question et celui voisin de Chenicourt, mais aucune borne n'a été placée. En 1700, la communauté de Chenicourt déclarait posséder un droit d'usage sur le pâquis en question²⁶⁴. En 1830, sur le cadastre « napoléonien », les limites communales ne coïncident pas avec celles de l'ancien ban, et une partie du pâquis « *des hauts bois* » a été attribuée à Chenicourt. Signe qu'au XVIIIe siècle la délimitation précise des finages n'est pas encore tout à fait arrêtée. Il s'agit peut-être de l'héritage lointain d'une époque où ces limites n'étaient pas fixées par des bornes, mais plutôt matérialisées par une auréole périphérique plus ou moins continue, mêlant bois et *saltus*.

²⁶³ A. D. 57 : H 759, plan du ban du village et ban de Boncourt en Jarnisy

²⁶⁴ A. D. 54: B 11716, f°241



Carte 16 : L'occupation du sol dans la partie nord du finage de Jeandelaincourt en 1749
Réalisation : A. Verdier (2021). Sources : A. D. 57 : H755 ; A. D. 54 : plans cadastraux de Chenicourt.

Le modèle auréolaire ne suffit toutefois pas à expliquer la localisation des pâquis au sein des finages lorrains. Si à Labry ou Aumetz le modèle est bien visible, c'est qu'il n'y a pas de contraintes naturelles suffisamment importantes pour altérer l'organisation centre-périphérie. La topographie est plus ou moins plane avec seulement de molles ondulations, et les aptitudes des sols sont à peu près similaires en tous points du finage, à l'exception des fonds de vallée humides quasiment absents à Aumetz en raison de la perméabilité du sol (6,5 ha de prés de fauche seulement). Dans ce cas, la distance est le facteur qui commande la localisation du *saltus*. Mais dans un pays d'*openfield* comme la Lorraine, ce facteur est rarement le seul et la présence des pâquis coïncide surtout avec les terroirs les plus difficiles à valoriser par la céréaliculture.

3.2 Des pâquis localisés sur les terres les plus ingrates des finages

L'augmentation de la production céréalière reposant au XVIII^e siècle principalement sur une extension des surfaces cultivées, même les terres les plus éloignées des finages sont généralement mises en culture. Autant que la distance, la nature des sols détermine donc la

localisation des pâquis communaux. C'est sur deux types de terroirs aux conditions naturelles opposées que l'on trouve la majeure partie des pâquis communaux : les fonds de vallée et les hauteurs sèches. Nous accorderons une attention particulière au second, puisqu'il est associé à des formations végétales xérophiles, en particulier des pelouses sèches.

3.2.1 Les zones basses des fonds de vallée

Les zones basses des fonds de vallée sont, faute de drainage, le domaine obligé des herbages naturels : prés de fauche et pâquis. La mise en relation de la couche d'occupation du sol avec celle de l'hydrographie permet de constater que sur les 269 pâquis cartographiés dans l'atlas de Gorze, seuls 85 (31,6%) sont traversés par un ruisseau ou adjacents à une rivière ou un étang, ce qui représente 35,1% de la surface totale en pâquis. Sans surprise, la corrélation est plus grande encore pour les prés, puisque 45% de ces derniers sont localisés dans les fonds de vallée, ce qui représente 76% de la surface totale des prés. Cependant, même s'ils occupent en partie les mêmes espaces, ces deux types d'usage du sol ne se confondent pas dans le paysage.

Les prés de fauche, dont la vocation première est de produire du foin, sont soigneusement entretenus. Les travaux dans les prés consistent à faciliter la fenaïson qui intervient généralement au mois de juin. Le pré doit être à « faux courante », ce qui signifie que les obstacles aux mouvements de l'outil doivent être éliminés : les pierres, les buissons, mais aussi les taupinières (Moriceau, 2005, p.218). En Lorraine, c'est au mois de mars, alors qu'ils ont été mis en défens dans l'attente de la « première faux », que les prés sont « étaupinés » (Marquis, 1804, p.158). En outre, lorsqu'elles croissent, les plantes nocives pour le bétail doivent également être supprimées. Les prés peuvent parfois être irrigués. En 1768 le chanoine Vautrin évoque cette pratique dans le Toulinois. Les prés situés aux pieds des Côtes de Meuse sont arrosés avec les « *égouts des Villages et les eaux des fontaines [sources] qui descendent des coteaux* » (Vautrin, 1768, p.13). Cela reste rare en plaine, la pratique est surtout répandue en montagne. Cet entretien, même minimal, contribue forcément à différencier dans le paysage les prés de fauche des simples pâquis. Même si la représentation des différents usages du sol dans le terrier de Gorze est stéréotypée, on perçoit bien que le dessin oppose les prés, représentés par des touffes d'herbe régulières lavées d'un vert d'eau, aux pâquis, verdâtres et embroussaillés.

Les pâquis ne font pas l'objet des mêmes soins que les prés de fauche. Les meilleurs peuvent être fauchés, mais la plus grande partie sert de pacage au bétail, les sols mal drainés, voire hydromorphes, étant tout à fait impropres aux cultures. Les descriptions que font les communautés de leurs pâquis sont à ce sujet éloquentes. À Abaucourt, ils sont décrits « *en maret inhabitable*²⁶⁵ », de même à Blanche-Église qui possède un pâquis en « *nature de maret*²⁶⁶ » et à Valfroicourt où un pâquis est qualifié de « *fort ingrat, stérile et plein de marécages*²⁶⁷ ». D'autres sont impraticables une partie de l'année à cause du débordement des eaux. À Aingeville, la communauté en déclare un de six arpents « *plein d'eau et de marécages l'hiver*²⁶⁸ ». Le terrier de Gorze ne fournit pas de description aussi précise des pâquis, mais la toponymie figurant dans la clef du plan peut fournir quelques indications. Ainsi, le terme « noue », qui désigne une terre grasse et humide, voire marécageuse, et sa variante « *naüe* », sont plusieurs fois employés. Cela correspond le plus souvent à des pâquis localisés dans des thalwegs où coulent parfois de petits ruisseaux (ou « *rupts* »). Il est même fréquent que ces ruisseaux prennent leur source dans des pâquis, comme à Vionville où il y en a un qui s'écoule depuis celui de la « *baignière*²⁶⁹ ». Ces sources sont généralement qualifiées de « fontaines » en Lorraine. Elles ont une grande importance pour abreuver le bétail en vaine pâture.

Il est difficile pour les populations de valoriser ces pâquis à l'humidité excessive. De tels terrains peuvent représenter un danger lors du pacage du bétail, avec le risque pour les bêtes de s'enfoncer dans des sols trop spongieux. Plus grave encore, on redoute que ces mauvais terrains marécageux soient à l'origine de maladies susceptibles de décimer le bétail en particulier les ovins qui périssent de la clavelée²⁷⁰ s'ils fréquentent trop longtemps les eaux stagnantes de certains pâturages (Colchen, 1802, p.125). Dans ces conditions, les communautés déclarent ne pouvoir faire que « fort peu de profit » de leurs pâquis. Ajoncourt possède un pâquis de cent jours, mais le tiers est inexploitable car marécageux, tandis qu'à Lantéfontaine, le troupeau communal ne peut pâturer que sur les bords d'un pâquis presque totalement en marécage. Ville-sur-Yon détient un pâquis au nom évocateur, le « *pré pourry* », dont la moitié « *est une terre ingrate qui ne produit rien*²⁷¹ ». Des travaux de

²⁶⁵ A. D. 54 : B 11716, f°1

²⁶⁶ A. D. 54 : B 11716, f°150

²⁶⁷ A. D. 54 : B 11719, f°247

²⁶⁸ A. D. 54 : B 11716, f°16

²⁶⁹ A. D. 57 : H 745

²⁷⁰ Vésicules sur les muqueuses et la peau des moutons.

²⁷¹ A. D. 57: H 761; A. D. 54: B 11719, f°297

drainage peuvent rendre ces pâquis marécageux plus productifs. À Pargny-sous-Mureau, le creusement de fossés a rendu les pâquis plus productifs et moins dangereux pour le bétail²⁷². Mais généralement, les communautés ne disposent que de ressources trop limitées pour s'engager dans de tels travaux.

Enfin, sur les grèves des rivières plus conséquentes, comme la Meurthe ou la Moselle, les pâquis n'offrent souvent que des ressources extrêmement maigres et incertaines. La communauté d'Art-sur-Meurthe en possède un de 20 jours en dessous du village sur la rive droite de la Meurthe qu'elle décrit comme étant « *en cailloux*²⁷³ », tandis que celle de Damelevières dépeint les siens « *en sable*²⁷⁴ ». Ces bancs de gravier sont, en outre, mobiles du fait de l'action érosive de l'eau, accentuée par le défrichement de la forêt alluviale qui s'étendait le long des cours d'eau. Les arbres, le plus souvent des saules, ne sont plus assez nombreux pour protéger ces grèves face aux assauts de l'eau. Ainsi, les communautés voient, impuissantes, leur patrimoine se réduire. En 1700, Bayon déclare posséder 20 jours de pâquis au-delà de la Moselle, mais précise que « *laditte rivière les emmenant journellement*²⁷⁵ ». À Belmont, on déclare un pâquis « *perdu par les eaux* ». Dans son cahier de doléances, la communauté d'Arnaville se désole de ce que « *la rivière de Moselle a fait et fait tous les jours de très grands ravages, les prés des habitants et de la communauté sont transportés par alluvions dans la saulçage dite D'Ary* » (Harsany, 1946, p.42) L'impétuosité des cours d'eau qui semble se renforcer vers la fin du XVIIIe siècle, en lien avec des dérèglements accrus du cycle de l'eau (Husson, 1999), condamne plusieurs communautés à perdre des portions importantes de leurs biens dans les fonds de vallée, d'autant plus que la législation en vigueur ne leur est pas favorable. En effet, ce qui est perdu d'un côté, ne peut pas être récupéré de l'autre, puisqu'il n'est pas permis aux riverains de récupérer les alluvions produites par cette érosion, ces dernières constituant les « acquêts d'eau » qui reviennent au suzerain (Lacoste, 1951, p. 439). Ainsi à Aingeray, la quasi-totalité du pâquis communal a été emportée par la Moselle, mais « les acquêts d'eau » issus de cette importante érosion appartiennent désormais au Seigneur d'Aingeray et aux Chanoines de la Cathédrale de Toul. À Pompey, les pâquis communaux sont amputés de moitié après qu'un débordement de la Moselle les a coupés en deux parties. Prétextant faire valoir leurs « droits d'alluvion », les fermiers du Domaine se sont emparés de la partie séparée par les eaux au grand dam de la

²⁷² A. D. 55: C 116-117

²⁷³ A. D. 54: B 11716, f°52

²⁷⁴ A. D. 54: B 11717, f°9

²⁷⁵ A. D. 54: B 11716, f°90

communauté de Pompey qui s'estime injustement dépouillée (Godfrin, 1934, p.296). À Arnaville on en vient même à mesurer la taille des troncs des saules, pour déterminer leur âge et ainsi parvenir à délimiter la superficie exacte des « accrues » qui reviennent de droit au seigneur et non à la communauté²⁷⁶.

On peut se demander pourquoi de si maigres et incertains pâturages engendrent de tels conflits ? C'est que ces pâquis sont généralement plus ou moins parsemés de saules. Lorsque ces derniers sont présents en nombre, ces espaces sont appelés des « saussaies » ou « *saulcy* »²⁷⁷. Dans le territoire couvert par l'atlas de Gorze, ils occupent principalement les bords des cours d'eau ou les îles sur la Moselle et le Rupt de Mad, comme à Arnaville et Novéant. Ces arbres présentent un intérêt pour le pâturage, car lorsque la dent du bétail n'empêche pas leur développement, ils participent à la stabilisation de la berge qui peut ainsi offrir des pâturages productifs vu l'humidité ambiante. Pour parvenir à un tel résultat, on va même jusqu'à en planter volontairement, comme le décrit le chanoine Vautrin dans son *Mémoire sur le Pays Toulinois* :

« Quand la Moselle change de lit, on plante dans celui qu'elle a quitté des brins de saule ; ces saules arrêtent et fixent pendant plusieurs années la vase et les sables qu'entraînent les débordements, jusques à ce qu'enfin il y ait assez de terre végétale pour en faire une prairie. » (Vautrin, 1768, p.9)

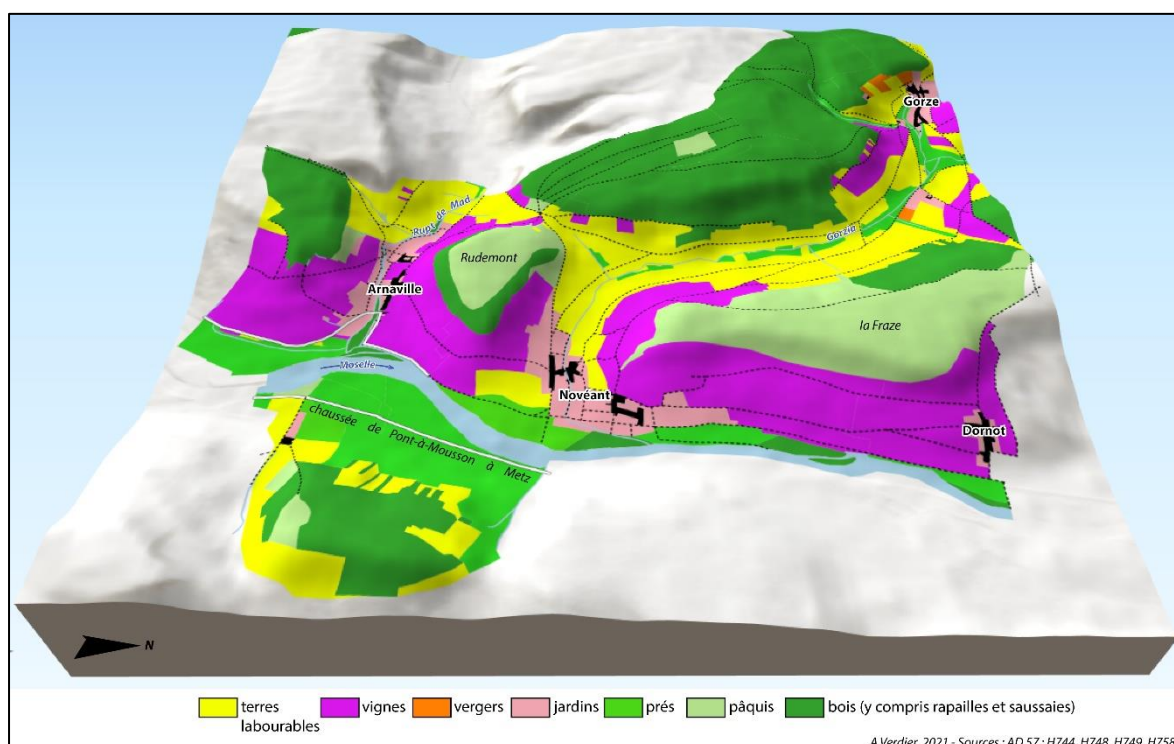
Par ailleurs, ces arbres peuvent faire l'objet d'un véritable commerce en alimentant le secteur de la vannerie. Vautrin précise d'ailleurs que *« pendant les deux dernières guerres, quelques particuliers adjudicataires de ces saussaies, se sont enrichis par l'entreprise qu'ils ont fait de fournir tous les caissons pour les Armées. »* Les arbres sont alors régulièrement exploités par recépage ou étêtage, ce qui dans ce dernier cas donne naissance à des saules têtards (ou « trognes ») au port caractéristique. Du fait de la superposition d'usages parfois contradictoires – les saules pouvant être abroustis par le bétail –, ces saussaies renvoient à des formes paysagères floues et d'entre-deux qui peuvent dans une certaine mesure être rattachées au *saltus*.

²⁷⁶ A. D. 54 : B 11458. Une carte topographique a même été réalisée pour aider à la résolution du désaccord.

²⁷⁷ Par exemple, les communautés d'Arnaucourt ou Aingeville décrivent leurs pâquis comme étant envahis par « *saulcy* ». A. D. 54 : B11716.

3.2.2 Les hauteurs et les versants aux sols minces et xériques

À l'exact opposé des milieux que nous venons de décrire, les pâquis occupent également les coteaux les plus raides et les rebords des plateaux calcaires. Fréquemment, au-dessus des villages implantés à mi-pente sur le front de côte ou au pied d'une butte témoin, on trouve d'importantes surfaces de *saltus* d'un seul tenant. L'atlas de Gorze offre plusieurs exemples d'une telle configuration dans la région des Côtes de Moselle et de Meuse, en particulier dans le secteur d'Arnaville/Novéant-sur-Moselle. La *cuesta* est ici découpée par deux cours d'eau : le Rupt de Mad, qui se jette dans la Moselle à Arnaville, et la Gorzia qui venant de Gorze (sources des bouillons) s'écoule jusqu'à Novéant. Deux plateaux sont ainsi bien individualisés dans le paysage : le Rudemont et la Fraise. Au-dessus des vignes, qui couvrent les versants les mieux exposés, les coteaux les plus raides et les sommets sont abandonnés aux pâquis. Les surfaces couvertes sont conséquentes : 193 ha sur le plateau de la Fraise, partagés entre Novéant et Dornot, et 60 ha sur le Rudemont, partagés entre Novéant et Arnaville.



Carte 17 : L'occupation du sol en 1746-1748 dans un secteur des Côtes de Moselle.

Réalisation : A. Verdier (2021). Sources : A. D. 57 : H744, H748, H749, et H758

On devine une configuration similaire à Saint-Maurice, au pied des Côtes de Meuse, où un pâquis est mentionné (mais non cartographié) sur le plateau au-dessus du village, des vignes et des vergers. Il s'agit du pâquis du « Heugnot » (ou Hugnot) qui s'étend, selon les

plans cadastraux de 1817, sur 55 ha. Dans le secteur du Grand Couronné, des pâquis occupent les sommets des buttes témoins, comme à Belleau avec la Côte Buzion ou du « Buzillon » (35 ha) ou à Jeandelaincourt et Moivrons avec le Mont Saint-Jean (42 ha) intégralement couvert de pâquis. D'autres sources, cartographiques ou non, confirment la présence d'un *saltus* sur les hauteurs des Côtes de Meuse et de Moselle. C'est le cas notamment de l'Atlas de Trudaine où l'on remarque, lorsque les routes passent dans les environs de Toul ou de Metz, des zones incultes au-dessus des vignes.

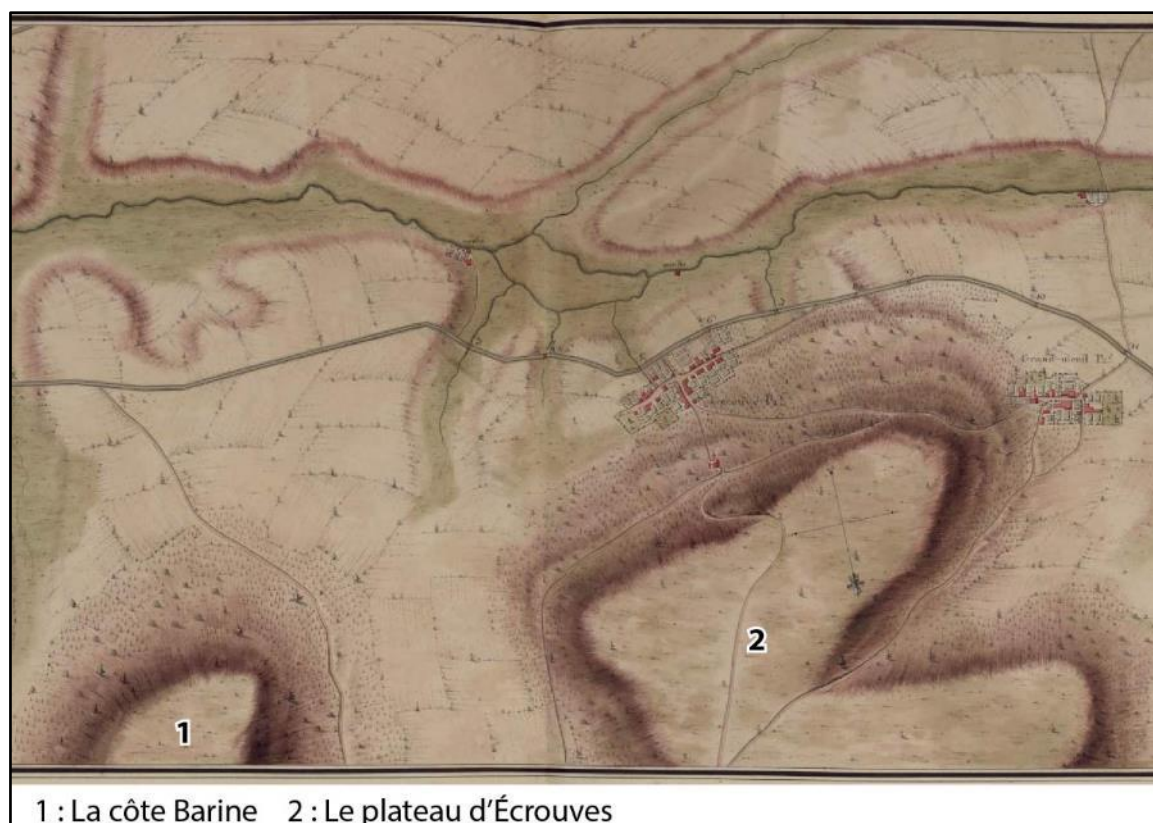


Figure 39 : La présence du saltus sur les hauteurs des Côtes de Meuse (Atlas de Trudaine)
Source : Atlas de Trudaine pour la généralité de Metz (CP/F/14/8487)

Au pied de la côte se trouvent les villages d'Écrouves et de Grandménil. Les usages du sol s'agencent de la manière suivante : les terres et les prés, dans la vallée de l'Ingressin, occupent la plaine, les vignes, les coteaux et le saltus les plateaux et le sommet d'une butte. Sur le plateau au-dessus d'Écrouves et sur la côte Barine, des pelouses sèches sont aujourd'hui protégées.

Le *saltus* apparaît comme une composante typique des paysages de côte à l'époque moderne. Même des *cuestas* moins marquées, comme celle de l'infra-lias dans le Saulnois, offrent un paysage à peu près similaire, comme à Vaxy et à Vic-sur-Seille.

Dans les déclarations de 1700, les communautés évoquent ces hauteurs, plus ou moins dénudées, comme des « montagnes » peu propices aux cultures. La communauté de Belleau

présente le Buzion comme une « *montagne située sur rocher* », tandis qu'à Saint-Maurice le « Hugnot » est décrit comme un « *lieu aride* ». Les communautés de Bezonvaux et Douaumont déclarent posséder en commun 25 arpents de pâquis situés sur des « *terrains montagneux et stériles* »²⁷⁸. À Vandeléville, on mentionne un plateau constitué d'une « *terre aride embarrassée de plusieurs roches* ».

Dans ces secteurs, les sols trop maigres (rendzines) soumis à l'érosion, et la faible rétention de l'eau, constituent autant d'obstacles pour la mise en culture. Les sols en question ne sont pas absolument incultes, comme nous le verrons plus loin, mais les récoltes, lorsqu'elles sont tentées, ne permettent pas de couvrir les dépenses et les efforts consentis, comme l'indique le chanoine Vautrin au sujet des rares terres incultes du Toulinois :

« *Il n'y a guère de terres incultes que la crête des montagnes, et des coteaux ; mais les sillons qu'on y remarque, annoncent qu'elles furent autrefois cultivées : le peu de terre végétative, les frais de défrichemens, la difficulté d'y conduire des engrais, ôtent toute envie d'en reprendre la culture.* » (Vautrin, 1768, pp.5-6).

Dans un contexte où les terres cultivées ne manquent pas, il est alors plus avantageux pour la communauté d'abandonner ces « *montagnes* », souvent propriétés communales, au *saltus* et à la forêt.

Ces pâquis secs et pierreux, parfois localisés sur des coteaux abrupts, offrent les conditions idéales à l'établissement d'habitats de pelouses sèches. Elles ont pu parfois se maintenir jusqu'à nos jours, comme à Arnaville, Jeandelaincourt ou Saint-Julien-lès-Gorze, ce qu'atteste le plan-terrier de Gorze. Mais aussi sur le plateau de Malzéville que la carte des Naudin et les déclarations des communautés riveraines en 1700 décrivent comme une vaste étendue de *saltus* dédiée au pâturage.

²⁷⁸ A. D. 54 : B 11716, f°112



Figure 40 : Le plateau de Malzéville au XVIIIe siècle selon la carte des Naudin

Source : C06 : « Carte des environs de Nancy, Pont-à-Mousson et Marsal comprise entre Morhange, Dieuse, Bacarat et Charme », 1733.

La carte des Naudin représente la surface sommitale du plateau comme un saltus à la vocation pastorale (« pâture ») et cynégétique (« Garenne »).

Il est envisageable d'évaluer la part que peuvent potentiellement représenter les pelouses sèches parmi les pâquis cartographiés sur les plans du terrier de Gorze. Pour y parvenir, il est possible de croiser, dans un SIG, la couche géoréférencée des pâquis au XVIIIe siècle, obtenue après la digitalisation du plan-terrier de Gorze, avec des données sur la perméabilité plus ou moins importante des sols. La Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères ou BDLISA²⁷⁹ fournit ce type de renseignement, puisqu'elle classe les sous-sols en entités hydrogéologiques définies, entre autres critères, par leur caractère imperméable ou non.

Le résultat d'un tel croisement révèle que sur les 1820 ha de pâquis, 759,5 ha²⁸⁰ correspondent à des sous-sols perméables et donc favorables à l'implantation d'une pelouse sèche. Cela représente environ 42% des surfaces en pâquis. Elles correspondent principalement aux roches calcaires du Bajocien des Côtes de Moselle sur lesquelles est aujourd'hui implantée une part importante des pelouses sèches de la région. Mais ces pâquis secs ne sont pas seulement à chercher au sommet des fronts de côte et des buttes témoins,

²⁷⁹ Accessible en ligne sur <https://bdlisa.eaufrance.fr/>

²⁸⁰ Nous n'avons logiquement pas retenu les quelques hectares (2,27 ha) de pâquis implantés sur les alluvions de la Moselle. Il s'agit d'un sol perméable qui n'est, bien sûr, pas favorable au développement d'une pelouse sèche.

mais également plus à l'ouest, sur le revers de *cuesta* (Vionville, Tronville, Bruville), et plus à l'est, dans le Saulnois, sur les grès rhétiens de la côte de l'infra-lias.

En transposant ce résultat à l'ensemble de la Lorraine des Côtes pour laquelle nous avons déjà avancé une superficie probable d'environ 95 000 ha de *saltus* au milieu du XVIII^e siècle, nous arrivons à un potentiel d'un peu moins de 40 000 ha de pelouses sèches. Évidemment, ce résultat n'est qu'une première approximation qu'il conviendra d'affiner, car deux difficultés demeurent. Tout d'abord nous avons vu que l'estimation des surfaces en *saltus* est incertaine²⁸¹. L'autre difficulté est de savoir dans quelle mesure la végétation des pâquis est strictement herbacée. Dans l'estimation proposée, on considère qu'elle l'est très majoritairement, ce qui est loin d'être évident comme nous le démontrons plus loin²⁸².

À ce stade, deux constats peuvent être établis. Le premier concerne les surfaces potentiellement occupées par les pelouses sèches. Elles sont nettement plus importantes au XVIII^e siècle qu'actuellement. Rien de surprenant, bien sûr, compte tenu de l'effacement avancé de ce type de végétation. Cependant, les ordres de grandeur sont bien différents d'une époque à l'autre : alors que les surfaces de pelouses sèches se comptent aujourd'hui en quelques milliers d'hectares²⁸³, il s'agissait très probablement de plusieurs dizaines de milliers, deux siècles et demi en arrière. La chute est considérable, et on devine sans mal qu'elle n'a pas été sans effet sur la biodiversité de la région.

Le second constat concerne la distribution des pelouses sèches au XVIII^e siècle. Elle est quelque peu différente de celle d'aujourd'hui, où la majeure partie des pelouses est localisée sur les deux grandes *cuestas* de la région (Meuse et Moselle). Bien que l'on retrouve d'importantes surfaces de pâquis sur ces secteurs au XVIII^e siècle²⁸⁴, on note également leur présence, parfois plus modeste, au sein des finages du plateau calcaire mais aussi sur des *cuestas* moins marquées comme celle de l'infra-lias. Un tiers de ces pâquis localisés sur des terrains perméables se trouve dans les bans de la région du « plateau » : principalement à Saint-Julien-lès-Gorze, Tronville, Vionville et Bruville. Dans le Saulnois, le substrat n'est pas toujours strictement calcaire, mais le caractère perméable des grès rhétiens ou de la dolomie de Beaumont, associé à une pente et une orientation sud ou sud-est, peut être favorable à l'expression d'une végétation thermophile. C'est surtout dans ces

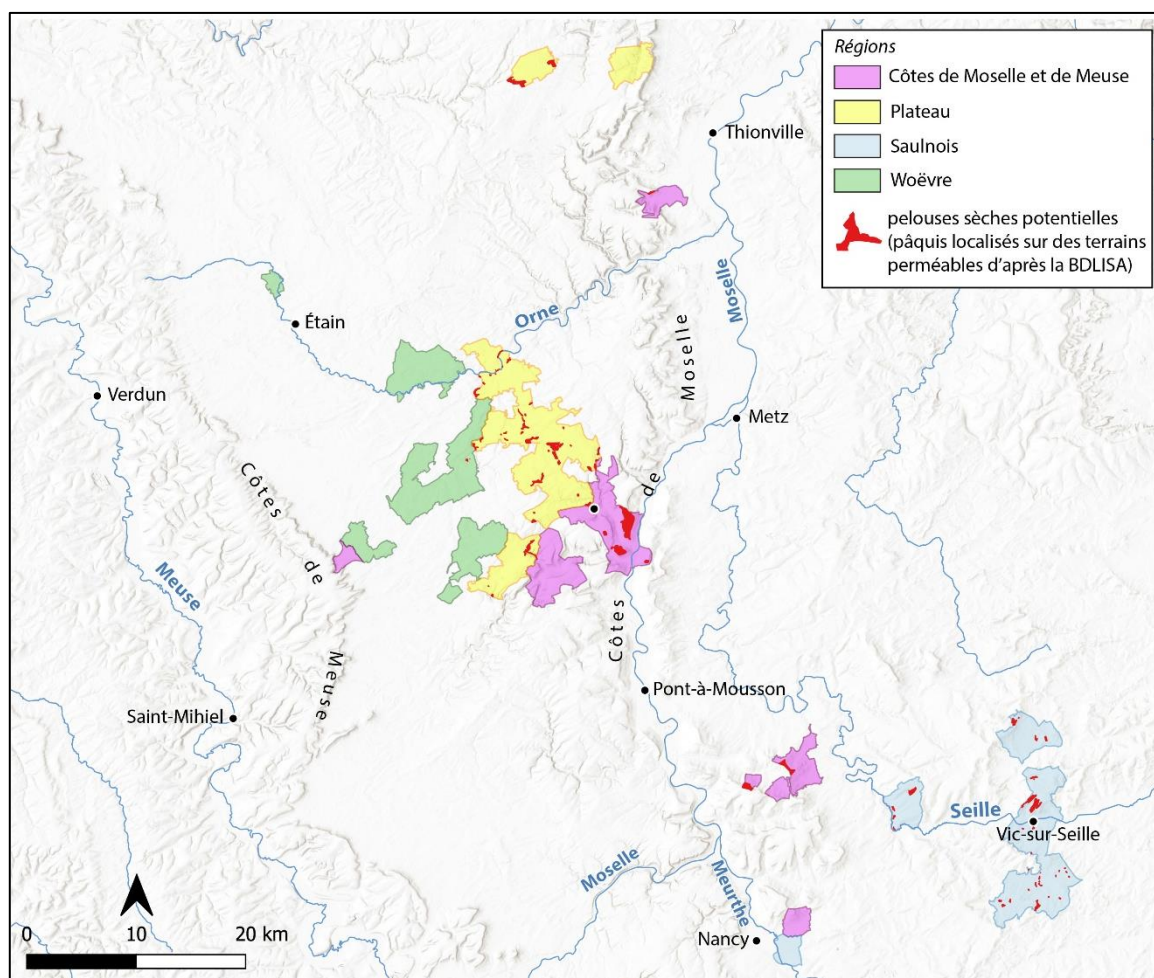
²⁸¹ Chapitre 5 :2.2.1

²⁸² Chapitre 5 :4.2.2

²⁸³ 2500 ha selon l'estimation du CEN Lorraine.

²⁸⁴ La région des « Côtes » représente près de la moitié des pâquis secs.

secteurs, *a priori* moins propices, que les pelouses sèches ont aujourd’hui presque totalement disparu.



Carte 18 : Localisation des pâquis pouvant potentiellement correspondre à des pelouses sèches

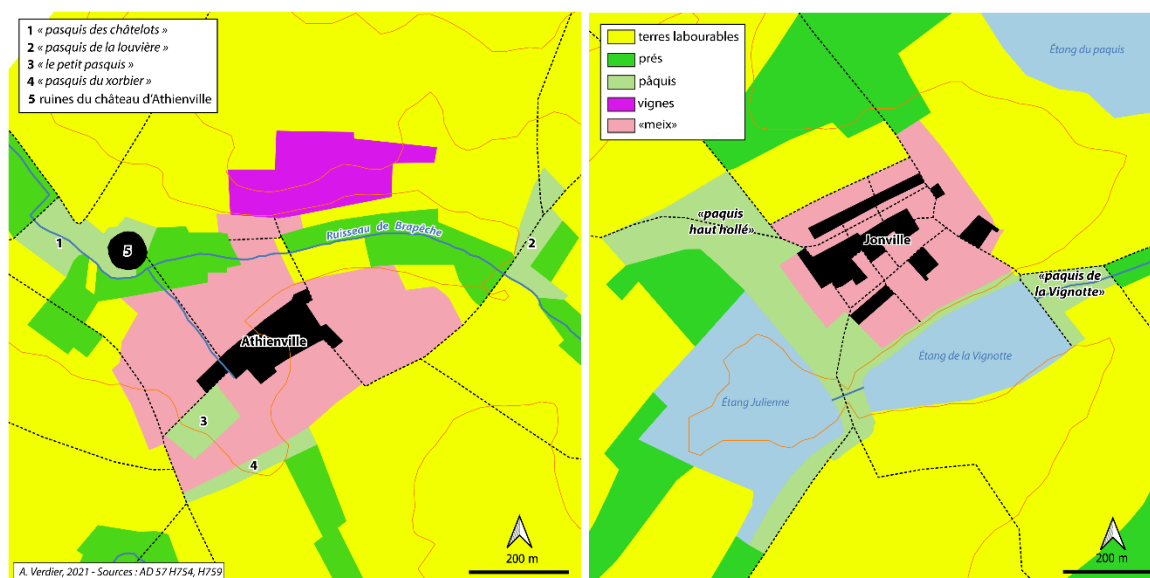
Réalisation : A. Verdier (2022)

3.3 D’autres facteurs de localisation

Les pâquis ne sont pas uniquement cantonnés aux marges des finages et/ou sur les terrains les plus ingrats. En effet, si sur les bans de la région des Côtes les pâquis forment des surfaces importantes d’un seul tenant, en revanche sur les plaines et les plateaux le *saltus* est souvent éclaté en plusieurs parcelles, souvent de petite taille et disséminées au sein du finage. Ainsi à Jonville, les 39 ha de pâquis se divisent en quinze parcelles, quatorze à Olley et Jarny pour un total respectif de 79 et de 61 ha. Même à Arracourt, où les pâquis ne couvrent que 21,5 ha on compte dix parcelles de pâquis, dont six de moins d’un hectare.

Dans plusieurs cas, ces pâquis ne se trouvent pas dans les périphéries les plus éloignées et les moins exploitées, mais plutôt au cœur de l’espace cultivé et parfois même à proximité

immédiate du village. Ainsi les quatre petits pâquis du ban d’Athienville sont tous localisés dans les environs du village. Le « petit pâquis » est même présenté comme étant « *enclavé dans les jardins et chènevières* » entourant le village, tandis que le pâquis « *du châtelot* » occupe, comme son nom l’indique, l’emplacement de l’ancien château d’Athienville. De même à Jonville ou encore à Labeuville, des pâquis entourent en partie le village et ses meix (Carte 19).



Carte 19 : Pâquis à proximité des villages d’Athienville et de Jonville.

Réalisation : A. Verdier (2021). Sources : A. D. 57 H754 et H759

L’existence de communaux herbacés à proximité immédiate, voire au cœur du foyer d’habitation est un fait bien connu en géographie historique. Dans plusieurs régions de France, il est fréquent qu’un communal occupe le cœur du village : qu’il s’agisse des « places » du Nord, des placîtres de l’Ouest ou encore des « coudercs » du Massif central (Flatrès, 1975). De même, outre-Manche, le « *green* » est localisé au cœur de certains villages (Hoskins & Stamp, 1963). Dans la typologie des formes de l’habitat, établie par les géographes allemands, cette configuration correspond au « village à place centrale » (Angerdorf) désigné aussi sous le nom de « village à pâquis » (Delort & Walter, 2001, p.223). Dans le cas lorrain, il ne s’agit pas à proprement parler d’un village de ce type, puisque le pâquis ne se trouve pas au cœur du village sous la forme d’une place ovoïde allongée, mais à la sortie du village, le plus souvent au-delà des meix. Néanmoins certains de ces pâquis semblent avoir joué un rôle de « place villageoise » plus ou moins identique, comme à Mamey où un pâquis situé à la sortie du village a peu à peu été intégré en tant que place publique, sous le nom de « place du Bois-le-Prêtre » en 1923, puis « place Marguerite

Guichard » en mémoire d'une habitante victime de la Seconde Guerre mondiale²⁸⁵ (Figure 41).



Figure 41 : La place du pâquis à Mamey (Meurthe-et-Moselle)

Source : <https://mairiedemamey.pagesperso-orange.fr/village/paquis.htm>

Plus largement, l'examen de la localisation des pâquis au sein des finages lorrain confirme l'affirmation de S. Leturcq concernant la présence de l'inculte au sein des terroirs beaucerons : « *L'inculte n'est pas forcément aux marges de l'espace cultivé. En Beauce, comme sans doute dans tous les pays d'openfield, il est au cœur même du terroir cultivé* » (Leturcq, 2013, p.30).

À Hannonville, des parcelles de pâquis apparaissent comme totalement imbriquées dans le parcellaire laniéré d'*openfield*. Le détail du terrier précise qu'il s'agit d'anciennes terres cultivées, comme en témoignent les traces persistantes des anciens labours. Au cœur des terres cultivées certains pâquis prennent des formes allongées, en suivant plus ou moins les réseaux viaire et hydrographique. Ces bandes de *saltus* qui rayonnent depuis le village vers

²⁸⁵ <https://mairiedemamey.pagesperso-orange.fr/village/paquis.htm> (consulté le 01/09/2019).

les périphéries du ban constituent des formes paysagères habituelles dans les anciens finages d'*openfield* (Rochel, 2015) sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre suivant²⁸⁶.

Comme en rend compte la toponymie, certains de ces pâquis allongés au milieu des terres labourables correspondent à des crêtes de labours appelées « fourrières » en Lorraine. Elles se forment par des accumulations de terre au bout des parcelles laniérées d'un même quartier, résultant du nettoyage systématique du coutre et du soc par le laboureur à chaque retournement de l'attelage (Leturcq, 2008). On sait que ces crêtes de labour peuvent atteindre des dimensions considérables, jusqu'à deux mètres de hauteur en Alsace. Il est possible que ces « fourrières » servent de pâquis communaux lorsqu'elles sont suffisamment larges pour supporter le passage du bétail. À Avillers, dans la Woëvre, le pâquis des « *fourrières des cartes* » qui se trouve au bout d'un quartier de terres labourables constitue probablement un exemple de ce type. Il s'allonge sur environ 400 mètres pour une largeur variant entre 40 et 50 mètres. Une configuration similaire existe sur le ban de Burtaucourt avec le pâquis des « *grandes fourrières* » sur lequel viennent buter les parcelles rassemblées dans un long quartier. En terre d'*openfield*, le *saltus* inclut probablement aussi les interstices rendus incultes par les techniques de labours.

L'analyse paysagère atteint ici ses limites. La forme et la localisation des pâquis au sein du finage ne sont vraiment intelligibles qu'en les reliant aux fonctions pastorales que remplissent ces communaux dans le système agraire d'*openfield* qui prédomine en Lorraine au XVIII^e siècle. Cette question est abordée dans le chapitre suivant.

²⁸⁶ Chapitre 6 :3.

4 Les paysages du saltus dans la Lorraine du XVIIIe siècle

Pour achever ce travail de reconstitution paysagère, il est naturel de chercher à répondre à la question suivante : à quoi les pâquis ressemblent-ils au XVIIIe siècle, à une époque où leur exploitation pastorale n'a pas encore périclité ? Cette question n'est pas sans importance dès lors que les gestionnaires des milieux naturels cherchent, par des opérations de restauration, à redonner aux sites de pelouses sèches les plus envahis par les ligneux, un aspect ouvert considéré comme plus typique et surtout favorable au maintien d'un bon niveau de biodiversité.

4.1 Les photographies du début du XXe siècle : une vision trompeuse ?

Pour mieux se représenter ce qu'était visuellement un pâquis, une première approche consiste à s'en remettre aux photographies du début du XXe siècle. Les gestionnaires du CEN Lorraine utilisent fréquemment des cartes postales anciennes pour illustrer leur production scientifique, mais aussi dans leur communication à destination du grand public, notamment pour le sensibiliser à la fermeture des pelouses. (Photographie 13).



Photographie 13 : La pelouse sèche de la Raide Côte à Ranguévaux (Moselle) sur une carte postale ancienne

Source : delcampe.fr

Ces photographies anciennes donnent à voir un milieu très ouvert composé d'une strate herbacée apparemment très rase au sein de laquelle les ligneux sont rares. Le contraste est,

en effet, très net avec les ambiances quasi forestières de nombreux sites de pelouses sèches aujourd'hui.

Les descriptions du XIXe siècle et du début du XXe confirment cette impression en évoquant de « maigres pâturages²⁸⁷ », des « coteaux dénudés²⁸⁸ ». Après avoir visité des terrains communaux en vue d'éventuels reboisements, les agents de l'administration forestière décrivent souvent des sols très minces et pierreux, menacés d'érosion, et une végétation maigre et discontinue. Après une visite des terrains communaux du Rudemont et de la Frazze à Novéant, un agent de la direction générale des Forêts décrit des lieux « où la roche est à nu ou à quelques centimètres de la surface et le gazon est remplacé par une mousse sèche ou un lichen blanchâtre qui dénotent de l'extrême aridité du sol »²⁸⁹. Dans la région voisine de la Bourgogne, sur des terrains calcaires similaires à ceux de la Lorraine, l'inspecteur des forêts Alphonse Mathey décrit des « landes rases », une « mer de collines pelées, tristes et tondues » (Mathey, 1900, p.4).

Toutefois, décrire les paysages des pâquis uniquement à partir des photographies du début du XXe siècle oblige à accepter l'idée que ce qui est visible sur ces images est transposable aux périodes antérieures. Il s'agit là d'un présupposé risqué pour des milieux dont la végétation est, par nature, instable et fortement dépendante de l'intensité des interventions anthropiques. Le début du XXe siècle fait suite à une période de plein démographique dans les campagnes lorraines. Il est possible que ce contexte a pu conduire à une surexploitation pastorale du *saltus* et plus largement à une intensification des diverses formes d'intervention anthropique²⁹⁰. Tant qu'elle dure, une telle situation est susceptible de fixer la succession écologique au stade d'une végétation strictement herbacée, et de produire ces pelouses rases que nous montrent les photographies anciennes. Mais de tels paysages résultent d'un contexte socio-économique particulier, qu'on ne peut pas généraliser aux autres époques.

L'étude d'archives antérieures, en particulier celles du XVIIIe siècle, amène à conclure que les pâquis n'offraient pas systématiquement un paysage exclusivement ouvert et herbacé.

²⁸⁷ A. D. 57 : 1O 107 – Circulaire du préfet de la Moselle, Malher (1853)

²⁸⁸ Bécus (1872), p.104

²⁸⁹ A. D. 57 : 2OP – Novéant-sur-Moselle

²⁹⁰ Particulièrement les cultures qui, comme nous le verrons dans la troisième partie, ont été fréquentes.

4.2 Les paysages des pâquis d'après les sources du XVIIIe siècle

Les paysages des pâquis au XVIIIe siècle peuvent être restitués en s'appuyant sur les descriptions, souvent sommaires, des archives écrites, mais également sur les représentations figurant sur les cartes et les plans produits à cette époque.

4.2.1 Des pâquis issus de la dégradation des bois

La plupart des pâquis ont une origine forestière et proviennent de la dégradation des bois par le pâturage du bétail, mais aussi de l'intervention des bergers qui cherchent à éclaircir le couvert forestier pour favoriser la pousse de l'herbe.

Ces défrichements ne remontent généralement pas à des temps immémoriaux. Les toponymes des pâquis, en particulier ceux cartographiés dans l'atlas de Gorze, témoignent d'un passé forestier plutôt récent. Le mot « haye » est fréquemment présent dans les noms des pâquis : de « *la grande haye* » à Arracourt ; de « *la jeune haye* » à Labeuville ; de « *la haye luguria* » à Vionville ; et même de « *la forest* » à Vic-sur-Seille. La localisation fréquente des pâquis en lisière des bois suggère également un recul de la forêt au profit du *saltus*, comme l'évoque le forestier Fontayne dans son *Mémoire sur l'administration des forêts* publié en 1800. Il écrit que « *les pâquis communaux avaient été distraits des bois, pour parer le surplus des abrutissements, et subvenir en même temps à la nourriture des bestiaux* » (Fontayne, 1800, p.12). Selon lui, l'apparition des pâquis découle d'une négligence de la protection des bois, particulièrement au début du XVIIIe siècle en raison du sous-peuplement de la Lorraine :

« *Lors de la rentrée de Léopold en Lorraine, ce pays était dépeuplé, couvert de bois, sans commerce. Les bois étaient sans valeur, et paraissaient à peine mériter l'attention du gouvernement. On ne se souciait guère alors d'abrutir un canton de forêt. Quand il l'était, on le défrichait, et on le convertissait en terres, prés ou pâquis.* » (Fontayne, 1800, p.11).

Certains pâquis représentés sur les plans du terrier de Gorze trouvent apparemment leur origine dans ces défrichements des XVIIe et XVIIIe siècles. La comparaison du terrier avec les déclarations des communautés du début du XVIIIe siècle permet de le constater. En 1700, celle de Bioncourt certifie posséder « *un canton de bois partie en bois taillis et l'autre en rapaille lequel bois est de petite valeur servant de pâturage aux bestiaux dudit Bioncourt lieudit sur le Chaufour de Reing des Bois* ²⁹¹ ». Sur le plan du ban de Bioncourt réalisé

²⁹¹ A. D. 54: B 11716, f°47

quarante-neuf ans plus tard, ce bois n'apparaît plus et correspond au « *pasquis du Chaufour*²⁹² ». De même à Saint-Maurice-sous-les-Côtes où le « bois du Hugnot », décrit comme « *en broussailles*²⁹³ », correspond sur le plan de 1748 à un pâquis distinct des bois en « rapaille »²⁹⁴. Parfois la mémoire du passé forestier d'un pâquis perdure, comme à Nettancourt, aux portes de la Champagne, où la communauté déclare posséder en commun avec sa voisine Vroil, le pâquis de Huppémont qui « *n'a point été labouré de leur connaissance et suivant qu'ils l'ont appris de leurs ancêtres étoit autrefois un bois* »²⁹⁵.

Cette dégradation des espaces forestiers est à relier à la croissance démographique qui caractérise le XVIII^e siècle, et à son corollaire, l'augmentation de pressions usagères (Husson, 1987). Elle donne naissance à tout un éventail de formations péri-forestières, ouvertes ou semi-ouvertes, incluant les pâquis situés à la lisière des bois.

Sous l'effet des prélèvements et des visites répétées du bétail, les secteurs les plus accessibles des bois évoluent vers un type de paysage forestier aujourd'hui disparu : la rapaille. Il s'agit d'un taillis très clairsemé, exploité sans ordre, et où le gros bois fait généralement défaut (Guyot, 1886, p. 399). Les traces des passages des troupeaux y sont souvent très visibles avec un abroustissement très marqué. Ces médiocres boisements semblent condamnés à évoluer vers le *saltus*. Ils sont souvent localisés sur les coteaux raides, par exemple sur les versants de la butte Sainte-Geneviève à Essey²⁹⁶, souvent juste au-dessus des vignes comme à Waville²⁹⁷. Ces rapailles ne sont pas toujours bien distinctes des pâquis. Ainsi, à Novéant, deux hectares de rapailles et de buissons communaux sont appelés le « *pasquis du pastre* ». En outre, il est précisé dans le terrier que les pâquis du Rudemont et de la Frazie incluent « *quelques buissons et rapailles qui sont accrus sur et autour* »²⁹⁸. Ces maigres boisements encore présents au milieu du XVIII^e siècle, sont progressivement éliminés par la suite. Les archives communales de Novéant gardent quelques traces de ces défrichements. En 1782, l'ancien maire Pierre Bassinot, rapporte notamment que les adjudicataires d'un canton de bois appelé « *les rapailles du Ruthemont* » se sont permis d'arracher les taillis en question et non de les exploiter par recépage comme les conditions de l'adjudication le prévoyaient. Les accusés se défendent en expliquant que ce bois n'est

²⁹² A. D. 57: H 757

²⁹³ A. D. 54: B 11719, f°159

²⁹⁴ A. D. 57: H 762, le pâquis est seulement mentionné au-dessus des vignes et des vergers de Saint-Maurice.

²⁹⁵ A. D. 55: C116

²⁹⁶ A. D. 57: H 757

²⁹⁷ A. D. 57: H 751

²⁹⁸ A. D. 57: H 748, f°23

pas en ordre de gruerie, mais n'est, au contraire, qu'abrouti par les bestiaux²⁹⁹. Peu à peu ces rapailles, mal protégées, s'effacent pour laisser place à un *saltus* dont la végétation herbacée peut être discontinue, en raison des phénomènes d'érosion très présents sur les pentes les plus raides.

Lorsque des arbres de haute tige persistent dans un contexte d'ouverture croissante du couvert forestier, du fait d'une pression pastorale accrue, les bois en question prennent un aspect de forêt-parc ou de pâturage boisé, à mi-chemin entre le *saltus* et la forêt, que l'on appelle « clairs-chênes » en Lorraine. Ce type de paysage est encore très présent dans certaines régions d'Europe. En Angleterre, notamment, où l'on cherche à le réhabiliter. En Lorraine en revanche, il s'est progressivement effacé à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e, avec le triomphe de la foresterie moderne. En 1836, la description des « clairs-chênes » d'Olley, dans un procès-verbal de reconnaissance établi par le garde général des forêts du cantonnement de Briey, aide à se représenter ce paysage disparu³⁰⁰. Sur une superficie de 20 ha, le procès-verbal ne dénombre que 320 chênes et 45 fruitiers, soit moins de 20 arbres par hectare, décrits comme âgés de plusieurs siècles. Sur cet espace les usages pastoraux et sylvicoles cohabitent. La strate herbacée, bien développée en raison de la faible présence des arbres, est exploitée par le pâturage des différents troupeaux de la communauté (bovins, porcs lors de la glandée, et même des oies). Les arbres sont exploités au fur et à mesure lorsqu'ils sont dépérissants ou couchés par un coup de vent. Le peuplement n'étant pas renouvelé, ces « clairs-chênes » tendent à évoluer vers un pâturage plus nettement ouvert.

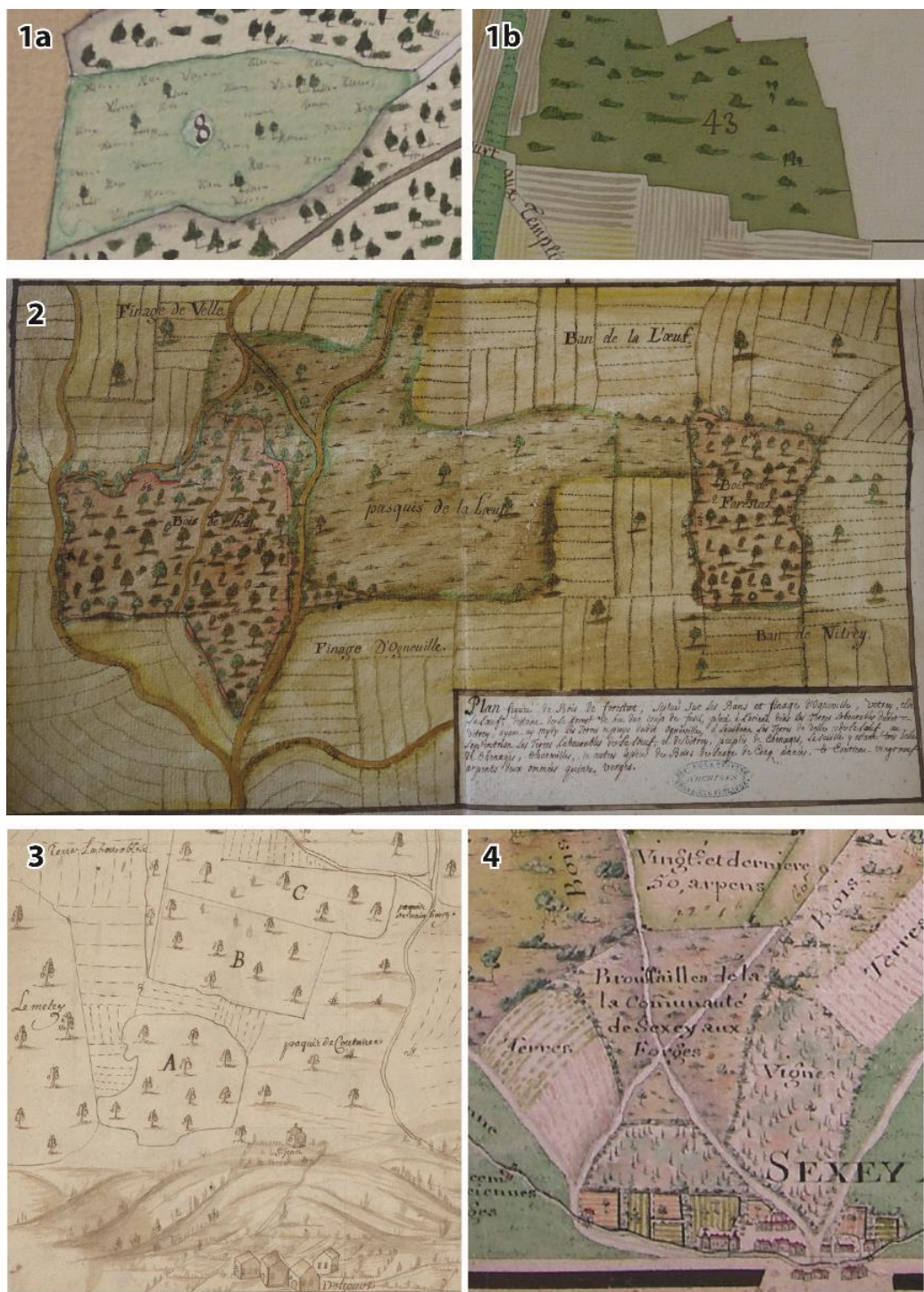
La représentation de ces boisements dépréciés, rapailles et clairs-chênes, sur les cartes et les plans anciens est trompeuse. Le choix d'un figuré unique pour l'ensemble des surfaces boisées conduit à leur donner un caractère plus forestier qu'en réalité, et à éclipser le fait qu'une partie non négligeable relève autant, voire davantage, du *saltus* que de la *silva*, tant du point de vue du paysage que de celui des usages. Cela contribue à rendre très floue la limite entre ces deux parties de la trilogie agraire, d'autant plus que les pâquis eux-mêmes ne présentent pas toujours un aspect bien déterminé.

²⁹⁹ A. D. 57: E-Dépôt 519 Novéant-sur-Moselle FF4

³⁰⁰ A. D. 54 : WO (à retrouver) Olley – Procès-verbal de reconnaissance.

4.2.2 Les pâquis au XVIIIe siècle, un paysage d'entre-deux

Les pâquis, en raison de leur origine forestière, correspondent souvent encore au XVIIIe siècle à un paysage d'entre-deux, mi-boisé mi-herbacé. Comme pour les bois, il faut regarder avec circonspection les figurés retenus pour représenter les pâquis sur les plans. Ils sont stéréotypés et ne rendent compte que très partiellement de la diversité des situations. Toutefois, sur les plans du terrier de Gorze, un fait récurrent peut-être noté : les pâquis sont fréquemment représentés parsemés d'arbres et de taches vertes plus foncées évoquant une végétation buissonnante (Figure 42). Ces figurés, que l'on retrouve sur d'autres plans du XVIIIe siècle, parfois avec des détails plus évocateurs encore, suggèrent un défrichement incomplet dont il résulte un caractère paysager assez mal déterminé.



- 1** : Exemples de représentation des pâquis sur les plans du terrier de Gorze.
- a.** Pâquis, buissons et rapailles (n°8) du fief de Voisage
Plan de la partie orientale du ban de Novéant, 1746 (AD 57 : H 748)
- b.** Pâquis Berly et Lerat (n°43)
Plan du ban d'Avillers, 1748 (AD 57 : H 762)
- 2** : Pâquis de Laloeuf sur le plan des bois de Heu et de Forestat, XVIII^e siècle (AD 54 : B 12011)
- 3** : Pâquis de Coutance sur le plan des bois appartenant aux habitants de Dolcourt, 1726
(B.N.F. Cartes et Plans, GE D-14648)
- 4** : Broussailles de la communauté de Sexey aux Forges. Carte topographique du Bois l'Abbé, 1765
(AD 54 : B 12038)

Figure 42 : Représentation des pâquis sur les cartes et plans anciens du XVIII^e siècle

Réalisation : A. Verdier (2021)

Ces détails ne sont pas seulement un effet de style lors de la réalisation des plans, ils correspondent à une réalité dont témoignent également les archives écrites. Dans *Description de la Lorraine et du Barrois*, Durival évoque des pâquis où « *il y avait des arbres, sous lesquels les troupeaux venaient à certaines heures du jour, chercher un abri contre les ardeurs du soleil* » (Durival, 1778, p.291). À Savigny, 1000 pieds de chênes sont abattus dans les pâquis en 1775³⁰¹. Et à Mercy-le-Bas la communauté déclare en 1700 posséder « *de tous temps mémorial* » un pâquis, situé sur une côte, « *rempli de chêne et broussaille* ». Elle précise que ces arbres servent « *pour bastire et réparer leurs maisons* »³⁰². À Saint-Maurice-sous-les-Côtes, un petit pâquis attenant au village est décrit comme partiellement occupé par quelques arbres fruitiers³⁰³. Au XVIIIe siècle, les pâquis communaux ne présentent donc pas un aspect uniquement herbacé mais plutôt un caractère complanté, en étant souvent garnis d'arbres épars (Guyot, 1886, p.398), voire plus nettement boisé que l'indiquent les exemples cités.

La limite entre la forêt et le *saltus* est encore très floue au XVIIIe siècle, malgré les efforts croissants des autorités pour délimiter et protéger les bois (Husson, 1984). Si certains pâquis peuvent présenter un paysage très ouvert, d'autres en revanche se distinguent finalement assez mal des boisements dégradés évoqués plus haut. À Arracourt et Avillers, les communautés possèdent, selon le terrier de Gorze, des parcelles de « *pâquis et broussailles* » représentées avec un figuré proche de celui des bois. Cela laisse penser que ces pâquis ne présentent pas un faciès fondamentalement différent des rapailles mentionnées plus haut.

Peu à peu, lorsque les pressions usagères augmentent, les pâquis tendent à s'ouvrir plus largement et à perdre leur caractère complanté. C'est ce que suggère Fontayne (1800, p.11), mais aussi Durival en s'en désolant :

« *Ces arbres [ceux des pâquis] ont été coupés, parce que leur prix étoit un secours momentané pour les communautés de la campagne, et l'intérêt de la postérité a été oublié* » (Durival, 1778, p. 291).

L'intensification du pâturage et le prélèvement des arbres non suivi d'un repeuplement conduisent naturellement à une ouverture plus franche du milieu. Les pâquis se distinguent

³⁰¹ A. D. 54 : B 12065 (cité dans Rochel, 2016 p.149)

³⁰² A. D. 54 : B 11718, f°178

³⁰³ A. D. 54 : B 11719, f°159

alors nettement des bois, conformément à ce qu'on observe sur les photographies du début du siècle dernier.

À l'inverse, si la pression pastorale diminue, l'évolution naturelle de la végétation reprend ses droits : les secteurs herbacés s'ourléifient, puis la fruticée envahit les pâquis. Ces fourrés armés protègent les ligneux de la dent du bétail ou des herbivores sauvages, et annoncent la régénération de la strate arborée selon le modèle proposé par l'écologue F. Vera (2000).

Les descriptions des pâquis, que l'on trouve dans les déclarations des communautés de 1700, révèlent qu'un tel phénomène a eu lieu à la suite de la guerre de Trente Ans. Il est très probable que la faible pression pastorale découlant du désastre démographique a entraîné la fermeture partielle, voire totale, de certains pâquis. En effet, les communautés dépeignent très fréquemment leurs pâquis comme étant encombrés de « *hayes et de buissons* », « *de broussailles et d'épines* »³⁰⁴. Dans la Woëvre, la déclaration de la communauté de Xivray est particulièrement éclairante en évoquant « *une contrée ditte et appelée le tremblez anciennement pasquis et presentement tout plin d'espines et broussailles contenant environ quarante arpents et y a encor quelques vieux chesnes* »³⁰⁵. Une telle description amène à penser qu'avant la déprise liée aux guerres, le pâquis en question présentait un aspect proche des « clairs-chênes », et s'est ensuite retrouvé envahi par une fruticée armée en raison de la faiblesse de la pression pastorale.

Cette progression ligneuse touche plus nettement les pâquis les plus éloignés du village ou situés sur des « montagnes » moins accessibles. Dans ce dernier cas, qui correspond aux sites de pelouses sèches actuellement protégés, la lecture des descriptions fournies par les communautés laisse percevoir une végétation davantage buissonnante, voire boisée (rapailles), qu'herbacée. À Belleau par exemple, la « montagne » du Buzion est décrite « *en nature de bruyères* »³⁰⁶. Il ne s'agit naturellement pas de bruyères au sens strict, les conditions naturelles ne s'y prêtent pas, mais nous pouvons penser que ce terme désigne des fourrés d'aubépines, de prunelliers ou encore de genévriers qui se développent sur ce type de sol lorsque la pression pastorale n'est pas très forte. La communauté de Ranguevaux décrit de façon similaire ses terres communales en « *hayes buisson et bruyer* » situées sur

³⁰⁴ En montagne, un constat semblable a été dressé en 1700 par le gruyer de Bruyères, prié par Léopold de faire l'inventaire des chaumes. Elles sont alors toutes envahies de bois (A. D. 54 : B 617)

³⁰⁵ A. D. 54: B 11719, f°331

³⁰⁶ A. D. 54: B 11716, f°107

des hauteurs « stériles »³⁰⁷, un paysage bien différent de celui visible sur la carte postale exposée plus haut (Photographie 13).

4.2.3 Des pâquis issus d'anciennes terres labourables

Un autre cas de figure, attesté à plusieurs reprises, est celui où des pâquis sont issus de l'abandon d'anciennes terres labourables. Dans l'atlas de Gorze plusieurs bans sont concernés : Aumetz, Hannonville, Jeandelaincourt et Ville-sur-Yron ; quant à Lagrange-le-Châtelet on y distingue des « anciens » et des « nouveaux » pâquis. Il est dans ce cas souvent précisé que « *des royes³⁰⁸ et marques de sillons sont encore apparentes et se distinguent aisément* », même à Ville-sur-Yron, où il est pourtant indiqué que ces terres labourables ont été « *délaissées en friches et pâquis de temps immémorial* ». Ces descriptions fines, relevant l'existence de micro-reliefs formés par les techniques de labour (billons), viennent attester le passé culturel de ces pâquis. Cela signifie qu'en cas de remise en culture, la communauté ou les particuliers concernés doivent s'acquitter de « l'ancienne dîme » qui revient au Prince-abbé (et non de la « dîme novale » qui lui échappe au profit du curé). Ainsi, à Aumetz, il est précisé que les terres, converties en pâquis il y a vingt ans, doivent y être soumises si elles sontensemencées à nouveau.

Il faut donc, en plus du dégradé allant du pâquis boisé au pâquis strictement herbacé, prendre en compte les pâquis qui présentent un faciès paysager de friche post-culturelle. Si la pression pastorale est suffisante, l'évolution naturelle de la végétation sur ces anciennes terres labourables peut être fixée au premier stade de la succession écologique : celui de la pelouse. Ces « nouveaux pâquis » tendent donc à se rapprocher d'un paysage de pâturage très ouvert, semblable à ceux des photographies mentionnées plus haut. Mais si la pression pastorale est trop faible, ces pâquis, en raison des amendements qu'ils ont pu recevoir, évoluent plus vite encore vers un stade forestier que ceux issus d'anciens bois.

4.2.4 Les pâquis, un faciès paysager hétérogène, favorable à la biodiversité

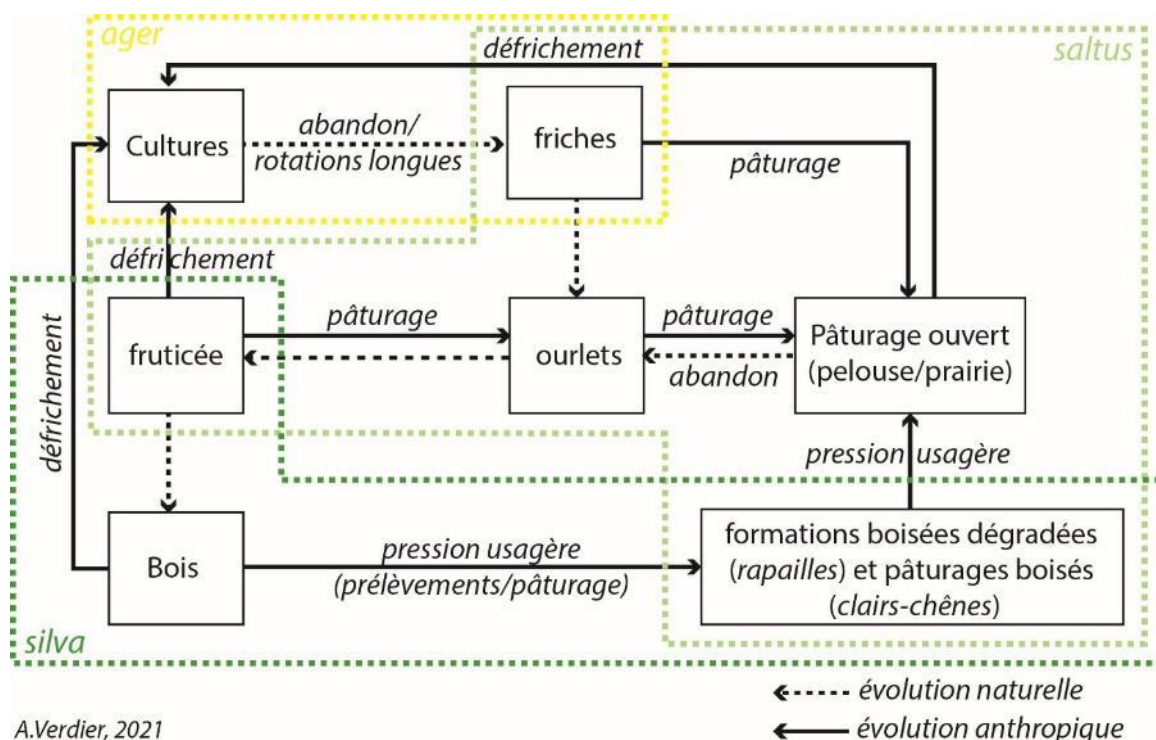
En nous inspirant des réflexions de P. Maubert et T. Dutoit³⁰⁹ sur l'évolution de la végétation sur substrat calcaire, nous proposons un schéma rendant compte du caractère varié et surtout fluctuant des paysages du *saltus* au XVIII^e siècle. La complexité paysagère

³⁰⁷ A. D. 54 : B 11719, f°4

³⁰⁸ Roye ou roie : raie de labour, sillon (Lachiver, 1997)

³⁰⁹ Chapitre 4 :2.2.2

qui caractérise les pâquis résulte de l'action conjointe d'une évolution naturelle de la végétation, et d'une intervention anthropique sur le milieu (Figure 43).



A. Verdier, 2021

Figure 43 : Schéma de l'évolution de la végétation au XVIIIe siècle.

Réalisation : A. Verdier (2021)

Le jeu des évolutions naturelle et anthropique engendre une diversité de faciès paysagers ces derniers pouvant cohabiter au sein d'un même pâquis. Ceux-ci présentent donc une certaine hétérogénéité qui est primordiale pour comprendre comment ce *saltus* a pu constituer un refuge pour la biodiversité. Des publications récentes ont démontré que la perte de biodiversité, qui affecte actuellement de nombreux sites de pelouses sèches, ne s'explique pas uniquement par le déclin des surfaces de pelouses lié à la fermeture du paysage, mais aussi par une perte d'hétérogénéité au sein même de ces pelouses (Diacon-Bolli *et al.*, 2012). En effet, lorsqu'elles étaient pleinement intégrées aux anciens systèmes agro-pastoraux, celles-ci présentaient nécessairement une hétérogénéité bien plus importante.

Dans le cas des pâquis lorrains au XVIIIe siècle, celle-ci s'exprime à un double niveau. Le premier correspond à la rugosité naturelle des pâquis. Les eaux stagnantes de certains pâquis des fonds de vallée ou les sols trop minces, les rochers affleurants et les éboulis des pâquis des sommets des côtes, représentent autant d'obstacles avec lesquels les hommes doivent composer, d'autant plus que le caractère communal de ces terrains n'incite pas à y entreprendre des améliorations (contrairement aux prés). Le second niveau d'hétérogénéité

découle des interventions anthropiques qui font parfois cohabiter plusieurs usages sur un même espace. C'est la présence conjointe d'usages pastoraux et sylvicoles qui donne naissance aux « clairs-chênes », rapailles et autres pâquis plus ou moins boisés. La présence de friches post-culturelles ajoute de l'hétérogénéité en créant des sols nus à partir desquels de nouvelles pelouses peuvent apparaître.

Ce haut degré d'hétérogénéité génère de multiples habitats pouvant servir de support au développement d'une grande diversité d'espèces. Ainsi G. Hard a montré que la migration de certaines espèces associées aux pelouses sèches calcicoles est favorisée par la présence d'un sol nu résultant d'une ancienne phase de culture (Hard, 1964). Par ailleurs, la présence de buissons et d'arbres est très favorable à l'épanouissement d'une faune diversifiée, en particulier certaines espèces de papillons et d'oiseaux (Diacon-Bolli *et al.*, 2012).

Dans cette optique, les gestionnaires des milieux naturels cherchent désormais à conserver un certain degré d'hétérogénéité des pelouses. Même si le maintien de l'ouverture du milieu reste une priorité, la présence des différents stades de la succession écologique sur un même site est désormais plutôt vue comme un atout.

Conclusion du chapitre

Malgré une représentativité relative, l'atlas de Gorze constitue un échantillon pertinent pour mener à bien une reconstitution des paysages ruraux de la Lorraine des Côtes au XVIII^e siècle. À travers cet exercice, nous avons surtout cherché à mettre en lumière une facette méconnue de l'*openfield* lorrain : la présence d'un *saltus*, dont l'emprise spatiale est suffisante pour en faire une composante des paysages lorrains assez nettement identifiable.

Les pâquis communaux représentent un peu moins de 5% des surfaces cartographiées dans l'atlas de Gorze. Ce chiffre peut sembler très modeste, mais une comparaison avec la situation actuelle, où le *saltus* est réduit à quelques sites menacés de disparition, permet de mieux en apprécier la portée. En outre, ce chiffre moyen masque des situations très contrastées. Dans certains secteurs, la présence des pâquis est bien plus prégnante dans le paysage : les fonds de vallée, où le *saltus* se mêle aux prés de fauche et aux saussaies ; mais aussi des hauteurs calcaires, aux sols minces et xériques.

Dans ce second cas, les pâquis coïncident avec les pelouses sèches d'aujourd'hui, qui étaient nettement plus étendues au XVIII^e siècle. Comme actuellement, les sommets des fronts de côte et des buttes témoins étaient les lieux privilégiés de leur implantation. L'estimation que nous proposons d'un peu moins de 40 000 ha occupés par des formations végétales sèches, plus ou moins herbacées, devra être affinée. Toutefois, mettre en parallèle cette première approximation avec les 2000 ha de pelouses actuellement protégés permet de mieux saisir l'ampleur de la régression de ce type de milieu au cours des trois derniers siècles. Ainsi est soulignée la pertinence d'une analyse géohistorique et régressive portée sur l'écologie des paysages.

L'essai de reconstitution paysagère que nous venons de mener dans ce chapitre ne peut se suffire à lui-même. Il doit être complété par un état des lieux des fonctions qui étaient attribuées à ce *saltus* au XVIII^e siècle, ce qui conduit à passer de l'étude des paysages à celle des usages : c'est l'objet du chapitre qui suit.

Chapitre 6 : Les pâquis communaux, un espace pastoral fonctionnel au XVIII^e siècle

Dans le présent chapitre, nous chercherons à enrichir la reconstitution paysagère menée précédemment, par une approche centrée sur les usages. Il est donc question de restituer les fonctions que remplissaient les pâquis communaux pour mieux comprendre comment ceux-ci s'intègrent dans le système agraire d'*openfield*. Cette question de la place du *saltus* dans un système éminemment céréalier a été encore assez peu investie par la recherche.

Par ailleurs, explorer de manière rétrospective la question des usages du *saltus* en Lorraine permet d'éclairer les problématiques contemporaines liées à la gestion des pelouses sèches. L'identification des interventions anthropiques passées est indispensable à la compréhension de ces écosystèmes hérités d'anciennes pratiques agro-pastorales. Elle permet de remettre en perspective des choix de gestion qui, dans une certaine mesure, cherchent à reproduire les conditions qui ont permis au milieu d'apparaître et de se maintenir. L'approche rétrospective comble en outre un manque manifeste. Car, si la recherche est unanime concernant la rémanence des usages anciens, la dimension (géo)historique des pelouses sèches est encore assez peu documentée. Celles-ci sont généralement présentées comme d'anciens pâturages pour les brebis. L'affirmation n'est pas inexacte mais demande à être précisée davantage. Cependant, dans ce domaine de recherche, les incertitudes sont nombreuses, car les éléments de réponse susceptibles d'être avancés reposent sur des informations lacunaires dispersées dans un corpus archivistique disparate. La gestion du *saltus* laisse généralement moins de traces dans les archives que d'autres milieux, notamment forestiers, qui attirent davantage l'intérêt des puissants.

Les développements suivants s'organisent en trois temps. Tout d'abord, nous exposons le contexte agraire, en présentant l'importance de l'élevage et de ses espaces dans l'*openfield* lorrain, avant de nous concentrer plus spécifiquement sur la gestion pastorale des pâquis. Enfin, le dernier point est à la charnière des questions d'occupation et d'usage du sol, puisqu'il envisage le *saltus* comme un réseau pastoral pouvant faire très largement écho aux problématiques environnementales actuelles.

1 L'élevage et ses espaces dans l'openfield lorrain

Étudier le rôle que jouaient les pâquis dans les anciens systèmes agraires lorrains, conduit à réfléchir plus largement sur la place accordée à l'élevage dans des finages éminemment céréaliers. Sur les plaines et les plateaux de la Lorraine des Côtes, les deux tiers des terres sont, en moyenne³¹⁰, consacrées à la production de grains. Les espaces dédiés au bétail, herbacés ou boisés, sont donc forcément restreints. De nos jours, la céréaliculture et l'élevage constituent deux systèmes productifs distincts, le plus souvent séparés géographiquement au nom du principe de la spécialisation agricole. Dans l'ancienne agriculture, au contraire, l'élevage et la production céréalière étaient indissociables. La priorité était donnée à la production des céréales qui fournissaient aux hommes leur pain quotidien, mais pour y parvenir, l'élevage est « un mal nécessaire », comme l'exprimaient les physiocrates du XVIIIe siècle. Il fallait donc nécessairement ménager une place au bétail et lui permettre de subsister.

1.1 Une activité secondaire mais essentielle

Dans tous les systèmes agraires antérieurs à la révolution industrielle, y compris les *openfield* céréaliers, l'élevage est une nécessité, car il constitue une source d'énergie incontournable. En premier lieu, il fournit une force de travail indispensable pour accompagner le labeur des hommes. Il produit aussi l'engrais nécessaire au renouvellement de la fertilité des terres. Enfin les produits et les sous-produits issus de cette activité entrent dans la ration calorique du paysan lorrain. Pour fournir ces ressources énergétiques essentielles, plusieurs types de bétail, plus ou moins nettement attachés à une fonction spécifique, cohabitent au sein des finages de la Lorraine des Côtes.

1.1.1 Fournir une force motrice et de traction incontournable

L'élevage fournit les animaux de trait essentiels au bon déroulement du calendrier agricole : bœufs et chevaux. Alors que les premiers sont préférés en montagne, les seconds s'imposent à basse altitude. La présence de l'âne, en revanche, est anecdotique. Dans le département de la Meurthe, le préfet Marquis n'en dénombre qu'à peine 1200. Ils servent surtout aux pauvres pour le transport du bois, mais aussi aux vigneron pour amener de la terre neuve dans les vignes établies sur les terrains escarpés des fronts de côte (Marquis,

³¹⁰ Un peu plus sur les plateaux calcaires et un peu moins dans les plaines argileuses. Voir Chapitre 5 :2.

1804, p. 176). Sans surprise, la partie la plus viticole du département, l'arrondissement de Toul, concentre plus de la moitié des effectifs (Marquis, 1804, p.189). Il y a donc une présence privilégiée des ânes et des mulets dans les villages des côtes principalement tournés vers la viticulture.

Partout ailleurs dans les campagnes de la Lorraine des Côtes, les chevaux constituent la principale force de traction. Toujours selon le préfet Marquis, ils représentent 86% du bétail servant au travail agricole en 1789 dans le département de la Meurthe (Marquis, 1804, p.189). On retrouve une proportion similaire dans le département de la Moselle au début du XIXe siècle avec un bétail de trait représenté à 84% par des chevaux (Colchen, 1802, p.134). Le détail par arrondissement, fourni par Marquis, permet de constater que les bœufs de trait sont surtout utilisés dans ceux de Lunéville et de Sarrebourg (69%) qui s'étendent en partie sur la montagne vosgienne. Un siècle plus tôt, les données issues des « Déclarations des communautés des duchés de Lorraine et de Bar » de 1708 conduisent à des conclusions similaires. Dans les limites des actuels départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle, les chevaux représentent respectivement 89 et 85% du bétail de trait (Roussel, 1952).

Cette préférence pour le cheval est une caractéristique commune aux autres régions d'*openfield* du Nord de la France, en particulier celles où l'assolement triennal est pratiqué. Jean-Marc Moriceau note d'ailleurs que l'aire d'extension de ce type d'assolement et celle de l'utilisation des chevaux pour le labour se recoupent largement (Moriceau, 2005, p.112). Le cheval apparaît en effet comme un animal plus adapté que le bœuf à des situations – fréquentes dans les finages céréaliers du bassin parisien – où les surfaces herbacées peuvent être très réduites. Il est notamment alimenté par les fruits de la sole qui porte les céréales de printemps (Antoine, 1999, p.22). En Lorraine, il s'agit le plus souvent de l'avoine.

Animaux essentiels au bon déroulement des travaux agricoles, les chevaux consacrés au trait méritent bien de se voir accorder une partie de la production céréalière. En effet, seuls de puissants attelages peuvent parvenir à labourer les sols souvent lourds des dépressions orthoclinales, particulièrement ceux de la Woëvre ou du Saulnois. Dans cette dernière région, il ne faut pas moins de six, voire huit, chevaux attelés devant la charrue pour venir à bout des marnes irisées du Keuper (Mathis, 2009, p. 660). En 1708, à Arracourt, les trois laboureurs disposent de huit bêtes. Cela semble toutefois un minimum, car à Athienville et Bioncourt, toujours dans le Saulnois, les laboureurs possèdent plutôt une dizaine de bêtes,

voire plus³¹¹. En effet, mieux vaut disposer d'au moins dix chevaux pour, en temps voulu, assurer les labours d'environ 15 ha de terres malgré les aléas (indisponibilité ou décès d'une bête)³¹². Les sols plus légers des régions calcaires nécessitent naturellement un effort moindre. Ainsi, les laboureurs des localités situées sur le plateau à l'ouest des Côtes de Moselle, comme Bruville, Urcourt ou Charey, déclarent généralement moins de dix chevaux³¹³. Sur les terres légères, il est possible de n'en employer que quatre (Marquis, 1804, p.161). Mais les labours répétés – au moins trois – qui rythment le travail de la jachère représentent, ici comme ailleurs, un effort conséquent, surtout lorsqu'ils concernent les terrains accidentés des côtes.

Outre les labours, les chevaux remplissent une autre fonction essentielle en étant utilisés pour les charrois. En effet, le finage est animé par de multiples déplacements : les récoltes (céréales, foin) qu'il faut acheminer jusqu'au village ou vers les moulins ; le fumier qu'il faut épandre sur les terres ; ou encore le bois qu'il faut ramener depuis la forêt souvent localisée dans la périphérie la plus éloignée des lieux d'habitation.

Les chevaux sont extrêmement sollicités, et ceux qui en possèdent se trouvent au sommet de la hiérarchie sociale villageoise, car ils disposent de la force motrice essentielle, celle qui permet au système agraire de fonctionner. Les laboureurs, qui possèdent une charrue et les chevaux capables de la tirer, constituent en quelque sorte l'élite paysanne. Ils peuvent exploiter une quantité de terres plus importante, entre dix et trente hectares, et exceptionnellement davantage³¹⁴. Au sein du village, la majorité des paysans sont dépendants des moyens dont dispose cette petite minorité. Les manœuvres, ces petits cultivateurs qui ne possèdent que quelques champs, ont besoin des laboureurs pour travailler leurs terres et pour les charrois. En retour, ils offrent leurs bras (d'où le terme « manœuvre ») aux laboureurs pour accomplir les multiples tâches consécutives à un calendrier agricole très chargé.

En raison des fonctions essentielles qu'ils remplissent, mais aussi des distinctions sociales que leur possession établit, les chevaux occupent une place particulière parmi l'ensemble du bétail élevé dans les campagnes de la Lorraine. En témoigne notamment le fait que la travée qui accueille le bétail dans la maison lorraine traditionnelle s'appelle

³¹¹ A. D. M.-M. : B 11720. Un laboureur de Bioncourt possède 24 chevaux.

³¹² A. D. M.-M. : C 320. Mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communes, p.6.

³¹³ Souvent 6 ou 8. A. D. M.-M. : B 11720 à 11727.

³¹⁴ À Athienville, trois laboureurs cultivent environ 40 ha de terres (A. D. M.-M. : B 11720).

« l'écurie », même lorsqu'il n'y a plus de chevaux (Mathis, 2009, p. 661). Par ailleurs, ils bénéficient d'équipements spécifiques comme les guéoirs, bassins en pente douce arrangés pour que les chevaux s'y baignent et lavent leurs pattes après la journée de travail. Au XVIII^e siècle, il s'agit probablement d'aménagements bien plus sommaires que le guéoir visible sur la carte postale ci-dessous (Photographie 14), voire d'un plan d'eau plus ou moins naturel ou d'un gué (d'où, peut-être, le terme « guéoir »).



Photographie 14 : Le guéoir d'Arracourt

Source : www.cartespostalesdelorraine.com

Situé dans la grande rue du village, ce guéoir a été aménagé au niveau de la source d'un ruisseau. Il n'apparaît pas sur le plan du terrier de Gorze. On devine simplement qu'il prend naissance à cet endroit. Sur les plans du cadastre napoléonien, on aperçoit un plan d'eau aux formes arrondies sans les finitions en pierre visibles sur la carte postale. Le guéoir d'Arracourt disparu aujourd'hui résulte d'équipements réalisés au XIX^e siècle, alors que les moyens financiers de la commune progressent et que les épidémies de choléra, subies sous la monarchie de Juillet, invitent les édiles à multiplier les travaux d'assainissement traduits en fontaines, vasques, lavoirs, etc. Ces petits patrimoines sont aujourd'hui remis en valeur avec le soutien des CAUE.

Cependant, les chevaux sont loin de faire l'objet de tous les soins. Leur état au XVIII^e siècle est révélateur du problème de la place des animaux d'élevage dans des systèmes agraires tournés prioritairement vers l'alimentation des hommes, et la production de céréales : il leur est beaucoup demandé mais on ne leur accorde que le minimum vital. Par conséquent, les descriptions des chevaux de race « lorraine » laissent imaginer des animaux qui font peine à voir. Durival les dépeint comme « *petits et dégénérés en beaucoup*

d'endroits faute d'une nourriture suffisante » (Durival, 1778, p.288). Le préfet Marquis évoque quant à lui « *une petite taille et une conformation peu agréable* » avec une tête grosse et des jambes menues (Marquis, 1804, p. 171). Enfin, le vétérinaire Eugène Gayot, qui décrit la race en 1859, va même jusqu'à les comparer à des ânes (Gayot, 1859).



Figure 44 : Représentation d'un attelage de chevaux lorrains

Source : Gayot (1859)

On attribue la piètre allure du cheval lorrain à la façon dont il est employé et surtout nourri. Les terres fortes, fréquentes en Lorraine, ne sont-elles pas trop difficiles à travailler pour ce cheval que l'on décrit comme chétif ? Des chevaux plus puissants, permettraient sûrement de réduire les véritables cavaleries dont les laboureurs doivent disposer pour travailler la terre, et qui génèrent de lourds frais. Certains, comme le laboureur Mengin de Vandoeuvre, remettent en cause les habitudes bien ancrées en suggérant d'avoir recours à des bœufs pour la traction de la charrue, comme cela se fait en montagne (Lacoste, 1951, p.539-540). Le préfet Marquis pense également qu'en Lorraine on y gagnerait à privilégier le bœuf pour la culture des coteaux et des terres argileuses et humides. Mais il note que la faiblesse des ressources herbagères adéquates s'oppose à une telle évolution (Marquis, 1804, p.161). En réalité, l'usage des bœufs n'est pas inconnu dans la plaine, comme en témoigne le dénombrement fourni par le préfet Marquis : ils représentent notamment 10% du bétail de trait de l'arrondissement de Toul (Marquis, 1804, p. 189). Cela révèle rarement une tentative

d'adaptation aux conditions du sol, mais plutôt une difficulté à atteler un nombre suffisant de chevaux. On s'en remet alors à des attelages mixtes : équidés en avant et bovins au timon. Lors de ses voyages en France, sur la route de Lunéville à Blamont, l'agronome anglais Arthur Young constate l'existence d'attelages hétéroclites composés de quatre à huit chevaux, de bœufs et même de vaches³¹⁵. Ces dernières, bien présentes en Lorraine, car la plupart des foyers en disposent d'une ou deux, représentent l'alternative la plus économique pour les petits laboureurs. À la veille de la révolution, on peine à remplacer les bêtes perdues par l'épuisement, les épizooties ou encore les attaques de loups. Or les terres labourables se sont étendues souvent plus loin, depuis le début du XVIIIe siècle, que les surfaces couvertes avant les malheurs du XVIIe. On en arrive donc aux extrémités décrites plus haut. Couramment, les attelages sont réduits, les jeunes bêtes sont attelées le plus tôt possible³¹⁶, et l'on pousse l'effort des chevaux au-delà de ce qu'il est estimé habituellement raisonnable de leur faire supporter³¹⁷.

Les élites, perméables aux idées de progrès agricoles, pensent que le problème réside moins dans le nombre de bêtes que dans leur alimentation. Des chevaux moins nombreux mais mieux nourris pourraient effectivement fournir une force de travail similaire. Le baron Vincent, seigneur de Bioncourt dans le Saulnois, juge notamment qu'il est préférable de nourrir les chevaux à l'écurie plutôt qu'au pâturage. Il critique sévèrement la pratique qui consiste à les alimenter grâce à la vaine pâture durant l'été lorsqu'il écrit à son fils, René, gestionnaire de son domaine de Bioncourt :

« Tu as raison de nourrir tes chevaux mieux que ne le font les laboureurs. Si leur sottise ne les empêchait pas d'en juger, ils comprendraient qu'avec un tiers en moins de chevaux, ils feraient la même besogne mieux qu'elle ne l'est, et qu'ils auraient plus de fumier qu'en chassant leurs chevaux aux champs pour y gober les mouches et y faire des dégâts »³¹⁸.

On retrouve le même constat sous la plume du préfet Marquis dénonçant le recours néfaste à la vaine pâture : *« les chevaux, déjà excédés de fatigue par un travail forcé, sont*

³¹⁵ Young (1931) – édition Henri Sée –, p. 1223.

³¹⁶ Vers deux ans et demi ou trois ans (Marquis, 1804, p. 171).

³¹⁷ M. Lacoste estime, à partir des données fournies par le préfet Marquis, qu'il manque environ 16 000 chevaux pour travailler correctement les terres labourables du département de la Meurthe. Sans surprise, le manque le plus criant (plus de 5000 chevaux) concerne l'arrondissement de Toul, là où, bien qu'en plaine, on a recours aux bœufs plus qu'ailleurs. (Lacoste, 1951, p. 562).

³¹⁸ Lettre à René, 6 septembre 1819 (Jacops, 1988, p. 292).

obligés d'employer le temps qui devrait être celui du repos, à se procurer une nourriture aussi insuffisante que de mauvaise qualité » (Marquis, 1804, p. 173).

Poussés au bout de leurs forces et nourris chichement, les chevaux lorrains ne peuvent pas être les puissants chevaux de trait que les promoteurs du progrès agricole attendent. Toutefois, on soutient également que leur « dégénérescence » n'est pas seulement le résultat des traitements qu'on leur inflige, mais aussi d'un choix délibéré de ne sélectionner que les petites bêtes. Terre de conflits où les troupes stationnent et circulent intensément, la Lorraine est particulièrement concernée par les réquisitions de chevaux. L'agronome François de Neufchâteau explique de quelle manière les Lorrains se seraient adaptés à un tel contexte :

« L'espèce des chevaux a été rabaissée exprès dans certaines provinces, par une cause qui accuse les malheurs de la guerre et les torts des gouvernements. Dans les temps de Louis XIV, la ci-devant Lorraine et tous les pays limitrophes furent continuellement vexés, soit pour les charrois militaires, soit par l'enlèvement forcé des chevaux des fermiers pour remonter les troupes ; comme on avait fixé la taille des chevaux susceptibles d'être employés dans ce service, les habitants de la campagne préfèrent d'avoir des chevaux dégradés et d'une petite stature, afin qu'on ne fût pas tenté de les dépouiller. ³¹⁹»

Les Lorrains, échaudés par les réquisitions du XVIIe siècle, auraient volontairement abandonné l'idée de posséder des chevaux de plus belle stature susceptibles de servir les armées. Cette crainte, réactivée par de nouvelles saisies liées aux conflits des périodes révolutionnaire et impériale, aurait perduré jusqu'au milieu du XIXe siècle.

En réalité, et même si cela exaspère les tenants d'une modernisation agricole, le paysan lorrain s'accommode très bien des caractéristiques de son cheval. L'animal s'intègre bien dans le système agraire d'*openfield* où dominent les céréales, notamment parce que finalement il fait « beaucoup avec peu ». Les descriptions, parfois outrées, que nous avons mentionnées plus haut, admettent le plus souvent qu'il s'agit d'un cheval dur à la tâche et particulièrement résistant à de rudes conditions de vie. Probablement parce qu'il a conservé la rusticité de son cousin le tarpan, cheval sauvage qui s'est maintenu en Lorraine jusqu'au XVIe siècle (Marquart, 1993). La crise que rencontre l'agriculture lorraine à la fin du XVIIIe siècle résulte d'un dysfonctionnement plus global du système agraire dont les malheurs du cheval lorrain ne sont qu'une manifestation. Malgré tout, les paysans sont restés attachés à ce cheval, et les tentatives pour améliorer la race, en établissant des haras dans la région,

³¹⁹ Cité dans Gayot (1859, p. 142).

notamment celui de Rosières créé par le Marquis de la Galaizière, furent un échec. Le cheval lorrain s'est donc maintenu jusqu'au milieu du XIX^e siècle, avant d'être évincé progressivement puis définitivement, après la Première Guerre mondiale, par un cheval de trait plus puissant venu de Belgique : l'Ardennais.

1.1.2 Assurer le renouvellement de la fertilité des terres cultivées

De manière plus essentielle encore, l'élevage participe, le plus souvent très imparfaitement, à la résolution du problème majeur que rencontrent les anciennes sociétés rurales : le renouvellement de la fertilité des terres cultivées.

Cette problématique, dont l'importance se saisit aisément, est rendue plus limpide encore lorsqu'on prend en considération la réalité écologique de l'espace rural tel qu'il a été façonné par les sociétés. Dans cette optique, la lecture de l'introduction à l'*Histoire de la France rurale* de G. Bertrand est très éclairante. Le géographe y présente le déploiement de l'agriculture comme une rupture qui transforme les écosystèmes naturels originaux en agrosystèmes, des écosystèmes « exportateurs » tronqués au profit des hommes (Bertrand, 1975, p.62-63). Contrairement à l'écosystème naturel où les cycles écologiques sont « bouclés », les agrosystèmes sont fondamentalement en déséquilibre, puisque la biomasse produite est destinée à être récoltée et consommée. Une telle présentation des choses met en exergue la question cruciale qui est posée à l'agriculture depuis son origine : comment rendre à la terre ce qu'on lui a pris par les récoltes ? Car sans équilibre, même précaire, entre les prélèvements (récoltes) et les apports en fertilisants, les terres cultivées ne peuvent que s'appauvrir.

Au cours de l'histoire, jusqu'à la généralisation des engrais minéraux, l'agriculture a répondu de différentes manières à ce problème. Les systèmes agraires les plus anciens ne reposaient, pour ainsi dire, que sur le renouvellement spontané de la fertilité. En effet, une terre défrichée et nouvellement cultivée est généralement fertile, puis s'appauvrit plus ou moins rapidement. Il est donc possible d'en tirer le meilleur parti, et, ensuite de l'abandonner plus ou moins longtemps pour laisser la végétation se reconstituer. Le brûlis de cette dernière permettra, après plusieurs années, de cultiver à nouveau cette terre. Nous décrivons ici les agricultures itinérantes sur brûlis, dans lesquelles l'élevage ne joue qu'un rôle mineur, l'environnement forestier qui prédomine étant même plutôt inhospitalier pour le bétail.

Néanmoins, avec un tel système, la fécondité du sol n'est jamais totalement restituée et, la population augmentant, il est nécessaire de raccourcir toujours plus les phases de friches

qui séparent les périodes de cultures. De la friche arborée on passe alors à la buissonnante, pour finir avec une simplement herbacée. Avec une période de « repos » aussi courte, la productivité du sol n'a absolument pas le temps de se reconstituer. Ainsi, en complément de l'énergie naturelle ou écologique (succession végétale) devenue à elle seule nettement insuffisante, l'énergie « culturale », c'est-à-dire le travail des hommes secondés par leurs bêtes, doit s'accroître. Premièrement, il faut mieux préparer la friche herbacée dont la vocation est d'être prochainement ensemencée. Cela passe par une technique, apparue dans les régions méditerranéennes durant l'Antiquité, la jachère. En réalité celle-ci n'est pas le « repos du sol », trop souvent ainsi décrit, mais plutôt son « travail préparatoire » essentiel pour assurer une bonne récolte, comme l'a rappelé François Sigaut, corrigeant ainsi de sérieux malentendus (Sigaut, 2007 ; Morlon et Sigaut, 2008). Cette jachère correspond aux différents labours effectués, au moins trois, durant le printemps et l'été en vue des semailles des céréales d'hiver, à l'automne. Elle dure donc, le plus souvent, environ six mois : du premier labour intervenant en avril aux semailles en octobre. La friche herbacée au sens strict, ou chaumes, ne s'étend alors plus que sur huit mois : des récoltes en juillet-août au premier labour (avril).

Reste qu'une terre, même labourée plusieurs fois, ne portera pas de fruits si elle n'a pas retrouvé le niveau de fertilité que la récolte précédente lui a enlevé. La fertilité n'étant plus reconstituée sur place, elle doit désormais provenir d'autres espaces, particulièrement le *saltus* et la forêt. Ces transferts, que nous avons déjà évoqués³²⁰, sont principalement assurés par le bétail qui joue, grâce au fumier qu'il produit, un rôle crucial dans ce type de système agraire. À ce stade, il faut tout de suite préciser que l'adoption de cette nouvelle méthode de renouvellement de la fertilité ne signifie pas que l'ancienne est abandonnée. D'une part la période de « friche herbacée », improprement qualifiée de jachère, permet tout de même un rétablissement très partiel de la fertilité du sol. D'autre part, les prairies naturelles, même si elles sont entretenues par les hommes (prés de fauche), le *saltus* et la *silva*, c'est-à-dire les espaces qui peuvent être consacrés à l'alimentation du bétail, continuent de reconstituer leur fertilité spontanément. On comprend qu'avec une telle méthode, l'agriculture ne peut dissocier la céréaliculture et l'élevage, la productivité de la première dépendant de l'existence du second.

³²⁰ Chapitre 6 :1.1.2

Pour en revenir plus spécifiquement au cas lorrain, cette nécessité explique la présence, en plus des équidés, d'autres types d'élevage : bovin et surtout ovin. Les bovins élevés en Lorraine sont principalement des vaches. Elles constituent le type de bétail le plus polyvalent car, en plus de l'engrais qu'elles produisent, elles peuvent être attelées, et leur lait assure la production des laitages ³²¹. Cette polyvalence rend la possession de cet animal incontournable, tant pour les laboureurs que pour les manœuvres, car une « *petite vache à tout faire* » (Antoine, 1999, p.14) remplit partiellement, à elle seule, les trois fonctions énergétiques que l'on attend du bétail³²². L'examen des Déclarations des communautés de 1708 montre que rares sont les habitants qui ne possèdent pas au moins une vache. Si bien qu'il y a, au début du XVIIIe siècle, plus de vaches (89 867) que de chevaux (81 461)³²³. C'est, pour l'essentiel, un élevage de subsistance que l'on décrit sur le déclin à la veille de la Révolution. En 1787, lors d'une séance de l'Assemblée Provinciale des Trois-Évêchés consacrée à l'agriculture, on s'interroge sur la diminution des « bêtes rouges »³²⁴. Peu d'éléments permettent de confirmer une telle évolution. La comparaison des données issues des Déclarations des communautés de 1708 et celles fournies par les préfets au début du XIXe siècle ne laisse pas entrevoir un déclin de la présence des bovins. Néanmoins, on sait le peu de soins accordés à ces derniers. Le préfet Marquis affirme que les « *bêtes à cornes sont encore plus mal soignées que les chevaux* » (Marquis, 1804, p. 174), tandis que Colchen, préfet du département de la Moselle, décrit des vaches « *ordinairement maigres* » (Colchen, 1802, p.125). Il est vraisemblable que les bovins subissent de plein fouet les conséquences des contextes difficiles. En cas de manque de fourrage, le laboureur est plus enclin à sacrifier ses vaches que ses chevaux. Et le manœuvre, frappé par la misère, peut être contraint de vendre son unique vache, parfois difficilement acquise. D'autre part, l'élevage bovin a pu, dans une certaine mesure, subir la concurrence d'un autre type d'élevage plus adapté à l'*openfield* céréalier : celui des ovins.

Si la polyvalence des bovins est appréciable, l'aptitude des ovins à se contenter d'une maigre pâture rend leur élevage intéressant dans un contexte où les herbages sont limités. En effet, la subsistance des « bêtes blanches » ou « à laine » peut être simplement assurée grâce aux pâquis les moins productifs, notamment les plus pentus et secs qui ne peuvent pas être

³²¹ Mais ces fonctions ne sont pas forcément compatibles, car en attelant une vache, on risque de réduire considérablement sa production de lait.

³²² Et ses sous-produits peuvent, outre la consommation directe, faire l'objet d'échanges.

³²³ Roussel (1952), p. 171.

³²⁴ Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale des Trois-Évêchés et du Clermontois, 1787, p. 254.

cultivés, mais surtout à la vaine pâture sur les chaumes une fois les récoltes passées. Plus que celui des bovins, l'élevage ovin est donc particulièrement adapté aux régions d'*openfield* à assolement triennal, où les emblavures se sont largement étendues au détriment du *saltus*, mais où, chaque année, environ un tiers des terres labourables ne sont pas ensemencées. Regroupées en un bloc d'un seul tenant, la sole en « jachère » ou « versaine » en Lorraine, ces terres peuvent être aisément parcourues par plusieurs centaines de moutons sous la garde d'un seul berger et de ses chiens.

Les plaines et les plateaux lorrains, terres d'*openfield*, ne font pas exception. L'élevage de moutons est, de loin, le plus important. On compte près de 200 000 têtes dans les Duchés de Lorraine et de Bar en 1708 (Roussel, 1952, p.171). Un siècle plus tard, les « bêtes à laine » sont toujours bien présentes dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, où l'on dénombre respectivement 109 662 et 100 984 bêtes (Marquis, 1804, p.189 ; Colchen, 1802, p.135). Plus à l'ouest, dans le département de la Meuse, l'élevage ovin domine également et poursuivra sa croissance jusqu'au milieu du XIXe siècle, avec près de 220 000 têtes (Millet, 1936). Dans le détail, il apparaît que ce sont surtout les finages céréaliers des plaines et des plateaux qui concentrent principalement les ovins, avec plus de cent bêtes et parfois plusieurs centaines³²⁵. En revanche, comme on le verra plus loin³²⁶, là où l'*openfield* se dégrade vers un système viticole, la présence des moutons est plus aléatoire. Cela témoigne du lien qui existe, en Lorraine comme ailleurs, entre ce système agraire et l'élevage ovin.

Néanmoins, si cette association semble évidente, elle n'a pas toujours été aussi étroite, et le XVIIe siècle marque probablement un début de spécialisation vers ce type d'élevage, allant croissant jusqu'au XIXe siècle. Une telle évolution a notamment été mise en évidence par Jean-Marc Moriceau en Île-de-France où, jusqu'au début du XVIIe siècle, un relatif équilibre existait entre les différents cheptels. Les troupeaux d'ovins se sont ensuite multipliés alors que parallèlement les élevages bovin et surtout porcin reculaient (Moriceau, 2017). Avec le développement de l'élevage ovin, les fermiers d'Île-de-France ont trouvé une solution au manque chronique de « fumier de cour » (mélange des pailles et des déjections du bétail récoltées durant la stabulation) qui demandait, en outre, d'être charrié par tombereau. En effet, le parcage des moutons sur les jachères constitue, chaque année, un complément intéressant pour accroître la proportion des terres enrichies, d'autant plus que leurs déjections sont reconnues comme étant plus riches. La saison du parc a principalement

³²⁵ 369 à Athienville en 1708. A. D.54 : B 11720

³²⁶ Chapitre 6 :2.3.1

lieu durant l'été, après les labours du printemps, en vue des semailles de l'automne (Moriceau, 2017). Le berger est chargé de parquer les bêtes sur les terres à fumer, à l'aide d'une clôture mobile faite de claies. Le parc, le berger et sa roulotte se déplacent quotidiennement, voire plusieurs fois par jour, pour pouvoir fumer un maximum de terres de la façon la plus équitable possible.

Si, le parcage des ovins s'impose dès le XVII^e siècle dans les riches plaines céréalières du centre du Bassin parisien, il semble, qu'au XVIII^e siècle en Lorraine, la technique n'est pas mise en œuvre, ou alors, à la marge. Ainsi, alors qu'il traverse la province, Arthur Young n'aperçoit qu'un seul parc à moutons, entre Blamont et Héming³²⁷ (Young, 1931, p.771). Le maire de Nancy, A. D. Duquesnoy, expose, dans un mémoire consacré à l'élevage des « bêtes à laine » publié en 1792, les avantages du parcage et la méthode à suivre :

« En général on doit poser le parc au commencement d'un canton pendant une nuit, la nuit suivante on le place dans le lieu immédiatement suivant du même canton, et ainsi de proche en proche, on le parcourt en entier, le jour on laboure le lieu où les brebis ont passé la nuit. Peut-être vaudrait-il mieux par un léger labour préparer la terre à recevoir les sels que contient le fumier. » (Duquesnoy, 1792, p. 217).

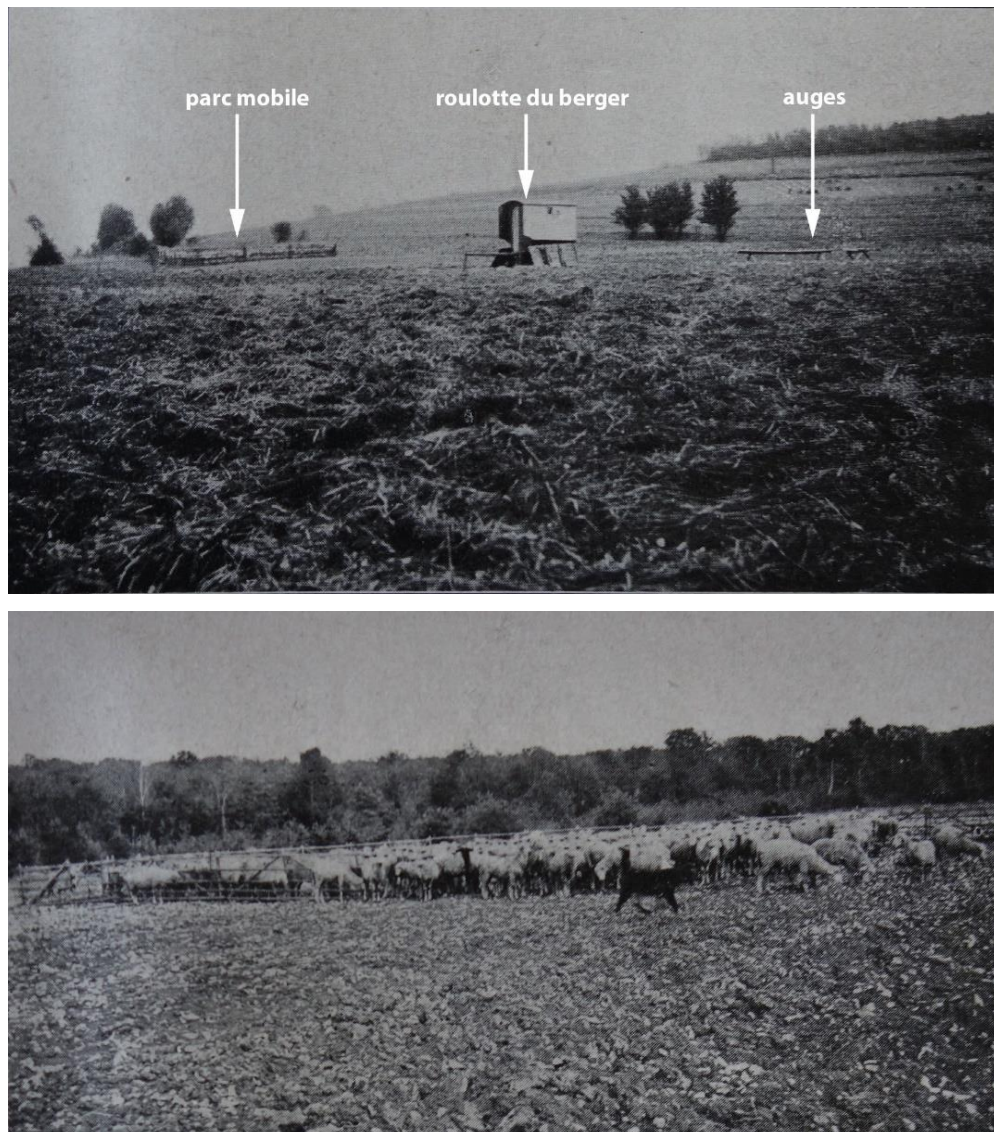
Le soin que prend A. D. Duquesnoy à détailler la technique du parc laisse à penser qu'elle n'est, à la fin du XVIII^e siècle, que balbutiante dans la région. Ce que confirme, au début du XIX^e siècle, le préfet Marquis en indiquant, dans son développement consacré aux engrais, que « *la méthode du pacage commence à s'introduire* », et qu'elle est « *extrêmement avantageuse dans les terres fortes et froides, ainsi que les cendres lessivées* ». Mais elle reste marginale, et « *le fumier que l'on retire de la litière des animaux est donc à peu près le seul engrais dont on fasse usage* » (Marquis, 1804, p.160).

Le traitement du « fumier de cour » ne fait pas l'objet d'une attention particulière : les « fiens » des différents types de bétail sont mélangés, sans distinction, dans un tas entreposé devant les habitations, sur les espaces communs typiques des villages lorrains : les usoirs. Les quantités récoltées sont généralement insuffisantes et une partie seulement de la sole des jachères est fumée, à la fin du printemps, après le second labour³²⁸. La pratique du parc n'est, semble-t-il, devenue commune qu'au cours du XIX^e siècle, même si on milite encore pour

³²⁷ Young (1931) – édition Henri Sée –, p. 771..

³²⁸ En 1841, c'est encore un sixième des terres cultivées qui ne reçoit pas d'engrais. (Guérard, 1841, p.348).

son extension, en 1841, dans un ouvrage consacré à l'enseignement agricole³²⁹. Elle s'est maintenue jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale grâce aux troupeaux transhumants d'ovins venus d'Alsace (Photographie 15.



Photographie 15 : Parcage des moutons dans la Meuse durant l'entre-deux-guerres (Millet, 1936)

Au XVIII^e siècle, la Lorraine est donc loin d'adopter le modèle d'élevage productif (en engrais, mais aussi en viande, en laine et en suif) et, d'une certaine manière, spéculatif (la demande en laine dépasse l'offre et les prix s'envolent) mis en place par les grands fermiers

³²⁹ Guérard (1841), p.386 : « Avec des cultures moins étendues, plus d'engrais et **le parcage** ; il n'est pas de terrains, sur nos plateaux, qui ne puissent arriver au produit moyen de 18 hectolitres de froment par hectare et de 20 à 21 hectolitres de céréales de printemps. Après tant d'inutiles efforts, c'est donc vers ce but que les soins des cultivateurs doivent tendre : l'intérêt public et le leur en particulier le commandent. »

franciliens. Si l'on excepte les bénéficiaires du « droit de troupeau à part »³³⁰ qui peuvent s'affranchir des contraintes collectives, inhérentes au système d'*openfield*, et se lancer dans de vastes opérations particulièrement lucratives³³¹, l'élevage ovin apparaît dans l'ensemble très rudimentaire. En effet, la masse des petits cultivateurs et des manœuvres élève seulement quelques moutons pour leur engrais. Ces bêtes sont présentées comme mal soignées et régulièrement décimées par les épizooties, par ceux qui désespèrent de voir un jour l'élevage ovin prospérer comme en Angleterre ou en Espagne. Les préfets Marquis et Colchen jugent que l'extrême mortalité des bêtes résulte de leur garde au sein d'un troupeau communal (Colchen, 1802, p.125 ; Marquis, 1804, p. 176), tandis qu'A. D. Duquesnoy dénonce les cloaques que sont les bergeries dans lesquelles on calfeutre les brebis durant l'hiver (Duquesnoy, 1792, p. 14-16). En réalité, en guise de bergerie, les bêtes doivent le plus souvent se contenter d'une partie de la travée qui, dans la maison lorraine traditionnelle, est réservée aux différents bétails. Elles y restent tout l'hiver, nourries de foin et de paille. Cette période hivernale de stabulation quasi continue permet d'accumuler un maximum de fumier. En revanche, dès l'arrivée des beaux jours, elles passent la journée dehors à parcourir le finage, rassemblées en troupeau communal, à la recherche de la moindre nourriture. Durant cette période, les déjections ne peuvent plus être récoltées, si ce n'est la nuit, une fois les bêtes rentrées, celles de la journée étant, pour l'essentiel, « perdues » au cours des pérégrinations du bétail.

Ainsi, la vaine pâture, telle qu'elle est pratiquée en Lorraine, ne doit pas être confondue avec le parage même si, à première vue, les deux pratiques peuvent se ressembler. Dans les deux cas, il s'agit de techniques permettant d'assurer la nourriture du bétail et la fumure des champs. Mais, avec la vaine pâture, le premier impératif l'emporte sur le second, tandis qu'avec le parage c'est l'inverse. Dans le premier cas, la fumure est faible, voire nulle, car les animaux arrivent trop souvent le ventre vide sur les chaumes et les jachères. Tandis que, dans le second cas, il est au contraire recommandé d'avoir alimenté le bétail³³² avant de l'amener au parc, pour assurer un transfert de fertilité maximal (Morlon & Sigaut, 2008,

³³⁰ En principe, la Coutume de Lorraine réserve ce droit au seigneur haut justicier du lieu qui peut l'affermier (ou l'amodier) avec ses terres (Coutume de Lorraine, 1783, Titre XV, art. XXX et XXXI). Dans les faits, les bénéficiaires de ce droit sont plus nombreux, ce qui désole les communautés privées de ressources pour leur bétail à cause des abus qu'une telle situation engendre (Lacoste, 1951, p. 398-403).

³³¹ Le nombre important de « bêtes blanches » qu'ils élèvent permet, sans difficultés, de les identifier dans les Déclarations des communautés de 1708. Par exemple, à Essey où un amodiateur déclare 338 brebis et moutons, alors que les autres habitants, principalement des vignerons, n'en possèdent pas (A. D.54 : B 11722)

³³² Ou de l'alimenter dans le parc avec un fourrage récolté ailleurs.

p.38-43). Celui-ci étant encore renforcé lorsque le parcage a lieu de nuit, comme le recommande le maire de Nancy, A. D. Duquesnoy, dans l'extrait retranscrit plus haut.

1.1.3 Nourrir les hommes

D'une certaine manière le bétail participe indirectement à l'alimentation des hommes, en fournissant force de travail et fumure. Nous chercherons ici à présenter comment l'élevage assure directement cette fonction, car cela explique la diversité du cheptel.

La ration calorique paysanne est principalement constituée de pain et plus largement de préparations à base de céréales. Il s'agit là d'une évidence, mais il faut la rappeler, car elle explique l'importance accordée à la céréaliculture, en particulier à la sole des *bleds* qui porte le froment et pour laquelle on dépense le plus d'énergie, et la place minimale que l'on attribue alors au bétail. Cependant, celui-ci participe également à l'alimentation du paysan lorrain en fournissant les produits laitiers et la viande. À l'échelle de la Lorraine des Côtes, cela explique notamment la répartition assez égale des vaches, et le caractère relativement démocratique de cet élevage. Avec les brebis, elles produisent le lait nécessaire à la fabrication de fromages qui constituent une part non négligeable du régime alimentaire du paysan lorrain (Cabourdin, 1977, p. 691-692). Faute de vaches ou de brebis, les plus pauvres se tournent vers la chèvre, souvent qualifiée de « vache du pauvre ». Il s'agit là d'un élevage qu'on peut estimer numériquement très faible, même si les chèvres sont parfois exclues des dénombrements (en particulier ceux de 1708) : au début du XIX^e siècle, le préfet Marquis en estime le nombre à environ 10 000 bêtes (chiffre en baisse depuis la Révolution, Marquis, 1804, p. 189), tandis que le préfet de la Moselle, J.-V. Colchen, évoque un effectif légèrement supérieur à 8000 (Colchen, 1802, p. 135). La marginalité de cet élevage n'est pas seulement numérique, elle est aussi sociale, comme en témoigne le jugement émis par le préfet Marquis à l'égard de la présence de caprins dans son département : « *ce n'est que sous le rapport des ressources qu'ils procurent à l'indigent, que l'on peut regarder ces animaux comme utiles* » (Marquis, 1804, p.176).

Concernant la viande, tous les animaux, à l'exception des chevaux, sont susceptibles d'en fournir. Mais nous n'avons pas encore évoqué l'animal qui procure l'essentiel des apports carnés : le cochon. La viande de cet animal constitue, avec le pain et les légumes des jardins potagers – les *meix* –, un élément essentiel de la table du paysan lorrain, la viande de boucherie étant réservée aux grandes occasions. L'abattage du cochon, généralement à la fin de l'année, marque un temps de réjouissances dans les campagnes, une « Saint Cochon »

tant attendue, car alors les réserves se remplissent de lard mais aussi de saindoux, aliments de base de la cuisine lorraine. On comprend alors l'importance de l'élevage porcin dont les produits sont rarement commercialisés mais principalement consommés sur place. La plupart des foyers élèvent des porcs. Les plus modestes se contentent d'une ou deux bêtes pour l'autoconsommation, tandis que les laboureurs les plus aisés en possèdent davantage, quatre ou six, voire plus, ce qui laisse supposer qu'une partie est destinée à la vente. Ainsi, les Déclarations des communautés de 1708 révèlent que l'élevage porcin (86 818) est à peu près aussi important que celui des vaches et des chevaux (Roussel, 1952, p. 171). À la fin du XVIIIe siècle, la Lorraine compte parmi les principales régions d'élevage porcin, alors que cette activité décline en France depuis le milieu du XVIIe siècle (Moriceau, 2005, p.39-40). Il s'agit donc là d'une spécificité importante qu'il convient de souligner.

L'animal dont il est question n'a pas grand-chose à voir avec le porc contemporain. Il est plus svelte et haut sur pattes. L'iconographie allant même jusqu'à suggérer une proximité très grande avec son cousin le sanglier. Mais ces descriptions n'ont rien d'étonnant quand on pense que les porcs doivent, comme le reste du bétail à la belle saison, parcourir le finage à la recherche de nourriture, puis à l'automne, arpenter les bois lors de la glandée. Ce dernier point est important pour comprendre le maintien de l'élevage porcin en Lorraine, car si le mouton est associé à la céréaliculture, le porc, lui, l'est à la forêt, en particulier à la présence du chêne. L'existence d'un couvert forestier important et accessible (malgré des remises en cause) au panage des porcs constitue un contexte favorable. La glandée s'est d'ailleurs maintenue en Lorraine assez tardivement, parfois jusqu'au XXe siècle (Husson, 1987, p.157-159). Mais pour engraisser les porcs correctement, il faut également les nourrir à la ferme. On leur donne à manger dans un seau – la « saille » à cochon – un mélange composé des restes non consommés issus du jardin potager, de petit-lait ou de lait caillé, de son ou de farine d'avoine, de pommes de terre et de « relavures », les eaux grasses de vaisselle (Lavigne, 1933, p. 321).

Bien sûr, pour être complet, il faudrait évoquer la basse-cour, particulièrement la volaille, mais cela nous éloignerait de notre sujet, car ces animaux n'ont pas vocation à fréquenter le *saltus*. Une exception toutefois est à noter : les oies, qui pâturent et sont donc susceptibles de visiter les pâquis communaux comme le bétail.

1.2 Un espace pastoral fluctuant : vaine pâture et parcours

Chevaux, moutons, vaches et porcs apportent l'énergie nécessaire au bon fonctionnement du système agraire. L'équilibre précaire, entre cultures et élevage, ne peut exister que si les hommes réservent à ces bêtes des espaces assurant leur subsistance. Dans un système, l'*openfield*, qui tend à étendre toujours davantage les emblavures, la solution repose sur le caractère fluctuant de l'espace pastoral qui découle des principes de la vaine pâture et du parcours.

1.2.1 La vaine pâture

La vaine pâture peut être définie comme la faculté qu'ont les habitants d'une commune d'envoyer leur bétail pâturer sur les terres non ensemencées ou dépouillées de leurs fruits après les récoltes (Clère, 1982, p.113). Concrètement, le bétail peut donc parcourir les chaumes et les jachères, ainsi que les prés après la fenaison. Cela signifie également que l'espace pastoral fluctue dans l'espace et le temps. Dans l'espace, car du fait de la pratique de l'assolement triennal, la sole non ensemencée des jachères se déplace d'une année sur l'autre. Dans le temps, car après les récoltes de l'herbe des prés et des grains des champs, entre la fin du mois de juin et la fin août, l'espace de la vaine pâture s'élargit considérablement.

De la seconde moitié du XVIII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle, cette pratique a été très largement dénoncée comme un archaïsme responsable de tous les maux par des élites acquises à l'idée d'une modernisation agricole. Il s'agit pourtant d'une caractéristique essentielle du système agraire d'*openfield* souvent appliquée jusqu'au début du XX^e siècle. Ainsi, alors que la loi de 1889 permet sa suppression, sur les 596 communes rurales que compte le département de la Meurthe, 522 optent pour son maintien (Coudert, 1967, p. 160). Il s'agit d'une preuve, parmi d'autres, du profond ancrage de la vaine pâture dans la vie rurale en Lorraine.

Nous ne chercherons pas ici à trancher si, comme le suggère X. de Planhol, l'adoption de la vaine pâture et de la garde collective du bétail constitue l'acte de naissance de l'*openfield* en Lorraine. Nous nous bornerons à rappeler qu'avant que ne se dessine la « révolution agricole » des Temps Modernes, on voit mal comment le bétail pourrait se passer de la vaine pâture alors que les terres labourables occupent l'essentiel des finages. Comme il faut des bêtes pour produire des grains, le meilleur compromis consiste à trouver

un moyen de faire cohabiter, sur un même espace, céréaliculture et élevage, ce qui conduit à adopter la vaine pâture.

Au XVIII^e siècle cette pratique est, en réalité, plus complexe que ne le suggèrent parfois les définitions qu'en donnent les juristes ou les historiens et géographes ruralistes. Les premiers ont tendance à n'y voir qu'une atteinte au droit de propriété, et donc à envisager son exercice uniquement sur les fonds privés. Ainsi, pour L. Chiffert (1899, p.7-8) : « *Le droit de vaine pâture est une atteinte profonde au droit de propriété, puisque chaque habitant de la commune peut faire pâturer ses bestiaux sur les propriétés* ». Cette vision des choses découle en grande partie de la distinction qu'établit le droit entre les vive et vaine pâtures. Contrairement à cette dernière, la vive pâture, aussi qualifiée de « grasse », s'exerce sur les biens appartenant à la commune (forêts et pâquis communaux) ou sur lesquels elle dispose d'un droit d'usage (Chiffert, 1899, p.9-11 ; Vivier, 1999b, p.74).

Les historiens et géographes ruralistes ont, quant à eux, plutôt insisté sur la présence du bétail sur les terres labourables que l'exercice de la vaine pâture implique. Ainsi, dans *l'Histoire de la France rurale*, elle est définie comme la « *pâturage sur les terres pendant les périodes de repos suivant la dernière moisson* » (Fourquin, 1975, p.368). De même, dans sa thèse sur la Lorraine rurale des XVI^e et XVII^e siècles, l'historien G. Cabourdin définit brièvement la vaine pâture comme « *le parcours des animaux sur la jachère et les autres soles après la moisson* » (Cabourdin, 1977, p. 664). On retrouve la même idée dans les grands « classiques » de la géographie agraire. Dans *Les Paysages agraires*, A. Meynier décrit la vaine pâture ainsi :

« *Le bétail dispose, pour sa dépaissance, de la **sole en jachère morte**, lorsqu'elle existe encore, et également **des soles de céréales une fois les récoltes enlevées, sur les chaumes ou éteules**. Alors les bêtes de chaque exploitant paissent indifféremment sur toutes les terres de la sole, parfois sous la garde d'un berger communal (le herdier de l'ancienne Lorraine): c'est la vaine pâture.* ». (Meynier, 1958).

On retrouve une définition plus ou moins similaire chez R. Lebeau : « *l'usage ancestral veut, qu'après les récoltes, et jusqu'aux semailles, l'ensemble du finage redevienne propriété de la communauté rurale, et que le troupeau de chacun puisse paître les terres de tous : c'est la vaine pâture* » (Lebeau, 2011, p. 54).

L'examen des coutumes qui, sous l'Ancien Régime, régissaient la pratique de la vaine pâture révèle une réalité plus complexe (Clère, 1993). La Coutume de la Terre et Seigneurie

de Gorze permet notamment d'en envisager tous les aspects. Rédigée en 1624, elle fournit la description la plus détaillée de ce qu'on entend alors par « vaine pâture », en consacrant à cette dernière quatre articles (X à XIII) dans son Titre XVI intitulé « *Des Pasturages, Rivières, et Usages en iceux* » :

« X. *Vaine pasture s'entend et s'extend ès chemins publics, charrières, voyes et sentiers communaux, brayes, landes, hayes, rapailles, treixes et buissons.*

XI. *Semblablement terres en friches, versaines, soumarts ou fratis, comme héritages non ensemencés ouverts et non clos, prairies dépouillées après la première faux ou seconde, s'il y a droit de regain.*

XII. *Sont aussi sujets à vain pasturage les bois deffensables après la quatriesme ou cinquiesme feuille, selon le terroir et bonne recrue d'iceux bois, auparavant non.*

XIII. *Les fruicts sauvages ès lieux non fermez naturellement cheus sous les arbres, ou par violence des vents, et sans le fait de l'homme, sont de vaine pasture.* » (Bourdote de Richebourg, 1724, p.1095).

À la lecture de ces articles, on comprend que l'espace concerné par la vaine pâture est bien plus large que ce que l'on imagine habituellement. Il inclut les fonds privés : les terres « sans fruits » – « versaines » et « *soumarts* », c'est-à-dire les jachères, héritages non ensemencés et prairies dépouillées de leur herbe – sont mentionnées. Mais un détail montre que cette pâture n'est pas aussi vaine qu'elle en a l'air : les fruits des arbres tombés par terre naturellement dans les lieux non clos, c'est-à-dire en dehors des jardins et des vignes, peuvent être consommés³³³. Peu importe que ces arbres fruitiers poussent sur des parcelles privées, puisque la Coutume précise plus loin, à l'article XXXII : « *arbres fructiers, sauvages percreus en héritages ou terres de quelque nature qu'elles soient non clos ou fermez sont communs, et ne peut mesme le propriétaire du fond où il y en a en couper ou faire abbatre aucun.* » (Bourdote de Richebourg, 1724, p. 1096). La ressource n'est pas aussi maigre qu'on pourrait l'imaginer, car au XVIII^e siècle, et plus encore dans les siècles antérieurs, l'*openfield* lorrain est loin de n'offrir à la vue que de vastes étendues céréalières nues. Il présente, au contraire, un caractère quasi complanté, avec la présence d'un nombre important d'arbres champêtres³³⁴. Le préfet Marquis avance le nombre d'environ 160 000

³³³ On retrouve la même affirmation dans la Coutume de Saint-Mihiel, Titre III, article IV : « *Les fruicts sauvages tombez naturellement sous les arbres, ou par violence des ventz, et sans le fait de l'homme, sont de vaine pasture* ». (Bourdote de Richebourg, 1724, p. 1057).

³³⁴ Ces arbres peuvent servir à délimiter les quartiers (regroupement de plusieurs parcelles parallèles), à servir de repères lors des labours, ou tout simplement à apporter un ombrage aux hommes et aux bêtes lorsqu'ils travaillent aux champs durant la belle saison.

arbres épars pour le département de la Meurthe en 1789, mais admet qu'une telle évaluation est incertaine et probablement sous-estimée, car les municipalités, qui ont fourni ces renseignements, craignent de devoir replanter une partie des arbres abattus. En effet, si l'on en croit le préfet Marquis, ces arbres étaient bien plus nombreux avant la Révolution, parfois même jusqu'à l'excès (Marquis, 1804, p.169).

Outre les fonds privés, la vaine pâture concerne aussi les terrains communaux : l'ensemble du réseau viaire, mais aussi les boisements dégradés (rapailles, hayes) et les formations végétales relevant du *saltus* (landes, buissons) qui sont le plus souvent la propriété de la communauté villageoise. Les pâquis sont donc aussi soumis au vain pâturage. D'ailleurs, en 1700, lorsqu'on demande aux communautés d'indiquer les usages qu'elles font de leurs pâquis communaux, la plupart répondent qu'ils servent au « *vain pasturage* » de leur troupeau communal³³⁵. L'idée avancée par les juristes du XIX^e siècle selon laquelle la vaine pâture ne s'exerce que sur les fonds privés n'est donc pas à retenir. Ainsi, la distinction entre pâture vive sur les communaux et vaine sur les terres débarrassées de leurs récoltes, n'apparaît pas aussi nette dans la gestion pastorale du finage sous l'Ancien Régime.

Enfin, la vaine pâture s'étend également aux bois, même si des règles spécifiques encadrent la pratique. Seuls les taillis ayant atteint une certaine maturité, 4 ou 5 ans d'âge, sont défensables et donc accessibles au troupeau. Ce compromis entre vaine pâture et nécessaire régénération de la forêt est mentionné dans d'autres coutumes avec quelques différences concernant la période de mise en défens des taillis : celle de Saint-Mihiel prévoit une durée minimale de sept ans après la coupe dans les « *lieux de montagne, et moins fertils* »³³⁶, et celle de Lorraine cinq ans³³⁷, comme celle de l'Évêché de Metz qui précise toutefois que la durée peut être abaissée à trois ans pour les « *bois taillis de Salines* »³³⁸. La totalité de la surface des bois n'est donc pas ouverte à la vaine pâture. En outre, la pratique de celle-ci dans les espaces forestiers est restreinte à certaines périodes de l'année. À l'automne, elle est suspendue en raison du « panage » (ou « païsson ») des porcs : c'est le temps où s'exercent les droits de glandée et feinasse, parfois qualifié de temps du « *grenier* » ou de « *grainer* ». La consommation des glands et des faînes par les porcs est considérée comme une pâture vive et « grasse », et non vaine³³⁹. Les dates qui bornent cette période

³³⁵ A. D. 54 : B. 11 716 à 11 719.

³³⁶ Titre XIII, article X (Bourdout de Richebourg, 1724, p.1057)

³³⁷ Titre XV, article VII (Bourdout de Richebourg, 1724, p.1114)

³³⁸ Titre XIV, article VII (Bourdout de Richebourg, 1724, p. 422)

³³⁹ Coutume de l'Évêché de Metz, Titre XIV, article VIII : « *Grasse pâture consiste en glandée et feinasse seulement* » (Bourdout de Richebourg, 1724, p. 422).

varient d'une coutume à l'autre. Celle de l'Évêché de Metz indique que le temps de la paison débute le premier jour d'octobre et prend fin à Noël, la période étant sensiblement identique dans celles de Gorze (elle débute plus tôt, à la Sainte-Croix, le 13 septembre) et de Lorraine. Dans la Coutume de Saint-Mihiel, le temps du grenier déborde très largement sur l'hiver, puisqu'il s'achève à la Purification, le 2 février. Les coutumes prévoient également un temps de « recours » qui, lorsque la saison a été bonne et que l'hiver n'est pas trop rude et enneigé, permet de prolonger la paison parfois jusqu'au printemps : la Coutume de Saint-Mihiel permet, par exemple, un recours jusqu'à la mi-mai, et jusqu'à la Saint-Georges (23 avril) dans celle de Gorze. La reprise de la vaine pâture ou temps de « *l'herbage* » dans la Coutume de Saint-Mihiel, n'a lieu qu'après la fin du temps de recours. Du reste, le printemps marque généralement un temps de restriction d'accès du bétail en forêt pour permettre la pousse des feuilles et la reproduction des animaux sauvages, on parle parfois de temps de « foenaison³⁴⁰ » (Devèze, 1967, p.38). En conclusion, la vaine pâture s'exerce en forêt principalement de la fin du printemps au début de l'automne, même si de nombreuses subtilités, en fonction des lieux, font varier ce calendrier³⁴¹.

En résumé, rares sont les parties du finage qui ne sont pas concernées par la vaine pâture. Il s'agit, pour des raisons évidentes, des héritages enclos : les meix qui entourent les villages, mais aussi les vignes. Il s'agit là d'un détail important, car il en découle que les finages viticoles des Côtes offrent, *a priori*, des opportunités de vaine pâture plus limitées. Rares sont aussi les secteurs du finage accessibles toute l'année à la vaine pâture. En fait, il apparaît que seuls les communaux non boisés – chemins et pâquis – et les boisements très dégradés (les rapailles) sont dans ce cas-là.

1.2.2 Le parcours

L'espace pastoral disponible s'élargit encore avec le parcours. Ce droit permet à une communauté rurale d'étendre son droit de vaine pâture³⁴² sur les finages – ou bans – contigus au sien. Les coutumes encadrent cette pratique en précisant notamment qu'elle s'exerce de « *clocher à clocher* ». Concrètement, cela signifie que la faculté de faire pâturer un troupeau sur un finage jointif au sien ne doit pas aller au-delà du clocher du village voisin : seule une partie du finage est donc accessible. En l'absence de clocher, le milieu du village sert de

³⁴⁰ Période durant laquelle naissent les faons.

³⁴¹ La Coutume de Gorze distingue les « bois de garenne » ou « gros bois » accessible en tout temps.

³⁴² Et non celui de vive ou « grasse » pâture que seuls les résidents du ban peuvent faire valoir.

repère³⁴³. Une communauté peut exercer ce droit de parcours sur l'ensemble des bans attenants au sien, mais il lui est interdit, sous peine d'amende, de « *transfiner* », c'est-à-dire de déplacer son troupeau d'un ban contigu à un autre en passant par un qui ne l'est pas. Enfin, le parcours implique une réciprocité : une communauté qui exerce son droit de parcours accepte que les voisines en fassent autant. En revanche, en l'absence de réciprocité elle est théoriquement fondée à restreindre l'accès à son ban.

Il s'agit là de grands principes qui sont susceptibles de varier selon les lieux, comme le montre, entre autres, le cas du ban de Jeandelize. Celui-ci est encadré par quatre bans : celui de Boncourt à l'est, d'Olley à l'ouest, de Thumeréville au nord, et de Puxe au sud³⁴⁴. La communauté de Jeandelize déclare que les trois premières ont un droit de parcours sur son ban. Ainsi, elle déclare : « *les habitants d'Olley aussy a saison ouverte*³⁴⁵ *ont droit de vain paturer sur le ban dudit Jandelize jusque a la fontaine appellé le reuillon en tirant ligne droite a une autre fontaine appellé la fond villers, et réciproquement les habitants de Jandelize ont droit de vain paturer de mesme sur le ban dudit Olley jusque a lequart de leur clocher*³⁴⁶ ». Les limites spatiales de l'exercice du droit de parcours peuvent donc être, dans certains cas, plus précises que ce que suggèrent les coutumes. Elles sont probablement le fruit de compromis complexes entre les communautés. Chemins, cours d'eau, « fontaines » (c'est-à-dire sources) peuvent être des repères commodes et moins contestables. Ainsi le droit de parcours de la communauté de Jeandelize sur le ban de Boncourt est limité par le ruisseau de l'étang, ce qui réduit la vaine pâture théoriquement possible selon les coutumes. Mais elle-même encadre le droit de parcours de la communauté de Boncourt dans des limites précises, correspondant au tracé des chemins. Celles-ci empêchent (volontairement³⁴⁷ ?) les habitants de Boncourt d'accéder, dans le cadre de la vaine pâture, aux bois communaux qui occupent le nord du ban.

En l'absence de compromis, ce droit de parcours peut être une source de tensions, comme en témoigne un long conflit qui oppose la communauté de Saint-Maurice-sous-les-

³⁴³ Coutume de Lorraine, Titre XV, article premier : « D'usage commun, les habitans en divers villages desquels les bans et finages sont joignans, soiens de mêmes ou diverses Justices, peuvent par droit de parcours, régulièrement envoyer leurs troupeaux de leurs bêtes paturer et champoyer ès lieux de vain-pâturer, à l'écart de clocher à autre, s'il y a Église ; et s'il n'y en a, jusques à l'écart du milieu des Villages ».

³⁴⁴ Avec Jeandelize, seuls Boncourt et Olley figurent sur l'atlas de Gorze.

³⁴⁵ Saison signifie sole. Il faut donc comprendre : lorsque le temps de la vaine pâture est ouvert sur les fonds privés après les récoltes.

³⁴⁶ A. D.54 : B 11 718, f°10

³⁴⁷ On peut le penser, car la communauté de Thumeréville y a déjà accès, puisque son aire de parcours s'étend au sud de ces bois « *jusque a des certains preys appellé les renatemps en tirant au levant tout le long de la couline* ».

Côtes à celle de Bassaucourt dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Même si aujourd'hui Bassaucourt n'est qu'un écart de la commune de Saint-Maurice, à l'époque les communautés sont séparées en deux bans distincts mais d'importance fort inégale. Celui de Saint-Maurice est implanté sur le front et le revers des Côtes de Meuse, il est assez étendu et couvre une superficie d'environ 540 ha. Le talus est couvert de vignes et de vergers, tandis que le plateau qui surplombe le village est occupé par des pâquis secs et des bois. Au pied des Côtes de Meuse, dans la plaine de Woëvre, le ban de Bassaucourt est plus restreint, moins de 200 ha. Le village lui-même est très réduit, il s'agit plutôt d'un hameau dépendant de la paroisse de Saint-Maurice. Le finage est principalement composé de terres et de prés³⁴⁸. Les habitants accusent ceux de Saint-Maurice d'outrepasser leurs droits en envoyant paître leurs troupeaux (porcs et « bêtes rouges » essentiellement) sur l'ensemble de leur finage, sans tenir compte des limites préconisées par la Coutume comme ils l'indiquent dans l'une de leur plainte :

« Les mesme habitant de St Maurice qui ont des troupeaux considérables de grosse et menüe beste ne trouvant pas sur leur finage de quoy à les nourrir, les envoient depuis quelque année dans toute letendue de celui de Bassaucourt, quoyquaux terme de la Coustume³⁴⁹ il ne puisse les mener audela du milieu du village ».

Vu les prescriptions de la Coutume, le bangard³⁵⁰ de Bassaucourt s'estime dans son bon droit lorsqu'il intercepte les troupeaux de bovins et de porcs de la communauté de Saint-Maurice. Son pâtre et ses habitants protestent en déclarant disposer de titres permettant de faire pâturer leurs bêtes sur l'ensemble du finage de Bassaucourt et non jusqu'au milieu du village, puisqu'il n'y a pas de clocher. Le conflit s'envenime et débouche sur une longue plainte de la communauté de Bassaucourt adressée au Chancelier Intendant de Lorraine et Barrois. Elle déplore de voir son finage dévasté en 48 heures par le vorace troupeau communal de Saint-Maurice et en appelle, pour faire valoir ses droits, au respect de la Coutume et notamment au principe de réciprocité. Car, en effet, la partie du ban de Saint-Maurice qui leur est accessible en vertu du droit de parcours est principalement fermée à la vaine pâture, car couverte d'héritages clos (vignes et vergers), et par conséquent impraticable pour le bétail. En outre, les habitants de Saint-Maurice leur ont fermé l'accès à un petit pâquis ainsi qu'au bois dit du « Couchot » qui servait de vain pâturage. On est donc loin d'une réciprocité. Les archives n'indiquent pas comment le conflit a pris fin. Il est probable

³⁴⁸ Avec tout de même un pourcentage de vigne non négligeable (7%) qui montre l'influence du modèle viticole des Côtes de Meuse sur ce petit ban de la plaine de la Woëvre.

³⁴⁹ Il s'agit de la Coutume de l'Évêché de Verdun, dite de Sainte-Croix.

³⁵⁰ En Lorraine, ancêtre du garde-champêtre institué par le Code rural de 1791

qu'avec la Révolution française, et l'établissement des communes, la fusion des deux bans a réglé la question.

Avec une vaine pâture élargie grâce au droit de parcours, se dessine un vaste territoire pastoral parcouru par le bétail – et leurs bergers –, bien plus large que celui des hommes, attachés à leurs parcelles de terre ou de vigne (Leturcq, 2001).

1.2.3 Le troupeau commun

Nous avons brièvement évoqué plus haut les récriminations dont fait l'objet la garde collective du bétail en Lorraine à la fin du XVIII^e siècle. Cette pratique est solidement ancrée dans la vie rurale lorraine et, comme la vaine pâture, a perduré dans certains lieux jusqu'au XX^e siècle. En réalité, il ne s'agit pas seulement d'une pratique ancestrale transmise de génération en génération, un vestige d'une époque reculée où des tribus de pasteurs parcouraient de vastes espaces avec leurs troupeaux, mais d'une réelle obligation à laquelle le paysan lorrain ne peut pas se soustraire³⁵¹. Dans les faits, ce dernier peut difficilement envisager de faire autrement, car où trouverait-il le temps d'accompagner ses quelques bêtes dans les longues pérégrinations qu'impliquent la vaine pâture, et surtout le droit de parcours ? En outre, l'émiettement extrême des parcelles, caractéristique de l'*openfield* lorrain, et leur dissémination dans les trois soles (ou saisons) qui regroupent les terres labourables, rendent impraticable la garde individuelle des bêtes. Ainsi, les communautés doivent donc engager un berger – ou « herdier³⁵² » en Lorraine – pour garder leurs bêtes.

Pour donner à voir ce qu'était la garde collective du bétail dans l'ancienne Lorraine rurale, il est habituel de s'appuyer sur la description qu'en a faite Arthur Young, alors qu'il traversait la région le 13 juillet 1789 :

« Quitté Mars-la-Tour, à 4 heures du matin ; le berger du village sonnait le cor, et c'était drôle de voir chaque porte vomissant ses porcs ou ses moutons, ainsi que quelques chèvres, et le troupeau s'accroissant, à mesure qu'il avançait. De très pauvres moutons, et les porcs, avec des dos mathématiques, de grands segments de petits cercles » (Young, 1931, p.330).

³⁵¹ Coutume de Gorze, Titre XIII, article XXVI : « N'est permis aux habitants ou porteriens de la terre et seigneurie de Gorze, d'avoir et tenir troupeau à part soit de bestes rouges ou blanches sur les bans des lieux où ils font leur residence ny lieux circonvoisins ». (Bourdote de Richebourg, 1724, p.1095)

³⁵² D'où la mention d'un troupeau « herdal » que l'on trouve dans les archives, par exemple dans certaines déclarations des communautés de 1700.

Outre les précisions sur l'état des animaux, réelles mais surtout mentionnées pour condamner implicitement les pratiques pastorales en question, on remarque le caractère hétéroclite du troupeau commun. Moutons, porcs et chèvres sont tous mêlés en un seul et même troupeau. Lorsqu'il évoque les troupeaux communs dans le département de la Moselle, le préfet Colchen va même plus loin en indiquant que « *le pâtre est chargé de la conduite des moutons, des bêtes à cornes, des porcs, tous ensemble* » (Colchen, 1802, p. 125), donc du gros et du menu bétail sans distinction. Une telle description vise, bien sûr, à dénoncer la façon, selon lui inepte, dont on élève le bétail dans le département. Mais concernant les questions agricoles, le préfet ne nuance pas son propos, puisque dans l'introduction de son chapitre consacré à l'agriculture il écrit : « *il est des pays où les lumières et l'instruction pénètrent difficilement : le département de la Moselle est de ce nombre ; peut-être même est-il le plus en retard sur les connaissances en économie rurale.* » (Colchen, 1802, p. 115) et étaye son affirmation par une référence à Arthur Young.

Les archives et la persistance tardive de la pratique du troupeau commun révèlent une réalité plus complexe. Il n'a pas échappé au paysan lorrain que les différents animaux nécessitent une attention et des soins particuliers, qu'on ne mène pas des vaches comme on mène des moutons ou bien des porcs. C'est pourquoi bien souvent, il n'y a pas un mais plusieurs troupeaux communs. Il est évidemment possible que des communautés restreintes, avec peu de bêtes ou bien aux moyens limités, aient préféré s'en tenir à un unique troupeau, et donc à n'engager qu'un seul berger qui, rappelons-le, représente une charge, puisqu'il faut le rétribuer, principalement par des avantages en nature pour la fonction qu'il remplit (un logement et un lopin de terre). Ainsi, les archives communales de Novéant-sur-Moselle décrivent en 1784 un troupeau communal très hétéroclite (sous la garde du pâtre Jean Benoît), puisqu'on y trouve des bêtes blanches (moutons), des bêtes à cornes, des bidets et trois porcs³⁵³.

Mais, le plus souvent, plusieurs bergers sont à la tâche, au moins deux : l'un pour les « bêtes rouges » ou « bêtes armelines³⁵⁴ » (les vaches), souvent désigné comme « pâtre », et un autre pour les « bêtes blanches » (Millet, 1938, p.147). En effet, ces animaux n'ont pas les mêmes besoins alimentaires. En outre, on craint que les déjections des ovins n'indisposent les bovins rendant préférable leur séparation en deux troupeaux distincts. En fonction de leurs effectifs, les porcs peuvent former un troisième troupeau, sous la garde

³⁵³ A. D. 57 : E-Dépôt 519, FF4; Affaire Robinet et Latourette relative à la vaine pâture.

³⁵⁴ C'est-à-dire les bêtes à cornes.

d'un porcher³⁵⁵spécialisé dans la maîtrise de truies souvent rétives (Lavigne, 1933). Les quelques chèvres du village peuvent se mêler au troupeau de moutons, parfois même au troupeau de porcs³⁵⁶. Enfin, pour être complet, il faut également mentionner le troupeau d'oies, fréquent dans les villages lorrains. Le plus souvent ce sont les divagations des volatiles qui ont conduit à imposer la mise en place d'une garde commune. À Chanteheux, par exemple, un règlement datant de 1749 ordonne aux habitants « *de mettre toutes les oies et leurs suites dans un troupeau commun sous la conduite d'un pâtre qui sera convenu et salarié à cet effet pour éviter les délits et dégâts que ces animaux commettent journellement dans les grains et autres fruits* ». Les récalcitrants s'exposent à une amende. Pour faciliter le gardiennage des oies, on va même jusqu'à demander à leurs propriétaires d'arracher les grandes plumes de leurs ailes (Lepage, 1853, vol. 1, p. 224). La surveillance de ces animaux est souvent effectuée par des femmes. Les peintres du XIXe siècle ont d'ailleurs fréquemment immortalisé ces « gardeuses » d'oies.

1.3 Des ressources pastorales qui tendent à devenir insuffisantes

Après avoir rappelé le contexte agraire dans lequel est pratiqué l'élevage en Lorraine, il convient maintenant d'évaluer l'importance des différentes ressources dédiées à cette activité. Celles-ci sont loin d'être suffisantes, d'autant plus que certains espaces tendent à se fermer au bétail. La recherche de fourrages relève, le plus souvent, de la gageure. Ce rappel permettra de mieux saisir l'importance des pâquis communaux pour l'élevage³⁵⁷.

1.3.1 L'insuffisance de la vaine pâture sur les terres labourables ou « champoyage »

Le champoyage, c'est-à-dire le parcours, par le bétail, des terres labourables non ensemencées, présente des limites, tant pour nourrir les animaux que pour assurer la fumure des champs.

Concernant l'alimentation du bétail, il faut distinguer les chaumes des jachères au sens strict. Les premiers, appelés *estouables* ou *éteules*, correspondent aux terres dépouillées de leurs grains. Une fois la moisson effectuée, entre la fin juillet et début août pour les blés et un peu plus tard pour l'avoine ou l'orge, les deux soles sont laissées à l'état de friche herbacée. Celle-ci peut représenter une ressource fourragère substantielle, particulièrement

³⁵⁵ Ou bien un berger peut être en charge de deux troupeaux, comme à Marainviller (Lunévillois) où un pâtre communal est en charge des « bêtes armelines » et des porcs (A. D.54 : E-Dépôt 349 Marainviller HH2).

³⁵⁶ Comme à Marainviller en 1714 ou à Gélucourt jusqu'en 1914 (L'Hôte, 1984 p.262).

³⁵⁷ Cet aspect est traité spécifiquement dans les sections 2 et 3 du présent chapitre.

pour des « bêtes à laine » peu exigeantes. Car, jusqu'au début du printemps suivant, période à laquelle la sole qui a porté le blé l'année précédente estensemencée en céréales de printemps, et celle qui a porté l'avoine reçoit les premiers labours, la végétation adventice se développe librement. Particulièrement de la fin de l'été au début de l'hiver, alors que la saison végétative n'est pas terminée, et au début du printemps alors qu'elle reprend. Le développement de cette friche herbacée s'effectue donc en deux périodes, de durée inégale, et variable, en fonction des conditions climatiques. Elles sont séparées par l'hiver, morte saison ou les animaux sont normalement en stabulation. La plus intéressante, pour le bétail, est certainement celle qui s'étend après les moissons, car si l'arrière-saison est clémente et suffisamment humide, la végétation herbacée peut croître pendant deux ou trois mois. En outre, celle-ci se mêle aux chaumes, c'est-à-dire aux tiges de céréales restées sur pied, qui constituent elles aussi une ressource importante³⁵⁸ pour le bétail. Mais ces tiges peuvent aussi servir à former des réserves de paille indispensables pour la litière et l'alimentation du bétail en stabulation. Pour les gros laboureurs, la tentation est alors grande de raser au plus court ces tiges, au détriment de la vaine pâture dont sont censés profiter les plus modestes. Longtemps, la lutte pour la paille agita les campagnes de l'ancienne France (Moriceau, 2005, p.247-249).

En quelque sorte, on n'est pas loin de pouvoir considérer ces *estouables* comme un « jeune » *saltus* qu'on ne laisse pas s'implanter durablement. D'autant plus qu'une partie de la végétation qui s'y développe provient de graines transportées par le bétail depuis le *saltus* « persistant », c'est-à-dire les pâquis communaux. Ainsi, d'un point de vue paysager et écologique, la proximité avec le *saltus stricto sensu* est grande. Mais du point de vue agronomique, la divergence est nette. Ces chaumes n'ont pas vocation à devenir des pâturages, mais bien à porter des grains, c'est pourquoi, au printemps, ils doivent être remis en état de produire.

C'est alors que débute, sur la sole qui a porté les céréales de printemps, la période de la « vraie » jachère qui n'est pas le temps du « repos du sol » (expression anthropomorphique qui n'a pas beaucoup de sens³⁵⁹) mais celui des labours. L'étymologie même du mot l'indique, comme l'a rappelé F. Sigaud. Le mot « jachère » vient de l'ancien français

³⁵⁸ Car les céréales sont fauchées, donc coupées assez haut dans la tige.

³⁵⁹ Ou qui découle d'un contre-sens. Car, lorsqu'en effet les textes anciens parlent de sol « au repos », cela peut signifier que le sol « ne travaille pas » dans le sens où il n'est pas encore ensemencé. L'expression vise alors à caractériser une période où le travail est essentiellement celui des hommes et de leurs bêtes (Morlon & Sigaut, 2008).

« *ghaskerer* » qui signifie labourer. Il était à l'origine utilisé uniquement dans les environs de Paris, et chaque région avait son propre vocabulaire. En Lorraine on parlait de « *versaine* », plus rarement de « *somart* ». Le premier vient du latin *vertere* qui signifie retourner, le second du gaulois *samo* qui désigne l'été. L'étymologie parle d'elle-même : la jachère désigne le fait de retourner la terre, la labourer, à la belle saison. L'agronome nancéien Mathieu de Dombasle expose, dans son *Traité d'Agriculture*, les buts de cette période de jachère :

« *La jachère a trois buts bien distincts. Le premier est d'ameublir le sol [...]. Le second but est d'exposer successivement aux influences atmosphériques les diverses parties du terrain [...]. Enfin, la jachère a pour but de nettoyer le sol, c'est-à-dire de détruire les plantes vivaces qui l'infestent, ainsi que les semences de plantes spontanées qui se rencontrent souvent dans le terrain en quantité incroyable, et qui ne peuvent se détruire qu'en en facilitant la germination, pour enfouir par les cultures³⁶⁰ suivantes les plantes qui en proviennent.* » (Mathieu de Dombasle, 1862, p. 217-218)

La jachère permet donc, grâce à un nombre répété de labours, de préparer le sol à recevoir les semences et à éliminer les mauvaises herbes dont la multiplication risquerait de compromettre la récolte future. Le premier labour, pratiqué en mars ou en avril³⁶¹, intervient justement à la période cruciale où, après avoir repris leur croissance, ces plantes sont sur le point de faire mûrir leurs graines. Le ou les labours³⁶² qui suivent, à la fin du printemps et durant l'été, continuent ce travail de nettoyage du sol, le soleil de l'été aidant en brûlant les mauvaises herbes ramenées à la surface. Le dernier labour, fin septembre ou début octobre, clôture la jachère : il prépare le champ à recevoir les semences (Sigaut, 1975, p.89-90).

Il semble y avoir une contradiction entre la fonction pastorale que la jachère est censée remplir, en étant ouverte à la vaine pâture, et des labours qui ont pour but de détruire au maximum la végétation spontanée susceptible de nourrir les bêtes. Les jachères sont donc beaucoup moins accueillantes pour le bétail que les chaumes, car d'une certaine façon, elles marquent la pleine réintégration à l'*ager* des terres laissées, pendant quelques mois, dans un état de quasi-*saltus*.

³⁶⁰ Comprendre : les labours.

³⁶¹ Pour le département de la Meurthe, le préfet Marquis le fait intervenir, en moyenne, durant le mois de germinal (donc de la fin mars à la mi-avril environ) (Marquis, 1804, p.158).

³⁶² Un seul dans les terres légères, deux au minimum dans les terres fortes.

À ce stade, la question qui se pose est la suivante : pourquoi les coutumes prévoient-elles, malgré tout, que les *versaines* soient ouvertes à la vaine pâture des troupeaux ? On saisit sans peine le rôle nourricier des chaumes pour le bétail, mais quel est l'intérêt d'envoyer pâture des bêtes sur des terrains où l'on s'applique à détruire méthodiquement tout ce qu'elles pourraient consommer ? Tout d'abord, parce que les mauvaises herbes ne sont jamais totalement éliminées et qu'entre deux labours la jachère « verdit », comme l'explique Duhamel du Monceau :

« Il faut avoir grande attention, dans l'année de jachère, de retourner les guérets³⁶³ si-tôt que les graines sont sorties de terre, et lorsqu'on aperçoit que les guérets prennent un œil vert. En donnant dans cette circonstance un labour, on détruit les herbes qui sont levées, et on met à la superficie de la terre de nouvelles graines qui germent à leur tour : le guéret verdit à nouveau ; on y donne un autre labour : mais dans les terres qui ont été mal cultivées, et qui se trouvent remplies de mauvaises graines, il faut quelquefois donner cinq labours, et toujours dans les circonstances que je viens de rapporter. » (Duhamel du Monceau, 1762, p. 291-292).

La jachère offre donc malgré tout une maigre ressource, non négligeable à une période du calendrier, le printemps et le début de l'été, particulièrement tendue sur le plan des ressources fourragères. D'autant plus qu'en Lorraine, les attelages ne permettent pas d'effectuer des labours aussi fréquents que le préconise Duhamel du Monceau. Ainsi, les mauvaises herbes sont atténuées mais persistent, si bien qu'un long et pénible travail de sarclage doit encore être entrepris, en avril, dans la sole des *bleds*³⁶⁴ pour assurer la bonne croissance des céréales (Cabourdin, 1977, p.649 ; Marquis, 1804, p.158). Il y a bien sûr un compromis à trouver entre les intérêts divergents de l'élevage et de la céréaliculture. Une jachère « bien verte » peut être profitable pour le bétail, mais de mauvais augure pour les récoltes futures. À l'inverse, des labours répétés, profitables aux plantes cultivées, ne laisseront qu'une bien maigre pâture pour le bétail.

Par ailleurs, il faut noter que la vaine pâture du bétail sur les jachères peut être bénéfique pour les cultures. Son utilité réside probablement moins dans la fumure des champs qui doit être très limitée, mais plutôt dans l'action du pâturage, particulièrement celui des ovins, sur les mauvaises herbes. En rasant celles-ci, les moutons peuvent être considérés comme des

³⁶³ Terme régional qui, dans la Beauce, désigne la jachère.

³⁶⁴ Celle qui porte le froment.

agents de nettoyage du sol qui participent à l'élimination de ces adventices si tenaces (Morlon & Sigaut, 2008, p. 46).

Pour finir, il faut rappeler, comme plusieurs auteurs (Mazoyer & Roudart, 1997, p. 308 ; Morlon et Sigaut, 2008, p.43), que le champoyage n'assure aucun transfert de fertilité, dans la mesure où le bétail consomme le produit (chaumes et mauvaises herbes) qui a poussé dans les champs que leurs déjections sont censées fumer. Il s'agit en réalité, au mieux, d'un bilan quasi nul : les déjections des animaux en pâture rendent à la terre ce qu'ils lui ont prélevé. Le principe du parcours ne change rien à la donne : ce qu'une communauté gagne en pâture pour son bétail sur les bords voisins, elle le perd en raison du principe de réciprocité. Sauf si son troupeau est nettement plus important que ceux de ses voisins : mais alors le risque est grand de déboucher sur un conflit comme celui décrit plus haut³⁶⁵. En fait, une situation où le bétail ne pâturerait pas ailleurs que sur les terres labourables dépouillées de leurs grains conduirait à un inévitable appauvrissement des champs. On comprend alors aisément pourquoi la vaine pâture ne se limite pas au champoyage, mais intègre d'autres espaces, en particulier les prés.

1.3.2 À qui appartient l'herbe des prés ?

Comme l'indique J.-J. Clère (1993), l'examen des coutumes montre que l'herbe des prés constitue un enjeu important dans le cadre de la vaine pâture. Rien d'étonnant à cela, puisque ces prairies naturelles représentent finalement l'essentiel des ressources fourragères d'un finage. Les étendues qu'elles couvrent en Lorraine peuvent sembler modestes, 9,5% du territoire couvert par le plan-terrier de Gorze³⁶⁶, mais en réalité leur présence est plus importante que dans d'autres secteurs du Bassin parisien³⁶⁷. En temps normal, les prairies basses, qui bordent les cours d'eau, sont suffisamment productives pour permettre deux récoltes grâce à l'humidité ambiante : l'une en juin (ou début juillet) et l'autre en septembre.

D'après les coutumes, il ne fait aucun doute que la première herbe est réservée aux propriétaires des prés. Il est clairement mentionné qu'avant la fenaison, les prés sont inaccessibles à la vaine pâture, généralement depuis l'Annonciation (25 mars)³⁶⁸. Mais

³⁶⁵. Opposant les communautés de Saint-Maurice et de Bassaucourt.

³⁶⁶ Avec toutefois d'importantes disparités : le Saulnois étant particulièrement favorisé.

³⁶⁷ 5% en moyenne dans les paroisses de la généralité de Paris (Touzery, 1995)

³⁶⁸ La Coutume de la ville de Metz, mais aussi celle de Gorze, décalent la fermeture des prés bas situés au bord des rivières à la Saint-Georges (23 avril). Probablement parce que la Moselle peut au printemps encore très largement déborder sur ces prés et donc retarder la pousse de l'herbe.

concernant le regain (ou « surpoil » en Lorraine), c'est-à-dire l'herbe qui a poussé dans les prés depuis la fenaison, les choses sont moins évidentes. Celui-ci peut être ouvert à la vaine pâture, qui dans ce cas a théoriquement la capacité de s'étendre sur les prés pendant neuf mois (de juillet à mars), ou au contraire profiter aux propriétaires des prés.

Le choix entre ces deux options n'est pas anodin. La première profite à l'ensemble de la communauté, particulièrement aux plus modestes qui ne disposent que des communaux et de la vaine pâture pour nourrir leurs quelques bêtes. La seconde sert plutôt les intérêts des plus aisés : les gros laboureurs bien sûr, mais aussi une aristocratie foncière qui détient d'importantes surfaces de prés nécessaires à l'alimentation de ses nombreux attelages. En étudiant, à l'aide du terrier de Gorze, la propriété rurale dans les environs de Metz, F. Reitel a notamment montré qu'au XVIII^e siècle les nobles possédaient la majeure partie des prés de fauche : 61% à Saint-Julien-lès-Gorze sur le plateau, et 59% à Sponville aux portes de la Woëvre³⁶⁹ (Reitel, 1965, p.8). Dans ce secteur, les paysans sont donc littéralement dépossédés des prés³⁷⁰. On imagine bien qu'un laboureur qui n'en possède pas, et qui ne peut plus profiter de la vaine pâture du regain, est dans une bien mauvaise posture pour entretenir son attelage. Il faut dire que les prés de fauche sont les parcelles les plus recherchées. Leur valeur dépasse celle des terres labourables, et une ferme sans prés trouve difficilement preneur.

En réalité, les coutumes laissent toujours la possibilité aux propriétaires des prés de s'approprier le regain (Clère, 1993, p.68). Soit de manière explicite en évoquant un « *droit de regain* » ainsi que le fait la Coutume de Gorze³⁷¹ ou, comme celle de Lorraine qui indique que la vaine pâture sur les prairies dépouillées débute « *après la première ou seconde faulx* »³⁷². Soit en restant dans le flou : la Coutume de Saint-Mihiel par exemple précise que les prés sont accessibles à la vaine pâture « *après la faux* »³⁷³ sans plus de précision (s'agit-il de la première en juin ou de la deuxième en septembre ?). Mais ce droit de regain apparaît limité à quelques parcelles, sans que l'on sache vraiment d'où vient ce privilège dont profitent les roturiers comme les nobles (Clère, 1993, p. 70).

³⁶⁹ À Sponville, les prés représentent 12% du finage ; c'est moins à Saint-Julien-lès-Gorze, sur le plateau calcaire, avec seulement 4%.

³⁷⁰ Les paysans de Saint-Julien-lès-Gorze ne possèdent que 6% des prés de leur ban, ceux de Sponville seulement 2,5% (Reitel, 1965, p.8).

³⁷¹ Voir la citation des articles de cette coutume concernant la vaine pâture (Chapitre 6 :1.2.1).

³⁷² Coutume de Lorraine, Titre XV, article III (Bourdout de Richebourg, 1724, p. 1114)

³⁷³ Coutume de Saint-Mihiel, Titre XIII, article III (Bourdout de Richebourg, 1724, p.1057)

En outre, les coutumes offrent la possibilité aux communautés de mettre en réserve certaines parties de leurs bans, de quelque nature qu'elles soient (terres labourables ou prés). Ainsi la Coutume de Gorze indique comment cette mise en défens ou « embanie » doit avoir lieu :

« V. Lesdits bourgeois, manans et habitans ont neantmoins droit d'embanir, qu'est à dire de mettre en epharmie ou epargne certaine partie, canton, endroit ou contrée de leur bien, soit en terre arable ou heritages d'autre nature.

VI. Pendant lequel embannissement n'est loisible à leurs voisins deuement signifiez, non plus qu'à eux mesmes, d'envoyer leurs bestiaux vain pasturer en tels lieux que l'embanie ne soit rompue, à peine de l'amende contre les infractaires »³⁷⁴.

La Coutume de Saint-Mihiel ne dit pas autre chose, mais précise bien, qu'outre les terres labourables, cette « embanie » s'applique également aux « *prez fauchables, bois ou autres heritages* »³⁷⁵. Une communauté peut donc soustraire, pendant un temps, une partie de ses prés à la vaine pâture. Cela s'applique tant aux habitants du ban qu'à ceux des bans voisins, qui disposent également de la vaine pâture en vertu du droit de parcours réciproque. Deux conditions viennent encadrer ce droit d'embanir. L'embanie ne doit profiter qu'au bétail du ban, elle ne peut donc pas être vendue ou louée à des personnes extérieures. Elle ne doit pas empêcher les communautés voisines d'accéder au reste du ban et d'exercer leur droit de parcours³⁷⁶.

Pour J.-J. Clère (1993, p.70-73), cette mise en réserve des prés que prévoient les coutumes, en Lorraine et ailleurs, protège les communautés face aux aléas climatiques (gelées tardives, sécheresse, ou encore pluies diluviennes en juin). Soustraire une partie du regain à la vaine pâture permet de compenser une mauvaise première récolte. Mais une telle opération reste toujours délicate – l'apport en fourrage du regain est bien plus aléatoire que celui de la première fauche –, car elle ne peut intervenir qu'après les moissons, au mois de septembre, à une époque où le temps n'est pas toujours favorable. Le risque est de perdre le regain dont on a privé les bêtes durant l'été.

³⁷⁴ Coutume de la Terre et Seigneurie de Gorze : Titre XVI, articles V et VI (Bourdot de Richebourg, 1724, p.1095).

³⁷⁵ Coutume de Saint-Mihiel : Titre XIII, article V (Bourdot de Richebourg, 1724, p.1057).

³⁷⁶ Coutume de Saint-Mihiel : Titre XIII, article VI : « *Et se doit ladite embannie faire en sorte, que par icelle le passage ne soit fermé aux habitans des villages voisins, pour passer et repasser leurs troupeaux allans et revenans de pasture des autres endroicts dudit finage* ». ((Bourdot de Richebourg, 1724, p.1057).

Néanmoins, cette pratique s'est maintenue aussi longtemps que la vaine pâture. En 1823, par exemple, le conseil municipal de Novéant-sur-Moselle décide, dans l'intérêt général, de mettre en réserve les prairies situées outre-Moselle et sur le ruisseau de Gorze jusqu'au premier septembre, et prévoit une expertise à cette date pour évaluer la possibilité d'y faire du regain, ou alors de les ouvrir à la vaine pâture. Si le conseil hésite, c'est que les incertitudes sont nombreuses. Les prairies d'outre-Moselle sont sujettes aux débordements de la Moselle susceptibles d'emporter le foin récolté, tandis que celles du ruisseau de Gorze sont exposées aux gelées précoces et ne produisent presque jamais de regain³⁷⁷. Dans les années 1930, la pratique existe encore en Lorraine et s'est, semble-t-il, systématisée. Les prairies sont alors divisées en deux parties : l'une est dédiée à la vaine pâture et l'autre mise en réserve pour le regain, et l'année suivante, pour ne pas léser les propriétaires des prés en question, c'est l'inverse (Millet, 1938, p.145). En l'absence de clôtures, des branches d'arbre plantées en terre indiquent aux bergers les prés qui sont mis en réserve (L'Hôte, 1984, p.258-259).

En effet, en terre d'*openfield*, les clôtures sont normalement absentes, tant autour des champs que des prés de fauche, pour limiter au maximum les obstacles à la vaine pâture. Les prés clos, auxquels font parfois référence les coutumes en Lorraine, correspondent plutôt à des parcelles situées dans les meix, l'enclos du village étant ceint de palissades ou de murs (Rochel, 2015b). Néanmoins, la poussée des idées physiocratiques dans la seconde moitié du XVIIIe siècle amène d'importants changements. Pour les élites qui y sont acquises, la vaine pâture est une atteinte intolérable à la propriété privée et un obstacle au progrès agricole (Bloch, 1930). Elles finissent par obtenir gain de cause en Lorraine à la fin des années 1760. En 1767, un édit autorise la clôture des prés dans les Duchés de Lorraine et de Bar, une mesure étendue l'année suivante aux Trois-Évêchés. Il s'agit d'un coup dur pour les communautés rurales, car elles perdent alors la meilleure part de leur vaine pâture. Les grands propriétaires terriens peuvent désormais soustraire totalement leurs vastes étendues de prés au pâturage du troupeau commun. Ces changements ne s'effectuent pas sans heurts, et les communautés cherchent, tant bien que mal, à défendre leur droit de vaine pâture sur les prés. Le conflit opposant la communauté de Novéant à Gaspard Robinet, fermier du fief de Voisage, en témoigne. En 1784, celui-ci accuse le pâtre de Novéant d'avoir conduit le troupeau communal dans l'un de ses prés, pourtant entouré de haies et de fossés, et demande réparations. En réaction la communauté se défend en affirmant que le canton dans lequel se

³⁷⁷ A. D.57 : E-Dépôt 519 1N1

trouve le pré « *fait versaine en la présente année* », qu'en conséquence le sieur Robinet aurait dû « *faire entourer de haies et de fossés creux suffisamment défensable pour empêcher les bestiaux d'y pénétrer* », et rappelle qu'elle dispose du droit de vaine pâture « *dans les parties qui sont en pâquis ou prés, à moins qu'en conséquence de l'arrêt qui permet les clos les dites parties enclavées dans les terres non cultivées ni semées pour l'année ne soient fermées ou de fossés ou de haies défensables* »³⁷⁸. Il s'agit là d'un exemple, parmi d'autres, qui montre que l'introduction des clôtures a perturbé la vie rurale en Lorraine, en multipliant les sujets de tension et de recours judiciaires.

Tout bien considéré, il n'est pas si simple de savoir à qui appartient l'herbe des prés de fauche. *A priori* les propriétaires doivent pouvoir profiter des fruits de leur bien : l'herbe qui renflouera des ressources en foin trop rapidement épuisées. Et pourtant le produit des prés peut être en partie consommé par la communauté avec la vaine pâture. Les prés constituent donc une catégorie à part, difficile à classer selon une lecture de l'espace rural fondée sur la trilogie agraire. D'un côté, les prés en question font l'objet pendant une partie de l'année, au minimum de mars à juin, d'une véritable culture, ce qui les distingue des simples pâquis. D'un autre côté, le reste de l'année, ils sont livrés à la vaine pâture. Sinon dès l'été, en raison des embanies et du droit de regain, au moins dès la fin du mois de septembre, le bétail parcourt indifféremment les prés et les pâquis des fonds de vallée. Dit autrement, nous sommes tentés de rattacher les prés de fauche, une partie de l'année, à l'*ager*, et durant une autre partie plutôt au *saltus*. Sur son terrain d'étude privilégié, les pays de « petites cultures » de l'Ouest de la France (Bretagne, Maine et Anjou), l'historienne A. Antoine est arrivée au même constat :

« *Alors que la notion de prairie artificielle n'existe pas encore, la prairie d'Ancien Régime a un statut intermédiaire entre l'inculte et la terre cultivée : comme les terres cultivées, elle fait l'objet de soins importants, comme l'inculte, elle est peuplée d'espèces spontanées et elle sert à l'alimentation du bétail.* » (Antoine, 2008)

Cette présentation des choses est parfaitement transposable à la Lorraine, mais nous préférons le terme *saltus* à celui d'inculte car en l'occurrence ces prairies naturelles sont loin de l'être.

En nous appuyant sur les conclusions de M. Mazoyer et L. Roudart (1997) concernant l'évolution des systèmes agraires en Europe, la réflexion peut être poussée plus loin en

³⁷⁸ A. D.57 : E-Dépôt 519 : FF4, Affaire Robinet.

rappelant que ces prés sont, pour l'essentiel, d'anciens *saltus*. Si les prés de fauche ne coïncident pas bien avec la tripartition antique de l'espace rural, c'est tout simplement que les systèmes agraires mis en place durant l'Antiquité n'intégraient que très peu ce type d'usage du sol. Le développement de celui-ci est à relier à la diffusion de l'usage de la faux, inventée en Gaule au I^{er} siècle avant J.-C., mais plus fondamentalement à l'extension vers le nord des systèmes agraires, fondés sur la complémentarité *ager/saltus*, nés autour de la Méditerranée. Comme le soulignent M. Mazoyer et L. Roudart (1997, p. 343-344), ces derniers n'obtenaient que des résultats très médiocres dans les régions tempérées froides de l'Europe, car en raison d'une saison hivernale plus longue, il fallait disposer de très vastes étendues de *saltus* et de *silva* pour entretenir le bétail indispensable au renouvellement de la fertilité des champs. La croissance du cheptel, dont dépendait l'expansion agricole, nécessitait une meilleure gestion des ressources fourragères. Il fallait notamment mieux exploiter l'excédent d'herbe disponible à la belle saison en le réservant, sous forme de foin, pour la morte saison durant laquelle le manque de fourrage était criant. Pour cela, il était nécessaire, le temps de la croissance de l'herbe, de soustraire au pâturage du bétail des secteurs entiers de *saltus*³⁷⁹, particulièrement les plus humides et donc les plus aptes à produire du fourrage, pour former un nouvel espace intégré à l'agrosystème : les prés de fauche. Cette transformation a-t-elle été menée collectivement ? Le principe de « l'embanie » décidée par une communauté villageoise pourrait, dans ce cas, en constituer les derniers avatars. Ou bien a-t-elle été introduite par des puissants soucieux d'augmenter la productivité de leurs terres ? Dans ce sens, l'histoire témoigne de la confiscation des meilleurs prés par les seigneurs, puis par les bourgeois, restreignant ainsi la propriété communale aux parties les plus ingrates du *saltus* (Moriceau, 2005, p.216-218). Finalement, la question de la clôture des prés apparaît pour ainsi dire comme la phase finale de leur sortie du *saltus*. L'aboutissement d'un long processus pluriséculaire d'appropriation.

1.3.3 Les forêts : un espace pastoral qui se ferme

Les forêts constituent un espace essentiel de vaine et de vive pâtures. Tout au long de la période qui nous intéresse, la tendance lourde est bien celle d'un encadrement strict, voire même d'une limitation, des usages pastoraux, dans la mesure où ils apparaissent contradictoires avec les usages sylvicoles. C'est bien tout le problème, la forêt n'est pas qu'un espace pastoral, mais constitue aussi un lieu de production de bois, pour le chauffage,

³⁷⁹ Probablement aussi des secteurs de *silva* avec le recul des forêts alluviales au profit des prés de fauche.

la construction et, de façon croissante, l'industrie. Particulièrement l'industrie verrière, grande consommatrice de bois de feu. Dans ce contexte, nombreux sont ceux qui souhaiteraient voir la forêt nourricière (Corvol, 1987) s'effacer au profit de la production de bois. À partir du XVIII^e siècle, la législation évolue clairement dans ce sens et rend assez rapidement obsolètes les droits au pâturage figurant dans les coutumes, souvent rédigées au XVI^e siècle (Devèze, 1967, p.39). Sous l'impulsion de Colbert, l'Ordonnance de 1669 « *sur le fait des Eaux et Forêts* » encadre strictement le pacage dans les forêts royales, ecclésiastiques et communautaires. Elle porte un coup dur au panage des porcs dont l'élevage connaît dès lors un recul important (Moriceau, 2005, p.224). Du côté des duchés de Lorraine et de Bar, Léopold met en place, à partir de 1701, une réglementation largement inspirée du modèle français. En 1700, nombreuses sont les communautés qui profitent des libéralités des coutumes en déclarant posséder un droit de vaine pâture dans les forêts non seulement communales, mais aussi royales et ecclésiastiques. Mal dotée en pâquis, la communauté d'Azélot déclare par exemple avoir le droit immémorial d'envoyer ses bestiaux dans les bois des Bénédictins de Flavigny, mais aussi dans ceux de la communauté voisine de Ville-en-Vermois³⁸⁰. Celle d'Anzeling, quant à elle, affirme disposer d'un droit de vaine pâture dans les bois du Duché de Lorraine sans autres titres que la « possession immémoriale »³⁸¹. À Amenoncourt, on certifie bénéficier d'un droit similaire mais cette fois avec une restriction dans le temps : les bois ne sont accessibles que de la Saint Georges à la Notre Dame de septembre³⁸².

On perçoit, à la lecture des archives, que le pâturage en forêt devient moins évident au cours du XVIII^e siècle, tant du côté français que lorrain. Dans le contexte lorrain, l'établissement en 1747, suivant le modèle français, des maîtrises des Eaux et Forêts en remplacement des trop nombreuses grueries, suscite quelques craintes. En 1750, des habitants de Saint-Maurice indiquent que la communauté voisine de Bassaucourt n'envoie plus ses bêtes pâturer dans leurs bois car « *depuis trois ans ou environ les maîtrises particulières des Eaux et Forêts ayant été établis les habitants de Bassaucourt ont cessés de les envoyer dans les bois par crainte de reprise pour abroutissement* »³⁸³. Du côté français, la communauté de Novéant, en manque de fourrages, demande en 1758 à la maîtrise des Eaux et Forêts de Metz l'autorisation d'envoyer « vain pâturer » ses bêtes dans un canton

³⁸⁰ A. D. 54: B 11716, f°74

³⁸¹ A. D. 54: B 11716, f°43

³⁸² A. D. 54: B 11716, f°32

³⁸³ A. D. 55: E-Dépôt 353, article 280

de taillis communaux divisé en sept coupes dont la dernière exploitée a déjà neuf années de recrue. La communauté estime que l'ensemble du bois est donc défensable et affirme qu'il s'y trouve « *une bonne pature à prendre qui suffiroit pour tirer cet hyver les bestiaux des suppliants de la faim dont ils ne peuvent echaper* », mais s'empresse de préciser, qu'étant respectueuse du règlement, elle n'a pas voulu profiter de cette pâture sans l'autorisation des autorités compétentes³⁸⁴. En effet, l'Ordonnance de 1669 prévoit que seuls les Grands Maîtres des Eaux et Forêts peuvent décider du caractère défensable ou non d'un bois³⁸⁵. On sent bien que le contexte a changé, que les communautés n'ont plus vraiment la main, et que le pâturage en forêt qui pouvait paraître naturel un siècle plus tôt est devenu une activité tolérée mais étroitement surveillée. Toutefois, la présence du bétail dans les forêts lorraines persiste. Au début du XIXe siècle, le préfet Marquis note qu'il est toujours de coutume dans le département de la Meurthe d'envoyer les porcs en forêt pour la glandée à l'automne (Marquis, 1804, p.176), tandis que le préfet Colchen déplore le piètre état des bois communaux du département de la Moselle, sans cesse « *dévastés et abroutis par les bestiaux* » (Colchen, 1802, p.125). Avec l'avènement de la foresterie moderne, le XIXe siècle va plus loin encore dans les restrictions et marque le début d'une période de reconquête forestière au détriment du *saltus*.

En réalité, ce qui se met en place au XVIIIe siècle, ce n'est ni plus ni moins qu'une tentative de séparation progressive, mais nette, du *saltus* et de la *silva*. Ils avaient, jusqu'alors, constitué deux ensembles solidaires et très largement entremêlés, en tout cas dans l'esprit des communautés rurales soucieuses de mobiliser au maximum les ressources fourragères pour leurs troupeaux.

³⁸⁴ A. D.57: E-Dépôt 519, DD3

³⁸⁵ Ordonnance de 1669 : Des Droits et Pasturage & Panage, article premier.

2 La gestion pastorale des pâquis

Alors que le champoyage est un expédient qui atteint ses limites, que les regains leur échappent et que la forêt se ferme, les communautés peuvent encore compter sur leurs pâquis communaux qui jouent par conséquent un rôle important pour l'élevage, probablement renforcé par le contexte du XVIII^e siècle que nous venons de décrire.

Se pose alors la question de la manière dont ces communautés rurales gèrent ce modeste mais essentiel capital foncier. Il s'agit d'une interrogation importante dans la mesure où les pelouses sèches aujourd'hui préservées sont issues, en partie, de cette ancienne gestion pastorale des pâquis. Le plus souvent, on présente aujourd'hui ces pelouses comme d'anciens pâturages à moutons, sans plus de précision. Un regard rétrospectif révèle une réalité plus complexe. Toutefois, les informations récoltées dans les archives sont très limitées, et dispersées dans un corpus archivistique disparate. On en est réduit, à partir de ces bribes d'informations, à formuler des hypothèses susceptibles d'éclairer la problématique actuelle de la gestion des pelouses sèches.

2.1 Les modes d'exploitation

Les pâquis sont principalement exploités par le pâturage d'un ou très fréquemment plusieurs troupeaux. Il est impossible de se faire une idée du niveau de la pression pastorale, mais les archives laissent entrevoir qu'un nombre conséquent de bêtes peuvent fréquenter ces communaux.

2.1.1 Des pâturages fréquentés par plusieurs troupeaux

Comme l'étymologie du mot l'indique³⁸⁶, un pâquis est normalement un pâturage dont l'herbe est destinée à être consommée sur place par le bétail. Mais, comme souvent, des cas particuliers ou des exceptions viennent complexifier les choses.

Dans les archives, l'idée que l'herbe des pâquis peut aussi être fauchée n'est pas absente. En 1738, la communauté de Bettange déclare posséder un pâquis appelé « *nadvette* » qui peut produire « *quinze à vingt milliers de foings dans les bonnes années que les habitants se partagent annuellement par portion égales*³⁸⁷ ». Dans ce cas, on peut supposer que si le pâturage a lieu, il ne débute qu'après la fauche de la première herbe, comme il est d'usage

³⁸⁶ Chapitre 4 :4.1

³⁸⁷ A. D.54 : B 11728, f°60

pour les prés de fauche. C'est ce qu'indique un autre exemple, celui d'un pâquis appelé le « *Saulcy Entre deux Eaux* », car il est entouré par deux bras de la Meurthe, dont l'usage est disputé entre les communautés de Champigneulle, sur la rive gauche, et de Lay-Saint-Christophe, sur la rive droite³⁸⁸. Pour résoudre ce conflit, qui a lieu en 1700, des anciens sont interrogés. On apprend notamment, par Henri François et François Drouville, que le troupeau communal ne pouvait accéder au pâquis en question, qu'après le « *haut poil*³⁸⁹ ». Certains pâquis peuvent donc finalement être gérés comme des prés de fauche. L'hypothèse la plus probable est que ces occurrences, qui restent plutôt rares dans l'ensemble des archives communales dépouillées, rendent compte d'une évolution des usages. L'ancien usage, le pâturage, a été remplacé par un nouveau : la fauche. Il ne s'agit donc plus vraiment d'un pâquis mais bien d'un pré, mais comme le toponyme demeure cela brouille les pistes.

Toutefois, l'idée très majoritairement présente dans les archives, notamment dans les Déclarations des communautés des duchés de Lorraine et de Bar, est celle d'une exploitation par le pâturage ou, comme le précisent plusieurs communautés, par le « vain pâturage ». Cette dernière formulation suggère que l'exploitation des pâquis est à replacer dans le cadre de la vaine pâture décrite plus haut. Une question se pose alors : quelle est la provenance des bêtes qui pâturent sur les pâquis ? Il est difficile d'y apporter une réponse simple, dans la mesure où les archives laissent entrevoir une grande diversité de situations.

Un premier élément de réponse consiste à prendre en compte la propriété généralement communale des pâquis. Ces pâturages sont donc la propriété d'une communauté précise et on peut penser que celle-ci peut légitimement s'en réserver les fruits. Mais dans le contexte du parcours et de la vaine pâture, dont nous avons vu qu'elle peut s'étendre aux biens communaux, tout devient plus complexe. En effet, si une communauté est propriétaire du fonds, ses voisines peuvent théoriquement, grâce au parcours de réciprocité, exercer leur droit de vaine pâture sur le pâquis en question, quand ce dernier est localisé dans le périmètre délimité par les coutumes. L'exploitation de l'herbe des pâquis est donc grevée de servitudes. Dans les Déclarations de 1700, plusieurs communautés indiquent que leurs voisines ont un droit de vaine pâture sur certains de leurs pâquis. Celle d'Anoux précise que celle de Mainville a droit de « *vain pâturage* » sur l'un de ses pâquis, situé justement en direction du finage de Mainville³⁹⁰. À Avrainville également, où sa voisine, Xaronval, a un droit de vaine

³⁸⁸ A. D. 54: E-Dépôt 114 FF 3

³⁸⁹ C'est-à-dire la première herbe.

³⁹⁰ A. D. 54: B 11716, f°40

pâturage sur le pâquis du « *grand champ* »³⁹¹. Mais cette pratique de la vaine pâture sur les pâquis d'une autre communauté semble devoir souffrir quelques régulations. Certaines déclarations indiquent qu'elle peut être limitée dans le temps. Ainsi le droit de vaine pâture du troupeau commun de Barville sur le pâquis d'Harchéchamp s'étend du mois de mars à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin)³⁹². De même Gouécourt déclare que Happoncourt³⁹³ ne peut envoyer son troupeau que du 18 mai au 29 juin, puis du 18 octobre jusqu'à la Purification (2 février). Enfin, Bassaucourt ferme l'accès à son pâquis à ses voisines de Billy et Saint-Maurice durant trois mois, du 29 mars au 23 juin³⁹⁴. Notons, au passage, que ces trois exemples montrent que l'exercice de la vaine pâture sur les pâquis – ou au contraire sa restriction – concerne surtout le printemps, une période cruciale pour l'élevage comme nous le verrons plus loin. Enfin, cette potentielle accessibilité des pâquis aux troupeaux des communautés voisines n'est pas sans poser quelques difficultés, comme le laisse entendre la déclaration de Dompierre³⁹⁵ qui affirme posséder un pâquis « *sur lequel les habitants du village d'Allamon [...] vont vain pasturer sans savoir s'ils y ont droits, d'autant qu'ils ne peuvent y aller avec leurs bestiaux qu'ils repassent tout le long du village dudit Dompierre et même traverser des autres pacages ou ils n'ont aucuns titres* ». On comprend que la communauté de Dompierre estime que celle d'Allamont outrepassse ses droits, dans la mesure où cette dernière doit visiblement aller au-delà du village pour se rendre sur ce pâquis, et donc dépasser les limites de l'exercice du parcours telles qu'elles sont définies par les coutumes. Mais malgré les difficultés qu'elle peut poser, cette possibilité offerte aux communautés d'envoyer en vaine pâture un troupeau sur les pâquis des finages voisins peut s'avérer essentielle, notamment pour celles qui n'ont que très peu ou pas de pâturages communaux³⁹⁶. C'est ce qu'indique l'auteur d'un mémoire sur l'agriculture, qui défend le droit de parcours qu'un édit de 1771 souhaiterait supprimer en Lorraine : « *une partie des villages [...] avec un ban immense en culture n'a que très peu et souvent point de pacages communs ; et les habitants de ces villages ne font subsister leurs bêtes de trait et leurs autres*

³⁹¹ A. D.54: B 11716, f°44

³⁹² A. D.54: B 11716

³⁹³ Aujourd'hui Moncel-sur-Vair, commune du département des Vosges qui comprend Gouécourt.

³⁹⁴ A. D.54: B 11716, f°84

³⁹⁵ A. D.54: B 11717, f°38. Aujourd'hui annexe du village d'Allamont.

³⁹⁶ Nous avons montré dans le chapitre 5 que les surfaces en pâquis sont très inégales d'un ban à l'autre (Chapitre 5 :2.2.4)

*troupeaux que par le moyen des communes³⁹⁷ qui se trouvent toujours dans les communautés qui les avoisinent.*³⁹⁸»

Un deuxième élément est à prendre en compte : un pâquis peut être la propriété non pas d'une mais de plusieurs communautés. Il s'agit généralement de pâquis situés en limite du finage³⁹⁹, et qui se trouvent en quelque sorte à cheval sur deux bans ou en « *ban brisé* » comme l'explique la communauté d'Amnéville au sujet d'un pâquis qu'elle possède en commun avec celle de Rombas⁴⁰⁰. Dans ce cas, les deux semblent pouvoir envoyer leurs troupeaux sur le pâquis sans restriction. Ce qui peut s'avérer très inéquitable lorsque les troupeaux ne sont pas de taille égale. Ainsi, Lemainville déclare posséder deux pâquis d'environ vingt fauchées, en commun avec les habitants de Benney, mais précise que ces derniers sont trois fois plus nombreux⁴⁰¹. Laneuveville possède quant à elle un pâquis en commun avec les deux communautés voisines de Ville-en-Vermois et de Saint-Nicolas, mais le troupeau de cette dernière est très important et consomme toute la pâture⁴⁰². Les grandes étendues de pâquis secs, présentes sur les hauteurs, peuvent parfois être exploitées indistinctement par l'ensemble des communautés riveraines. Cela semble être le cas du plateau de Malzéville sur lequel Malzéville, Pixéricourt, Essey, Dommartemont et Lay-Saint-Christophe déclarent disposer du droit d'envoyer leurs troupeaux communs sur l'ensemble du plateau⁴⁰³. Toujours dans les environs de Nancy, Villers déclare n'avoir d'autre bien en commun que « *le droit d'envoyer paturer leurs troupeaux communs sur la cote dite de Clerlieu ou les habitants de Vendeuvre village voisin, et de Clerlieu du Montoy et de Brabois ont lieu d'aller comme eux* ». La côte est décrite comme « *si aride qu'a peine les bestiaux peuvent y trouver a brouter quelques mois*⁴⁰⁴ ». On devine ici la présence d'une vaste pelouse sèche qui, comme celle du plateau de Malzéville, n'a pas totalement disparu⁴⁰⁵. Cette côte n'est pas un communal au sens strict, puisque pour profiter de cette pâture les

³⁹⁷ Comprendre « communaux ».

³⁹⁸ A. D. 54 : C 320 : Mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communaux.

³⁹⁹ Nous avons évoqué ce cas de figure dans le chapitre précédent (Chapitre 5 :3.1).

⁴⁰⁰ A. D. 54: B 11716, f°33

⁴⁰¹ A. D. 54: B 11716, f°109

⁴⁰² A. D. 54: B 11718

⁴⁰³ A. D. 54 : B 11716, f°56. Déclaration de la communauté de Dommartemont : « *La communauté qui est fort petite n'estant composée que de quelques vigneron qui n'ont que peu de bestes rouges, n'a rien en commun que le droit d'envoyer paturer sur la Cotte de Flamemont [c'est-à-dire le plateau de Malzéville] leur troupeau qui ne consiste qu'en vingt-cinq vaches, sur laquelle Cotte tous les villages voisins envoient aussy leur troupeau.* »

⁴⁰⁴ A. D. 54 : B 11719, f°280

⁴⁰⁵ Une pelouse sèche occupe les hauteurs de Villers-lès-Nancy, mais celle-ci est menacée par l'étalement de l'agglomération nancéienne.

habitants doivent « *aux seigneurs de leurs lieux trente et un fran un gros, en sorte qu'a proprement parler le droit et au seigneur puisqu'il en tire la redevance et le profit* ».

Enfin, la situation se complique encore avec l'existence du droit de troupeau à part dont bénéficient les seigneurs en Lorraine et dans les Trois-Évêchés, pouvant ainsi constituer un troupeau d'un nombre illimité de bêtes, séparé du troupeau communal. Ils louent fréquemment ce droit à des personnes extérieures à la communauté, des bouchers par exemple. Ainsi, d'imposants troupeaux, généralement de « bêtes blanches », peuvent se déplacer à l'échelle d'une seigneurie et pas uniquement dans les limites définies par le droit de parcours. Ils sont considérés comme étant des troupeaux étrangers, « transhumants » en quelque sorte, par les communautés qui acceptent généralement très mal leur présence sur les pâquis, et dénoncent les abus de ce droit⁴⁰⁶. Dans la Woëvre, Amel déplore que ses pâquis soient « *pasturé continuellement d'un gros troupeau de betes blanches appartenantes aux jésuites de Pont-à-Mousson, seigneur dudit lieu, qui ordinairement est de huit cents ce qui ruine toute la pature de ces paquis ce qui cause un très grand préjudice aux pauvres habitants* ». De même, dans le Saintois, la communauté d'Affracourt indique que ses pâquis « *sont occupés et foulés par les troupeaux des fermiers judiciaires dudit haroué qui y pasturent journellement a cause de la proximité des lieux*⁴⁰⁷ *oultre ce d'un autre troupeaux d'environ trois cent bestes blanches appartenant au Sieur Malcuyt*⁴⁰⁸ ».

En somme, la provenance des bêtes qui pâturent les pâquis varie en fonction d'une multiplicité de paramètres. Au bétail de la ou des communautés propriétaires s'ajoute celui des voisines en vertu du droit de parcours. Enfin, les bêtes des troupeaux à part peuvent encore s'y additionner, et dans ce cas elles privent généralement les bêtes des communautés de leurs ressources. Au vu de la complexité de la situation, il est impossible d'espérer évaluer la pression pastorale moyenne qui s'exerce sur les pâquis au XVIII^e siècle ; d'autant plus que nous n'avons trouvé aucune indication concernant une quelconque limitation dans la gestion du nombre de bêtes pouvant accéder aux pâquis. Rien d'équivalent par exemple à la règle des « pailles et des foin⁴⁰⁹ » qui prévaut dans certaines régions françaises. Cela ne signifie pas qu'aucun règlement n'encadre l'exploitation des pâquis communaux, mais s'il en existe un, il n'a semble-t-il laissé que des traces ténues dans les archives écrites.

⁴⁰⁶ Notamment dans les cahiers de doléances de 1789 (Lacoste, 1951, p.398-403).

⁴⁰⁷ Le finage d'Affracourt est en effet voisin de celui d'Haroué.

⁴⁰⁸ A. D. 54 : B 11716, f°11

⁴⁰⁹ Qui stipule que parmi les membres de la communauté, seuls les propriétaires ou fermiers qui récoltent suffisamment de pailles et de foin pour entretenir leurs bêtes l'hiver peuvent avoir accès aux communaux.

2.1.2 La transhumance « horizontale », une pratique pas si ancienne que cela ?

Malgré des archives peu bavardes, que peut-on dire sur l'existence d'une transhumance ovine souvent présentée comme une « tradition ancestrale » par le CEN Lorraine, mais aussi par les collectivités locales en charge de sites protégés⁴¹⁰? Aujourd'hui, une communication s'est construite en Lorraine autour de cette pratique, pour sensibiliser plus largement le grand public aux enjeux de la conservation des pelouses sèches. Chaque année, le troupeau de brebis du CEN Lorraine quitte son lieu d'hivernage, la ferme de Mariembourg à Guébling (Moselle), pour effectuer une « transhumance » de 42 km à travers la campagne du Saulnois, jusqu'à la pelouse de la Côte de Delme. Une plaquette d'information de la RNR de la Côte de Delme présente cette pratique comme un retour aux « *traditions ancestrales du pâturage transhumant* ».

En effet, jusqu'aux années 1970, d'importants troupeaux de brebis en provenance d'Alsace traversaient la Lorraine, et certains Lorrains en ont gardé la mémoire. Dans les années 1930, ces déplacements d'ovins étaient si importants⁴¹¹ qu'ils ont attiré l'attention du géographe J. Blache, alors professeur à la faculté de lettres de Nancy. Il proposa de qualifier cette transhumance d'« horizontale », par opposition aux transhumances montagnardes qui résultent des différences climatiques liées à l'altitude (Blache, 1937b).

Durant l'Entre-deux-guerres, ce sont surtout les disparités socio-économiques entre l'Alsace et l'est de la Lorraine d'une part, et l'ouest lorrain d'autre part, qui alimentent le mouvement. À l'est, une agriculture riche permet alors de nourrir un important cheptel en hivernage, tandis qu'à l'ouest la persistance des pâquis communaux, des jachères nues et des chaumes offre un cadre favorable à la dépaissance ovine durant l'été. En résumé, l'agriculture alsacienne est en avance par rapport à une agriculture lorraine restée traditionnelle. Cette transhumance « horizontale » est donc une façon d'exploiter au mieux ce décalage. On est donc plutôt amené à la considérer comme accidentelle, le fruit d'un contexte particulier, et finalement circonscrite dans le temps. Toutefois, dans un article consacré à l'élevage ovin dans le département de la Meuse, le géographe E. Millet indique que ces déplacements ont une origine « *fort lointaine* », en tout cas antérieure à 1870. Cependant, la modification du tracé des frontières, en raison de l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par l'Allemagne en 1871, aurait détourné ces troupeaux d'ovins vers l'est, la

⁴¹⁰ Le Grand Nancy supervise la gestion des pelouses sèches du plateau de Malzéville.

⁴¹¹ Plus de 12 000 bêtes réparties en une quarantaine de troupeaux en 1934 (Millet, 1936, p.63).

transhumance en direction de la Lorraine ne reprenant que dans les années 1920 (Millet, 1936, p.47-48).

La lecture de l'article d'E. Millet laisse cependant penser que ces troupeaux venus de l'est sont venus combler un vide. En effet, l'élevage ovin, prospère dans la Meuse jusqu'au milieu XIXe, est déjà en déclin avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, car le système d'*openfield* auquel il est étroitement associé⁴¹² se délite. Ainsi, les troupeaux d'ovins locaux disparaissent et avec eux les bergers communaux. Les communes qui se retrouvent avec des étendues de pacage inexploitées, encore augmentées dans la Zone Rouge après les ravages de la guerre, voient d'un bon œil l'arrivée de ces ovins transhumants dirigés par des bergers de langue allemande. D'une part, car elles peuvent louer les pacages en question, et d'autre part parce que cela rend possible la poursuite du parage des moutons sur les jachères afin de fertiliser les champs, comme le souligne l'ethnologue C. Méchin dans un article consacré aux bergers transhumants (Méchin, 1983).

Tout porte à croire que cette transhumance « horizontale » n'est pas aussi « ancestrale » qu'on le dit ⁴¹³. Nous avons notamment rappelé que l'élevage, tel qu'il était traditionnellement pratiqué en Lorraine, était circonscrit dans les limites de quelques finages contigus. Néanmoins, une question demeure : les routes empruntées par ces troupeaux transhumants au XXe siècle ne sont-elles pas les mêmes que celles que pouvaient emprunter certains troupeaux à part de « bêtes blanches » au XVIIIe siècle ? Un mémoire de 1780 sur les laines dans la généralité de Nancy le laisse penser. L'auteur décrit des entrepreneurs qui, dans le courant du mois d'avril, vont en Westphalie, dans l'électorat de Hanovre et dans la Hesse, acheter des moutons qu'ils font paître ensuite dans leur pays ou dans les environs de la Sarre, pour les engraisser et les tondre (en mai ou juin). Les bêtes sont ensuite envoyées à Paris où elles arrivent entre septembre et octobre⁴¹⁴. Les causes ne sont pas les mêmes, mais la direction est-ouest de ces troupeaux, dans ce cas sans retour, pourrait avoir quelques similitudes avec la transhumance « horizontale » décrite par J. Blache.

⁴¹² Chapitre 6 :1.1.2

⁴¹³ C. Méchin évoque notamment une « *tradition qui n'a guère plus d'un siècle* » (Méchin, 1983, p.212).

⁴¹⁴ A. D. 54 : C 310 : Mémoire sur les laines de la généralité de Nancy.

2.2 La saisonnalité : des pâquis essentiels durant les « neuf semaines »

Si les informations glanées dans les archives sur les modes d'exploitation sont assez limitées, en revanche nous pouvons, sans difficulté, indiquer à quelle période de l'année les pâquis sont les plus essentiels et donc les plus visités par les bêtes.

Le conflit qui oppose la cour souveraine de Nancy à La Galaizière, intendant de Lorraine, au sujet de l'édit de 1771 prévoyant l'abolition du parcours et le partage des communaux, est l'occasion d'en savoir davantage sur l'importance des pâquis dans la vie rurale de la région. Un « *mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communaux* » expose les difficultés que pourrait rencontrer la production agricole en Lorraine à la suite de l'application de cet édit⁴¹⁵. Il s'agit d'une défense de l'agriculture traditionnelle, vis-à-vis de laquelle il faut évidemment adopter un regard critique. Au-delà du désaccord exprimé par les parties sur l'opportunité d'appliquer éventuellement les idées agronomiques nouvelles dans les duchés, il faut rappeler que la cour souveraine se résigne difficilement à la perte de son indépendance, intervenue quelques années plus tôt⁴¹⁶. Elle voit ici l'occasion, en refusant d'enregistrer l'édit, de s'affirmer face au pouvoir central.

Néanmoins, la description de l'état de l'agriculture des Duchés que propose le mémoire n'en est pas moins éclairante sur l'importance des pâquis communaux, dont l'auteur (anonyme) cherche à démontrer le caractère essentiel pour le bon fonctionnement du système agraire en vigueur. Dans son article premier, il rappelle le déséquilibre qui existe en Lorraine entre les surfaces dédiées à la production de grains, et celles consacrées aux fourrages. Les premières sont bien plus importantes que les secondes, si bien qu'il estime que sur l'ensemble des terres productives, en herbe ou en grain, divisé en dix parties : « *sept sont des terres labourables, trois des prairies et des communes*⁴¹⁷ ». Il s'agit là d'une estimation plutôt optimiste, car notre reconstitution des usages du sol au milieu du XVIIIe siècle ne laisse pas entrevoir les mêmes proportions : les surfaces en herbe représentent simplement à peine deux dixièmes de l'ensemble dont il est question. Mais, cela n'invalide pas la démonstration qui va suivre, au contraire.

⁴¹⁵ A. D. 54 : C 320 : Mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communaux

⁴¹⁶ Les Duchés de Lorraine et de Bar sont rattachés au royaume de France à la suite de la mort de Stanislas en 1766.

⁴¹⁷ Comprendre des prés de fauche et des pâquis communaux.

En effet, l’auteur poursuit en expliquant que la subsistance du bétail, que le cultivateur doit nécessairement entretenir⁴¹⁸, dépend de deux ressources mobilisées successivement, à deux périodes différentes de l’année. L’herbe des prés de fauche est avant tout destinée à être consommée durant l’hiver sous forme de foin. Mais les stocks constitués à partir de surfaces restreintes ne permettent pas d’alimenter les animaux au-delà de la période froide durant laquelle ils sont en stabulation. Alors que les réserves fourragères sont épuisées, l’alimentation du bétail repose principalement sur le pâturage des pâquis communaux. Cette période, difficile pour l’élevage, est appelée en Lorraine les « *neuf semaines* ». L’auteur indique qu’elle s’étend du 25 mars jusqu’au début du mois de juillet⁴¹⁹. Elle dure plutôt quatorze semaines, qui correspondent à la période de l’année durant laquelle les prés de fauche sont interdits au bétail, et donc mis en défens jusqu’à la fenaison. L’expression « neuf semaines » est traditionnelle, et il est possible qu’elle renvoie à une époque plus ancienne où les prés n’étaient mis en défens que plus tardivement au printemps, peut-être à la Saint Georges (23 avril)⁴²⁰.

⁴¹⁸ L’auteur évoque les trois fonctions énergétiques que nous avons présentées au début de ce chapitre : « *Outre les bestiaux servant habituellement au labourage [...] il faut qu’il [le cultivateur] ait des porcs, des brebis. C’est à ce nourri que tient la fertilité de sa ferme par les engrais qu’il produit ; le lait adoucit l’amertume d’un pain noir et grossier* ».

⁴¹⁹ « Ces communes [communaux] sont la propriété et la ressource essentielle de chaque village ou communauté ; elles fournissent pendant l’été, notamment pendant les neuf semaines [souligné dans le texte] (c’est-à-dire depuis le 25 mars jusqu’au commencement du mois de juillet) à la nourriture des bestiaux, elles sont la base de notre agriculture. »

⁴²⁰ Date de mises en défens des prés bas dans certaines Coutumes comme celles de Metz ou de Gorze.

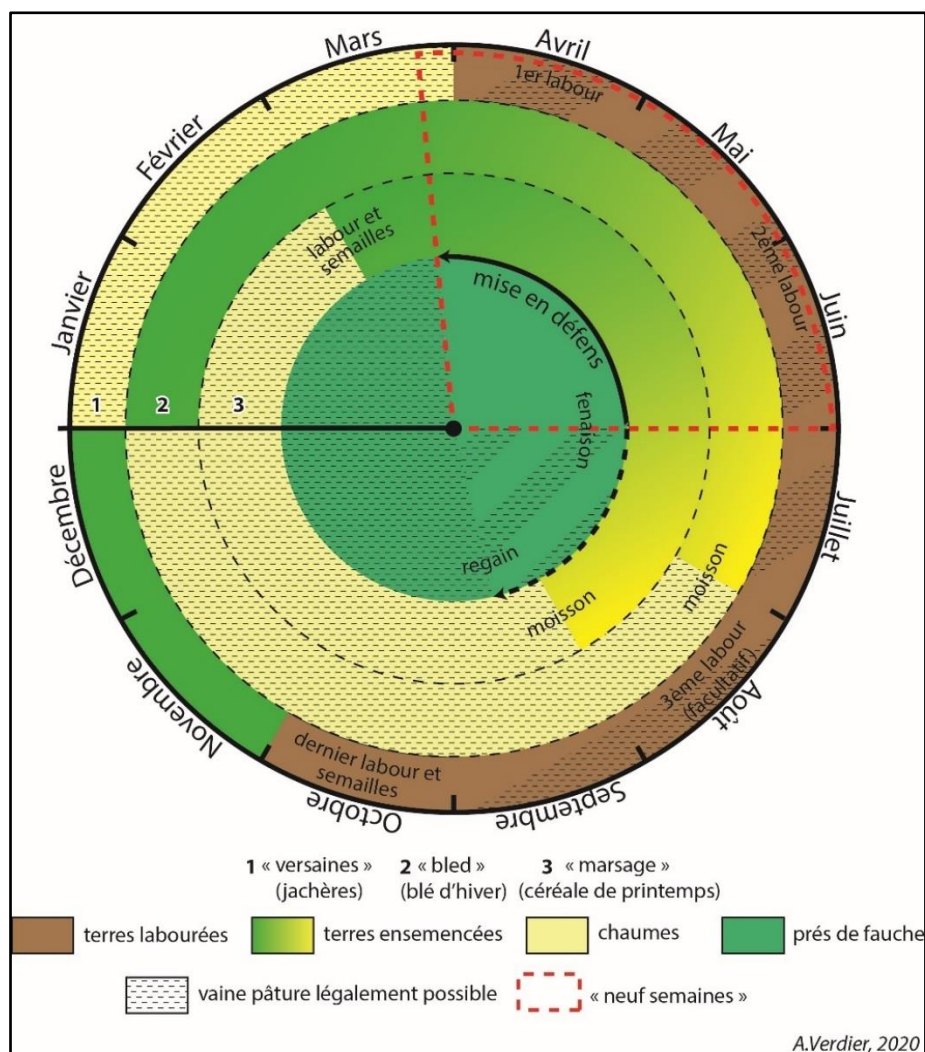


Figure 45 : Vaine pâture et calendrier cultural

Réalisation : A. Verdier (2020). Sources : Marquis (1804), Rochel (2008a) et Vue (2007).

L'examen du calendrier cultural permet en effet de constater que durant le printemps, l'espace pastoral se réduit considérablement. Non seulement les prés sont inaccessibles mais deux soles sur trois sont ensemencées : celle des « bleds » depuis l'automne et celle des « marsages », comme son nom l'indique, depuis le mois de mars. Il reste la troisième sole, celle des « versaines », mais celle-ci ne peut offrir que très peu de ressources. En effet, non seulement les bêtes ne peuvent pas y accéder lorsque les labours du printemps sont en cours, mais en outre ces derniers laissent une terre nue, débarrassée au maximum de la végétation herbacée qui avait crû durant la période des chaumes. À ceux qui affirment que la vaine pâture sur les jachères peut compenser la disparition des pâturages communaux, l'auteur répond :

« Les jachères en général dans nos provinces produisent très peu d'herbes, à peine les bestiaux y ont-ils parcourus que tout se trouve rongé ; mais en supposant quelles

fourniroient quelque pature aux brebis, dans quel moment pourroient-elles en profiter ? ce ne serait sans doute que lorsque ces jachères ne seroient pas labourés, c'est-à-dire depuis le mois de septembre tems auquel finit ordinairement la recolte des grains, jusqu'au commencement des neuf semaines alors les laboureurs qui a semé ses mars, rompt ses jachères et leurs donne la première cultures pour le bled il donne la seconde avant qu'aucune herbe ait eût tems d'y croitre ; la troisième suit peu de tems après ; et comme l'art du labourage est de rompre la terre dans un tems si propre qu'il ne puisse y enlever aucune il suit que depuis le commencement des neuf semaines jusque bien après et vers la fin du mois de juillet on n'aura plus aucun lieu de pâture.⁴²¹ »

Comme nous l'avons déjà souligné, la jachère n'offre qu'une ressource maigre, voire inexistante, durant les « neuf semaines ». Avec les pâquis, le vain pâturage dans les bois s'avère également utile durant cette période de l'année. Mais contrairement à celui qui s'exerce sur les premiers, il connaît des restrictions qui de plus se renforcent. Le mémoire souligne d'ailleurs le dilemme que pose le pâturage dans les bois. Les taillis défensables de plusieurs années n'offrent que peu d'herbage pour le bétail, tandis que des taillis plus jeunes sont plus intéressants, mais ils risquent alors d'être détruits par l'abrouissement des bestiaux. Les pâquis sont donc, à cette époque de l'année, les seuls espaces accessibles sans restriction.

Ce mémoire n'est pas l'unique mention, de ce temps des « neuf semaines » relevé dans les archives. Le chanoine Vautrin y fait également référence dans son exposé sur l'agriculture du Toullois, lorsqu'il évoque les terres incultes des crêtes des « montagnes » et des coteaux qui « *produisent une pâture, qui, sans être abondante, est d'une très grande ressource pour les bestiaux au Printemps, pendant les neuf semaines que l'entrée des prairies leur est défendue* » (Vautrin, 1768, p.6). De même, dans les Déclarations de 1700, plusieurs communautés mentionnent cette période difficile de « soudure », lorsqu'elles renseignent l'usage qu'elles font de leurs pâquis. À Anthelupt, Benney, Grandvezin⁴²², Jarville, Lemainville ou encore Voinémont, entre autres, les communautés déclarent envoyer leurs troupeaux y pâturer durant les « neuf semaines ». Pendant cette même période, Ajoncourt envoie ses bêtes dans une rapaille d'environ soixante arpents « *ayant autrefois*

⁴²¹ A. D. 54 : C 320 – Mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communaux, p. 19-20.

⁴²² Rattaché à la commune de Crévic.

este du pasquis ». C'est donc durant cette période de l'année que l'existence d'un *saltus* prend toute son importance.

De ce constat, nous pouvons donc déduire que les pâquis communaux sont les plus sollicités, voire encombrés, durant cette période des « neuf semaines », c'est-à-dire durant la quasi-totalité du printemps. Cette pression pastorale concentrée sur les mois de l'année où a lieu l'essentiel de la croissance des végétaux, n'est pas sans effet sur le milieu. L'herbe étant consommée à mesure qu'elle croît, la production de biomasse est contenue. En outre, celle-ci est en partie exportée par des animaux qui retournent en stabulation le soir, ou bien visitent les jachères quand elles sont accessibles. La conséquence directe d'une telle gestion est un renforcement de l'oligotrophie des pâturages concernés, typique des *saltus*. Une fois le printemps terminé, la pression pastorale régresse en deux temps. Tout d'abord, après la fenaïson, puisque les prés sont ouverts au pâturage (sauf en cas de droit de regain), tandis que les pâquis sont alors rasés par les passages incessants des troupeaux. Puis, après les moissons, en juillet-août, avec le début du pâturage des chaumes. Les pâquis sont donc encore très largement pâturés durant l'été, surtout lorsque les surfaces en prés sont restreintes, comme c'est notamment le cas dans les finages du plateau où la part des pâquis et celle des prés s'équilibrent presque (environ 5% des finages).

Finalement, la saisonnalité du pâturage que nous venons de décrire est discordante avec les objectifs écologiques que se fixent aujourd'hui les gestionnaires. La préservation des plantes à fleur, particulièrement les orchidées, nécessite notamment de ne débiter le pâturage des pelouses qu'à la fin du printemps ou au début de l'été. Une présence du bétail au printemps limite forcément les floraisons à cause du pâturage, mais aussi du piétinement des fleurs. Il est donc très probable que certaines espèces ne se sont vraiment épanouies dans les pelouses sèches qu'après la fin de l'exploitation pastorale des pâquis, c'est-à-dire dans les années 1970-1980, au moment où les premiers inventaires écologiques ont eu lieu.

2.3 Quels animaux fréquentent les pâquis ?

Les pelouses sèches sont aujourd'hui très largement associées au pâturage ovin. Si bien que les gestionnaires n'envisagent qu'assez rarement que l'entretien des sites puisse être assuré par d'autres animaux. Il est certain que les brebis trouvent sur ce type de terrain une pâture qui leur convient. C'est bien pour cela qu'au siècle dernier, les bergers conduisant les troupeaux transhumants à travers la Lorraine privilégiaient les haltes dans les vastes étendues de pelouses sèches, comme la Côte de Delme ou le Mont Saint-Quentin. Mais qu'en est-il

au XVIIIe siècle, quand ces pelouses sèches sont une composante d'un *saltus* encore fonctionnel ? La diversité du cheptel suggère que les pâquis, y compris ceux qui correspondent aux pelouses sèches d'aujourd'hui, ne sont pas uniquement fréquentés par les ovins. Il s'agit toutefois d'une déduction difficile à étayer à l'aide des archives qui sont, sur ce sujet, assez pauvres.

2.3.1 Bêtes rouges et bêtes blanches, à chaque type de bétail son pâquis ?

A priori les pâquis communaux sont ouverts à tous les animaux. Les archives ne mentionnent pas de restrictions particulières. Aux Archives Départementales de la Meuse, un questionnaire, adressé aux communautés visant à évaluer les effets de la déclaration royale du 13 août 1766 sur le défrichement des terres incultes, fournit quelques informations⁴²³. Notamment les réponses (quand il y en a !) à la quatrième demande qui est ainsi formulée : « *Il faudra préciser si ces terres incultes sont pâturages communs, et alors faire connaître la nature et la quantité de ces pâturages ; à quelle espèce de troupeau ils sont plus avantageux, la quantité de bestiaux qu'ils peuvent nourrir, et pour combien de temps dans l'année.* » La question semble prometteuse mais les réponses sont assez avares en détails. Les communautés se contentent souvent d'évoquer leur « troupeau commun » sans indiquer la composition de celui-ci. Lorsque le type de bétail est précisé, ce sont les chevaux, les bêtes à corne (bœufs et vaches) et les bêtes blanches (moutons) qui sont cités. Seule la communauté de Nettancourt mentionne les porcs. Lorsque les communautés possèdent des pâturages décrits comme secs, arides, voire « brûlants » il est généralement ajouté qu'ils conviennent mieux aux moutons. Mais souvent, faute d'autres pâturages, en particulier durant les « neuf semaines », les autres bêtes y sont également envoyées. C'est notamment ce que déclarent Épiez-sur-Meuse et Dainville-aux-forges⁴²⁴. Si les pâquis « brûlants » des hauteurs conviennent mieux aux ovins, en revanche les pâquis « froids », localisés dans des fonds de vallée humides ou des combes précocement soumises au gel, sont plutôt réservés aux bovins. La communauté de Brechainville qui possède un pâquis situé sur un terrain appelé la « rivière maudite », soumis au gel « *en tout temps* », déclare y envoyer une cinquantaine de vaches en précisant « *qu'il n'est propre que pour cette espèce de bestiaux* ».

⁴²³ A. D. 55 : C 116-117 – Renseignements sur les effets produits par la déclaration du Roi, du 13 août 1766, relative au défrichement des terres incultes.

⁴²⁴ Aujourd'hui Dainville-Bertheléville.

Les deux grands types de pâquis identifiés dans le chapitre 5⁴²⁵, ceux des fonds de vallée et ceux des hauteurs sèches, sont donc complémentaires. Les premiers conviennent plutôt aux bovins et les seconds davantage aux ovins. Cela explique la nécessité de séparer, lorsque cela est possible, les bêtes blanches et les bêtes rouges. Non seulement, les premières sont accusées d'incommoder les secondes et de raser l'herbe, mais en outre elles ne sont pas amenées à fréquenter les mêmes secteurs du *saltus*. Cela conforte l'idée que les pâquis secs sont principalement pâturés par les ovins.

Toutefois, cette association entre une variété de *saltus* et un type de bétail particulier souffre plusieurs exceptions. D'une part, les deux types de pâquis ne sont pas présents sur tous les finages, ou du moins pas dans des proportions égales. Les communautés du fond de vallée de la Moselle possèdent essentiellement des pâquis situés dans le lit majeur de la rivière et donc soumis à des débordements réguliers (Hatier, 2015), tandis que celles des Côtes disposent surtout de pâquis secs. Dans le premier cas, les ovins sont conduits dans des pâturages humides et spongieux qui ne leur réussissent pas toujours. Dans le second, les bovins sont amenés à pâturer les pelouses sèches, autant que les moutons.

D'autre part, la composition du cheptel est susceptible de varier assez nettement en fonction des localités. Les finages des plaines (Woëvre, Saulnois) et des plateaux essentiellement consacrés à la céréaliculture sont, nous l'avons vu plus haut, généralement ceux qui se tournent plus volontiers vers l'élevage de moutons. En revanche, la composition des troupeaux qui parcourent les finages de côtes, principalement tournés vers la viticulture, diffère. La part des ovins y est bien plus faible. Ainsi, dans le pays « sous-les-côtes », les habitants de Saint-Maurice⁴²⁶ et Bassaucourt⁴²⁷ déclarent ne posséder aucun mouton en 1708. Lors du conflit qui oppose les deux communautés au sujet du droit de parcours que nous avons déjà mentionné, les troupeaux de Saint-Maurice interceptés par le bangard ne comprennent aucune « bête blanche ». L'un est composé de vaches et de chèvres, l'autre de porcs. En 1750, les anciens du village précisent que la communauté n'est dotée de brebis que depuis sept ou huit ans⁴²⁸. Dans la vallée du Rupt de Mad, les villages très viticoles de Bayonville-sur-Mad⁴²⁹, Jaulny⁴³⁰ et Vandelainville⁴³¹ ne possèdent pas non plus de moutons.

⁴²⁵ Chapitre 5 :3.2

⁴²⁶ A. D. 54 : B 11726

⁴²⁷ A. D. 54 : B 11720

⁴²⁸ A. D. 55 : E-Dépôt 353 Saint-Maurice-sous-les-Côtes - art. 280

⁴²⁹ A. D. 54: B 11720

⁴³⁰ A. D. 54: B 11723

⁴³¹ A. D. 54: B 11727

Il en est de même dans les localités implantées sur les coteaux du plateau de Malzéville. Aucun habitant ne déclare de moutons à Malzéville⁴³², ni à Dommartemont⁴³³, village exclusivement viticole qui ne compte aucun laboureur. À Eulmont, un des trois laboureurs du village n'en détient que cinq⁴³⁴. Là où l'*openfield* se dégrade vers un système viticole, la présence des moutons est donc généralement moindre. Ce constat amène à conclure, qu'au XVIIIe siècle, la probabilité que les hauteurs sèches situées au sommet des côtes soient pâturées par d'autres animaux que les ovins est élevée. Dans certaines localités très viticoles, il est même possible que les vaches, et dans une moindre mesure les chèvres, aient constitué l'essentiel du bétail fréquentant ces secteurs de pelouses sèches faisant l'objet aujourd'hui d'une gestion pastorale ovine.

Un constat identique a été établi dans une autre région riche en pâturages communaux, et aujourd'hui en pelouses sèches : les environs de Kallmünz en Bavière. Une étude historique sur les sites protégés de la même façon qu'en France, a montré que jusqu'à la première moitié du XXe siècle, les pelouses étaient pâturées par des vaches, des moutons et des chèvres, et même des oies. Le pâturage bovin ignoré ou rejeté par les gestionnaires outre-Rhin était même le plus pratiqué au XIXe siècle dans ce secteur (Poschold *et al.*, 2008).

2.3.2 Les pâquis, l'espace des bêtes « mal-aimées » ?

Si l'espace pastoral fluctue en fonction des périodes de l'année, il varie également selon le type de bétail. Certains animaux voient leurs capacités de vaine pâture être limitées, et sont donc susceptibles de fréquenter davantage les pâquis.

Le gros bétail est le moins restreint dans ses déplacements. Tous les espaces théoriquement accessibles dans le cadre de la vaine pâture leur sont ouverts. Les chevaux, en tant que « bêtes tirantes », apparaissent même favorisés. Ils ne sont pas soumis aux contraintes collectives et peuvent donc pâturer en dehors du troupeau communal, souvent sous la garde d'enfants. En outre, certains pâquis, souvent de petite taille, leur sont réservés. Leur nom est parfois évocateur comme le « *pâquis du friche de la jument* » à Saint-Marcel⁴³⁵. Ces parcelles, parfois attenantes à des moulins, servent de pâture aux chevaux après leur journée de labeur (Mathis, 2009, p.645). Parfois, c'est l'accès aux pâquis communaux qui peut être restreint aux seuls chevaux. C'est le cas à Bassaucourt du 25 mars au 25 juin, donc

⁴³² A. D. 54: B 11724

⁴³³ A. D. 54 : B 11721

⁴³⁴ A. D. 54 : B 11722

⁴³⁵ A. D. 57 : H 754

durant les « neuf semaines »⁴³⁶. C'est surtout durant cette période que les pâquis sont utiles à des chevaux rarement nourris à l'écurie durant la belle saison. Les bêtes à cornes ne jouissent pas des mêmes privilèges. Cependant, une fois la délicate période des « neuf semaines » passée, elles peuvent, comme les chevaux, fréquenter l'ensemble des terrains ouverts à la vaine pâture : les terres labourables bien sûr, mais surtout les prés. Elles accèdent aussi aux bois, mais en faisant toutefois l'objet d'un contrôle plus strict que les chevaux, la dent de ces derniers étant réputée moins néfaste pour la régénération de la forêt (Guyot, 1886, p. 108).

Il n'en est pas de même des « menues bêtes » pour lesquelles la vaine pâture fait l'objet de restrictions. Deux espaces sont principalement concernés : les forêts et les prés. Dans les premières, les bêtes à laine, sont proscrites. L'appétence des chèvres pour les ligneux en fait des animaux absolument redoutés des forestiers. Le pâturage des moutons semble, dans un premier temps, avoir fait l'objet d'interdictions moins systématiques (Guyot, 1886, p.113). Toutefois, l'article XCIX du règlement des eaux et forêts de 1701, applicable dans les duchés de Lorraine et de Bar, interdit l'accès des bois aux bêtes à laine, c'est-à-dire aux chèvres, brebis et moutons. Les porcs, quant à eux, sont soumis à une restriction saisonnière. Dans le cadre de la vive pâture, ils sont les bienvenus en forêt pendant l'automne, durant la saison de la glandée, et parfois jusqu'en hiver avec le recours. En revanche, les règlements forestiers précisent généralement que les porcs ne peuvent pas être mêlés aux chevaux et aux vaches durant l'été. La vaine pâture des porcs en forêt est donc limitée, probablement pour protéger les jeunes semis (Guyot, 1886, p.112).

Dans le cadre de la vaine pâture, les prés de fauche ne sont pas davantage accessibles à tous les animaux. Les proscrits sont à peu près les mêmes qu'en forêt, avec toutefois quelques nuances. L'accès des porcs aux prés est absolument interdit. Cette interdiction figure même dans les coutumes. Dans celle de Lorraine, l'article III du Titre XV consacré à la vaine pâture indique qu'« *on ne doit faire vain pasturer les porcs esdites prairies* ». Tandis que celle de Bar précise qu'une fois les prés entièrement fauchés « *l'on peut faire vain pasturer tout bestail sors les porcs*⁴³⁷ ». Ces animaux sont accusés de labourer les prés en fouillant le sol avec leur groin, de la même manière que les sangliers aux abords des forêts. La présence des porcins dans les prés constitue un délit champêtre qui ne fait pas l'objet de contestation. Ainsi, si la communauté de Saint-Maurice conteste la reprise de son troupeau

⁴³⁶ A. D. 54 : B 11716, f°84

⁴³⁷ Coutumes de Bar. Titre XV, article CCVIII (Bourdote de Richebourg, 1724, p. 1030)

de vaches et de chèvres en pâture sur le ban de Bassaucourt, elle reconnaît que son berger communal a fauté en laissant les porcs entrer dans les prés⁴³⁸. Les moutons sont généralement aussi considérés comme indésirables dans les prés. On les accuse de les ruiner en rasant l'herbe de façon très courte, voire d'arracher une partie des racines, ce qui nuit à sa régénération et ne laisse qu'une très maigre pâture pour le gros bétail. Les coutumes qui rendent compte d'une réalité plus ancienne (elles sont généralement rédigées au XVI^e siècle) ne mentionnent pas, comme pour les porcs, d'interdiction. Mais il semble que peu à peu, à cause de la croissance du nombre d'ovins dans la région, la vaine pâture des moutons dans les prés s'est restreinte. Enfin, les oies font aussi l'objet de restrictions car elles sont accusées d'arracher les herbes avec leurs racines et de gâter les prés avec leurs fientes (Moriceau, 2005, p.181-182).

Ces bêtes « mal-aimées », dont la vaine pâture est restreinte, doivent fréquenter les pâquis plus longtemps, notamment une partie de l'été, entre la fin des « neuf semaines » et les moissons, lorsque seuls les prés de fauche sont accessibles. Certains pâquis peuvent leur être spécifiquement attribués. Par exemple, il n'est pas rare de trouver des mentions de l'existence d'un « pâquis des oies⁴³⁹ ». Il s'agit surtout de terrains communaux localisés dans les fonds de vallée, sur des berges ou des îles trop souvent inondées pour que l'on puisse envisager d'y envoyer un autre type de bétail (Figure 46). En outre, ces volatiles cohabitent assez mal avec les autres bêtes, ce qui explique pourquoi on leur attribue un pâquis en particulier. De même, le troupeau de porcs est souvent cantonné aux mauvais pâquis (Piémont, 1935). L'ouverture du « champoyage » étend les capacités de vaine pâture de ce menu bétail. Non seulement les moutons pâturent les chaumes, mais également les oies (Marquis, 1804, p.177 ; L'Hôte, 1984, p. 262) et les porcs. Ces derniers se délectent alors des « macots » (Lavigne, 1933, p.318), tubercules de la gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*), une plante vivace qui pousse spontanément dans les terrains emblavés⁴⁴⁰.

⁴³⁸ A. D. 55 : E-Dépôt 353 Saint-Maurice-sous-les-Côtes - art. 280

⁴³⁹ La communauté d'Ambly déclare par exemple posséder un pâquis appartenant au village pour faire « pasturer les oies » (A. D. 54 : B 11716, f°30)

⁴⁴⁰ Ces tubercules contiennent une chair blanche dont la saveur rappelle celle de la châtaigne. C'est pourquoi la gesse tubéreuse est parfois surnommée la « châtaigne de terre ».

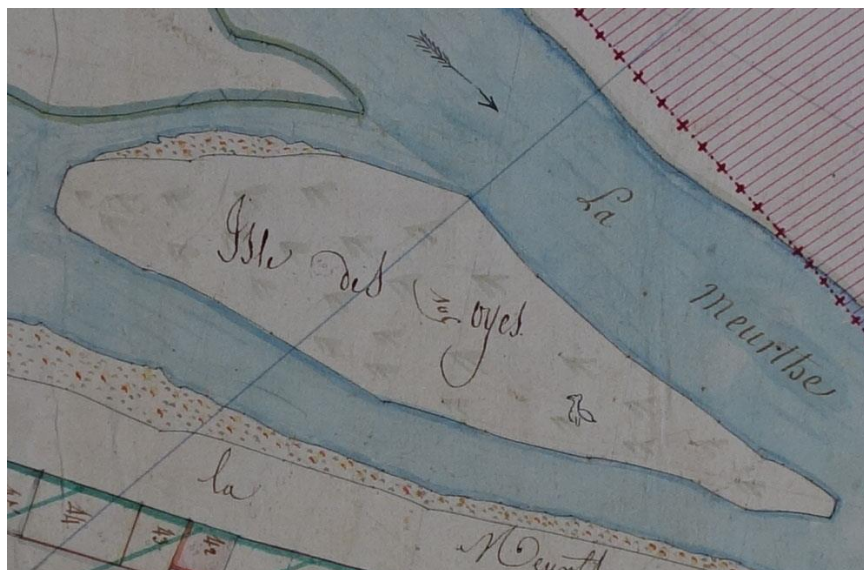


Figure 46 : « Isle des oyes » sur le plan cadastral de Tomblaine

Source : A. D. 54 : Plan cadastral de la commune de Tomblaine, section D (1812)

En résumé, les pâquis sont donc pâturés par un bétail très diversifié au XVIII^e siècle. Au printemps c'est l'ensemble du cheptel (le gros et le menu bétail) qui est amené à les fréquenter, en raison de la rétraction de l'espace pastoral. Puis, lorsque la vaine pâture s'étend aux prés, les pâquis deviennent plus nettement le domaine des bêtes à laine (chèvres et brebis), des porcs, mais aussi des oies. Cette diversité du bétail est un héritage à prendre en compte pour comprendre les spécificités des pelouses sèches d'aujourd'hui, car chaque animal appose une empreinte caractéristique sur le milieu. Ces « perturbations » diverses, qui complexifient un milieu déjà hétérogène, ont certainement aussi contribué à faire des *saltus*, et plus particulièrement des pelouses sèches, des espaces refuges pour la biodiversité.

3 Des pâquis aux « passées », de l'espace à la trame pastorale

Dans l'*openfield* de type lorrain, le *saltus* n'est pas seulement un espace où les bergers conduisent les troupeaux pour y pâture pendant le jour. Il correspond également à un réseau, ou une trame si l'on reprend un vocabulaire qui fait écho aux problématiques écologiques actuelles, permettant le déplacement du bétail. Cette fonction, qui était, jusqu'à une publication récente (Rochel, 2015b), à peu près ignorée par la littérature consacrée à l'*openfield*, permet de mieux comprendre certaines formes paysagères observables sur les cartes et les plans anciens, en particulier ceux du XVIII^e siècle. Les développements qui suivent se situent à la charnière entre la question des usages et celle des paysages.

3.1 Des pâquis qui s'inscrivent dans un réseau pastoral complexe

La nécessité d'assurer le déplacement du bétail, notamment pendant la période des « neuf semaines », explique pourquoi le *saltus* s'insère dans les finages d'une façon très caractéristique, sous la forme d'un réseau constitué de milieux plus ou moins herbacés.

3.1.1 Le problème du déplacement des troupeaux en terre d'*openfield*

En *openfield*, le regroupement des terres en trois grandes soles et l'absence de haies pérennes facilitent l'exercice de la vaine pâture. Il s'agit là d'un constat classique sur lequel il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage. Toutefois, il est important de préciser que la possibilité offerte au bétail de parcourir de grandes étendues d'un seul tenant correspond à un moment précis du calendrier agricole : la fin de l'été, une fois le temps des récoltes achevé. Le problème du déplacement des troupeaux est forcément plus complexe au cours du printemps et jusqu'au début de l'été, pendant les « neuf semaines ».

Au cours de cette période, ce ne sont pas seulement les ressources fourragères qui manquent mais c'est aussi l'espace pastoral qui se rétracte. Lorsque les jachères sont en cours de labours et le restant, c'est-à-dire les terres arables ensemencées et les prés de fauche, mis en défens, le bétail ne peut pratiquement accéder qu'aux pâquis et aux cantons défensables des bois. Les premiers, nous l'avons vu, peuvent être disséminés à travers le finage, avec une localisation préférentielle dans les fonds de vallée et les points hauts, et sur les marges en lisière des bois. Les seconds sont généralement situés en périphérie du finage, conformément à une configuration auréolaire plus classique. Il faut donc que, depuis le village, établi généralement à peu près au milieu du ban, le troupeau commun puisse se

rendre dans ces différents secteurs, parfois assez éloignés, sans pénétrer dans les champs emblavés et les prés où l’herbe croît.

Cette situation complexe n’est pas sans poser quelques difficultés, comme le révèle l’examen des registres de « mesus » champêtres. Il s’agit de cahiers qui consignent les rapports dressés par les bangards chargés de veiller au respect des règles qui régissent la vie rurale et notamment la vaine pâture. Un sondage effectué par X. Rochel portant sur 538 procès-verbaux indique que la plupart des délits concernent le pâturage, et notamment des animaux qui fréquentent des terres qui ne leur sont pas autorisées. Ces délits champêtres agitent donc régulièrement les campagnes lorraines, mais étonnamment, leur saisonnalité n’est pas celle que l’on pourrait attendre. Le maximum des délits est plutôt atteint l’été, et non au printemps durant les « neuf semaines », une période pourtant plus critique pour le déplacement du bétail (Rochel, 2008a). Ce constat indique que les anciens finages lorrains sont organisés de manière à limiter le plus possible les infractions. Les pâquis jouent un rôle important dans cette organisation en assurant non seulement l’alimentation du bétail, mais également son déplacement.

3.1.2 Les pâquis comme voies ou « passées » pour les troupeaux

Les plans du terrier de Gorze, mais également d’autres productions cartographiques du XVIII^e siècle⁴⁴¹, permettent de constater que certains pâquis prennent un aspect très particulier. Ils présentent une forme allongée qui s’étend, souvent depuis le village, jusqu’aux secteurs les plus éloignés du finage. L’apparence de ces pâquis évoque un chemin, mais celui-ci est tellement dilaté qu’il fait penser, toutes proportions gardées, aux drailles des régions de transhumance⁴⁴². Le finage de Droitaumont illustre bien cette configuration (Carte 20). Une enfilade de plusieurs pâquis⁴⁴³ s’étire depuis le village puis se divise en deux directions. L’une débouche sur les bois communaux de Droitaumont et l’autre sur le ban voisin de Friaucourt⁴⁴⁴. Ces pâquis longent en partie un petit affluent de l’Orne qui traverse le finage. Leur largeur varie, mais n’est jamais inférieure à 25 mètres et atteint, dans les secteurs les plus dilatés, près de 100 mètres. Des configurations similaires existent à Boncourt, Olley ou encore Labeucourt. Ces pâquis ont une fonction bien précise : permettre

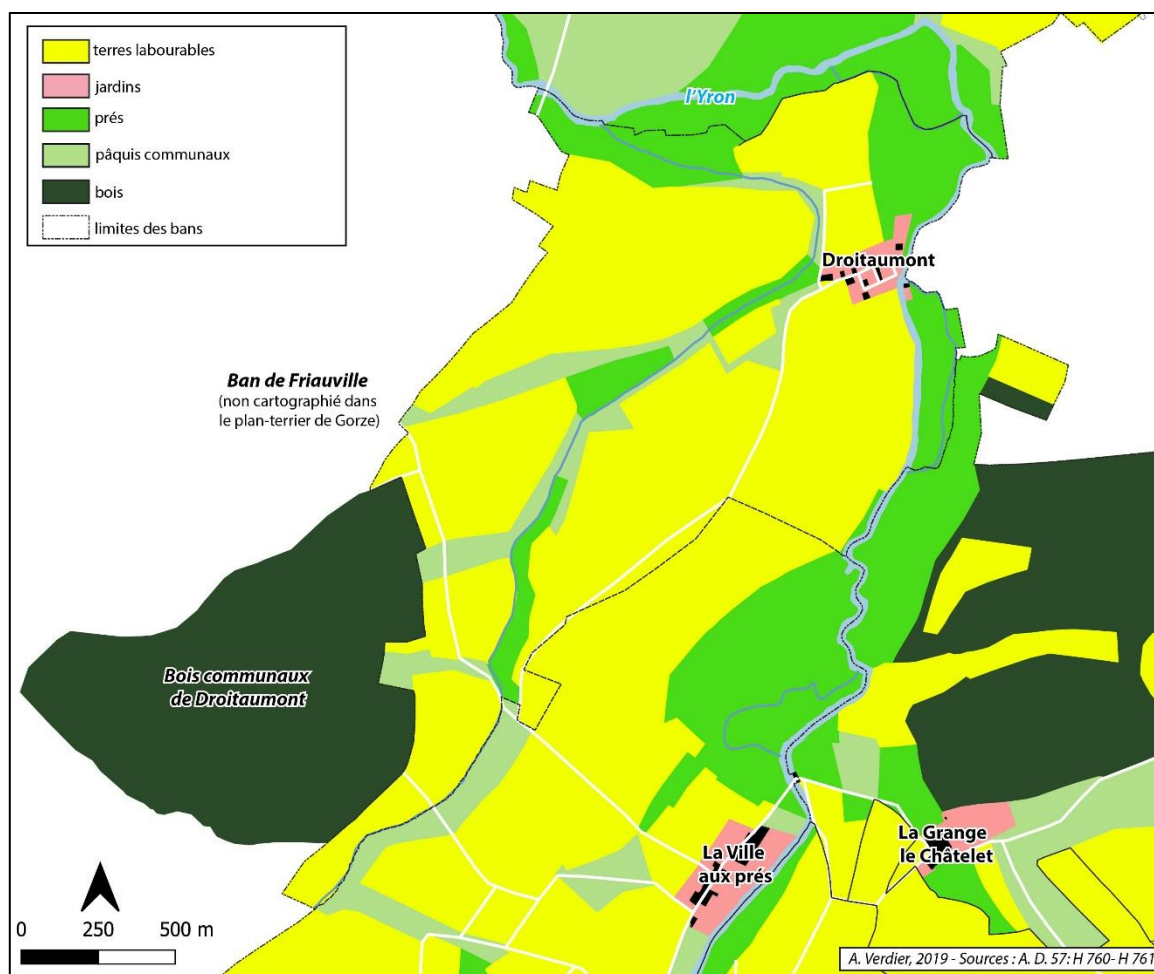
⁴⁴¹ En particulier l’atlas de la seigneurie de Fénétrange (A. D. 54 : B 11765 à 11787). Voir Rochel, 2015b, p.6-7.

⁴⁴² C’est en tout cas l’image qui vient tout de suite à l’esprit. La comparaison est sans doute un peu excessive, mais elle a déjà été proposée par A. Piémont, en 1935, dans un article de *Pays lorrain* consacré aux conditions d’exploitation du sol dans la vallée de la Seille (Piémont, 1935, p.198).

⁴⁴³ « Du haut de Seigny, de la grasse herbe, le grand pasquis, de la jonchère, de la chaponnière »

⁴⁴⁴ Non cartographié dans l’atlas de Gorze.

la circulation des troupeaux sans empiéter sur les héritages ensemencés et mis en défens, d'où leur largeur considérable. Ils ne sont d'ailleurs pas toujours désignés comme des « pâquis », mais plutôt comme des « chemins », « passages » ou bien encore « passées ». Mais, d'un point de vue paysager, ces voies empruntées par les troupeaux ne se distinguent pas des pâquis communaux. Il s'agit de bandes plus ou moins larges de *saltus*, comme le suggère un plan forestier de 1752 conservé dans les archives communales de Domèvre-en-Haye⁴⁴⁵ faisant figurer une « passée ».



Carte 20 : Pâquis conduisant du village de Droitaumont aux bois communaux

Réalisation : A. Verdier (2019). Sources : A. D. 57 : H 760 et H 761

Les plans du terrier de Gorze ne font figurer comme pâquis que les plus importants de ces passages. Les autres sont représentés comme de simples chemins, ce qui masque quelque peu l'existence de ces cheminements en *saltus*. D'autant plus que, sur les plans du terrier de Gorze, le réseau viaire n'est pas représenté à l'échelle. La consultation des plans cadastraux du XIXe siècle permet de connaître la largeur réelle de ces chemins et de confirmer s'il s'agit

⁴⁴⁵ A. D. 54 : E-Dépôt 159 DD1

ou non d'une « passée ». Ainsi, le « chemin des vaches » qui figure sur le plan du finage de Moivrons prend une tout autre ampleur lorsqu'on consulte le cadastre « napoléonien » : sa largeur oscille entre 20 et 25 mètres (Figure 47). De toute évidence, ce chemin permet au troupeau commun de transiter du village jusqu'aux étendues de bois et de pâquis localisées au nord du finage. Souvent, la « passée » s'élargit à mesure qu'elle s'éloigne du village. À Novéant, l'accès au plateau de la Fraise, depuis le village situé en contrebas, prend la forme d'une « passée » en forme d'entonnoir cheminant à travers les vignes. Elle se dilate progressivement en passant de 15 mètres en bas de pente à plus de 100 mètres au sommet (Figure 48).



Figure 47 : Le « chemin des vaches » à Moivrons

Réalisation : A. Verdier (2019). Source : A. D. 57 : H752 ; A. D. 54 : plan cadastral de Moivrons, section A (1830)

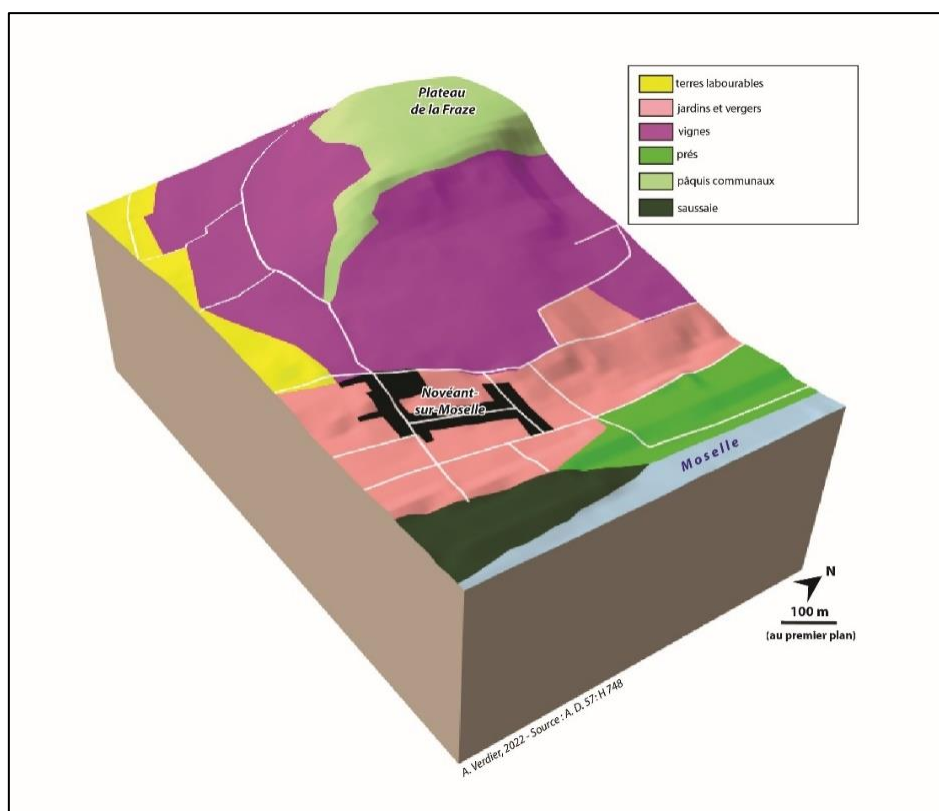


Figure 48 : Une « passée » au milieu des vignes : l'exemple de Novéant-sur-Moselle en 1746

Réalisation : A. Verdier (2022). A. D. 57 : H748

Toutefois, la largeur assez considérable de ces « passées » n'est pas acquise. En traversant les terres labourables ou les vignes, elles sont particulièrement exposées aux empiètements éventuels des riverains qui ont la tentation d'étendre leur propriété au détriment de la largeur de ces passages. En retour, les communautés mettent un point d'honneur à les défendre, et par là, à assurer le bon déroulement de la vaine pâture. Elles reçoivent alors l'appui des autorités qui organisent de pointilleux abornements destinés à rétablir « chemins communaux, pâquis et usuares » dans leurs anciennes dimensions. Les archives de l'Intendance de Lorraine et Barrois conservent les procès-verbaux de telles opérations réalisées au milieu du XVIII^e siècle⁴⁴⁶. À Bénaménil, en 1749, les habitants se plaignent de plusieurs anticipations sur leurs chemins communaux et des conséquences que cela implique. Ainsi, le chemin dit de la Croulotte qui est décrit comme conduisant dans les bois communaux depuis le village, apparaît trop rétréci pour remplir sa fonction, comme le révèle le procès-verbal de reconnaissance :

⁴⁴⁶ A. D. 54 : C 428 – Reconnaissance des chemins communaux, pâquis et usuares

« Ledit chemin tournant un peu à droite où il rencontre un pâquis communal lieu-dit de la Croix de la mairesse, il n'a en cet endroit que vingt-cinq pieds⁴⁴⁷ de largeur et comme c'est le passage du troupeau pour aller dans les bois, que les héritages de part et d'autre ne sont point fermés, d'où il arrive que le chemin étant trop étroit, les bêtes se jettent dans lesdits héritages et les gattent. Il nous a aussi été remontré par lesdits habitants qu'il serait à propos de lui donner la largeur de cinquante pieds⁴⁴⁸ sur cette longueur de six toises, ce qui sera très facile d'exécuter en obligeant les propriétaires de part et d'autre de se désister des anticipations qu'ils ont faites sur la largeur dudit chemin qui autrefois en avait une plus considérable. »

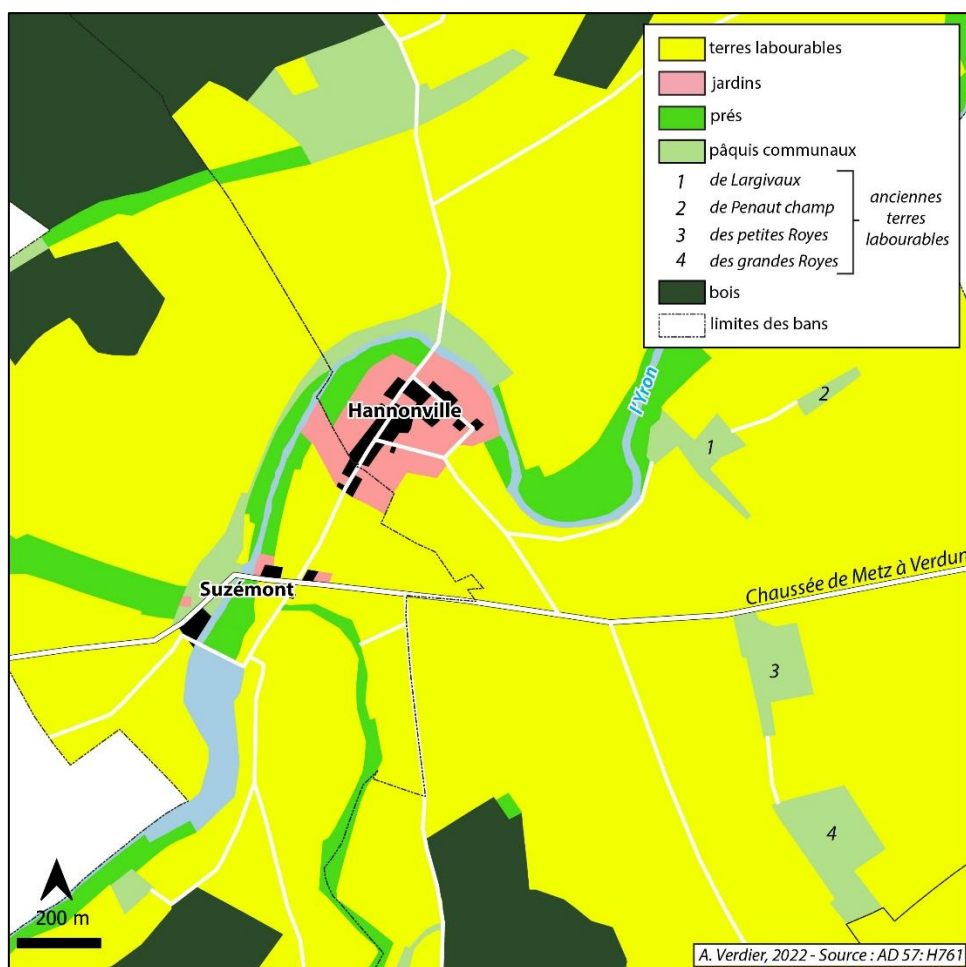
Il est donc question de doubler la largeur du chemin pour permettre un déplacement du troupeau sans dommages. Le procès-verbal mentionne également des anticipations sur le pâquis communal de la Croix de la mairesse, qui semble constituer une étape sur ce chemin conduisant du village jusqu'aux bois, en précisant qu'il était autrefois un « *usuaire assez considérable* ».

L'examen attentif des plans du terrier de Gorze permet de constater que la plupart des pâquis sont reliés au réseau viaire, même ceux qui sont isolés au milieu des terres labourables. Le ban d'Hannonville offre un exemple de ce type : plusieurs pâquis disséminés au sein du finage sont représentés comme étant connectés entre eux. Il ne s'agit donc pas de plusieurs pièces indépendantes les unes des autres ; au contraire, une continuité existe entre elles. Ces pâquis sont d'anciennes terres labourables, et les chemins représentés résultent probablement du passage répété du bétail pour se rendre d'une pâture à l'autre. Pour ne pas léser les propriétaires de parcelles situées dans le passage conduisant à ces « nouveaux pâquis », il est possible que les « passées » coïncident avec des tournières. En Beauce, Samuel Leturcq a montré que les crêtes de labour constituent un réseau de communication qui dessert des finages d'*openfield* au morcellement parcellaire extrême (Leturcq, 2008). Il est possible qu'il en soit de même en Lorraine, notamment parce que, comme nous l'avons vu, certains pâquis allongés correspondent vraisemblablement à des « fourrières⁴⁴⁹ ».

⁴⁴⁷ Un peu plus de 7 mètres.

⁴⁴⁸ Un peu plus de 14 mètres.

⁴⁴⁹ Terme utilisé en Lorraine pour désigner les crêtes de labour.



Carte 21 : Pâquis reliés au réseau viaire sur les bans d'Hannonville et Suzémont

Réalisation : A. Verdier (2022). Source : A. D. 57 : H761

Mais le bétail ne transite pas uniquement à travers les terres labourables, il est également amené à se déplacer dans les bois. Soit pour y pâturer, soit simplement pour les traverser et rejoindre un pâquis, un point d'eau ou le ban voisin. Dans les deux cas l'effet est identique, les allées et venues des troupeaux finissent par dégrader le couvert forestier. Des clairières apparaissent et se rejoignent pour former des « passées » au cœur même des bois. En 1900, Alphonse Mathey fournit une description, accompagnée d'un croquis très éloquent, de cette évolution qui le désole en tant que forestier : « *Le grand art du berger, c'est de connaître, d'utiliser et d'étendre les vides de la forêt. Dans tout massif régulièrement pâturé, les clairières sont reliées entre elles, d'abord par de simples couloirs, puis par de grands chemins. De circulaires, elles deviennent promptement elliptiques, et s'accroissent sans cesse suivant le grand axe de la figure [Figure 49].* » (Mathey, 1900, p.82).

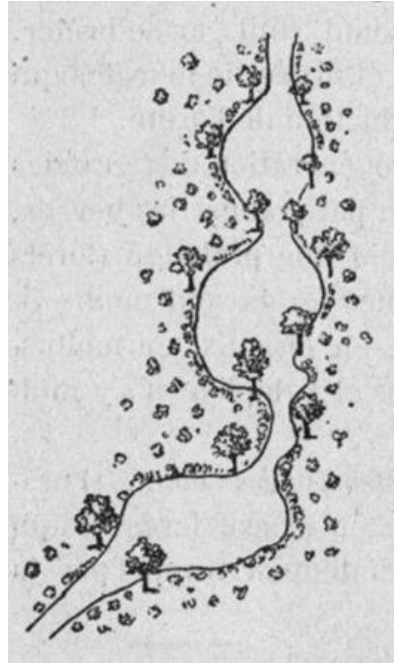


Figure 49 : Croquis d'A. Mathey (1900) représentant un « vide » créé par le passage des troupeaux en forêt

Les cartes et les plans anciens rendent compte assez mal de cette réalité paysagère. La représentation d'une « passée » s'élargissant pour finir par buter contre un bois est trompeuse. Bien souvent, le cheminement se poursuit dans les bois, mais les cartographes ne le reportent pas, de crainte d'officialiser de nouveaux défrichements. Par exemple, lorsque sur le plan du bois des Quarelles, situé sur le ban d'Arnaville, un chemin relie en ligne droite deux pâquis, l'un en lisière et l'autre enclavé dans les bois, il faut nécessairement envisager une forme de continuité herbacée entre les deux pâturages⁴⁵⁰. La représentation artistique d'un chemin forestier par le peintre Claude Gellée dit « le Lorrain » (1604-1682) donne peut-être un aperçu de ces « passées », fréquentes dans les bois lorrains jusqu'à ce que la législation relative à la présence du bétail en forêt ne se durcisse.

⁴⁵⁰ A. D. 57 : H 758 – Plan du bois des Quarelles



Figure 50 : Sentier forestier avec bergers et troupeau, peinture de Claude Gellée dit « le Lorrain », vers 1633.

Jusqu’au XVIII^e siècle, le *saltus* est donc bien plus présent au cœur des forêts lorraines que ne le laissent penser les cartes et les plans anciens.

3.1.3 Des traits d’union entre les différentes composantes de l’espace pastoral

Ces pâquis allongés et dilatés, ou « passées », constituent en définitive des traits d’union entre les différentes composantes de l’espace pastoral. Hormis l’exception de certains finages des Côtes qui possèdent souvent de grandes étendues de *saltus* d’un seul tenant au sommet de leurs « montagnes », tous les éléments de l’espace pastoral sont généralement dispersés géographiquement : non seulement à l’échelle d’un seul finage, mais plutôt à celle de plusieurs finages contigus en raison du droit de parcours. Cet éclatement est particulièrement ressenti durant les « neuf semaines », lorsque l’espace de la vaine pâture se limite essentiellement aux pâquis et aux bois.

Chaque jour, les bêtes doivent alors être entraînées par leurs conducteurs dans de longues pérégrinations. Le village constitue le point de départ de ces déplacements. La disposition des habitations en villages-rue, et la largeur de la voie centrale, facilitent le rassemblement du troupeau par le berger le matin⁴⁵¹, et le retour des bêtes dans leurs écuries respectives à la fin de la journée. Durant les « neuf semaines », le berger n’a d’autres choix, une fois le troupeau commun rassemblé, que d’emprunter ce réseau de *saltus* pour quitter le village et se rendre dans les pâquis et les bois situés sur les marges du finage, voire sur le

⁴⁵¹ Voir la description qu’en fait Arthur Young. (Chapitre 6 :1.2.3).

ban des communautés voisines. Le troupeau est donc souvent contraint de se déplacer sur plusieurs kilomètres avant d'arriver à destination. Le maillage de « passées » est donc indispensable pour relier les différentes unités de pâture, parfois très éloignées les unes des autres. Durant cette période critique, aucune pâture, même modeste, ne peut être négligée. Le troupeau communal ne peut donc pas être coupé d'une partie de ses lieux habituels de dépaissance. D'autant plus que ces différents pâturages sont complémentaires : non seulement pour satisfaire les besoins des diverses catégories de bétail, mais également parce qu'ils ne sont pas toujours accessibles en même temps durant la totalité de la période considérée (de la fin mars au commencement du mois de juillet). Les pâturages des fonds de vallée sont sujets aux débordements des cours d'eau, et donc susceptibles d'être inaccessibles à certains moments. Les pâturages plus secs, situés sur les hauteurs, en lisière des bois ou même en leur sein, offrent alors une alternative indispensable. À l'inverse, lorsque la belle saison s'installe plus franchement et que l'herbe des pelouses sèches jaunit et voit sa croissance s'interrompre, les pâquis des fonds de vallée constituent des pâturages recherchés. Il faut donc que le berger puisse conduire alternativement, en fonction du temps et des besoins des bêtes, le troupeau d'un type de pâture à un autre. En effet, qu'un pâturage communal soit théoriquement ouvert en tout temps ne signifie pas qu'il produit, sans interruption, une pitance suffisante. C'est notamment ce qu'indique la communauté d'Épiez-sur-Meuse, lorsqu'elle déclare posséder des pâturages communaux accessibles toute l'année mais fréquentés uniquement durant les temps humides car « *étant des terrains trop brûlants dans les sécheresses* »⁴⁵². À Olley, on pallie l'inaccessibilité des grands pâquis, régulièrement soumis aux crues de l'Orne, par le pâturage dans les clairs chênes⁴⁵³.

Ce réseau ne relie pas seulement les différents lieux de dépaissance, mais également les points d'eau pour l'abreuvement du troupeau. Leur localisation est évidemment contrainte par la configuration hydrologique des lieux, mais aussi par les exigences des bêtes, car tous les ruisseaux ou rivières ne conviennent pas. Les sources, ou « fontaines », constituent des abreuvoirs privilégiés. Certains pâquis de petite taille n'ont comme seule fonction que de permettre au troupeau d'accéder à ces points d'eau. Athienville déclare posséder cinq petits pâquis qui servent à faire entrer et sortir le bétail du village, mais également à l'abreuver. De

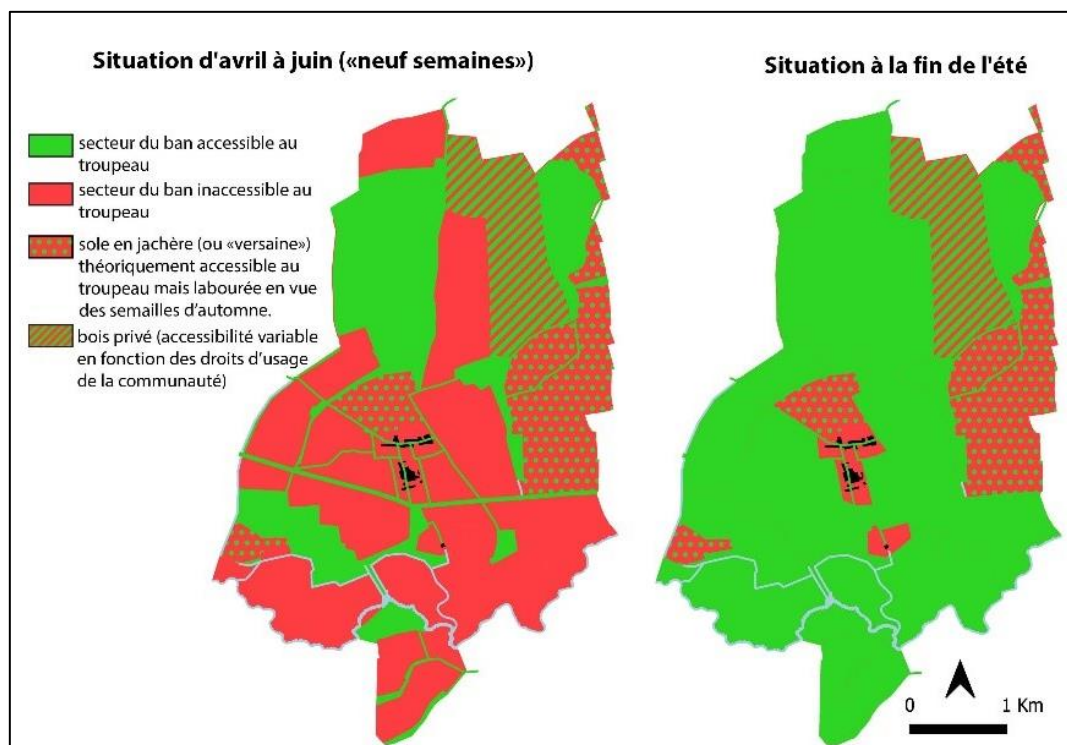
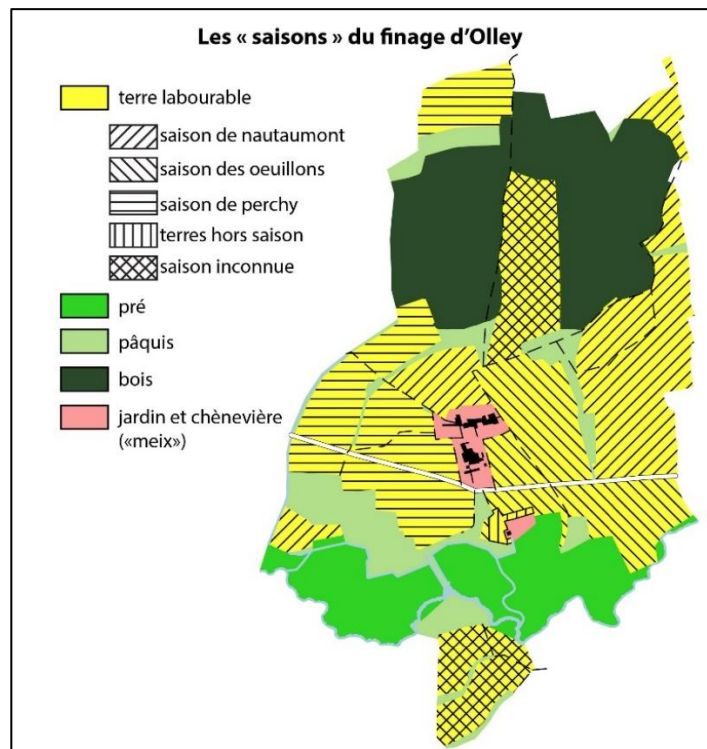
⁴⁵² A. D. 55 : C 116-117

⁴⁵³ A. D. 54 : WO Olley – Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal. Séance extraordinaire du 23 juillet 1836 : « *Le terrain dit clairs-chênes, est pour les moutons et les oyes alternativement, attendu que les bestiaux souvent ne peuvent aller dans le pâtis en vaine pâture, vu qu'il est sujet aux inondations, et pour cette cause sont obligés d'aller dans le pâtis clairs-chênes* ».

même aux Baroches où un pâquis d'un arpent sert « *pour la retraite des bestiaux de retour de la pâture et pour aller à l'abreuvoir* ». À Lesménils, un pâquis ne sert que de chemin pour conduire le bétail à la rivière. Dans certains cas, l'abreuvoir peut être situé assez loin du village. Ainsi, les habitants de Saint-Maurice et de Bassaucourt vont abreuver leurs bêtes « *à une cense appelée Longeau qui appartient aux abbé et Religieux de Saint Benoist*⁴⁵⁴ ». Cette cense se trouve dans un vallon encaissé dans le revers boisé des Côtes de Meuse, situé à environ trois kilomètres (à vol d'oiseau) du village de Saint-Maurice. Le besoin d'abreuver le bétail complexifie encore le réseau de *saltus*, car les points d'eau et les espaces ouverts à la pâture ne sont pas nécessairement proches. Par définition, les sites de pelouses sèches ont de faibles ressources en eau. Lorsqu'ils font pâturer des troupeaux sur ce type de terrain, les bergers doivent inévitablement songer à quitter ces hauteurs xériques pour abreuver les bêtes.

Enfin, il faut rappeler qu'en raison du droit de parcours, ce réseau de *saltus* est dépourvu de discontinuités car les pâtures disponibles se trouvent aussi au-delà des limites du ban. Les « passées » doivent donc forcément connecter les finages entre eux. C'est peut-être ce que l'on devine avec le cas, évoqué plus haut, des pâquis de Droitaumont. Cela signifie que la nécessité d'assurer les déplacements des bêtes d'un ban à l'autre a potentiellement généré une trame de milieux herbacés.

⁴⁵⁴ A. D. 54 : B 11719, f°92



Carte 22 : L'importance des pâquis et « passées » durant les « neuf semaines » : le cas du finage d'Olley.

Réalisation : A. Verdier (2019). Source : A. D. 57 : H759

Les soles ou « saisons » ont été reconstituées grâce aux informations du plan-terrier de Gorze (une incertitude subsiste pour deux secteurs). Durant les « neuf semaines » les deux principales unités de pâture sont : des pâquis situés dans le lit majeur de l'Orne, et les bois (« clairs chênes ») et les pâquis communaux localisés dans la partie nord du finage. Chemins et pâquis allongés assurent la jonction entre ces deux unités de pâture.

L'ensemble des exigences que nous venons de décrire – parcourir les différentes unités de pâture, abreuver les animaux, rejoindre les bans voisins – implique une itinérance des troupeaux qui n'a pas grand-chose à voir avec les parcsages qui sont aujourd'hui souvent pratiqués. La réalité du pâturage au XVIIIe siècle est plutôt celle d'un bétail déambulant à travers le finage, tout en pâture, sous l'œil vigilant du berger, en particulier lorsque les passages se rétrécissent, car il est tenu pour responsable des dégâts commis par les bêtes.

3.2 Un réseau pastoral qui fait écho aux problématiques environnementales actuelles

L'existence des « passées » est moins évidente sur les plans du XIXe siècle, car elles avaient déjà été très largement rognées. Leur effacement s'est achevé ensuite, à mesure que la vaine pâture déclinait. Ce trait autrefois caractéristique des régions d'*openfield*⁴⁵⁵ ne subsiste aujourd'hui que dans le découpage du foncier, et ne transparaît plus dans le paysage rural lorrain.

Toutefois, cet ancien réseau pastoral fait très largement écho aux problématiques environnementales actuelles, alors que les questions de la connectivité des milieux naturels, de la préservation et de la restauration de corridors écologiques sont à l'ordre du jour. Issue de l'écologie du paysage, la notion de trame verte et bleue (TVB) a renouvelé, depuis une trentaine d'années, les politiques de protection de la nature. Il n'est plus seulement question de protéger des milieux recensés comme remarquables en raison des espèces qu'ils abritent, mais de restaurer, à l'échelle du paysage, la qualité des connexions qui peuvent exister entre eux. Cette dernière est considérée comme bonne lorsqu'un réseau de corridors permet aux espèces animales, et éventuellement végétales, de se déplacer entre les différents milieux protégés ou « taches », si l'on s'en tient au vocabulaire de l'écologie du paysage. Les taches et les corridors qui les relient entre elles constituent une trame susceptible d'être déclinée en fonction des différents types de milieux considérés. Outre la trame verte (coïncidant avec les milieux boisés) et bleue (correspondant aux milieux humides), on évoque également des trames de milieux ouverts. Les pelouses sèches constituent souvent une trame à part, qualifiée de thermophile ou d'orange.

Depuis le Grenelle de l'environnement (2007), ces trames sont définies à l'échelle régionale. En Lorraine, la trame orange se superpose aux grandes *cuestas*, conformément à

⁴⁵⁵ Des formes paysagères similaires sont observables dans les autres régions du Nord-Est de la France, mais également en Angleterre, en Allemagne et en Europe centrale (Rochel, 2015b).

la localisation préférentielle de ce type de milieu (Lagarde, 2010). Elle inclut des milieux ouverts qui ne sont pas strictement des pelouses sèches, mais qui présentent un caractère thermophile (prairies sèches, vergers, talus liés aux infrastructures de transport) favorable aux déplacements des espèces xérophiles. À l'échelle locale, la recherche d'un rétablissement des connectivités entre les sites guide désormais les travaux de restauration des pelouses sèches (Ardouin *et al.*, 2012, p.15-16).

Ces problématiques très actuelles peuvent être utilement éclairées par la géohistoire. Au XVIII^e siècle, le déplacement du bétail à travers le finage impliquait une connectivité entre les pelouses sèches, et plus largement l'existence d'une véritable trame pastorale au sein d'une matrice paysagère plutôt dominée par les terres labourables⁴⁵⁶. À l'image des trames écologiques actuelles, celle-ci est composée de zones nodales, ou « taches », et de corridors. Les premières correspondent aux pâquis, qu'ils soient situés dans les bas-fonds hydromorphes ou sur les hauteurs xériques, mais aussi aux boisements dégradés et donc semi-ouverts (rapaille et clairs-chênes) si fréquents en marge et parfois même au cœur des bois (trouées). Les corridors sont, quant à eux, constitués par les « passées », plus ou moins larges, qui traversent les terres labourables et les bois. La figure ci-dessous propose une modélisation de cette trame à l'échelle d'un finage.

⁴⁵⁶ Cette prédominance n'est bien sûr pas aussi nette pour tous les finages, en particulier ceux des côtes tournés vers la viticulture.

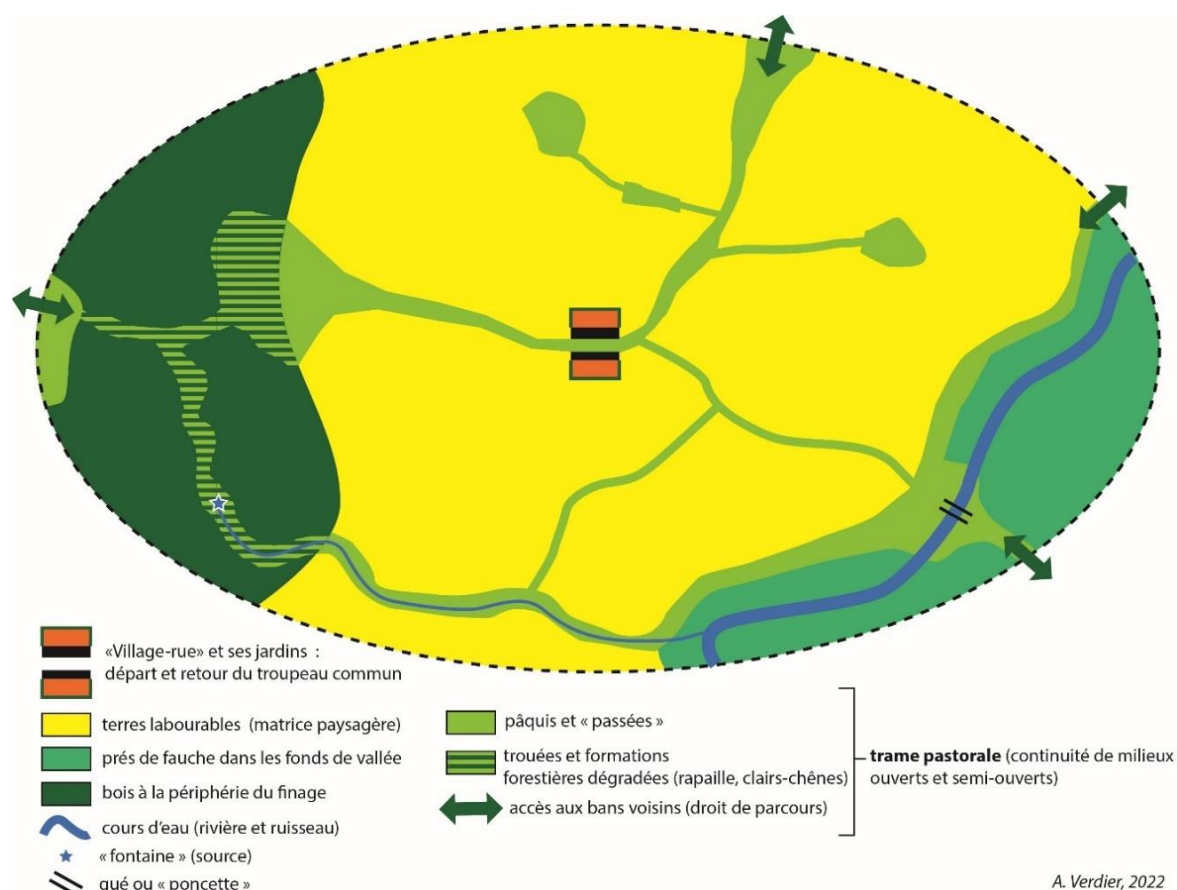


Figure 51 : Modélisation de la trame pastorale des anciens finages lorrains (XVIIIe siècle)

Réalisation : A. Verdier (2022)

L'existence d'une continuité de milieux ouverts et semi-ouverts est un fait important pour comprendre les évolutions de la biodiversité. Elle favorise les échanges, les flux entre des milieux herbacés de natures différentes, et donc l'installation d'espèces nouvelles, tout comme le renouvellement des communautés existantes. La disparition de cette trame, dès le XIXe siècle et plus nettement encore au XXe, explique probablement une partie de l'effondrement de la biodiversité dans les campagnes lorraines. Les pelouses sèches, derniers vestiges de cette ancienne trame, sont aujourd'hui trop souvent isolées au sein d'une matrice de boisements denses et de grande culture. Cette perte de connectivité engendre un recul d'une biodiversité en partie relique, dans la mesure où elle s'est constituée dans un environnement autrefois plus favorable. Ce phénomène illustre le concept écologique de la dette d'extinction, qui désigne le nombre d'espèces vouées à disparaître d'un écosystème, en raison des transformations des structures paysagères (Burst, 2017). C'est pourquoi certaines pelouses plutôt vastes et bien conservées connaissent malgré tout un affaïssement de leur richesse spécifique. C'est notamment le cas de la Côte de Delme, pelouse à brome érigé de 37 ha plutôt en bon état de conservation. Toutefois, l'expertise scientifique rend

compte d'une diminution de certains groupes sensibles comme les papillons de jours (Selinger-Looten, 2016). La Côte de Delme est la butte témoin la plus éloignée à l'Est de la *cuesta* de Moselle. Il s'agit donc d'un site totalement déconnecté des autres espaces thermophiles, pour lequel la disparition des espèces semble irréversible.

Le rétablissement d'une trame herbacée ou « orange », lorsque cela est possible, ne résoudra qu'une partie du problème, car il faudrait que celle-ci dispose d'une dimension pastorale, ce qui n'est que rarement réalisable en raison des évolutions du monde agricole. L'ancienne trame que nous venons d'évoquer ne doit pas être dissociée des troupeaux qui l'empruntaient, car les déplacements d'espèces permis par une bonne connectivité spatiale étaient par ailleurs grandement facilités par l'itinérance des animaux.

La recherche en écologie a démontré l'importance des drailles et autres voies de transhumance pour la biodiversité (Azcarate *et al.*, 2012). Pour ce qui concerne plus spécifiquement les pelouses sèches, des études ont montré que les espèces végétales qui les composent ont une capacité de dispersion spontanée temporelle (banque de graines) et spatiale (pluie de graines) assez faible. Ce sont donc principalement les animaux qui assurent la dispersion des graines en les transportant dans leur pelage⁴⁵⁷ ou leur tube digestif (Piqueray & Mahy, 2010, p. 477-478). L'itinérance des troupeaux communs, et le fait qu'ils étaient amenés à pâturer des lieux très divers (bois, pelouses sèches, prairies humides, chaumes) constituaient un puissant facteur de dissémination des espèces végétales, aujourd'hui disparu avec la généralisation de la stabulation et du parage des bêtes (Poschlod *et al.* 1998). La sauvegarde de la richesse des pelouses sèches passe donc par une meilleure connectivité des sites entre eux, mais également par un retour du pâturage itinérant. C'est cette voie que cherche à mettre en place le CEN Lorraine en faisant pâturer un nombre croissant de sites par un troupeau itinérant de brebis. Une fois encore, la démarche géohistorique redonne une profondeur historique à ces questions touchant à la gestion des milieux naturels.

⁴⁵⁷ En particulier la toison des moutons.

Conclusion du chapitre

En adoptant le point de vue du berger conduisant les troupeaux plutôt que celui du laboureur, l'*openfield* lorrain apparaît sous un angle nouveau. Les espaces que la géographie agraire historique a longtemps considérés comme marginaux ne le sont finalement pas vraiment. Les pâquis communaux constituent un *saltus* essentiel pour subvenir aux besoins d'un cheptel en croissance numérique au cours de la période considérée. Les ovins, dont l'élevage est étroitement associé à l'extension des emblavures, mais aussi les bovins, les chevaux, les porcs, et même les oies sont susceptibles de fréquenter ces pâturages : surtout au cours du printemps, durant la période tant redoutée des « neuf semaines ». Si la pression pastorale est impossible à quantifier, elle est de toute évidence bien supérieure à celle que préconisent les gestionnaires aujourd'hui.

Par ailleurs, ce regard rétrospectif sur l'élevage et le *saltus* en Lorraine conduit à reconsidérer les configurations spatiales habituellement associées à la trilogie agraire. L'idée d'une organisation auréolaire, repoussant le *saltus* sur les marges, apparaît trop simplificatrice. En terre d'*openfield*, où l'élevage doit se tailler une place au sein de finages dominés par la céréaliculture, le *saltus* prend souvent l'aspect d'un réseau vital permettant d'assurer les déplacements incessants des bêtes. Il s'agit là d'un aspect méconnu des anciens *openfields* qui invite, non seulement à un renouvellement de l'étude de ce système agraire par la géographie historique, mais éclaire également sous un jour nouveau les questionnements très actuels concernant les trames écologiques et la biodiversité.

**PARTIE III – LES TRAJECTOIRES DU SALTUS EN
LORRAINE (XVIII^e – XXI^e SIÈCLE)**

Cette troisième et dernière partie s'attache à étudier la question du *saltus* en Lorraine de façon diachronique, en restituant les trajectoires de cette catégorie d'occupation du sol depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours. Le *saltus* est, par nature, un espace fluctuant, et l'étude rétrospective menée dans la deuxième partie ne prétend pas rendre compte d'une situation figée. Car, durant les périodes de déprise, les pâquis communaux étaient spontanément gagnés par la forêt, tandis que durant celles de croissance démographique, ils disparaissaient sous les labours, pour réapparaître ensuite au premier « accident » démographique venu.

La seconde moitié du XVIII^e siècle marque toutefois un tournant par rapport à ces fluctuations pluriséculaires. Le *saltus*, marginalisé, voit ses fonctions traditionnelles fortement concurrencées par la mise en culture puis par le reboisement. Ainsi, le **chapitre 7** retrace l'effacement du *saltus* en deux temps, dans les paysages lorrains. Il s'appuie sur la mise en relation, grâce au SIG historique construit, de l'atlas de Gorze avec des sources plus récentes.

De façon complémentaire, le **chapitre 8** explore dans quelle mesure cette instabilité de l'occupation du sol, au cours des trois derniers siècles, a pu laisser son empreinte dans les pelouses sèches aujourd'hui préservées. Les trajectoires de cinq sites de pelouses sèches ont été reconstituées pour parvenir à déterminer leur degré d'ancienneté, à l'image de ce qui a déjà été fait pour les forêts.

Chapitre 7 : Un saltus qui s’efface par la mise en culture puis le reboisement (XVIIIe – XXIe siècle)

L’approche rétrospective menée dans la deuxième partie a mis en lumière la présence du *saltus* dans les paysages de l’ancienne Lorraine rurale. Elle répondait aux nécessités de l’élevage : assurer la nourriture et le déplacement du bétail, surtout durant la période de soudure dite des « neuf semaines ». Les pâquis communaux n’étaient donc pas des terres délaissées, sans affectation, ce qui aurait été une aberration dans un monde rural soucieux d’optimiser toutes les ressources disponibles. Au contraire, ils constituaient des espaces fonctionnels, bien intégrés au système agraire en place.

L’effacement spectaculaire du *saltus*, et de toutes les formes paysagères qui lui sont liées (« passées », clairs-chênes), s’explique par la marginalisation lentement débutée à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, durant laquelle les espaces collectifs exploités de façon plus ou moins extensive sont dénigrés et perçus comme nuisibles au progrès par ceux qui adhèrent aux idées physiocratiques. Ce chapitre a pour objectif de retracer le scénario général de cet effacement paysager. La trajectoire suivie par les milieux ouverts depuis les années 1950 étant bien documentée, en particulier grâce aux différentes campagnes de photographie aérienne, nous chercherons à aborder cette question avec un recul temporel plus important. Car avant de disparaître sous la végétation ligneuse, le *saltus* a surtout régressé à cause de l’extension immodérée des labours. Même si la période postérieure n’est pas oubliée, c’est donc principalement sur la charnière 1750-1850 que les développements qui suivent se concentrent.

Le fil conducteur demeure le plan-terrier de Gorze, avec en toile de fond la question suivante : que deviennent les pâquis de l’atlas de Gorze au XIXe siècle, et aujourd’hui ?

Le SIG historique que nous avons construit permet de répondre à cette question, par la mise en relation des données du plan-terrier de Gorze avec celles des cadastres du XIXe siècle, puis celles de l’occupation du sol actuelle. Pour y parvenir, nous avons suivi la

trajectoire des pâquis du terrier de Gorze (1778 ha⁴⁵⁸) au cours des trois siècles qui nous séparent de cette source. Les résultats sont présentés dans la figure ci-dessous. Ils font ressortir les deux processus qui alimentent la disparition du saltus sur la période considérée : la mise en culture, d'une part, remarquable à l'époque du cadastre « napoléonien » ; le reboisement, d'autre part, dont on perçoit l'héritage dans les données d'occupation du sol de 2019.

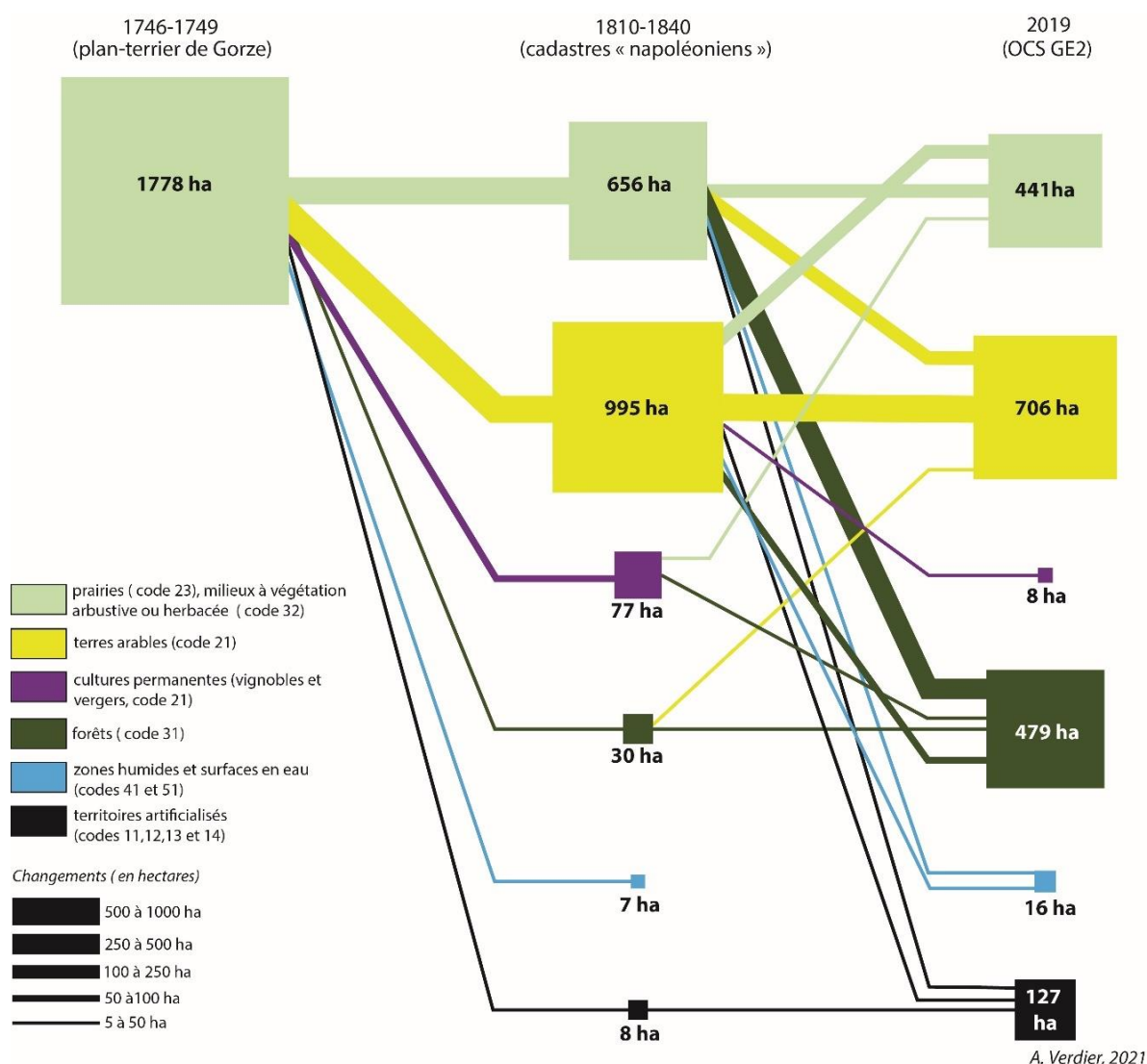


Figure 52 : Les trajectoires des pâquis du terrier de Gorze (du milieu du XVIIIe siècle à aujourd'hui).

Réalisation : A. Verdier (2021)

⁴⁵⁸ Et non 1820 ha, en raison de pertes de données (l'état de section du cadastre de Giraumont perdu par exemple).

1 Le saltus cultivé

L'idée qu'un pâquis n'est pas autre chose qu'un pâturage est une fausse évidence. Ainsi, lorsqu'un espace est nommé comme tel dans les archives, il n'est pas certain qu'il s'agisse toujours d'un *saltus*. D'ailleurs, sur une carte du ban de Hilsprich, réalisée en 1744 en raison d'un conflit concernant la perception des dîmes noales, figurent des cantons de terres labourables portant le nom de « *Paquis Communal* » ou de « *Patural* »⁴⁵⁹. De même, une carte topographique « *de la plus grande partie des Paquis de la communauté de Zarbeling* » réalisée en 1780, indique une parcelle de « *pacquis cultivé* »⁴⁶⁰. Il y a donc, dans les deux cas, une discordance entre le toponyme et l'usage réel du sol, qui révèle que la fonction première, à savoir offrir une pâture au bétail en particulier durant les « neuf semaines », s'est effacée à la suite d'une mise en culture.

En effet, contrairement à ce que l'étymologie du mot « pâquis » suggère, l'exploitation pastorale n'est pas la seule façon de valoriser ces espaces. De longue date, les communautés ont considéré ce patrimoine comme une réserve de terres potentiellement cultivables. En Lorraine, au cours de la période qui nous intéresse, plusieurs modalités conduisent les labours à investir le *saltus*. Si le mouvement est ancien, il s'accroît, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour devenir ordinaire dans la Lorraine rurale du XIX^e.

1.1 La mise en culture des pâquis, une pratique ancienne

Dans les archives, on retrouve des traces de défrichement de pâquis communaux, au moins jusqu'au XVI^e siècle. Il s'agit donc d'une tendance ancienne, étroitement liée aux difficultés rencontrées par les communautés rurales, et surtout aux périodes de croissance démographique.

1.1.1 Des communautés contraintes d'aliéner leurs pâquis dans des contextes difficiles

La location ou la vente des pâquis peut être une source de revenu pour les communautés. Le plus souvent, cette aliénation n'est qu'une solution de dernier recours, que l'on réserve aux situations difficiles. Les périodes de guerre et de passage de troupes conduisent fréquemment à de telles décisions. À la fin du XVI^e siècle, dans le contexte des guerres de religion, de nombreuses communautés, endettées, sont contraintes de vendre leurs biens

⁴⁵⁹ A. D. 57 : B 7975 : Carte du ban d'Hilsprich

⁴⁶⁰ B.N.F. Cartes et plans, GE D-14648

communaux (Cabourdin, 1977, p. 311). Les ravages de la guerre de Trente Ans, dans les années 1630-1640, conduisent aux mêmes extrémités. C'est bien sous la contrainte que les collectivités doivent sacrifier une partie de leur patrimoine, comme en témoignent les déclarations de 1700. À Valfroicourt, les habitants déclarent que leurs ancêtres « *furent obligés à cause du malheur des guerres de vendre neuf fauchées de leurs meilleurs pâquis*⁴⁶¹ », et l'on retrouve une affirmation similaire dans la déclaration de la communauté de Fresnois. À Anzeling, trois jours et demi de pâquis furent engagés à des particuliers du temps « *des grandes guerres* »⁴⁶².

Ces temps troublés sont non seulement propices à ces aliénations légales mais aussi à des usurpations. La confusion des finages qui règne, en s'amenuisant lentement, jusqu'au début du XVIIIe siècle est favorable à de telles entreprises. Dès 1641, alors que la Lorraine venait d'être ravagée, une ordonnance du duc défend aux laboureurs et aux amodiateurs qui sont restés dans les villages de « *labourer pâquis, prés, bois, ni autres héritages qui de leur nature doivent être tenus sans culture* »⁴⁶³. Les déclarations de 1700 qui, rappelons-le, devaient dans l'esprit de Léopold permettre aux communautés de retrouver la possession de leurs biens après le temps troublé des guerres, rendent également compte de ces usurpations. À Baudignécourt, on dénonce l'appropriation de quatre fauchées de pâquis par le seigneur de Demange, « *du temps des guerres*⁴⁶⁴ ».

Dans des circonstances moins dramatiques, des communautés peuvent également être dans l'obligation d'aliéner leurs biens communaux : notamment lorsqu'il s'agit d'engager des travaux pressants et coûteux. À Bénaménil, la communauté déclare qu'elle a été contrainte, 18 ans plus tôt, de laisser à titre d'engagement pour une somme de 500 francs barrois, au Maître des postes, Philippe Doyen, un pâquis de 18 fauchées pour pouvoir réparer la toiture de la tour de l'église emportée par un orage⁴⁶⁵. À Bratte, où l'on compte, lors du passage de Pierre Villain, à peine un hectare de pâquis communal, les habitants indiquent qu'ils ont, de longue date, engagé des pâquis. En 1700 et 1708, la communauté déclare posséder 17 jours de pâquis engagés au Sieur Drouville, avocat, pour une somme de 440 francs⁴⁶⁶. Plus tard, en 1738, dans une déclaration sur les produits des biens communaux, la communauté signifie avoir engagé, trois ans plus tôt, un pâquis de 20 jours à Madame

⁴⁶¹ A. D. 54 : B 11719, f° 247

⁴⁶² A. D. 54 : B 11716, f° 43

⁴⁶³ Ordonnance de Charles IV du 20 janvier 1641 (Rogeville, 1777, t.1, p.365).

⁴⁶⁴ A. D. 54 : B 11716, f° 88

⁴⁶⁵ A. D. 54 : B 11716, f° 108

⁴⁶⁶ A. D. 54 : B 11716, feuillet 185 ; B 11720, feuillet 267

Pacquotte, dame de Bratte pour le prix de 1800 livres afin d'éponger plusieurs dettes⁴⁶⁷. Sur le plan du ban de Bratte, réalisé en 1749, est représentée une parcelle de terre « novale » appartenant à Madame Pacquotte, située au lieudit « le grand pasquis⁴⁶⁸ » qui correspond très probablement au pâquis en question. Ce dernier exemple montre que ces ventes et ces locations entraînent un changement d'usage du sol, les pâquis étant convertis en terres labourables, parfois en prés de fauche. Cela démontre également que ces aliénations peuvent expliquer, en partie, la faible présence des pâquis sur certains finages cartographiés dans l'atlas de Gorze.

1.1.2 Des tentatives de mise en culture plus nombreuses durant les phases de croissance démographique

Outre ces aliénations plus ou moins consenties, c'est surtout durant les phases de croissance démographique que les tentatives de mise en culture sont les plus nombreuses. En effet, jusqu'au XIXe siècle, les systèmes agraires lorrains peinent à s'intensifier, et la réponse aux besoins croissants de la population repose donc sur une extension des terres cultivées, au détriment du *saltus* et des bois.

Une première vague de défrichement des biens communaux touche la Lorraine dans la seconde moitié du XVIe siècle, dans un contexte de poussée démographique. G. Cabourdin estime dans sa thèse que la plupart des finages sont concernés (Cabourdin, 1977, p. 299-301). L'ampleur du mouvement est confirmée par les ordonnances prises par les ducs de Lorraine, qui se posent alors en défenseurs de l'intégrité des biens communaux. En 1577, une ordonnance de Charles III interdit, sous peine d'amende, de « *labourer, rompre, engager, louer pour plusieurs années, en tout ou en partie de leurs pâquis, bois, prairies et autres usages communaux, destinés pour le pâturage du bétail* ». Elle précise, en outre, que les personnes exploitant des terres avoisinant les pâquis communaux ne peuvent « *y anticiper, soit par la charrue ou pioche [...] au-delà des bornes, limites et autres séparations desdits pâquis* »⁴⁶⁹. Il s'agit dans ce cas de condamner les anticipations, c'est-à-dire ces défrichements illégaux qui mordent toujours plus sur le *saltus* communal. La crainte est de voir un cercle vicieux s'enclencher lorsque les défrichements vont trop loin. En effet, la réduction inconsidérée du *saltus* et des bois porte non seulement atteinte à la subsistance du

⁴⁶⁷ A. D. 54 : B 11729

⁴⁶⁸ A. D. 57 : H 757, plan du ban et village de Bratte.

⁴⁶⁹ Ordonnance du 12 octobre 1577 (Rogeville, 1777, p.360-362). Une autre ordonnance, datant de 1600, réitère cette interdiction.

bétail, mais aussi aux transferts de fertilité qui doivent avoir lieu pour maintenir les rendements des terres céréalières.

Après le « terrible XVIIe siècle » qui a annihilé les progrès démographiques réalisés précédemment, une nouvelle phase de croissance de la population se met en place dans le courant du XVIIIe siècle, alors que l'*openfield* lorrain, restauré, évolue vers son apogée. Une fois la reconquête des anciens finages achevée au cours de la décennie 1720, se pose la question d'une nouvelle extension des terres cultivées pour répondre à une poussée démographique qui s'annonce inédite. Contrairement au XVIe siècle, le défrichement des bois est difficilement envisageable, car ils sont sous la surveillance d'une administration forestière mieux structurée et plus efficace, en France comme en Lorraine. Une autre option consiste à valoriser la sole des « versaines » qui reste inexploitée de la fin de l'été au printemps suivant. Des cultures « dérobées » existent, principalement de pommes de terre et de topinambours, véritables « pains des pauvres ». Ce sont d'ailleurs principalement les plus modestes qui se lancent dans de telles opérations pour leur propre consommation, désirant se procurer ces denrées à moindres frais. Mais la mise en valeur des jachères reste limitée, car elle s'oppose aux pratiques agraires solidement ancrées : l'assolement triennal, bien sûr, mais surtout la vaine pâture qui constitue, du reste, une menace permanente pour ces cultures (Lacoste, 1951, p. 338-339).

Finalement, les pâquis communaux sont les seuls espaces que l'on peut aisément conquérir. Ainsi, les défrichements et les « anticipations » reprennent avec vigueur, comme en atteste l'exemple de Novéant-sur-Moselle. À plusieurs reprises (1754, 1762 et 1764), les autorités du village constatent que « *par les anticipations faites par plusieurs particuliers possesseurs des héritages aboutissants sur les biens communaux et appartenant à la communauté de ce lieu il se trouve qu'iceux sont diminuées* ». Mais, comme « *cette diminution ne faisant aucun tort au pâturage du bétail* », elles procèdent à la reconnaissance des anticipations « *à l'effet de les assencer à ceux qui les ont défrichées* ». Les nouveaux propriétaires sont simplement tenus « *de bien cultiver, amender et améliorer*⁴⁷⁰ » ces terrains. En effet, les pâquis couvrent d'importantes surfaces à Novéant au milieu du XVIIIe siècle, non seulement sur le sommet du plateau de la Frazze et du Rudemont, mais également sur la partie haute des coteaux où croissent rapailles et buissons. En régularisant ces anticipations, les autorités communales accompagnent ce mouvement de défrichement qui

⁴⁷⁰ A. D. 57 : E-Dépôt 519 Novéant-sur-Moselle DD4

est, d'une certaine façon, rentable puisqu'il fournit des recettes fiscales supplémentaires. Mais ces défrichements finissent par prendre une ampleur si considérable, qu'en 1775 la maîtrise royale des Eaux et Forêts de Metz est obligée d'intervenir :

« Le procureur du Roy nous a remontré qu'il était venu à sa connaissance que les habitants des villages de Novéant et de Dornot se sont avisés de défricher depuis quelques années la totalité de la côte du Rudemont et une partie de celle dite de Novéant, qui servent aux communautés de pâquis et de pâturage pour leurs troupeaux, que les pâtres faute d'autres terrains pour la vaine pâture conduisent les troupeaux dans les bois qui aboutissent sur ces côtes et qui sont considérablement abroutis que comme ces défrichements ne laissent point assez de pâturage aux troupeaux des mêmes communautés et de ceux qui peuvent avoir quelques droits de vaine pâture sur ces côtes. »

Elle rappelle que ces défrichements « sont expressément défendus par l'ordonnance de 1669 concernant les eaux et forêts et préjudiciable au bien public », et donne l'ordre de « remettre les côtes du Ruttemont et celle de Novéant en leur ancienne nature et ce faisant de les ressemer en leur totalité de fleur de foin »⁴⁷¹.

Une telle situation n'est évidemment pas uniquement le résultat de l'action de quelques particuliers. Dans un système agraire où l'exploitation du finage ne se conçoit pas autrement que collectivement, il est évident que la communauté joue un grand rôle dans le défrichement des pâquis communaux, notamment en procédant à des partages.

1.2 Le partage des pâquis communaux

C'est principalement par le partage au profit des membres de la communauté que les pâquis sont mis en culture au cours des XVIIIe et XIXe siècles. Cette pratique, qui semble ancienne, prend une dimension considérable à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, mais perd de sa vigueur dès la fin du XIXe alors que les transformations du monde rural s'amorcent.

1.2.1 Une pratique antérieure aux débats sur les communaux

Avant même les édits « physiocratiques » de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les archives attestent que les communautés de Lorraine partagent leurs pâquis. Ces opérations consistent en un partage égalitaire entre les membres de la communauté, généralement les

⁴⁷¹ A. D. 57 E-Dépôt 519 Novéant-sur-Moselle FF4

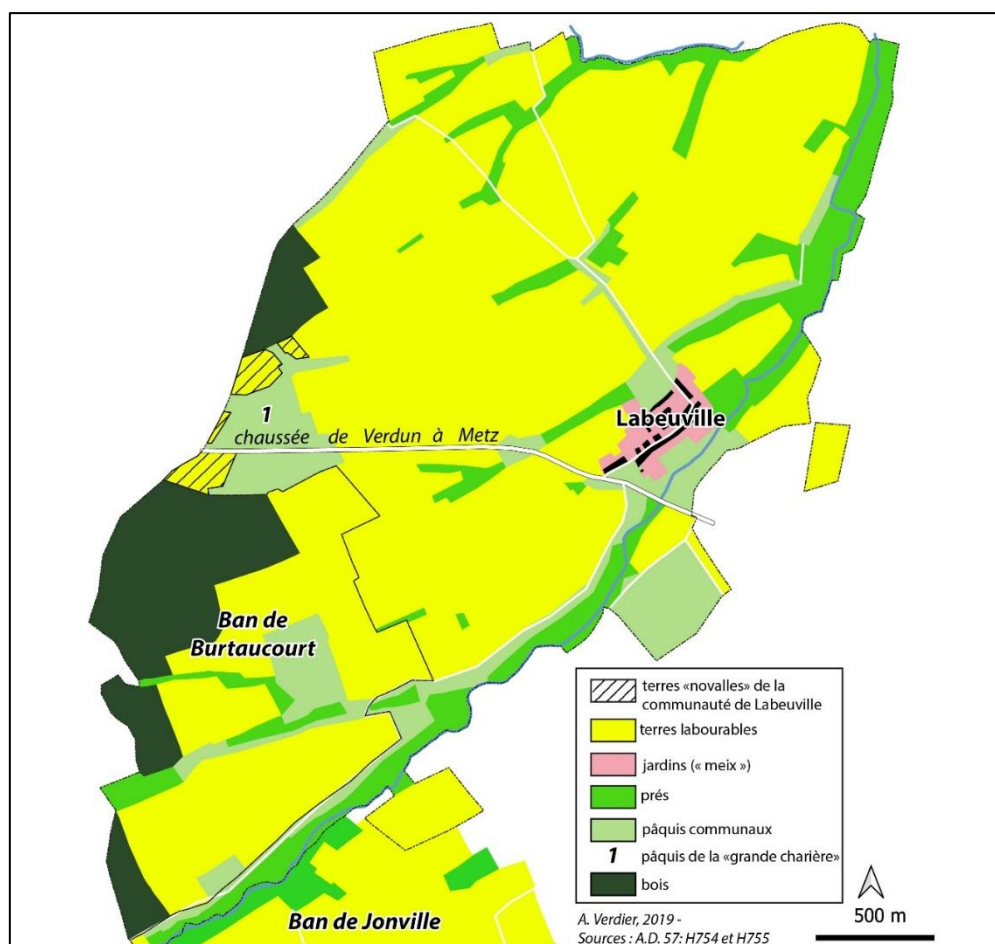
ménages (ou « feux »), de terrains communaux demeurés incultes. On parle alors d'une mise en culture « *par portions de communauté* ».

Ce mouvement de défrichement organisé des pâquis communaux semble débiter dans les années 1720-1730. La communauté de Vandières procède à un partage de pâquis en 1726 et 1736⁴⁷². En 1731, à Mazerulles, 80 jours de pâquis sont convertis en terres labourables et partagés entre tous les habitants⁴⁷³. Un peu plus tard, en 1749, Benney partage une partie de ses pâquis, dans l'esprit très égalitaire qui semble caractériser alors ce type d'opération, puisqu'elle déclare « *faire les partages égaux et par égalle portion autant le pauvre que le riche*⁴⁷⁴. » Si certaines communautés demandent l'autorisation de réaliser de tels partages, d'autres s'exécutent sans l'aval des autorités, au risque de voir leur partage annulé, comme à Bioncourt où le partage informel de 1756 est révoqué huit ans plus tard par l'Intendant de la Galaizière (Lacoste, 1951, p. 448). Les informations contenues dans le terrier de Gorze fournissent d'autres indices sur l'existence d'une potentielle première « vague » de partages au cours de la première moitié du XVIIIe siècle. Sur plusieurs bans sont cartographiées des terres « noales » – donc défrichées depuis moins de quarante ans – appartenant à la communauté. Il ne s'agit peut-être pas toujours de partages d'anciens pâquis : ces terres peuvent être louées, et non partagées, ou être issues du défrichement d'un bois. Mais dans plusieurs cas, nous pouvons sans hésitation en déterminer l'origine. À Labeuville par exemple, il est très net que la communauté a défriché plusieurs parties du pâquis de la « *grande charière* » situé à l'extrémité ouest du finage, de part et d'autre de la chaussée de Verdun à Metz (Carte 23).

⁴⁷² A. D. 54 : C 449

⁴⁷³ Cahier de doléances de Mazerulles (Godfrin, 1934, p.417)

⁴⁷⁴ A. D. 54 : E-Dépôt 61 Benney DD2



Carte 23 : Défrichement d'un pâquis du finage de Labeuville (1748)

Réalisation : A. Verdier (2019). Source : A. D. 57 : H754 et H755

On note que les zones défrichées ne sont pas jointives, probablement pour permettre au bétail de se rendre dans le petit bois communal au nord et, à l'ouest, en vaine pâture sur le ban voisin de Moulotte (non cartographié dans l'atlas de Gorze).

La chronologie qui se dessine indique que ces partages s'inscrivent dans le contexte naissant de poussée démographique et d'extension des cultures qui caractérise la Lorraine à partir des années 1730. Toutefois, il est probable que ces partages renvoient à des habitudes plus anciennes encore. Certaines communautés, comme celle de Ville-au-Vermois, déclarent en 1700 posséder des pièces de terre qu'elles labourent et dont elles font des « *portions entre eux* »⁴⁷⁵. Un autre indice d'ancienneté est la façon dont certaines communautés des Côtes de Moselle exploitent les parties hautes de leurs finages. À Arnaville et à Novéant, la représentation des hauteurs du Rudemont et de la Fraise sur les plans du terrier de Gorze est trompeuse. Le procès-verbal d'arpentage, qui figure dans le terrier de Novéant, nous apprend que le « *pasquis de Ruttemont se laboure de tems en tems par portions ; et qui lorsqu'il est*

⁴⁷⁵ A. D. 54 : B 11719, f°275

en culture est de l'ancienne dixme »⁴⁷⁶. Il en est de même concernant le « *grand pasquis* » qui occupe le plateau de la Fraise. Le plan réalisé par François Huibratte du tracé de l'aqueduc gallo-romain reliant Gorze à Metz, atteste également de l'existence de cultures dans ce secteur (Figure 53)



Figure 53 : Extrait de la carte topographique du tracé de l'aqueduc construit par les Romains depuis Gorze jusqu'à Metz (F. Huibratte, 1761).

Source : A. D. 57 : CP41

On note que le plateau de la Fraise est partagé entre le saltus (« pelouse ») et les cultures représentées par des liserés caractéristiques.

Le saltus sur les hauteurs du finage n'est donc pas laissé absolument inculte, une faible partie étant dédiée à des cultures temporaires. La sujétion des terres concernées par l'ancienne dîme suggère qu'il s'agit là d'une pratique ancienne, datant au minimum de quarante ans. Les archives communales de Novéant fournissent des informations

⁴⁷⁶ A. D. 57 : H748

complémentaires sur ces cultures. Il est noté qu'à la « montagne » de Rudemont, qui appartient à la communauté, « *tous les habitants ont droits dy semer des bleds, orges avoines et autres danrées ; moyennant une retribution au proffit dicelle [la communauté] de quarante sols par journeaux* ». Pour faciliter la perception de la taxe, chaque habitant doit se rendre sur le Rudemont au jour prévu, et indiquer les terrains qu'il a ensemencés. Les habitants qui ne se présentent pas, pensant échapper à la taxe, voient leurs récoltes saisies⁴⁷⁷. Ces cultures admises dans les pâquis communaux échappent aux contraintes de l'assolement triennal, mais sont malgré tout étroitement encadrées par la communauté. Le nombre de portions que chaque habitant peut cultiver est, semble-t-il, limité à trois, comme nous l'indique un extrait d'un procès-verbal du greffe de la justice de Novéant⁴⁷⁸. Mais ce même extrait montre que la tentation est grande pour certains habitants d'aller au-delà, et de défricher davantage de pâquis, au risque de porter préjudice au pâturage du troupeau. C'est certainement la combinaison des partages opérés par les communautés et des défrichements illégaux des particuliers, qui a conduit à la situation décrite plus haut, c'est-à-dire d'une très large mise en culture des pâquis.

Le terrier de Gorze ne le mentionne pas, mais la communauté d'Arnaville pratique le même type de culture sur la partie du Rudemont située sur son ban. Dans une déclaration de 1738, portant sur la consistance et le produit de ses biens communaux, elle indique :

« *Il appartient aussy a la communauté un terrain appelé la Coste de Ruttemont environné de Rapailles ce pour la nourriture du troupeau. Le dessus qui consiste de quatre vingt arpents de terre ingrate et stérile se partage entre les habitants qui ny peuvent semer que pendant deux ou trois années tout au plus, après quoy ils sont obligés de les laisser incultes pendant neuf ou dix années à cause de leur stérilité* »⁴⁷⁹.

Ces partages ne visent pas à convertir définitivement les pâquis en terres labourables. Ils correspondent plutôt à une forme de culture temporaire, probablement effectuée après le brûlis de la végétation qui a pu se reconstituer après plusieurs années de friche. Il est possible qu'une forme similaire soit pratiquée à Belleau, autre finage où se trouvent des étendues de *saltus secs* sur des « montagnes ». Dans sa déclaration de 1700, la communauté déclare qu'elle possède un pâquis qu'elle laboure par « *intervalle* », dans lequel elle envoie « vain

⁴⁷⁷ A. D. 57 : E-Dépôt 519 Novéant-sur-Moselle DD1

⁴⁷⁸ A. D. 57 : E-Dépôt 519 Novéant-sur-Moselle FF4

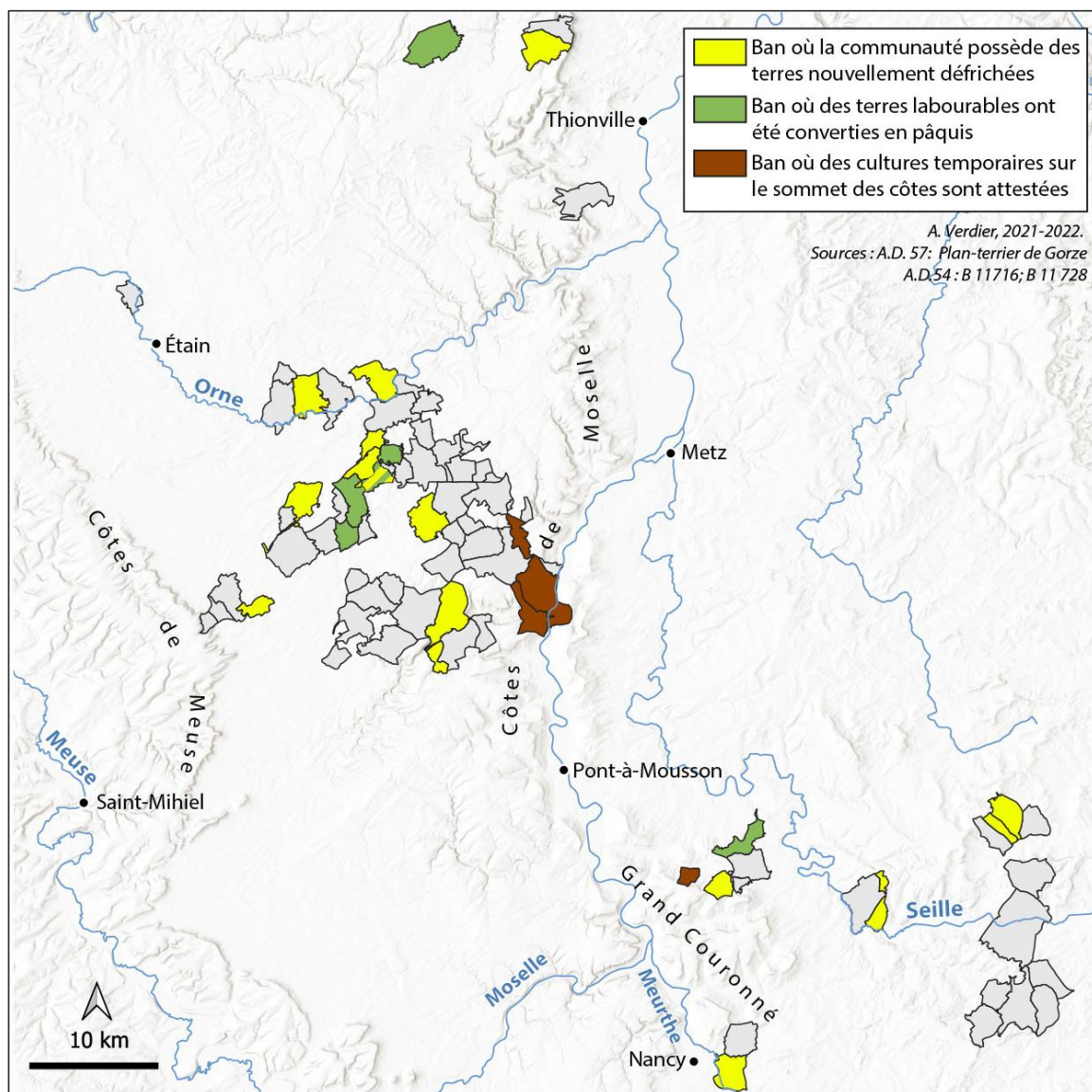
⁴⁷⁹ A. D. 54 : B 11728, f°41

pâture son troupeau »⁴⁸⁰. Cette forme d'agriculture, nous l'avons vu⁴⁸¹, est très souvent adoptée sur le *saltus*. La Lorraine des Côtes ne fait donc pas exception, même si cela peut sembler inhabituel pour une terre d'*openfield*.

En prenant en compte les mentions de cultures temporaires, les défrichements plus récents organisés par les communautés, mais aussi la présence de pâquis issus d'anciennes terres labourables, nous constatons qu'avant même le milieu du XVIII^e siècle, un nombre non négligeable de bans couverts par le plan-terrier de Gorze ont déjà mis, partiellement ou totalement, leurs pâquis en culture. La carte ci-dessous vient conforter l'idée que le mouvement de défrichement et de mise en culture des pâquis débute avant que le partage des communaux ne devienne un programme politique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (Carte 24).

⁴⁸⁰ A. D. 54 : B 11716, f°107

⁴⁸¹ Chapitre 1 :2.1.4



Carte 24 : Bans où une mise en culture de pâquis est attestée ou probable

Réalisation : A. Verdier (2021-2022). Sources : Plan-terrier de Gorze (A. D. 57 : H744-H762) ; A. D. 54 : B11716 et B11728

1.2.2 Un contexte favorable aux partages dans les dernières décennies de l'Ancien Régime

Le mouvement de partage des pâquis communaux évolue, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans un contexte favorable aux divisions foncières.

Tout d'abord, la population continue de croître, et un « monde plein » se dessine dès le dernier tiers du XVIII^e siècle. Dans ce contexte, la « faim de terres » se fait plus que jamais sentir. Pour être à l'abri des crises de subsistance qui se multiplient, les plus modestes (manœuvres ou vignerons) ne dédaignent pas obtenir un lopin de terre dans le pâquis communal. De leur point de vue, la vaine pâture et le parcours suffisent à nourrir leurs

quelques bêtes qui consomment jusqu'à l'herbe des chemins. D'ailleurs profitent-ils vraiment du communal lorsque celui-ci est « encombré », durant les « neuf semaines », par les bêtes tirantes des laboureurs, ou pire, lorsqu'il est littéralement tondu par les troupeaux à part des seigneurs ? Les laboureurs sont, quant à eux, plus circonspects. Comment alimenteront-ils leurs bêtes, en particulier leurs chevaux, durant la période de « soudure », avec des pâquis diminués ? En prenant de l'ampleur, la question des communaux ravive les vieux clivages sociaux, comme les historiens l'ont montré pour la Lorraine (Lacoste, 1954) et le reste du pays (Vivier 1998 ; Béaur, 2006).

À ce contexte démographique s'ajoute l'émergence d'idées agronomiques nouvelles auxquelles le pouvoir politique finit par adhérer. En France, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les monarques ont plutôt défendu l'intégrité des communaux⁴⁸². Mais la donne change à partir des années 1760, car au siècle des Lumières, le progrès agricole, dont dépend la prospérité d'une nation, s'impose comme une priorité.

Alors que leur audience grandit, les agronomes préconisent d'importantes transformations. La suppression de la jachère constitue, selon eux, un levier décisif pour faire progresser l'agriculture. À l'image de ce qui se fait en Flandres ou dans certaines régions d'Angleterre (comté de Norfolk), ils proposent de substituer les périodes où les terres labourables sont inexploitées, les jachères au sens large⁴⁸³, par des cultures fourragères. Mieux alimentées et plus nombreuses, les bêtes produiront une plus grande quantité de fumier permettant d'améliorer les rendements des terres labourables. Il est donc question de mieux nourrir les bêtes pour mieux nourrir les hommes, et donc de régler le problème récurrent du manque d'engrais. Si l'on suit les préconisations des agronomes, l'assolement triennal tel qu'il est pratiqué en Lorraine pourrait évoluer ainsi : une culture de plantes sarclées fourragères de fin d'été et d'automne (pommes de terre, navets, betteraves) prend place après la moisson des blés ; la « grande jachère » (ou « versaine » en Lorraine) est, quant à elle, remplacée par des prairies artificielles de graminées (ray-grass), de légumineuses (trèfle, sainfoin, luzerne) ou bien d'un mélange des deux. En donnant plusieurs coupes à partir du printemps suivant, ces dernières sont présentées comme une panacée pouvant résoudre l'épineux problème du manque de fourrage. Pourtant, ces prairies

⁴⁸² Ainsi, en 1735, un arrêt du Conseil d'État affirme : « les communaux en pâturage n'ont été établis que pour le seul usage de la nourriture des bestiaux. Il ne doit pas être permis à qui que ce soit d'en altérer et changer la destination, en convertissant le sol en culture, les défrichant, mettant les prés, pâturages et bois même en labourage »

⁴⁸³ Comprenant les labours et la période de chaumes pâturés.

artificielles sont très rares avant le XIXe siècle en Lorraine. Les préfets Colchen et Marquis, ardens défenseurs des idées agronomiques nouvelles, sont obligés de le reconnaître. Le premier affirme, qu'à l'exception de l'ancienne Lorraine allemande, elles sont absolument ignorées dans le département de la Moselle (Colchen, 1802, p.121). Le second attribue le retard du département de la Meurthe en la matière à « *l'ignorance routinière, l'empire des préjugés, joints à la bizarrerie des usages locaux* ». (Marquis, 1804, p.166). Nous ne pouvons pas écarter les deux premiers arguments, spécialement lorsque l'auteur du mémoire, défendant les communaux et le parcours, soutient que des bêtes sont mortes étouffées après avoir consommé des herbes artificielles⁴⁸⁴, mais le dernier est certainement le plus décisif : l'éclatement du parcellaire, l'absence de clôture et la pratique de la vaine pâture rendent la culture des prairies artificielles quasiment irréalisable. L'application de ces idées nouvelles en matière d'agriculture ne peut donc se faire qu'en bouleversant les systèmes agraires alors en place. Il est bien concevable qu'un tel système sans jachère n'est pas conciliable avec la vaine pâture, puisque les cultures fourragères ont vocation à se substituer aux chaumes. Les défenseurs d'une modernisation agricole l'ont bien compris, et dénigrent vivement cette habitude, selon eux hors d'âge, ainsi que toutes les autres formes de pratiques collectives (comme l'assolement réglé par exemple). Depuis M. Bloch, on le sait, le XVIIIe siècle marque aussi l'affirmation d'un « individualisme agraire » (Bloch, 1930).

Plus important encore pour notre sujet, la « révolution agricole » marque une étape décisive dans l'autonomisation de l'*ager* vis-à-vis des autres composantes de l'espace rural. En effet, dans le modèle préconisé par les agronomes, les terres labourables ont vocation à nourrir les bêtes autant que les hommes. Ainsi, l'argument selon lequel l'élevage nécessite, pour subsister, la préservation (même minimale) d'espaces de pacage en marge de l'*ager*, n'est plus une évidence. Dès lors, est-il toujours nécessaire de maintenir des communaux à l'état de *saltus*, alors que le bétail peut être nourri par les cultures fourragères mentionnées plus haut ? Sans hésitation, les agronomes répondent par la négative en considérant que ces communaux sont non seulement inutiles, mais aussi un frein à la modernisation de l'agriculture. Dans leurs traités, ils se désolent de voir tant de terres laissées incultes alors que les crises de subsistance menacent régulièrement le pays. Ils ne voient, comme le comte d'Essuiles, que des « *friches desséchées et endurcies par les vents et le soleil* », des « *cloaques immenses* ». Les notables se montrent très perméables à ce discours. En Lorraine,

⁴⁸⁴ A. D. 54 : C 320. Mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communes, p.18.

à la veille de la Révolution, les assemblées de province et de district tiennent des propos similaires, lorsqu'elles évoquent « *les mauvais pâquis hérissés de ronces* » ne donnant aux bestiaux qu'une nourriture « *insuffisante en quantité comme en qualité* » (Rothiot, 2006, p.20). C'est une vision binaire de l'espace rural, opposant le cultivé à l'inculte, qui s'impose alors dans ce XVIII^e siècle finissant. Elle occulte les complémentarités que les anciens systèmes agraires avaient su nouer entre les différentes parties de leurs finages, et condamne un *saltus*, désormais marginal, à disparaître.

Les agronomes sont unanimes sur le sort qu'il faut réserver à ces « mauvais pâquis » : ils doivent être partagés. Car pour eux, c'est bien la nature communale des terrains en question qui pose problème et explique leur piètre état : ce qui est commun ne peut pas être géré efficacement. L'amélioration doit donc intervenir par l'appropriation et l'exploitation individuelles. En outre, à travers l'Europe, les exemples de partage de communaux ne manquent pas (Vivier, 1999). Celui de l'Angleterre, où depuis le XVII^e siècle, les *enclosures* ont conduit à la suppression de la vaine pâture et au partage des *commons*, est dans tous les esprits. À partir des années 1760, la monarchie française, convaincue de l'intérêt d'un partage des communaux, agit dans ce sens. Ainsi, débute ce que l'historienne N. Vivier a qualifié « d'offensive contre les communaux » (Vivier, 1998).

1.2.3 De la fin de l'Ancien Régime à l'Empire : une deuxième vague de partages

La Lorraine est l'une des premières régions à être touchée par l'offensive. En 1769, dans les Trois-Évêchés, un premier édit prévoit le partage égal entre les ménages si l'assemblée des habitants l'accepte à la majorité des 2/3. En 1771, un édit similaire est émis pour les duchés de Lorraine et de Bar, mais la cour souveraine de Nancy, encore meurtrie par son indépendance perdue, refuse de l'enregistrer. Ce qui n'empêche pas les communautés de continuer à procéder à des partages, mais sans cadre juridique défini, contrairement aux Trois-Évêchés. L'activisme des Intendants, Calonne dans les Trois-Évêchés et surtout La Galaizière dans les duchés, explique en partie pourquoi l'offensive a débuté en Lorraine (Vivier, 1998, p.38). Mais le fait que les partages, une habitude peut-être plus ancienne qu'ailleurs, s'étaient multipliés dans la région - bien avant que la question des communaux n'agite les élites à Paris -, a insuffisamment été pris en compte. En débutant par la Lorraine, une région où le mouvement de partage est déjà bien lancé, le pouvoir maximise les chances de voir ses vues aboutir. Mais à la veille de la Révolution, le bilan de cette politique est maigre, bien moindre en tout cas que ce qu'en escomptaient ses promoteurs. Selon l'historien

M. Lacoste (1954, p.11), seulement 74 communautés (10%) qui composeront le futur département de la Meurthe ont procédé à des partages de pâquis communaux. Non seulement l'élan attendu n'a pas eu lieu, mais on peut même se demander si le mouvement, en marche avant même que le pouvoir n'incite officiellement au partage, n'a pas été freiné. C'est fort probable, car les édits en question ont étendu en Lorraine le droit de triage que ne prévoyaient pas les coutumes locales. En cas de partage, ce droit accorde au seigneur du lieu le tiers du communal. Le triage découle de la conception selon laquelle les communaux sont une concession des seigneurs aux communautés, dont ils conservent la propriété éminente. Mais en Lorraine, les communautés défendent plutôt l'idée que les pâquis sont, selon la formule consacrée, de « temps immémorial » leur propriété pleine et entière, même si elles n'ont généralement pas de titres pour justifier une telle assertion. En accordant le droit de triage, la monarchie cherche en fait à rallier les seigneurs lorrains à l'idée de partage. Car leur droit de troupeau à part pourrait les conduire, en principe, à défendre l'existence des vastes étendues de communaux, utiles à la dépaissance de leurs nombreuses « bêtes blanches ». Mais il semble, qu'en voulant séduire les seigneurs, la monarchie a entraîné, au mieux l'indifférence des communautés vis-à-vis du partage, au pire une coalition des laboureurs et des manœuvres contre lui : les premiers étant hostiles à l'idée de voir les pâquis se réduire, les seconds outrés par un partage perçu comme inégalitaire. Car autrefois, lorsqu'un partage était acté, le seigneur pouvait prétendre à seulement deux portions au lieu d'une⁴⁸⁵. En comparaison, le triage apparaît comme un privilège exorbitant⁴⁸⁶ que les communautés ont du mal à accepter. Ainsi, alors que la communauté de Tronville dans les Trois-Évêchés, en vertu de l'édit de 1769, a partagé et mis en culture à grand-peine des communaux incultes remplis de « *haye et buisson* », sa déception est grande lorsque les seigneurs (dont le prince-abbé de Gorze) leur en réclament le tiers⁴⁸⁷.

Dans ce contexte, nous pouvons conclure que le *saltus* ne recule pas dans des proportions importantes en Lorraine entre le milieu du XVIIIe siècle et la Révolution. L'érosion des surfaces est certaine quoique lente, on ne discerne donc pas encore un tournant majeur dans l'occupation du sol. Les pâquis sont probablement encore bien en place dans les paysages ruraux de la Lorraine à la veille de la Révolution.

⁴⁸⁵ Comme le rappelle la communauté de Mazerulles dans son cahier de doléances. Le décret de 1731 autorisant le partage n'accordait qu'une double portion au seigneur haut justicier (Godfrin, 1934, p.417)

⁴⁸⁶ C'est l'un des arguments avancés par la cour souveraine de Nancy pour s'opposer à l'édit de 1771. A. D. 54 : C 320. Mémoire au sujet de la suppression du parcours réciproque et du partage des communes, p.31-35

⁴⁸⁷ A. D. 54 : WO 3206 Tronville.

Un basculement plus net se dessine durant la période révolutionnaire. Le mouvement de partage des pâquis communaux reprend de la vigueur et, une fois encore, la Lorraine anticipe sur l'évolution de la législation nationale. Avant que le pouvoir républicain ne tranche la question en décrétant le partage par tête, le 10 juin 1793, des communautés pétitionnent sur ce sujet ou bien s'exécutent sans autorisation. Toujours pour le département de la Meurthe, M. Lacoste montre que le mouvement prend de l'ampleur entre 1789 et 1793, puisque l'on passe d'environ 10% à probablement un tiers de communes ayant procédé au partage d'une partie ou de la totalité de leurs pâquis communaux (Lacoste, 1954, p.105-109). Le droit de triage ayant disparu avec la fin des privilèges, plus rien ne retient les manœuvres dans leur volonté de se tailler un lopin de terre dans le communal, au grand dam des laboureurs facilement mis en minorité. Malgré des difficultés juridiques, car on avait selon l'habitude lorraine partagé par « feu » et non par « tête » comme le stipule le décret du 10 juin 1793, le mouvement se poursuit, et le nombre de partages atteint des proportions considérables dans les premières années du XIXe siècle. Pour le département de la Moselle, le préfet Colchen estime que 686 communes, soit 85%, ont effectué des partages (dont 579 par famille⁴⁸⁸). Les trois-quarts ont eu lieu après 1789 (Colchen, 1802, p.123). Le préfet Marquis indique que, dans le département de la Meurthe, « *le partage a reçu son exécution dans la presque totalité du département* », seul l'arrondissement de Sarrebourg est resté à l'écart du mouvement (Marquis, 1804, p.167).

La période révolutionnaire marque indéniablement un tournant qui voit, en maints endroits, le *saltus* s'effacer des paysages de la Lorraine des Côtes. Les données issues du cadastre « napoléonien » permettent, comme nous le verrons plus loin, d'estimer l'importance des changements d'occupation du sol. Mais le mouvement de mise en culture ne s'arrête pas avec la fin de la Révolution, il se poursuit et atteint son apogée au cours du XIXe siècle.

1.2.4 L'apogée de la mise en culture des pâquis au XIXe siècle

Les soubresauts législatifs concernant le sort des communaux après le décret du 10 juin 1793, bien décrits par l'historienne N. Vivier (1998), n'ont qu'une influence marginale sur le mouvement de mise en culture des pâquis en Lorraine. On sait que la plupart des partages effectués sous la Révolution sont annulés en l'an XII et que, sous Napoléon, le pouvoir encourage l'affermage qui rend les communaux financièrement productifs. Mais en 1813,

⁴⁸⁸ Ce qui prouve que dans ce département l'essentiel des partages ont eu lieu avant le décret de 1793.

les campagnes militaires ruineuses de l'Empire amènent le pouvoir à imposer aux communes la vente de leurs communaux affermés au profit du Trésor. Les départements lorrains sont particulièrement touchés (Vivier, 1998, p. 207), et une part importante du foncier communal est absorbée par la propriété privée. Dans les environs de Metz, près de Gravelotte sur le revers des Côtes de Moselle, la toponymie témoigne encore de ces événements : les fermes isolées « Moscou » et « Leipzig » se sont constituées grâce à la vente des communaux (Guéneau, 1994, p.70). Mais ces derniers n'étaient déjà plus de simples pâquis : loués, ils étaient mis en valeur comme terres labourables ou prés de fauche. Malgré tout, le mouvement de mise en culture des pâquis se poursuit et atteint son apogée probablement au milieu du XIXe siècle, au moment où la population rurale est à son maximum en Lorraine. Plus qu'une législation trop souvent changeante, c'est bien la démographie qui constitue le principal moteur du défrichement et de la mise en culture du *saltus* dans la région.

Au XIXe siècle, les archives communales regorgent d'informations concernant la mise en culture des anciens pâquis. Celle-ci peut être effectuée de deux façons : par la location ou par le partage, en petits lots, entre les habitants chefs de famille. La finalité des deux opérations diffère : la première consiste surtout à fournir un revenu à la commune, et à lui permettre d'équilibrer ses comptes, en s'inscrivant dans la logique (promue depuis Napoléon) du communal financièrement productif ; la seconde vise plutôt à répondre aux besoins vivriers d'une population rurale croissante, et elle prolonge finalement au XIXe siècle, la pratique des partages « *par portions de communauté* » du siècle précédent, la commune gardant la main, car depuis les troubles causés dans les campagnes par le décret du 10 juin 1793, le partage en pleine propriété est proscrit par les gouvernements.

Les règles qui fixent les conditions d'attribution et de transmission des « lots » sont généralement les suivantes : seuls les chefs de famille résidant dans la commune sont éligibles, les étrangers étant donc exclus des partages ; les lots sont indivisibles, inaliénables et ne peuvent se transmettre qu'en ligne directe. Les parcelles vacantes, faute d'héritiers, ou en raison d'un départ du village, reviennent aux habitants non pourvus. L'accès au lot peut nécessiter le paiement d'un droit d'entrée dont le montant varie en fonction de l'origine géographique du ménage non pourvu. À Waville, dans un règlement datant de 1831, on demande cinq francs pour un ménage composé de deux personnes originaires de la commune, et cinquante francs lorsqu'il s'agit de deux individus nés hors de la commune⁴⁸⁹.

⁴⁸⁹ Et vingt-cinq francs pour un ménage mixte. A. D.54 : WO 3505 – Waville.

Enfin, les détenteurs d'un lot doivent payer une redevance à la commune, mais ce n'est pas systématique, et la vocation « sociale » de ces opérations de partage conduit souvent la commune à demander très peu, voire rien.⁴⁹⁰

Il convient maintenant de décrire comment sont composés les lots à distribuer. L'esprit égalitaire qui anime ces entreprises de partage exige que les parcelles (ou « portions ») découpées dans le pâquis communal soient de superficies à peu près identiques. Mais l'opération se complique lorsque les pâquis à partager ne sont pas de valeurs égales du point de vue agronomique. Bien sûr, il est inenvisageable d'accorder aux uns des parcelles de « mauvaise » terre et de réserver aux autres les « meilleurs⁴⁹¹ » terroirs. Dans ce cas, lors de l'arpentage, on détermine plusieurs sections en fonction de la qualité du sol. Les chefs de famille disposent alors d'une portion dans chacune des sections : le lot est donc composé de plusieurs parcelles d'inégales valeurs. L'arpenteur doit ensuite découper, dans chaque section, autant de parcelles qu'il y a de chefs de famille. Ces derniers reçoivent le plus souvent leurs lots après un tirage au sort organisé par la municipalité. La composition des lots varie donc selon les lieux. À Belleau, en 1810, un pâquis de 11 ha est partagé en 60 lots ne faisant qu'une seule section⁴⁹². À Lay-Saint-Christophe, ce sont plusieurs pâquis qui sont partagés : l'arpentage distingue deux sections contenant chacune 292 portions⁴⁹³. À Olley, commune très bien dotée en pâquis au XVIIIe siècle, l'opération menée en 1801 est plus complexe encore. La totalité des pâquis du finage semble concernée par les partages : cinq « tirages⁴⁹⁴ » sont définis, chacun étant composé de 148 portions. Chaque chef de famille reçoit au moins cinq portions disséminées à divers endroits du finage⁴⁹⁵.

De ces opérations de partage résulte la création d'un nouveau parcellaire, très caractéristique. Les parcelles qui le composent, souvent très allongées et étroites, ne jurent pas avec le parcellaire plus ancien. Seul l'aspect très régulier du découpage trahit le caractère très récent de ces « portions », toponyme fréquent en Lorraine. Ces partages donnent l'impression de voir se mettre en place un *openfield* en miniature, et certaines communes finissent par organiser leurs portions selon la logique de l'assolement triennal. À Novéant, le conseil municipal exprime le souhait que le partage de 1832 soit effectué selon les

⁴⁹⁰ À Waville, on demande une redevance annuelle de 2 francs et 75 centimes « pour subvenir à l'insuffisance des revenus communaux ».

⁴⁹¹ Tout est relatif, il s'agit d'anciens pâquis.

⁴⁹² A. D. 54: WO 892 - Belleau

⁴⁹³ A. D. 54: WO 2000 – Lay-Saint-Christophe

⁴⁹⁴ Ce qui correspond au terme, un peu plus tardif, de « section ».

⁴⁹⁵ A. D. 54: WO (à retrouver) - Olley

principes suivants : « *une division en trois saisons, dont deux seraient cultivées annuellement et une resterait en jachère, que dans chacune des saisons il serait établi autant de lots égaux en contenance qu'il y a de feu ayant droit dans la commune.*⁴⁹⁶ » À Saint-Julien-lès-Gorze, le conseil municipal est également d'avis que le partage de 1835 se fasse « *autant que possible par saison*⁴⁹⁷ ».

Nous devinons, à la lecture des archives, que ces partages et leur renouvellement dépendent de rapports de force qui existent entre les habitants d'une commune. En effet, avec une population croissante, le nombre d'« expectants », c'est-à-dire d'habitants en attente d'une portion de communal, grandit. Pour résoudre cette difficulté, la commune peut, si elle dispose encore de communaux, procéder à de nouveaux partages pour répondre aux pétitions des chefs de famille non pourvus. Mais ces derniers n'obtiennent pas toujours gain de cause, et la commune, surtout lorsqu'elle doit faire face à des dépenses importantes, peut s'orienter vers la solution de la location, d'autant plus que les terrains restants sont souvent les plus médiocres et/ou les plus difficiles à cultiver (éloignement, sommet d'une « montagne »). Ne serait-il donc pas plus pertinent de les faire cultiver par une seule exploitation plutôt que par une multitude de petits paysans, souvent mal outillés ? Si la commune ne dispose pas de nouveaux terrains à partager, renouveler le partage signifie réduire le lot de chacun. Une option, on l'imagine sans peine, susceptible d'être assez impopulaire. L'exemple de Labry illustre ces désaccords⁴⁹⁸. La commune a procédé à deux partages : l'un très ancien qui remonte selon le conseil municipal à 70 ans, dans les dernières années de l'Ancien Régime, 84 habitants en jouissent ; et l'autre, plus récent a été effectué en 1848, mais la valeur des lots est moindre. Il constitue en fait une sorte de « sas » : dans l'attente d'obtenir un lot de l'ancien partage, 16 habitants non pourvus obtiennent un lot à l'issue de ce nouveau partage. Mais en 1856, 25 habitants sont encore non pourvus. Ils écrivent au préfet de la Moselle pour demander l'autorisation à ce que de nouveaux partages puissent avoir lieu, d'une part dans un terrain loué jusqu'à l'année suivante, d'autre part dans un terrain inculte dit au « haut de muché⁴⁹⁹ » que la commune prévoit, lui aussi, de louer. Pour compenser la perte des loyers, ils proposent l'introduction d'une redevance sur les lots partagés, proportionnelle à leur valeur. Cela conduirait à imposer davantage les bénéficiaires des anciens lots qui en profitaient gratuitement. Il est évident que ceux-ci ne peuvent pas

⁴⁹⁶ A. D. 57: 2O506/5 – Novéant-sur-Moselle – Lots de portions communales

⁴⁹⁷ A. D. 54: WO (à retrouver) – Saint-Julien-lès-Gorze

⁴⁹⁸ A. D. 54 : WO 1928 – Labry

⁴⁹⁹ Qui correspond à un pâquis communal sur le plan de Labry figurant dans le terrier de Gorze.

accepter une telle évolution, d'autant plus, qu'étant plus nombreux, ils tiennent probablement le haut du pavé dans la commune. Sans surprise, le conseil municipal rejette la demande de nouveaux partages, expliquant qu'il est préférable de « *créer des ressources que d'établir des impositions* ». Les pâquis sont donc loués. Finalement l'esprit égalitaire qui semble présider aux opérations de partage apparaît ici très relatif.

Après la vague de partage de la première moitié du XVIIIe siècle, puis celle des premières années de la Révolution, la première moitié du XIXe siècle est donc caractérisée par une troisième vague qui prend appui sur les communaux déjà défrichés au cours des deux vagues précédentes, et qui s'étend aux secteurs les plus difficiles à cultiver. Il reste maintenant, à l'aide des archives pertinentes, à dresser le bilan de ce mouvement de partage et de mise en culture des pâquis.

1.3 Le bilan de la mise en culture des pâquis

1.3.1 Une vue d'ensemble

La mise en relation des données issues du plan-terrier de Gorze avec celles des cadastres du XIXe siècle, permet d'estimer l'importance de la mise en culture opérée depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle. Pour y parvenir, nous devons déterminer ce que sont devenues les surfaces en pâquis cartographiées dans l'atlas de Gorze lorsque les cadastres « napoléoniens » ont été réalisés. Pour rappel, les surfaces en question représentent 1820 ha, mais en raison de pertes de données (notamment état de section du cadastre de Giraumont perdu), l'étude se limite à une surface de 1778 ha. La date moyenne de réalisation des plans du terrier de Gorze est 1748, celle des cadastres qui nous intéressent 1822. Nous cherchons donc à savoir quels changements d'occupation du sol affectent les pâquis au cours de ce laps de temps de 74 ans, que l'on devine très mouvementé d'après ce que nous venons de décrire plus haut. Il convient toutefois de préciser que la date moyenne de réalisation des cadastres cache, contrairement à celle des plans du terrier de Gorze⁵⁰⁰, des écarts temporels importants (Figure 54)

⁵⁰⁰ Pour rappel les plans ont été réalisés entre 1746 et 1749.

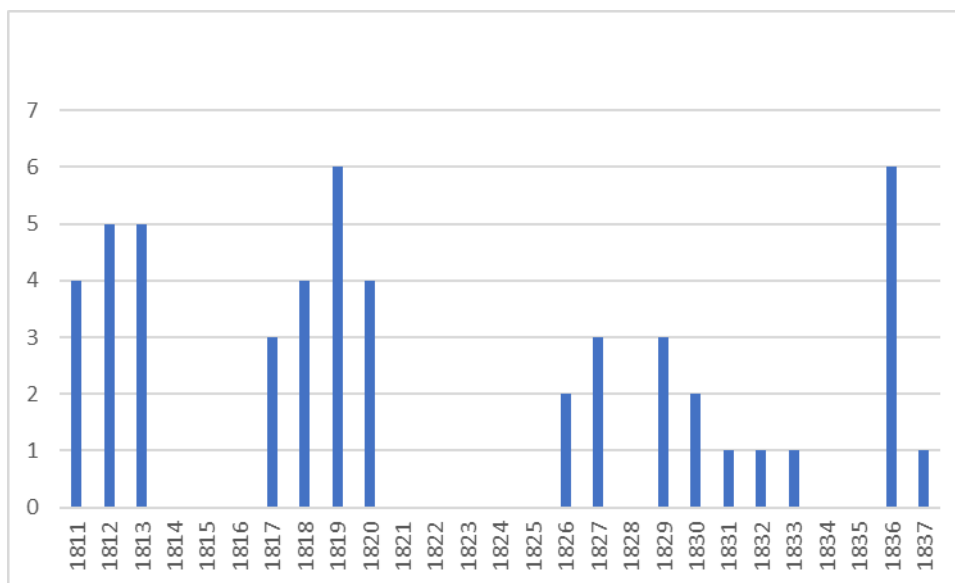


Figure 54 : Dates de réalisation des cadastres « napoléoniens » géoréférencés

Notons qu’une première série de cadastres, datant de 1811 à 1820, est assez précoce. Les autres sont plus tardifs avec une date de réalisation allant de 1826 à 1837. Évidemment de tels écarts ne sont pas sans conséquences sur le résultat final : les cadastres les plus anciens risquent de minimiser la mise en culture, tandis que les plus tardifs rendront compte plus fidèlement de l’ampleur du mouvement. Si l’on examine les dates moyennes en fonction des grandes régions définies dans le chapitre 5⁵⁰¹, on constate que ce sont les communes du Saulnois qui sont cadastrées le plus tardivement. Comme c’est la région qui compte le moins de pâquis au XVIIIe siècle (pour rappel environ 220 ha), nous pouvons estimer que la plus grande partie des surfaces étudiées a donc été cadastrée assez tôt, une trentaine d’années environ avant que les partages de communaux n’atteignent leur apogée.

Régions	Date moyenne de réalisation des cadastres
Côtes	1821
Plateau	1818
Saulnois	1831
Woëvre	1818

Figure 55 : Date moyenne de réalisation des cadastres selon les régions

Malgré tout, les résultats montrent que la mise en culture a été massive, puisque sur les 1778 ha de pâquis du plan-terrier de Gorze, **995 ha** sont déclarés comme des terres

⁵⁰¹ Chapitre 5 :1.2.1

labourables dans les cadastres du XIXe siècle, soit plus de la moitié des surfaces considérées. Avec **97 ha**, les prés de fauche constituent le deuxième poste, loin derrière les terres labourables. C'est la preuve qu'avec ces défrichements, on cherche surtout à rassasier la « faim de terres » des populations, et non à accroître les fourrages pour les bêtes, contrairement à ce que préconisent les théories agronomiques alors en vogue. Notons également qu'une partie des pâquis est convertie en vigne (**67 ha**). Il s'agit probablement du résultat de ces « anticipations » qui mordent sur le communal adjacent, de ces vignes qui montent toujours plus haut sur les versants bien exposés. Avec seulement **30 ha**, les reboisements sont bien entendu minimes, d'autant plus que ce chiffre, déjà faible, est probablement surévalué par rapport à la réalité du terrain. En effet, les parcelles soumises au régime forestier sont déclarées dans le cadastre comme étant boisées, alors que c'est loin d'être toujours le cas, comme le montre plus loin l'exemple d'Arnaville. Somme toute, moins d'un tiers seulement des surfaces conservent leur état de *saltus*, soit **559 ha**. Une moitié environ est déclarée comme « pâtures » ou « pâtis » (**291 ha**), l'autre comme « friches » ou « broussailles » (**269 ha**). Ces deux dernières catégories correspondent aux communaux les moins productifs, souvent localisés sur les hauteurs calcaires propices à la présence de pelouses sèches (Figure 56).

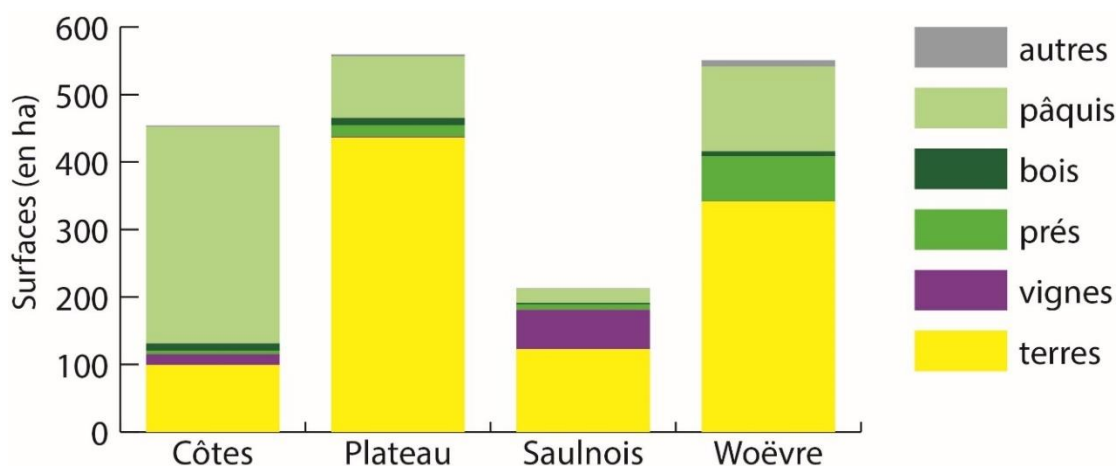


Figure 56 : Le devenir des pâquis du terrier de Gorze au XIXe siècle (selon le cadastre « napoléonien »)

L'approche par grandes régions montre que l'ampleur des défrichements est inégale. Les plaines (Woèvre, Saulnois) et les plateaux voient leurs surfaces en pâquis fondre nettement en nombre. Il s'agit d'une modification paysagère remarquable, car la part du *saltus* sur ces finages était parfois notable au milieu du XVIIIe siècle, en moyenne 5%, parfois même supérieure à 10%. L'effacement des pâquis communaux est donc acté avant même que ne débute la troisième vague de partage du XIXe siècle. Alors que le bétail est

relégué une partie de l'année (au printemps) sur le saltus, cette extension des cultures ne peut pas être sans conséquences. Les signes manifestes d'un déséquilibre agropastoral se font sentir dans la première moitié du XIXe siècle, après la vague de défrichement de la période révolutionnaire. Ces partages, motivés par « la faim de terres » des plus modestes, ont surtout profité aux petites cultures vivrières et ont réduit d'autant la part normalement destinée à l'élevage. Du point de vue du manœuvre, une telle évolution n'est pas, à première vue, problématique, dans la mesure où la vaine pâture constitue un expédient acceptable pour nourrir quelques bêtes. Il en est autrement pour les laboureurs, alors mis en difficulté pour nourrir leurs attelages, surtout durant les « neuf semaines ». Ils peuvent être contraints de vendre leurs chevaux, ce qui alimente, faute de laboureurs, le cercle vicieux du déclin de l'agriculture lorraine, déjà patent dans les dernières décennies de l'Ancien Régime⁵⁰².

Ce problème était déjà soulevé par les notables lorrains à la veille de la Révolution. L'assemblée de Lorraine et Barrois estimait par exemple que les partages de communaux étaient la « *ruine des propriétés roturières* » (Rothiot, 2006, p.20). Lorsqu'au début du XIXe siècle il est question de faire le bilan de la vague de partage des communaux, l'avis des préfets est plutôt mitigé. Le préfet des Vosges a le souci de présenter les deux points de vue opposés, lorsqu'il aborde dans son mémoire la question du partage des communaux dans la plaine :

« Quelques personnes indiquent comme cause nuisible à l'agriculture le partage des pâtis communaux. Elles prétendent que ces pâtis ayant été mis en culture par ceux qui en sont devenus propriétaires, le cultivateur même le plus aisé ne peut nourrir le nombre de bestiaux nécessaires pour labourer et fumer ses terres. D'autres personnes prétendent que ce partage est d'un avantage réel, en ce que la mise en valeur de ces pâtis, dont le produit était presque nul auparavant, fournit à un grand nombre de ceux qui les possèdent aujourd'hui, une aisance qu'ils n'avaient pas. » (Desgouttes, 1801, p.28-29).

Marquis, le préfet du département de la Meurthe a un avis plus tranché, puisqu'il attribue le déficit d'ovins par rapport à 1789, entre autres causes, au partage des communaux. Selon lui, le produit de ces terrains nouvellement gagnés par les cultures, ne compense pas « *le bénéfice que donnaient autrefois les superbes troupeaux qui couvraient ces pâturages* » (Marquis, 1804, p.175). Le préfet de la Moselle, Colchen, pointe, quant à lui, des délits de pâturage accrus en décrivant des « *habitants, privés de pâturages communs où ils avaient*

⁵⁰² En particulier dans l'enquête sur l'état de l'agriculture en Lorraine (A.N. KK 1159-1172)

l'habitude d'envoyer leurs bestiaux, les font conduire à la corde dans les campagnes, où, sans scrupule, ils les laissent fourrager les champs d'autrui ou brouter les haies » (Colchen, 1802, p.123). En outre, tout laisse à penser qu'avec des pâquis diminués la pression pastorale s'est reportée sur les bois. Sauf qu'avec l'adoption du Code forestier en 1827, ces derniers se ferment au bétail. Ce qui bouleverse les habitudes et génère des tensions : la Lorraine est l'un des foyers des troubles forestiers qui affectent la France durant les événements révolutionnaires de 1848 (Vivier, 1998, p.221-222).

À l'inverse de ceux des plaines et des plateaux, les finages de la région des « Côtes » conservent des étendues de *saltus* encore relativement importantes au moment où le premier cadastre est levé. À peine un quart des pâquis est mis en culture. Les terrains en question ne sont pas les plus faciles à cultiver, comme le soulignaient les communautés dans le cadre de l'enquête sur l'état de l'agriculture en Lorraine (1761-1762), en décrivant des sols superficiels et pierreux⁵⁰³ ou encore des hauteurs qui « brûlent⁵⁰⁴ » où il est difficile d'y conduire les engrais. Cela peut laisser penser que les secteurs propices aux pelouses sèches sont restés à l'écart du mouvement de partage et de mise en culture des communaux. Deux réticences empêchent toutefois de s'en tenir à une telle conclusion. Premièrement, le cadastre ne tient visiblement pas compte des cultures temporaires pratiquées de longue date sur certaines hauteurs : le Rudemont et la Frazze par exemple. Les plans cadastraux font simplement figurer de grandes parcelles qui correspondent, dans l'état de section, à des « friches ». Il s'agit peut-être des secteurs où ces cultures sont pratiquées. Il est possible d'interpréter cette information de deux manières : soit les cultures en question n'existent plus au moment de l'établissement du cadastre, soit leur caractère temporaire a permis à la commune de Novéant de les déclarer comme des « friches », et non des « terres », ce qui rend alors ces terrains non imposables. La deuxième hypothèse est la plus probable, car il est peu réaliste de penser que ces cultures, bien attestées au XVIIIe siècle, puissent disparaître alors que la population ne cesse de croître. D'ailleurs, lorsqu'en 1817 il s'agit de partager des terrains communaux entre les habitants de Novéant, la municipalité écarte le Rudemont de l'opération, non parce qu'il est « inculte », mais parce qu'au contraire les sols sont décrits comme épuisés par une mise en culture « *continue* »⁵⁰⁵. Pourtant, en 1832, lorsqu'il s'agit de procéder à un nouveau partage pour répondre aux besoins croissants de la population, les deux côtes, la Frazze et le Rudemont, sont partagées. Cela nous amène à la

⁵⁰³ A. N. KK 1159 Déclarations de Bouxières-aux-Chênes, Laxou ou encore Villey-le-Sec.

⁵⁰⁴ A. N. KK 1159 Déclaration de Domjevin.

⁵⁰⁵ A. D. 57 : 20506/5 – Novéant-sur-Moselle : Lots de portions communales.

deuxième réticence. La date moyenne de la réalisation du cadastre (1821) dans la région des « Côtes », est trop précoce pour prendre en compte les effets de la vague de partage du XIXe siècle. Les plans des années 1830 en rendront probablement mieux compte. Cependant, comme de nouveaux secteurs sont partagés jusqu’aux années 1850, parfois même plus tard, la conclusion qui s’impose est que le cadastre « napoléonien » ne permet d’appréhender que partiellement l’ampleur du mouvement de mise en culture du *saltus* au XIXe siècle. Il est donc probable que des secteurs d’abord plutôt délaissés par le partage, soient mis en culture par la suite en raison de l’augmentation de la population.

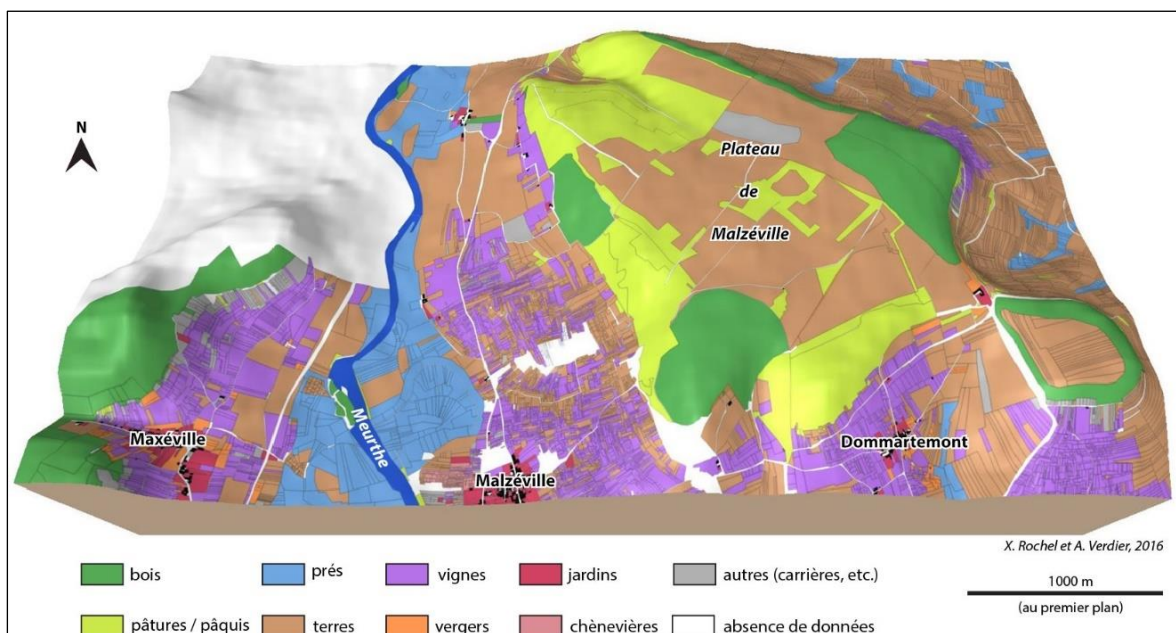
1.3.2 Des pelouses sèches fréquemment mises en culture au XIXe siècle

Les archives du XIXe siècle révèlent que les secteurs aujourd’hui occupés par des pelouses sèches n’ont pas échappé à ce mouvement de mise en culture. Le cadastre permet de constater en particulier que la « plus grande pelouse sèche de Lorraine », celle du plateau de Malzéville, a été passablement affectée par les labours au XIXe siècle. Dans ce secteur, les plans cadastraux ont été réalisés au cours des années 1832-1833. Ils donnent à voir un plateau bien plus anthropisé qu’aujourd’hui. Les pelouses sont principalement cantonnées sur les coteaux les plus pentus, et donc impossibles à cultiver. Il s’agit de pâturages communaux dédiés à la vaine pâture des troupeaux des différentes communautés riveraines du plateau. La surface sommitale, relativement plane, est quant à elle très largement livrée aux cultures. Celles-ci sont pratiquées selon les deux modalités décrites plus haut. Ainsi, le 20 mars 1807, la municipalité de Malzéville est autorisée à mettre à bail, pour six ou neuf ans, un pâquis communal situé sur le plateau : il est décrit comme une pelouse « *distribuée en plusieurs parties dont plusieurs sont bonnes à cultiver* ». Le conseil municipal estime la partie propre à la culture à 40 ha. Les 120 ha restants sont considérés comme suffisants pour la vaine pâture. Il est toutefois précisé qu’en raison de l’ingratitude du sol, le cultivateur ne peut pas cultiver deux années de suite le même « canton de terres ».⁵⁰⁶ En 1842, à Lay-Saint-Christophe, c’est la solution du partage qui est privilégiée. Une partie du plateau, la « côte de Flavémont », est concernée par l’opération⁵⁰⁷. Celle-ci est donc postérieure à la réalisation du cadastre. En définitive, si l’on s’en tient aux données du cadastre « napoléonien », il est permis de considérer que **73%** des pelouses incluses aujourd’hui dans le périmètre de la ZNIEFF du Plateau de Malzéville ont été cultivés au XIXe siècle (Verdier & Rochel, 2019).

⁵⁰⁶ A. D. 54 : WO 2189 - Malzéville

⁵⁰⁷ A. D. 54 : WO 2000 – Lay-Saint-Christophe

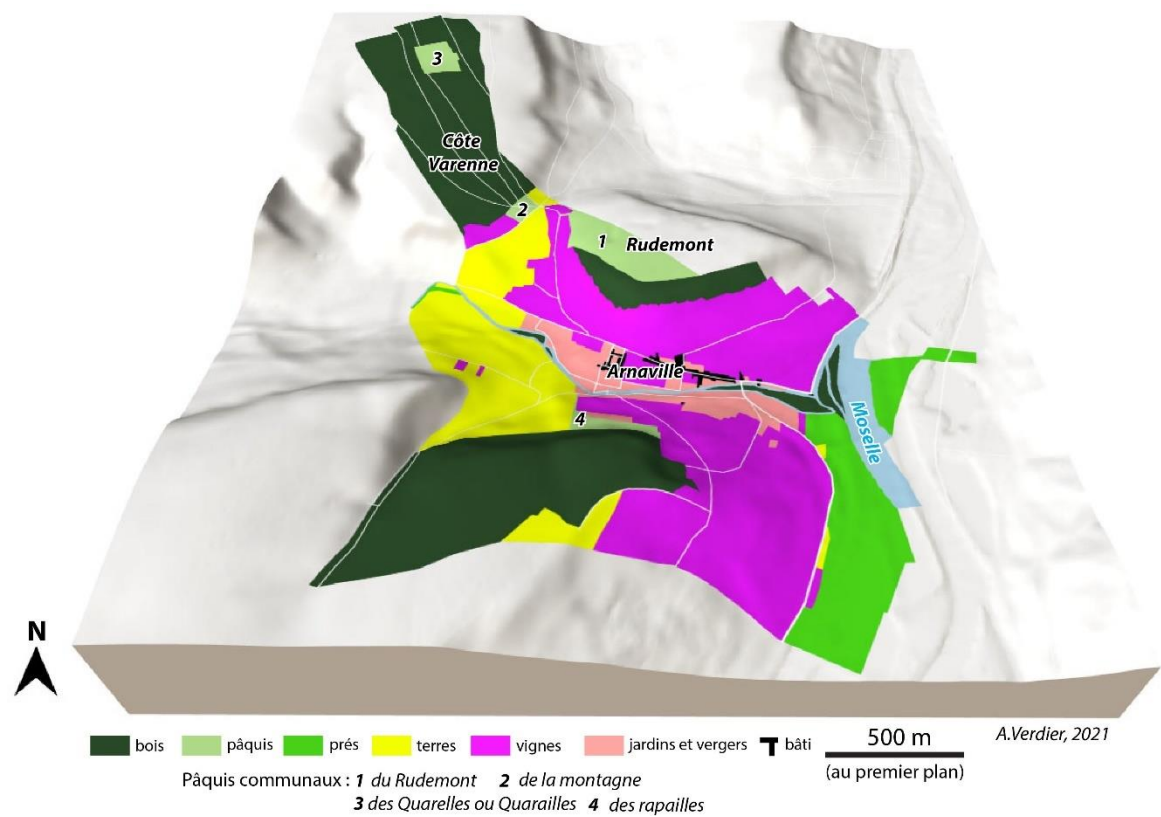
Il s'agit d'un minimum qui ne prend pas en compte les défrichements postérieurs au cadastre, comme celui effectué par la communauté de Lay-Saint-Christophe (Carte 25).



Carte 25 : le plateau de Malzéville en 1832-1833

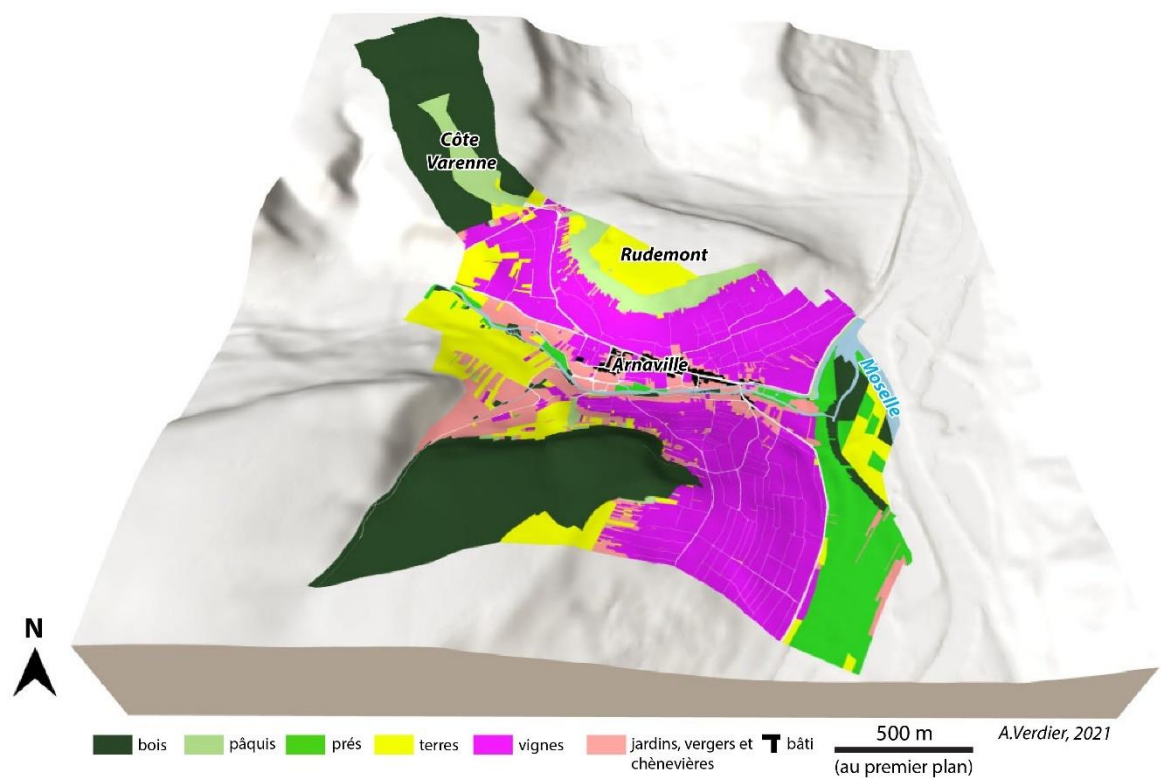
Réalisation : X. Rochel & A. Verdier (2016)

Le secteur d'Arnaville fournit un autre exemple du passé culturel de certains sites de pelouses sèches. Deux plans, réalisés en 1748, représentent le finage de ce village viticole dans l'atlas de Gorze. Il est donc possible de comparer les données de ces derniers avec celles du cadastre « napoléonien » datant de 1826, pour rendre compte de l'évolution des usages du sol dans cette localité (Carte 26 et Carte 27)



Carte 26 : Carte des usages du sol à Arnville en 1748

Réalisation : A. Verdier (2021). Source : A. D. 57 : H758



Carte 27 : Carte des usages du sol à Arnville en 1826

Réalisation : A. Verdier (2021). Source : A. D. 54 : Cadastre d'Arnville (1826)

Au préalable, il faut préciser que le territoire de la commune d'Arnaville est légèrement plus réduit que l'ancien ban, puisqu'il est amputé des prés de fauche situés sur la rive droite de la Moselle. En outre, on constate le rendu très différent sur les deux cartes de la confluence entre le Rupt de Mad et la Moselle. S'il ne faut pas exclure une modification du tracé de la Moselle entre les deux dates, cette discordance s'explique plutôt par l'imprécision de la cartographie de 1748, probablement réalisée « à vue » dans ce secteur.

Nonobstant les modifications des contours du finage d'Arnaville, la comparaison des deux cartes rend compte d'une progression des cultures permanentes et des chènevières. La vigne est quasi stable (elle progresse de seulement deux hectares), ce sont les vergers qui s'étendent le plus. L'addition des jardins, des vergers et des chènevières passe de 24 à un peu plus de 43,5 ha. Ces cultures ont gagné certains versants : les vignes au nord-ouest du village, entre la Côte Varenne et le Rudemont, et les vergers dans un vallon orienté au nord-est, situé dans la partie sud du finage. Même les secteurs *a priori* moins favorables à ces cultures exigeantes sont mis à profit, ce qui indique que le morcellement du parcellaire existant ne suffit plus à satisfaire une population croissante.

Cette extension des cultures permanentes s'est faite au détriment des terres labourables qui par conséquent régressent entre les deux dates (10 ha en moins). Elles sont localisées sur des terroirs difficiles : les rives potentiellement inondables de la Moselle et le sommet du Rudemont, aux sols minces et xériques. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'une nouveauté, puisque, comme nous l'avons vu, des cultures temporaires y étaient pratiquées au XVIII^e siècle. Avec l'augmentation de la population, peut-être se sont-elles étendues à l'ensemble du sommet, ou bien ont-elles gagné en régularité avec des rotations plus courtes ? En tout cas, l'état de section du cadastre révèle que la partie la plus plane, et donc facile à cultiver, de l'ancien pâquis du Rudemont a été aliénée au profit de particuliers. La commune reste propriétaire d'une grande parcelle déclarée « terre labourable », sans que l'on en sache davantage sur le mode d'exploitation (location ou partages ?).

Les surfaces en *saltus*, dédiées à la vaine pâture, occupent des hauteurs propices à l'existence de pelouses sèches. Elles sont relativement stables entre les deux dates (un peu plus de 30 ha), mais leur localisation est quelque peu modifiée. Eclipsées par les cultures sur le sommet, les pâtures se sont étendues sur les versants les plus raides du Rudemont, faisant disparaître les mauvais bois qui couronnaient encore ce relief en 1748. En revanche, sur le versant d'en face, le pâquis des « rapailles » est très largement diminué, probablement à

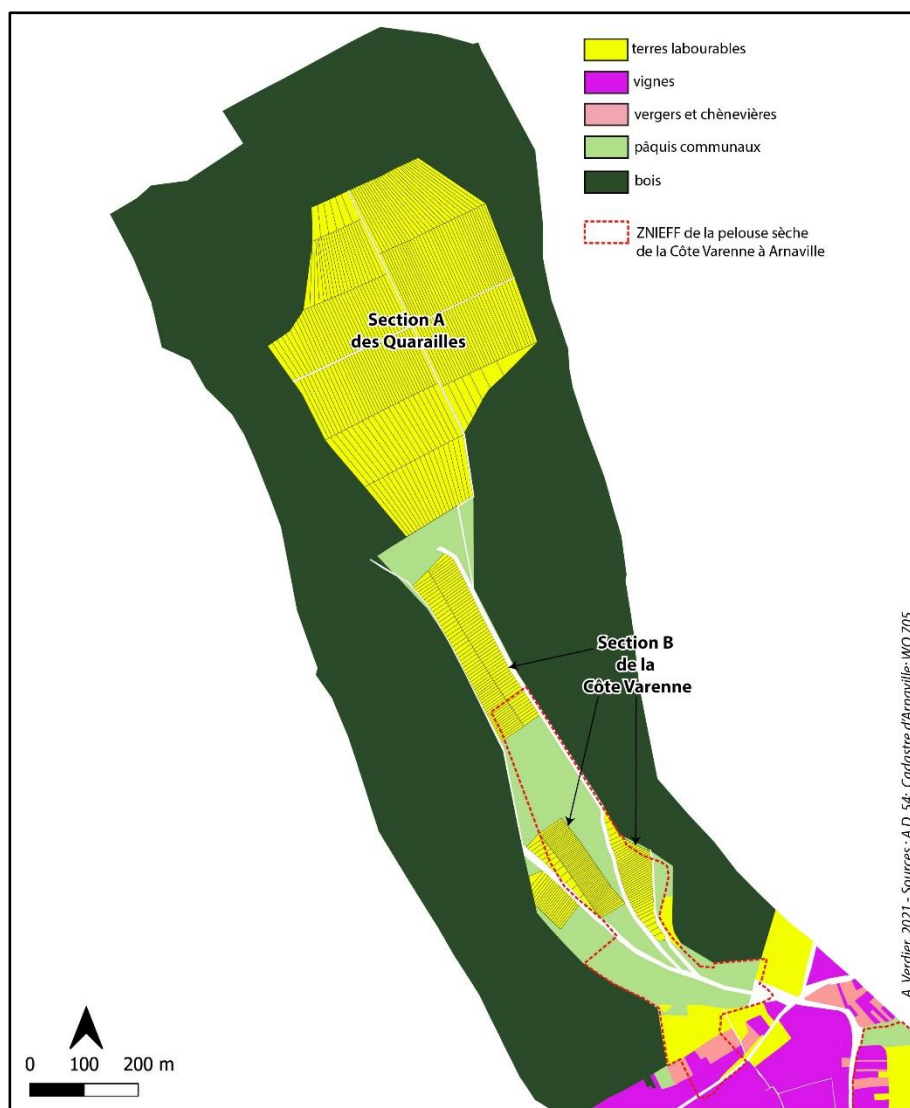
cause d'« anticipations », car une partie de son ancien périmètre est en 1826 la propriété de particuliers.

La situation de la Côte Varenne est plus complexe. Le cadastre laisse penser que ce secteur excentré est encore assez peu anthropisé en 1826, puisqu'il est partagé entre bois et pâquis, comme au XVIIIe siècle. Les changements que la comparaison des deux cartes laisse entrevoir dans la répartition de ces deux usages du sol sont trompeurs. En 1748, le sommet de cette côte est occupé par un pâquis, dit des « quarelles » ou « quarailles », qui est enclavé dans les bois communaux. Ce pâquis n'apparaît plus sur les plans cadastraux de 1826, ce qui semble indiquer que la clairière visible sur le plan du terrier de Gorze a été reboisée entre temps. Les archives communales d'Arnaville confirment que le secteur en question a été soumis au régime forestier en vue d'être reboisé. En 1819, un rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts de l'arrondissement de Toul nous apprend notamment qu'un semis a été effectué. En compensation de la perte de ce terrain, la commune d'Arnaville en a reçu un autre, décrit comme déboisé depuis un temps « *immémorial* », pour le parcours de ses troupeaux. Sur le cadastre, il s'agit très probablement de la pâture qui s'étend tout en longueur au sein des bois communaux⁵⁰⁸. Mais cet échange de terrains ne satisfait pas les habitants d'Arnaville. En juin 1831, le maire adresse une lettre au roi Louis-Philippe Ier pour exposer les difficultés de ses administrés, frappés par la misère en raison d'une mauvaise récolte en raisin, la principale ressource de cette commune, et d'un débordement des eaux de la Moselle qui a emporté « foin, pommes de terre et chanvre ». Dans ce contexte difficile, il relaie la demande des habitants qui souhaitent récupérer le terrain soumis au régime forestier de la « Côte Varenne » qui était autrefois « *le magasin de leurs aliments légumiers* ». Selon le maire, ces terrains, qui étaient au siècle précédent (XVIIIe siècle) totalement enclavés dans les bois, furent cultivés de longue date par les habitants d'Arnaville, mais auraient été abandonnés dans « *les temps malheureux de la dépopulation de la Lorraine* », donc durant la guerre de Trente Ans et les décennies qui suivirent. Un nouveau défrichement aurait été accordé plus tard par « *un édit du prince régnant* ». Tout cela reste bien imprécis, et si les cultures par « *portions de communauté* » sont attestées sur le Rudemont au XVIIIe siècle, ce n'est pas le cas sur la Côte Varenne. Le plan-terrier de Gorze n'en mentionne pas l'existence, et la déclaration de la communauté en 1738 n'évoque qu'un « *terrain sec sur la montagne Varenne qui sert de vaine pâture au troupeau*

⁵⁰⁸ Un secteur probablement déboisé de longue date par le passage répété des troupeaux.

communal à cause de sa stérilité »⁵⁰⁹. Il est donc probable que la « montagne » en question n'a été cultivée qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans un contexte de poussée démographique. Sa stérilité n'étant, en fin de compte, que très relative. La pétition des habitants d'Arnaville s'appuie sur le constat de l'échec du reboisement des terrains convoités, plus de 10 ans après les premières tentatives. Qu'en est-il vraiment ? Le maire d'Arnaville évoque l'entêtement de l'administration forestière à vouloir reboiser ce secteur, tandis que cette dernière soutient que les résultats de ce reboisement ne sont pas aussi nuls que le prétendent les habitants. Quoi qu'il en soit, ce bras de fer entre l'administration et cette commune finit par tourner à l'avantage de cette dernière. En 1833, le conseil municipal réitère sa demande en évoquant l'impérieux besoin de la population de disposer de terrains propices à la culture de la pomme de terre. Il obtient finalement gain de cause, et le 4 février le Ministre des finances prononce la distraction du régime forestier du terrain dit de la « Côte Varenne ». La période « forestière » de ce terrain n'aura été que de courte durée, environ quinze ans. En 1840, la commune procède à un partage de pâquis communaux entre tous les chefs de ménage du village. Cette opération inclut non seulement la totalité du terrain récupéré sept ans plus tôt, mais également une partie des pâturages communaux situés en aval. Ces deux ensembles forment deux sections (l'une dite de la « Côte Varenne » et l'autre dite des « Quarailles ») divisées en 260 portions à distribuer aux habitants d'Arnaville, par tirage au sort, comme le montrent les plans de partage réalisés pour l'occasion (Carte 28). Ceux-ci permettent de constater qu'une partie de la pelouse sèche de la Côte Varenne a été cultivée à partir de 1840, et jusqu'à environ 1860, date à laquelle un procès-verbal de reconnaissance, dressé par un agent de l'administration forestière, indique que la « Côte Varenne » est encore en grande partie cultivée.

⁵⁰⁹ A. D. 54 : B 11 728, f°41



Carte 28 : Partage des communaux de la Côte Varenne et des Quarailles à Arnaville (1840)

Réalisation : A. Verdier (2022). Sources : A. D. 54 : Cadastre d'Arnaville et WO705

Cet exemple montre que dans le deuxième quart du XIXe siècle le mouvement de partage se poursuit et gagne des secteurs pourtant considérés comme répulsifs : 10 ans plus tôt, les habitants d'Arnaville décrivaient la Côte Varenne comme improductive. La pelouse sèche protégée qui s'y trouve aujourd'hui n'a donc pas échappé au mouvement de mise en culture.

2 Le saltus reboisé

À partir du XIXe siècle débute une nouvelle phase dans l'histoire du *saltus* en Lorraine. Celui-ci n'est plus seulement perçu comme une réserve de terres cultivables à conquérir, mais comme une friche inculte qu'il faut mettre en valeur par le reboisement. Que le *saltus* s'efface au profit de la *silva* n'est pas en soi un fait nouveau, car lors des périodes de déprise, comme celle qui suivit la guerre de Trente Ans, un phénomène similaire, lié au processus d'afforestation spontanée, avait été observé. En outre, les pâquis pouvaient présenter un aspect encore très boisé au XVIIIe siècle. Mais la fermeture du *saltus* qui débute, timidement, au XIXe siècle n'est pas seulement le résultat du développement d'une végétation secondaire, mais aussi le fait des hommes qui, en reboisant les communaux, introduisent des essences résineuses non spontanées dans la région (en particulier le pin noir) qui marquent encore le paysage des pelouses sèches aujourd'hui.

2.1 Des débuts timides dans un contexte de transition forestière naissante (1820-1860)

Les premiers reboisements de pâquis communaux débutent en Lorraine à la toute fin des années 1820, mais jusqu'au début des années 1860 ces entreprises paraissent limitées et précaires. Néanmoins, durant cette période, se met progressivement en place un contexte favorable à l'expansion du couvert forestier au détriment du *saltus*.

2.1.1 Une transition forestière qui s'amorce

Le XIXe siècle marque un tournant dans l'évolution des surfaces boisées en France. La tendance lourde, depuis le Néolithique, à la régression spatiale du couvert forestier prend fin. Désormais la forêt progresse, non de façon temporaire comme lors des anciennes périodes de crises, mais durablement. En effet, le processus de reforestation, entamé il y a deux siècles, se poursuit de nos jours sur l'ensemble du territoire, à des rythmes variables selon les régions, et rien n'indique qu'il puisse s'arrêter. Ainsi, la surface boisée de la France métropolitaine a presque doublé en deux siècles, passant de 9 à 17 millions d'ha (31% du territoire national).

Cette évolution est l'aboutissement d'un processus de transition forestière tel que défini par le géographe A. S. Mather⁵¹⁰ (1992). Ce dernier a mis en évidence les relations étroites entre les dynamiques du couvert forestier et le niveau de développement d'un territoire. La réduction continue des surfaces boisées se produit dans le contexte d'une économie fondée essentiellement sur les activités agropastorales extensives, et donc fortement consommatrices d'espace. Cette dynamique régressive est particulièrement aggravée lors des périodes de poussée démographique, durant lesquelles les populations répondent à leurs besoins accrus en étendant l'*ager*, voire le *saltus*, au détriment de la *silva*. Un retournement de tendance est observé lorsque les progrès agricoles autorisent une intensification de la production, et donc un moindre besoin en terres. En outre, le poids croissant de secteurs d'activités, comme l'industrie et les services, renforce l'attractivité économique des villes qui attirent à elles la population rurale dans ses franges les plus nécessiteuses. Dans ce contexte, de nombreuses terres agricoles (en particulier les moins accessibles ou fertiles, et souvent les plus récemment défrichées), et des espaces pastoraux, sont délaissés au profit d'une extension des surfaces boisées. En résumé, le développement d'un territoire conduirait à une utilisation plus intensive de l'espace, rendant ainsi possible une extension des forêts. Celles-ci sont désormais perçues comme une ressource précieuse à préserver, voire comme une aménité récréative : elles sont donc mieux protégées.

Les évolutions socio-économiques nécessaires à l'enclenchement d'une transition forestière sont encore loin de s'être imposées en France au cours de la première moitié du XIXe siècle. En Lorraine, la pénétration dans les campagnes des idées agronomiques nouvelles reste lente : le système agraire en vigueur, l'*openfield*, conserve encore ses principaux traits distinctifs (assolement triennal, vaine pâture, etc.). La poursuite des défrichements des pâquis communaux révèle la persistance d'un modèle agricole fortement consommateur d'espace. La forêt elle-même fait encore l'objet de défrichements en raison notamment de l'implantation de fermes isolées sur le revers des *cuestas*⁵¹¹ (Husson, 1987, p. 319). En outre, nous l'avons vu plus haut avec l'exemple d'Arnaville, l'administration forestière est contrainte d'abandonner des projets de repeuplement d'anciens communaux. L'échec du reboisement du « pâquis des clairs-chênes » à Olley constitue un autre exemple révélateur⁵¹². Déclaré « bois communal » dans le terrier de Gorze, il réapparaît dans les

⁵¹⁰ La définition de Mather est la suivante : « *the change from decreasing to expanding forest areas that has taken place in many developed countries* ».

⁵¹¹ Par exemple, la ferme Mazagran située aux limites des communes de Bayonville-sur-Mad et d'Arnaville.

⁵¹² A. D. 54 : WO (à retrouver) – Olley

archives communales du XIX^e siècle comme « pâquis » ou « pâtis ». Il s'agit alors d'un pâturage boisé fréquenté par un bétail varié (porcs, bêtes à corne, moutons, oies), et décrit comme peuplé de chênes et d'arbres fruitiers vieux de plusieurs siècles. Une partie (12 ha) a été soumise au régime forestier en 1831 dans le but de constituer un « quart en réserve ». Le restant (environ 20 ha) est demeuré en l'état. La commune et l'administration forestière s'opposent sur le devenir de cet espace. La première y prélève les arbres dépérissants pour répondre à ses besoins les plus pressants, et considère qu'en tant que pâquis ces terrains communaux ont vocation à être cultivés. La seconde pense, au contraire, que la commune d'Olley ne dispose pas d'une surface boisée suffisante pour ses besoins, et suggère que le pâquis en question soit soumis au régime forestier pour être repeuplé, dans la continuité de ce qui a été entrepris dans le « quart-en-réserve » voisin. En 1843, une ordonnance du roi autorise la commune d'Olley à défricher ses « clairs-chênes » pour les cultiver durant trois années, à l'issue desquelles elle devra procéder à leur reboisement en pins sylvestres. Mais celui-ci n'aura jamais lieu, et la commune prolonge la location du « pâquis de clairs-chênes », puis procède à son partage en 1858. L'administration forestière a donc échoué dans son projet d'étendre les surfaces boisées sur le territoire communal d'Olley.

Pourtant, la stabilisation des surfaces forestières qui a lieu dans le second quart du XIX^e siècle indique l'amorce d'une transition forestière. Ainsi, il est admis que le minimum forestier est atteint en France, autour de 1830 (peut-être un peu plus tard dans certaines régions) : à partir de cette date, les forêts ne régressent plus, puis finissent par gagner du terrain (Cinotti, 1996 ; Koerner *et al.*, 2000). Cette inversion de tendance est le résultat d'un changement de perception à l'égard des forêts, dont la valeur est mieux appréciée. On s'inquiète davantage des menaces qui pèsent sur les ressources forestières et du risque de pénurie de bois. Il s'agit là, toujours selon A.S. Mather, d'un facteur déterminant dans la mise en place d'une transition forestière. Déjà perceptible sous l'Ancien Régime avec le renforcement du contrôle de l'État sur les espaces boisés, ce changement de perception s'accroît, dans les premières décennies du XIX^e siècle, conforté par un état des lieux alarmiste au sortir de la période révolutionnaire. Du fait de la levée de certaines restrictions, de la nationalisation et de l'aliénation partielle des biens de l'Église et des émigrés, mais aussi des troubles politiques récurrents, la période révolutionnaire a certainement exacerbé les pressions sur la forêt. Néanmoins, les tableaux dressés semblent souvent avoir été considérablement noircis, en particulier concernant l'évolution des surfaces. Le recul existe, mais n'a vraisemblablement pas excédé le demi-million d'hectares entre la veille de la

Révolution et le milieu du XIXe siècle (Cinotti, 1996). Il témoigne de la poursuite d'une tendance, déjà prononcée dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, à une surexploitation des forêts par la conjonction des fonctions usagères traditionnelles et de l'essor des activités industrielles et commerciales. La surestimation de la régression spatiale des surfaces boisées révèle les inquiétudes croissantes des élites concernant l'avenir des forêts. Elle s'avère également être un argument politique efficace pour convaincre le pouvoir de mettre en place des actions de préservation et de reconstitution du capital forestier français, d'autant qu'au XIXe siècle le bois reste une ressource essentielle pour l'économie française. Certes, comme source d'énergie le charbon de bois recule progressivement au profit du charbon de terre, mais de nouveaux besoins s'affirment dans l'industrie, en particulier pour l'extraction minière (les états), et aussi dans le secteur des transports, pour le déploiement du chemin de fer (les traverses). Le souci d'indépendance nationale fait craindre également une pénurie de bois susceptible d'affecter le secteur stratégique de la construction navale.

Dans ce contexte, deux mesures importantes sont prises sous la Restauration. La création en 1824 d'une école forestière⁵¹³ permet de doter l'administration forestière française d'un corps d'ingénieurs spécifiquement formés aux techniques et à la science sylvicoles, à l'image de ce qui existe déjà en Allemagne. Le choix de son implantation à Nancy n'est pas anodin : la Lorraine est une région aux boisements étendus et diversifiés, en contact avec l'espace germanique. En 1827, l'adoption d'un nouveau Code forestier témoigne également de cette volonté d'assurer la pérennité des forêts françaises. Il s'inspire largement de l'Ordonnance de 1669, et poursuit le même projet de soustraire l'espace boisé aux activités agropastorales en réglementant strictement les défrichements et les droits d'usage. À travers ces mesures quasi concomitantes, il ne s'agit pas seulement de préserver l'existant mais aussi de poser les jalons d'une reconquête forestière. Ainsi dès la fondation de l'École, les techniques de reboisement sont enseignées aux futurs agents forestiers, et le Code forestier prévoit une exemption d'impôts de vingt ans pour les semis et plantations réalisés sur les sommets et les versants des montagnes ou sur les dunes (article 225).

⁵¹³ Appelée École royale forestière à ses débuts, elle changera de nom en fonction des régimes pour finalement devenir l'École nationale des eaux et forêts en 1898.

2.1.2 La *silva* magnifiée, le *saltus* décrié

Pour appuyer cette politique, l'arbre est paré de toutes les vertus, et le reboisement présenté comme un progrès qui contribuera à la prospérité des régions concernées. Depuis la publication en 1841, par le Ministère des Travaux publics, des recherches d'Alexandre Surell sur les torrents des Hautes-Alpes, l'intérêt des reboisements dans la régulation des écoulements et la lutte contre l'érosion, en particulier dans les régions de montagne, est connu. Les terribles inondations qui affectent le territoire français dans les années 1840-1850, particulièrement les grandes crues de 1856, achèvent de donner du crédit à ces thèses. Plus largement, on évoque l'influence bénéfique sur l'environnement d'un couvert forestier reconstitué. Il permettrait de corriger les supposés excès climatiques (aridité, inondations) des régions déboisées, ou encore d'assainir des régions marécageuses et insalubres.

En Lorraine, le même argumentaire est décliné dans les Vosges (Rochel, 2004, p. 206-207) mais aussi en plaine. En 1853, une circulaire relative au reboisement des terrains communaux en pente, adressée par le préfet Malher aux maires du département de la Moselle, reprend tous les poncifs en faveur du retour de l'arbre sur les coteaux les plus dénudés de la région⁵¹⁴. Le préfet soutient que les bois ont « *une influence salubre sur l'état atmosphérique* », et qu'ils permettent surtout d'entretenir les sources et d'atténuer l'action destructrice des torrents. À ces considérations environnementales s'ajoute un argument plus prosaïque, davantage susceptible de convaincre les communes réticentes, lorsque le préfet rappelle l'intérêt économique du reboisement. Selon lui, grâce à ce dernier, la valeur de ces terrains, très faible vu l'état d'inculture dans lequel ils se trouvent, pourrait être décuplée en 20 à 25 ans.

Une telle argumentation n'est pas sans fondement, mais dérive souvent vers un catastrophisme visant à dénoncer le déboisement. Finalement, si l'on exalte l'arbre, c'est pour mieux dénoncer le *saltus* et l'activité dont il est le principal support : le pastoralisme. Le préfet Malher alerte d'ailleurs sur les « *vestiges des vastes forêts* » sur le point d'être détruits par « *des abus de toute espèce, et notamment celui du pâturage* ». Les débuts de la transition forestière marquent une rupture dans l'histoire des relations *silva-saltus*. Le siècle précédent en a posé les premiers jalons en imposant l'idée d'une distinction marquée entre ces deux espaces, pourtant historiquement solidaires et imbriqués. Avec le XIXe siècle, une étape nouvelle est franchie, il ne s'agit plus de distinguer mais d'opposer. Si l'avancée de la

⁵¹⁴ A. D. 57 : 10107

silva est présentée comme un progrès à encourager, le maintien du *saltus* apparaît au contraire comme une situation intolérable et archaïque. Le *saltus*, l'espace du pastoralisme, est donc appelé à reculer au profit d'une forêt où seules les fonctions sylvicoles sont légitimes. L'emploi du terme « reboisement » et non celui de « boisement » n'est d'ailleurs pas anodin. Il suppose l'existence d'espaces dont la vocation première est forestière, leur état de *saltus* n'étant que le résultat d'abus à corriger impérativement. Il s'agit principalement des terrains de montagne qui font l'objet d'une législation spécifique sous le Second Empire et la III^e République. C'est toutefois en plaine que le *saltus* fait l'objet des premiers reboisements.

Entre la réalisation du cadastre et le début des années 1860, seules trois régions voient leur taux de boisement augmenter significativement (Koerner *et al.*, 2000). Les deux premières, les Landes et la Sologne, sont emblématiques de la politique de reboisement encouragée sous le Second Empire. Il s'agit de régions marécageuses occupées par de vastes étendues de landes. Leur disparition au profit de plantations de résineux s'est accompagnée d'une politique de drainage et d'assèchement des zones humides. La troisième, la Champagne crayeuse, est moins souvent évoquée, car les boisements effectués se sont avérés transitoires, et il n'en reste très peu de traces dans le paysage actuel. Au XIX^e siècle, le salut de cette Champagne, qualifiée de « pouilleuse » à cause de la médiocrité de ses sols, crayeux et filtrants, semble devoir passer par un enrésinement des savarts, qu'il est possible de rapprocher des pâquis secs de Lorraine, même si un doute subsiste quant à leur nature exacte. Plus de 100 000 ha de ces maigres pâtures à moutons sont ainsi boisés. Toutefois, l'histoire des opérations de boisement dans cette région débute bien avant le Second Empire. D'après V. Moriniaux (1999), la Champagne est un territoire pionnier concernant les boisements (surtout en résineux) des terrains en friche. Les premières tentatives débutent probablement dans les années 1710, et dès les années 1820 la Champagne fait figure de modèle pour la culture des pins. Il n'est donc pas interdit de penser que ces expériences ont pu inspirer les partisans du reboisement en Lorraine, où se trouvent alors des terrains similaires laissés à l'état de friche herbacée.

2.1.3 Les premières tentatives de reboisement du *saltus* en Lorraine

Durant la période qui nous intéresse (1820-1860), qui correspond à peu près au plein démographique des campagnes de la Lorraine des Côtes, les terrains disponibles pour le reboisement sont limités. En effet, cette période coïncide avec le maximum des partages des

communaux, et donc de la mise en culture du *saltus*. Le moindre terrain à peu près plat, même lorsqu'il est éloigné du village et implanté sur des sols médiocres, semble devoir être valorisé par les cultures. Que reste-t-il alors aux forestiers soucieux d'appliquer en Lorraine le programme de reboisement initié à l'échelle nationale ? La question est d'autant plus pertinente que c'est dans cette région que sont formés les futurs ingénieurs forestiers. Les seuls espaces restés à l'état de *saltus* sont ceux situés sur les versants abrupts des fronts de côte et des buttes témoins. Il s'agit de terrains difficiles, aux sols maigres, soumis à l'érosion, présentant une déclivité parfois forte. En toute logique, c'est sur ces terres incultes en pente que le reboisement doit débiter. Néanmoins, les terres en question sont loin d'être vacantes. Elles sont encore généralement exploitées pour la vaine pâture du troupeau communal, qui se maintient dans l'écrasante majorité des localités. À la suite des différentes vagues de partage des communaux, c'est même, par la force des choses, sur ces secteurs pentus que se concentre désormais le parcours du bétail. Il est difficile dans ces conditions de faire accepter aux communautés des projets de reboisement. Seules celles qui disposent de surfaces de *saltus* encore importantes, et dont l'agriculture a commencé sa transformation plus précocement qu'ailleurs, sont susceptibles d'adhérer à un tel projet. À la fin des années 1820, une localité remplit ces deux critères : Malzéville, située au pied du plateau du même nom et aux portes de la ville de Nancy.

Jacques Riston, originaire de Malzéville, relate dans une brochure datant de 1910 le déroulé de ces opérations de reboisement (Riston, 1910). La description qu'il fait des lieux à la fin des années 1820, est fidèle à ce que donne à voir la reconstitution du paysage, opérée grâce aux données du cadastre « napoléonien »⁵¹⁵. Le plateau de Malzéville est dans l'ensemble assez peu forestier. Trois bois assez anciens se sont maintenus, le restant est dominé par l'agriculture : cultures sur le sommet et pâturages pour les moutons sur les coteaux. Finalement, deux éléments ont été déterminants dans le démarrage des travaux en 1828. L'ouverture de l'École forestière, cinq ans plus tôt, dans la ville voisine de Nancy a été décisive. Le premier directeur, Bernard Lorentz, souhaite que les élèves de l'école allient théorie et pratique. Les coteaux dénudés et érodés du plateau de Malzéville sont parfaits pour initier les futurs forestiers au difficile exercice du reboisement sur des terrains en pente. Mais pour qu'un tel projet se concrétise, il faut convaincre les municipalités qui se partagent le plateau, à une époque où les défrichements l'emportent très largement sur le reboisement. À Malzéville, le projet de Bernard Lorentz intéresse M. Munich, propriétaire d'une brasserie

⁵¹⁵ Chapitre 7 :1.3.2

et personnage influent dans la commune. Convaincu de l'intérêt du reboisement, il parvient à obtenir l'accord du conseil municipal qui met à disposition une partie des coteaux, et entreprend, aux frais de la commune, les travaux préparatoires aux plantations. En retour, l'École fournit les jeunes replants qui sont mis en terre par les élèves sous la surveillance de leurs professeurs⁵¹⁶. En outre, la commune de Malzéville est reconnue propriétaire des plantations qui sont réalisées. L'opération débute donc en 1828, avec des plantations d'épicéas et de pins sylvestres. La seconde essence réussit mieux que la première, en raison de son caractère pionnier et de sa capacité à se développer même sur les sols les plus dégradés. Elle est par la suite privilégiée, puis remplacée par le pin noir d'Autriche, dont les aptitudes sur ce type de terrain sont encore meilleures. Étant donné que le premier boisement est une réussite en 1833, l'opération est reconduite, et en 1860 quinze hectares de coteaux sont enrésinés. Des reboisements similaires et concomitants de ceux de Malzéville sont également opérés, avec le concours de l'École forestière de Nancy, dans la commune voisine de Dommartemont. En 1862, six hectares de boisement sont soumis au régime forestier ainsi que neuf autres qui sont encore à reboiser⁵¹⁷. En revanche, la commune de Malzéville, par la voix de M. Munich devenu maire, s'oppose à la soumission au régime forestier proposée par l'administration. Celle-ci craint que la municipalité ne soit pas en mesure de réprimer les abus, en particulier de pâturage, qui pourraient être commis dans un boisement appelé à s'étendre encore. Mais la commune de Malzéville souhaite garder la main sur l'exploitation des boisements et perpétuer les conditions privilégiées qu'elle a obtenues de l'École une trentaine d'années plus tôt⁵¹⁸. Pour rassurer l'administration forestière, elle avance notamment l'argument suivant :

« En ce qui concerne l'exercice du pâturage dans la partie boisée, le Maire déclare qu'il n'existe point de troupeau communal qu'il n'y a pas une parcelle du territoire réservée à cet effet ; que les habitudes, les travaux et le voisinage d'une grande ville éloignent les habitants des spéculations pastorales »⁵¹⁹.

Si les reboisements ont abouti de façon précoce dans ce secteur, c'est grâce à l'effacement des pratiques agropastorales traditionnelles, accéléré par la proximité de Nancy, une ville dont les élites sont, comme ailleurs, sensibles aux idées nouvelles, tant en

⁵¹⁶ A. D. 54 : WO 2189 - Malzéville

⁵¹⁷ A. N. : F10/6201

⁵¹⁸ Finalement les boisements seront soumis au régime forestier cent ans après les premières plantations, en 1928 (A. N. F10/6204)

⁵¹⁹ A. D. 54 : WO 2189 – Malzéville : Soumission au régime forestier. Procès-verbal de vérification contradictoire.

matière d'agriculture que de reboisement. Il n'en est pas de même dans toutes les communes riveraines du plateau. Au nord, la commune de Lay-Saint-Christophe, qui possède 54 ha du plateau de Malzéville, refuse le reboisement en 1861 par manque de ressources, mais surtout de crainte que la réduction des terrains incultes ne porte atteinte à l'élevage des moutons, précisant « *qu'il est d'un grand intérêt pour l'agriculture qu'il y ait le plus possible d'éleveurs de bétail* »⁵²⁰. La municipalité est donc encore très attachée aux intérêts paysans, et n'envisagera le reboisement de certains coteaux⁵²¹ que bien plus tard, en 1908 (Riston, 1910, p. 26).

D'autres secteurs en Lorraine sont concernés par des tentatives assez précoces de reboisement. Aux archives départementales de la Moselle se trouve un volumineux dossier concernant le reboisement des terrains communaux en pente⁵²². Dès les années 1840, l'administration forestière et l'autorité préfectorale ont œuvré de concert sur ce sujet. Les terrains en question sont qualifiés de « côtes » ou de « montagnes », en suivant l'usage local qui consiste à nommer ainsi les points hauts des finages. Un rapport du conservateur des forêts adressé au préfet précise que le département de la Moselle « *ne renferme pas, à la vérité, de montagnes proprement dites ; mais il y existe des chaînes de collines, avec pentes plus ou moins rapides, dont le sol dénudé et inculte n'offre le plus souvent aux populations qu'un maigre pâturage* »⁵²³. Ces « montagnes » correspondent donc aux sommets du front de la *cuesta* de Moselle, qui est en partie dédoublée au sud de Metz, et à son immédiat revers constitué de plateaux calcaires. Elles font l'objet d'une attention particulière, car ces pentes plus ou moins dénudées favorisent des phénomènes de ruissellement et d'érosion, pouvant s'avérer particulièrement dévastateurs pour les terres cultivées et les habitations situées en aval. Dans sa circulaire adressée aux maires des communes concernées, le préfet Malher, visiblement très engagé sur la question, n'hésite pas à faire le lien entre le déboisement des « *épais massifs* » qui couronnaient les Côtes de Moselle et les inondations qui ont ravagé les rives de la Moselle⁵²⁴. Même si l'on retrouve ici l'argumentation catastrophiste classique pour soutenir le reboisement, il est bien possible qu'une aggravation du ruissellement soit intervenue depuis le XVIIIe siècle. Les cartes et les plans anciens datant de cette époque

⁵²⁰ A. D. 54 : WO 2000 – Lay-Saint-Christophe

⁵²¹ Mais les terrains en question ne sont pas situés sur le plateau de Malzéville.

⁵²² A. D. 57 : 1O107 – Reboisement des terrains communaux en pente (1843-1870)

⁵²³ A. D. 57 : 1O107 – Rapport du conservateur des forêts (1861)

⁵²⁴ A. D. 57 : 1O107 – Circulaire préfectorale adressée aux maires du département concernant le reboisement des terrains communaux en pente (1853).

montrent que certains secteurs des sommets des côtes étaient déjà bien déboisés au XVIII^e siècle, mais qu'en revanche une végétation ligneuse s'était généralement maintenue sur les versants les plus raides, juste au-dessus des vignes. Un siècle plus tard, ces « rapailles et buissons » ont souvent été totalement défrichés. Lorsqu'ils décrivent ces « montagnes » dans leurs rapports, les agents de l'administration forestière ne mentionnent que des sols maigres et pierreux couverts par la friche. Ainsi, un rapport du conservateur des forêts de l'inspection de Metz évalue en 1843 la surface des côtes à 794 ha dont 677 sont décrits comme étant en friche⁵²⁵. Le restant est cultivé ou bien occupé par des carrières en cours d'exploitation ou non. Il n'est fait aucune allusion à la présence d'un boisement, même médiocre. Les photographies anciennes (début XX^e siècle) confirment l'absence des ligneux sur les versants. Même s'ils ne correspondaient pas aux épaisses forêts évoquées par le préfet Malher, ces boisements dégradés, qui s'étendaient en bandes perpendiculaires à la pente, participaient d'une certaine manière à la régulation des écoulements. En outre, l'extension des cultures est susceptible de favoriser des formes d'érosion catastrophiques. Le préfet Malher décrit des eaux qui « *forment des torrents subits et impétueux qui sillonnent les flancs des montagnes, y creusent de profonds ravins et entraînent avec eux des terres et des débris sur les propriétés inférieures* ». Le phénomène n'est pas nouveau, il a affecté la Lorraine dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Mais il a été vraisemblablement aggravé par la mise en culture de tout ou partie du sommet des côtes. Car les jachères constituent des terrains propices au ruissellement, surtout lorsqu'elles sont superficiellement labourées (Vogt, 1958), ce qui est très fréquent lorsqu'il s'agit de portions communales cultivées avec des moyens parfois très modestes.

Même si les enjeux sont bien identifiés, le reboisement de ces terrains communaux en pente n'avance guère avant les années 1860. Pour les arrondissements de Metz et Thionville, 1785 ha ont été ciblés en vue d'un reboisement, mais seulement un peu moins de 33 ha ont été effectivement reboisés. Les surfaces se répartissent entre cinq communes uniquement : trois dans l'arrondissement de Metz (Ancy-sur-Moselle, Lorry-lès-Metz, Norroy-le-Veneur, 14,79 ha), une dans celui de Briey (Lexy, 11 ha), ainsi que dans celui de Thionville (Metzervisse, 7,08 ha)⁵²⁶. En outre, le préfet Malher cite en exemple la commune de Scy-Chazelles qui a reboisé une partie du Mont Saint-Quentin, décrite comme une montagne

⁵²⁵ A. D. 57 : 10107 – Reboisement des montagnes (1843)

⁵²⁶ A. D. 57 : 10107 – État des reboisements effectués dans le département de la Moselle de 1859 (et avant) à 1866.

« complètement stérile », destinée, selon lui, à être rendue à la richesse forestière. Mais peu de communes s'engagent dans la même voie, en raison d'un manque de ressources financières, mais aussi parce qu'en l'état ces terrains peuvent être utiles au parcours du bétail.

2.2 Des reboisements plus significatifs à partir des années 1860

À partir des années 1860 et jusqu'à la veille de la Première guerre mondiale, les reboisements de communaux sont plus significatifs. Si au cours de la période considérée, l'emprise des surfaces boisées stagne, puis augmente faiblement en Lorraine, à l'échelle du *saltus* toujours présent sur les points hauts de la région, la progression de la forêt est sensible, bien qu'inégale selon les secteurs. Dans la fermeture du *saltus*, il s'agit d'une première phase qui s'inscrit dans un contexte plus favorable au reboisement.

2.2.1 Un contexte plus favorable au reboisement

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les anciens pâquis communaux font l'objet de deux modes d'exploitation : la mise en culture dans le cadre des « portions communales » et la vaine pâture qui continue de se maintenir dans les campagnes. Mais les évolutions que connaissent les campagnes lorraines à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle ouvrent des opportunités pour de nouveaux reboisements.

Comme la mise en culture des communaux est étroitement liée aux évolutions démographiques, les prémices d'une forme d'exode rural, qui se dessine dans la seconde moitié du XIX^e siècle, conduisent à un déclin de cette pratique. Les portions communales situées sur les terrains les plus difficiles à cultiver sont les premières à être abandonnées. Une fois passé le milieu du XIX^e siècle, il est fréquent de constater dans les archives communales que les terrains partagés ne sont pas systématiquement cultivés. À Novéant, les opérations de partage avaient pris une ampleur considérable. Elles concernaient principalement les hauteurs sèches du Rudemont et de la Fraise. En 1859, un rapport d'une expertise réalisée en vue d'une meilleure mise en valeur des communaux estime que 105 ha sont cultivables sur les 176 ha de communaux non boisés que compte la commune. Pourtant, en 1861, sur les 300 parcelles issues d'un précédent partage portant sur 53 ha, un tiers seulement est effectivement cultivé. Seules les parcelles les plus proches du village sont cultivées, mais « *sans épierrement sérieux, sans engrais et sans labours profonds* ». Dans ces conditions, les rendements sont très modestes et les sols amenés à s'épuiser. Selon le

rapport, la raison de cette mise en valeur médiocre réside dans le fait que chaque ménage est propriétaire, ou locataire à long terme, d'un meilleur terrain situé à proximité du village, et qui suffit généralement à ses besoins⁵²⁷. De même, à Moivrons, les terrains partagés ne sont plus cultivés en 1860⁵²⁸, et à Arnaville le sommet du Rudemont, presque entièrement cultivé au début du siècle, est retourné à l'état de maigre *saltus*⁵²⁹.

Mais cet abandon des terres communales est variable selon les localités, et dépend fortement du contexte socio-économique local. Ainsi, la commune d'Olley décide, en 1870, de procéder à un nouveau partage du pâtis communal des « clairs-chênes » affirmant qu'il s'agit du « meilleur moyen d'empêcher les habitants des campagnes d'émigrer vers les villes⁵³⁰ ». À Onville, environ 100 ha de portions communales ne sont abandonnés qu'entre 1889 et 1899. Ces terres localisées sur le plateau éloigné du village et cultivées par des petits viticulteurs sous-équipés demandaient trop d'efforts pour de bien maigres rendements. Environnées de forêts, elles étaient en outre régulièrement ravagées par les sangliers (Bonnet *et al.*, 1965, p.49). Pour C. Guyot, un tournant a lieu dans les années 1880, dans la mesure où, sur 30 ans le rendement des bois est supérieur à celui de maigres récoltes de céréales (Guyot, 1889). Ainsi, peu à peu, au tournant du XXe siècle, l'abandon des portions communales libère de l'espace pour le reboisement, surtout que dans le même temps la vaine pâture recule.

En effet, dans les dernières décennies du XIXe siècle, l'agriculture lorraine entame sa mutation d'un système dominé par la culture du blé vers un système de polyculture-élevage. Les surfaces emblavées reculent progressivement au profit d'une extension des surfaces en herbe (surtout des pâtures closes ou « parcs »), tandis que les prairies artificielles et les cultures fourragères peinent encore à se développer (Lucas, 1938, p.322). Ces couchages en herbe permettent d'élever un bétail plus nombreux, plutôt composé de bovins dont l'élevage est plus rémunérateur. Ils s'organisent selon une logique auréolaire : parc à vaches laitières au plus près du village et parc à génisses sur les parcelles les plus éloignées (Capitaine & Benoît, 2012). La vaine pâture n'est donc plus une nécessité absolue, de même que l'existence des pâquis communaux. Elle demeure malgré tout importante pour les ovins, élevés localement (mais leur nombre dans la région diminue) ou provenant d'Alsace dans le

⁵²⁷ A. D. 57 : 20506/5 – Novéant-sur-Moselle : Lots de portions communales

⁵²⁸ A. D. 54 : WO 2526 Moivrons – État des terrains communaux incultes appartenant à la commune (25 octobre 1860).

⁵²⁹ A. D. 54 WO 705 Arnaville – Procès-verbal de reconnaissance des terrains en friches appartenant à la commune d'Arnaville (10 octobre 1860).

⁵³⁰ A. D. 54 : WO (à retrouver) Olley Délibération du conseil municipal du 15 mai 1870.

cadre de la transhumance horizontale qui se met alors en place. Le besoin de maintenir un *saltus* durant le printemps étant moins ressenti, les pâquis les plus médiocres se trouvent alors sans affectation, ce qui ouvre la voie au reboisement.

Parallèlement à ces transformations lentes mais certaines, la législation mise en place sous le Second Empire donne une nouvelle impulsion à la mise en valeur des communaux considérés comme « incultes ». Alors que les gouvernements successifs avaient achoppé sur cette question principalement envisagée sous l'angle du partage, Napoléon III change de perspective et parvient à résoudre le « problème » des communaux. Leur mise en valeur n'est plus uniquement envisagée comme un moyen d'améliorer le sort des habitants d'un village, en particulier des plus pauvres, mais comme une œuvre d'intérêt général, bénéfique à l'échelle d'une région entière (Vivier, 1998, p.255). Ainsi le dessèchement des marais communaux incultes est un impératif hygiénique pour libérer la population des « *miasmes délétères* », tandis que le reboisement des terrains en pente permet, quant à lui, de préserver les populations des « *torrents destructeurs* ». Les deux lois du 28 juillet 1860 s'inscrivent dans cette logique et participent à l'effacement progressif du *saltus* dans les paysages.

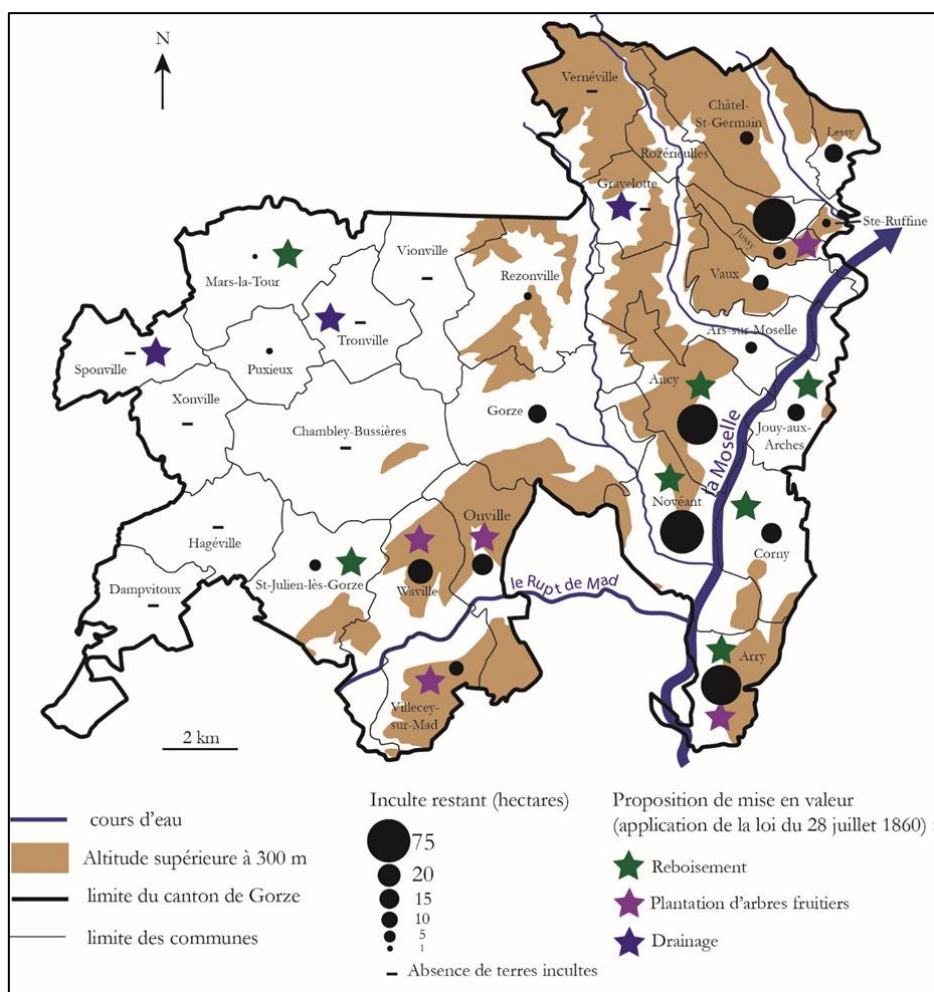
La première concerne le reboisement des terrains de montagne, elle s'applique autant aux propriétés privées que communales, même si dans la pratique ce sont surtout ces dernières qui sont reboisées. La Lorraine des Côtes n'est pas une région de montagne *stricto sensu*. Cependant, la présence de terrains communaux en pente, dont le reboisement constituait déjà un objectif à atteindre pour les forestiers, a semble-t-il poussé les autorités à avoir une interprétation non restrictive de la loi. Certaines communes, désireuses de reboiser les étendues de *saltus* occupant le sommet des Côtes de Moselle, ont pu bénéficier des subventions de l'État, en espèces ou en nature (plants, graines), prévues par le texte de loi (Figure 57.). Il s'agit de reboisements facultatifs car ceux qui sont obligatoires se limitent aux régions de montagne. En 1863, dans une lettre adressée au préfet de la Moselle, l'administration des forêts se félicite de l'importance des demandes de subvention. Cela démontre, selon elle, que « *les communes du département de la Moselle propriétaires de terrains incultes situés en pente ou en montagne*⁵³¹, ont compris les sages conseils de

⁵³¹ Il faut comprendre ici le sommet des côtes que l'on appelle encore au XIXe siècle une « montagne ». Les demandes de subvention en question ne concernent que les arrondissements de Metz et Briey.

La seconde loi du 28 juillet 1860 relative à la « mise en valeur des marais et terres incultes appartenant aux communes » est perçue par le législateur comme un complément de la première (Fourchy, 1963). Elle généralise les principes de la loi de 1857 sur l'assainissement des communaux marécageux des départements des Landes et de Gironde à l'ensemble des terres communales (Vivier, 1998, p. 258). L'article 1^{er} prévoit plusieurs options de mise en valeur : dessèchement et assainissement, mise en culture, et reboisement. Les travaux exécutés sont à la charge de la commune qui détermine la part qu'elle souhaite laisser à la jouissance commune, et le mode de mise en valeur retenu. Les conseils municipaux qui refusent de s'orienter vers de tels travaux peuvent y être contraints par un décret impérial. Dans les faits, cet aspect assez autoritaire de la loi n'a été que très peu mis en application (Vivier, 1998, p. 259).

Avec cette loi, le reboisement n'est qu'une solution de mise en valeur parmi d'autres. En réalité, cette solution est souvent retenue, comme en témoigne le bilan des travaux dans le canton de Gorze en 1867-1868⁵³³ (Carte 29), en particulier pour mettre en valeur les importantes étendues de *saltus* qui persistent sur les hauteurs des Côtes de Moselle, notamment à Novéant (76 ha) et à Rozérieulles (73 ha). Sur les terrains en pente bien orientés, des plantations d'arbres fruitiers sont envisagées, en particulier dans la vallée du Rupt de Mad à Onville, Waville et Villecey-sur-Mad.

⁵³³ A. D. 57 : 10 156 Reconnaissance des marais, terres humides et terres incultes appartenant aux communes à mettre en valeur.



Carte 29 : Application de la loi de 1860 sur la mise en valeur des communaux incultes dans le canton de Gorze (Moselle).

Réalisation : A. Verdier (2013). Source : A. D. 57 : 1O 156

2.2.2 Une première vague de reboisement modeste mais réelle

Dans ce contexte plus favorable, une première vague de reboisement des anciens pâquis communaux a lieu. Elle reste toutefois assez modeste en surface, mais explique tout de même la progression de la forêt en Lorraine entre 1860 et 1914, après une phase de stagnation (Husson, 1987, p. 356).

Dans le département de la Moselle, les progrès du reboisement sont perceptibles durant les années 1860, et probablement imputables aux lois du 28 juillet 1860. En sept ans, les surfaces reboisées sont multipliées par dix et une trentaine de communes sont concernées. Elles sont principalement localisées dans les arrondissements de Metz et Briey, là où sont identifiées depuis les années 1840 des « montagnes » dénudées et soumises à l'érosion. La commune de Novéant-sur-Moselle apparaît particulièrement impliquée dans le reboisement du plateau de la Fraise, vaste *saltus* déjà attesté dans le plan-terrier de Gorze. En 1868, sur

les 176 ha de communaux en friche, 100 ont été reboisés et 10 ha supplémentaires sont en passe de l'être dans le cadre de la loi sur la « mise en valeur des terres incultes »⁵³⁴ (Figure 58).

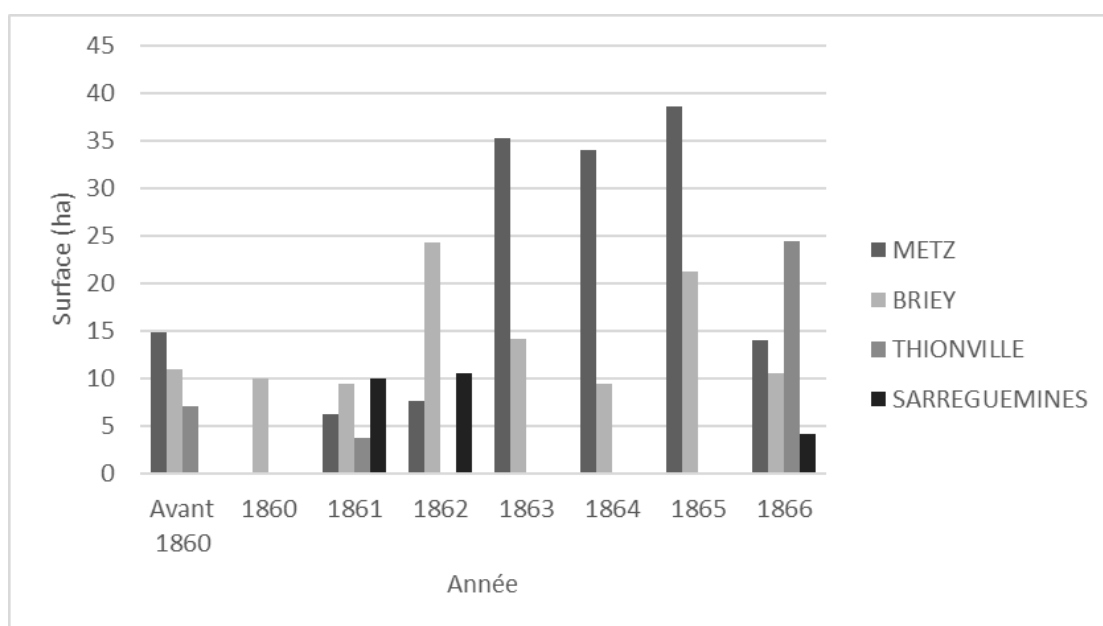


Figure 58 : Surfaces des terrains communaux incultes reboisées dans les arrondissements du département de la Moselle

Source : A. D. 57 : 1O 107

Dans l'arrondissement de Neufchâteau, L. Pardé décrit un mouvement similaire qu'il attribue à la loi de 1860 sur le reboisement des terrains de montagne (Pardé, 1906). Dans cette région au relief assez accidenté, les friches calcaires occupent des surfaces plus importantes encore que dans l'arrondissement de Metz. Toutefois, contrairement à celle de la Moselle, l'administration du département des Vosges a une interprétation plus restrictive de la loi de 1860 en actant qu'elle ne peut pas s'appliquer aux régions de plaine, probablement parce qu'elle considère logiquement que les efforts doivent porter sur le massif vosgien. Néanmoins, le conservateur d'Épinal, soucieux de ne pas décourager les communes désireuses d'entreprendre un reboisement de leurs friches, autorise la délivrance de plants et de graines provenant des forêts domaniales, à des prix réduits. Entre 1856 et 1900, près de 700 ha de terrains communaux incultes sont reboisés, principalement en essences résineuses (pin sylvestre et pin noir d'Autriche surtout) et plus marginalement en feuillus (hêtre). Ces opérations réalisées par les communes encouragent plusieurs particuliers de l'arrondissement à faire de même.

⁵³⁴ ibidem

Dans l'arrondissement de Toul, le sous-préfet Hergott, acquis à la cause du reboisement, constate plutôt l'inverse. Au début du XX^e siècle, ce sont surtout des particuliers qui ont reboisé des friches (883 ha sur le millier réalisé). Seules vingt-huit communes ont entrepris de tels travaux, ce qui représente une superficie de seulement 157 ha (Hergott, 1911, p. 21). Mais l'action énergique du sous-préfet et l'exemple des reboisements sur des terrains privés semblent convaincre plus largement les communes de l'arrondissement. En 1909, quarante-deux communes ont voté des crédits en vue de reboiser leurs communaux (*Ibid.*, p.92). Il s'agit parfois d'anciennes portions communales vacantes : par exemple à Bouvron, où le maire explique que le nombre d'habitants abandonnant leurs portions de pâquis communaux s'accroît, au point que sur 94 lots disponibles, seuls 40 environ sont réclamés par des habitants du village. Cela constitue une perte de recettes pour la commune, puisque la jouissance des lots s'accompagne du paiement d'un loyer annuel de cinq francs. Le reboisement s'avère alors comme une alternative intéressante pour pallier l'arrêt progressif des cultures dans les anciens pâquis partagés. Le conseil municipal acte en conséquence que les « pâtis vacants » seront reboisés successivement, en commençant par ceux qui forment des lots assez importants d'un seul tenant (*Ibid.*, p.69).

Même si l'avancée du reboisement est sensible, le *saltus* ne disparaît pas pour autant du paysage. Les surfaces reboisées ne représentent souvent qu'une petite part des communaux. Dans le département de la Moselle, il reste encore beaucoup à faire, car les 320 ha reboisés représentent peu de chose par rapport aux 1785 ha de terres incultes identifiés par l'administration dès 1859 dans les seuls arrondissements de Metz et Thionville. La situation n'est guère meilleure dans l'arrondissement de Nancy, où la loi de 1860 ne semble pas avoir créé d'engouement particulier. À l'exception des travaux entrepris dès la fin des années 1820 sur les pentes du plateau de Malzéville, les hauteurs calcaires sont restées à l'état de *saltus*. En 1872, É. Bécus, auteur d'une statistique agricole de l'arrondissement de Nancy, estime à 2363 ha les surfaces incultes qu'il faudrait reboiser (Bécus, 1872, p. 105). Enfin, dans les arrondissements de Neufchâteau et de Toul mentionnés plus haut, les reboisements effectués apparaissent bien modestes comparativement à l'étendue des friches. Dans le premier, les surfaces gagnées par la forêt ne représentent que 17% du *saltus* qui couvre encore 3367 ha en 1905. Dans le second, le rapport est meilleur, 31%, mais les friches occupent environ 2400 ha en 1909.

2.2.3 Les obstacles au reboisement

Plusieurs obstacles ralentissent les opérations de reboisement. Tout d'abord, en l'absence de subventions, plusieurs communes indiquent ne pas disposer de moyens suffisants pour supporter les coûts de la préparation des terrains et de l'achat des graines ou des plants. Un exemple parmi d'autres, celui de Dornot : la commune reconnaît l'utilité du reboisement de près de 25 ha de terres incultes, mais affirme que le manque de ressources ne lui permet pas d'entreprendre des travaux dont le coût s'élèverait à plus de 10 000 francs⁵³⁵.

Mais le manque de moyens n'est pas la seule raison expliquant la réticence des communes. Ces friches que l'on cherche à faire disparaître, sont encore dans beaucoup de localités un *saltus* exploité. Certes, la pratique des partages de communaux décline, et rares sont les communes à s'opposer au reboisement pour cette raison, mais la maigre végétation spontanée de ces terrains constitue une ressource pastorale non négligeable, même si les forestiers en dénigrent l'importance⁵³⁶. Elle est encore valorisée par le pâturage du troupeau communal ou bien, lorsque ce dernier n'existe plus, par la location à des particuliers (bouchers) ou, avant 1870, aux bergers transhumants venus d'Alsace. L'administration doit donc convaincre les communes qu'en abandonnant leurs anciens pâquis au profit du reboisement, elles tireront des revenus bien supérieurs. Mais le temps de la sylviculture n'est pas celui du monde rural dont les besoins immédiats ne sont pas toujours conciliables avec la vision à long terme des forestiers. Ainsi, dans l'arrondissement de Metz, certaines communes s'opposent aux projets de reboisement pour cette raison : Châtel-Saint-Germain, Lorry-lès-Metz ou encore Marieulles-Vezon. Elles indiquent que ces terrains sont indispensables au parcours du troupeau communal⁵³⁷. L'inspecteur des forêts Lanier, qui doit composer avec ces réticences, tente de rassurer les communes sur ce point. Concernant les reboisements envisagés, il affirme, chose étonnante pour un forestier, que : « *dans 18 à 20 ans on commencera à y pratiquer de larges éclaircies qui permettront l'introduction du troupeau communal : le pâturage y sera certes plus abondant et l'abri plus efficace qu'aujourd'hui* ». Par ailleurs, à Rozérieulles, il propose, pour concilier reboisement et pâturage, la solution suivante : « *on pourrait ne reboiser annuellement qu'une étendue de*

⁵³⁵ A. D. 57 : 1O 107 – Tableau des reboisements facultatifs effectués et projetés (1858).

⁵³⁶ Lors de sa visite à Saulny, l'inspecteur des forêts Lanier estime que les communaux de cette localité ne peuvent servir que de « *promenade* » au troupeau communal à cause de leur état « *détestable* » (A. D. 57 : 1O 107 – Rapport de l'inspecteur des forêts de l'arrondissement de Metz).

⁵³⁷ A. D. 57 : 1O 107 – Tableau des reboisements facultatifs effectués et projetés (1858).

*deux ou trois hectares, dans vingt ans le troupeau communal trouverait dans la portion repeuplée la première et qu'on éclaircirait largement un pâturage productif et un abri efficace »*⁵³⁸.

Dans sa correspondance avec les communes de l'arrondissement de Toul, le sous-préfet Hergott se heurte aussi à cette objection. Ainsi, la commune d'Allamps estime que les 25 ha de friches communales sont indispensables à son troupeau de moutons (Hergott, 1911, p.64). De même à Colombey-les-Belles où le conseil projette de ne reboiser que des vides dans la forêt communale (moins de 2 ha), les terrains communaux non boisés étant jugés indispensables au pacage des moutons (*Ibid.*, p.71). À Gémonville, les friches sont louées chaque année pour le pâturage et rapportent un revenu substantiel (550 francs en 1909) qui n'incite pas la commune à envisager l'option du reboisement (*Ibid.*, p.77). Ce *saltus*, décrit comme totalement improductif par les forestiers, ne l'est pas forcément pour tout le monde, et le reboisement ne s'impose pas comme une évidence partout.

Enfin, l'obstacle le plus sérieux au reboisement découle du contexte géopolitique. Les hauteurs sur lesquelles se trouvent les friches à reboiser sont hautement stratégiques pour l'Armée, surtout à partir du Traité de Francfort (1871) qui acte l'annexion d'une partie de la Lorraine. Ainsi, alors que le reboisement réussi des coteaux de Malzéville incitait à poursuivre les opérations sur le plateau lui-même, le Ministère de la guerre prend possession de ce dernier et le transforme en un important champ de manœuvres en 1887-1888 (Riston, 1910, p.16-17). Situé à environ 15 km de la frontière nouvellement tracée, le plateau de Malzéville, comme l'ensemble du Grand Couronné, devient un lieu stratégique pour assurer la défense de la grande ville de l'Est non annexée, Nancy. Il en est de même pour d'autres secteurs, notamment dans les environs de la ville de Metz. Les points hauts des Côtes de Moselle, qui culminent à 360 mètres avec le Mont Saint-Quentin, étaient identifiés comme des terrains à reboiser depuis les années 1840. Mais l'emprise croissante de l'armée sur la ville de Metz et ses environs a fini par ajourner ces projets. Ces hauteurs stratégiques ont été intégrées dans la constitution d'une ceinture fortifiée établie par Séré de Rivières, puis son homologue prussien von Biehler dans le dernier tiers du XIXe siècle (Mathis & Mathis, 2015). Elles sont restées dégagées, en raison de l'établissement de terrains de manœuvre (plateau de Jussy) et de l'implantation de forts (notamment le groupe fortifié du Saint-

⁵³⁸ A. D. 57 : 1O 107 – Rapport de l'inspecteur des forêts de l'arrondissement de Metz.

Quentin et le fort de Plappeville⁵³⁹) entourés d'espaces *non aedificandi*. Des évolutions similaires ont eu lieu sur les hauteurs des Côtes de Meuse, dans les environs de Toul entre autres. Cela explique que plusieurs sites de pelouses sèches sont aujourd'hui situés dans des périmètres militaires ou anciennement propriété de l'Armée. En soustrayant ces terrains aux opérations de reboisement, celle-ci a indirectement contribué à la préservation d'un paysage de *saltus* encore très courant à la fin du XIXe siècle.

2.3 Une deuxième vague de reboisement plus massive dans la seconde moitié du XXe siècle

Au XXe siècle, la politique de reboisement franchit une étape décisive aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale (Figure 59), comme en témoigne l'évolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIXe siècle, reconstituée par B. Cinotti (1996).

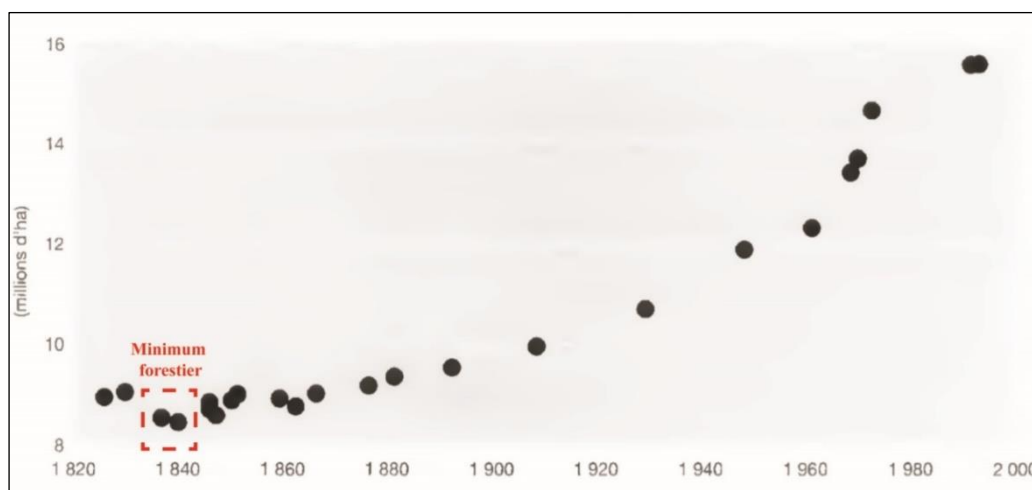


Figure 59 : L'évolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIXe siècle (Cinotti, 1996).

Le contexte dans lequel se met en place cette reconquête forestière est bien connu. Dans sa situation de reconstruction, la France manque de bois, et la forêt française paraît inadaptée aux besoins croissants de l'industrie papetière, surtout en résineux. La création du Fonds Forestier National (FFN) en 1946 constitue un tournant en encourageant les reboisements par des défiscalisations ou encore des aides concernant l'achat des graines ou des plants. Deux millions d'hectares sont ainsi reboisés, essentiellement en résineux, et forment les « nouvelles forêts » définies par le géographe P. Arnould (1996). Des régions « chauves »,

⁵³⁹ Ces deux ensembles de fortifications ont fait l'objet d'une cession à Metz Métropole en 2017 qui souhaite réaménager le secteur pour affirmer sa vocation de « poumon vert » de l'agglomération.

où la présence du *saltus* dans le paysage était prégnante, prennent, en quelques décennies, un aspect boisé (Dodane, 2009).

Les bouleversements n'ont évidemment pas la même ampleur en Lorraine, une région anciennement boisée où la part des résineux en plaine était déjà notable avant 1945 : surtout en Lorraine annexée où le modèle sylvicole prussien préconisant des repeuplements artificiels a été mis en œuvre, et dans la Zone Rouge de la Meuse, où les essences résineuses sont employées pour restaurer des sols dévastés par la guerre (Husson, 1986). Toutefois, sur les sommets des côtes, des reboisements conséquents font disparaître en quelques années les étendues de « friches calcaires » qui recouvrent encore des superficies importantes dans certaines localités, et dont l'intérêt botanique est alors déjà souligné. Le cas de Novéant-sur-Moselle est instructif. Il s'agit de la commune de notre échantillon qui disposait des plus grandes surfaces de pâquis au XVIII^e siècle. Les reboisements y ont débuté plus précocement qu'ailleurs, dès les années 1860 dans les secteurs les plus éloignés du plateau de la Fraise. Ils se sont poursuivis ensuite durant l'Annexion (à partir de 1880) sous l'autorité de l'administration forestière allemande. En revanche, aucun reboisement n'a été effectué sur le Rudemont qui constitue alors une hauteur stratégique, traversée par la nouvelle frontière franco-allemande. La photographie aérienne de 1938 permet de localiser les secteurs concernés et de constater que la situation est relativement figée depuis la fin de la Première Guerre mondiale, certains boisements paraissant même en mauvais état. Le *saltus* domine encore largement ce secteur. Il est pâturé par des moutons jusqu'en 1950. Les années 1950 marquent un tournant paysager plus franc. Avec l'aide du FFN, la commune de Novéant procède au reboisement de la quasi-totalité de ses friches communales (146 ha), en pin noir d'Autriche (136 ha) et en aulne blanc⁵⁴⁰ (10 ha). Les travaux commencent en 1952 et les photographies de la BD ORTHO® Historique montrent que les opérations sont bien avancées en 1955⁵⁴¹. En moins d'une décennie, le *saltus* persistant est noyé dans une mer de résineux. Plusieurs hauteurs similaires, des Côtes de Moselle ou de Meuse, connaissent une évolution identique. Le délitement de l'*openfield* traditionnel et ses corollaires (fin des troupeaux communaux et déclin de l'élevage ovin), ainsi que la décadence progressive de la transhumance ovine « horizontale » a ouvert la voie à cette vague d'enrésinement. Celle-ci a laissé des traces importantes dans le paysage, et la silhouette du pin noir est désormais étroitement associée aux pelouses sèches (Photographie 16).

⁵⁴⁰ Le long des chemins de vidange et des pare-feux.

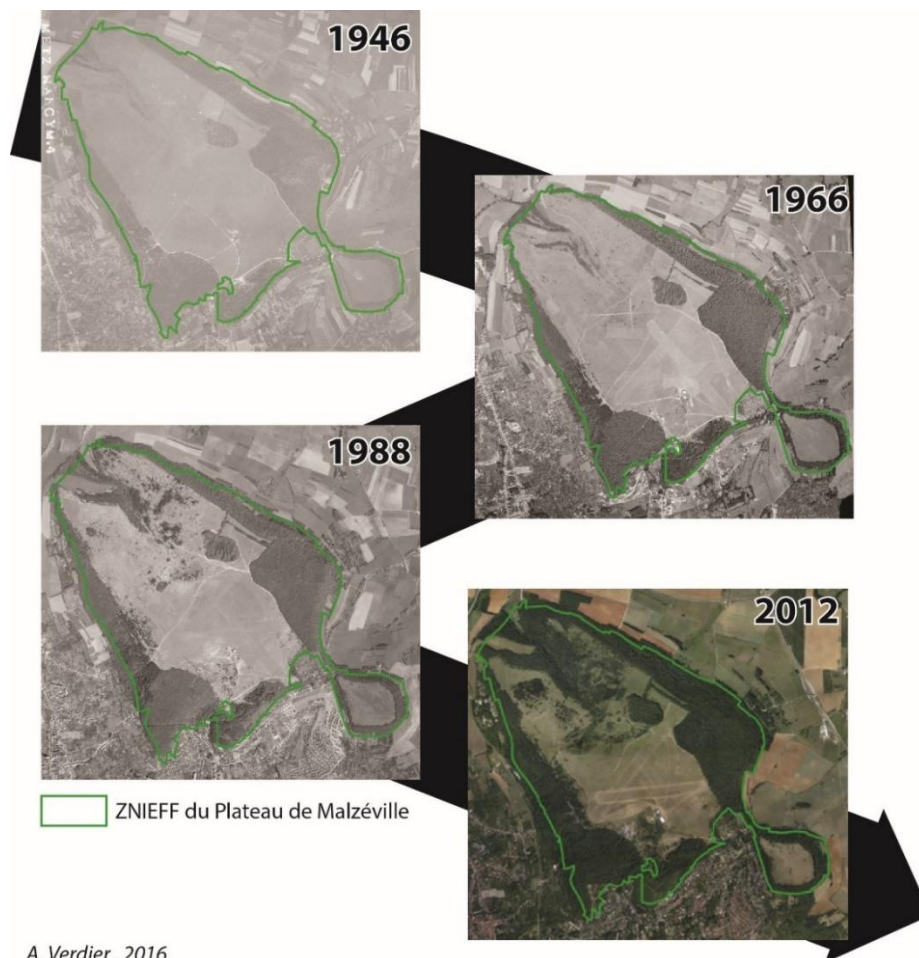
⁵⁴¹ A. N. : F10/6221



Photographie 16 : Pins noirs et brebis sur le plateau de Malzéville

Photographie : A. Verdier (avril 2015).

Toutefois, ce n'est pas toujours l'action énergique des forestiers d'après-guerre qui a fait disparaître le *saltus* des paysages lorrains. C'est aussi (surtout ?) la déprise et l'afforestation spontanée qui, peu à peu, engloutissent ces vieux pâquis tombés dans l'oubli. Ce processus, que les gestionnaires des milieux naturels tentent d'endiguer, mais que ces *saltus* ont plusieurs fois connu dans leur histoire (la dernière fois, il y a plus de trois siècles, au sortir de la guerre de Trente Ans), est ici accentué par deux facteurs. L'abandon de l'exploitation des coteaux dans la seconde moitié du XX^e siècle les a livrés à la progression d'une friche ligneuse à la densité croissante qui a fini par s'étendre au détriment des pelouses situées en amont. Par ailleurs, le pin noir, essence pionnière, se dissémine naturellement depuis les porte-graines des plantations voisines. Ainsi, même en l'absence d'opérations de reboisement, plusieurs *saltus* sont retournés spontanément à la *silva*. Ce phénomène est particulièrement perceptible pour les secteurs localisés au sein des emprises militaires qui, avec la construction européenne et la réconciliation franco-allemande, n'ont plus de raison d'être et sont peu à peu abandonnées par l'Armée. L'évolution de la végétation du plateau de Malzéville jusqu'à l'opération de restauration de 2015 résume assez bien cette tendance.



A. Verdier, 2016

Figure 60 : La fermeture progressive de la pelouse sèche du plateau de Malzéville (1946-2012)

Source : IGN : <https://remonterletemps.ign.fr/>

Le détail par régions de l'occupation du sol en 2019 des 1800 ha de pâquis du terrier de Gorze met bien en évidence l'importance du reboisement dans la région des « Côtes » et la disparition des surfaces de *saltus* encore conséquentes en 1945. Les trois-quarts des anciens pâquis sont boisés. Ces boisements correspondent pour plus de la moitié à des enrésinements. Ils sont la marque des opérations de reboisement passées. Dans les autres régions, la progression de la forêt est bien plus réduite et correspond plutôt à une afforestation spontanée au vu de la prédominance des feuillus.

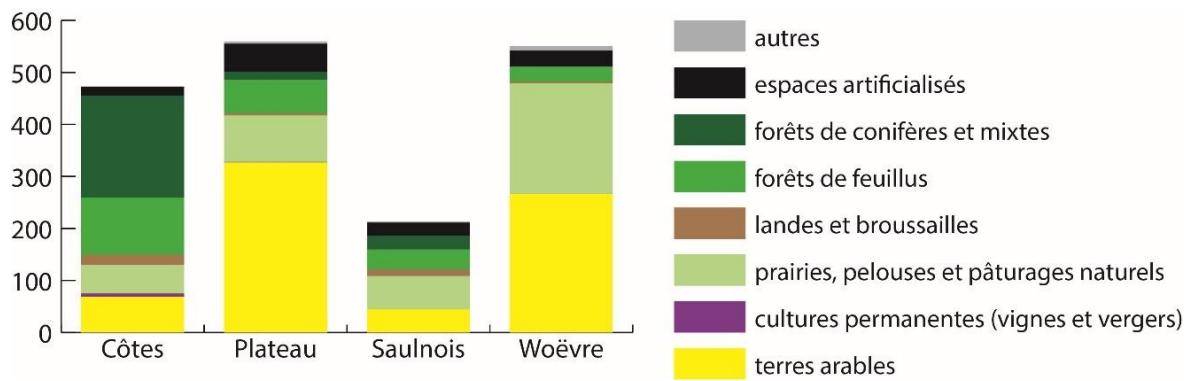


Figure 61 : Les pâquis du terrier de Gorze aujourd'hui.

À l'exception de la région des Côtes, les résultats indiquent une relative stabilité des surfaces en herbe (prairies, pelouses) par rapport au XIXe siècle qui masque pourtant une évolution paysagère évidente. Dans les trois régions de la Woèvre, du Plateau et du Saulnois, une partie de l'ancien *saltus* a été intensifiée et n'a plus qu'une parenté très lointaine avec les anciens pâquis communaux. C'est ici l'une des limites d'une approche par l'occupation du sol qui ne permet pas toujours de distinguer ces formes d'intensification. On perçoit la nécessité d'affiner les résultats par un croisement avec d'autres sources (RGA par exemple) ou par des enquêtes de terrain pour mieux estimer la part de ces surfaces herbacées qui a le moins dérivé par rapport à son état au XVIIIe ou XIXe siècle.

Conclusion du chapitre

Le recul du *saltus* dans les paysages lorrains est à envisager sur un pas de temps plus étendu que le dernier demi-siècle souvent examiné. Malgré leurs superficies parfois modestes, les pâquis jouent en Lorraine ce rôle d'estrade, typique du *saltus*. Ils enregistrent les fluctuations des sociétés rurales, en étant conquis par les labours lors des poussées démographiques, ou bien par les ligneux lors des périodes de déclin. Cependant, à l'inverse de ces alternances pluriséculaires, le mouvement d'effacement décrit dans ce chapitre apparaît, dans l'ensemble, sans retour, car le *saltus* peine à trouver sa place entre ces deux blocs conquérants que sont l'*ager* et la *silva*.

L'extension de l'*ager* se dessine en trois vagues successives, bien plus étroitement corrélées aux temporalités socio-économiques et démographiques que politiques. La première se met en place assez précocement, dès les années 1720, et prend de l'ampleur avant même la promulgation des édits de partage des communaux. Elle entame les surfaces de *saltus* et laisse penser que dès l'époque du terrier de Gorze les pâquis sont en régression. La deuxième vague, celle qui a lieu sous la Révolution et l'Empire, conduit à un effacement avancé du *saltus*. Dès l'établissement du cadastre, les pâquis semblent relictuels dans les finages des plaines et des plateaux lorrains. En revanche, dans ceux des fronts de côte, les surfaces de *saltus* demeurent importantes. La troisième vague de mise en culture, qui prolonge la précédente, étend les labours sur les terrains les moins évidents à cultiver, en particulier ces « montagnes » où sont localisées aujourd'hui les pelouses sèches.

Alors que le partage des pâquis communaux atteint son apogée, un peu avant le milieu du XIX^e siècle, l'idée d'une mise en valeur du *saltus* par le reboisement s'impose dans l'esprit des élites de ce siècle. Les années 1830-1850 apparaissent charnières. La vocation finale des pâquis est contestée avec, d'un côté les communautés rurales soucieuses de répondre aux appétits grandissants pour la terre, et l'administration forestière désireuse d'étendre les surfaces boisées. Avec les transformations de la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est elle qui l'emporte, ce qui amorce la mise en place d'une première vague de reboisement notable, mais bien moindre que la seconde qui a lieu après 1945.

Les opérations de restauration et de gestion qui cherchent à endiguer la progression de l'arbre sur les pelouses sèches marquent probablement une nouvelle bifurcation dans les trajectoires géohistoriques du *saltus* en Lorraine. Il reste à savoir quelles marques cette histoire mouvementée a pu apposer dans ces milieux aujourd'hui protégés.

Chapitre 8 : La question de la stabilité historique des pelouses sèches de Lorraine

Au cours des trois derniers siècles, l'importance de la mise en culture, puis du reboisement du *saltus* en Lorraine, interroge sur la stabilité historique des pelouses sèches aujourd'hui préservées. Peut-on, comme cela a été proposé pour les forêts, distinguer des pelouses « anciennes » et des pelouses « récentes » ? Il s'agit d'une question importante, car l'écologie historique a mis en évidence la persistance de l'influence des anciennes occupations du sol sur des milieux considérés comme naturels. En outre, retracer l'histoire des pelouses sèches actuellement protégées peut utilement orienter les gestionnaires dans l'entretien, voire la restauration, des sites dont ils ont la charge. Cela contribue également à l'émergence d'une géohistoire appliquée, au service des enjeux patrimoniaux actuels.

Jusqu'à présent, aucune étude de ce genre n'a été menée en Lorraine. Or, le SIG historique que nous avons construit pour les besoins de cette thèse est un outil pertinent pour explorer cette piste de recherche. Il permet notamment de reconstituer les changements des occupations du sol susceptibles d'avoir laissé leurs empreintes dans les pelouses sèches d'aujourd'hui. En résumé, les résultats obtenus permettent de caractériser celles-ci selon des critères historiques, et donc de pallier le déficit de données dans ce domaine. Déjà en 1999, F. Pautz, auteur d'une étude phytosociologique et écologique sur les pelouses calcicoles de Lorraine, soulignait que la composition végétale des pelouses n'est pas seulement conditionnée par le milieu physique, mais également par l'histoire agro-pastorale propre à chaque site (Pautz, 1999, p. 240). Mais cette dernière est encore trop souvent méconnue, alors que les archives, écrites et cartographiques, permettent d'en préciser assez nettement les contours.

La méthodologie et les résultats présentés dans ce chapitre n'ont évidemment pas la prétention d'apporter des réponses définitives. Ils constituent plutôt un premier jalon ayant vocation à servir de support de discussion sur une thématique encore assez peu investie par la recherche.

1 Fondements scientifiques et méthodologie

La méthodologie proposée s'inspire très largement des travaux en écologie historique portant sur la continuité (ou stabilité) des occupations du sol. Il est donc nécessaire d'exposer brièvement l'état de la recherche dans ce domaine avant de présenter la méthodologie appliquée aux cinq sites de pelouses sèches sélectionnés.

1.1 La notion d'ancienneté en écologie historique

L'influence des évolutions historiques de l'occupation du sol est une thématique de recherche importante en écologie historique. Initialement, la réflexion dans ce domaine a porté principalement sur les forêts. Elle tend désormais à s'étendre à d'autres milieux, notamment herbacés.

1.1.1 Forêts anciennes, forêts récentes

C'est d'abord au Royaume-Uni, où les forêts occupent une faible superficie, et où la remontée du taux de boisement a été obtenue par des plantations de résineux au cours du XXe siècle, que l'idée de distinguer des forêts anciennes et des forêts récentes s'est imposée⁵⁴². La distinction, plus classique en écologie, entre forêts primaires et secondaires n'apparaissait pas des plus pertinentes dans un contexte britannique où l'anthropisation des milieux forestiers est totale. En effet, s'il est délicat de démontrer le caractère éventuellement primaire d'une forêt, il est en revanche envisageable, grâce aux archives, d'évaluer son ancienneté (Peterken, 1994). Dans cette optique, une forêt est qualifiée d'« ancienne » lorsque son existence est attestée sur une période suffisamment longue. Il peut s'agir d'une forêt mature composée d'arbres particulièrement âgés, que l'on peut alors désigner comme étant une « vieille forêt » (Arnould, 2004), ou au contraire de jeunes arbres si la forêt a été régulièrement exploitée (Bergès et Dupouey, 2017).

Cette notion d'« ancienneté » renvoie donc avant tout à la continuité, ou stabilité dans le temps, de l'état boisé. Elle est relative, car définie à partir d'une date de référence, qui varie, selon les pays et les territoires étudiés, entre 1600 et 1850 (Hermy *et al.*, 1999). Les forêts déjà en place à cette date sont considérées comme étant anciennes, tandis que celles apparues ensuite sont qualifiées de « récentes », parfois aussi de « nouvelles » (Arnould, 1996) même si les deux termes ne se recoupent pas totalement.

⁵⁴² Notamment avec les travaux de l'écologue O. Rackham.

1.1.2 Une double approche, historique et écologique, pour identifier l'ancienneté d'une forêt

Deux approches peuvent être mobilisées pour déterminer le degré d'ancienneté d'un boisement. La première se fonde sur la consultation des archives pertinentes, en particulier des cartes et des plans anciens. C'est bien souvent la disponibilité de ce type de sources qui détermine le choix de la date de référence. En France, la carte d'état-major a été retenue, car elle présente le triple avantage d'être suffisamment précise pour être superposée aux données actuelles ; de couvrir l'ensemble du territoire français ; et enfin d'avoir été réalisée à une époque très proche du minimum forestier (Dupouey *et al.*, 2007). Ainsi, parmi les forêts actuelles, sont considérées comme anciennes celles cartographiées sur la carte d'état-major (dont la date moyenne des levés est 1843 en France, et 1831 en Lorraine), et comme récentes celles qui en sont absentes. La quasi-concomitance entre la réalisation de la carte d'état-major et le minimum forestier permet de formuler les deux hypothèses suivantes :

- Avant la réalisation de la carte d'état-major, et donc que le minimum forestier ne soit atteint, les défrichements l'emportent nettement sur les reboisements. La probabilité est donc grande que les forêts cartographiées sont plus anciennes encore que les deux siècles (environ) qui nous séparent de la réalisation de cette carte.
- Après la réalisation de la carte d'état-major, les reboisements l'emportent sur les défrichements. Il est donc très probable que les forêts existantes dans les années 1830-1840 ont persisté de façon continue jusqu'à nos jours.

Ces déductions logiques n'excluent toutefois par l'existence de surfaces forestières dont les évolutions ne suivent pas parfaitement la tendance générale. Une forêt considérée comme « ancienne », car présente sur la carte d'état-major, peut dater de moins de deux siècles si elle correspond à un reboisement précoce, c'est-à-dire légèrement antérieur aux cartes en question. Par ailleurs, une forêt peut être présente sur la carte d'état-major sans pour autant que la continuité de l'état boisé soit assurée. En Lorraine, par exemple, certains secteurs forestiers ont pu être sujets à des déboisements militaires à la fin du XIXe siècle, puis faire l'objet d'une afforestation spontanée aux XXe et XXIe siècles après leur abandon par l'Armée. Ces cas de figure sont toutefois assez rares et donc peu significatifs pour une étude menée à l'échelle régionale.

En revanche, si l'étude porte sur une forêt en particulier, il est nécessaire d'ajouter des points de repère : avant la date de référence, pour confirmer une ancienneté supérieure à

deux siècles, mais aussi après cette date, pour mieux étayer la continuité de l'état boisé. Pour cela, il est possible de mobiliser d'autres cartes et plans anciens ou bien d'autres types de sources, comme les archives forestières, pléthoriques à partir du XIXe siècle (Lathuillière & Gironde-Ducher, 2017). En l'absence de ces repères complémentaires, les forêts ne peuvent être présumées qu'anciennes.

Une seconde approche, écologique, consiste à identifier les espèces indicatrices de l'ancienneté d'un boisement. En effet, des différences floristiques existent entre les forêts anciennes et les récentes. Certaines espèces végétales, comme par exemple le Muguet (*Convallaria majalis*), sont inféodées aux premières, en raison de leur faible capacité de dispersion et également à cause des modifications engendrées par les anciennes occupations du sol (surtout les cultures), dont les effets se font encore sentir dans les forêts récentes (Dupouey, Sciama *et al.*, 2002).

Cette spécificité écologique des forêts anciennes leur confère une valeur patrimoniale (Bergès et Dupouey, 2017) qui justifie leur identification précise en vue d'assurer leur préservation, comme c'est le cas outre-Manche avec les *ancient woodlands*. La persistance, sur plusieurs siècles, de l'état boisé a produit des écosystèmes qui ne sont pas reproductibles et dont la disparition ne peut pas être compensée. Même si certaines études ont montré que la composition floristique des boisements récents se rapproche au fil du temps de celle des forêts anciennes (Bergès *et al.*, 2017), des différences persistent, probablement parce que certaines modifications du sol ont un caractère quasi irréversible (Dupouey, Dambrine *et al.*, 2002).

1.1.3 La notion d'ancienneté appliquée aux pelouses sèches

La notion d'ancienneté, appliquée à l'origine aux forêts, a été étendue par la suite aux milieux ouverts, notamment aux pelouses sèches. Une étude anglaise (Wells *et al.*, 1976), particulièrement pionnière en la matière, a cherché à dater les pelouses calcicoles occupant les terrains militaires de Porton au sud de l'Angleterre (à la limite entre le Hampshire et le Wiltshire). Elle conclut que, comme pour les forêts, la composition floristique des pelouses est conditionnée par leur ancienneté. Celles qui sont âgées de plus de 130 ans se distinguent par la présence d'espèces spécifiques, que l'on ne retrouve pas dans les pelouses plus jeunes. Plus récemment, d'autres études ont abouti à des conclusions similaires. En France, une étude concernant plusieurs sites (coteaux calcaires de la vallée de la Seine en Haute-Normandie, réserve naturelle de la Grand-Pierre et de Vitain dans la Beauce, et steppe

méditerranéenne de la Crau) a montré que les pelouses pâturées de façon continue sur une longue période présentent généralement une diversité floristique supérieure à celle des pelouses issues d'anciennes cultures (Dutoit *et al.*, 2005). En Allemagne, les travaux déjà cités concernant les pelouses sèches de la région de Kallmünz (Bavière) ont mis en évidence des différences de végétation significatives entre les pelouses anciennes (antérieures à 1830) et les récentes. Comme pour les forêts, certaines espèces semblent être indicatrices du degré d'ancienneté de l'état herbacé : par exemple le fromental (*Arrhenatherum elatius*) ou la vesce hérissée (*Vicia hirsuta*) pour les pelouses récentes, la germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*) ou l'anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) pour les pelouses anciennes (Poschlod *et al.*, 2008) ().

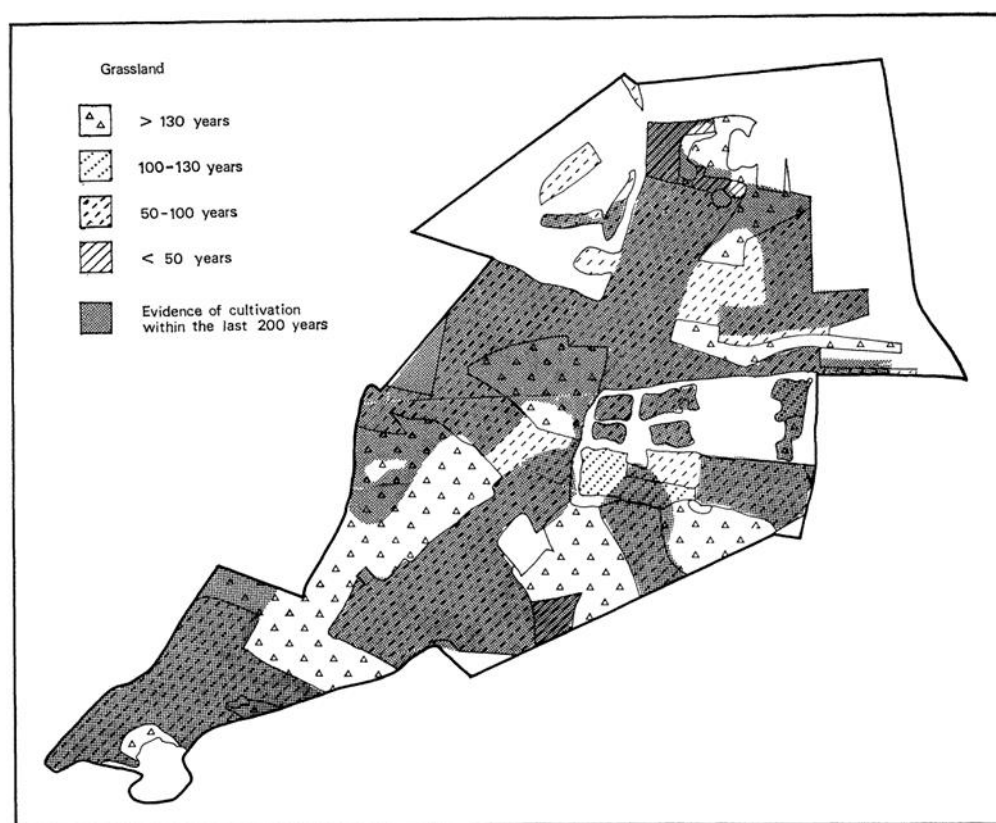


FIG. 4. Conjectured age of grasslands as indicated by documentary sources and evidence of former cultivation as identified by air photography. Scale 1:50 000.

Carte 30 : Estimation de l'âge des pelouses calcicoles de Porton, Angleterre (Wells *et al.*, 1976).

Ces conclusions conduisent à reconsidérer la valeur patrimoniale des pelouses sèches en fonction de leur histoire, et notamment de leur ancienneté plus ou moins importante. De la même manière qu'il existe des forêts anciennes nécessitant une attention particulière, il subsiste aussi des pelouses anciennes dont la disparition est certainement plus dommageable que celle des pelouses apparues plus récemment. Une telle distinction est également

susceptible d'orienter des politiques de gestion et de restauration parfois lourdes à mettre en œuvre. Alors que, faute de moyens suffisants, les gestionnaires sont très souvent contraints à faire des choix, ne vaut-il pas mieux concentrer les efforts sur les pelouses les moins perturbées, au moins à l'échelle des derniers siècles ?

1.2 Méthodologie mise en œuvre pour évaluer l'ancienneté des pelouses sèches en Lorraine

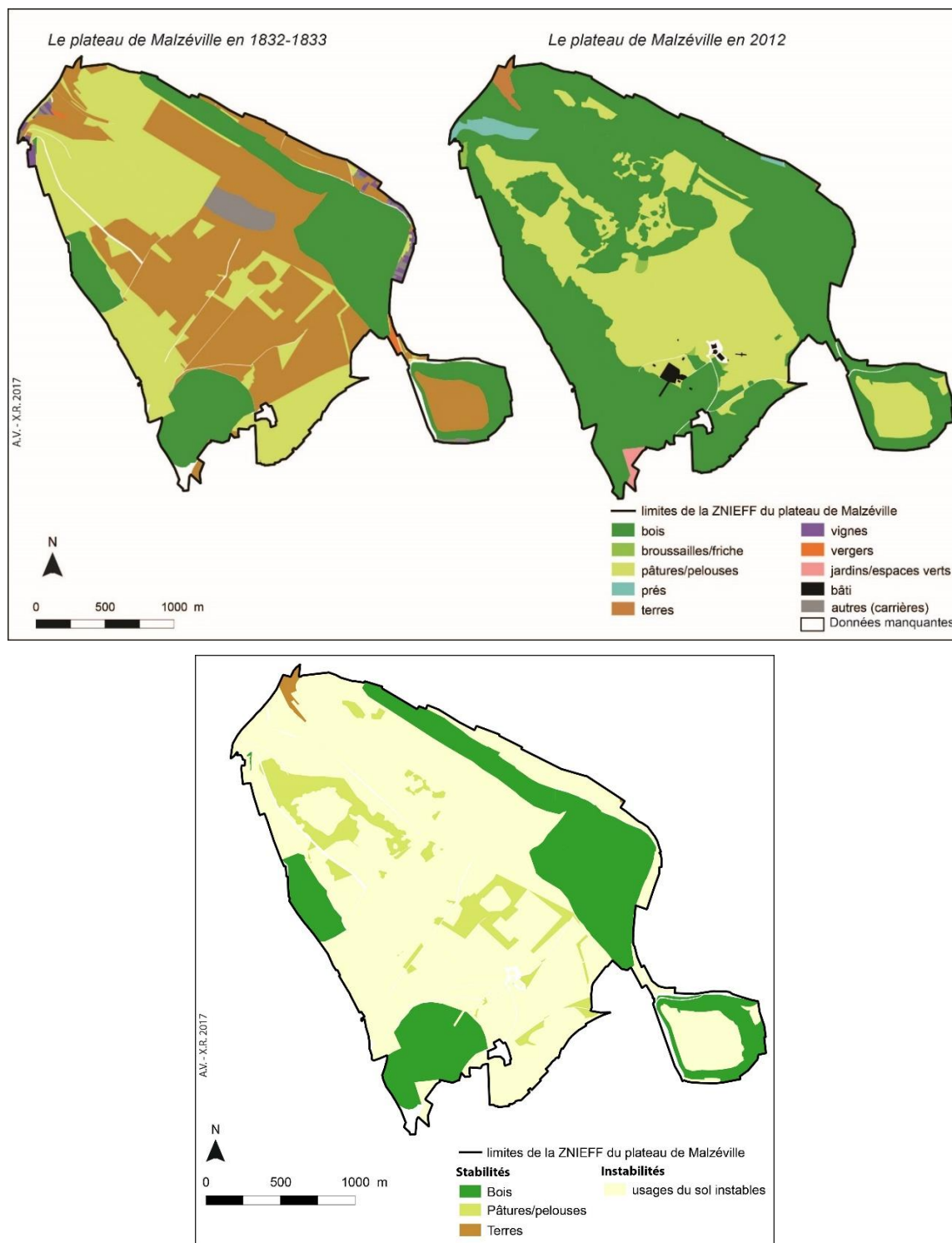
La méthodologie mise en œuvre pour évaluer l'ancienneté des pelouses sèches en Lorraine s'inspire très largement de celle appliquée aux forêts. Néanmoins, elle doit tenir compte de la spécificité des milieux herbacés, particulièrement instables à l'échelle des temps historiques.

1.2.1 L'instabilité des pelouses sèches

En tant que *saltus*, les pelouses sèches sont des formations particulièrement instables. Elles sont sujettes, bien plus que les forêts, à des fluctuations, en s'effaçant à certaines époques (par la mise en culture ou le reboisement), puis en réapparaissant à d'autres (abandon des cultures, défrichements pastoraux). L'exemple du plateau de Malzéville illustre, une fois encore, très clairement cette problématique, comme nous l'avons montré dans une publication récente (Verdier & Rochel, 2019). La comparaison des données issues du cadastre « napoléonien » levé en 1832-1833 avec celles provenant de l'interprétation des photographies aériennes de 2012, avant que n'aient lieu les opérations de débroussaillage et d'abattage des pins noirs⁵⁴³, indique que la plus grande partie des pelouses, aujourd'hui incluses dans le périmètre de la ZNIEFF du « plateau de Malzéville », n'a pas connu une continuité de son état herbacé au cours des deux derniers siècles. Les cultures au XIXe siècle, et probablement avant, puis le reboisement, d'abord dirigé au XIXe siècle puis spontané au cours du XXe siècle, ont introduit une importante instabilité des usages du sol sur le plateau. La proportion des pelouses stables, c'est-à-dire ni cultivées ni boisées au cours des deux derniers siècles, tombe à seulement 22%, soit moins de 40 ha. La plupart des pelouses actuelles sont issues de l'abandon des cultures sur le plateau, du fait de la modernisation agricole, mais surtout de la préemption foncière de l'armée à partir des années 1880. Leur ancienneté est donc toute relative, tout au plus 150 ans. D'un autre côté, une grande partie des pelouses attestées au début des années 1830 s'est effacée avec le reboisement : moins

⁵⁴³ Chapitre 4 :2.3.2

d'un quart (23%) des pelouses du XIXe siècle se sont maintenues jusqu'à nos jours. Le contraste avec les bois est important. Certes, seulement un tiers environ (35%) de la surface boisée du plateau en 2012 peut être qualifiée d'ancienne, en raison de l'importante progression des boisements (134,5 ha en 1832-1833 contre 376,6 ha en 2012). Mais les trois bois attestés au XIXe siècle, tant sur le cadastre « napoléonien » que sur la carte d'état-major, ont persisté dans leur quasi-totalité (97%) jusqu'à aujourd'hui (Carte 31).



Carte 31 : L'instabilité des usages du sol sur le plateau de Malzéville (1832/33 - 2012)

Source : Verdier et Rochel, 2019

Malgré des phases d'extension et de repli, les forêts constituent un type d'occupation du sol plus stable que le *saltus*. L'existence de ce dernier étant, tour à tour, menacée par l'extension de l'*ager* ou par celle de la *silva*. En outre, l'évolution générale de la couverture forestière obéit à un schéma plus simple (une transition forestière durant laquelle une phase

de croissance fait suite à une longue phase de régression) que celle des surfaces en *saltus* qui paraît plus irrégulière car commandée par une plus grande complexité de facteurs. Les phases d'extension et de régression identifiées dans l'histoire sont loin d'être aussi uniformes que celles des bois, et donc plus difficilement généralisables.

Pour déterminer l'ancienneté d'un *saltus*, il est donc nécessaire de reconstituer le plus finement possible son instabilité en se fondant non pas sur une seule date de référence, comme cela est souvent fait pour les bois, mais sur plusieurs.

1.2.2 Le choix des dates de référence

Concernant le choix d'une date de référence, le premier réflexe a été de remonter le plus loin possible dans le temps en s'appuyant sur le plan-terrier de Gorze dont la date moyenne de réalisation est 1748. Ainsi, parmi les pelouses toujours présentes aujourd'hui, celles qui sont cartographiées comme pâquis sur les plans du terrier peuvent être présumées anciennes. Elles sont en effet susceptibles d'avoir connu un état herbacé stable durant, au minimum, plus de deux siècles et demi. À l'inverse, les pelouses absentes de l'atlas de Gorze peuvent être considérées comme « récentes », puisqu'elles sont apparues entre le milieu du XVIIIe siècle et aujourd'hui. Celles-ci peuvent être issues d'un déboisement (pelouses secondaires) ou d'un abandon d'anciennes cultures (pelouses tertiaires).

Un tel raisonnement binaire n'est toutefois pas satisfaisant. D'une part, il conduit à considérer comme « récentes » des pelouses potentiellement plus que bicentennaires, ce qui pour ce type de milieu correspond à une longévité déjà conséquente. Et d'autre part, il néglige l'importante instabilité du *saltus*. Comme le montre plus haut l'exemple du plateau de Malzéville, il est très probable que ces pelouses présentes dès le milieu du XVIIIe siècle ont été temporairement remplacées durant ces deux siècles et demi par d'autres occupations du sol : des cultures ou des boisements.

Il ne faut donc pas se limiter à une seule date de référence pour déterminer l'ancienneté d'une pelouse, mais il est nécessaire de mobiliser d'autres sources rendant compte des usages du sol de manière suffisamment précise depuis le milieu du XVIIIe siècle, afin de restituer la plus ou moins grande instabilité du site en question. Pour cela, il est nécessaire de mettre

en relation les différentes sources planimétriques (cartes et plans anciens, photographies aériennes) présentées dans le troisième chapitre⁵⁴⁴.

Le travail qui suit s'appuie donc sur le SIG historique construit pour les besoins de cette thèse. Mais, alors que pour suivre l'évolution du *saltus* du XVIIIe siècle à nos jours nous nous sommes restreints, pour des raisons pratiques, au cadastre « napoléonien » et à l'état actuel de l'occupation du sol, il est nécessaire ici d'affiner l'analyse. La BD ORTHO® Historique a été cette fois-ci systématiquement prise en compte : l'étude ne portant que sur quelques sites de pelouses sèches, les difficultés posées par la photo-interprétation des clichés anciens sont moindres. D'une part, les surfaces sont plus réduites, donc l'exercice est moins chronophage. D'autre part, le risque de confondre le *saltus* et des prairies plus intensifiées est bien diminué, puisque les espaces photo-interprétés correspondent à des périmètres de sites de pelouses sèches.

Cependant, adjoindre la BD ORTHO® ne suffit pas. Il faut en amont tenter de combler le hiatus qui existe entre celle-ci et les cadastres « napoléoniens ». Parmi les cinq sites étudiés, la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze) et la Croix Joyeuse / En Garet (Waville) se trouvent sur le territoire de communes dont le cadastre a été renouvelé en 1850, ce qui permet d'ajouter une date de référence. À Arnaville le cadastre n'a pas été renouvelé, mais le plan du partage des pâquis communaux réalisé en 1840 permet d'apprécier plus finement la mise en culture du site au XIXe siècle.

En aval, la prise en compte des enrésinements postérieurs aux années 1950, dont les traces sont parfois effacées par les travaux de restauration des pelouses entrepris depuis les années 2000, nécessite d'intégrer des clichés aériens datant des années 1990. La campagne de photographie aérienne de 1994 a été retenue. Ainsi, nous disposons pour chaque site d'un état de l'occupation (ou des usages) du sol pour cinq dates différentes et pour certains sites six (deux dates au XIXe siècle). Cela permet de suivre assez finement les évolutions des usages du sol et de mettre en lumière les changements qui ont pu rompre la continuité de l'état herbacé au cours des trois derniers siècles.

⁵⁴⁴ Pour comparer ces différentes sources de nature et d'époque différentes, nous nous sommes basés sur les nomenclatures construites pour mettre en relation les cartes et les plans anciens entre eux, mais également avec les photographies aériennes et les nomenclatures plus récentes (Corine Land Cover). Ces nomenclatures figurent en annexe (annexe 2) et la méthodologie de leur construction est présentée au chapitre 3 (Chapitre 3 :3.3.3).

1.2.3 Un gradient d'instabilité plutôt qu'une vision binaire opposant le stable et l'instable

L'instabilité des pelouses sèches ne doit pas être envisagée comme un absolu. Il apparaît trop simplificateur de raisonner selon deux catégories : les pelouses « stables », dont l'état herbacé s'est maintenu de façon continue jusqu'à nos jours, et les pelouses « instables » qui ont, à un moment donné, été affectées par un ou plusieurs changements d'occupation du sol. Car ces derniers sont de différentes natures et n'ont pas les mêmes effets sur le milieu.

Les deux principales modalités de l'effacement du *saltus*, et donc des pelouses sèches, sont la mise en culture et le reboisement. La première appose une empreinte plus durable que la seconde. La recherche s'accorde en effet sur l'existence d'un « effet labour » notable et probablement irréversible, comme cela a été démontré pour les forêts. Les pelouses qui ont été cultivées se distinguent nettement de celles qui ont échappé aux labours, en particulier sur le plan de la composition floristique. La valeur patrimoniale des premières est moindre, dans la mesure où elles comptent moins d'espèces rares et typiques des pelouses sèches, et davantage d'espèces communes (Cornish, 1954 ; Dutoit *et al.* 2005). En outre, alors que les pelouses qui ont été uniquement pâturées présentent une importante inertie face au processus de fermeture qui intervient après l'arrêt du pâturage, celles qui ont été anciennement cultivées connaissent une colonisation ligneuse plus rapide (Dutoit & Alard, 1995). La mise en culture introduit donc une discontinuité plus grande.

Le reboisement entraîne également une modification importante du milieu, en particulier du sol. Les secteurs déboisés après des opérations de restauration ne présentent pas des conditions identiques de celles des secteurs restés continuellement ouverts. Toutefois, lorsque des mesures de gestion sont mises en place, les conditions édaphiques et la composition floristique des pelouses restaurées tendent à se rapprocher assez rapidement de celles des pelouses qui n'ont pas connu de boisement, même si des différences persistent malgré tout 15 ans plus tard (Piqueray *et al.*, 2011). L'altération du milieu engendrée par le reboisement n'est donc pas aussi durable que celle découlant de « l'effet labour », d'autant plus que la persistance de certaines espèces des pelouses durant les premiers stades de la succession végétale conduisant à l'état boisé, et l'expression de la banque de graines (Poschlod *et al.*, 1998) peuvent contribuer au rétablissement du milieu à la suite d'un défrichement. Nous pouvons donc considérer que les pelouses qui n'ont connu que des phases de boisement sont moins instables que celles qui ont été mises en culture. Toutefois,

il faut distinguer l'afforestation spontanée, qui correspond à l'évolution naturelle de la végétation vers un état boisé en l'absence de pâturage, et les reboisements, essentiellement en résineux, effectués à partir du XIX^e siècle. En introduisant des espèces exotiques, comme le Pin noir (*Pinus nigra*), qui ont une forte capacité de dispersion, ces opérations peuvent être considérées comme davantage déstabilisatrices pour les pelouses. Il est donc pertinent de différencier les secteurs ayant connu une afforestation naturelle de ceux ayant fait l'objet d'un enrésinement.

Le gradient que nous proposons pour catégoriser les pelouses actuelles comprend cinq niveaux allant du plus stable au plus instable. Les pelouses utilisées uniquement pour le pâturage et qui n'ont connu aucune mise en culture ou reboisement peuvent être considérées comme stables. Même si cette stabilité est toute relative, elle n'exclut pas des formes d'embroussaillage en cas de diminution ou d'arrêt temporaire de la pression pastorale. Celles-ci ont pu intervenir dans le passé durant les guerres, en particulier la guerre de Trente Ans, et aussi plus récemment avec le déclin de l'élevage ovin en Lorraine. Les boisements naturels et les enrésinements constituent les deux premiers niveaux d'instabilité, car un retour à l'état antérieur est théoriquement possible à court ou moyen terme. En revanche, le caractère potentiellement irréversible de « l'effet labour » conduit à considérer la mise en culture d'une pelouse comme un niveau d'instabilité supérieur. Enfin, les secteurs les plus instables sont ceux qui ont été concernés successivement par la mise en culture et le reboisement (Figure 62).

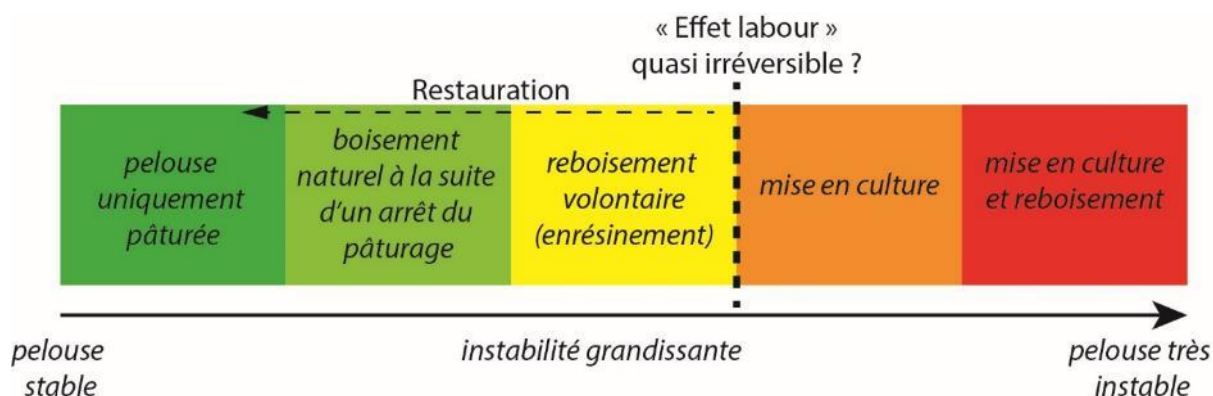


Figure 62 : Proposition de gradation de l'instabilité historique des pelouses sèches

1.3 Présentation des sites de pelouses sèches étudiés

Le choix des sites a été conditionné par l'emprise couverte par l'atlas de Gorze : seules les pelouses sèches protégées s'y trouvant ont été retenues. Il s'agit de cinq sites localisés au niveau des Côtes de Moselle et de leurs buttes témoins. Trois sont situés dans la vallée du

Rupt de Mad à Arnaville, Waville et Saint-Julien-lès-Gorze, une à Jeandelaincourt (Mont Saint-Jean) et une à Essey-lès-Nancy (butte Saint-Geneviève). Pour délimiter les secteurs d'étude, nous avons retenu les périmètres des ZNIEFF de type 1, parfois remaniés pour ne retenir que les secteurs occupés par les pelouses (lorsque d'autres milieux, des zones humides par exemple, sont inclus dans la ZNIEFF) ou couvert par l'atlas de Gorze. L'estimation des surfaces de pelouses repose sur les données d'occupation du sol tirées de l'OCS GE2 (2019) et d'un travail de photo-interprétation réalisé à partir de la BD ORTHO®.

1.3.1 Les pelouses sèches de la vallée du Rupt de Mad

Entre Pont-à-Mousson et Metz, la vallée du Rupt-de-Mad présente un intérêt paysager et écologique certain. Le Rupt-de-Mad est un cours d'eau anaclinal qui prend sa source dans les Côtes de Meuse. Après avoir traversé la plaine de la Woëvre, il serpente à partir de Thiaucourt dans une vallée encaissée dans les calcaires du Bajocien avant de rejoindre la Moselle à Arnaville. Cette vallée s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Lorraine et abrite une diversité de milieux naturels dont l'intérêt est reconnu depuis les années 1980-1990. On dénombre en particulier plusieurs sites de pelouses intégrés au réseau Natura 2000, dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) des « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad ». Nous nous intéresserons en particulier aux pelouses localisées sur le territoire de trois communes cartographiées dans l'atlas de Gorze : celles du Rudemont et de la Côte Varenne à Arnaville ; celles de la Croix Joyeuse et d'En Garet à Waville ; et celles de la Côte d'Opson à Saint-Julien-les-Gorze. Toutes ces pelouses sont actuellement gérées par le CEN Lorraine.

- *Les pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne à Arnaville*

Les pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne sont situées sur les hauteurs du territoire de la commune d'Arnaville.

Le Rudemont est une butte bien individualisée dans le paysage des Côtes de Moselle. Elle est délimitée par la Moselle à l'Est et par deux cours d'eau : le Rupt de Mad au Sud et la Gorzia au Nord. Les vallées de ces deux affluents de la Moselle sont reliées entre elles par un col qui détache, au nord-ouest, le Rudemont du reste du plateau calcaire. Entre les fonds de vallée, où l'altitude minimale atteint les 170 mètres à la confluence du Rupt de Mad et de la Moselle, et la surface sommitale, qui culmine à 303 mètres, les dénivelés sont importants et se traduisent par des coteaux particulièrement raides, en particulier sur le flanc sud du Rudemont, au-dessus du village d'Arnaville. Les pelouses occupent les versants orientés

sud-sud-est à ouest qui ne sont pas gagnés par la friche et la partie de la surface sommitale qui n'est pas cultivée. La Côte Varenne, située au nord du ban communal d'Arnaville, correspond quant à elle à une pente douce d'orientation sud-sud-est qui s'élève vers la partie haute du plateau calcaire depuis le col qui la sépare du Rudemont.

Les deux sites étant implantés sur les affleurements calcaires du Bajocien, les critères géologiques et topographiques sont donc favorables à la présence de pelouses sèches calcicoles qui s'étendent sur 17,52 ha. Les pelouses du Rudemont occupent les versants raides exposés au sud-est et au sud, dont une partie (3,87 ha) est largement envahie par la fruticée, et les secteurs de la surface sommitale non cultivés et non reboisés. Celles de la Côte Varenne sont implantées dans une ambiance bien plus forestière en étant enclavées dans les bois communaux d'Arnaville, dont une partie est issue d'un enrésinement tardif datant de la fin des années 1970.

Sur les coteaux bien exposés du Rudemont, et dans une moindre mesure sur la partie basse de la Côte Varenne, ces pelouses correspondent à des formations rases et xérophiles à Fétuque du Léman. Elles occupent les sols de type rendzine les plus superficiels. Ce type de pelouse présente un intérêt patrimonial important, car il est plutôt rare en Lorraine, en particulier dans sa moitié Nord. Les autres zones herbacées correspondent à des pelouses mésophiles à Brome érigé, les plus communes dans la région. Elles occupent le plateau et les versants à faible pente où les sols sont plus profonds. Le site du Rudemont se distingue en offrant tous les stades d'évolution de la végétation sur substrat calcaire : de la végétation de pelouse pionnière sur les dalles rocheuses des falaises affleurantes sur les versants les plus raides, jusqu'aux stades arbustifs et arborescents. Cela renforce l'intérêt écologique et paysager du site (Figure 63).

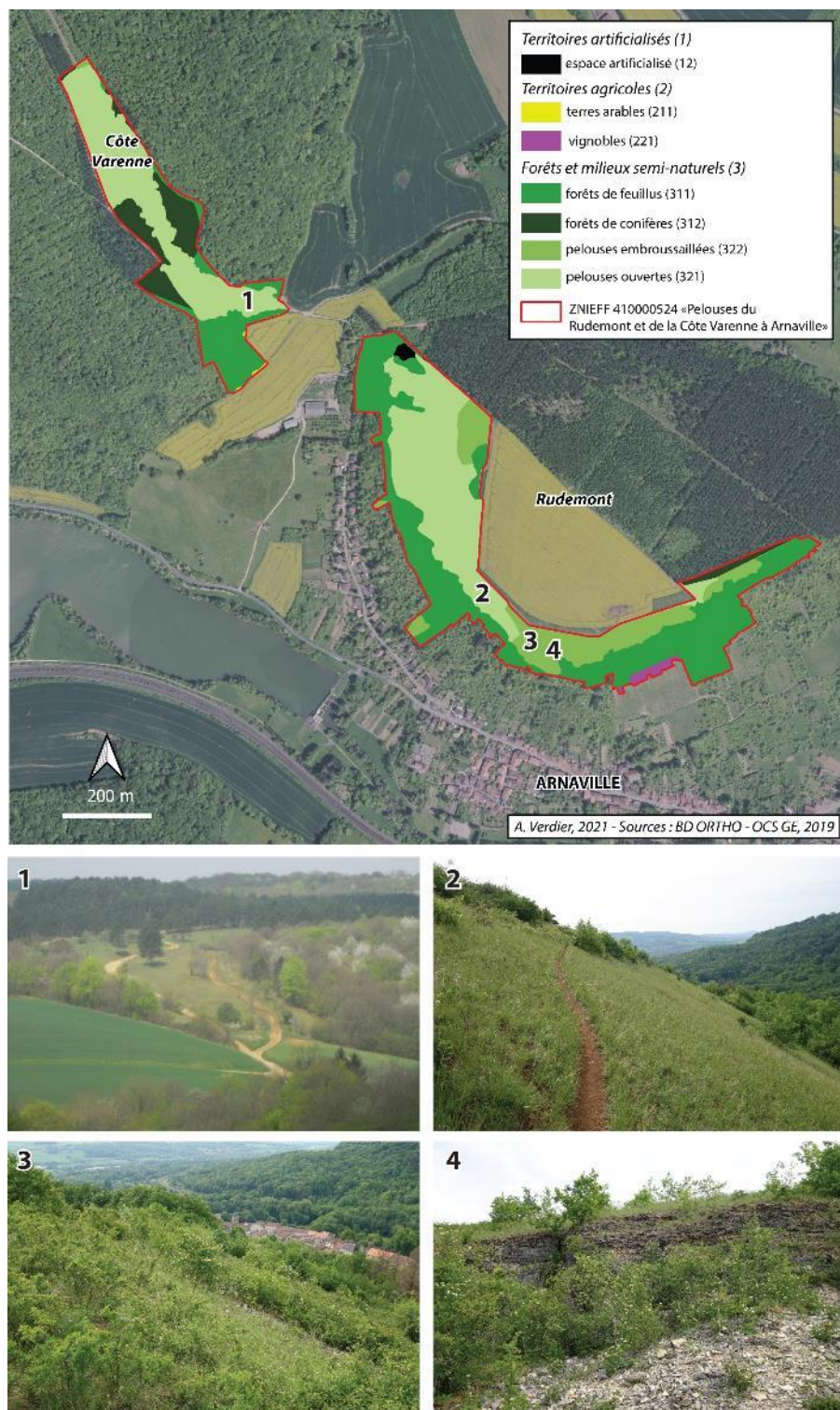


Figure 63 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne à Arnaville.

Réalisation : A. Verdier, (mai 2021)

Photographies : (1) Pelouse sèche de la Côte Varenne vue depuis le Rudemont (A. Verdier, avril 2013). (2) Pelouse sèche du Rudemont (A. Verdier, mai 2020). (3) Pelouse sèche envahie par la fruticée sur le versant le plus raide du Rudemont (A. Verdier, mai 2020). (4) Falaises et éboulis calcaires du Rudemont (A. Verdier, mai 2020)

En raison de ces spécificités, les pelouses sèches calcicoles du Rudemont et de la Côte Varenne comptent parmi les plus remarquables en Lorraine. Leur richesse floristique et faunistique a été reconnue dès les années 1980 dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF, et également par leur classement au titre de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département de la Meurthe-et-Moselle. Les deux sites présentent en effet un intérêt écologique et patrimonial de première importance. Ils abritent des espèces végétales rares, comme la Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus*) protégée au niveau national ou encore de l'Orchis singe (*Orchis simia*) très rare en Lorraine, et aussi des papillons comme le Petit Agreste (*Arethusana arethusana*), papillon xéro-thermophile présent sur seulement deux autres pelouses en Lorraine, et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) une espèce protégée. Les sites font donc l'objet d'un périmètre de protection depuis 1990 grâce à une convention tripartite entre la commune propriétaire des terrains, l'ONF pour les parties boisées et le CEN Lorraine. Depuis, la commune d'Arnaville a cédé ses terrains communaux à l'EPFL (Établissement Public Foncier Lorrain) qui en a confié la gestion au CEN Lorraine.

Depuis le début des années 2000, les deux sites ont été concernés par d'importants travaux de restauration : des coupes de ligneux et des opérations de débroussaillage ont été régulièrement entreprises. Avec l'abattage d'une partie de la pinède plantée à la fin des années 1970, la Côte Varenne a fait l'objet d'une restauration de grande envergure⁵⁴⁵. La gestion des deux sites est aujourd'hui en partie assurée par la mise en place d'un pâturage ovin.

- Les pelouses d'En Garet et de la Croix Joyeuse à Waville

En amont d'Arnaville, le village de Waville est installé dans un vallon qui s'ouvre au sud sur la vallée du Rupt de Mad. Il est encadré par deux coteaux fort raides qui s'élèvent jusqu'à plus de 300 mètres. C'est sur ces derniers et à leur sommet que sont localisées les pelouses sèches d'En Garet et de la Croix Joyeuse. La première est implantée au fond du vallon sur les coteaux qui surplombent la route départementale qui conduit à Waville depuis le plateau, tandis que la seconde occupe l'extrémité sud du plateau surplombant le village.

Les sites en question présentent des caractéristiques similaires à ceux d'Arnaville : implantation sur les calcaires du Bajocien, fortes pentes (en particulier sur En Garet) et exposition est-sud-est et sud (Croix Joyeuse). Les conditions sont favorables à l'établissement de pelouses sèches calcicoles, mais cependant moins optimales qu'à

⁵⁴⁵ Chapitre 4 :2.3.2

Arnaville, avec une exposition moins propice et une profondeur du sol plus importante. C'est pourquoi les 6,15 ha de pelouses présents sur les deux sites – 1,57 ha à Croix Joyeuse et 4,58 ha en deux blocs à En Garet – sont constitués de pelouses xérophiles à Fétuque du Léman moins typiques que celles du Rudemont et de la Côte Varenne. Il s'agit d'une variante mésophile qui tend vers la pelouse à Brome érigé (Gama, 2015b).

Les pelouses de Waville comptent toutefois parmi les plus remarquables de Lorraine. Comme celles d'Arnaville, leur intérêt patrimonial fut mis en lumière par un classement ZNIEFF après 1982. La richesse floristique est importante, et on recense sur les deux sites de nombreuses espèces thermophiles, dont certaines, rares et menacées, sont protégées au niveau national (Marguerite de la Saint-Michel – *Aster amellus*) ou régional (Lin français – *Linum leonii*, Anémone pulsatille – *Anemone pulsatilla*). Les pelouses de Waville font l'objet de mesures de protection depuis 1989, par la signature d'une convention tripartite entre la commune de Waville, l'ONF et le CEN Lorraine pour le site de la Croix Joyeuse et bipartite (commune et CEN Lorraine) pour En Garet.

L'ambiance très nettement forestière de ces deux sites pose des problèmes de gestion particuliers. À l'exception de la partie Nord d'En Garet, les surfaces de pelouses sont totalement enclavées dans les boisements : uniquement des feuillus à En Garet, des feuillus et des résineux à Croix Joyeuse. Sur ces deux sites, le maintien de l'ouverture du milieu constitue donc une problématique majeure. Les opérations de fauche, puis de pâturage ovin à partir de 2011, sur la Croix Joyeuse n'ont pas été suffisantes pour enrayer la diminution de la surface en pelouse. Le plan de gestion prévoit la poursuite des opérations de restauration par l'élimination des boisements de feuillus dans la partie Sud d'En Garet, et des résineux sur Croix Joyeuse. Néanmoins, l'état général des deux sites est considéré comme plutôt favorable (Gama, 2015b) (Figure 64).

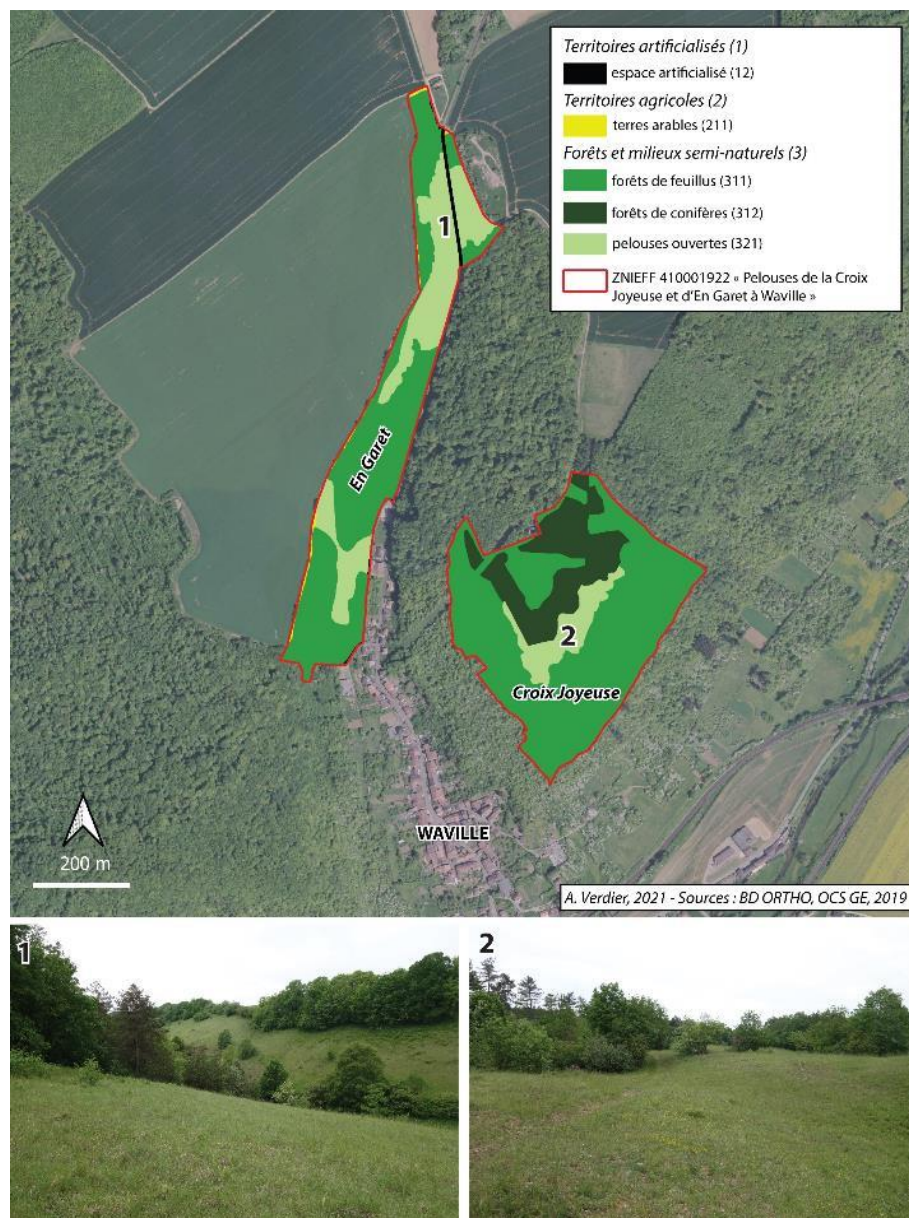


Figure 64 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF des pelouses de la Croix Joyeuse et d'En Garet à Waville.

Réalisation : A. Verdier (2021)

Photographies : (1) Pelouse sèche d'En Garet (A. Verdier, mai 2020). (2) Pelouse sèche de la Croix Joyeuse (A. Verdier, mai 2020).

- La pelouse de la Côte d'Obson à Saint-Julien-lès-Gorze

La Côte d'Obson surplombe la vallée du ruisseau du Soiron qui rejoint le Rupt de Mad en amont de Waville. La présence de pelouses sèches calcicoles a justifié l'intégration du site à l'inventaire des ZNIEFF de type 1, puis son classement en ENS. L'emprise de la ZNIEFF de type 1 inclut également la vallée du ruisseau du Soiron. Pour ce travail, nous ne retiendrons que le secteur au nord de la voie ferrée où sont localisées les deux pelouses en question.

Ces dernières ne couvrent qu'une superficie très réduite, puisqu'elles occupent moins de la moitié des 3,65 ha protégés depuis 2002 par une convention quadripartite entre la commune de Saint-Julien-lès-Gorze, l'ONF, le Parc Naturel Régional de Lorraine et le CEN Lorraine. Peu visibles dans le paysage, puisque noyées dans une forêt, les pelouses apparaissent sérieusement menacées par la fermeture, en particulier le secteur Nord où l'emprise forestière est très marquée et donc défavorable au maintien à long terme des habitats de pelouses sèches. Les secteurs les plus ouverts forment une clairière au sud, le long de la voie ferrée, d'à peine plus d'un hectare. Il s'agit d'une pelouse à Brome érigé typique, dont l'état de conservation est assez bon, même si certaines zones sont dégradées par la colonisation arbustive et la présence du *Brachypode penné*.

Les sites hébergent quelques espèces remarquables, mais plus aucune n'est d'intérêt régional ou national depuis 2014 (Oszczak, 2015). L'isolement du site par le plateau agricole au nord-ouest, par la forêt à l'est, et par un vallon forestier humide au sud, constitue un obstacle important à la migration des espèces typiques des milieux thermophiles.

Le site de la Côte d'Obson est un exemple de pelouse relictuelle fortement menacée par la fermeture. Les opérations de restauration et de gestion menées par le CEN Lorraine se concentrent sur le secteur Sud, car dans la partie Nord les pelouses se réduisent à des lambeaux enclavés dans la forêt et ne sont donc plus fonctionnelles. Le plan de gestion prévoit la poursuite de la réouverture de la pelouse du secteur Sud, par des opérations d'abattage des résineux et des peupliers trembles. Alors que la pelouse de la Côte d'Obson ne faisait pas l'objet d'une gestion par pâturage en raison de sa superficie très réduite, un pâturage ovin bisannuel (au printemps et à l'automne) a été acté dans le plan de gestion 2014-2020.

Les pelouses de la Côte d'Obson sont d'une importance secondaire par rapport à celles d'Arnaville et de Waville, car les surfaces sont réduites, la dynamique de fermeture très avancée, et les habitats dégradés, en particulier dans le secteur Nord où la pérennité des pelouses n'est pas assurée. Néanmoins, un tel site conserve un certain intérêt dans la définition d'une trame thermophile à l'échelle de la vallée du Rupt du Mad (Figure 65).

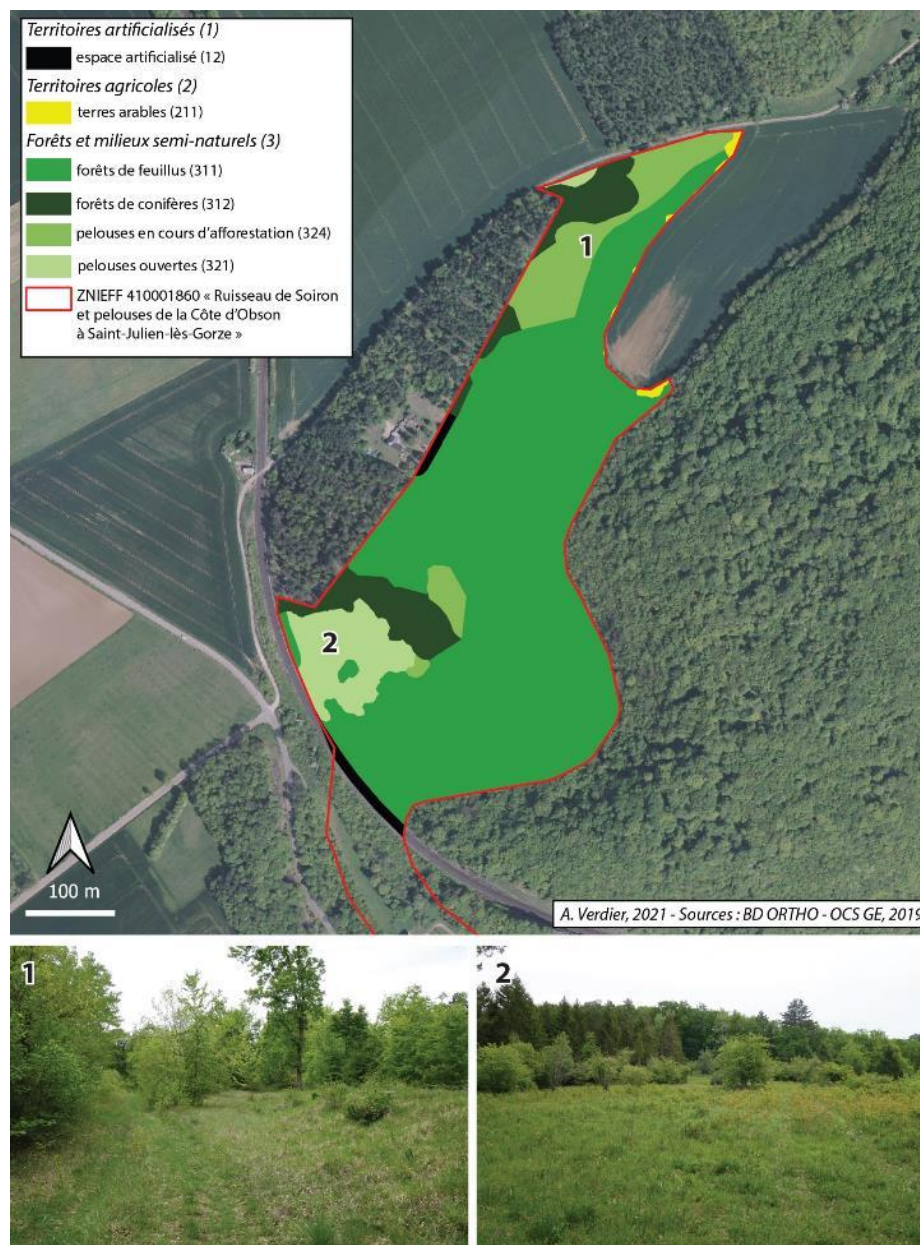


Figure 65 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF des pelouses de la Côte d'Obson à Saint-Julien-lès-Gorze

Réalisation : A. Verdier (2021)

Photographies : (1) Pelouses du secteur nord à un stade avancé d'afforestation (A. Verdier, mai 2020). (2) Pelouses du secteur sud mieux conservées (A. Verdier, mai 2020).

1.3.2 Les pelouses des buttes témoins du Grand Couronné

Les deux autres sites sont localisés sur des buttes témoins du Grand Couronné : le Mont Saint-Jean à Jeandelaincourt et la butte Sainte-Geneviève à Essey-lès-Nancy.

- La pelouse sèche du Mont Saint-Jean à Jeandelaincourt

Le Mont Saint-Jean, qui culmine à 404 mètres, est partagé entre les communes de Jeandelaincourt, Moivrons et Sivry. La quasi-totalité du mont est boisée. Seule l'extrémité nord est occupée par une pelouse sèche d'une superficie de 3,69 ha dont les deux tiers présentent un faciès assez nettement embroussaillé. L'intérêt botanique des pelouses du Mont Saint-Jean a été mis en avant dans les années 1980 avec un classement à l'inventaire des ZNIEFF. La flore comprend une espèce protégée en France (l'Aster amelle – *Aster amellus*) et quatre orchidées protégées : une en Lorraine (l'Épipactis de Mueller – *Epipactis muelleri*) et trois en Meurthe-et-Moselle (Ophrys mouche – *Ophrys insectifera*, Ophrys abeille – *Ophrys apifera*, Ophrys bourdon – *Ophrys fuciflora*). Certaines de ces espèces n'ont plus été observées depuis 1995, ce qui atteste de la dégradation progressive des habitats. En effet, une portion seulement du site correspond à une typique pelouse mésophile à Brome érigé ; les autres tendent à évoluer vers un habitat de prairie sèche plus banal. Plusieurs secteurs apparaissent très nettement ourléifiés avec une présence croissante du Brachypode et une colonisation ligneuse importante (fourrés d'épineux, trembles et pins noirs), en particulier sur le versant nord. Cette situation confirme l'abandon pastoral qu'a connu le site pendant plusieurs décennies. La mosaïque d'habitats ouverts et fermés qui en découle est toutefois favorable à l'avifaune avec la présence de plusieurs espèces nicheuses en forte régression à l'échelle nationale, comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Depuis 1996, le CEN Lorraine assure la conservation du site en partenariat avec la commune de Jeandelaincourt, propriétaire des terrains. Pour contrer la dynamique, déjà bien avancée, de fermeture du milieu, des opérations d'entretien et de restauration ont été menées dans le but de faire reculer la progression ligneuse, tout en préservant une hétérogénéité paysagère bénéfique pour la biodiversité. Le plan de gestion prévoit un entretien des pelouses associant la fauche et le pâturage ovin (depuis 2009). Le CEN Lorraine considère toutefois qu'une partie importante du site ne pourra pas être restaurée en pelouse xérophile typique. Néanmoins, le site protégé du Mont Saint-Jean reste un milieu hétérogène, faisant office de refuge pour une biodiversité menacée par les évolutions récentes des paysages du Plateau lorrain, d'autant plus que les autres pelouses de ce secteur du Grand Couronné ont presque totalement disparu (Figure 66).

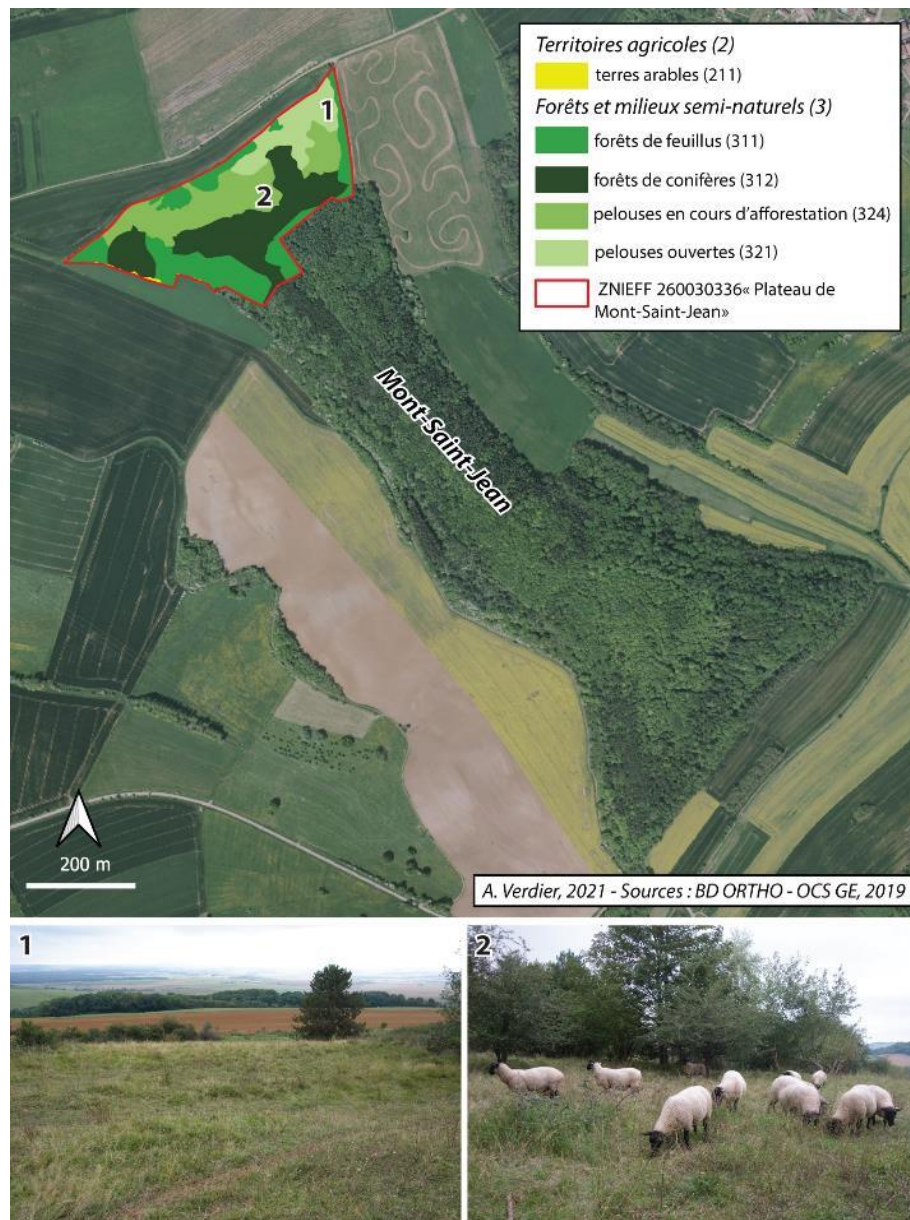


Figure 66 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF du plateau du Mont Saint-Jean.
Réalisation : A. Verdier (2021)

Photographies : (1) Panorama sur le Plateau lorrain depuis la pelouse du Mont Saint-Jean (A. Verdier, septembre 2021). (2) Pâturage ovin sur la pelouse sèche du Mont Saint-Jean (A. Verdier, septembre 2021).

- La pelouse sèche de la butte Sainte-Geneviève à Essey-lès-Nancy

Plus au sud, la butte Sainte-Geneviève qui culmine à 361 mètres s'inscrit également dans le Grand Couronné. Elle surplombe Essey-lès-Nancy, commune de l'agglomération nancéenne. Vue du ciel, elle constitue un appendice du plateau de Malzéville auquel elle est reliée par un étroit col. La répartition des différents habitats obéit à la même logique que pour le plateau voisin : la surface sommitale est occupée par des milieux ouverts, tandis que les versants sont boisés. Néanmoins, contrairement au plateau de Malzéville, l'intérêt écologique des pelouses de la butte Sainte-Geneviève n'a été reconnu que récemment. En

effet, la butte est restée propriété de l'armée jusqu'en 2010, date à laquelle elle fut cédée à la commune d'Essey-lès-Nancy. Elle fut alors incluse dans les périmètres de protection ZNIEFF et ENS du plateau de Malzéville en raison de sa proximité géographique et de la similitude des habitats. Néanmoins, sur les 15,67 ha de milieux ouverts qui occupent le sommet de la butte, seuls 5 ha correspondent à des pelouses sèches calcicoles à Brome décrites comme fortement dégradées par le surpâturage. Le reste correspond à des prairies sèches pâturées intensivement bien plus banales sur le plan écologique (Gama, 2012).

Contrairement aux autres sites, la butte Sainte-Geneviève n'apparaît pas comme un lieu délaissé, mais au contraire fortement fréquenté et exploité. Le contexte périurbain en fait un lieu de promenade apprécié par les habitants de la Métropole du Grand Nancy. En outre, le maintien d'une pression pastorale importante a préservé les habitats ouverts de la fermeture. La butte ne présente pas un faciès enfriché similaire à certains secteurs du plateau de Malzéville avant les opérations d'abattage et de débroussaillage de 2015, ou de la butte témoin voisine dite du « Pain de sucre ». La menace réside ici davantage dans une intensification des pratiques pastorales susceptible d'engendrer une banalisation croissante du milieu. Lorsqu'en 2010 la commune d'Essey-lès-Nancy a conclu un partenariat avec le CEN Lorraine pour la gestion de la butte, la pression pastorale, exercée par le troupeau d'ovins itinérant sur les pelouses sèches, était dix fois supérieure à celle préconisée par les gestionnaires. Pour ce site, l'objectif n'est donc pas de réintroduire une pression anthropique, mais plutôt de limiter la pression existante. Comme le suggère le plan de gestion, cela passe par une diminution de la pression pastorale, et également par un encadrement des déplacements sur un site très fréquenté (Gama, 2012) (Figure 67).

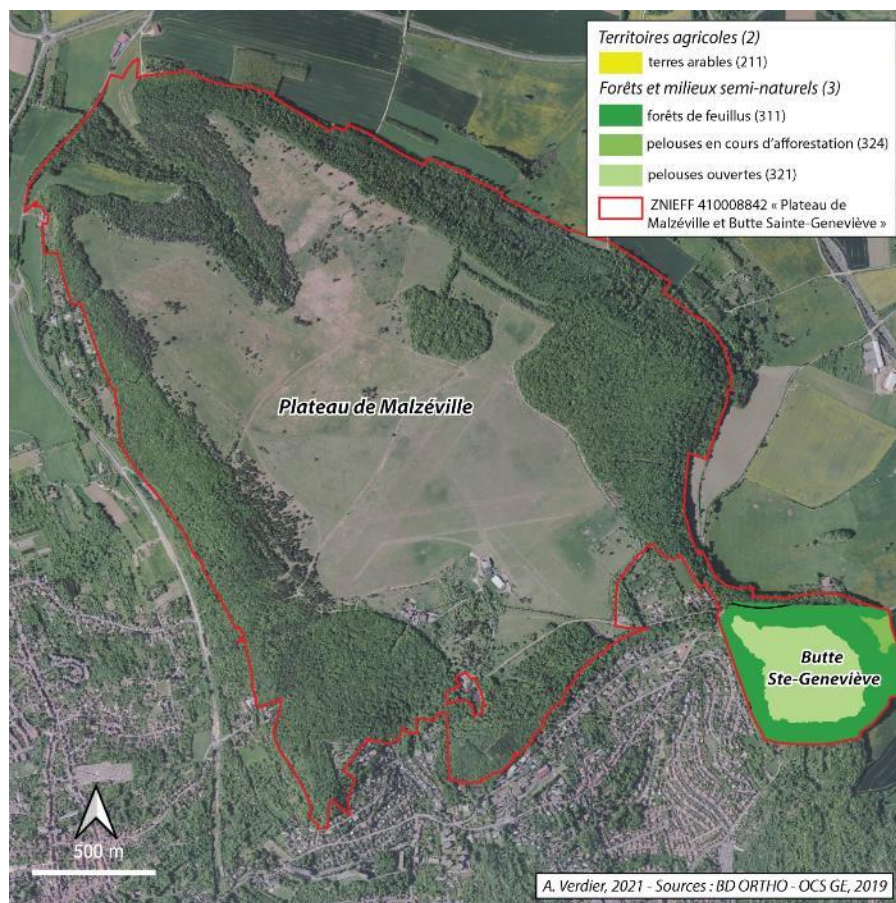


Figure 67 : L'occupation du sol de la butte Sainte-Geneviève (2019)

Réalisation : A. Verdier (2021)

Photographie : Vue aérienne de la butte Sainte-Geneviève (au premier plan) et du Pain de Sucre (au second plan) (J. Verdier, août 2021).

Bien que contraint par les sources disponibles, le choix des sites rend finalement assez bien compte de la diversité des états dans lesquelles se trouvent les pelouses sèches calcicoles en Lorraine.

Les pelouses d'Arnaville (Rudemont et Côte Varenne) et de Waville (En Garet et Croix Joyeuse) comptent parmi les plus intéressantes de la région sur le plan écologique. L'état de conservation des habitats est dans l'ensemble satisfaisant même si les conditions naturelles sont moins favorables sur les sites de Waville que sur ceux d'Arnaville. D'un point de vue strictement écologique, les autres sites sont moins remarquables. Les habitats y sont moins bien conservés – intensifiés sur la butte Ste-Geneviève et à l'inverse menacés par la déprise à la Côte d'Obson et au Mont Saint-Jean –, et les conditions naturelles moins favorables au rétablissement de formations de pelouses sèches calcicoles typiques.

2 Résultats

Les résultats proposés s'organisent en trois parties permettant d'arriver par étape à une estimation de l'ancienneté des pelouses des cinq sites retenus. Tout d'abord, nous cherchons à déterminer la période durant laquelle les pelouses sont susceptibles d'être apparues pour la première fois. Puis, nous reconstituons les trajectoires géohistoriques des pelouses sur les différents sites, pour établir leur plus ou moins grande instabilité au cours des trois derniers siècles. Finalement, le croisement de ces deux premiers résultats aboutit à une estimation de l'âge des pelouses actuellement préservées.

2.1 Période de première apparition des pelouses actuelles dans la documentation planimétrique

Les pelouses actuellement présentes sur les cinq sites ne figurent pas toutes sur la source planimétrique la plus ancienne, le plan-terrier de Gorze. Cela signifie que l'existence de certaines pelouses est plus récente (postérieure au milieu du XVIII^e siècle). Il est possible de déterminer à quelle période elles sont apparues. Cette dernière est exprimée sous la forme d'un intervalle de temps dont les bornes correspondent aux dates de référence retenues. Pour ces pelouses plus « récentes », il est possible, en consultant la source planimétrique antérieure à celle sur laquelle elles sont attestées pour la première fois, de déterminer quel était l'ancien usage du sol. Celles qui sont issues d'un défrichement des bois, donc d'une dynamique régressive de la végétation, correspondent, selon la classification retenue en écologie, à des formations « secondaires ». Tandis que les pelouses qui trouvent leur origine dans un abandon des terres cultivées, et donc d'une dynamique progressive de la végétation, correspondent à des pelouses « tertiaires ».

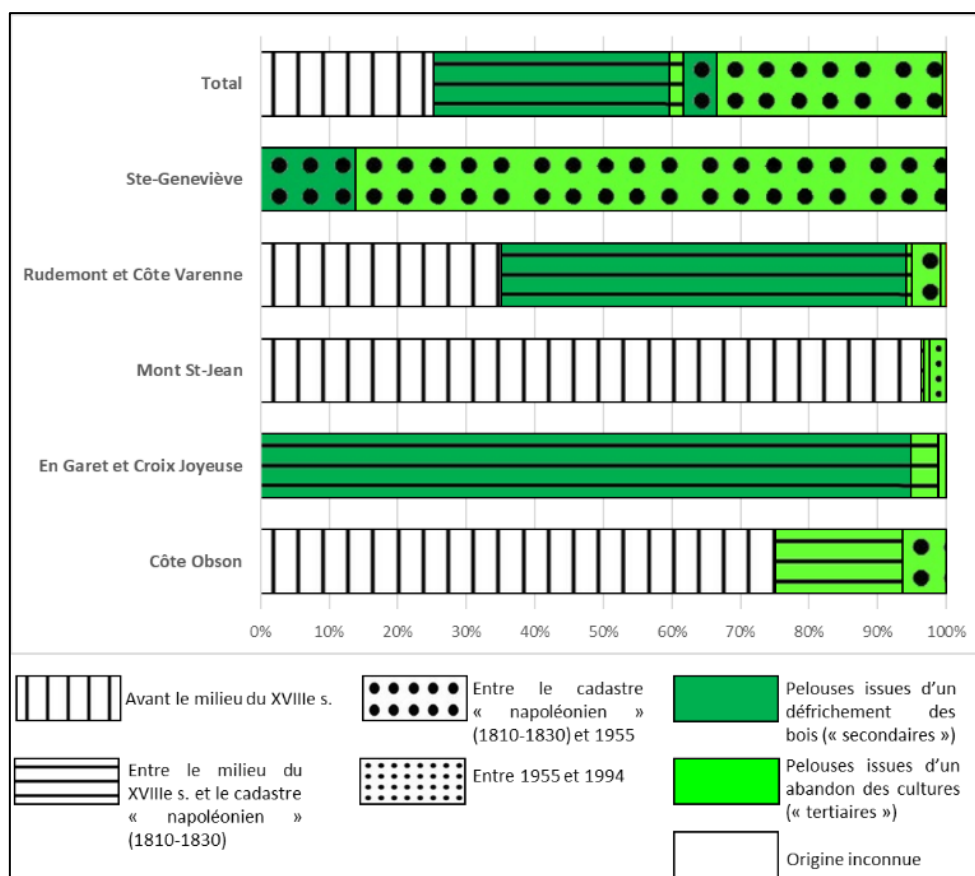
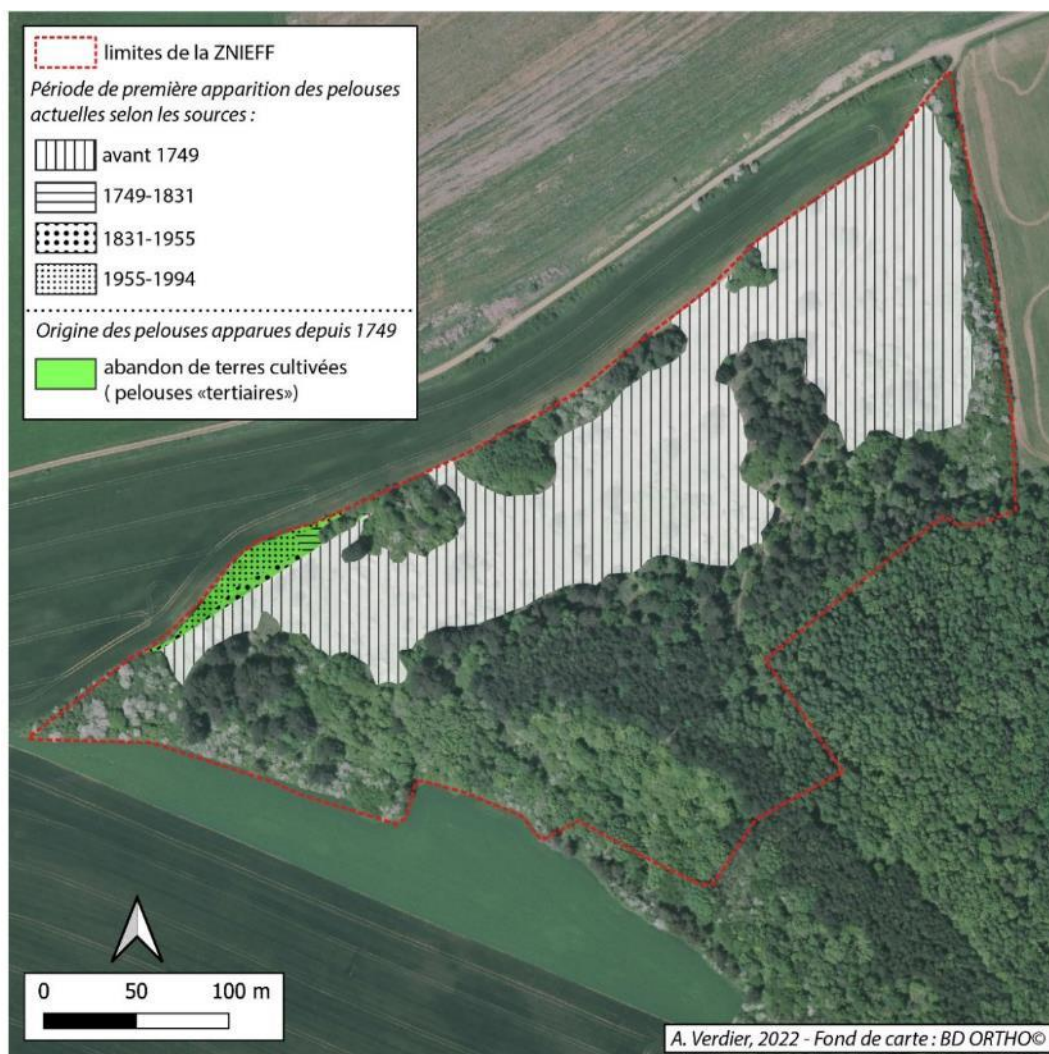


Figure 68 : Origines et périodes de première apparition des pelouses actuelles selon les sources

2.1.1 Côte d'Obson et Mont Saint-Jean : des pelouses dont l'existence est attestée dès le milieu du XVIIIe siècle

L'existence de certaines pelouses est attestée dès le milieu du XVIIIe siècle. Elles correspondent à des pâquis communaux sur les plans du terrier de Gorze. Même si la présence de ligneux n'est évidemment pas exclue, nous pouvons considérer que la végétation de ces pâquis, localisés dans des secteurs plus ou moins xériques, était en grande partie herbacée et pouvait donc correspondre à des formations de pelouses sèches.

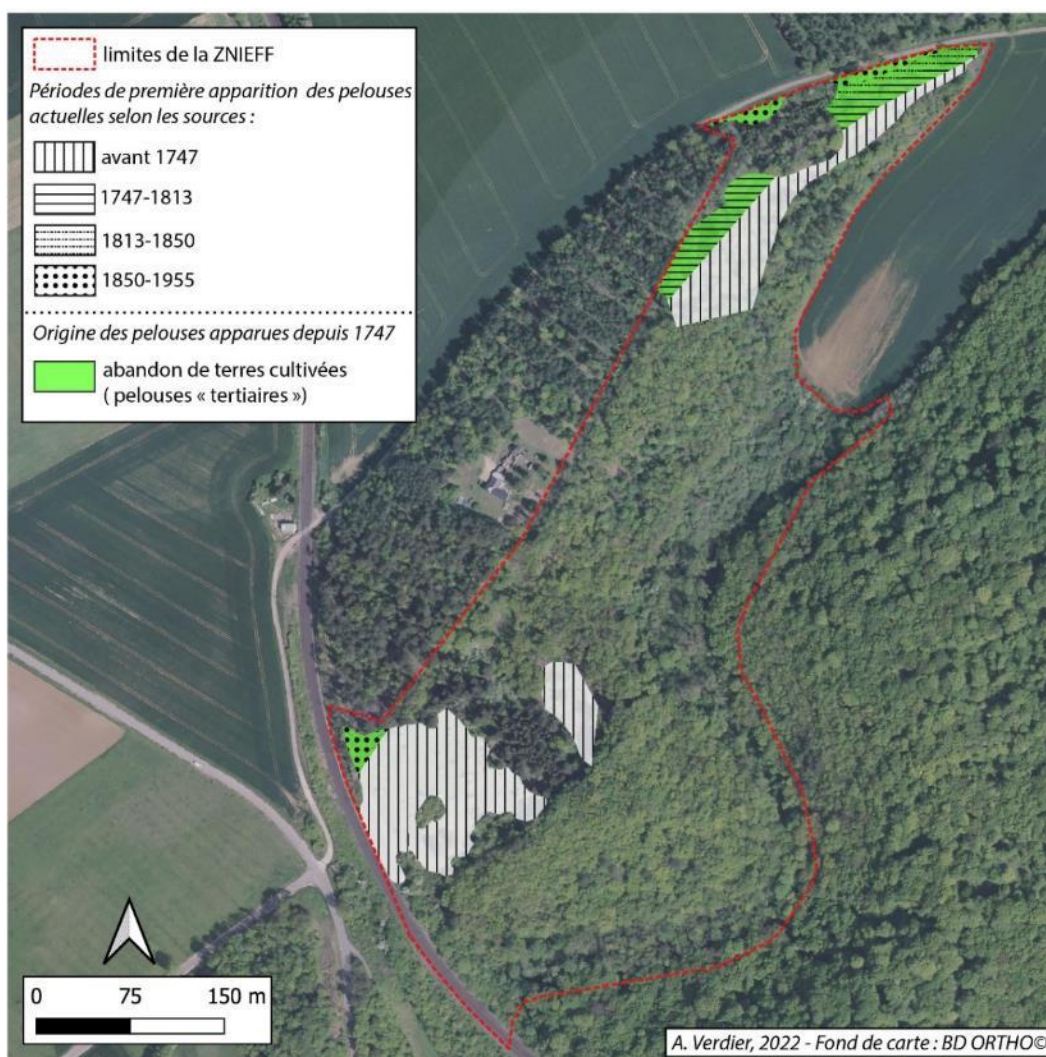
Les sites du Mont Saint-Jean et de la Côte d'Obson sont ceux qui présentent la proportion la plus importante de pelouses déjà en place au milieu du XVIIIe siècle, au moment où les plans du terrier de Gorze sont levés. Les pelouses du Mont Saint-Jean sont presque totalement en place en 1749. Les surfaces apparues plus tardivement, au détriment de terres cultivées, sont résiduelles (0,135 ha) et donc peu significatives (Carte 32).



Carte 32 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles du Mont Saint-Jean (Jeandelaincourt)

Réalisation : A. Verdier (2022)

À la Côte d'Obson, les trois quarts des pelouses actuelles sont déjà présentes en 1747, notamment la quasi-totalité du secteur Sud. Les surfaces apparues par la suite sont très réduites (0,68 ha) et principalement localisées dans le secteur Nord. Elles découlent d'un abandon des surfaces cultivées peut-être lié à une modification au fil du temps, du tracé du chemin qui délimite le secteur d'étude au nord (Carte 33).



Carte 33 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles sur le site de la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze)

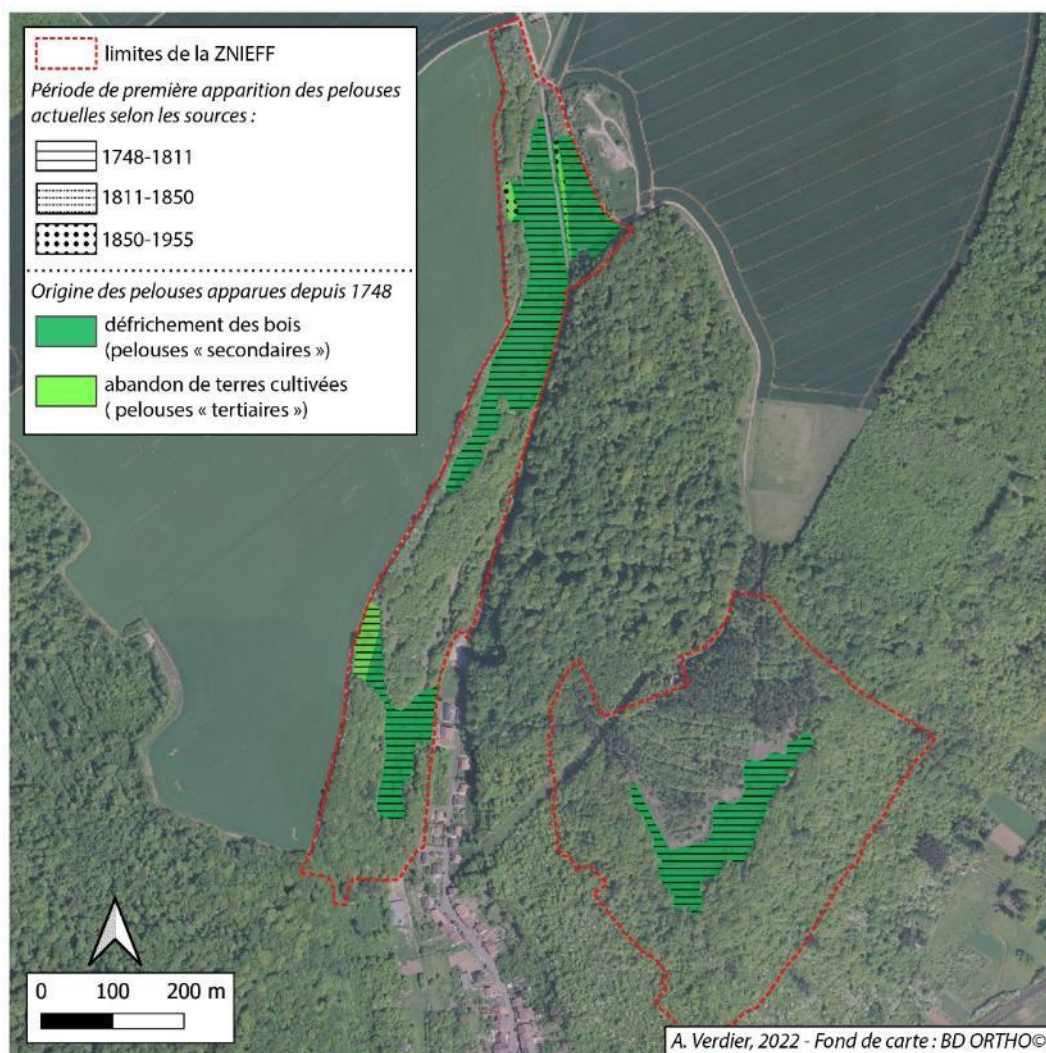
Réalisation : A. Verdier (2022)

2.1.2 En Garet- Croix Joyeuse et butte Sainte-Geneviève : des pelouses dont l'existence est attestée pour la première fois après le milieu du XVIIIe siècle

D'autres pelouses ne sont pas représentées sur l'atlas de Gorze et leur existence n'est avérée pour la première fois que sur les plans cadastraux du XIXe siècle, ou plus tardivement encore avec les campagnes de photographie aérienne.

Les pelouses de Waville (En Garet et Croix Joyeuse) sont attestées pour la première fois dans leur quasi-intégralité sur le cadastre « napoléonien » réalisé assez précocement dans cette commune (1811). Cela laisse supposer qu'elles sont apparues entre la seconde moitié du XVIIIe siècle, et au plus tard les premières années du XIXe siècle. Il s'agit de pelouses secondaires qui résultent du défrichement de boisements qualifiés de « rapailles » dans le

terrier de Gorze, donc déjà assez médiocres en 1748, date à laquelle le plan du finage de Waville a été réalisé (Carte 34).

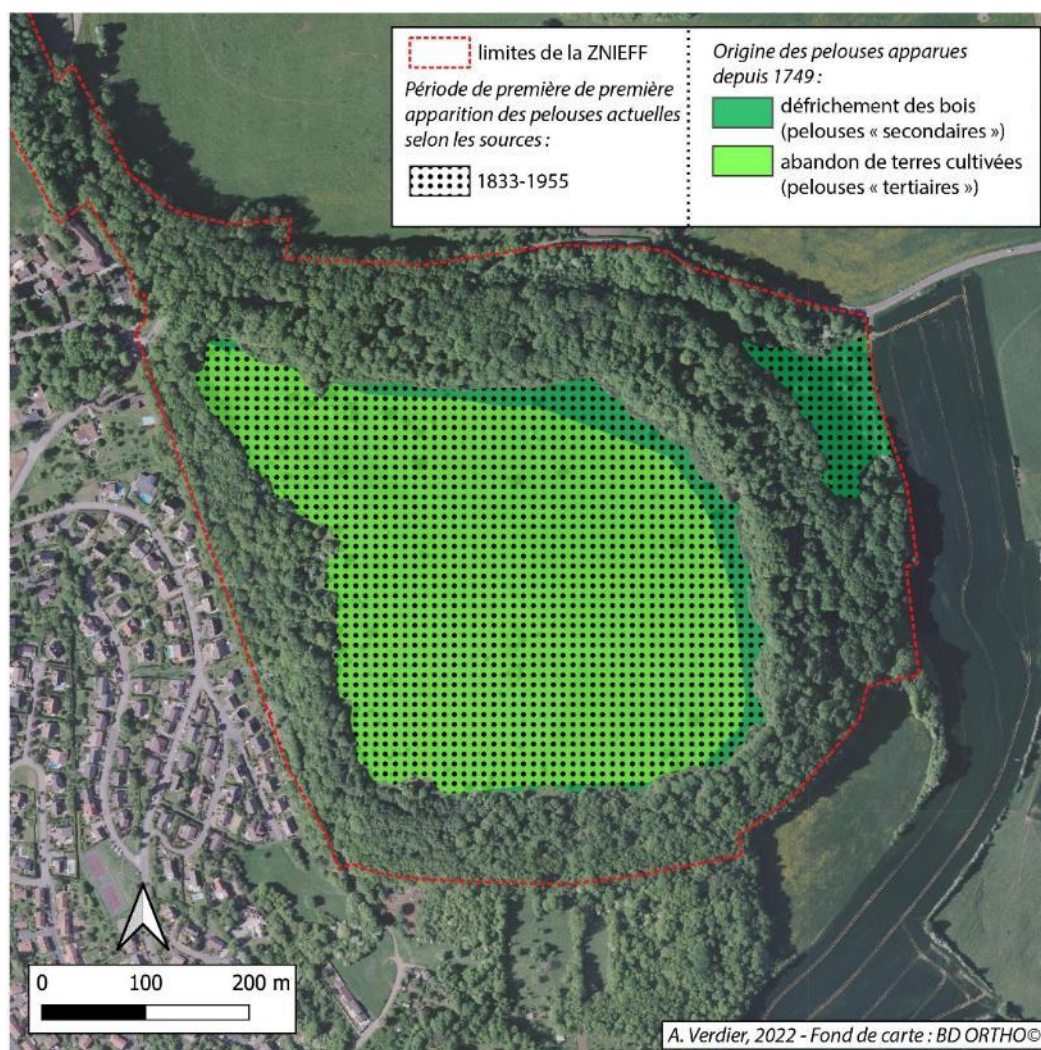


Carte 34 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles sur les sites d'En Garet et de la Croix Joyeuse (Waville)

Réalisation : A. Verdier (2022)

Le cas de la butte Sainte-Geneviève est différent des précédents. L'existence des pelouses n'est attestée qu'à partir de la BD ORTHO® Historique, en 1955. Tant dans le plan-terrier de Gorze que dans le cadastre « napoléonien », le sommet de la butte est occupé par des terres labourables. Sur les plans cadastraux, on devine un parcellaire allongé typique de l'*openfield* lorrain : aucune parcelle communale ne s'y trouve. De toute évidence, la butte Sainte-Geneviève est un *saltus* très récent, puisque son existence n'est pas confirmée par les cartes et les plans anciens. Il a donc une origine située, au plus tôt, vers le milieu du XIX^e siècle. À l'exception d'un petit défrichement sur le versant nord-est de la butte (2,3 ha), les pelouses sèches qui occupent le sommet résultent d'un abandon des cultures et peuvent donc

être considérées comme tertiaires. Des fouilles archéologiques, datant du début du XX^e siècle, ont révélé que la butte Sainte-Geneviève, dont la configuration permettait la constitution d'un éperon barré, était occupée par un *oppidum* celtique. La première implantation humaine est plus ancienne et remonte probablement au Néolithique (Beaupré, 1910). Cette butte est donc très anciennement anthropisée avec sans doute un long passé cultural (Carte 35).



Carte 35 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles de la butte Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy)
Réalisation : A. Verdier (2022)

2.1.3 Le Rudemont et la Côte Varenne : des sites contrastés

Une partie seulement des pelouses d'Arnaville est attestée dès le milieu du XVIII^e siècle. Il s'agit d'une partie de la surface sommitale du Rudemont, et de la partie basse de la Côte Varenne, située juste au-dessus du col. Mais ces surfaces ne représentent qu'un tiers de l'ensemble des pelouses actuellement préservées.

Les deux tiers sont donc apparus par la suite : pour la très grande majorité entre le milieu du XVIII^e siècle et le premier quart du XIX^e. Comme celles d'En Garet et de la Croix Joyeuse, elles trouvent leur origine dans un recul des surfaces boisées. Les boisements (« bois et haye ») présents sur les pentes du Rudemont en 1748 (date de réalisation du plan figurant dans l'atlas de Gorze) sont remplacés par des « pâtures » et « terres vaines » en 1826 (date de réalisation du premier cadastre). Ce qui laisse peu de doutes quant au caractère alors très déboisé de ces terrains communaux en pente. Ce que confirment les photographies du début du XX^e siècle (Photographie 17). La Côte Varenne est également déclarée comme « pâture » dans le cadastre, alors qu'il s'agissait d'un bois sur le plan du terrier de Gorze. L'espace supposément défriché entre 1748 et 1826 correspond aux chemins qui conduisaient au « pâquis de la montagne ». Les passages répétés des troupeaux ont pu conduire à une ouverture plus large de cette partie des bois communaux qui s'est retrouvée réduite en « passée » ou pâquis.



Photographie 17 : Le Rudemont au début du XX^e siècle (A. Gérardin).

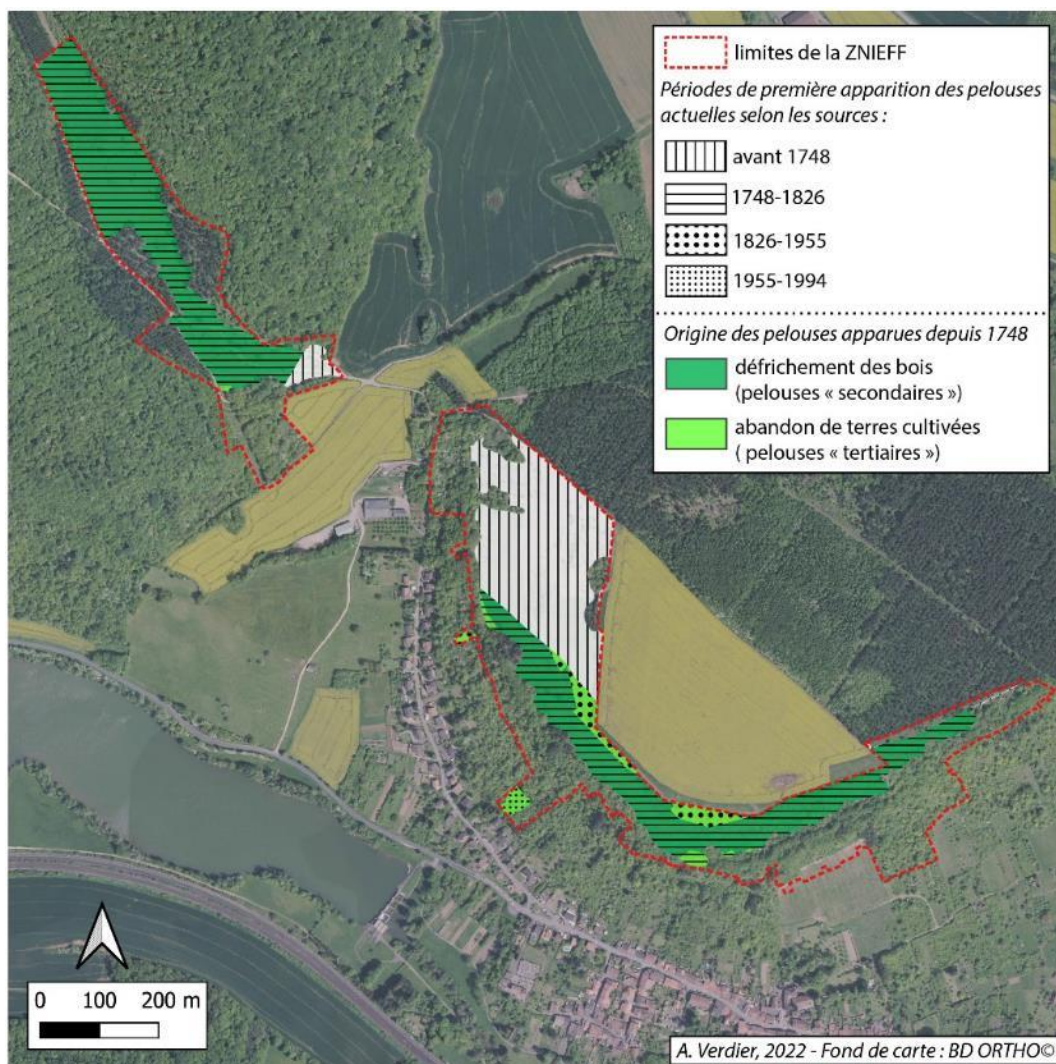
Source : Autochromes (1899-1919) du fonds Gérardin⁵⁴⁶.

Au-dessus des vignes, dont la présence est en recul, des étendues de pelouses rases, à peine piquetées d'arbres, où la roche parfois affleure, en particulier à Arnaville.

D'autres surfaces de pelouses, beaucoup plus modestes (0,8 ha), proviennent de l'abandon d'anciennes cultures, ayant eu lieu à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle.

⁵⁴⁶ Accessible en ligne : <https://autochromes.ensad-nancy.eu/> (Consulté le 15/09/2022)

Ce phénomène est à relier au déclin de la viticulture sur les coteaux, puisque la plupart de ces pelouses sèches apparues plus récemment sont d'anciennes vignes (Carte 36).



Carte 36 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles sur les sites du Rudemont et la Côte Varenne (Arnaville).

Réalisation : A. Verdier (2022)

2.2 Trajectoires des pelouses depuis leur apparition

Distinguer les pelouses en fonction de la période où elles sont attestées pour la première fois, ne suffit pas à trancher la question de leur ancienneté. En effet, l'importante instabilité spatiale du *saltus* au cours des trois derniers siècles implique que des pelouses ont pu disparaître à certains moments, en raison de la mise en culture et du reboisement, et réapparaître plus tard. Dans cette deuxième partie de résultats, nous présentons les trajectoires géohistoriques des pelouses sur chacun des sites, pour finalement évaluer le degré d'instabilité de celles qui sont aujourd'hui préservées. Les résultats montrent que les

cinq sites retenus présentent des profils variés (Figure 69) qui rendent compte de la diversité des trajectoires des pelouses depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui.

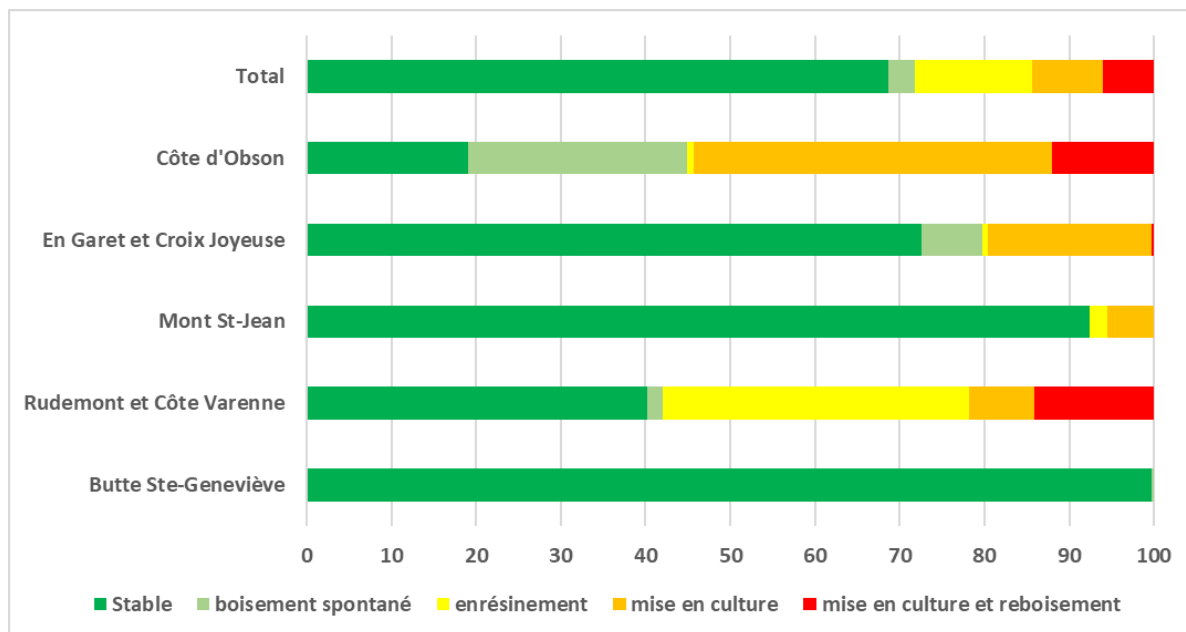


Figure 69 : Degrés d'instabilité historique des pelouses actuelles

2.2.1 Les sites où les pelouses sont plutôt stables depuis leur apparition : la butte Sainte-Geneviève, le Mont Saint-Jean, En Garet/Croix-Joyeuse

- La butte Sainte-Geneviève

Les trajectoires de pelouses de la butte Sainte-Geneviève sont les plus simples. Après leur apparition, principalement en raison d'un abandon des cultures sur la butte, les pelouses atteignent leur étendue maximale en 1955 avec un peu moins de 23 ha. La diminution des surfaces en pelouse a été ensuite plutôt contenue (6 ha). Elle résulte d'une afforestation naturelle : la ceinture boisée qui entoure la butte s'est densifiée et a, peu à peu, colonisé le sommet (Figure 70).

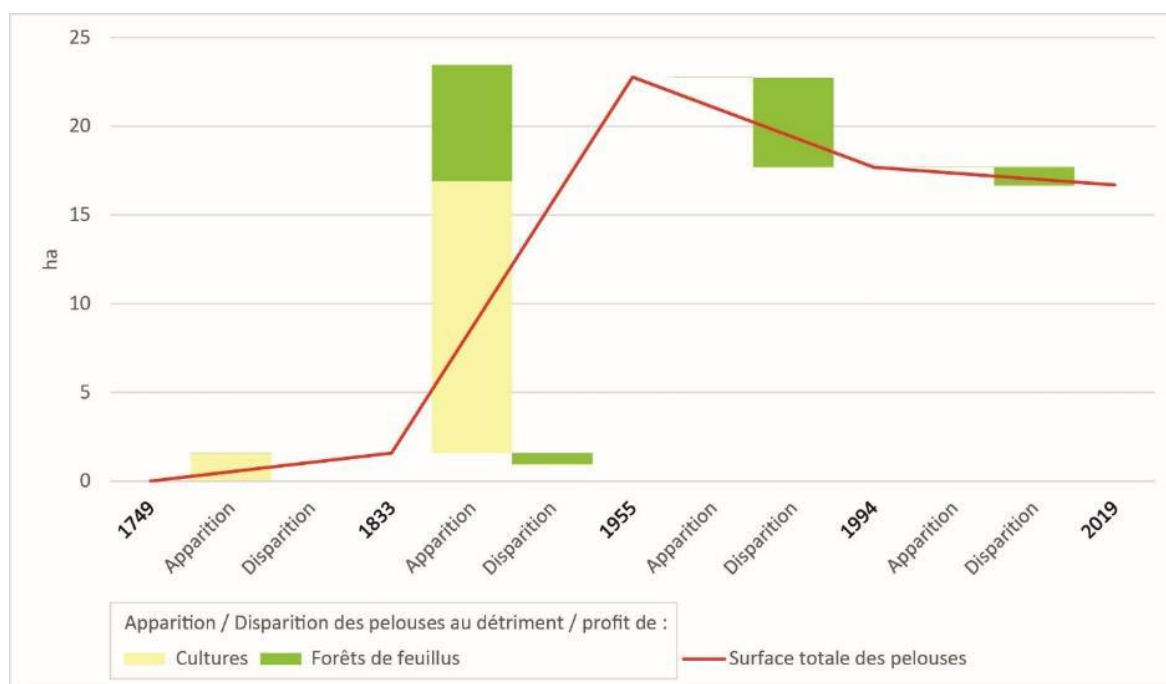


Figure 70 : Évolution des surfaces de pelouses de la butte Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy)

Note : Le graphique de transition se lit ainsi : entre 1833 et 1855, 22 ha de pelouses sont apparus au détriment des cultures (15 ha) et de la forêt de feuillus (7 ha).

La relative stabilité des pelouses est à relier à l'histoire militaire du secteur. Alors que l'armée avait étendu son emprise sur le plateau de Malzéville à la fin des années 1880, elle acquiert quelques années plus tard, en 1896, la butte Sainte-Geneviève qui en constitue le prolongement naturel. Comme tous les points hauts du Grand Couronné depuis le traité de Francfort (1871), il s'agit alors d'un lieu stratégique. Il sert plus particulièrement de terrain d'exercice aux régiments d'infanterie de la garnison de Nancy (Beaupré, 1910). Des vestiges d'ouvrages de campagne (tranchées) sont encore visibles sur le site⁵⁴⁷. Comme à Malzéville, l'emprise militaire a d'une certaine manière fossilisé le site à l'état de *saltus*, le préservant d'éventuelles tentatives de mise en culture et surtout des opérations de reboisement fréquentes dans la seconde moitié du XXe siècle. Alors que l'armée désinvestissait les lieux, une certaine pression anthropique s'est maintenue, empêchant le site de s'embroussailler, comme ce fut le cas pour d'autres pelouses sèches incluses dans des périmètres militaires⁵⁴⁸. Un pâturage ovin assez intensif accompagné d'une fréquentation importante du site⁵⁴⁹ ont

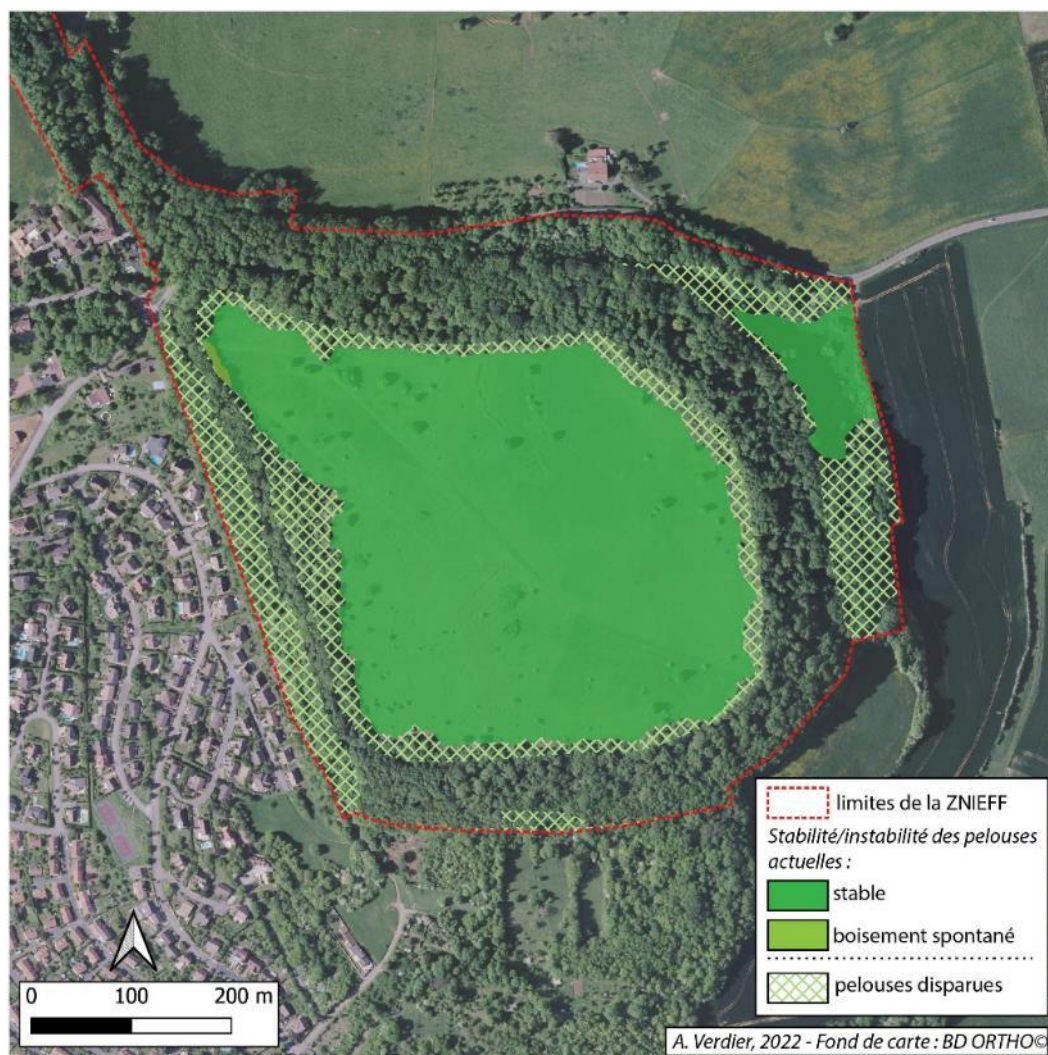
⁵⁴⁷ Voir la photographie qui accompagne la Figure 67. **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

⁵⁴⁸ On peut penser au Mont Saint-Quentin qui, bien qu'en situation périurbaine, a presque totalement perdu l'aspect très ouvert qu'il avait encore au début du siècle dernier.

⁵⁴⁹ Chaque année un cross (les « foulées de l'oppidum ») rassemblant plusieurs centaines de personnes est organisé sur la butte.

contenu la pression des ligneux, surtout à partir des années 1990, alors que l'étalement urbain gagne les premières pentes de la butte.

Finalement, les pelouses sèches actuellement présentes au sommet de la butte Sainte-Geneviève sont donc restées stables depuis leur apparition (Carte 37).



Carte 37 : Stabilité/instabilité des pelouses de la butte Sainte-Geneviève

Réalisation : A. Verdier (2022)

- Le Mont Saint-Jean

Les trajectoires des pelouses du Mont Saint-Jean sont différentes. La régression des surfaces est continue depuis le XVIII^e siècle, époque à laquelle la quasi-totalité de l'espace considéré était occupée par des pelouses (9,5 ha). Ce sont essentiellement les reboisements qui sont à l'origine de la disparition des pelouses. Une première phase, entre 1831 et 1955, correspond à un enrésinement. Les sources disponibles permettent de dater plus précisément cet épisode. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la commune de Jeandelaincourt semble

être restée insensible aux projets de reboisement qui étaient alors préconisés pour valoriser les terrains communaux incultes. Les archives communales ne contiennent aucune trace d'un tel projet, contrairement à celles de la commune voisine (Moivrons) qui entreprend le reboisement de la partie du Mont Saint-Jean située sur son territoire. Entre 1874 et 1883, 10 ha sont reboisés en pins noir d'Autriche, seule essence que l'administration forestière juge compatible avec les sols pierreux et desséchés en été du mont⁵⁵⁰. Les premières photographies aériennes du secteur, en 1935, montrent que les zones reboisées sont surtout cantonnées sur la commune de Moivrons, les pentes du mont situées sur le territoire de Jeandelaincourt restant nues. L'enrésinement ne débute qu'après la Seconde Guerre mondiale, dès 1945-1946. Toutefois, l'extrémité nord du Mont Saint-Jean n'est pas concernée par ces opérations, ce qui permet aux pelouses de se maintenir dans ce secteur malgré une régression continue depuis les années 1950. Celle-ci s'explique par une fermeture spontanée du milieu, largement entretenue par le caractère pionnier du Pin noir utilisé dans les opérations de reboisement du mont. Dans les limites de la ZNIEFF actuelle, ce sont un peu moins de 6 ha de pelouses (5,8 ha) qui ont disparu en raison de ces boisements spontanés (Figure 71).

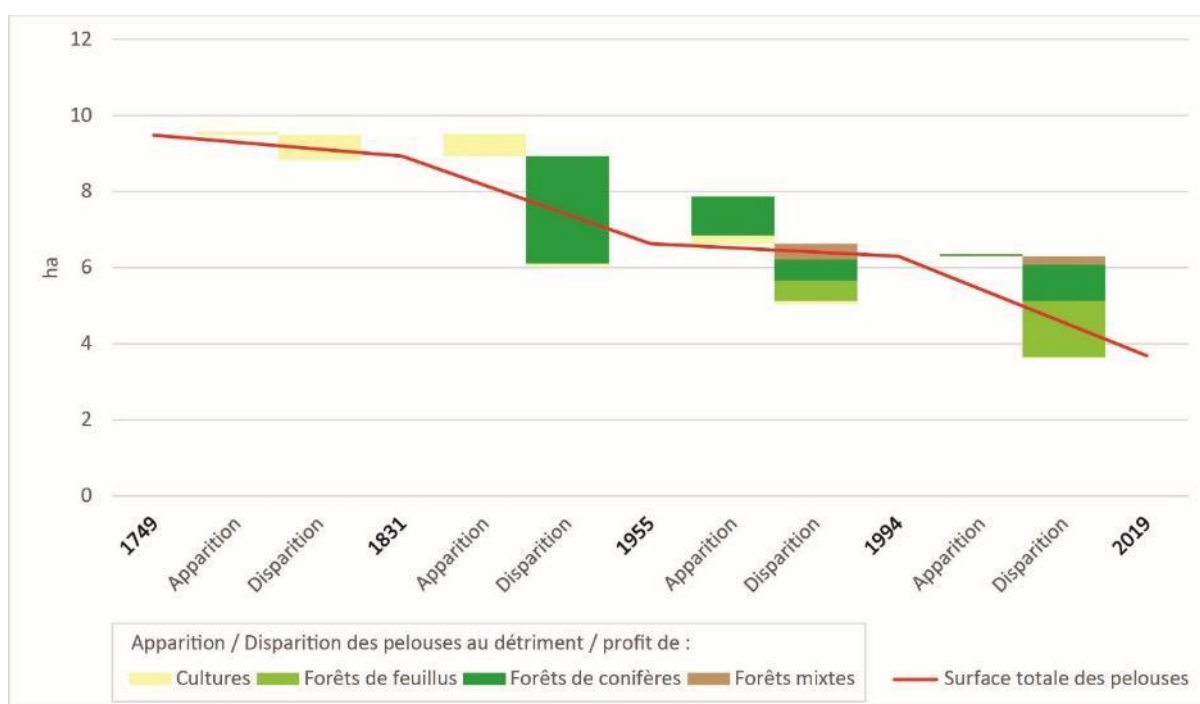
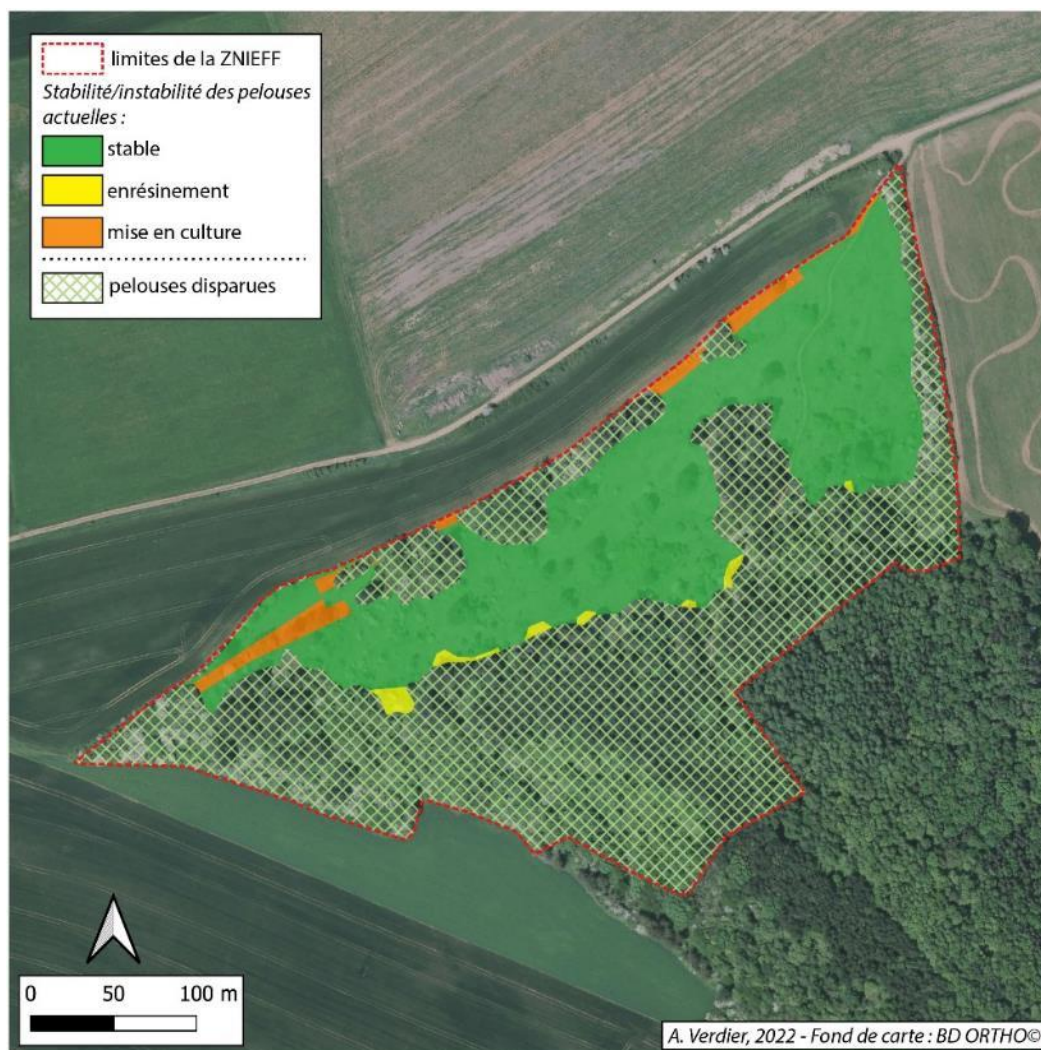


Figure 71 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF des pelouses du Mont Saint-Jean

⁵⁵⁰ A. D. 54 : WO 2526 Moivrons – Rapport de l'inspecteur adjoint des forêts de l'inspection de Nancy Sud

Outre cette tendance à la fermeture du milieu, le secteur étudié a non seulement échappé aux opérations de reboisement, mais également à la mise en culture. La commune de Jeandelaincourt a procédé au partage de ses communaux en 1806. À cette occasion, le conseil municipal a arrêté que les 12 ha sur le Mont Saint-Jean resteraient en vaine pâture comme par le passé⁵⁵¹. Sur le cadastre de 1831, ce secteur est déclaré comme « terre vaine », et par la suite aucune tentative de mise en culture n'est attestée. En 1872, É. Bécus mentionne 15 ha de friches communales, appartenant à la commune de Jeandelaincourt, à reboiser sur le Mont Saint-Jean (Bécus, 1872, p. 105). Cette partie du mont est donc vraisemblablement restée un maigre *saltus* jusqu'à nos jours. Les pelouses sèches actuellement gérées par le CEN Lorraine sont, dans leur très grande majorité, stables depuis le milieu du XVIIIe siècle (Carte 38).

⁵⁵¹ A. D. 54 : WO Jeandelaincourt – Séance extraordinaire du conseil municipal du 25 mars 1806



Carte 38 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches du Mont Saint-Jean

Réalisation : A. Verdier (2022)

- En Garet et Croix Joyeuse (Waville)

Les pelouses d'En Garet et de la Croix Joyeuse à Waville ont connu des trajectoires assez similaires à celles du Mont Saint-Jean. Les étendues de pelouses culminent au début du XIXe siècle, avec 22,6 ha. L'actualisation du cadastre en 1850 ne laisse pas entrevoir de baisse significative : quelques hectares de pelouses (4,6 ha) ont été mis en culture dans la partie Nord d'En Garet. Il s'agit de « terrains plantés », terme assez vague qui ne permet pas de déterminer avec certitude la nature des cultures en question. Cette exception mise à part, le secteur est demeuré à l'état de *saltus*, les surfaces restantes à En Garet étant trop pentues pour envisager une mise en culture. Bien que plus plat, le secteur de la Croix Joyeuse est également resté à l'écart des labours au XIXe siècle. Alors qu'en 1816 la communauté de Waville a procédé à un partage de ses terrains communaux, les délibérations du conseil

précisent à ce sujet que les « terres de Joyeuse » ne sont pas concernées par cette opération⁵⁵². L'augmentation de la population dans la commune aurait pu aboutir à une extension des cultures sur ce secteur. En 1863, quarante-quatre habitants non pourvus de portions communales réclament un nouveau partage⁵⁵³, mais leur demande est rejetée par le conseil municipal. La Croix Joyeuse est par conséquent restée à l'écart du mouvement de partage des communaux et donc des labours et des amendements qui auraient pu modifier le milieu en profondeur.

La diminution des pelouses au cours de la seconde moitié du XXe siècle est principalement le fait d'une progression des surfaces boisées. La Croix Joyeuse fait l'objet d'un enrésinement à partir des années 1950, auquel échappe le secteur de pelouses aujourd'hui préservé. Sur En Garet, il s'agit d'une afforestation spontanée. Faute d'exploitation, la végétation s'est peu à peu fermée. Abandon et reboisement conjugués ont entraîné un recul plus rapide des pelouses à Waville que sur le Mont Saint-Jean (de 21,7 à 6,1 ha entre 1955 et 2019) (Figure 72).

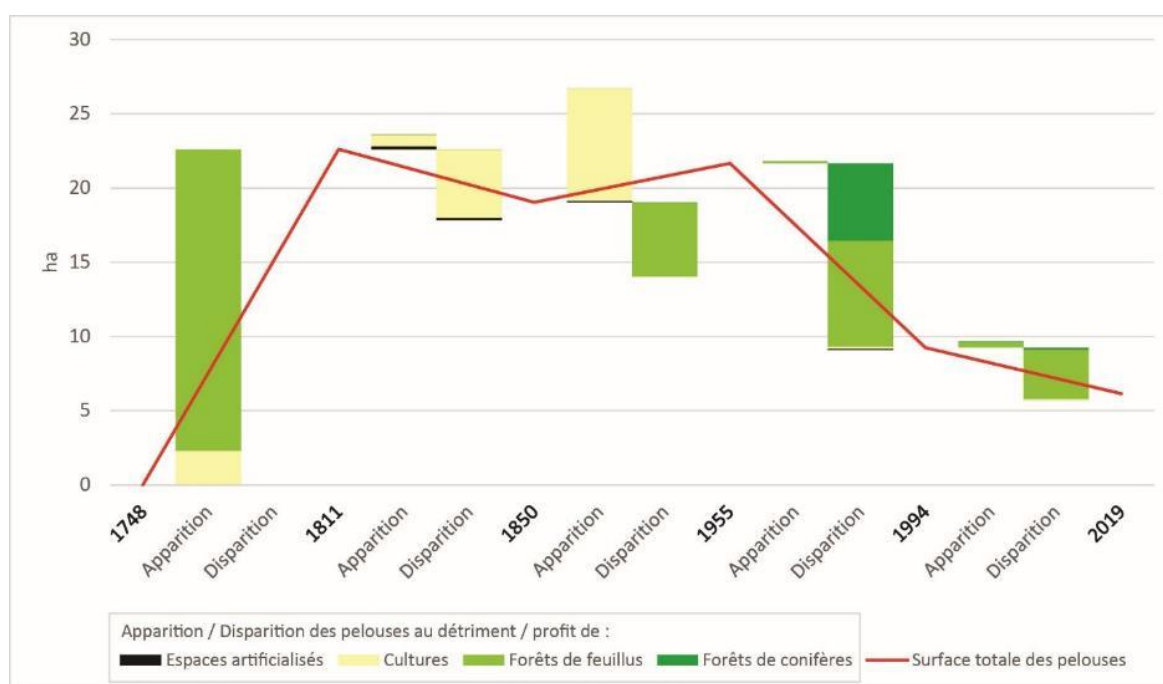


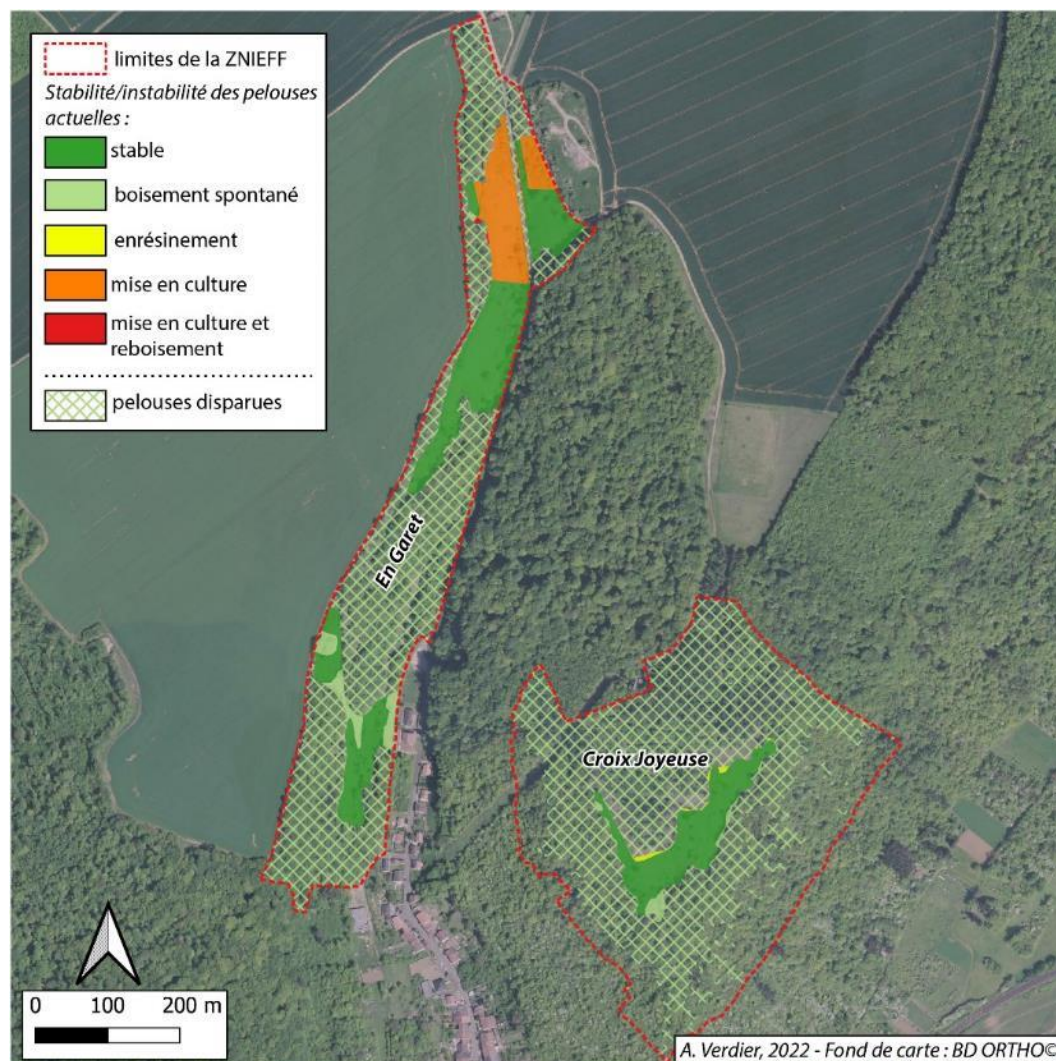
Figure 72 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF de la Croix Joyeuse et d'En Garet (Waville)

Les pelouses sèches d'En Garet et de la Croix Joyeuse sont donc restées plutôt stables depuis leur première apparition sur le cadastre en 1811. Seul le secteur nord d'En Garet

⁵⁵² A. D. 54 : WO 3505 Waville – Extrait du registre des délibérations

⁵⁵³ A. D. 54 : WO 3505 Waville – Pétition des habitants de Waville non pourvus de lots de biens communaux

présente une certaine instabilité en raison de la mise en culture effectuée au XIXe siècle (Carte 39).



Carte 39 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches de la Croix Joyeuse et d'En Garet (Waville)

Réalisation : A. Verdier (2022)

2.2.2 Les sites où les pelouses ont été marquées par une certaine instabilité : Côte d'Obson et Rudemont/Côte Varenne

- La Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze)

Contrairement aux sites précédents, celui de la Côte d'Obson n'a pas échappé aux labours. En 1747, les pelouses couvrent 12,4 ha, soit la quasi-totalité de l'espace étudié. Le mouvement de mise en culture n'est perceptible que lors de la mise à jour du cadastre. Il s'est donc essentiellement produit entre 1813 et 1850, ce qui correspond à la troisième vague de mise en culture des communaux en Lorraine, et à l'apogée de ce phénomène dans la

région. Ainsi, en 1850, plus de la moitié des pelouses de 1747 (7 ha environ) sont cultivées. L'état des lieux en 1955 montre que ce mouvement n'a été que temporaire. Les cultures ont disparu, et les surfaces ainsi libérées sont occupées, non par la pelouse, mais par la forêt de feuillus. En effet, en l'absence d'une pression pastorale suffisante, la reconquête forestière est plus rapide encore sur les terrains anciennement amendés. Le processus se poursuit ensuite et il est, comme sur les autres sites, accéléré par les enrésinements réalisés à proximité (Figure 73).

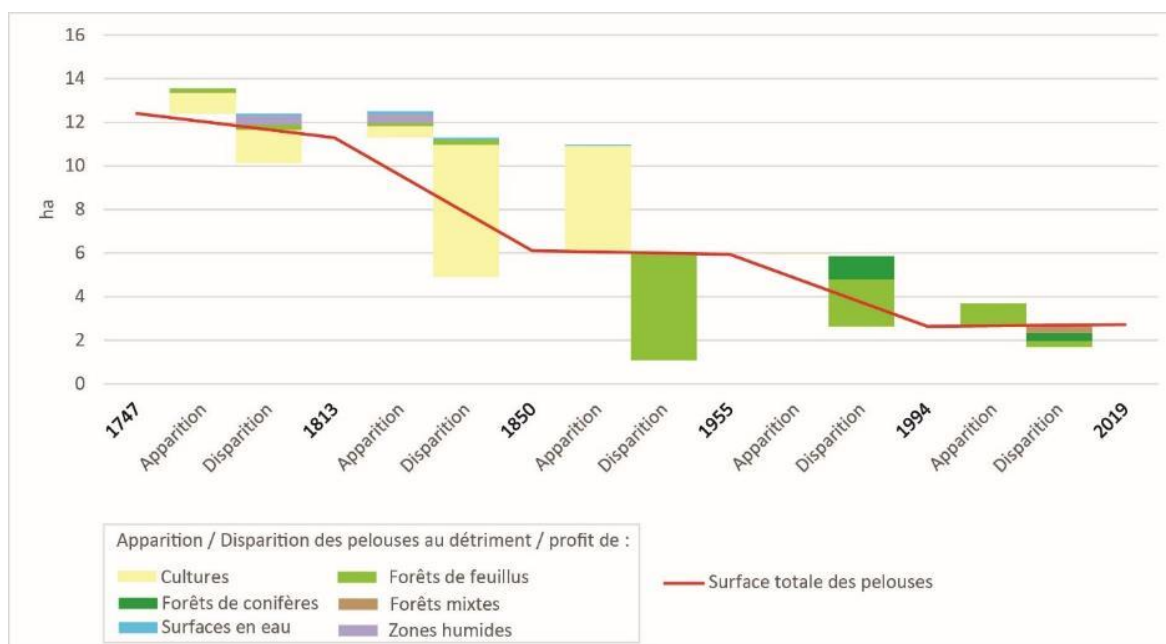
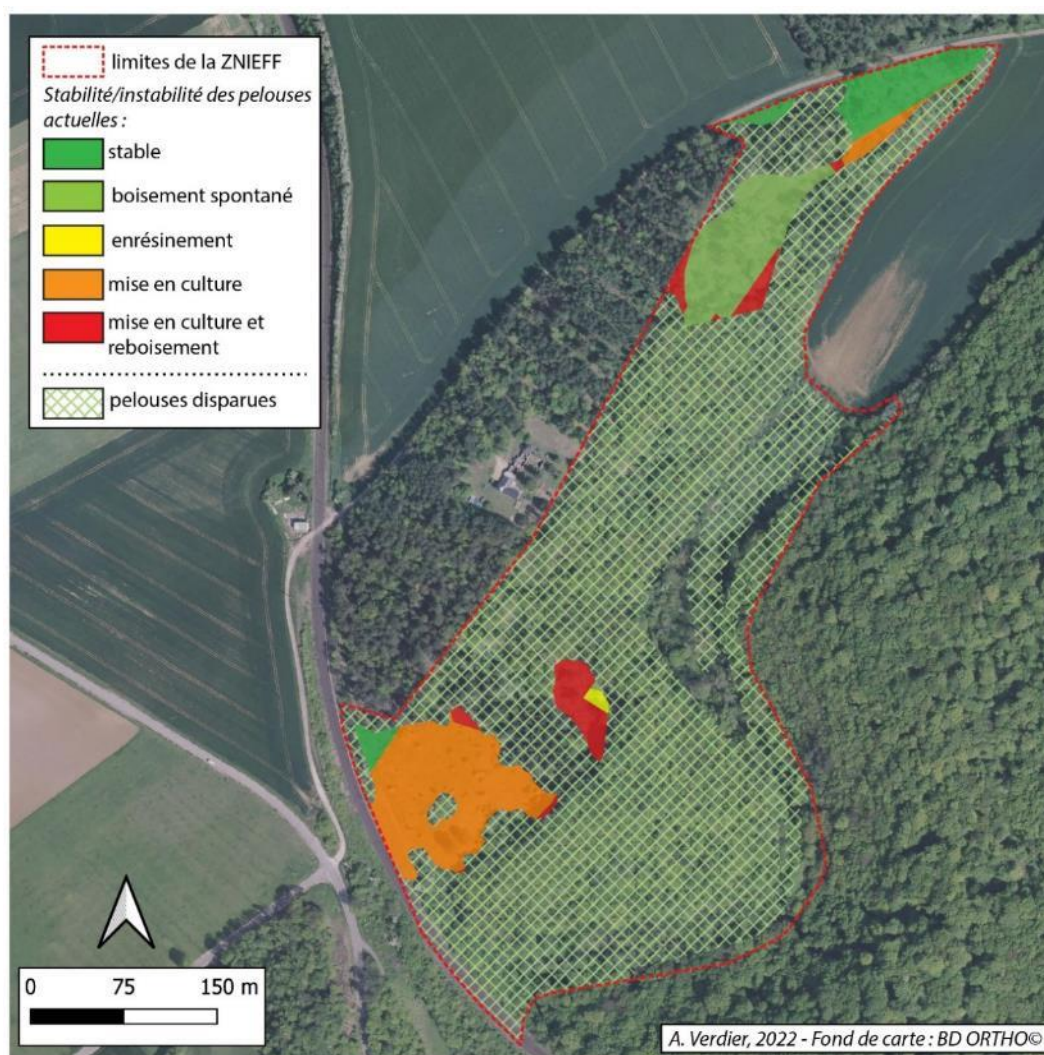


Figure 73 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF des pelouses de la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze)

Parmi les maigres surfaces de pelouses restantes, rares sont celles qui sont restées stables depuis le milieu du XVIIIe siècle. Elles se trouvent principalement dans le secteur Nord, celui qui présente le moins bon état de conservation. Le secteur Sud, mieux conservé, et sur lequel se sont concentrées les opérations de restauration ces dernières années, a été presque intégralement cultivé par le passé (Carte 40).



Carte 40 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches de la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze)

Réalisation : A. Verdier (2022)

- Le Rudemont et la Côte Varenne (Arnaville)

Les trajectoires des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne sont les plus complexes des cinq sites étudiés. Comme le montre la figure ci-dessous, les surfaces ont fortement varié au cours des trois derniers siècles (Figure 74).

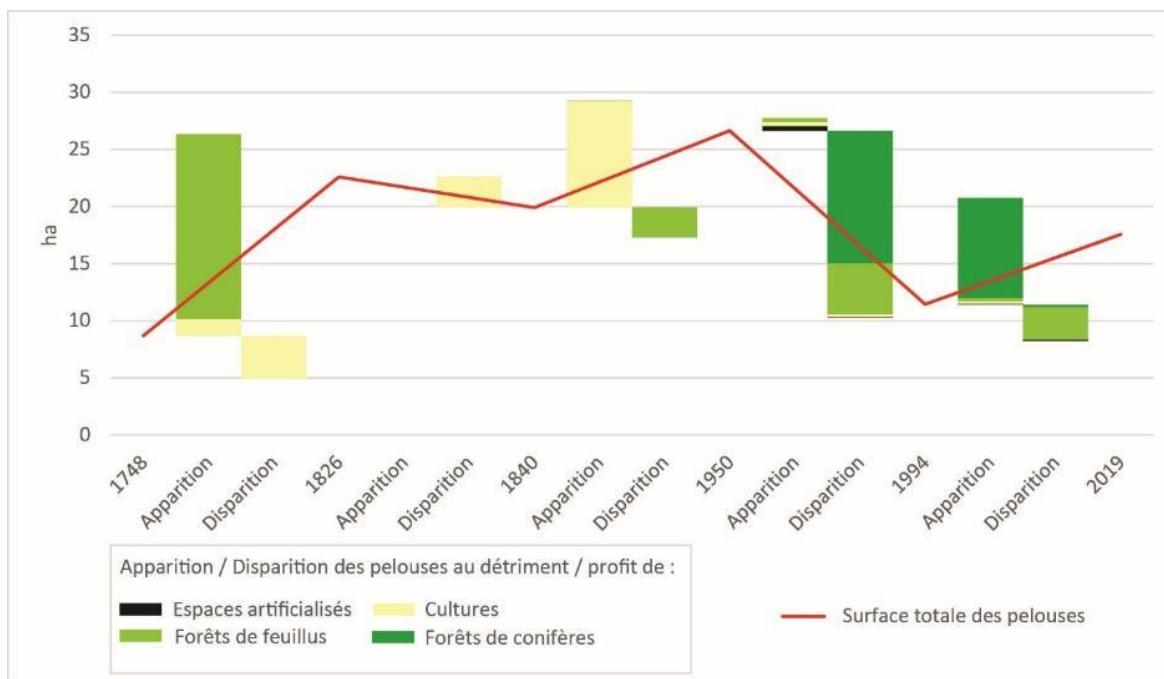


Figure 74 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne (Arnaville)

Entre le milieu du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe, la disparition des pelouses dans le cadre du partage des communaux est compensée par de nouveaux défrichements. C'est finalement en 1955 que les pelouses atteignent leur extension maximale avec 26,6 ha. Cette progression résulte des défrichements réalisés entre le milieu du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle, puis de l'abandon des cultures entre le milieu du XIXe et les années 1950. Avant le milieu du XXe siècle le secteur a été peu concerné par les reboisements. En 1860, alors que les cultures sur le Rudemont ont cessé, l'administration forestière suggère un reboisement du sommet de la butte⁵⁵⁴. Mais l'année suivante, le conseil municipal indique y être défavorable, car elle « possède peu de terres pour le parcours du troupeau », et préfère par conséquent, que la « côte de Rudemont soit conservée en pâtis pour l'entretien du troupeau communal⁵⁵⁵ ». Au tournant du XXe siècle, les esprits semblent mieux préparés à l'idée d'un reboisement des terrains en friche. La création d'une Société scolaire forestière en 1906 n'est certainement pas étrangère à ce changement. Plusieurs hectares appartenant à des particuliers sont reboisés, puis, en 1910, ce sont des terrains communaux qui sont concernés par ces travaux conduits par la Société (Hergott, 1911, p.123-125). Mais le mouvement alors enclenché a, semble-t-il, été stoppé par la Première Guerre mondiale. En

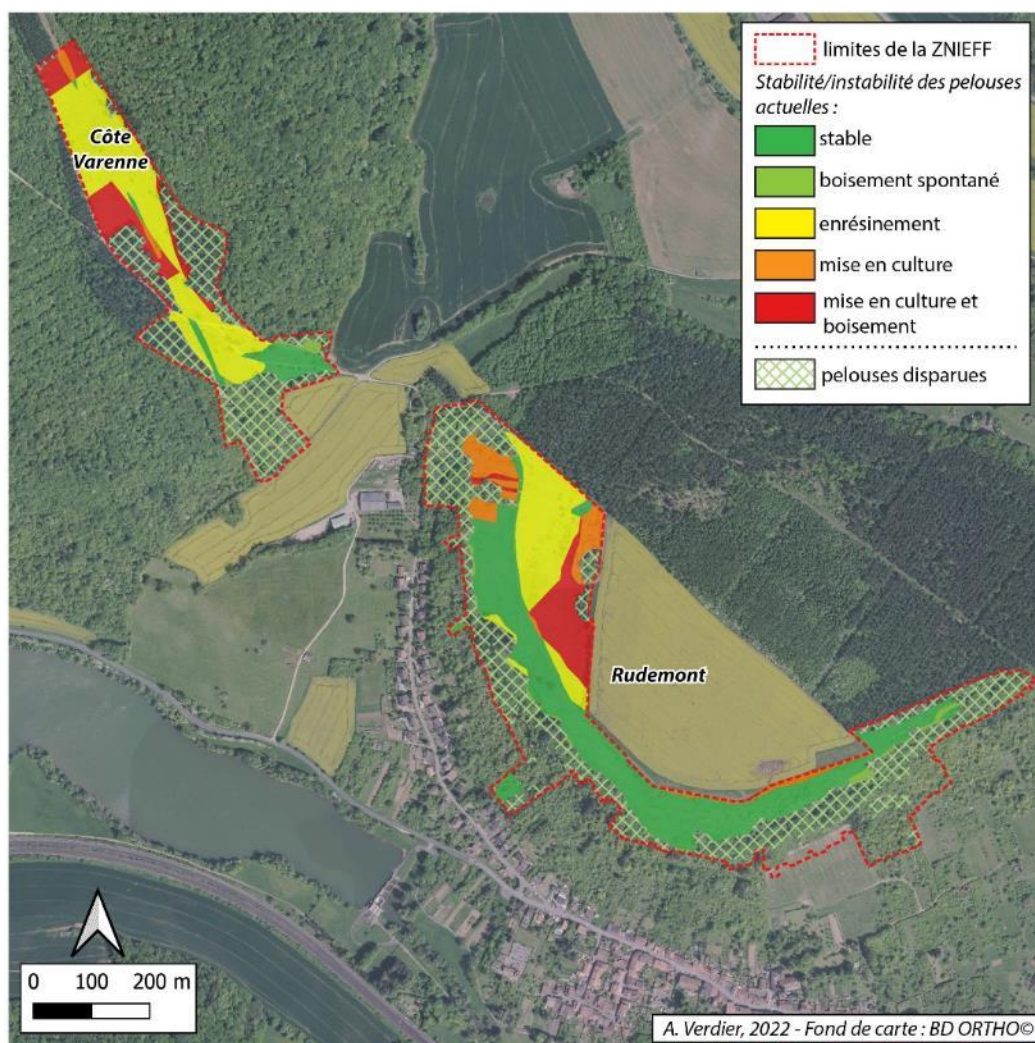
⁵⁵⁴ A. D. 54 : WO 705 Arnaville – Procès-verbal de reconnaissance des terrains en friches appartenant à la commune d'Arnaville (10 octobre 1860).

⁵⁵⁵ A. D. 54 : WO 705 : Délibérations du conseil municipal de la commune d'Arnaville. Séance extraordinaire du 20 octobre 1861.

1955, l'enrésinement dans les limites de la ZNIEFF actuelle est tout à fait marginal (un demi-hectare). Les projets de reboisement n'aboutissent qu'à la fin des années 1970, donc très tardivement par rapport aux autres sites. Ils se poursuivent durant les années 1980, alors que la richesse environnementale des deux sites venait d'être soulignée dans le cadre des inventaires établissant les ZNIEFF. Cette incongruité a débouché sur l'abattage des pins noirs dans les années 2000⁵⁵⁶, ce qui explique l'extension des surfaces de pelouses entre 1994 et 2019 (+ 6,2 ha) ; même si, sur la même période, la fermeture spontanée des pelouses n'a été qu'imparfaitement contenue (- 2,8 ha).

En raison de ces trajectoires complexes, certains secteurs de pelouses sèches ont connu une très grande instabilité au cours des trois derniers siècles. Notamment sur la Côte Varenne qui a été successivement déboisée, cultivée, enrésinée, pour finalement être de nouveau déboisée au début des années 2000. D'un autre côté, d'autres secteurs sont restés stables, en particulier ceux situés sur les pentes du Rudemont et à l'extrémité basse de la Côte Varenne (Carte 41).

⁵⁵⁶ Chapitre 4 :2.3.2



Carte 41 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches du Rudemont et de la Côte Varenne (Arnaville)

Réalisation : A. Verdier (2022)

2.3 Pelouses anciennes/pelouses récentes

En croisant les résultats relatifs à la période de première apparition des pelouses dans la documentation planimétrique avec ceux concernant la stabilité historique, nous pouvons estimer l'ancienneté des pelouses actuellement présentes sur les cinq sites étudiés. Pour cela, il est nécessaire d'adopter une démarche régressive (ou antéchronologique) pour déterminer le laps de temps durant lequel l'état herbacé s'est maintenu sans perturbations (mise en culture ou reboisement). Cette durée correspond à l'âge de la pelouse, exprimée sous la forme d'un intervalle de temps nécessairement variable en fonction des bornes chronologiques⁵⁵⁷. Dans certains cas, il peut être très important (supérieur à cent ans), en raison d'un faible renouvellement des cartes et des plans durant presque un siècle (1850-

⁵⁵⁷ Pour des raisons de lisibilité, les bornes de cet intervalle ont été arrondies à la dizaine inférieure.

1950). Toutefois, pour obtenir l'âge moyen des pelouses, pondéré par les surfaces, nous avons transformé cet intervalle en un âge calculé selon le principe de l'interpolation linéaire⁵⁵⁸. Pour les surfaces qui ne sont pas circonscrites dans un intervalle, c'est-à-dire celles dont l'origine est antérieure à nos sources, nous avons retenu uniquement l'âge minimum (environ 270 ans). La moyenne obtenue sous-estime donc très probablement l'âge des pelouses, mais elle est nécessaire pour effectuer une comparaison entre les sites.

Enfin, comme la littérature en écologie historique suggère que l'effet des labours sur le milieu est potentiellement irréversible à l'échelle des temps historiques, nous faisons figurer les secteurs des pelouses pour lesquels nous disposons des preuves d'un passé cultural, soit que la pelouse ait été mise en culture entre sa première apparition et aujourd'hui (ce qui correspond aux niveaux orange et rouge sur les cartes d'instabilité présentées plus haut), soit qu'il s'agisse d'une pelouse issue d'un abandon de terres cultivées (pelouses « tertiaires » identifiées dans la première partie des résultats).

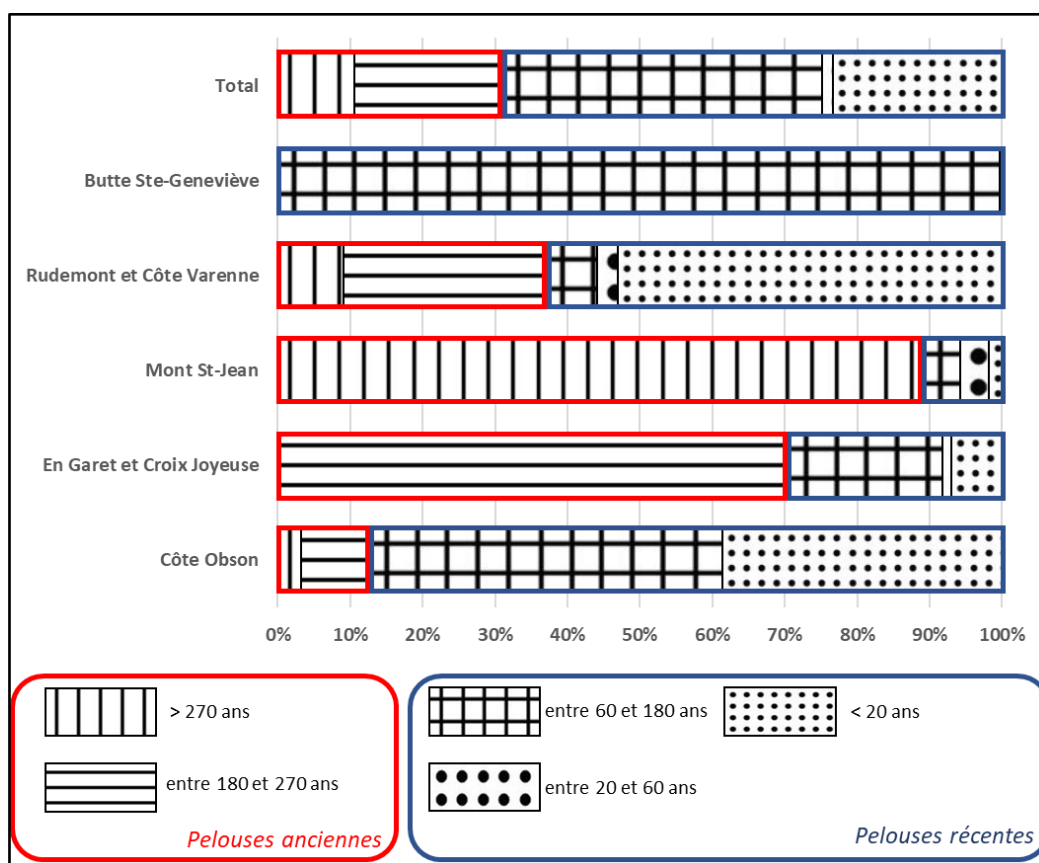
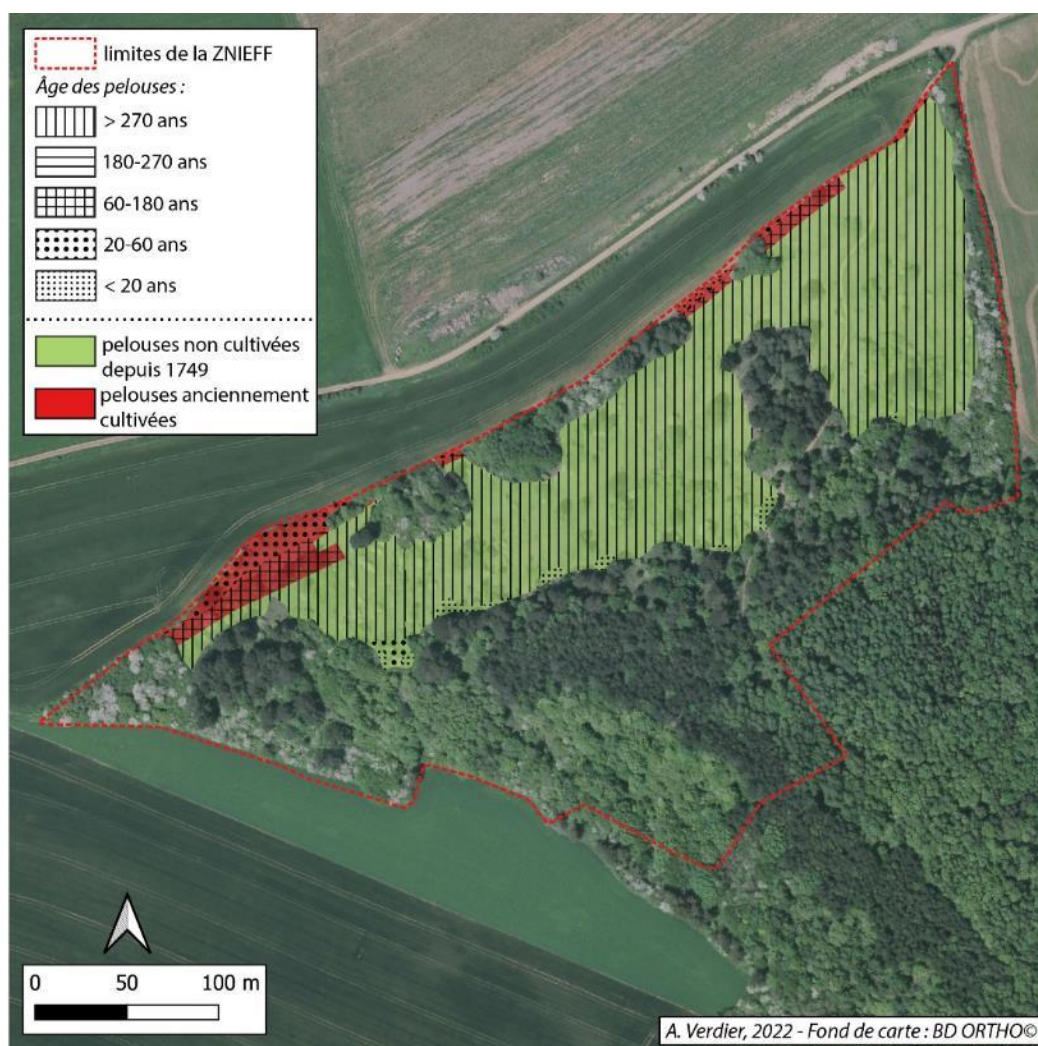


Figure 75 : Estimation de l'ancienneté des pelouses actuelles

⁵⁵⁸ Ainsi l'âge interpolé d'une surface de pelouse attestée sur les photographies aériennes de 1994, mais non sur celles de 1955, sera de 44,5 ans. C'est-à-dire (âge maximal (64 ans) + âge minimal (25 ans)) / 2.

2.3.1 Le Mont Saint-Jean (Jeandelaincourt) et En Garet/Croix Joyeuse (Waville) : des pelouses âgées d'au moins deux siècles.

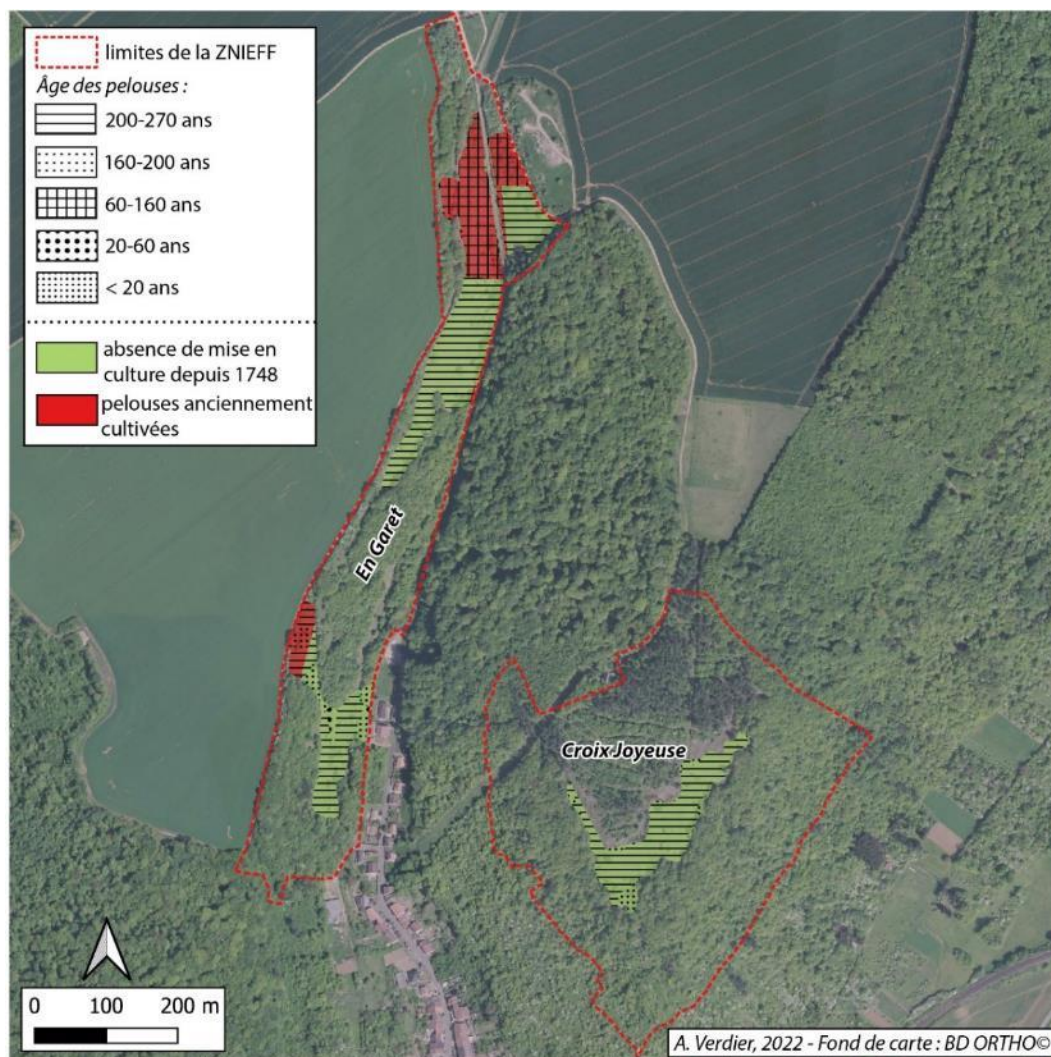
Les pelouses du Mont Saint-Jean sont les plus anciennes. Attestées dès la réalisation du plan-terrier de Gorze, elles sont restées stables au cours des trois derniers siècles, à l'exception de quelques secteurs cultivés. La plus grande partie des pelouses est donc âgée de plus de 270 ans (Carte 42). Parmi les cinq sites, il s'agit logiquement du site où l'âge moyen des pelouses est le plus ancien : 250 ans.



Carte 42 : Estimation de l'âge des pelouses du Mont Saint-Jean (Jeandelaincourt)
Réalisation : A. Verdier (2022)

Les pelouses d'En Garet et de la Croix Joyeuse ne sont attestées que depuis le premier cadastre au début du XIXe siècle, mais en raison de leur stabilité depuis leur apparition, elles sont relativement anciennes : la plupart des pelouses ont entre 200 et 270 ans d'existence. L'âge moyen, pondéré par les surfaces, est de près de deux siècles (196 ans). Même si elles

n'existaient pas au milieu du XVIII^e siècle, les pelouses sèches d'En Garet et de la Croix Joyeuse peuvent être considérées comme anciennes (Carte 43).

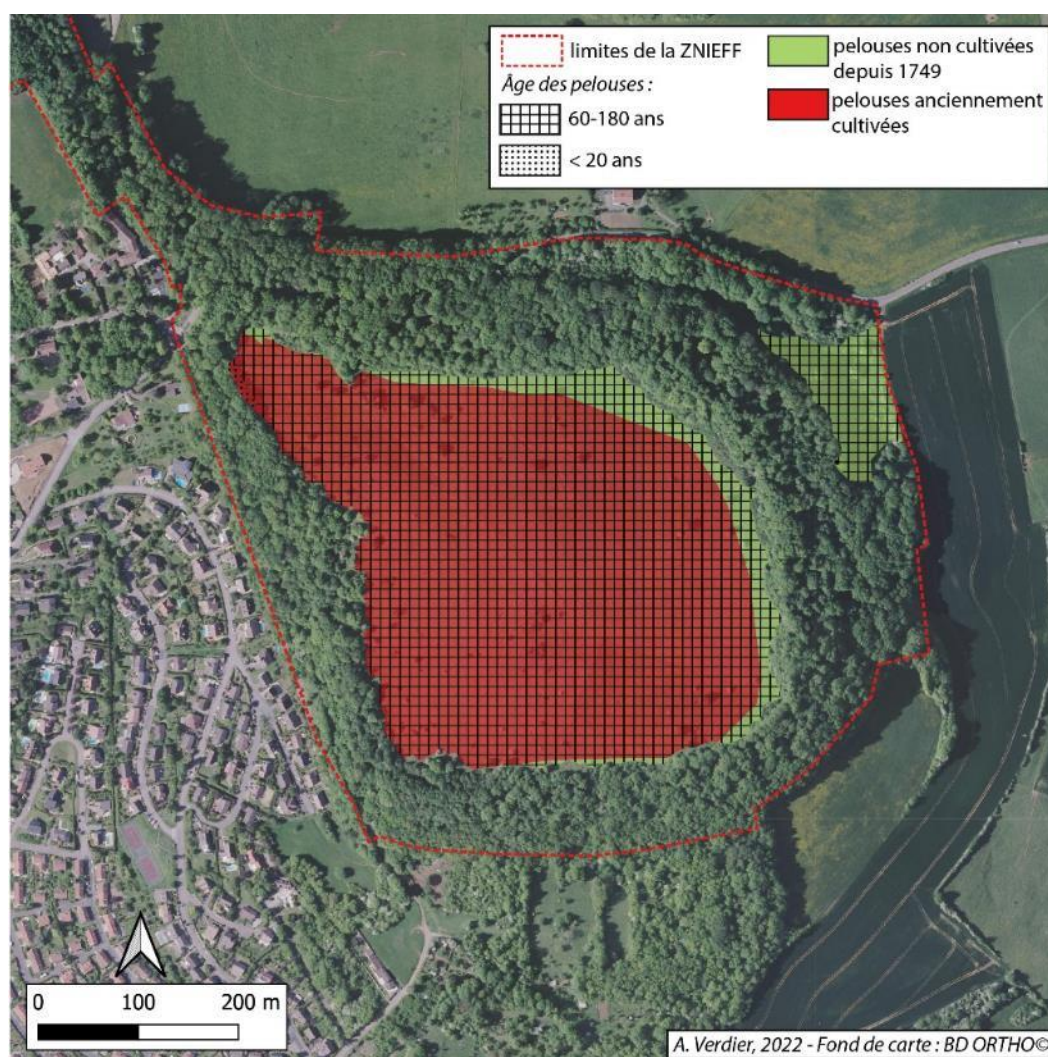


Carte 43 : Estimation de l'âge des pelouses d'En Garet et de la Croix Joyeuse (Waville)
Réalisation : A. Verdier (2022)

2.3.2 La butte Sainte-Geneviève : des pelouses récentes en passe de devenir anciennes ?

Comme nous l'avons vu dans la première partie des résultats, les pelouses de la butte Sainte-Geneviève sont celles qui sont apparues le plus tardivement. Toutefois, en raison de la grande stabilité des usages du sol sur le sommet de la butte, nous pouvons constater qu'elles ne sont pas aussi jeunes que cela. L'intervalle déterminé par les dates de référence est très étendu (60-180 ans), tandis que la moyenne des âges interpolés est de 125 ans. En outre, l'histoire militaire du site permet d'affirmer que les pelouses ont au minimum 123 ans d'existence, puisque l'armée a acheté la butte en 1896. Les cultures avaient peut-être

disparu avant cette date, car une partie importante des parcelles de terres arables dépendait de l'Institut agricole Sainte-Geneviève, fondé par Amédée Turck⁵⁵⁹, qui ferme ses portes dans les années 1850 (Knittel, 2007, p. 386). Dans ce cas, l'âge des pelouses de la butte Sainte-Geneviève pourrait s'approcher des seuils avancés par certains auteurs pour qualifier une pelouse d'ancienne⁵⁶⁰. Néanmoins, le long passé culturel du site peut constituer un obstacle au développement d'une végétation typique des pelouses anciennes (Carte 44).



Carte 44 : Estimation de l'âge des pelouses de la butte Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy)

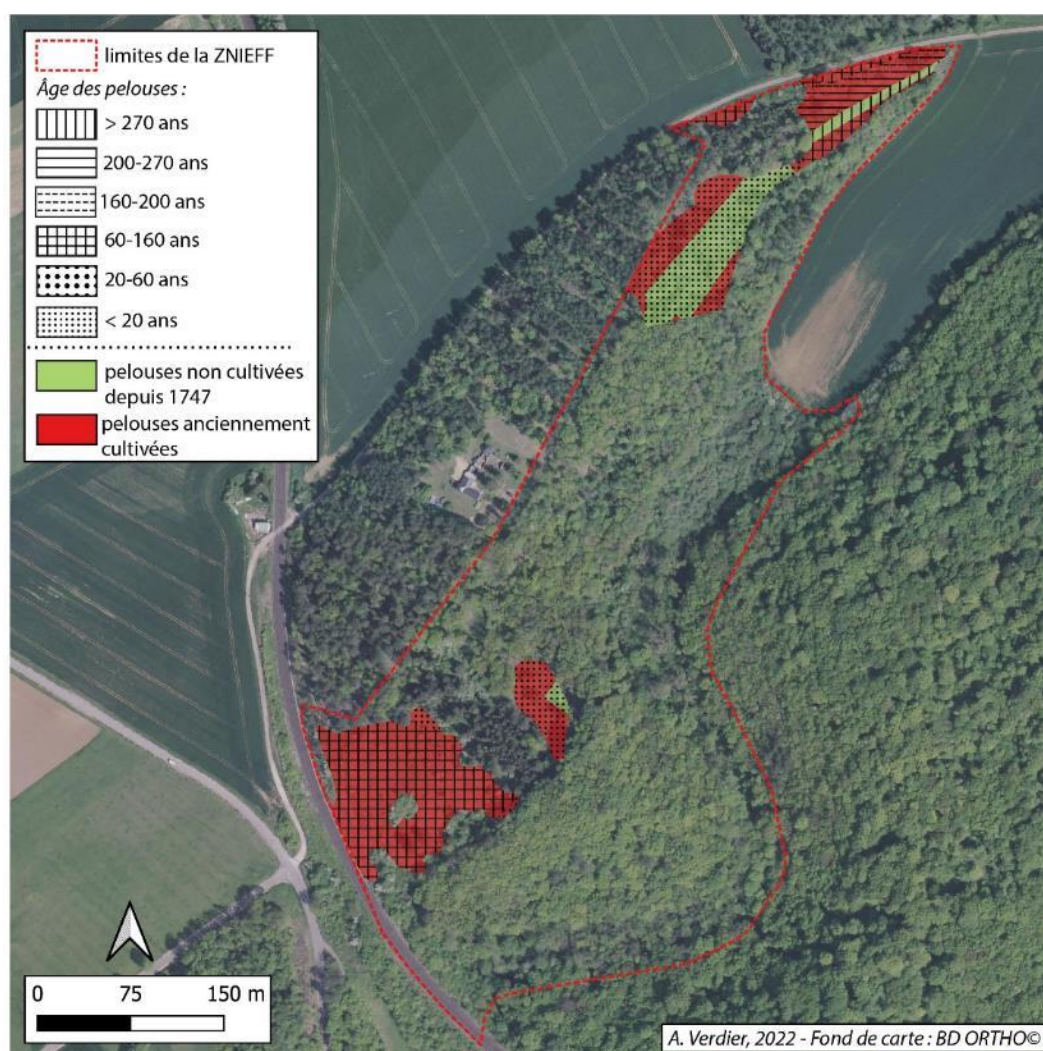
Réalisation : A. Verdier (2022)

⁵⁵⁹ Sur le modèle de l'école de Roville fondée par Mathieu de Dombasle dont A. Turck est en quelque sorte le disciple (Knittel, 2007, p. 387)

⁵⁶⁰ Wells *et al.* (1976) distinguent les pelouses âgées de plus de 130 ans par exemple.

2.3.3 La Côte d'Obson : des pelouses plutôt récentes en raison de l'importante instabilité du site.

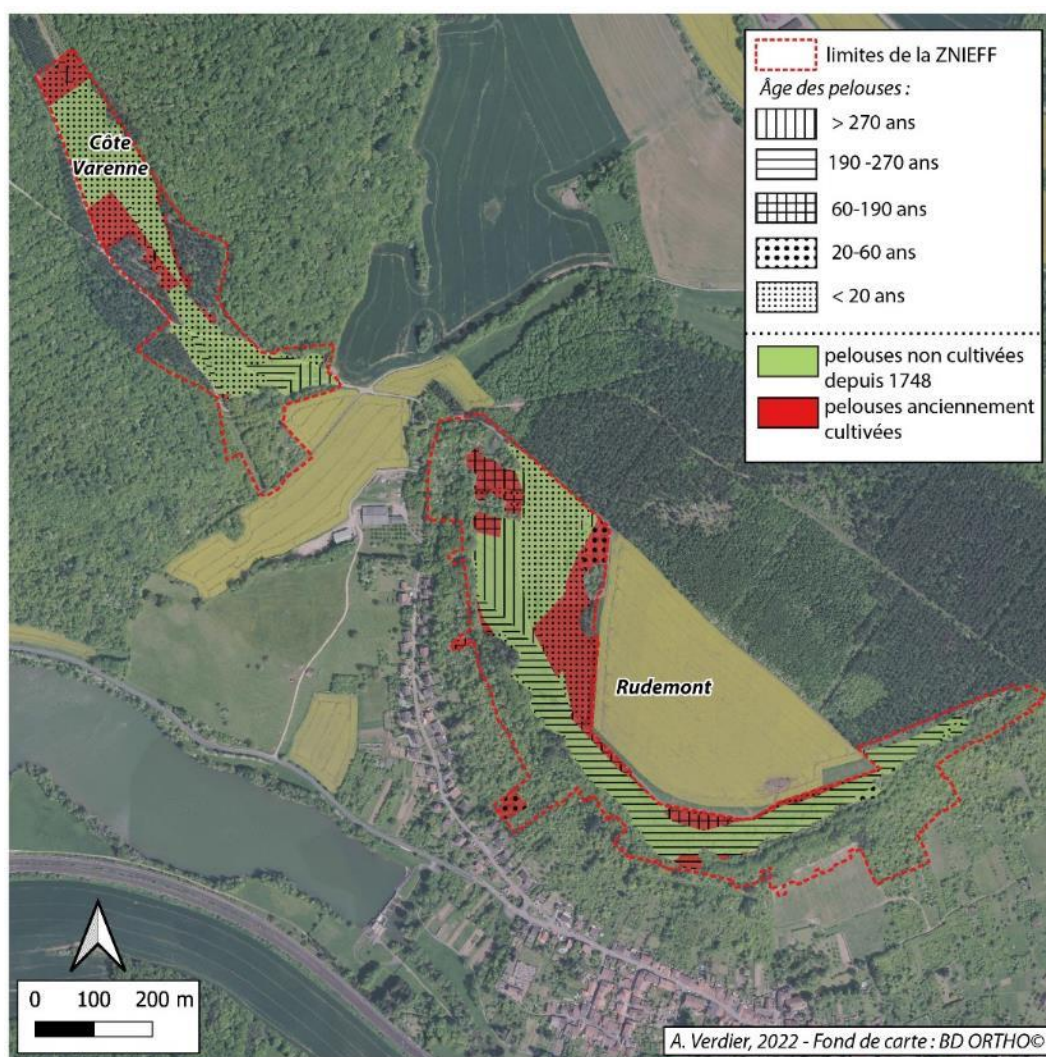
L'existence de la majeure partie des pelouses de la Côte d'Obson est attestée depuis le milieu du XVIII^e siècle. Toutefois, l'instabilité des usages du sol sur ce secteur conduit à estimer l'âge moyen des pelouses à 91 ans, le plus bas des cinq sites étudiés. Quelques pelouses, localisées dans le secteur nord, peuvent être qualifiées d'anciennes, mais elles ne représentent que de très faibles surfaces (0,24 ha). Les cultures réalisées dans ce secteur au XIX^e siècle expliquent que les pelouses de la Côte d'Obson soient plus récentes que ce que peut laisser penser leur présence sur le plan de 1747. L'ancienneté du secteur Sud est notamment similaire à celle du « néo-*saltus* » de la butte Sainte-Geneviève (Carte 45).



Carte 45 : Estimation de l'âge des pelouses de la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze)
Réalisation : A. Verdier (2022)

2.3.4 Le Rudemont et la Côte Varenne : les pelouses anciennes et récentes coexistent

La moyenne d'âge des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne, 106 ans, est probablement la moins significative, car le site compte des pelouses anciennes et des récentes. Deux secteurs de pelouses anciennes (entre 190 et 270 ans) ou très anciennes (plus de 270 ans) peuvent être identifiés. Ils se trouvent sur les versants du Rudemont et sur la partie basse de la Côte Varenne. Attestées sur les plans anciens, les pelouses de ces secteurs n'ont pas été affectées par les changements d'usage du sol. Cela correspond à une surface d'environ 6,5 ha. À l'inverse, 9,3 ha de pelouses localisés sur le sommet du Rudemont et sur la Côte Varenne peuvent être qualifiés de très récents. Ils correspondent aux secteurs déboisés au début des années 2000 et ont donc à peine 20 ans d'existence (Photographie 18). Sur le Rudemont comme sur la Côte Varenne, ces pelouses récemment restaurées sont implantées tant sur des sols anciennement cultivés, dans le contexte du partage des communaux, que sur des sols qui ne l'ont vraisemblablement jamais été (Carte 46).



Carte 46 : Estimation de l'âge des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne (Arnaville)
Réalisation : A. Verdier (2022)



Photographie 18 : La Côte Varenne (au premier plan) et le Rudemont (au second plan)

Photographie : A. Verdier (avril, 2013). Les souches des pins noirs abattus dans le cadre de la restauration de la pelouse sont encore visibles. La Côte Varenne est une pelouse très récente marquée par une instabilité certaine des usages du sol au cours des trois derniers siècles.

3 Discussion

Les cinq sites sélectionnés ne peuvent pas être forcément représentatifs de l'ensemble des pelouses sèches de Lorraine. Néanmoins, les résultats obtenus conduisent à mieux cerner les trajectoires géohistoriques du *saltus* dans la région au cours des trois derniers siècles.

Un premier constat s'impose : les pelouses sèches ne sont pas toutes issues d'un défrichement ancestral. Si certaines ont probablement une origine fort ancienne, d'autres n'apparaissent qu'après le milieu du XVIIIe siècle. Sur l'ensemble des surfaces de pelouses étudié (47 ha), un quart seulement (11,76 ha) est attesté à l'époque du terrier de Gorze. Les trois-quarts sont apparus entre le milieu du XVIIIe et le milieu du XXe siècle. Si sur ce pas de temps le *saltus* s'efface des paysages lorrains, certaines hauteurs xériques (fronts de côte) affichent une tendance divergente. Entre le milieu du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe, le défrichement des bois communaux les plus dégradés (rapailles, clairs chênes), situés sur les pentes les plus raides, se poursuit au profit de l'installation de nouvelles étendues de pelouses sèches comme à Waville et Arnaville. Ce mouvement est à replacer dans le contexte du plein démographique. Les besoins en bois s'accroissent ainsi que la pression pastorale, le nombre des bêtes augmentant autant que celui des hommes. Ce processus de recul des bois prend fin dans la seconde moitié du XIXe siècle, mais une autre évolution se met en place et contribue à la naissance de nouvelles pelouses sèches : l'abandon des terres naguère cultivées. Il n'est pas question ici des anciens pâquis communaux partagés et cultivés aux XVIIIe et XIXe siècles, mais de cultures plus anciennement établies, comme celles qui occupaient le sommet de la butte Sainte-Geneviève à Essey-lès-Nancy. L'intensification de la production agricole, sensible à la fin du XIXe siècle, conduit à abandonner les terres les moins productives et les plus excentrées. Ce phénomène est aussi à mettre en lien avec le déclin de la vigne qui débute dans la région au dernier quart du XIXe siècle. C'est surtout au XXe siècle que l'apparition de pelouses sur les anciennes parcelles cultivées des fronts de côte est perceptible. Dans les années 1950, des auteurs sont témoins de ce phénomène, par exemple, le botaniste L. Durin qui décrit en 1957 la végétation des Côtes de Meuse. Il note une extension « considérable » des pelouses, à flanc de côte, sur les terres les plus ingrates, abandonnées par les cultivateurs, et les distingue des pelouses plus anciennes, localisées au sommet de la côte et qui résultent d'une dégradation de la forêt (Durin, 1957, p. 52). Dans ce contexte, il est possible que dans certains cas l'extension maximale des pelouses corresponde au milieu du XXe siècle, avant que les opérations de reboisement ne se généralisent sur les terrains communaux.

Un deuxième constat concerne les trajectoires des pelouses au cours des trois derniers siècles. Dans l'ensemble, elles reflètent la succession des deux modalités d'effacement du *saltus* en Lorraine : la mise en culture qui culmine au milieu du XIXe siècle, puis le reboisement dont l'apogée est atteint dans la seconde moitié du XXe siècle, avec la généralisation des enrésinements. Ainsi, sur l'ensemble des sites, les surfaces de pelouses sèches déclinent, surtout depuis la seconde moitié du XXe siècle. Cependant, dans le détail, les trajectoires divergent et chaque site présente certaines spécificités. Le Rudemont et la Côte Varenne à Arnaville ont connu d'importants travaux de déboisement dans le cadre des opérations de restauration des pelouses. Les sites du Mont Saint-Jean à Jeandelaincourt, de la Croix Joyeuse et d'En Garet à Waville ont, quant à eux, la particularité d'être restés à l'écart du mouvement de mise en culture. Tandis que les pelouses de la butte Sainte-Geneviève constituent un néo *saltus* « fossilisé » par le statut militaire du site à partir de la fin du XIXe siècle. Finalement, les trajectoires des pelouses de la Côte d'Obson sont celles qui suivent le mieux le déroulement classique⁵⁶¹ à savoir une mise en culture quasi généralisée, à laquelle succède une fermeture importante de la végétation. Nous pouvons conclure qu'il est délicat d'extrapoler un scénario moyen à l'ensemble des pelouses sèches de la région. L'approche géohistorique, fondée sur l'exploitation des archives, est donc essentielle pour reconstituer le plus finement possible les évolutions des usages du sol afin de décrire au mieux le passé des pelouses aujourd'hui protégées.

En fin de compte, les surfaces de pelouses étudiées n'ont pas été aussi instables au cours des trois derniers siècles que ce que l'on pouvait imaginer au premier abord. Le cas du plateau de Malzéville, présenté plus haut, constitue plutôt un cas extrême, tout comme celui de la Côte Varenne à Arnaville. Les surfaces stables depuis leur première apparition sont majoritaires (68,6%). Le reste a connu des degrés plus ou moins importants d'instabilité liés aux boisements (17,1%) - dont une large partie résulte des enrésinements réalisés dans la seconde moitié du XXe siècle (niveau d'instabilité jaune) -, de la mise en culture (8,3%, niveau d'instabilité orange), ou bien des deux effets combinés (6%, niveau d'instabilité rouge). Les pelouses protégées des cinq sites étudiés ont donc plutôt échappé à la mise en culture (ou alors celle-ci n'a été que temporaire), ainsi qu'aux opérations de reboisement, ou bien aux deux. Les conditions naturelles expliquent probablement en partie cette stabilité : les pentes raides et les sols minces des versants du Rudemont, d'En Garet ou encore du Mont Saint-Jean sont de sérieux obstacles pour la mise en culture, et même pour le reboisement,

⁵⁶¹ Décrit dans le chapitre 7.

en rendant plus complexe l'exécution des travaux préparatoires. Mais cette stabilité peut également être le résultat du contexte démographique de chaque localité, dont dépend la demande en terres cultivables ; de l'importance des communaux disponibles (les communes de Jeandelaincourt et surtout de Waville en sont particulièrement bien dotées) ; ou encore des aléas de l'histoire comme le montre l'établissement de périmètres militaires sur certaines hauteurs stratégiques, qui indirectement préserve les pelouses sèches de la disparition.

Cette stabilité de certains secteurs au fil des siècles rend pertinente l'identification de pelouses anciennes. Celles-ci correspondent aux pelouses stables dont l'existence est attestée sur les plans cadastraux de la première moitié du XIX^e siècle, l'ancienneté de l'état herbacé étant alors d'au moins 200 ans. Le recours à des plans plus datés, comme ceux du terrier de Gorze, permet d'avoir un recul temporel supplémentaire, et d'identifier des pelouses plus anciennes encore. Toutefois, des plans de la qualité de l'atlas de Gorze ne sont évidemment pas disponibles pour toutes les localités. Le cas échéant, les résultats obtenus montrent qu'il est possible de s'en remettre uniquement aux sources du XIX^e.

Cependant, il faut privilégier les productions cartographiques à grande échelle comme le cadastre, mais aussi les plans de partage qui permettent de localiser assez précisément les secteurs cultivés, plutôt que la carte d'état-major. L'usage de cette dernière peut conduire à des conclusions erronées en raison de la mauvaise représentation des surfaces en *saltus*. À titre d'exemple, si l'on avait eu recours à cette source, nous aurions conclu que les pelouses d'En Garet et de la Croix Joyeuse sont récentes alors qu'elles sont plus que bicentennaires (Figure 76).

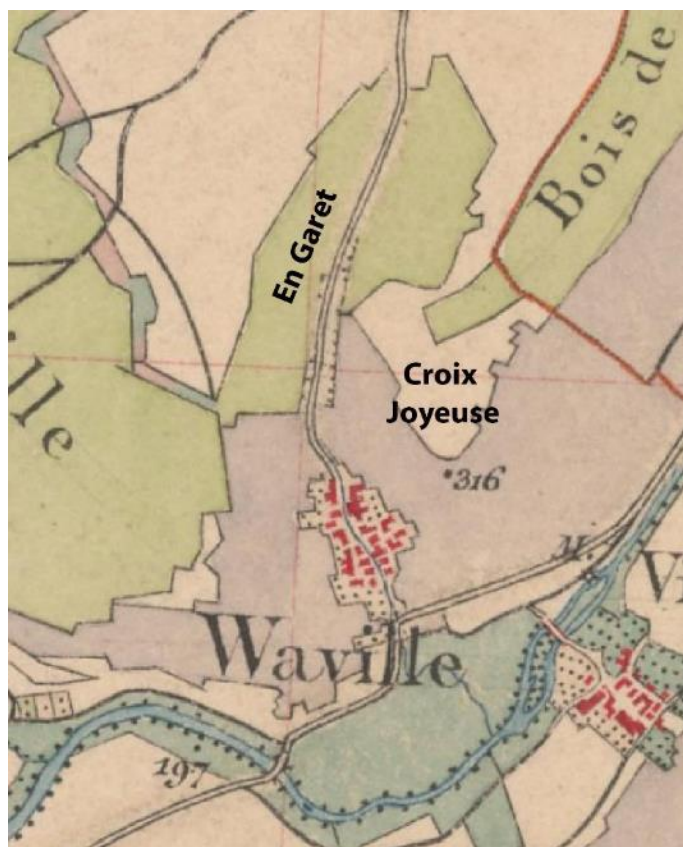


Figure 76 : Extrait de la carte d'état-major représentant Waville (vers 1830)

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

La carte d'état-major suggère que la pelouse d'En Garet était boisée en 1830 et que celle de la Croix Joyeuse était cultivée. La consultation des plans cadastraux et des archives communales atteste au contraire de l'existence d'un saltus sur ces deux secteurs du territoire de la commune de Waville.

Dans la mesure du possible, les sources utilisées doivent dater du deuxième tiers du XIX^e siècle (1830-1860 environ), nous privilégierons donc les cadastres « napoléoniens » plutôt tardifs, c'est-à-dire produits après 1830, ou bien les nouveaux plans cadastraux réalisés aux alentours de 1850. En effet, l'étude des cinq sites confirme que l'extension maximale des cultures (les terres arables mais aussi les vignes) coïncide plus ou moins avec cette période.

De ce constat, nous pouvons conclure que la probabilité est faible que les pelouses non cultivées à cette époque le soient ultérieurement, alors que le mouvement de mise en culture s'essouffle, ou antérieurement alors qu'il n'a pas encore atteint son apogée, car les derniers terrains défrichés sont généralement les plus difficiles à cultiver. Les poussées démographiques antérieures à celle du XIX^e siècle n'ont probablement pas été suffisamment importantes pour que les populations en viennent à considérer l'opportunité de valoriser ces terres ingrates fréquemment abandonnées au *saltus* ou au mauvais bois. Il est donc possible de conclure que les pelouses restées à l'écart de la mise en culture au milieu du XIX^e siècle

n'ont jamais été cultivées dans le passé. L'étude réalisée par P. Poschlod et al. (2008) dans les environs de Kallmünz (Bavière) étaye cette hypothèse. Les auteurs ont considéré comme « anciennes » les pelouses apparaissant comme non cultivées sur une carte datant de 1830. L'examen des sols réalisés par la suite n'a révélé aucune trace d'anciennes cultures (sillons) dans ces pelouses, ce qui laisse supposer qu'elles n'ont pas été labourées avant.

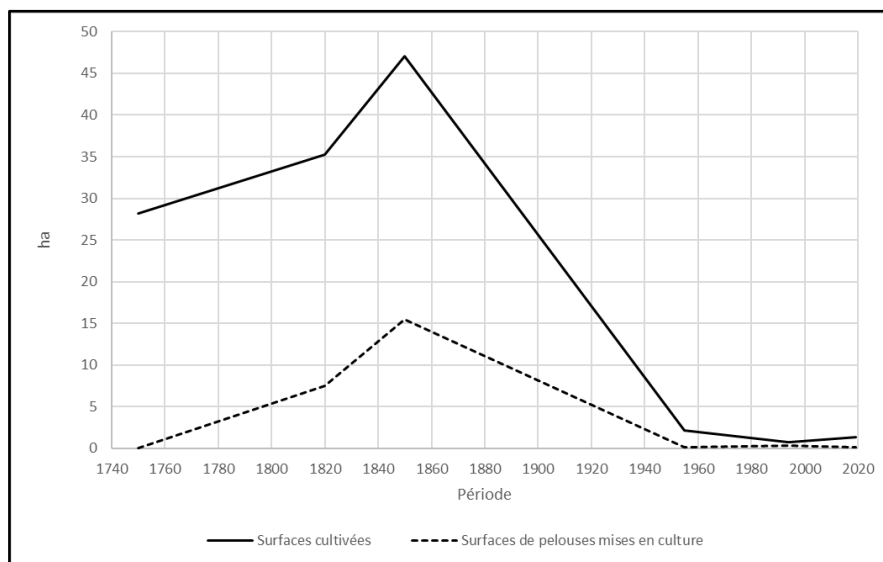


Figure 77 : Évolution du total des surfaces cultivées (terres labourables, vignes et vergers) et des surfaces de pelouses nouvellement mises en culture sur les cinq sites étudiés.

Le recours aux plans anciens présente toutefois plusieurs limites, qu'il convient de souligner, pour interpréter avec le plus de justesse possible les résultats obtenus :

- En premier lieu, le manque de renouvellement de la documentation planimétrique entre 1850 et 1950 rend difficile l'estimation de l'ancienneté des pelouses apparues ou réapparues entre ces deux dates : elles peuvent avoir 70 ou 170 ans, ce qui représente un écart considérable. Cela rend nécessaire d'effectuer des recherches complémentaires pour mieux définir l'âge des pelouses en question.
- En second lieu, l'imprécision géométrique des plans anciens, particulièrement ceux du XVIIIe siècle, ne peut pas être systématiquement corrigée lors du géoréférencement. Ainsi, la superposition avec les sources plus récentes peut être imparfaite (cadastres du XIXe et photographies aériennes), et fausser à la marge les résultats. Cela n'est pas vraiment problématique lorsque le site étudié est assez vaste et d'un seul tenant. En revanche, lorsqu'il s'agit d'étudier un site de quelques hectares scindés en plusieurs parties, comme c'est le cas avec la Côte d'Obson (2,7 ha de pelouses en deux parties), cela peut fausser les résultats de façon substantielle.

- Enfin, une dernière difficulté réside dans les incertitudes engendrées par la représentation des bois sur les plans anciens. Ce qui est cartographié comme étant une surface boisée ne l'est pas toujours, ou alors pas totalement. Ainsi, lorsque le plan-terrier de Gorze mentionne des « rapailles » à l'emplacement des pelouses actuelles, ce terme peut tout à fait correspondre à des boisements très clairsemés laissant la possibilité à des formations frutescentes et herbacées de se maintenir. Un autre exemple vient illustrer cette difficulté : celui de la Côte Varenne. En se fiant au plan-terrier de Gorze, on est amené à supposer que ce secteur était totalement boisé au milieu du XVIII^e siècle, alors que l'existence d'une « passée » pour les troupeaux suggère une certaine ouverture de la végétation. En 1831, la communauté déclare que cette côte qu'elle a reçue en compensation de la soumission au régime forestier du « pâquis de la montagne » situé au sommet de la côte, est déboisée depuis un temps immémorial⁵⁶². Il faut donc envisager que les pelouses apparemment issues d'un défrichement peuvent en réalité être plus anciennes encore.

Les résultats de ce travail sur la stabilité historique des pelouses ouvrent des pistes de recherche qui ne pourront être explorées complètement qu'en association avec la recherche en écologie historique. La principale question posée est de savoir à quel point les écosystèmes reflètent les aléas de l'histoire dans leur composition. Peut-on, comme cela a été fait par ailleurs, distinguer des espèces indicatrices du caractère récent ou ancien d'une pelouse ? C'est assez légitime de le penser au vu des résultats obtenus dans d'autres régions, mais cela reste encore à démontrer dans le cas lorrain. À ce stade toutefois, un constat s'impose : l'ancienneté relativement importante d'une pelouse n'est pas nécessairement corrélée à une biodiversité plus remarquable qu'ailleurs. Le cas du Mont Saint-Jean en témoigne. Les pelouses qui s'y trouvent sont les plus anciennes des cinq sites, néanmoins leur mauvais état de conservation, et leur déconnexion des autres sites de pelouses, constituent des obstacles à l'expression d'une riche biodiversité. En outre, il faudrait s'interroger sur les effets des combats qui eurent lieu dans ce secteur durant la Première Guerre mondiale, car lors de la bataille du Grand Couronné (septembre 1914), le mont s'est trouvé sur la ligne de front⁵⁶³ et fut touché par des bombardements.

⁵⁶² A. D. 54 : WO 705 – Arnville – Lettre adressée au roi (12 juin 1831).

⁵⁶³ De cette période de l'histoire, des sapes militaires creusées sous le mont demeurent. Elles constituent aujourd'hui des lieux d'hibernation pour les chauves-souris, ce qui renforce d'autant plus l'intérêt écologique du site.

À l'inverse, il est légitime de se demander si la richesse des sites du Rudemont et de la Côte Varenne ne s'expliquerait pas en partie par leur histoire qui a conduit à faire coexister sur un même site des pelouses anciennes et des pelouses bien plus récentes. Ces dernières ne sont pas nécessairement moins riches, mais abritent des espèces différentes (Poschlod *et al.*, 2008). En termes de biodiversité, la juxtaposition des deux types de pelouses sur un même site pourrait donc être un atout.

Conclusion du chapitre

En croisant les sources planimétriques, qui composent le SIG historique construit, avec les archives écrites concernant la mise en valeur des communaux à l'état de *saltus*, il est possible de reconstituer de façon assez satisfaisante l'histoire récente des pelouses sèches en Lorraine. Il est notamment envisageable de discriminer ces dernières en fonction de leur ancienneté, comme cela a été fait de longue date pour les milieux forestiers.

Les cinq sites retenus représentent tout un éventail de situations : de la pelouse ancienne et stable du Mont Saint-Jean à la pelouse fortement instable de la Côte Varenne, en passant par des pelouses qui ne doivent leur existence qu'à la présence de l'armée dans la région (butte Sainte-Geneviève). Ce regard géohistorique, qui envisage ces milieux dans toute la complexité de leurs trajectoires, constitue un complément utile à l'approche écologique. Ainsi le Rudemont et la Côte Varenne ne sont pas des sites remarquables uniquement sur le plan de la biodiversité, mais également en raison de leur histoire assez mouvementée qui conduit à voir coexister sur un même espace pelouses récentes et anciennes. Les résultats obtenus fournissent un complément d'informations susceptible d'orienter les prochaines opérations de restauration. Les pelouses du Mont Saint-Jean âgées d'au moins 270 ans (et certainement davantage) méritent probablement une attention particulière, alors qu'actuellement le site ne présente pas un état de conservation optimal.

Le travail conduit dans ce dernier chapitre constitue une première étape dans la connaissance de la stabilité historique des pelouses sèches en Lorraine. Il conviendra de le poursuivre en investiguant un nombre plus important de sites (en s'appuyant sur les sources du XIXe siècle lorsque celles du XVIIIe siècle font défaut), en prospectant notamment en direction des pelouses des Côtes de Meuse qui présentent peut-être des trajectoires différentes de celles des Côtes de Moselle. Enfin, les pistes de recherche, suggérées par ces résultats, méritent d'être explorées conjointement avec les écologues.

CONCLUSION GENERALE

L'objet de cette thèse était d'appliquer, dans le cadre de la Lorraine des Côtes, la méthode géohistorique aux milieux ouverts et semi-ouverts. Les pelouses sèches de cette région avaient jusqu'à présent essentiellement fait l'objet d'études naturalistes. Dans cette recherche, nous avons voulu renverser la perspective, en mobilisant une notion classique en géographie, bien que quelque peu délaissée aujourd'hui : le *saltus*. Ainsi, au-delà des approches paysagère et écologique, ce travail a cherché à combler un manque en ajoutant une dimension fonctionnelle et sociale aux pelouses sèches ; en envisageant celles-ci non seulement comme un milieu « naturel » d'exception, mais aussi comme un *saltus* autrefois essentiel au bon fonctionnement des systèmes agraires. Il semble, en effet, difficilement concevable d'établir des plans de gestion ou des opérations de restauration sans prendre en compte la part de l'homme, prépondérante, pour saisir l'origine et les dynamiques de ces formations végétales. Autant que la *silva*, sinon plus encore, le *saltus* a été façonné par les sociétés rurales et apparaît étroitement lié à leurs fluctuations. Malgré ce constat partagé, tant par les sciences humaines (géographie et histoire) que par les sciences naturelles (écologie), le *saltus* a été, jusqu'ici, peu investi par la recherche géohistorique qui a pourtant, de longue date, intégré les milieux dits « naturels » (forêts et zones humides) à son champ d'investigation. Toutefois, dans bien des régions, et la Lorraine est à ce titre emblématique, le *saltus* est relictuel, menacé par une disparition prochaine si l'action des gestionnaires des milieux naturels n'était pas aussi énergique. Seule une étude rétrospective, fondée sur l'exploitation des archives, permet de reconstituer la place et le rôle qu'il occupait, avant d'être marginalisé et effacé du paysage. Les sources existent, mais elles n'avaient été que très peu mobilisées dans ce sens, probablement en raison d'un cloisonnement trop important entre les sciences « naturelles » et celles de « l'homme », et d'un défaut d'engagement de ces dernières dans les problématiques de gestion des milieux « naturels ».

En offrant un précieux regard sur la Lorraine rurale du XVIII^e siècle, le plan-terrier de Gorze s'est avéré être une source pertinente pour mener à bien ce travail. Il a permis notamment d'échapper à une vision tronquée des finages, qui évacue trop rapidement la part qu'occupaient le *saltus* et les bois. La reconstitution des paysages de l'ancienne lorraine

rurale donne à voir un *openfield* plus complexe que l'image figée qu'une certaine géographie agraire avait fini par imposer. Bien sûr, dans une région historiquement dominée par la céréaliculture et l'assolement triennal, le *saltus* ne constituait pas la matrice paysagère, contrairement à d'autres territoires, par exemple méridionaux ou atlantiques. Il s'agissait toutefois d'un élément ordinaire des paysages lorrains. Même si elles en étaient inégalement dotées, rares étaient les communautés qui ne disposaient pas de pâquis communaux. La reconstitution réalisée grâce au géoréférencement et à la digitalisation des plans du terrier a permis d'en évaluer l'importance : 5% environ des finages, soit, si l'on extrapole ce chiffre à l'ensemble de la Lorraine des Côtes, un peu moins de 100 000 ha de pâquis communaux au milieu du XVIIIe siècle. Les pelouses sèches aujourd'hui gérées par le CEN de Lorraine sont, pour la plupart, héritées de ce *saltus*. Elles coïncident avec la partie xérique de cet ensemble qui additionnait les contraires : le trop sec et le trop humide. Si l'on s'en tient aux données fournies par l'atlas de Gorze, ces maigres pâquis, parfois qualifiés de « brûlants » et « pierreux », représentaient peut-être un peu moins de la moitié de cet ancien *saltus*. Toutefois, il s'agit d'une première approximation qui devra être affinée par la suite, car un doute subsiste sur la représentativité de l'échantillon constitué par le territoire cartographié dans l'atlas de Gorze, concernant les surfaces de pâquis. Il s'agit là d'un problème auquel se heurte fréquemment toute tentative de cerner cette catégorie d'occupation du sol, par nature fluctuante et donc souvent sous-estimée dans les sources. Même le plan-terrier de Gorze qui, pour des raisons fiscales, représente assez fidèlement les étendues de *saltus* susceptibles d'être défrichées, n'est pas sans lacunes. Les « passées », ces passages dilatés et enherbés facilitant le déplacement du bétail, et les « vides » en forêt ne sont pas toujours représentés. Par conséquent, une part du *saltus* nous échappe nécessairement. C'est une limite inhérente à tout travail fondé sur l'étude des plans anciens. Ceux-ci ne représentent jamais un paysage, mais rendent plutôt compte de la vocation des terres et des usages du sol. Ainsi, l'aspect uniforme des bois est trompeur, car dans la Lorraine du XVIIIe siècle, malgré les durcissements de la réglementation forestière, forêt et *saltus* se confondaient encore et les formations indéterminées (mi-*saltus*, mi-forêt), les « rapailles » et les « clairs chênes », étaient fréquentes dans les paysages. Trois enseignements, susceptibles d'éclairer les enjeux écologiques actuels, peuvent être tirés de l'étude rétrospective menée dans la deuxième partie de la thèse. Tout d'abord, le recul temporel obtenu grâce au recours à la cartographie seigneuriale d'Ancien Régime (et pas au seul cadastre « napoléonien »), permet de mieux saisir l'ampleur de la régression spatiale du *saltus* en général et des pelouses sèches en particulier. Ensuite, l'hétérogénéité de la végétation des pâquis au XVIIIe siècle entre en

résonance avec l'objectif actuellement poursuivi par les gestionnaires, de privilégier la conservation d'une mosaïque végétale allant de la pelouse pionnière à la fruticée, bien plus favorable à la biodiversité que les formations plus homogènes, qu'elles soient ouvertes ou fermées. Enfin, l'existence d'une trame pastorale connectant entre eux différents milieux ouverts ou semi-ouverts fait très largement écho aux problématiques actuelles en matière de trame verte et bleue, de connexité des milieux.

L'approche diachronique a, quant à elle, abouti à un double constat. Premièrement, l'effacement du *saltus* dans les paysages lorrains est un processus s'étalant sur un pas de temps bien plus long que ce qui est habituellement envisagé. Au siècle des Lumières, l'action conjuguée de la croissance démographique et des idées agronomiques nouvelles marginalise l'existence des communaux laissés à l'état de *saltus*. Les uns y voient une réserve de terres à conquérir pour répondre à des besoins alimentaires pressants, les autres un obstacle à lever afin de transformer l'agriculture en profondeur. Les pâquis, dont l'intégrité était encore préservée par les monarques au début du XVIIIe siècle, comme en témoignent les enquêtes menées à ce sujet par Léopold dans les duchés de Lorraine et de Bar, sont alors perçus comme des friches à valoriser. Leur fonction originelle, assurer la subsistance du bétail au printemps durant les « neuf semaines », s'efface au profit d'autres usages : la mise en culture puis le reboisement. La première atteint son apogée au XIXe siècle avec les partages par portions ; Le reboisement l'emporte ensuite, avec des premières réalisations dès le XIXe puis plus nettement dans la seconde moitié du XXe siècle. L'enjeu de la mise en valeur de ces communaux a introduit une certaine instabilité des usages du sol qui interroge quant à l'ancienneté des pelouses sèches aujourd'hui sauvegardées. Jusqu'ici, il était courant de considérer que ces milieux constituaient des pâturages immémoriaux, dont l'origine remonterait à des temps fort lointains. Nos résultats révèlent qu'il n'y a aucune certitude à ce sujet, et qu'il est nécessaire de recourir aux archives pour déterminer le degré de stabilité de l'état herbacé au cours du temps, comme cela a été fait par ailleurs pour les forêts. En ayant échappé aux labours et aux enrésinements, certaines pelouses présentent une ancienneté certaine qui peut être estimée supérieure à 270 ans, sans pouvoir s'avancer davantage. Car il ne faut pas exclure que certaines d'entre elles aient pu connaître, dans un passé plus lointain, des périodes de mise en culture, en particulier avant la vague de désertions rurales consécutive à la guerre de Trente Ans. Sur la rive concave de la Meuse, la pelouse sèche de la Côte du Mont à Troussey (Meuse) est par exemple localisée à proximité d'une désertion rurale bien documentée : Dommartin-aux-Fours. Avant l'abandon définitif du village en

1645, le coteau sur lequel se trouve la pelouse était couvert de vignes (Peltre, 1975b, p. 241-243). D'autres pelouses sont bien plus récentes, elles résultent d'un arrêt des cultures, en particulier des « portions » issues des partages de communaux au XIXe siècle. D'autres encore sont issues des opérations de restauration par déboisement et abattage des fameux pins noirs : c'est le cas de la pelouse de la Côte Varenne ou encore de celle de Malzéville. Mais ces opérations interrogent car elles sont assez lourdes et parfois mal accueillies par le grand public. Ne faut-il pas les restreindre aux secteurs qui, jusqu'aux enrésinements conséquents du XXe siècle, ont connu une certaine stabilité historique en restant à l'écart du mouvement de mise en culture ? Cette question conduit à une autre, très présente en écologie historique : les effets des labours sur le milieu : sont-ils irréversibles ou transitoires à moyen ou long terme ? Ces questionnements ne peuvent faire l'économie d'un recours aux méthodes de la géohistorique.

Au terme de ce travail, des approfondissements paraissent nécessaires. Le SIG historique construit pour les besoins de cette thèse a vocation à être davantage développé. Le problème du renouvellement des sources planimétriques, au cours de l'intervalle entre les années 1850 et 1950, demeure, et nous n'avons fait qu'évoquer les sources produites durant la période de l'Annexion, alors qu'elles sont susceptibles de combler cette lacune. Il faudra donc mieux évaluer leur apport par la suite. En outre, la mise en relation des photographies aériennes avec les cartes et les plans anciens nécessite de mener une réflexion plus approfondie sur la construction d'une nomenclature « géohistorique », c'est-à-dire adaptée pour suivre les évolutions de l'occupation et des usages du sol sur un pas de temps pluriséculaire. En séparant le naturel et l'agraire, les nomenclatures actuelles se révèlent difficilement transposables aux époques anciennes.

Par ailleurs, deux élargissements se dessinent. Le premier est d'ordre régional. Les résultats obtenus nécessitent d'être confortés par des études portant sur des régions voisines de la Lorraine. La logique administrative, qui s'impose avec la nouvelle région Grand-Est, amène à s'interroger sur la géohistoire du *saltus* en Alsace et en Champagne. Comme la Lorraine, l'Alsace compte de beaux sites de pelouses sèches, dans la région des collines sous-vosgiennes. L'existence d'exceptionnels « plans de finage », réalisés dans les années 1760, permettrait une étude similaire à celle que nous venons de mener. En Champagne crayeuse, les « savarts », qui persistent essentiellement dans les vastes camps militaires de la région, attirent également l'attention. Ce *saltus*, extrêmement résiduel dans une région dominée par la grande culture, concentre les enjeux, et n'a pour l'instant fait l'objet d'aucune

étude d'ordre (géo)historique. La logique biogéographique pousse, quant à elle, à s'interroger sur la présence du *saltus* dans les régions qui encadrent la Lorraine au Nord et au Sud, car les milieux thermophiles qui s'y trouvent peuvent constituer des prolongements à la « trame orange » lorraine. Au Sud, en Bourgogne, les pelouses sèches sont encore bien présentes dans les paysages de la Côte dijonnaise. L'association de la vigne sur les coteaux et du *saltus* sur les sommets, qui existait en Lorraine jusqu'au XIX^e siècle, a persisté jusqu'à nos jours. Au nord, les gestionnaires belges luttent, comme ceux de Lorraine, pour préserver les reliques des anciens *saltus*. La magnifique carte de Ferraris (ou des Pays-Bas autrichiens), réalisée entre 1770 et 1778, a déjà montré sa pertinence pour reconstituer les paysages ruraux anciens (Wealer, 2010). Elle pourrait offrir une source de premier choix pour une étude rétrospective du *saltus* en Belgique.

Le second élargissement est d'ordre disciplinaire. Les conclusions de ce travail méritent d'être partagées plus amplement avec la recherche en écologie historique, puisqu'à ce jour aucuns travaux n'ont pu évaluer l'influence de l'histoire sur la végétation des pelouses sèches de la région, faute justement d'une telle mobilisation des archives. Le travail réalisé, qui constitue dans un certain sens une forme de géohistoire appliquée, pourra également être mis à profit par les gestionnaires des milieux naturels, pour guider les opérations de gestion et de restauration, d'une part, et améliorer la communication à l'égard du grand public d'autre part. Car au terme de cette géohistoire, les pelouses sèches ne sont plus seulement à envisager comme un milieu naturel d'exception. Elles constituent également un patrimoine (culturel et bioculturel) hérité de l'ancienne Lorraine rurale à préserver.

Bibliographie

- Agreste Grand-Est (2018). *Occupation du sol dans la région Grand Est en 2014*. Chiffres et données [en ligne], (2). https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-CD02-occupation_sol_cle884576.pdf
- Agreste Lorraine (2015). *La fertilisation azotée et les traitements phytosanitaires en Lorraine*. Analyses et résultats. DRAAF Lorraine, Service régional de l'information statistique et économique.
- Alard, D., Chabrierie, O., Dutoit, T., Roche, P. & Langlois, E. (2005). Patterns of secondary succession in calcareous grasslands: can we distinguish the influence of former land uses from present vegetation data? *Basic and applied ecology*, 6(2), 161-173.
- Alet, B. (2003). Les pelouses calcicoles "relictuelles" en Midi-Pyrénées entre abandon et multi-valorisation : enjeux et perspectives de recherches. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest Européen*, 16(1), 53-60.
- Alexandre, F. & Génin, A. (2012). *Géographie de la végétation terrestre – Modèles hérités, perspectives, concepts et méthodes*. Armand Colin.
- Antoine, A. (1999). L'élevage en France, XVIIe-XVIIIe siècles. In *La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVIIe et XVIIIe siècles en France et en Angleterre*, *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités* ((24), pp. 7-60). Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- Antoine, A. (2001). La fabrication de l'inculte, landes et friches en Bretagne avant la modernisation agricole du XIXe siècle. *MSHAB*, (79), 205-228.
- Antoine, A. (2002). *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'ouest de la France à l'époque moderne*. Presses Universitaires de Rennes.
- Antoine, A. (2008). Prés, prairies et pâturage dans les systèmes agraires de la France de l'ouest à l'époque moderne. In F. Brumont, (Ed.), *Prés et pâtures : En Europe occidentale* (pp.205-220). Presses Universitaires du Midi.
- Antoine, A., Boehler, J.-M. & Brumont, F. (2000). *L'agriculture en Europe occidentale à l'époque moderne*. Belin.
- Ardouin, A., Gomez, S., Juillard, P. & Weber, E. (2012). *Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne*. Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne.
- Arlaud, S. (1994). Friches et jachères en Poitou-Charentes. *Noroi*, 164(1), 667-689.
- Arlot, C. & Hesse, J. (1981). Éléments pour une gestion d'un milieu calcicole de plaine : l'exemple de la réserve naturelle de Grand-Pierre et Vitain (Loir-et-Cher). *Bulletin d'écologie*, (12), 249-294.

- Arnould, E. (1997). Le vignoble de Lucey au début du XIXe siècle. Réflexions à propos de l'image restituée par le cadastre. In A. Humbert, E. Arnould (éds.), *Pratiques anciennes et genèse des paysages. Mélanges de géographie historique à la mémoire du Professeur Jean Peltre* (pp. 181-194). Université Nancy 2 / CERPA.
- Arnould, P. (1996). Les nouvelles forêts françaises. *L'Information Géographique*, 60(4), 141-156.
- Arnould, P. (2004). Nouvelles forêts, vieilles forêts, forêts de l'entre-deux, (XIXe et XXe siècles) : entre rationalité économique et fertilité symbolique. In A. Corvol, (Ed.), *Les forêts d'Occident : Du Moyen Âge à nos jours* (pp.253-277). Presses Universitaires du Midi.
- Arnould, P. (2006). Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires. *Annales de géographie*, (5), 528-549.
- Audelan, C., Humbert, M., Lescuyer, C., Vergnette de La Motte, C. & Guerreau, A. (dir.) (2016). Géolocaliser des cartes anciennes : procédure. *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, (9) [en ligne]. <https://journals.openedition.org/cem/14148>
- Aumaître, D. (2007). Les pelouses calcaires des Boucles de la Moselle. *Études toulouses*, (123), 17-23.
- Azcárate, F. M., Robleño, I., Seoane, J., Manzano, P. & Peco, B. (2013). Drove roads as local biodiversity reservoir: Effects on landscape pattern and plant communities in a Mediterranean region. *Applied Vegetation Science*, 16(3), 480-490.
- Badel, E. (1916). *Les monts sacrés de la Lorraine*. Imprimerie Lorraine.
- Baker, A.R.H. (1973). A relatively neglected field form: the headland ridge. *Agricultural History Review*, 21(1), 47-50.
- Baker, A. R. H. (2003). *Geography and History: bridging the Divide*. Cambridge University Press.
- Baldock, D., Beaufoy, G. & Clark, J. (1994). *The nature of farming: Low intensity farming systems in nine European countries*. Institute for European Environmental Policy.
- Balent, G. (éd.) (1996). *La forêt paysanne dans l'espace rural : biodiversité, paysages, produits*. INRA.
- Barbier, D., Burnouf, J. & Visset, L. (2001). Les diagrammes société/végétation : un outil de dialogue interdisciplinaire pour la compréhension des interactions Homme/Milieus. *Quaternaire*, 12(1), 103-108.
- Barraud, R. & Périgord, M. (2013). L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? *L'Espace géographique*, tome 42(3), 254-269.
- Barraud, R., Andreu-Boussut, V., Chadenas, C., Portal, C. & Guyot, S. (2019). Ensauvagement et ré-ensauvagement de l'Europe : controverse et postures scientifiques. *Bulletin de l'association de géographes français*, 96(2), 301-318.

- Baud, D. (2009). Méthodologie pour l'analyse des dynamiques paysagères à partir d'archives cadastrales (XVIIIe et XIXe siècles). L'étude de cas d'un village savoyard : Sardières. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (213), 21-40.
- Baud, P., Bourgeat, S. & Bras, C. (2008). *Dictionnaire de géographie* (4^{ème} éd.). Hatier.
- Beaudoin, A. (2013). Aux marges du Townland : l'inculte dans les îles Shetland au XVIIIe siècle. *Revue du Nord. Collection Art et Archéologie (Hors-série)*, (18), 165-177.
- Beaudoin, A. (2016). *Land, sea and communities in 18th -century Shetland Islands* [Thèse de doctorat en histoire, Université Rennes 2].
- Beaupré, J. (1910). L'oppidum de Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy). Fouilles de 1909. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, tome IX, 265-290.
- Béaur, G. (2000). *Histoire agraire de la France au XVIIIe siècle. Inerties et changements dans les campagnes françaises entre 1715 et 1815*. Sedes.
- Béaur, G. (2006). En un débat douteux. Les communaux, quels enjeux dans la France des XVIIIe-XIXe siècles ? *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53(1), 89-201.
- Beck, C. & Delort, R. (1993). *Pour une histoire d'environnement*. CNRS éditions.
- Beck, C., Derex, J.-M. & Sajaloli, B. (2011). *Usages et espaces communautaires dans les zones humides*. Groupe d'Histoire des Zones Humides.
- Beck, C., Guizard, F. & Bodinier, B. (dirs.) (2013). Lisières, landes, marais et friches : les usages de l'inculte de l'Antiquité au XXIe siècle. *Revue du Nord. Collection Art et Archéologie (Hors-série)*, (18).
- Becker, M., Le Tacon, F. & Timbal, J. (1980). Les Plateaux calcaires de Lorraine : *Types de stations et potentialités forestières*. École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.
- Bécus, É. (1872). *Statistique agricole de l'arrondissement de Nancy contenant la narration de sa culture*. Librairie de Nicolas Grosjean.
- Bergès, L. & Dupouey, J.-L. (2017). Écologie historique et ancienneté de l'état boisé : concepts, avancées et perspectives de la recherche. *Revue forestière française*, 69(4-5), 297-318.
- Bergès, L., Feiss, T., Avon, C., Martin, H., Rochel, X., Dauffy-Richard, E., Cordonnier, T. & Dupouey, J.-L. (2017). Response of understorey plant communities and traits to past land use and coniferous plantation. *Applied Vegetation Science*, 20, 468-481.
- Bergmeier, E., Petermann, J. & Schröder, E. (2010). Geobotanical survey of wood-pasture habitats in Europe: diversity, threats and conservation. *Biodivers. Conserv.*, 19(11), 2995-3014.

- Bertrand, G. (1975). Pour une histoire écologique de la France rurale. In G. Duby, A. Wallon, *Histoire de la France rurale. Des origines à 1340*, (tome 1, pp. 34-113). Seuil.
- Bertrand, G. (1978). Le paysage entre la Nature et la Société, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 49(2), 239-258.
- Besse, J.-M. (2008). Cartographie et pensée visuelle, réflexions sur la schématisation graphique. In I. Laboulais (dir.), *Les usages des cartes (XVIIe – XIXe siècle), pour une approche pragmatique des productions cartographiques* (pp.19-32). Presses Universitaires de Strasbourg.
- Bezák, P. & Halada, L. (2010). Sustainable management recommendations to reduce the loss of agricultural biodiversity in the mountain regions of NE Slovakia. *Mountain Research and Development*, 30(3), 192-204.
- Billange, A. (1945). Au sujet des garrigues languedociennes. *Études rhodaniennes*, 20(1), 125-126.
- Billeter, R., Lira, J., Bailey, D., Bugter, R., Arens, P., Augenstein, I., Aviron, S., Baudry, J., Bukacek, R., Burel, F., Cerny, M., De Blust, G., De Cock, R., Diekötter, T., Dietz, H., Dirksen, J., Dormann, C., Durka, W., Frenzel, M., Hamersky, R., Hendrickx, F., Herzog, F., Klotz, S., Koolstra, B., Lausch, A., Le Coeur, D., Maelfait, J.P., Opdam, P., Roubalova, M., Schermann, A., Schermann, N., Schmidt, T., Schweiger, O., Smulders, M., Speelmans, M., Simova, P., Verboom, J., Van Wingerden, W., Zobel, M. & Edwards, P. (2008). Indicators for biodiversity in agricultural landscapes : a pan-European study. *Journal of Applied Ecology*, 45(1), 141-150.
- Biot, P. (1965). *Les formations végétales du globe*. Sedes.
- Blache, J. (1937a). De la structure parcellaire à l'habitat rural en Lorraine. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 14(105), 58-64.
- Blache, J. (1937b). La transhumance en Lorraine. *Annales de Géographie*, 46(260), 178-181.
- Bloch, M. (1929). Les plans parcellaires. *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1(1), 60-70.
- Bloch, M. (1930). La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIIIe siècle. Première partie : l'oeuvre des pouvoirs d'Ancien Régime. *Annales d'Histoire économique et sociale*, 2(7), 329-383. Deuxième partie : conflits et résultats. Troisième partie : la Révolution et le « Grand Oeuvre de la propriété ». *Annales d'Histoire économique et sociale*, 2(8), 511-556.
- Bloch, M. (1952). *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (2^{ème} éd.). Armand Colin.
- Blond, S. (2014). *L'Atlas de Trudaine*. CTHS

- Bonnefont, J.-C. (1974). Les lisières forestières en Lorraine : un milieu biogéographique original. *Revue Géographique de l'Est*, 14(1), 3-29.
- Bonnet, S., Santini, C. & Barthelemy, H. (1965). Les biens communaux dans le Pays-Haut de 1870 à 1914. *Annales de l'Est*, 1965(1) 45-60.
- Bontemps-Litique, M. (1977). *Les communaux dans le Chaumontois au XIXe siècle* [Mémoire de maîtrise, Université Nancy II].
- Boulanger, P. & Trochet, J.-R. (dirs.) (2005). *Où en est la géographie historique ? Actes du colloque à l'université Paris-Sorbonne, 12-14 septembre 2002*. l'Harmattan.
- Bourdot de Richebourg, C.-A. (1724). *Nouveau coutumier général ou corps des coutumes particulières de la France et de ses provinces (tome 2)*. Chez Claude Robustel.
- Bourgin, G. (1911). L'agriculture, la classe paysanne et la Révolution française (1789-an IV). *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 4, 155-228.
- Boyé, P. (1903). *Les Hautes-Chaumes des Vosges. Étude de géographie et d'économie historique*. Berger-Levrault.
- Braudel, F. (1990). *L'identité de la France* (3 vol.). Flammarion.
- Braudel, F. (1997). *Les Ambitions de l'Histoire*. De Fallois.
- Braudel, F. (2017). *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (10^{ème} éd.). Armand Colin.
- Broek, C. O. (1932). *The Santa Clara Valley, California : a study in Landscape Change*. Oosthoek.
- Bruant, Ph. (1971). *Les désertions rurales dans la région du Saulnois* [Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II].
- Brumont, F. (éd) (2008). *Prés et pâtures en Europe occidentale. Actes des XXVIIIes Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 15 et 16 septembre 2006*. Presses Universitaires du Mirail.
- Brunel, G., Guyotjeannin, O. & Moriceau, J.-M. (éds.) (2002). *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle : Actes du colloque de Paris, 23-25 septembre 1998*. Ecole nationale des chartes.
- Brunet, P. (1954). Les méthodes de la géographie de l'habitat en Allemagne. *Revue du Nord*, 36(143), 41-54.
- Brunet, P. (1992). *L'atlas des paysages ruraux de France*. Jean-Pierre de Monza.
- Brunet, R. (2001). Le déchiffrement du monde. *Théorie et pratique de la géographie*.
- Brunet, R., Ferras, R. & Théry, H. (1993). *Les mots de la géographie : dictionnaire critique* (3^{ème} éd.). Reclus-La Documentation Française.

- Bruun, H. H., Fritzboøger, B., Rindel, P. O. & Hansen, U. L. (2008). Plant species richness in grasslands: The relative importance of contemporary environment and land-use history since the Iron Age. *Ecography*, 24(5), 569-578.
- Buchotte, N. (1722). *Les règles du dessin et du lavis*. Chez Claude Jombert.
- Burel, F. & Baudry, J. (1999). *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Ed. Tec & doc.
- Buridant, J. (2005). *Espaces forestiers et industrie verrière, XVIIe-XIXe siècle*. L'Harmattan.
- Burst, M. (2017). *Les communautés végétales des interfaces forêt-prairie et leur environnement face aux cas d'afforestation* [Thèse de doctorat en Ecologie, Université de Lorraine].
- Cabourdin, G. (1977). *Terre et hommes en Lorraine (1550-1635). Toulinois et Comté de Vaudémont*. Presses Universitaires de Nancy.
- Cabourdin, G. (dir.) (1991). *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. Histoire de la Lorraine. Les Temps Modernes : de la Paix de Westphalie à la fin de l'Ancien Régime* (Tome 2). Presses Universitaires de Nancy.
- Cabouret, M. (1964). L'évolution de la vie pastorale dans la vallée de l'Otta (Norvège orientale). *Revue de Géographie Alpine*, 52(4), 631-684.
- Capitaine, M. & Benoît, M. (2012). Évolution des systèmes techniques agricoles et conservation des organisations spatiales. L'histoire des paysages du plateau lorrain. In S. Lardon (éd.), *Géoagronomie, paysage et projets de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines* (pp. 93-104). Quae.
- CEN Lorraine (2011). Espaces naturels de Lorraine. *Bulletin d'information n°66*.
- CEN Rhône-Alpes (2011). Mettre en œuvre la gestion d'un espace naturel. *Les Cahiers Techniques*.
- Charbonnier, P., Couturier, P., Follain, A. & Fournier, P. (dir.) (2007). *Les espaces collectifs dans les campagnes, XIe-XXIe siècle*. Presses Universitaires Blaise-Pascal.
- Chaussier, F. (1894). *L'abbaye de Gorze, Histoire messine avec portraits, vues, sceaux, médailles et monnaies*. N. Houpert.
- Chiffert, L. (1899). *De la vaine pâture* [Thèse de doctorat en droit, Université de Paris].
- Chouquer, G. & Gaveau, F. (s. d.). *Les biens fonciers collectifs et les usages collectifs sur le foncier dans les campagnes françaises aux XVIIIe-XIXe siècles* [en ligne]. <http://www.formesdufoncier.org/pdfs/FoncierXIX.pdf>
- Chouquer, G. & Watteaux, M. (2013). *L'archéologie des disciplines géohistoriques*. Errance.
- Cingolani, A. M., Noy-Meir, I. & Díaz, S. (2005). Grazing effects on rangeland diversity: a synthesis of contemporary models. *Ecological Applications*, 15(2), 757-773.

- Cinotti, B. (1996). Évolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIXe siècle. *Revue Forestière Française*, 48(6), 547-558.
- Claval, P. (2005). Géographie et temporalités. In P. Boulanger, J.-R. Trochet (dir), *Où en est la géographie historique ?* (pp. 33-42). L'Harmattan.
- Claval, P. (2007). About Rural Landscapes: The Invention of the Mediterranean and the French School of Geography. *Die Erde*, 138(1), 7-23.
- Claval, P. (2012). La géographie historique, une courte histoire. *Revue de géographie historique*, (1) [en ligne].
http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/23/La_geographie_historique_une_courte_histoire
- Clément, G. (2004). *Manifeste du Tiers Paysage*. Sens Et Tonka Eds.
- Clément, V. (2008). Spanish wood pasture: origin and durability of an historical wooded landscape in mediterranean Europe. *Environment and History*, 14(1), 67-87.
- Clements, F. E. (1916). *Plant succession: an analysis of the development of vegetation*. Canergie Institution of Washington.
- Clère, J.-J. (1982). La vaine pâture au XIXe siècle : Un anachronisme ? *Annales historiques de la Révolution française*, 247(1), 113-128.
- Clère, J.-J. (1993). La vaine pâture en France sous l'Ancien Régime. Essai de géographie coutumière. *Mémoires de la Société d'Histoire du Droit Bourguignon*, (50), 55-78.
- Clergeot, P. (dir) (2007). *Cent millions de parcelles en France. 1807 : un cadastre pour l'empire*. Publi Topex.
- Clout, H. (1977). Les défrichements en Belgique au XIXe siècle. *Noroi*, 93(1), 101-110.
- Cohen, M., Alexandre, F. & Mering, C. (1999). Boisement naturel et embroussaillage sur le causse Méjan, intérêt d'une approche croisée entre sciences de la nature et sciences sociales. *Ingénieries Eau Agriculture Territoire*, 91-103.
- Colchen, J.-V. (1802). *Mémoire statistique du département de la Moselle, adressé au ministre de l'Intérieur d'après ses instructions*. Imprimerie de la République.
- Collomb, P. & Guérin-Pace F. (1998). *Les Français et l'environnement - L'enquête " Populations-Espaces de vie-Environnements "*. Ined/ Presses Universitaires de France.
- Cooper, T., Arblaster, K., Baldock, D., Farmer, M., Beaufoy, G., Jones, G., Poux, X., McCracken, D., Bignal, E., Elbersen, B., Wascher, D., Angelstam, P., Roberge, J.-M., Pointereau, P., Seffer, J. & Galvanek, D. (2007). *Final report for the study on HNV indicators for evaluation* (Contract notice 2006 – G4-04, Report). Institute for European Environmental Policy for DG Agriculture.
- Cornish, M. W. (1954). The origin and structure of the grassland types of the Central North Downs. *Journal of Ecology*, 42, 359-374.

- Corvol, A. (1984). *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*. Economica.
- Corvol, A. (1987). *L'Homme aux bois : Histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVIIe-XXe siècle*. Fayard.
- Corvol, A. (dir.) (1993). *La nature en révolution 1750-1800*. L'Harmattan.
- Couderc, J.-M. (1971). À propos de la Gâtine tourangelle : Réflexions sur le terme de gâtine. *Norois*, 69(1), 5-23.
- Coudert, J. (1967). La vaine pâture dans les pays de la Meurthe au XIXe siècle. In *Mélanges offerts à Mr le Professeur Voirin* (pp. 129-161). Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Courville, S. (1995). *Introduction à la géographie historique*. Presses de l'Université Laval.
- Cousin, C. (2017). *Étude du saltus à travers l'évolution des paysages de la montagne basque : quelles perspectives ?* [Mémoire de fin d'études, Institut des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, Angers].
- Cousins, S.A.O. (2001). Analysis of land cover transitions based on 17th and 18th Century cadastral maps and aerial photographs. *Landscape Ecology*, 16(1), 41-54.
- Cousins, S.A.O. & Ériksson, O. (2002). The influence of management history and habitat on plant species richness in a rural hemiboreal landscape, Sweden. *Landscape Ecology*, 17(6), 517-529.
- Couturier, P. (2007). L'héritage paysan à l'épreuve de la modernité : terres communes et communauté rurale dans les montagnes d'Europe occidentale. In P. Charbonnier, P. Couturier, A. Follain, P. Fournier (dirs.) (2007), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XIe-XXIe siècle* (pp. 357-372). Presses Universitaires Blaise-Pascal.
- Couturier, P. & Rieutort, L. (2007). Anciens et nouveaux problèmes dans les usages des biens collectifs : l'exemple de la moyenne montagne irlandaise. In P. Charbonnier, P. Couturier, A. Follain & P. Fournier (dirs.) (2007), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XIe-XXIe siècle* (pp. 487-506). Presses Universitaires Blaise-Pascal.
- Cronon, W. (1983). *Changes in the land. Indians, colonists, and the ecology of New England*. Hill & Wang.
- Da Lage, A. & Métaillié, G. (2015). *Dictionnaire de biogéographie végétale*. CNRS Éditions.
- Dainville, F. de (1964). *Le langage des géographes : termes, signes, couleurs des cartes anciennes. 1500-1800*. A. et J. Picard.
- Davillé, L. (1929). Comment fournir aux chercheurs les plans détaillés de nos communes. *Bulletin de la Société lorraine des études locales dans l'enseignement public*, 38-43.
- De Bortoli, D., Cunchinabe, D. & Palu, P. (2003). *Requalification des milieux naturels et qualité de l'eau : le cas de l'intégration des « zones intermédiaires » dans l'activité agricole en Pays de Soule, (rapport)*. Université de Pau et des Pays de l'Adour.

- Décamps, H. & Décamps, O. (2007). Organisation de l'espace et processus écologiques. *Économie rurale*, (297-298), 41-54.
- Defever, S. (2017). *Comparaison des sources cartographiques utilisées en écologie historique* [Rapport de stage, AgroParisTech/Université de Lorraine].
- Degron, R. (1999). *Forêts, temps et sociétés : les conversions forestières de Lorraine : bilan, contrastes, rythmes et ruptures* [Thèse de doctorat en géographie, Université Nancy II].
- Delcourte-Debarre, M. (2016). *Espaces forestiers et sociétés en Avesnois (XIV^e-début du XVIII^e siècle). Étude du paysage* [Thèse de doctorat, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis].
- Delescaille, L.-M. (2005). La gestion des pelouses sèches en Région wallonne, *BASE*, 9(2), 119-124.
- Delort, R., Walter, F. (2001). *Histoire de l'environnement européen*. Presses Universitaires de France.
- Demangeon, A. (1905). *Les sources de la géographie de la France aux Archives nationales*. Société nouvelle de librairie et d'édition (G. Bellais).
- Demangeot, J. (2002). *Les milieux naturels du globe* (10^{ème} éd.). Armand Colin.
- Depraz, S. (2008). *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Armand Colin.
- Dereux, J.-M. (2001). Pour une histoire des zones humides en France (XVII^e-XIX^e siècle). Des paysages oubliés, une histoire à écrire. *Histoire et Sociétés Rurales*, 15(1), 11-36.
- Derioz, P. (1994). *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-oriental du Massif Central* [Thèse de doctorat, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse].
- Derruau, M. (1946). L'intérêt géographique des minutes notariales, des terriers et des compoix. Un exemple. *Revue de géographie alpine*, 34(3), 355-380.
- Desgouttes, Z.-H. (1801). *Tableau statistique du département des Vosges*. Imprimerie des sourds-muets.
- Devèze, M. (1967). Le pâturage au XVI^e siècle dans la moitié nord de la France d'après les « coutumes ». *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du CTHS*, vol. 1, 29-41.
- Diacon-Bolli, J., Dalang, T., Holderegger, R. & Burgi, M. (2012). Heterogeneity fosters biodiversity: Linking history and ecology of dry calcareous grasslands. *Basic and Applied Ecology*, 13(8), 641-653.

- Dion, R. (1934). *Essai sur la formation du paysage rural français*. Arrault.
- Dion, R. (1949). La Géographie humaine rétrospective. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 6, 3-27.
- Dion, R. (1961). Le « bon » et « beau » pays nommé champagne pouilleuse. *L'Information Géographique*, 25(5), 209-214.
- Djament-Tran, G. (2009). Questions géographiques, sources historiques. *Géocarrefour*, 84(4), 241-248.
- Dodane, C. (2009). *Les nouvelles forêts du massif central : enjeux sociétaux et territoriaux* [Thèse de doctorat en géographie, ENS Lyon].
- Dodgshon, R. A. (1973). The nature and development of Infield-Outfield in Scotland. *Transactions of the Institute of British Geographers*, (59), 1-23.
- Donadieu, P. (2002). Les références en écologie de la restauration. *Revue d'écologie, Terre et Vie*, (supplément 9), 109-119.
- Duby, G. & Wallon, A. (1975). *Histoire de la France rurale, des origines à 1340* (tome 1). Seuil.
- Duchaufour, P. (1950). Recherches sur l'évolution des sols calcaires en Lorraine. *Annales de l'Ecole nationale des eaux et forêts et de la station de recherches et expériences forestières*, 12(1), 99-153.
- Dufour, A. (1972). *Géographie d'un secteur rural en Lorraine méridionale au début du XVIIIe siècle* [Mémoire de maîtrise, Université de Nancy II].
- Duhamel Du Monceau, H.L. (1762). *Éléments d'agriculture*. Chez H.L Guerin & L.F. Delatour.
- Dupain de Montesson (1813). *La science de l'arpenteur dans toute son étendue, corrigée et augmentée du spectacle de la campagne* (4^{ème} éd.). Gœury.
- Duquesnoy, A.D. (1792). *Mémoire sur l'éducation des bêtes à laine, et les moyens d'en améliorer l'espèce*. Savoye/Bontoux.
- Dupouey, J.-L., Bachacou, J., Cosserat, R., Aberdam, S., Vallauri, D., Chappart, G. & Corvisier de Villèle, M.-A. (2007). Vers la réalisation d'une carte géoréférencée des forêts anciennes de France. *Bulletin du Comité français de cartographie*, (191), 85-98.
- Dupouey, J.-L., Dambrine, É., Lafitte, J.-D. & Moares, C. (2002). Irreversible impact of past land use on forest soils and biodiversity. *Ecology*, 83(11), 2978-2984.
- Dupouey, J.-L., Sciama, D., Koerner, W., Dambrine, É. & Rameau, J.-C. (2002). La végétation des forêts anciennes. *Revue Forestière Française*, (54), 521-532.

- Durand, R. (1997). *De urso manus* : l'exploitation de la faune du saltus au Portugal. In É. Mornet, F. Morenzoni (dir.), *Milieus naturels, espaces sociaux. Études offertes à Robert Delort* (pp. 107-118). Publications de la Sorbonne.
- Durin, L. (1957). Quelques aspects de la végétation des terrains calcaires du bassin de la Meuse. *Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France*, 10(2), 46-54.
- Durival, N. (1778-1783). *Description de la Lorraine et du Barrois* (4 vol.). Chez la Veuve Leclerc, Imprimeur de l'Intendance.
- Durup de Baleine, A. (1998). Paysages hérités de la fortification « Séré de Rivières » au sein des Côtes lorraines. *Revue Géographique de l'Est*, 38(1), 57-84.
- Dutoit, T. (1996). *Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Haute-Normandie*. Presses Universitaires de Rouen et du Havre.
- Dutoit, T. & Alard, D. (1995). Mécanisme d'une succession végétale secondaire en pelouse calcicole : une approche historique. *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, 318(8), 897-907.
- Dutoit, T., Foret, E., Romermann, C., Buisson, É., Fadda, S., Saatkamp, A., Gaignard, P. & Trivelly, É. (2005). Rémanence des utilisations anciennes et gestion conservatoire des pelouses calcicoles en France. *BASE*, 9(2), 125-132.
- Dutoit, T., Thinon, M. & Alard, D. (2013). Un nouveau regard sur l'âge des pelouses calcicoles de la vallée de Seine en Haute-Normandie grâce à la pédoanthracologie. In D. Galop (dir.), *Paysages en Environnement. De la reconstitution du passé aux modèles prospectifs* (pp. 123-131). Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Einhorn, J.-P. (1974). *Inventaire des biens de l'abbaye-collégiale de Gorze vers le milieu du XVIIIe siècle* [Mémoire de maîtrise, Université de Metz].
- Elhaï, H. (1968). *Biogéographie*. Armand Colin.
- Essuile, J.-F. (comte d') (1770). *Traité politique et économique des communes ou observations sur l'agriculture, sur l'origine et l'état actuel des biens communs, et sur les moyens d'en tirer les secours les plus puissants et les plus durables pour les Communautés qui les possèdent, et pour l'État*. Desaint.
- Fabre, É. & Vernet, C. (2006). Évolution de l'occupation du sol dans les Alpes-de-Hautes-Provence (début du XIXe siècle – fin du XXe siècle). *Méditerranée*, (107), 35-42.
- Favre, C., Granier, E., Cosserat-Mangeot, R., Bachacou, J. & Dupouey, J.-L. (2016). *La digitalisation des cartes anciennes. Manuel pour la vectorisation de l'usage des sols et le géoréférencement de la carte d'État-major*. INRA.
- Fénélon, P. (1970). *Vocabulaire de géographie agraire*. Imprimerie Louis-Jean.
- Flatrès, P. (dir.) (1975). *Les Terres communes. Travaux de la RCP 355 du CNRS*. CNRS Éditions.

- Flatrès, P. (1994). La géographie rétrospective. *Hérodote*, (74-75), 63-69.
- Fontayne, C. (1800). *Mémoire sur l'administration des forêts*. Knapen.
- Fossier, R. (1980). Archéologie aérienne et histoire médiévale. *Les dossiers de l'archéologie*, (43), 46-51.
- Fourchy, P. (1963). Les lois du 28 juillet 1860 et 8 juin 1864 sur le reboisement et le gazonnement des montagnes. *Revue de Géographie Alpine*, 51(1), 19-41.
- Fourquin, G. (1975). Le premier Moyen Age. In G. Duby, A. Wallon (dirs.), *Histoire de la France rurale. Des origines à 1340* (pp. 319-415). Seuil.
- Franchomme, M. (2008). *Du cadastre napoléonien à la trame verte, le devenir des petites zones humides périurbaines en région Nord-Pas-de-Calais* [Thèse de doctorat, Université des Sciences et Technologies de Lille].
- Franchomme, M., Salvador, P.-G. & Kergomard, C. (2003). Conception et utilisation d'un SIG pour l'étude des données (paléo-) environnementales et archéologiques dans le bassin versant de la haute Deûle. *Revue du Nord*, (5), 35-45.
- Frécaut, R. (dir.) (1983). *Géographie de la Lorraine*. Presses Universitaires de Nancy.
- Friedberg, C., Cohen, M. & Mathieu, N. (2000). Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé ? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan. *Natures Sciences Sociétés*, 8(4), 26-42.
- Gachon, L. (1957). Le réaménagement du Massif Central. *Revue de géographie de Lyon*, 32(3), 227-247.
- Gachon, L. (1958). Le réaménagement du Massif Central (suite et fin). *Revue de géographie de Lyon*, 33(1), 1-24.
- Gallois, L. (1904). La Woëvre et la Haye. Étude des noms de pays. *Annales de géographie*, (69), 207-222.
- Galochet, M. (2009). Le massif forestier du dehors et du dedans : limites, marges et discontinuités de l'espace forestier. *Revue géographique de l'Est*, 49(2) [en ligne]. <http://rge.revues.org/1917>
- Gama, G. (2012). *Plan de gestion 2012 - 2018. Essey-lès-Nancy (54). Butte Sainte-Geneviève. Site naturel protégé*, (rapport d'étude). Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.
- Gama, G. (2015a). *Plan de gestion 2015 - 2021 (3^{ème} renouvellement). Arnaville (54). Rudemont & Côte Varenne. Site naturel protégé*, (rapport d'étude). Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.
- Gama, G. (2015b). *Plan de gestion 2015 - 2021 (3^{ème} renouvellement). Waville (54). En Garet et Croix Joyeuse. Site naturel protégé*, (rapport d'étude). Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

- Garnier, E. (2004). *Terre de conquêtes : la forêt vosgienne sous l'Ancien Régime*. Fayard.
- Gayot, E. (1859). Une vieille race. *L'Illustration*, (33), 141-142.
- Génot, J.-C., 2003. *Quelle éthique pour la nature ?* Édisud.
- George, P. (1933). Anciennes et nouvelles forêts en région méditerranéenne. *Études rhodaniennes*, 9(2), 85-120.
- George, P. & Verger, F. (2013). *Dictionnaire de la géographie* (4^{ème} éd.). Quadrige/ Presses Universitaires de France.
- Georges-Leroy, M., Bock, J., Dambrine, E. & Dupouey, J.-L. (2011). Apport du LiDAR à la connaissance de l'histoire de l'occupation du sol en forêt de Haye. *ArcheoSciences*, (35), 117-129.
- Girel, J. (2006). Quand le passé éclaire le présent : écologie et histoire du paysage. *Géocarrefour*, 81(4), 249-264.
- Godet, L. (2010). La « nature ordinaire » dans le monde occidental. *L'Espace géographique*, 39(4), 295-308.
- Godfrin, J. (1934). *Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789. Cahiers du bailliage de Nancy*, (tome IV). Librairie Ernest Leroux.
- Goepp, S. (2007). *Origine, histoire et dynamique des Hautes-Chaumes du massif vosgien. Déterminismes environnementaux et actions de l'Homme* [Thèse de doctorat en géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg].
- Grataloup, C. (2003). Géohistoire. In J. Lévy, M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 401-402). Belin.
- Grataloup, C. (2005). Géographie historique et analyse spatiale : de l'ignorance à la fertilisation croisée ». In P. Boulanger, J.-R. Trochet (dir), *Où en est la géographie historique ?* (pp. 33-42). L'Harmattan.
- Grataloup, C. (2015). *Introduction à la géohistoire*. Armand Colin.
- Gravier, G. (1910). La plaine lorraine. *Annales de géographie*, 19(108), 440-455.
- Grime, J.P. (1973). Competitive exclusion in herbaceous vegetation. *Nature*, 242, 344-347.
- Grove, A.T. & Rackham, O. (2001). *The Nature of Mediterranean Europe. An Ecological History*. Yale University Press.
- Groves, J. A., Waller, M. P., Grant, M. J. & Schofield, J. E. (2012). Long-term development of a cultural landscape: the origins and dynamics of lowland heathland in southern England. *Vegetation History and Archaeobotany*, 21(6), 453-470.
- Guéneau, E.-P. (1994). *Le Pays messin. 2000 ans d'évolution urbaine et rurale. La ville et la campagne réconciliées*. Serpenoise.

- Guérard, J.-D. (1841). *Annales agricoles de la Lorraine, depuis Gérard d'Alsace jusqu'à nos jours*. Grimblot, Raybois et Cie.
- Guetté, A., Carruthers-Jones, J., Godet, L. & Robin, M. (2018). « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature. *Cybergeo: European Journal of Geography. Environnement, Nature, Paysage* (Document 856) [en ligne]. <https://journals.openedition.org/cybergeo/29140>
- Gueydon, A., Röder, N. & Hoffmann, H. (2007). Les terres collectives en Allemagne : l'exemple des Allmendes du sud de la Bavière. Leur intégration dans l'économie agricole. In P. Charbonnier, P. Couturier, A. Follain & P. Fournier (dirs.), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XIe-XXIe siècle* (pp. 451-470). Presses Universitaires Blaise-Pascal.
- Guinier, P. (1939). Le reboisement des friches calcaires en Lorraine. *Compte-rendu du 1^{er} congrès lorrain des sociétés savantes de l'Est de la France, tome II*, 193-201.
- Guinier, P. (1954). Le problème de l'équilibre agro-sylvo-pastoral. *Revue forestière française*, (12), 717-724.
- Guizard-Duchamp, F. (2009). *Les terres du sauvage dans le monde franc (IVe-IXe siècle)*. Presses Universitaires de Rennes.
- Gustavsson, E., Lennartsson, T. & Emanuelsson, M. (2007). Land use more than 200 years ago explains current grassland plant diversity in a Swedish agricultural landscape. *Biological Conservation*, 138(1-2), 47-59.
- Guyot, C. (1886). *Les forêts en Lorraine jusqu'en 1789*. Crépin-Leblond.
- Guyot, C. (1889). *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine 1789-1889*. Hinzelin.
- Hachet, M. (2016). Le troupeau communal ovin et son berger en Lorraine et sa rapide disparition (Aingeray). *Études toulouses*, (157), 36-37.
- Hard, G. (1964). Kalktriften zwischen Westrich und Metzger Land, Geographische Untersuchungen an Trocken -und Halbtrockenrasen, Trockenwäldern und Trockengebüschen. *Annales Universitatis Saraviensis, Reihe Philosophische Fakultät* (2), 1-176.
- Harsany, J. (1946). *Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789. Cahiers du bailliage de Pont-à-Mousson*, (tome I). Hartmann.
- Hatier, B. (2015). *Les paysages des pâquis dans le fond de vallée de la Moselle au XIXe siècle* [Mémoire de recherche en géographie, Université de Lorraine].
- Hergott, P. (1911). *Le reboisement dans l'arrondissement de Toul*. Imhaus.
- Hermey, M., Honnay, O., Firbank, L., Grashof-Bokdam, C. & Lawesson, J. E. (1999). An ecological comparison between ancient and other forest plant species of Europe, and the implications for forest conservation. *Biological Conservation*, 91(1), 9-22.

- Hoskins, W. G. (1955). *The Making of the English Landscape*. Hodder.
- Hoskins, W. G. & Dudley Stamp, L. (1963). *The common lands of England and Wales*. Collins.
- Hottenger, G. (1919). Les remembrements en Lorraine du dix-huitième siècle. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, tome LXIV, 323-377.
- Hottenger, G. (1925). La Lorraine agricole au lendemain de la Révolution d'après les Mémoires statistiques des Préfets de l'An IX. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, tome XXII, 54.
- Houzard, G. (1992). Biogéographie et histoire en France. *Cahier des Annales de Normandie*, 24(1), 19-31.
- Huetz de Lempis, A. (1994). *Les paysages végétaux du globe* (2^{ème} éd.). Masson.
- Humbert, A. (1994). Géographie historique, ou la dérive des systèmes géographiques. Études de cas andalous. *Hérodote*, (74-75), 95-110.
- Humbert, A. (1998). Les *cuestas* lorraines : géohistoire de paysages. *Revue géographique de l'Est*, tome 36(1-2), 7-8.
- Husson, J.-P. (1984). Les lisières forestières au XVIII^e siècle : l'exemple lorrain. *Revue forestière française*, 36(5), 415-424.
- Husson, J.-P. (1986). Les forêts résineuses en Lorraine de la fin du XVIII^e siècle à nos jours. *Hommes et Terres du Nord*, 2(1), 236-239.
- Husson, J.-P. (1987). *La forêt lorraine : étude de géographie humaine* [Thèse de doctorat, Université Paul Verlaine, Metz].
- Husson, J.-P. (1991). *Les hommes et la forêt en Lorraine*. Bonneton.
- Husson, J.-P. (1999). Espaces de déprise et paysages flous dans la Lorraine rurale à l'aube du XVIII^e siècle. *Lotharingia*, IX, 73-81.
- Husson, J.-P. (2005). La géographie historique, une discipline citoyenne au service des actuels aménagements forestiers pleuronectiformes. In P. Boulanger, J.-R. Trochet (dir.), *Où en est la géographie historique ?* (pp. 203-212). L'Harmattan.
- Husson, J.-P. (2008). *Envies de campagne. Les territoires ruraux français*. Ellipses.
- Husson, J.-P. (2008). La Réformation forestière en Lorraine et l'essor cartographique. In V. Lemonnier-Lesage, F. Lormant (dir.), *Droit, histoire et société. Mélanges en l'honneur de Christian Dugas de la Boissonny* (pp. 429-440). Presses Universitaires de Nancy.
- Husson, J.-P. (2020). Sion, haut-lieu religieux, patriotique et paysager. *Revue de géographie historique*, (16) [en ligne]. <https://journals.openedition.org/geohist/525>

- Jacob-Rousseau, N. (2009). Géohistoire/Géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ? *Géocarrefour*, 84(4), 211-216.
- Jacops, M.-F. (1988). Le Baron Vincent (1757-1834), officier diplomate au service de l'Autriche, et la terre de Bioncourt en Lorraine. *Les Cahiers lorrains*, (3), 269-310.
- Jakupi, A., Steinskiak, P.-M. & Herrmann, B. (2003). Early maps as stepping stones for the reconstruction of historical ecological conditions and biota. *Naturwissenschaften*, 90(8), 360-365.
- Jarnoux, P. (2009). La lande bretonne sous l'Ancien Régime. Enjeu agraire, enjeu social. *Enquêtes rurales*, 51(12), 9-24.
- Juillard, E., Meynier, A., Planhol de, X. & Sautter, G. (1957). Structures agraires et paysages ruraux. *Annales de l'Est*, 1957(Mémoire n°18), 167-186.
- Klimek, S., Richter gen. Kemmermann, A., Hofmann, M. & Isselstein, J. (2007). Plant species richness and composition in managed grasslands: The relative importance of field management and environmental factors. *Biological Conservation*, 134(4), 559-570.
- Knittel, F. (2007). *Mathieu de Dombasle. Agronomie et innovation 1750-1850* [Thèse de doctorat en histoire moderne, Université Nancy II].
- Koerner, W. (1999). *Impacts des anciennes utilisations agricoles sur la fertilité du milieu forestier actuel* [Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 7].
- Koerner, W., Cinotti, B., Jussy, J.-H. & Benoît, M. (1996). Évolutions des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIXe siècle : identification et localisation des boisements des territoires agricoles abandonnés. *Revue Forestière Française*, 48(6), 547-562.
- Kuhnoltz-Lordat, G. (1945). La *Silva*, le *Saltus* et l'*Ager* de garrigue. *Annales de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier*, 26, 1-78.
- Kuhnoltz-Lordat, G. (1958). *L'Ecran vert*. Editions du Muséum.
- Küster, H. & Keenleyside, C. (2009). The origin and use of agricultural grasslands in Europe. In P. Veen, R. Jefferson, J. de Smidt, J. van der Straaten, *Grasslands in Europe of High Nature Value* (pp. 9-14). KNNV Publishing.
- L'Hôte, G. (1984). *La tankiote : usages traditionnels en Lorraine*. Presses Universitaires de Nancy.
- La Poix de Fréminville de, E. (1752). *La pratique universelle pour la rénovation des terriers*. Giséy.
- Laboulais, I. (dir.) (2008). *Les usages de la carte (XVIIIe-XIXe siècle), pour une approche pragmatique des productions cartographiques*. Presses Universitaires de Strasbourg.

- Labrue, C. (2009). *L'enfermement de l'habitat par la forêt. Exemples du Plateau des Millevaches, des Maures et des Vosges du Nord* [Thèse de doctorat en Géographie, Université de Limoges].
- Lachiver, M. (1997). *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*. Fayard.
- Lacoste, M. (1951). *La crise agricole dans le département de la Meurthe à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution* [Thèse de doctorat en lettres, Université de Paris].
- Lacoste, M. (1954). *Le partage des communaux sur le territoire du département de la Meurthe avant la loi du 10 juin 1793*. Berger-Levrault.
- Lacoste, Y. (2003). *De la géopolitique aux paysages, dictionnaire de la géographie*. Armand Colin.
- Lagarde, É. (2010). *Définition de la trame thermophile en Lorraine* [Mémoire de stage, Université Nancy I].
- Laperche-Fournel, M.-J. (1985). *La population du duché de Lorraine de 1580 à 1720*. Presses Universitaires de Nancy.
- Lathuillière, L. & Gironde-Ducher, M. (2017). Méthode d'identification et de caractérisation de l'ancienneté des forêts grâce aux archives forestières. *Revue Forestière Française*, 69(4), 467-484.
- Lavigne, L. (1933). Travaux d'autrefois. Autour du cochon. *Le Pays Lorrain*, 2, 315-326.
- Le Floch, É. & Aronson, J. (1995). Écologie de la restauration. Définition de quelques concepts de base. *Natures Sciences Sociétés*, (3), 29-35.
- Le Floch, S., Devanne, A.-S. & Deffontaines, J.-P. (2005). La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale. *L'Espace géographique*, 34(1), 49-64.
- Le Lannou, M. (1941). Aspects de la vie rurale en Sardaigne. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 18(136), 21-24.
- Le Roux, X., Barbault, R., Baudry, J., Burel, F., Doussan, I., Garnier, É., Herzog, F., Lavorel, S., Lifran, R., Roger-Estrade, J., Sarthou, J.-P. & Trommetter, M. (2008). *Agriculture et biodiversité, valoriser les synergies*, (synthèse du rapport d'expertise). INRA.
- Le Roy Ladurie, E. & Barry, J.-P. (1962). Histoire agricole et phytogéographie. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 17(3), 434-447.
- Lebeau, R. (2011). *Les grands types de structures agraires dans le monde* (7^{ème} éd.). Armand Colin.
- Lecomte, J. (1999). Réflexions sur la naturalité. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 37(37), 5-10.
- Lepage, H. (1953). *Les communes de la Meurthe* (vol.1). A. Lepage.

- Lepart, J. & Debussche, M. (1992). Human impact on landscape patterning: Mediterranean examples. In AJ Hansen, F. di Castri (éds), *Landscapes boundaries. Consequences for biotic diversity and ecological flows. Ecological Studies* ((92), pp. 76-105). Springer-Verlag.
- Lepart, J., Marty, P. & Kleszczewski, M. (2007). Faut-il prendre au sérieux les effets du paysage sur la biodiversité ? In M. Berlan-Darque, Y. Luginbühl, D. Terrasson (éds.), *Paysages : de la connaissance à l'action* (pp. 29-40). Quae.
- Leturcq, S. (2001). Territoire du laboureur, territoire du pasteur. Distances et territoires d'une communauté agraire. *Les petits cahiers d'Anatole*, 3.
- Leturcq, S. (2007). *Un village, la terre et les hommes. Toury en Beauce (XIIe-XVIIe siècles)*. Éditions du CTHS.
- Leturcq, S. (2008). Fonction et devenir d'un réseau invisible : les crêtes de labours dans les terroirs beaucerons (XVIe-XXe). In R. Compatangelo-Soussignan, J. R. Bertrand, J. Chapman, P.-Y. Laffont (dirs.), *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques. Proceeding of Le Mans COST Conference* (pp. 163-174). Presses Universitaires de Rennes.
- Leturcq, S. (2013). Incultes et « zones d'entre-deux » dans les terroirs beaucerons (XVe-XVIIIe s.). *Revue du Nord. Collection Art et Archéologie (Hors-série)*, (18), 25-30.
- Lévy, J. & Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie*. Belin.
- Locher, F. (2013). Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la « Tragédie des communs ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 60(1), 7-36.
- Lucas, A. (1938). Les produits du sol. Dans J. Blache (dir.). *Géographie lorraine* (pp. 317-340). Berger-Levrault.
- Luginbühl, Y. (1984). La montagne, un espace de liberté pour le vignoble de Bourgogne. *L'Espace géographique*, (1), 3-22.
- MacDonald, D., Crabtree, J. R., Wiesinger, G., Dax, T., Stamou, N., Fleury, P., Guttierrez Lazpita, J. & Gibon, A. (2000). Agricultural abandonment in mountain areas of Europe: Environmental consequences and policy response. *Journal of Environmental Management*, 59(1), 47-69.
- Madeline, P. (2007). Les marais communaux du Cotentin et du Bessin : une gestion agricole en sursis ? In P. Charbonnier, P. Couturier, A. Follain & P. Fournier (dir.), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XIe-XXIe siècle* (pp. 381-398). Presses Universitaires Blaise-Pascal.
- Maigrot, J.-L. (2003). Dépeuplement rural, maîtrise agricole et évolution des écosystèmes. L'exemple des plateaux de Langres et Chatillon. *L'Espace géographique*, 32(3), 253-263.

- Marquart, J.-J. (1993). Le cheval paysan en Lorraine ou la mort du petit cheval. *Études Toulouses*, 67, 3-24.
- Marquis, J. J. (1804). *Mémoire statistique du département de la Meurthe adressé au ministre de l'Intérieur d'après ses instructions*. Imprimerie impériale.
- Marty, P. (1996). La friche entre célébration et disparition, le cas des Hautes-Fagnes (Ardenne, Belgique) et du Levézou (Massif Central, France). *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 38(1), 199-229.
- Marty, P. (2005). Activités humaines et production des espaces naturels. In P. Marty, F.-D. Vivien, J. Lepart, R. Larrère (coord.), *Les Biodiversités. Objets, théories, pratiques* (pp. 195-208). CNRS Éditions.
- Marty, P. (2012). Fin du paysage agraire et retour de la nature sauvage ? In A. Bergé, M. Collot, J. Mottet (éds), *Paysages européens et mondialisation* (pp. 168-178). Champ Vallon.
- Marty, P., Lepart, J. & Caplat, P. (2006). Géographie et écologie des paysages : quelles relations ? *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 83(3), 355-367.
- Mather, A. S. (1992). The forest transition. *Area*, 24(4), 367-379.
- Mathevet, R. (2004). *Camargue incertaine : Sciences, usages et natures*. Buchet Chastel.
- Mathey, A. (1900). *Le pâturage en forêt*. Paul Jacquin.
- Mathieu de Dombasle, C.-J.-A., (1862). *Traité d'Agriculture. 2e partie, Pratique agricole*. Librairie agricole - Bouchard-Huzard.
- Mathis, A. & Mathis, D. (2014). Démilitarisation et reconversion de l'héritage militaire. *Projets de paysage*, (11) [en ligne]. <https://journals.openedition.org/paysage/11368>
- Mathis, D. (2009). *Géohistoire agraire d'un pays lorrain : le Saulnois* [Thèse de doctorat en géographie, Université Nancy 2].
- Mathis, D. (2012). Géohistoire du vignoble du Saulnois–Héritage ou renaissance d'un terroir viticole. *Territoires du vin* [en ligne]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02813054>
- Mathy, A. (1998). Les paysages du vignoble des Côtes de Toul, expression des mutations récentes. *Revue Géographique de l'Est*, 38(1), 9-16.
- Maubert, P. & Dutoit, T. (1995). *Connaître et gérer les pelouses calcicoles*. Aten.
- Mazoyer, M. & Roudart, L. (1997). *Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine*. Seuil.
- Méchin, C. (1983). Des bergers transhumants en France du Nord-Est. *Revue des Sciences Sociales*, 12(1), 211-224.
- Médail, F. & Diadema, K. (2006). Biodiversité végétale méditerranéenne et anthropisation : approches macro et micro-régionales. *Annales de géographie*, (5), 618-640.

- Meynier, A. (1958). *Les paysages agraires*. Armand Colin.
- Michelin, Y. (1995). *Les jardins de Vulcain. Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain dans la chaîne des Puys du Massif Central français*. Maison des Sciences de l'Homme.
- Millet, É. (1936). L'élevage du mouton dans le département de la Meuse. *Annales de l'Est*, 1936(fascicule 4), 1-71.
- Millet, É. (1938). Les traits permanents de la vie rurale. In J. Blache (dir), *Géographie lorraine* (pp. 140-163). Berger-Levrault.
- Moindrot, C. (1995). Les systèmes agraires. In A. Bailly, R. Ferras & D. Pumain, *Encyclopédie de géographie* (2^{ème} ed., pp. 445-470). Economica.
- Moriceau, J.-M. (2002). *Terres mouvantes, les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation. 1150-1850*. Fayard.
- Moriceau, J.-M. (2005). *Histoire et géographie de l'élevage français du Moyen-Age à la Révolution*. Fayard.
- Moriceau, J.-M. (2017). *Les grands fermiers (XVe-XVIIIe siècle)*. Fayard/Pluriel.
- Moriniaux, V. (1999). *Les Français face à l'enrésinement, XVIe-XXe siècles* [Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne].
- Morlon, P. & Sigaut, F. (2008). *La troublante histoire de la jachère. Pratiques des cultivateurs, concepts de lettrés et enjeux sociaux*. Quae.
- Mougenot, C. (2003). *Prendre soin de la nature ordinaire*. Maison des sciences de l'homme.
- Muller, B. (1973). Le vignoble de Novéant-sur-Moselle : histoire d'un déclin. *Mosella*, 3(1), 1-39.
- Muller, S. (2006). *Les plantes protégées de Lorraine. Distribution, écologie, conservation*. Biotope.
- Nicod, J. (1951). Problèmes de structure agraire en Lorraine. *Annales de géographie*, 60(322), 337-348.
- Nougarède, O. (1994). L'équilibre agrosylvopastoral, premier essai de réconciliation entre l'agriculture et la forêt. *Revue Forestière Française*, 46(S), 165-178.
- Olivier, S. (2012). *Aux marges de l'espace agraire. Inculte et genêts en Lodévois (XVIIe-XIXe siècle)* [Thèse de doctorat en histoire, Université de Caen-Basse-Normandie].
- Olivier, S. (2013). Entre infield et outfield : une géographie historique de l'exploitation du genêt d'Espagne en Lodévois (XVIe-XIXe siècle). *Revue de géographie historique*, (3) [en ligne]. <https://journals.openedition.org/geohist/3638>
- Oosthoek, J. (2002). Themes in European woodland history. In J. Dargavel, B. LIBBIS (éds.), *Australia's ever-changing forests. Actes du colloque de Canberra*, 28-38.

- Oszczak, J., (2014). *Plan de gestion 2014 - 2020. Saint-Julien-lès-Gorze (54). Côte d'Obson. Site naturel protégé*, (rapport d'étude). Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.
- Ozenda, P. (1964). *Biogéographie végétale*. Doin.
- Ozenda, P. (1982). *Les végétaux dans la biosphère*. Doin.
- Ozouf-Marignier, M.-V. (1992). Géographie et histoire. In A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, (pp. 93-107). Economica.
- Palu, P. (2013). L'inculte nécessaire : l'exemple de Larrau (Pays de Soule). *Revue du Nord. Collection Art et Archéologie (Hors-série)*, (18), 51-61.
- Pardé, L. (1906). Le reboisement des terrains en friches dans l'arrondissement de Neufchâteau, *Bulletin de la Société Forestière de Franche-Comté et Belfort*, (5), 5-32.
- Pautz, F. (1999). *Les pelouses calcicoles de Lorraine. Étude Phytosociologique et écologique, impact de la gestion sur les populations végétales* [Thèse de doctorat, Université de Metz].
- Pautz, F., Dardaine, P. & Muller, S. (1997). Les pelouses calcaires du plateau de Malzéville (France, 54) : présentation du site et des groupements végétaux. *Bulletin des Académies et Sociétés Lorraines des Sciences*, 36(3), 139-153.
- Pelletier, M. (2002). *Les cartes de Cassini : la science au service de l'État et des provinces*. CTHS.
- Peltre, J. (1966). Du XVIe au XVIIIe siècle : une génération de nouveaux villages en Lorraine. *Revue Géographique de l'Est*, 6(1), 3-27.
- Peltre, J. (1975a). Biens communaux et genèse des terroirs. In P. Flatrès, *Les terres communes Travaux de la RCP 355 du CNRS* (pp. 19-29). CNRS Éditions.
- Peltre, J. (1975b). *Recherches métrologiques sur les finages lorrains*. Lille : Atelier de reproduction des thèses.
- Peltre, J. (1976). Les remembrements en Lorraine à l'époque moderne (XVIIe et XVIIIe siècles). *Annales de l'Est* 1976(3), 197-246.
- Peltre, J. (1978). Biens communaux et désertions rurales. Actes du Colloque de Varsovie (1976). *Geographia Polonica* (38), 223-232.
- Peltre, J. (1980). Bons et mauvais pays de la Lorraine ducal du XVIIIe siècle. *Études de géographie rurale. Mélanges offerts au Professeur Dussart*, 229-237.
- Peltre, J. (1994). Permanence, changement et nécessité de la géographie agraire historique. *Hérodote*, (74-75), 87-94.
- Perigord, M. (1994). Friches et landes en Limousin. *Noréis*, 164(1), 611-626.

- Peterken, G. F. (1969). The Development of Vegetation in Staverton Park, Suffolk. *Field Studies* 3, 1-39.
- Peterken, G. F. (1994). The definition, evaluation and management of ancient woods in Great Britain. *NNA-Berichte*, 7(3), 102-114.
- Petit-Berghem, Y. (2003). Le déterminisme des landes atlantiques : quelle réalité ? *Cybergeo : European Journal of Geography. Politique, Culture, Représentations*, (document 240) [en ligne]. <https://journals.openedition.org/cybergeo/4167>
- Petit-Berghem, Y. (2005). Géographie historique d'un espace côtier : l'exemple de la basse vallée de l'Orne (Basse-Normandie). *Mappemonde*, (80), [en ligne]. <http://mappemonde.mgm.fr/num8/articles/art05407.html>
- Pichot, D. (2007). Les espaces collectifs et leurs usages dans l'Ouest de la France (XI-XIIIe siècles). In P. Charbonnier, P. Couturier, A. Follain & P. Fournier (dir.), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XIe-XXIe siècle* (pp. 91-110). Presses Universitaires Blaise-Pascal.
- Piémont, A. (1935). Les conditions d'exploitation du sol dans la vallée de la Seille. *Le Pays Lorrain*, 5, 193-207.
- Pinchemel, P. & Pinchemel, G. (1997). *La face de la Terre* (5^{ème} éd.). Armand Colin.
- Piqueray, J., Bottin, G., Delescaille, L.-M., Bisteau, E., Colinet, G. & Mahy, G. (2011). Rapid restoration of a species-rich ecosystem assessed from soil and vegetation indicators: the case of calcareous grasslands restored from forest stands. *Ecological Indicators*, 11(2), 724-733.
- Piqueray, J. & Mahy, G. (2010). Revue bibliographique sur la restauration des pelouses calcicoles en Europe : contraintes rencontrées et solutions proposées. *BASE*, 14(3), 471-484.
- Piriou, J. (2013). *Tourbières et boisements dirigés : gestion, représentations et trajectoires géohistoriques. Application aux forêts d'Écouves (Basse-Normandie, France) et de Slieveanorra (Comté d'Antrim, Irlande du Nord)* [Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne].
- Pitte, J.-R. (1983). *Histoire du paysage français*. Tallandier.
- Pitte, J.-R. (1994). De la géographie historique. *Hérodote*, (74-75), 14-21.
- Pitte, J.-R. (2011). *Histoire du paysage français de la préhistoire à nos jours* (5^{ème} éd.). Tallandier.
- Planhol de, X. (1959). Essai sur la genèse du paysage rural de champs ouverts. Géographie et Histoire agraires. *Annales de l'Est*, 1959(Mémoire n°21), 414-424.
- Planhol de, X. (1966). L'ancienne maison rurale lorraine. *Norais*, 63, 315-336.

- Planhol de, X. (1972). Historical Geography in France. In Baker A. (éd.), *Progress in Historical Geography*. Newton Abbot: David & Charles.
- Planhol de, X. & Claval, P. (1988). *Géographie historique de la France*. Fayard.
- Plieninger, T., Hartel, T., Martin-Lopez, B., Beaufoy, G., Bergmeier, E., Kirby, K., Montero, M. -J., Moreno, G., Oteros-Rozas, E. & Van Uytvanck, J. (2015). Wood-pastures of Europe: Geographic coverage, social-ecological values, conservation management, and policy implications. *Biological Conservation*, 190, 70-79.
- Poirier, N. (2007). *Un espace rural en Berry dans sa longue durée : expériences de micro-analyse des dynamiques spatio-temporelles du paysage et du peuplement dans la région de Sancerques (Cher)* [Thèse de doctorat, Université François-Rabelais, Tours].
- Poschlod, P., Bakker, J. P. & Kahmen, S. (2005). Changing land use and its impact on biodiversity. *Basic and Applied Ecology*, 6(2), 93-98.
- Poschlod, P., Karlík, P., Baumann, A. & Wiedmann, B. (2008). The history of dry calcareous grasslands near Kallmünz (Bavaria) reconstructed by the application of palaeoecological, historical and recent-ecological methods. In P. Szabó and R. Hédli, *Human nature: studies in historical ecology and environmental history* (pp. 130-143). Institute of Botany of the Czech Academy of Sciences.
- Poschlod, P., Kiefer, S., Tränkle, U., Fischer, S. & Bonn, S. (1998). Plant species richness in calcareous grasslands as affected by dispersability in space and time. *Applied Vegetation Science*, 1(1), 75-91.
- Poschlod, P. & Wallisdevries, M. F. (2002). The historical and socioeconomic perspective of calcareous grasslands—lessons from the distant and recent past. *Biological conservation*, 104(3), 361-376.
- Poux, X. (2009). La biodiversité : contrainte ou avenir pour l'agriculture ? Une perspective européenne. *Pour*, (202-203), 141-148.
- Poux, X., Narcy, J.-B. & Romain, B. (2009a). Le *saltus* : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, (57), 23-34.
- Poux, X., Narcy, J.-B. & Romain, B. (2009b). Réinvestir le *saltus* dans la pensée agronomique moderne : vers un nouveau front éco-politique ? *L'Espace Politique*, (9) [en ligne]. <http://espacepolitique.revues.org/index1495.html>
- Poux, X., Narcy, J.-B. & Romain, B. (2011). Mettre en débat la co-évolution de l'agriculture et de la biodiversité dans le paysage. Les apports d'une lecture *saltus-ager* dans le Parc de Lorraine. *Fourrages*, (208), 305-314.

- Poux, X. & Pointereau, P. (2014). *L'agriculture à "haute valeur naturelle" en France métropolitaine. Un indicateur pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de la politique de développement rural*, (rapport d'étude au Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt). ASca, Solagro.
- Quenet, G. (2014). *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?* Champ Vallon.
- Rackham, O. (1967). The history and effects of coppicing as a woodland practice. In E. Duffey (Ed.), *The biotic effects of public pressures on the Environment*, (pp. 82-93). *Abbots Ripton: The Nature Conservancy*.
- Rackham, O. (2000). *The History of the Countryside*. Phoenix.
- Reitel, F. (1965). Deux siècles de propriété rurale dans les environs de Metz (milieu du XVIIIe siècle à 1963). *Revue géographique de l'Est*, 5(1), 3-40.
- Reitel, F. (1966a). A propos de l'openfield lorrain. *Revue géographique de l'Est*, 6(1), 29-51.
- Reitel, F. (1966b). *Les régions de la France de l'Est et leur environnement géographique*. Coopérative de Presse Raiffeisen.
- Reitel, F. (1973). Les causes du déclin du vignoble mosellan ou plaidoyer pour un renouveau du vignoble mosellan. *Mosella*, 3(1), 40-71.
- Reitel, F. (1984). Le rôle de l'armée dans la conservation des forêts en France. *BAGF*, (502), 143-154.
- Riston, J. (1908). *La vigne à Malzéville. Essai historique*. Edg. Thomas.
- Riston, J. (1910). *Les sapinières du plateau de Malzéville*. Librairies Sidot Frères.
- Riston, J. (1914). *Contribution à l'histoire de la vigne et de sa culture dans la région lorraine*. Sidot.
- Rochebouet de, H. (1987). Le reboisement. *Revue Forestières Française*, 39(S), 34-42.
- Rochel, X. (2004). *Gestion forestières et paysages dans les Vosges d'après les registres de martelages du XVIIIe siècle* [Thèse de doctorat en géographie, Université Nancy 2].
- Rochel, X. (2008a). Les registres de méus champêtres à la rescousse de la géohistoire agraire. Les délits de pâturage dans la Lorraine d'Ancien Régime. In V. Lemonnier-Lesage & F. Lormant (dir.), *Droit, histoire, société. Mélanges en l'honneur du Professeur Christian Dugas de la Boissonny*, (pp. 441-458). Presses Universitaires de Nancy.
- Rochel, X. (2008b). Vers une approche culturelle du patrimoine forestier : le modèle britannique. *Revue géographique de l'Est*, 48(1-2) [en ligne]. <http://rge.revues.org/1077>

- Rochel, X. (2009). Doit-on réhabiliter les milieux ouverts dans les massifs forestiers vosgiens ? Un enjeu écologique et paysager revu par la géographie historique. *Revue géographique de l'Est*, 4(2-3) [en ligne]. <http://rge.revues.org/1956>
- Rochel, X. (2011). Paysages « naturels » ou « bioculturels » ? L'évolution de la perception de la forêt et du *saltus* en Europe occidentale. In F. Henryot, P. Martin, P. Servais, L'historien face à l'espace : paysages et cartographie. *Annales de l'Est*, (n° sp.), 213-222.
- Rochel, X. (2013a). Aménagement, mises en réserve et exploitations dans les bois communaux de Lorraine au XVIIIe siècle. *Revue de géographie historique*, (3) [en ligne]. https://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/38/Amenagement_mises_en_reserve_et_exploitations_dans_les_bois_communaux_de_Lorraine_au_XVIIIe_siecle.html
- Rochel, X. (2013b). Un paysage en voie d'effacement : les pâquis des Hautes Vosges. *Revue du Nord. Collection Art et Archéologie (Hors-série)*, (18), 39-50.
- Rochel, X. (2015a). La fin des vides en forêt. Essais de cartographie historique. *Revue Forestière Française*, (6), 539-556.
- Rochel, X. (2015b). "La Passée des Vaches". In J.-P. Husson, M. Deshaies (dir.), *Paysages lus du ciel. Hommages à André Humbert* (pp. 39-50). Presses Universitaires de Nancy.
- Rochel, X. (2016). *Paysages naturels, paysages construits. Géographie historique et usage des archives dans l'étude de paysages dits naturels (forêts, saltus)*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Lorraine.
- Rochel, X. (2017). Une biogéographie historique. Forêts et industries dans le comté de Bitche au XVIIIe siècle. *Histoire & Mesure*, 32(2), 9-38.
- Rochel, X., Abadie, J., Avon, C., Bergès, L., Chauchard, S., Defever, S., Grel, A., Jeanmonod, J., Leroy, N. & Dupouey, J.-L. (2017). Quelles sources cartographiques pour la définition des usages anciens du sol en France ? *Revue Forestière Française*, 69(4-5), 353-370.
- Rochel, X., Hecker, A. & Verdier, A. (2017). Un patrimoine pour la marche. Les sentiers vignerons de Nancy. *Cybergeo: European Journal of Geography. Espace, Société, Territoire*, (Document 828). [en ligne]. <https://journals.openedition.org/cybergeo/28517>
- Rochel, X. & Lormant, F. (2011). Le problème des accrues dans la Lorraine en reconstruction. Journée d'études « extension forestière et mosaïques paysagères » du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, 30 janvier 2010. *Cahiers d'Etudes Forêt, Environnement, Société*, (21).
- Rogéville de, P.D.G. (1777). *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois* (tome 1). Chez la Veuve Leclerc & Chez Nicolas Gervois.

- Rose, R.J., Webb, N.R., Clarke, R.T. & Traynor, C. H. (2000). Changes on the heathlands in Dorset, England, between 1987 and 1996. *Biological Conservation*, 93(1), 117-125.
- Rothiot, J.-P. (1999). La question des communaux dans les Vosges (1770-1816) : triage, partage et appropriation privée. *Annales de l'Est*, 1999(1), 211-245.
- Rothiot, J.-P. (2006). Les notables lorrains face au partage des communaux dans les assemblées de province et de district (1787-1788). *Annales de l'Est*, 2006(1), 11-32.
- Rothiot, J.-P. (2007). Le partage des communaux en moyenne montagne : conflits et compromis entre manœuvres et propriétaires de troupeaux. L'exemple de Gérardmer, 1780-1850. In P. Charbonnier, P. Couturier, A. Follain & P. Fournier (dirs.), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XIe-XXIe siècle* (pp. 281-304). Presses Universitaires Blaise-Pascal.
- Rougemont, G. (1991). Complémentarité entre les différentes parties du territoire dans les cités grecques de l'Antiquité classique. In : M.-C. Cauvin (dir.), *Rites et rythmes agraires*, (pp. 127-133). Maison de l'Orient méditerranéen.
- Rougerie, G. (1988). *Géographie de la biosphère*. Armand Colin.
- Rougerie, G. & Beroutchachvili, N. (1991). *Géosystèmes et paysages*. Armand Colin.
- Roussel, J. (1952). Tableaux statistiques relatifs aux « Déclarations des communautés des Duchés de Lorraine et de Bar en 1708 ». *Annales de l'Est*, 1952(2), 167-185.
- Ruas, M.-P. (2008). Prés, prairies, pâtures : éclairages archéobotaniques. In : F. Bourmont (dir.), *Prés et pâtures en Europe occidentale* (pp. 13-44). Presses Universitaires du Midi.
- Saavedra, P. (1999). Petite exploitation et changement agricole à l'intérieur d'un « vieux complexe agraire ». Les campagnes de la Galice entre 1550 et 1850. *Histoire et sociétés rurales*, 12(1), 63-108.
- Schnitzler, A. & Génot, J.-C. (2012). *La France des friches. De la ruralité à la féralité*. Quae.
- Schwartz, D., Bernardy, L., Jouve-Litaudon, C. & Vonna, A. (2003). Le Bickenberg à Osenbach (Haut-Rhin). Etude d'un paysage d'enclos médiéval sur les collines calcaires sèches sous-vosgiennes. *Revue géographique de l'Est*, 43(3) [en ligne]. <https://journals.openedition.org/rge/2340>
- Sclafert, T. (1959). *Cultures en Haute-Provence. Déboisements et pâturages au Moyen-Age*. SEVPEN.
- Selinger-Looten, R. (2016). *Plan de gestion 2016-2026 (renouvellement). Côte de Delme et Carrières de Tincry*, (rapport d'étude). Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

- Selinger-Looten, R. & Richard, P. (2017). *Suivi des pelouses sèches*. Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.
- Sigaut, F. (1975). *L'agriculture et le feu*. EHESS.
- Sigaut, F. (1976). Pour une cartographie des assolements en France au début du XIXe siècle. *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 31, (3), 631-643.
- Sigaut, F. (2007). Le labour qu'est-ce que c'est ? In R. Bourrigaud & F. Sigaut, *Nous labourons. Actes du colloque techniques de travail de la terre hier et aujourd'hui, ici et là-bas* (pp. 21-28). Centre d'histoire du travail.
- Simon, L. (2006). De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires. *Annales de géographie*, (5), 451-467.
- SRCE Lorraine (2015). *Diagnostic et enjeux régionaux, vol.1* [en ligne]. https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1-SRCE_Volume_1.pdf
- Touzery, M. (1995). *Atlas de la généralité de Paris au XVIIIe siècle : un paysage retrouvé*. Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- Trivelly, E. (2004). *Quand les moutons s'en vont... Histoire et représentations sociales du boisement des pelouses sèches du sud-est de la France*. Publications de l'Université de Provence.
- Trochet, J.-R. (1993). *Aux origines de la France rurale : outils, pays et paysages*. CNRS Éditions.
- Tubbs, C. R. (1997). A vision for rural Europe. *British Wildlife*, (9), 79-85.
- Vaissière de, J. (1952). Le Fonds Forestier National. *Revue Forestière Française*, (9), 529-548.
- Valette, P. & Carozza, J.-M. (2019). *Géohistoire de l'environnement et des paysages*. CNRS Éditions.
- Vallauri, D., Grel, A., Granier, E. & Dupouey, J.-L. (2012). *Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison aux forêts actuelles*, (rapport). WWF/INRA.
- Van Swaay, C.A.M. (2002). The importance of calcareous grasslands for butterflies in Europe. *Biological conservation*, 104(3), 315-318.
- Vaubourg des Marets de, J.-B. (1697). *Mémoire concernant les États de Lorraine et du Barrois en 1697. Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*. Lepage [1858].
- Vautrin, H. (1768). Mémoire sur le Pays Toulinois, relativement à son agriculture et à son commerce. *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, (1), 3-31.
- Vera, F. (2000). *Grazing ecology and forest history*. CABI Publishing.

- Verdier, A. (2013). Redécouvrir le *saltus* : l'exemple des pâquis lorrains. *Revue de géographie historique*, (3) [en ligne]. http://rgh.univlorraine.fr/articles/view/37/Redecouvrir_le_saltus_l_exemple_des_paquais_lorrains
- Verdier, A. (2015). Le plan terrier de Gorze : un regard sur la Lorraine rurale du XVIII^e siècle. *Le Pays Lorrain*, 96, 25-32.
- Verdier, A. & Rochel, X. (2019). Stabilité, instabilité d'un *saltus* périurbain : les pelouses calcaires du plateau de Malzéville. In P. Valette et J.-M. Carozza (dirs.), *Géohistoire de l'environnement et des paysages* (pp. 421-430). CNRS Éditions.
- Veyret, Y. (2007). L'environnement, objet géographique ? *Responsabilité et environnement*, 48, 19-29.
- Veyret, Y. & Ciattoni, A. (2000). *Géo-environnement*. Sedes.
- Veyret, Y. & Laurent, S. (2006). Biodiversité, développement durable et géographie. *Responsabilité et environnement*, 44, 76-83.
- Vidal de La Blache, P. (1994). *Tableau de la géographie de la France*. Éditions de La Table Ronde [1903].
- Villemotte, de G. (1844). *Du défrichement des forêts et du boisement des terres incultes*. Imprimerie de Raybois et Cie.
- Visine, F. (1950). Préface à l'étude de quelques éléments statistiques relatifs aux duchés de Lorraine et de Bar en 1708. *Annales de l'Est*, 1950(3), 171-206.
- Visine, F. (1952). Les duchés de Lorraine et de Bar en 1708. *Annales de l'Est*, 1952(2), 169-174.
- Visseaux, É. (1950). L'élevage dans le département de la Meuse : bovins et ovins. *Annales de l'Est*, 1950(3), 207-225.
- Vivier, N. (1998). *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*. Publications de la Sorbonne.
- Vivier, N. (1999a). Communaux et vitalité communautaire en France à la fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution. *Annales historiques de la Révolution française*, (315), 63-81.
- Vivier, N. (1999b). Vive et vaine pâture. Usages collectifs et élevages en France, 1600-1800. In *La Terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVII^e et XVIII^e siècles en France et en Angleterre*. *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités*, (24), 73-109.
- Vivier, N. (2006). Le conflit autour des biens communaux ou la crise de la propriété collective (1760-1870). In C. Beck., Y. Luginbuhl & T. Muxart T. (dir), *Temps et espace des crises de l'environnement* (pp. 71-82). Quae.

- Vogt, J. (1957). La dégradation des terroirs lorrains au milieu du XVIII^e siècle. *Actes du 82^e Congrès national des sociétés savantes, Bordeaux 1957, section géographie*, 111-116.
- Vue, B. (2007). Labours en openfield de type lorrain : outils, techniques, cycles et structures dans l'arrondissement de Langres (Haute-Marne). In R. Bourrigaud, F. Sigaut (dir.), *Nous labourons. Actes du colloque « Techniques de travail de la terre, hier et aujourd'hui, ici et là-bas, Nantes, Nozay, Châteaubriant, 2006 »* (pp. 159-170). Éditions du Centre d'histoire du travail.
- WallisDeVries, M. F., Poschlod, P. & Willems, J. H. (2002). Challenges for the conservation of calcareous grasslands in northwestern Europe: integrating the requirements of flora and fauna. *Biological conservation*, 104(3), 265-273.
- Wealer, R. (2010). *Une identité paysagère du Luxembourg ?* [Thèse de doctorat en géographie, Université Nancy 2].
- Wells, T.C.E. (1969). Botanical aspects of conservation management of chalk grassland. *Biol. Conserv.*, (2), 36-44.
- Wells, T. C. E., Sheail, J., Ball, D. F. & Ward, L. K. (1976). Ecological studies on the Porton Ranges: relationships between vegetation, soils and land-use history. *Journal of Ecology*, 64, 589-626.
- Whittlesey, D. (1929). Sequent occupance. *Annals of the Association of American Geographers*, (19), 162-165.
- Wickham, C. (1990). European Forest in the Early Middle Ages: Landscape and Land Clearance. *L'ambiente vegetale nelValto medioevo* (Spoleto: Centro Italiano sull'alto medioevo), (2), 479-545.
- Willems, J. H. (2001). Problems, Approaches, and Results in Restoration of Dutch Calcareous Grassland During the Last 30 Years. *Restoration Ecology*, 9(2), 147-154.
- Wolkinger, F. & Plank, S., (1981). *Les pelouses sèches en Europe*. Conseil de L'Europe.
- Woodcock, B.A., Pywell, R.F., Roy, D.B., Rose, R.J. & Bell, D. (2005). Grazing management of calcareous grasslands and its implications for the conservation of beetle communities. *Biological conservation*, 125(2), 193-202.
- Young, A. (1931). *Voyages en France de 1787, 1788 et 1789* (éd. critique par Henri Sée, 3 vol.). Armand Colin.
- Zannier, M.-P. (2007). *Paysages du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien. Représentations de l'espace et « bonne mesure »* [Thèse de doctorat en histoire romaine, Université du Maine, Le Mans].

ANNEXES

Annexe 1 : Archives consultées

Note : Les sources imprimées sont indiquées dans la bibliographie générale

- **Archives Nationales (A. N.)**

Série F : Versements des ministères et des administrations qui en dépendent

Sous-série F/10 : Soumission au régime forestier des forêts non domaniales

- 6201 : Dommartemont, 1860-1933
- 6204 : Malzéville, 1927-1928
- 6221 : Novéant, 1955

K et KK : « Monuments historiques »

KK : « Monuments historiques » (registres)

- 1159-1172 – Enquête sur l’agriculture en Lorraine (1761-1762)

- **Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (A. D. 54)**

Série B : Cours et juridictions avant 1790

- **11189** : Plan topographique des pâquis de Pont-Saint-Vincent
- **11458** : Carte topographique des saussaies de la communauté d’Arnaville, 1734
- **11716-11719** : Déclarations fournies par les communautés de leurs biens et usages communaux, 1700
- **11720-11727** : Déclarations des communautés, 1708
- **11728-11739** : Déclarations fournies par les communautés de leurs biens, droits, revenus et dettes, 1738
- **12011** : Plans d’anciennes forêts domaniales, 1758-1760
- **12038** : Plans du bois l’Abbé, ban de Sexey-aux-Forges, 1765

Série C : Administrations provinciales

- **228** : Arrêt autorisant des communautés à partager leurs pâquis communaux, 1772-1789
- **310** : Mémoire sur les laines de la généralité de Nancy
- **320** : Mémoires sur l’agriculture en Lorraine
- **422** : Adjudication des paquis communaux d’Arracourt
- **428** : Reconnaissance des chemins communaux, pâquis et usaires

- **449** : Subdélégation de Pont-à-Mousson, 1739-1790, partages de pâquis
- **478** : Subdélégation de Thiaucourt, 1754, pièces relatives au pâquis dit des Oies, ban de Nonsard.

Série E : Féodalité, familles, communautés, paroisses, archives notariales

Sous-série E-dépôt : archives communales déposées

- **61** : Benney
- **114** : Champigneulle
- **159** : Domèvre-en-Haye
- **349/HH2** : Marainviller

Série P : Finances, cadastre, postes depuis 1800

Sous-série 3P : matrices cadastrales

- **2** : Abbéville (État de section, 1820)
- **6** : Agincourt (État de section, 1833)
- **22** : Arnaville (État de section, 1827)
- **23** : Arracourt (État de section, 1829)
- **26** : Athienville (État de section, 1829)
- **58** : Belleau (État de section, 1811)
- **81** : Boncourt (État de section, 1820)
- **94** : Bratte (État de section, 1830)
- **102** : Bruville (État de section, 1817)
- **111** : Chambley (État de section, 1812)
- **118** : Charey (État de section, 1827)
- **125** : Chenicourt (État de section, 1831)
- **135** : Conflans (État de section, 1818)
- **164** : Dommartemont (État de section, 1833)
- **170** : Doncourt-lès-Conflans (État de section, 1820)
- **183** : Essey-lès-Nancy (État de section, 1833)
- **185** : Eulmont (État de section, 1833)
- **243** : Hagéville (Dampvitoux, Champs) (État de section, 1812)
- **248** : Hannonville-Suzémont (État de section, 1818)
- **272** : Jarny (État de section, 1818-1820)
- **275** : Jeandelaincourt (État de section, 1831)

- 276 : Jeandelize (État de section, 1818)
- 284 : Juvrecourt (État de section, 1829)
- 285 : Labry (État de section, 1820)
- 305 : Lay-Saint-Christophe (État de section, 1833)
- 371 : Moivrons (État de section, 1831)
- 407 : Olley (État de section, 1818)
- 409 : Onville (État de section, 1813)
- 439 : Puxe (État de section, 1818)
- 477 : Saint-Julien-lès-Gorze (État de section, 1813 et 1850)
- 478 : Saint-Marcel (État de section, 1817)
- 482 : Saint-Max (État de section, 1833)
- 507 : Sivry (État de section, 1830)
- 510 : Sponville (État de section, 1813)
- 525 : Tomblaine (État de section, 1813)
- 534 : Tronville (État de section, 1813)
- 580 : Ville-sur-Yron (État de section, 1820)
- 592 : Waville (État de section, 1819 et 1850)

Série WO : Archives communales

- **705** : Arnaville
- **892** : Belleau
- **1535** : Eulmont
- **1885** : Jeandelaincourt
- **1928** : Labry
- **2000** : Lay-Saint-Christophe
- **2189** : Malzéville
- **2526** : Moivrons
- (*à retrouver*) : Olley
- (*à retrouver*) : Saint-Julien-lès-Gorze
- **3206** : Tronville
- **3505** : Waville

- **Archives départementales de la Meuse (A. D. 55)**

Série C : Administrations provinciales

- **98** : Pagny-la-Blanche-Côte laisse à bail ses pâquis communaux, 1784
- **116-117** : Renseignement sur les défrichements des terres incultes
- **410** : Procès-verbaux des séances de l'Assemblée du district de Verdun, 1788.
Rapport sur le partage des biens communaux et la nécessité de réformer l'édit de 1768, 1788

Série E : Féodalité, familles, communautés, paroisses, archives notariales

Sous-série E-dépôt : archives communales déposées

- **353** : Saint-Maurice

Série O : Administration communale

Sous-série 2O : Dossiers communaux

- **48** : Avillers
- **607** : Jonville
- **627** : Labeuville

Série P : Finances, cadastre, postes depuis 1800

Sous-série 3P : matrices cadastrales

- **177** : Avillers (État de section, 1819)
- **256** : Bassaucourt (État de section, 1818)
- **1878** : Jonville (État de section, 1818)
- **1945** : Labeuville (État de section, 1819)
- **1955** : Lachaussée (État de section, 1818)
- **2853** : Ornel (État de section, 1827)
- **3343** : Saint-Maurice-sous-les-Côtes (État de section, 1818)

• Archives départementales de la Moselle (A. D. 57)

Cartes et plans – CP

- **41 et 1282** : Carte topographique du cours de l'aqueduc construit par les Romains depuis Gorze à Metz

Série B : Cours et juridictions avant 1790

- **7975** : Carte du ban de Hilsprich

Série E : Féodalité, familles, communautés, paroisses, archives notariales

Sous-série E-dépôt : archives communales déposées

- 519 : Novéant-sur-Moselle

Série H : Clergé régulier

Abbaye de Gorze

- 736 : Plans des forêts appartenant à la collégiale de Gorze, 1693-1783
- 738 : Délits forestiers

Plan-terrier de l'abbaye de Gorze (H743 à 762) :

- 743 : Procès-verbal du dépôt, par Pierre Villain, du terrier de l'abbaye de Gorze, 1751
- 744 : Gorze
- 745 : Vionville
- 746 : Tantelainville, Auconville, ban de Tierban (Flavigny), Tronville et Rezonville
- 747 : Saint-Julien-lès-Gorze, Champs et Hagéville
- 748 : Novéant-sur-Moselle (plan du village et la partie du milieu du ban disparu)
- 749 : Dornot et Ancy-sur-Moselle
- 750 : Onville (plan de la partie septentrionale du ban disparu)
- 751 : Waville
- 752 : Moyvron et Villecey-sur-Mad
- 753 : Morville, Dampvitoux, Xammes
- 754 : Sponville, Neulan, Dancourt, Jonville, Saint-Marcel, Villers-lez-Geniveaux et Ornelle
- 755 : Labeuville, Burtaucourt, Sivry, Vic et Moyenvic, Obreq (Obreck), Juvrecourt, Riouville, Attiloncourt, Jeandelaincourt, Escherange, Molvange, Rouchonvillé (Rochonvillers), Ennetrange (Entrange), Hébange (Ebange), Suzange
- 756 : Vaxy et Puttigny
- 757 : Lubécourt, Gerbécourt, Hédival, Salonnnes, Bioncourt, Alaincourt, Lanfroicourt, Armaucourt, Chambille, Rupt, Bratte, Essey-lès-Nancy, Tomblaine
- 758 : Arnaville
- 759 : Pagny-sur-Moselle, Bayonville, Buxières-lès-Chambley, Olley, Boncourt-en-Jarnisy, Arracourt, Boncourt-lès-Vic, Athienville et Hincourt.

- **760** : Morlange, Fameck, Ranguieux, Neufchef, Ballambourg, Jarny et ban Saint-Gorgon, Droitaumont, Giraumont, Baumont, Tichémont, Labry, Conflans, Neuvron, Friaucourt et Suzémont.
- **761** : Hannonville, La Ville-au-Pré, Ville-sur-Yron, Larandoise, Lagrange-le-Châtelet, Gréhières, Moncel, Oingville, Bruville, Urcourt, Caure, Saulx-lès-Genivaux, Xonville, Charrey, et Woël
- **762** : Avillers, Bassaucourt, Saint-Maurice et Signeul, Jeandelize, Aumetz, Haumont, Lachaussée et ban de Rouvroy, Dompmartin, Hadonville, La Tour en Woëvre, Belleau-du-Hautoy, Morey, et ban des Allieux à Belleau.

Fin du plan-terrier de Gorze

- **825** : Devis des travaux exécutés au château
- **905** : Requête et autres actes relatifs à la revendication par la commune de Bouzonville, d'un pâquis situé sur le ban d'Olley (plan), 1768

Série O : Affaires communales

Sous-série 1O : Généralités et affaires communales

- **107** : Reboisements des terrains communaux – Instructions ministérielles, rapports et statistiques, instructions préfectorales, répartition de la subvention départementale d'encouragement, correspondance avec les communes.
- **156-157** : Exécution de la loi du 28 juillet 1860 – Arrondissement de Metz

Sous-série 2O : Dossiers d'administration communale

- **506/5** : Novéant-sur-Moselle – Lots de portions et d'affouage, exploitation, troupeau commun.

Série P : Finances, cadastre, postes depuis 1800

Sous-série 30P : matrices et états de classements/sections

- **20/1-2** : Ancy-sur-Moselle (et Dornot) (État de section, 1813)
- **35/1** : Attiloncourt (État de section, 1837)
- **40/1** : Aumetz (État de section, 1827)
- **85/1** : Bioncourt (État de section, 1837)
- **201/1** : Escherange (et Molvange) (État de section, 1826)
- **207/1-2** : Fameck (et Morlange) (État de section, 1811)
- **255/1** : Gorze (État de section, 1813)

- 422/1 : Lubécourt (État de section, 1837)
- 483/1 : Morville-lès-Vic (État de section, 1837)
- 556/1 : Puttigny (État de section, 1837)
- 575/1 : Rezonville (État de section, 1813)
- 699/1 : Vaxy (État de section, 1837)
- 708/1 : Vic-sur-Seille (État de section, 1831)
- 717/1 : Vionville (État de section, 1813)

Annexe 2 : Nomenclatures

Terminologie du terrier de Gorze	Nomenclature des usages du sol (XVIII-XIXème siècles)	Correspondance avec la nomenclature Corine Land Cover (niveau 3)
Bâti ⁵⁶⁴	Bâti	Tissu urbain discontinu (112) ⁵⁶⁵
Jardin	Jardin ⁵⁶⁶	
Jardin potager		
Jardin et verger		
Jardin et chènevière		
Jardin potager et chènevière		
Jardin et verger		
Jardin potager et verger		
Jardin, verger et chènevière		
Jardin potager, verger et chènevière		
Jardin, chènevière et vigne		
Clos		
Dépendances d'un moulin		
Carrière		
Carrière et friche		
Terre	Terre	Terres arables (211)
Terre et chènevière		
Chènevière ⁵⁶⁷		
Vigne	Vigne	Vignobles (221)
Verger	Verger	Vergers (222)
Pré	Pré	Prairies (231)
Pré et pâtural		
Pâquis	Pâquis	Pelouses et pâturages naturels (321)
Pâtural		
Pâquis et carrière		
Pâquis et broussailles		
Friche et pâquis		
Friche et pâtural		
Pâquis et haye		
Rapaille et pâquis		
Buisson, rapaille et pâquis		

⁵⁶⁴ Correspondant aux figurés rouges sur les plans.

⁵⁶⁵ Les jardins potagers ou plus souvent d'agrément attenants au bâti qui correspondent aux anciens « meix » sont généralement classés dans Corine Land Cover comme dans OCS GE2 dans la classe des « zones urbanisées »

⁵⁶⁶ Ce qui correspond aux « meix » lorrains sauf les clos et les dépendances de moulin.

⁵⁶⁷ Au-delà de l'enclos du village, donc hors des « meix ».

Friche	Friche	Forêt et végétation arbustive en mutation (324)
Friche et rapaille	Bois	Forêts de feuillus (311)
Rapaille et buisson		
Bois et rapaille		
Bois et haye		
Accru		
Sausaie		
Bois		
Étang	Étang	Plans d'eau (512)
Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau et voies d'eau (511)

Terminologie du cadastre napoléonien	Nomenclature des usages du sol (XVIII-XIXème siècles)	Correspondance avec la nomenclature Corine Land Cover (niveau 3)
Bâti	Bâti	Tissu urbain discontinu (112)
Jardin	Jardin	
Jardin potager		
Carrière	Carrière	Extraction de matériaux (131)
Tas de pierres		
Terre	Terre	Terres arables (211)
Chènevière		
Vigne	Vigne	Vignobles (221)
Verger	Verger et arboriculture	Vergers (222)
Terrain planté		
Verger et terrain planté		
Oseraie		
Pré	Pré	Prairies (231)
Pâquis	Pâquis	Pelouses et pâturages naturels (321)
Pâtis		
Pâturage		
Terrain ou terre vague		
Terre vaine		
Friche et pâture		
Friche		
Broussaille		Landes et broussailles (322)
Clairs chênes	Bois	Forêt et végétation arbustive en mutation (324)
Bois rapaille		Forêts de feuillus (311)
Terrain planté de peupliers		
Sausaie		
Bois		
Bois taillis		
Bosquet		
Marais	Étang et autres zones humides	Marais intérieurs (411)
Étang		Plans d'eau (512)

Mare		
Ruisseau	Cours d'eau	Cours d'eau et voies d'eau (511)
Rivière		
Canal		

Table des figures

Figure 1 : Évolution du nombre d'articles contenant le mot « saltus » dans les revues de géographie francophones depuis 1900.	18
Figure 2 : Évolution du nombre d'articles contenant les mots « saltus » et « openfield » dans les revues de géographie francophones depuis 1900.....	24
Figure 3 : Proposition de modèle conceptuel reliant la biodiversité et les paramètres spatiaux des paysages agricoles en fonction de l'intensité des pratiques (Leroux et al., 2008).....	29
Figure 4 : Évolution des surfaces (en ha) de pelouses sèches de la région de Stuttgart (WallisDeVries et al., 2002) et des landes du Dorset (Rose et al., 2000).....	31
Figure 5 : Modèle théorique du lien entre niveau de biodiversité et intensité de gestion d'un milieu.	35
Figure 6 : Évolution des populations d'oiseaux en Europe de 1980 à 2004 (Birdlife international, 2004).	36
Figure 7 : Une approche élargie du saltus (Poux et al., 2009b).....	41
Figure 8 : Tableau de synthèse des différentes définitions du saltus	45
Figure 9 : Représentation graphique des critères retenus pour définir le saltus.....	46
Figure 10 : Modélisation des différentes configurations spatiales associant ager, saltus et silva.	51
Figure 11 : Modélisation de l'insertion du saltus dans les systèmes agraires antérieurs aux révolutions agricoles.....	57
Figure 12 : Gradient de naturalité et grille de lecture ager-saltus-silva	58
Figure 13 : Quelques exemples de la diversité écologique du saltus	61
Figure 14 : Trilogie agraire et succession végétale.....	62
Figure 15 : Modélisation des fluctuations du saltus en quatre scénarios.....	64
Figure 16 : Les landes de Bretagne, un patrimoine vivant. Une exposition à l'écomusée du pays de Rennes (2017-2018) où transparait l'idée de patrimoine bioculturel.....	70
Figure 17 : Représentation du panage des porcs lors de la glandée dans Les Très Riches Heures du duc de Berry.....	81
Figure 18 : Définir le saltus à partir d'une triple lecture agronomique, écologique et paysagère.....	84
Figure 19 : Plan du ban de « Tantlainville » et sa clef.....	132
Figure 20 : Plan du pré dit « le Breux de Gorze » appartenant au prince-abbé à Pagny-sous-Prény (Pagny-sur-Moselle).....	134
Figure 21 : Plan du ban d'Arnaville partagé entre trois seigneuries.	136
Figure 22 : Plan du ban des villages de Saint-Maurice et Signeul (Saint-Maurice-sous-les-Côtes).	138
Figure 23 : Exemples de points de contrôle utilisés pour le géoréférencement du plan d'Arnaville	166
Figure 24 : Vecteurs de déformation du plan du ban d'Arnaville	169
Figure 25 : Rectification des erreurs de localisation avec une transformation élastique	170
Figure 26 : Superposition de la couche « vecteur » issue de la digitalisation de la carte d'état-major par l'INRA (Favre et al., 2016) et des plans géoréférencés du terrier de Gorze	172
Figure 27 : Représentation des différents usages du sol sur le plan du ban et finage de Vionville.....	178
Figure 28 : Vectorisation du plan géoréférencé du ban de Jeandelize	179

Figure 29 : Différence de largeur des réseaux viaire et hydrographique entre les plans du terrier de Gorze et les plans cadastraux.	180
Figure 30 : Schéma récapitulatif de la méthodologie mise en œuvre	190
Figure 31 : Schéma d'évolution de la végétation sur substrat calcaire (Maubert & Dutoit, 1995).	218
Figure 32 : Correspondance entre la pelouse sèche du Rudemont à Arnaville et le « pasquis communal de Ruttemont » sur le plan-terrier de Gorze.	233
Figure 33 : Chronologie du « long XVIIIe siècle » en Lorraine et hypothèses de recherche	249
Figure 34 : Comparaison, d'après la carte d'état-major, de la répartition des grands types d'occupation du sol dans l'échantillon (atlas de Gorze) avec celle de l'ensemble de la Lorraine des Côtes	254
Figure 35 : Estimation, à partir du cadastre « napoléonien », des surfaces non cartographiées des bans dans le plan-terrier de Gorze	255
Figure 36 : Répartition des différents usages du sol dans les quatre régions d'après le plan-terrier de Gorze	256
Figure 37 : Extrapolation à l'ensemble de la Lorraine des Côtes des données d'occupation du sol issues du plan-terrier de Gorze	257
Figure 38 : Surfaces en pâquis déclarées par les communautés des duchés de Lorraine et de Bar en 1708 comparées aux surfaces mentionnées dans le terrier de l'abbaye de Gorze (en hectares).....	269
Figure 39 : La présence du saltus sur les hauteurs des Côtes de Meuse (Atlas de Trudaine).....	292
Figure 40 : Le plateau de Malzéville au XVIIIe siècle selon la carte des Naudin	294
Figure 41 : La place du pâquis à Mamey (Meurthe-et-Moselle)	298
Figure 42 : Représentation des pâquis sur les cartes et plans anciens du XVIIIe siècle.....	306
Figure 43 : Schéma de l'évolution de la végétation au XVIIIe siècle.....	310
Figure 44 : Représentation d'un attelage de chevaux lorrains	318
Figure 45 : Vaine pâture et calendrier cultural	360
Figure 46 : « Isle des oyes » sur le plan cadastral de Tomblaine.....	368
Figure 47 : Le « chemin des vaches » à Moivrons	372
Figure 48 : Une « passée » au milieu des vignes : l'exemple de Novéant-sur-Moselle en 1746	373
Figure 49 : Croquis d'A. Mathey (1900) représentant un « vide » créé par le passage des troupeaux en forêt	376
Figure 50 : Sentier forestier avec bergers et troupeau, peinture de Claude Gellée dit « le Lorrain », vers 1633.	377
Figure 51 : Modélisation de la trame pastorale des anciens finages lorrains (XVIIIe siècle).....	383
Figure 52 : Les trajectoires des pâquis du terrier de Gorze (du milieu du XVIIIe siècle à aujourd'hui).....	390
Figure 53 : Extrait de la carte topographique du tracé de l'aqueduc construit par les Romains depuis Gorze jusqu'à Metz (F. Huibratte, 1761).	398
Figure 54 : Dates de réalisation des cadastres « napoléoniens » géoréférencés	411
Figure 55 : Date moyenne de réalisation des cadastres selon les régions	411
Figure 56 : Le devenir des pâquis du terrier de Gorze au XIXe siècle (selon le cadastre « napoléonien »)..	412
Figure 57 : Formulaire de demande de subvention dans le cadre de la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des terrains de montagne, conservé aux archives départementales de la Moselle.	435

Figure 58 : Surfaces des terrains communaux incultes reboisées dans les arrondissements du département de la Moselle	438
Figure 59 : L'évolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIXe siècle (Cinotti, 1996).....	442
Figure 60 : La fermeture progressive de la pelouse sèche du plateau de Malzéville (1946-2012)	445
Figure 61 : Les pâquis du terrier de Gorze aujourd'hui.	446
Figure 62 : Proposition de gradation de l'instabilité historique des pelouses sèches.....	460
Figure 63 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne à Arnaville.....	463
Figure 64 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF des pelouses de la Croix Joyeuse et d'En Garet à Waville.	466
Figure 65 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF des pelouses de la Côte d'Obson à Saint-Julien-lès-Gorze.....	468
Figure 66 : L'occupation du sol (2019) dans la ZNIEFF du plateau du Mont Saint-Jean.....	470
Figure 67 : L'occupation du sol de la butte Sainte-Geneviève (2019).....	472
Figure 68 : Origines et périodes de première apparition des pelouses actuelles selon les sources	475
Figure 69 : Degrés d'instabilité historique des pelouses actuelles.....	482
Figure 70 : Évolution des surfaces de pelouses de la butte Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy).....	483
Figure 71 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF des pelouses du Mont Saint-Jean	485
Figure 72 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF de la Croix Joyeuse et d'En Garet (Waville)	488
Figure 73 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF des pelouses de la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze).....	490
Figure 74 : Évolution des surfaces de pelouses dans les limites de la ZNIEFF des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne (Arnaville).....	492
Figure 75 : Estimation de l'ancienneté des pelouses actuelles	495
Figure 76 : Extrait de la carte d'état-major représentant Waville (vers 1830).....	506
Figure 77 : Évolution du total des surfaces cultivées (terres labourables, vignes et vergers) et des surfaces de pelouses nouvellement mises en culture sur les cinq sites étudiés.	507

Table des Cartes

Carte 1 : Carte de localisation de l'agriculture HVN en Europe (AEE, 2012).	39
Carte 2 : Territoire couvert par le plan-terrier de Gorze	129
Carte 3 : Délimitation de la Lorraine des Côtes d'après le découpage en sylvoécorégions de l'IFN.....	156
Carte 4 : La répartition du saltus en France d'après l'enquête Teruti-Lucas de 2015.....	196
Carte 5 : Carte de répartition des pelouses sèches en France (Wolkinger & Plank, 1981).....	199
Carte 6 : Répartition des pelouses sèches en Lorraine	200
Carte 7 : Densité de population et friches en Lorraine au début du XVIIIe siècle.....	247
Carte 8 : Découpage en quatre régions du territoire couvert par le plan-terrier de Gorze.....	252
Carte 9 : Qualités des terres labourables en Lorraine à partir des Déclarations des communautés de 1708 .	260
Carte 10 : Cartographie des assolements en France au début du XIXe siècle (Sigaut, 1976)	263
Carte 11 : Carte de la répartition des pâquis communaux selon les Déclarations des Communautés de 1708	271
Carte 12 : Part (en %) de la surface des bans en pâquis.....	276
Carte 13 : Surfaces (en ha) des bans en pâquis.....	277
Carte 14 : L'occupation du sol à Aumetz en 1749	281
Carte 15 : L'occupation du sol à Labry en 1749	283
Carte 16 : L'occupation du sol dans la partie nord du finage de Jeandelaincourt en 1749.....	286
Carte 17 : L'occupation du sol en 1746-1748 dans un secteur des Côtes de Moselle.....	291
Carte 18 : Localisation des pâquis pouvant potentiellement correspondre à des pelouses sèches	296
Carte 19 : Pâquis à proximité des villages d'Athienville et de Jonville.	297
Carte 20 : Pâquis conduisant du village de Droitaumont aux bois communaux.....	371
Carte 21 : Pâquis reliés au réseau viaire sur les bans d'Hannonville et Suzémont	375
Carte 22 : L'importance des pâquis et « passées » durant les « neuf semaines » : le cas du finage d'Olley.	380
Carte 23 : Défrichement d'un pâquis du finage de Labeuville (1748).....	397
Carte 24 : Bans où une mise en culture de pâquis est attestée ou probable.....	401
Carte 25 : le plateau de Malzéville en 1832-1833	416
Carte 26 : Carte des usages du sol à Arnaville en 1748	417
Carte 27 : Carte des usages du sol à Arnaville en 1826	417
Carte 28 : Partage des communaux de la Côte Varenne et des Quarailles à Arnaville (1840)	421
Carte 29 : Application de la loi de 1860 sur la mise en valeur des communaux incultes dans le canton de Gorze (Moselle).	437
Carte 30 : Estimation de l'âge des pelouses calcicoles de Porton, Angleterre (Wells et al., 1976).	453
Carte 31 : L'instabilité des usages du sol sur le plateau de Malzéville (1832/33 - 2012).....	456
Carte 32 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles du Mont Saint-Jean (Jeandelaincourt)...	476
Carte 33 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles sur le site de la Côte d'Obson (Saint-Julien- lès-Gorze).....	477
Carte 34 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles sur les sites d'En Garet et de la Croix Joyeuse (Waville).....	478

Carte 35 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles de la butte Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy).....	479
Carte 36 : Périodes de première apparition des pelouses actuelles sur les sites du Rudemont et la Côte Varenne (Arnaville).....	481
Carte 37 : Stabilité/instabilité des pelouses de la butte Sainte-Geneviève	484
Carte 38 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches du Mont Saint-Jean	487
Carte 39 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches de la Croix Joyeuse et d'En Garet (Waville)	489
Carte 40 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches de la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze)	491
Carte 41 : Stabilité/instabilité des pelouses sèches du Rudemont et de la Côte Varenne (Arnaville)	494
Carte 42 : Estimation de l'âge des pelouses du Mont Saint-Jean (Jeandelaincourt)	496
Carte 43 : Estimation de l'âge des pelouses d'En Garet et de la Croix Joyeuse (Waville)	497
Carte 44 : Estimation de l'âge des pelouses de la butte Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy)	498
Carte 45 : Estimation de l'âge des pelouses de la Côte d'Obson (Saint-Julien-lès-Gorze).....	499
Carte 46 : Estimation de l'âge des pelouses du Rudemont et de la Côte Varenne (Arnaville).....	501

Table des photographies

Photographie 1: La pelouse sèche calcicole de Pagny-la-Blanche-Côte (Meuse).	203
Photographie 2 : Orchidées des pelouses sèches de Lorraine.....	205
Photographie 3 : Panneau d'information à l'entrée du site de la pelouse calcaire du Rudemont à Arnaville.....	208
Photographie 4 : Panorama sur la campagne du Saulnois depuis la Côte de Delme en Moselle	211
Photographie 5 : Feu de camp sauvage sur la pelouse sèche classée Natura 2000 du Mont Saint-Quentin. .	213
Photographie 6 : Panorama sur la ville de Nancy depuis le plateau de Malzéville.....	214
Photographie 7 : La chaume du Gazon du Faing, un îlot de saltus au milieu d'une matrice forestière en expansion.....	215
Photographie 8 : La fermeture des anciens coteaux viticoles à Novéant dans la vallée de la Moselle et Waville dans la vallée du Rupt-de-Mad	216
Photographie 9 : Opérations de restauration lourdes sur le plateau de Malzéville	223
Photographie 10 : Pâturage ovin sur la pelouse sèche de la Côte de Lorry	226
Photographie 11 : Raymond Clauss, le dernier berger du Mont Saint-Quentin.....	227
Photographie 12 : Un exemple de lisière élargie : pâquis et bois abrutis en lisière de la forêt royale de Ressaincourt (Resincourt sur le plan).	284
Photographie 13 : La pelouse sèche de la Raide Côte à Ranguieux (Moselle) sur une carte postale ancienne	300
Photographie 14 : Le guéoir d'Arracourt.....	317
Photographie 15 : Parcage des moutons dans la Meuse durant l'entre-deux-guerres (Millet, 1936)	326
Photographie 16 : Pins noirs et brebis sur le plateau de Malzéville.....	444
Photographie 17 : Le Rudemont au début du XXe siècle (A. Gérardin).	480
Photographie 18 : La Côte Varenne (au premier plan) et le Rudemont (au second plan)	502

Table des matières

Remerciements.....	3
Sommaire	5
INTRODUCTION GENERALE	6
PARTIE I – ENJEUX ET MÉTHODES D’UNE GÉOHISTOIRE DU SALTUS	11
Chapitre 1 : Le saltus, un objet géographique à reconsidérer.....	13
1 Deux approches complémentaires du saltus.....	15
1.1 Une approche agronomique héritée de l’Antiquité.....	15
1.1.1 « Un mot latin devenu savant».....	15
1.1.2 Une notion classique de la géographie française.....	17
1.1.3 Une notion marginale ?	22
1.2 Une approche écologique plus récente issue des problématiques environnementales posées par les transformations de l’agriculture	24
1.2.1 Les effets néfastes des transformations récentes de l’agriculture sur la biodiversité.	25
1.2.2 L’effacement des milieux ouverts et semi-ouverts et ses conséquences.....	29
1.2.3 L’agriculture au service de la biodiversité.....	33
1.2.4 Vers un renouveau de la notion de saltus ?.....	40
2 Éléments de définition du saltus à partir d’une triple lecture	44
2.1 Une lecture agronomique.....	47
2.1.1 Mise en place et organisation des systèmes agraires associant ager et saltus	47
2.1.2 Un espace pastoral et « exportateur ».....	51
2.1.3 Un espace approprié et exploité collectivement.....	53
2.1.4 Une distinction ager/saltus à nuancer	54
2.2 Une lecture écologique.....	57
2.2.1 La naturalité du saltus	57
2.2.2 Des écosystèmes produits par l’anthropisation	61
2.2.3 Le saltus, un patrimoine à conserver ?	67
2.3 Une lecture paysagère	72
2.3.1 Un paysage ouvert entre nature et culture	72
2.3.2 Un paysage qui se ferme	75
2.3.3 L’ouvert et le fermé, une lecture binaire à dépasser.....	78
Conclusion du chapitre	83
Chapitre 2 : Positionnement disciplinaire et état de l’art	86
1 Une démarche « géohistorique ».....	87
1.1 De la géographie historique à la géohistoire	87

1.2	Géographie historique / géohistoire : deux approches distinctes ou complémentaires ?	91
1.2.1	Deux approches distinctes	91
1.2.2	Deux approches complémentaires.....	95
1.2.3	Une démarche géohistorique qui s'inscrit dans le cadre de la géographie.....	97
2	Les principaux jalons d'une géohistoire du saltus	99
2.1	Les apports de la géographie agraire historique	99
2.1.1	Une géographie historique essentiellement tournée vers l'ager	99
2.1.2	La Lorraine, un terrain d'étude classique pour les études agraires historiques	100
2.1.3	Questionnement autour des communaux : une première approche historique du saltus	103
2.2	Les apports de la géohistoire des forêts.....	107
2.2.1	Les évolutions historiques de l'occupation du sol (land cover)	107
2.2.2	L'empreinte des usages passés (land use).....	108
2.3	Vers une géohistoire du saltus	110
2.3.1	Un angle mort de la recherche géohistorique.....	110
2.3.2	L'apport de l'écologie historique	111
2.3.3	Les développements récents du côté des sciences humaines.	114
	Conclusion du chapitre	116
	Chapitre 3 : Sources et méthodologie.....	118
1	Quelles sources pour une géohistoire du saltus en Lorraine ?.....	120
1.1	Les cartes et les plans d'Ancien Régime	120
1.1.1	L'apport limité de la cartographie à petite échelle	120
1.1.2	La cartographie à grande échelle	121
1.1.3	L'intérêt des plans de finage et des atlas d'Ancien Régime	123
1.2	Le plan-terrier de l'abbaye de Gorze (1746-1749) : une source essentielle pour étudier la Lorraine rurale du XVIIIe siècle	125
1.2.1	Brève histoire de l'abbaye de Gorze jusqu'à la rénovation du terrier	126
1.2.2	Présentation générale du terrier	128
1.2.3	Présentation de l'atlas de Gorze.....	130
1.2.4	Une source essentielle pour reconstituer les paysages ruraux et la place du saltus dans l'ancienne Lorraine.	139
1.3	Les cartes et les plans des XIXe et XX siècles	139
1.3.1	Le cadastre parcellaire « napoléonien ».....	140
1.3.2	La carte d'état-major.....	142
1.3.3	1850-1950 : un siècle pauvre en sources cartographiques.....	144
1.4	Un corpus archivistique nécessairement plus diversifié	145
1.4.1	Les déclarations des communautés des duchés de Lorraine et de Bar (XVIIIe siècle)..	146
1.4.2	Les limites des archives communales.....	148

1.4.3	D'autres sources.....	149
2	Un cadre spatio-temporel contraint par les sources disponibles	152
2.1	Un cadre géographique mais deux échelles d'analyse.....	152
2.1.1	Un cadre géographique : la Lorraine des Côtes	152
2.1.2	Deux échelles d'analyse	154
2.2	Définition du cadre chronologique.....	157
3	Des cartes et des plans anciens au SIG historique.....	160
3.1	Le géoréférencement.....	160
3.1.1	Le géoréférencement : principes généraux et problèmes liés spécifiquement aux cartes et aux plans antérieurs à l'époque contemporaine.....	160
3.1.2	Méthodologie mise en œuvre pour géoréférencer les plans du terrier de Gorze	163
3.2	La vectorisation	172
3.2.1	Principes généraux	172
3.2.2	L'identification des différents usages du sol.....	173
3.2.3	La vectorisation des réseaux viaire et hydrographique.....	179
3.3	Vers la construction d'un SIG historique	181
3.3.1	Un SIG historique construit pour retracer les trajectoires géohistoriques du saltus en Lorraine depuis le milieu du XVIIIe siècle	181
3.3.2	Un SIG historique affiné pour rendre compte de la stabilité ou non des actuelles pelouses sèches.....	184
3.3.3	Le problème de la construction d'une nomenclature commune.....	184
	Conclusion du chapitre	189
	PARTIE II – DES PELOUSES SÈCHES AUX PÂQUIS COMMUNAUX, APPROCHE RÉTROSPECTIVE DU SALTUS EN LORRAINE	193
	Chapitre 4 : Les pelouses sèches de Lorraine, un <i>saltus</i> relictuel qui concentre les enjeux...195	
1	Les pelouses sèches, un milieu d'exception.....	198
1.1	Un milieu original à la rencontre du naturel et de l'anthropique.....	198
1.1.1	Caractéristiques générales et répartition.....	198
1.1.2	Les pelouses sèches en Lorraine : l'influence de la nature... ..	199
1.1.3	... et la main de l'homme	202
1.2	Les pelouses sèches, des « sentinelles » de la biodiversité à préserver	204
1.2.1	Une biodiversité remarquable.....	204
1.2.2	Des espaces protégés.....	206
2	Les pelouses sèches, un paysage ouvert menacé.....	210
2.1	Un paysage ouvert attractif.....	210
2.2	Un paysage qui s'efface.....	214

2.2.1	Des évolutions paysagères défavorables aux paysages ouverts hérités des anciens saltus	215
2.2.2	La fermeture du milieu et ses conséquences.....	217
2.3	La restauration des pelouses sèches	220
2.3.1	Principes généraux	220
2.3.2	Une restauration des paysages ouverts de pelouses sèches parfois contestée	221
3	Les pelouses sèches, de l'abandon à la gestion conservatoire	225
3.1	Un usage pastoral rarement maintenu jusqu'à aujourd'hui.....	225
3.2	Le maintien des pelouses sèches nécessite le retour d'usages agro-pastoraux.....	228
3.3	État des lieux de la gestion pastorale des pelouses sèches en Lorraine	230
4	Les pelouses sèches, des reliques d'un saltus plus vaste	232
4.1	Quels mots pour nommer le saltus en Lorraine ?	232
4.2	Les indices de la toponymie.....	235
4.3	La propriété du sol	237
	Conclusion du chapitre	240
	Chapitre 5 : Reconstitution de la place du saltus dans les paysages de la Lorraine du XVIIIe siècle.	241
1	Évaluation de la pertinence du plan-terrier de Gorze pour reconstituer les paysages de la Lorraine rurale du XVIIIe siècle	243
1.1	Le plan-terrier de l'abbaye de Gorze : une source à replacer dans un « long XVIIIe siècle » crucial sur le plan de l'évolution des paysages	243
1.1.1	L'ombre des « malheurs de la guerre » pèse encore sur les premières décennies du XVIIIe siècle	243
1.1.2	D'une reconquête plus ou moins longue des finages au plein démographique	246
1.1.3	Le plan-terrier de Gorze : une source produite dans un contexte de relatif équilibre	248
1.2	Le territoire couvert par l'atlas de Gorze, un échantillon représentatif de la Lorraine des Côtes ?	250
1.2.1	Un échantillon vaste et relativement dispersé.....	250
1.2.2	Évaluation de la représentativité de l'échantillon à partir des données de la carte d'état-major	253
2	Le plan-terrier de Gorze : un regard sur la Lorraine rurale du XVIIIe siècle .	256
2.1	La Lorraine des Côtes : une terre d'openfield.....	257
2.1.1	La règle de l'habitat groupé et ses exceptions	257
2.1.2	Une terre bien cultivée	259
2.1.3	Vignes et vergers	264
2.1.4	Bois et herbages.....	266
2.2	Le saltus, un élément paysager ordinaire mais inégalement présent	267

2.2.1	Incertitudes dans l'estimation des surfaces occupées par le saltus	267
2.2.2	Système de culture et faible présence du saltus	272
2.2.3	Les pâquis : un élément ordinaire dans les paysages de la Lorraine des Côtes du XVIIIe siècle	274
2.2.4	Des pâquis inégalement présents	276
3	La localisation du saltus au sein des finages.....	280
3.1	Des pâquis confinés sur les marges des finages	280
3.2	Des pâquis localisés sur les terres les plus ingrates des finages	286
3.2.1	Les zones basses des fonds de vallée	287
3.2.2	Les hauteurs et les versants aux sols minces et xériques	291
3.3	D'autres facteurs de localisation	296
4	Les paysages du saltus dans la Lorraine du XVIIIe siècle	300
4.1	Les photographies du début du XXe siècle : une vision trompeuse ?.....	300
4.2	Les paysages des pâquis d'après les sources du XVIIIe siècle	302
4.2.1	Des pâquis issus de la dégradation des bois.....	302
4.2.2	Les pâquis au XVIIIe siècle, un paysage d'entre-deux.....	305
4.2.3	Des pâquis issus d'anciennes terres labourables	309
4.2.4	Les pâquis, un faciès paysager hétérogène, favorable à la biodiversité	309
	Conclusion du chapitre	312
	Chapitre 6 : Les pâquis communaux, un espace pastoral fonctionnel au XVIIIe siècle	313
1	L'élevage et ses espaces dans l'openfield lorrain	314
1.1	Une activité secondaire mais essentielle.....	314
1.1.1	Fournir une force motrice et de traction incontournable.....	314
1.1.2	Assurer le renouvellement de la fertilité des terres cultivées.....	321
1.1.3	Nourrir les hommes.....	328
1.2	Un espace pastoral fluctuant : vaine pâture et parcours.....	330
1.2.1	La vaine pâture	330
1.2.2	Le parcours.....	334
1.2.3	Le troupeau commun.....	337
1.3	Des ressources pastorales qui tendent à devenir insuffisantes	339
1.3.1	L'insuffisance de la vaine pâture sur les terres labourables ou « champoyage »	339
1.3.2	À qui appartient l'herbe des prés ?.....	343
1.3.3	Les forêts : un espace pastoral qui se ferme	348
2	La gestion pastorale des pâquis	351
2.1	Les modes d'exploitation.....	351
2.1.1	Des pâturages fréquentés par plusieurs troupeaux	351
2.1.2	La transhumance « horizontale », une pratique pas si ancienne que cela ?.....	356
2.2	La saisonnalité : des pâquis essentiels durant les « neuf semaines »	358

2.3	Quels animaux fréquentent les pâquis ?	362
2.3.1	Bêtes rouges et bêtes blanches, à chaque type de bétail son pâquis ?.....	363
2.3.2	Les pâquis, l'espace des bêtes « mal-aimées » ?.....	365
3	Des pâquis aux « passées », de l'espace à la trame pastorale.....	369
3.1	Des pâquis qui s'inscrivent dans un réseau pastoral complexe	369
3.1.1	Le problème du déplacement des troupeaux en terre d'openfield.....	369
3.1.2	Les pâquis comme voies ou « passées » pour les troupeaux.....	370
3.1.3	Des traits d'union entre les différentes composantes de l'espace pastoral.....	377
3.2	Un réseau pastoral qui fait écho aux problématiques environnementales actuelles	381
	Conclusion du chapitre	385
	PARTIE III – LES TRAJECTOIRES DU SALTUS EN LORRAINE (XVIIIe – XXIe	
	SIÈCLE).....	387
	Chapitre 7 : Un saltus qui s'efface par la mise en culture puis le reboisement (XVIIIe – XXIe	
	siècle)	389
1	Le saltus cultivé.....	391
1.1	La mise en culture des pâquis, une pratique ancienne	391
1.1.1	Des communautés contraintes d'aliéner leurs pâquis dans des contextes difficiles	391
1.1.2	Des tentatives de mise en culture plus nombreuses durant les phases de croissance	
	démographique	393
1.2	Le partage des pâquis communaux	395
1.2.1	Une pratique antérieure aux débats sur les communaux.....	395
1.2.2	Un contexte favorable aux partages dans les dernières décennies de l'Ancien Régime	
		401
1.2.3	De la fin de l'Ancien Régime à l'Empire : une deuxième vague de partages.....	404
1.2.4	L'apogée de la mise en culture des pâquis au XIXe siècle	406
1.3	Le bilan de la mise en culture des pâquis	410
1.3.1	Une vue d'ensemble.....	410
1.3.2	Des pelouses sèches fréquemment mises en culture au XIXe siècle.....	415
2	Le saltus reboisé.....	422
2.1	Des débuts timides dans un contexte de transition forestière naissante (1820-1860).....	422
2.1.1	Une transition forestière qui s'amorce	422
2.1.2	La silva magnifiée, le saltus décrié	426
2.1.3	Les premières tentatives de reboisement du saltus en Lorraine	427
2.2	Des reboisements plus significatifs à partir des années 1860.....	432
2.2.1	Un contexte plus favorable au reboisement.....	432
2.2.2	Une première vague de reboisement modeste mais réelle	437
2.2.3	Les obstacles au reboisement.....	440

2.3	Une deuxième vague de reboisement plus massive dans la seconde moitié du XXe siècle	442
Conclusion du chapitre		447
Chapitre 8 : La question de la stabilité historique des pelouses sèches de Lorraine.....		449
1	Fondements scientifiques et méthodologie	450
1.1	La notion d'ancienneté en écologie historique.....	450
1.1.1	Forêts anciennes, forêts récentes.....	450
1.1.2	Une double approche, historique et écologique, pour identifier l'ancienneté d'une forêt	451
1.1.3	La notion d'ancienneté appliquée aux pelouses sèches	452
1.2	Méthodologie mise en œuvre pour évaluer l'ancienneté des pelouses sèches en Lorraine.....	454
1.2.1	L'instabilité des pelouses sèches.....	454
1.2.2	Le choix des dates de référence	457
1.2.3	Un gradient d'instabilité plutôt qu'une vision binaire opposant le stable et l'instable ..	459
1.3	Présentation des sites de pelouses sèches étudiés.....	460
1.3.1	Les pelouses sèches de la vallée du Rupt de Mad	461
1.3.2	Les pelouses des buttes témoins du Grand Couronné	468
2	Résultats	474
2.1	Période de première apparition des pelouses actuelles dans la documentation planimétrique	474
2.1.1	Côte d'Obson et Mont Saint-Jean : des pelouses dont l'existence est attestée dès le milieu du XVIIIe siècle.....	475
2.1.2	En Garet- Croix Joyeuse et butte Sainte-Geneviève : des pelouses dont l'existence est attestée pour la première fois après le milieu du XVIIIe siècle	477
2.1.3	Le Rudemont et la Côte Varenne : des sites contrastés	479
2.2	Trajectoires des pelouses depuis leur apparition.....	481
2.2.1	Les sites où les pelouses sont plutôt stables depuis leur apparition : la butte Sainte-Geneviève, le Mont Saint-Jean, En Garet/Croix-Joyeuse.....	482
2.2.2	Les sites où les pelouses ont été marquées par une certaine instabilité : Côte d'Obson et Rudemont/Côte Varenne	489
2.3	Pelouses anciennes/pelouses récentes	494
2.3.1	Le Mont Saint-Jean (Jeandelaincourt) et En Garet/Croix Joyeuse (Waville) : des pelouses âgées d'au moins deux siècles.	496
2.3.2	La butte Sainte-Geneviève : des pelouses récentes en passe de devenir anciennes ?	497
2.3.3	La Côte d'Obson : des pelouses plutôt récentes en raison de l'importante instabilité du site.	499
2.3.4	Le Rudemont et la Côte Varenne : les pelouses anciennes et récentes coexistent... ..	500

3	Discussion	503
	Conclusion du chapitre	510
	CONCLUSION GENERALE.....	511
	Bibliographie.....	516
	ANNEXES.....	545
	Table des figures	557
	Table des Cartes.....	560
	Table des photographies	562
	Table des matières	563

Géohistoire d'un *saltus* : les pelouses sèches de Lorraine.

Alexandre VERDIER

Résumé :

Les problématiques actuelles en matière de préservation de la biodiversité ont conduit à réévaluer l'importance de la présence d'une végétation semi-naturelle ouverte ou semi-ouverte dans les paysages. Celle-ci correspond souvent au *saltus* des historiens et géographes ruralistes. En Lorraine, massif vosgien exclu, ces formations végétales occupent une surface très réduite, mais elles comptent parmi les plus biodiversifiées. Les pelouses sèches, qui occupent les sommets des fronts de côte et des buttes témoins, sont aujourd'hui protégées en tant que milieux naturels d'exception. Elles font l'objet de mesures de gestion et de restauration parfois lourdes et coûteuses. Ces dernières reposent toutefois rarement sur une connaissance fine des empreintes anthropiques passées. Ce travail vise à combler cette lacune en abordant la question du *saltus* en Lorraine sous l'angle de la géohistoire, à l'image de ce qui a déjà été entrepris pour les milieux forestiers ou les zones humides. Il s'organise selon deux axes de recherche. Le premier consiste à envisager les pelouses sèches comme un héritage d'un *saltus* autrefois plus étendu et pleinement intégré au système agraire d'*openfield*. La place qu'occupaient les pâquis communaux dans la Lorraine rurale du XVIII^e siècle a été reconstituée à partir des archives, en particulier le plan-terrier de l'abbaye de Gorze (1746-1749). Les 85 plans qui composent celui-ci ont été géoréférencés et digitalisés. Le second axe de recherche envisage les trajectoires paysagères de ce *saltus* au cours des trois derniers siècles, afin de déterminer dans quelle mesure les changements d'occupation du sol ont pu affecter les pelouses sèches aujourd'hui préservées. Pour cela un SIG historique, mettant en relation l'atlas de Gorze avec des sources plus récentes (cadastres du XIX^e siècle et photographies aériennes), a été élaboré.

Mots-clés : *saltus, pelouses sèches, communaux, géohistoire, Lorraine*

A *saltus* historical geography : dry grasslands in Lorraine (France)

Alexandre VERDIER

Abstract :

Current issues in terms of biodiversity preservation have led to a reassessment of the importance of open or semi-open semi-natural vegetation presence in landscapes. This often corresponds to the *saltus* as defined by historians and geographers. In Lorraine (North-East of France), excluding the Vosges mountains, these plant formations occupy a very small area but are among the most biodiverse. Dry grasslands, which occupy the tops of coast fronts and witness hills, are now protected as exceptional natural environments. They are subject to management and restoration measures that can be heavy and costly. However, the latter are rarely based on a detailed knowledge of past human activities. This work aims to fill this gap by addressing the issue of *saltus* in Lorraine from the perspective of historical geography, just as this has already been undertaken for forests or wetlands. It is organized along two lines of research. The first considers dry grasslands as a legacy of a once larger *saltus* that was fully integrated into the openfield system. The place occupied by common pastures in rural Lorraine in the 18th century has been reconstructed from archives, in particular the estate map of Gorze Abbey (1746-1749). 85 maps included in it were integrated in a GIS. The second considers the *saltus* historical trajectories over the last three centuries, in order to determine to what extent changes in land use may have affected the dry grasslands that are preserved today. In this purpose, a historical GIS, linking the Gorze estate map with 19th century cadastral maps and aerial photographs, has been developed.

Keywords: *saltus, dry grasslands, commons, historical geography, Lorraine*